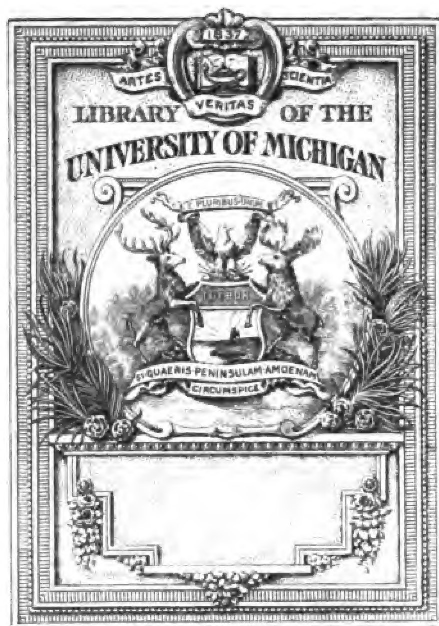
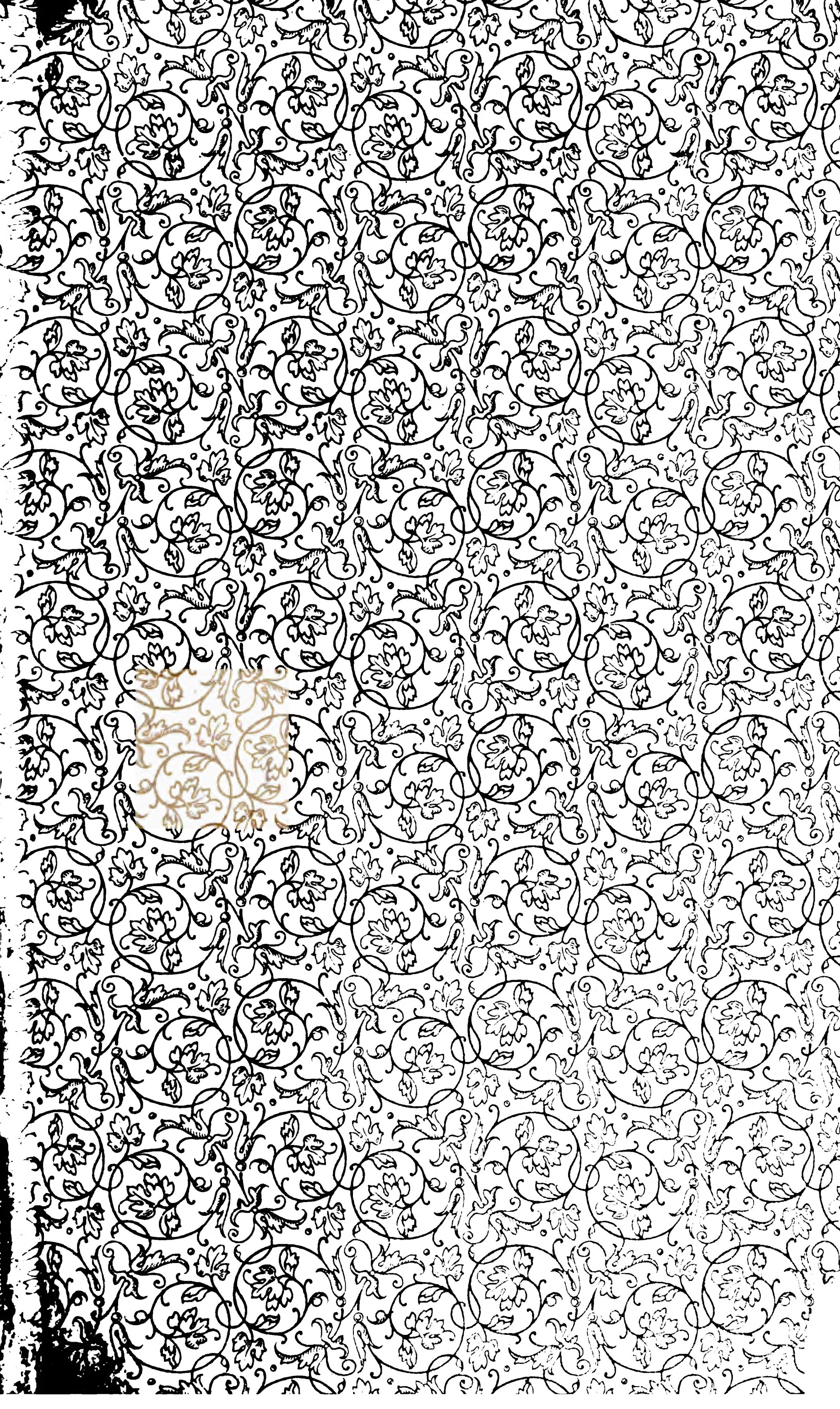

Google




1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



# NOUVEAU
# JOURNAL ASIATIQUE,



OU

## RECUEIL DE MÉMOIRES,

### D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ

PAR MM. BURNOUF. — CHÉZY. — COQUEBERT DE MONTBRET. — DEGÉRANDO. — GARCIN DE TASSY. — GRANGERET DE LAGRANGE. — DE HAMMER. — HASE. — GUILL. DE HUMBOLDT. — STAN. JULIEN. — KLAPROTH. — RAOUL-ROCHETTE. — ABEL-RÉMUSAT. — SAINT-MARTIN. — GUILL. DE SCHLEGEL. — SILVESTRE DE SACY, ET AUTRES ACADÉMICIENS ET PROFESSEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS;

ET PUBLIÉ

PAR LA SOCIETÉ ASIATIQUE.

## TOME IV.



IMPRIMÉ,

PAR AUTORISATION DE M.GR LE GARDE DES SCEAUX,

À L'IMPRIMERIE ROYALE.

PARIS. — 1829.

## ON SOUSCRIT :

A la librairie orientale de **DONDEY-DUPRÉ** père et fils, Imprimeurs-libraires, membres de la Société asiatique de Paris, libraires des Sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta, rue Richelieu, n.° 47 *bis*.

# JOURNAL ASIATIQUE.

*Observations* [illegible]
*d'un drame* [illegible]

M. J. F. [illegible]
et à Canton [illegible]
tions d'ouvrages [illegible]
celle d'un drame [illegible]
-dire, *les* [illegible]
*Chagrins* [illegible]
extraite d'une [illegible]
composées [illegible]
Le sujet [illegible]
mpereur de [illegible]
n ministre [illegible]
utes les provinces [illegible]
je lui montrerai [illegible]

(1) *Han koong* [illegible]
translated from [illegible]
...; printed for [illegible]
pages et 4 pages [illegible]
prologue du drame [illegible]

de celles qui lui conviendraient. *Tchao kiun*, de la famille de *Wang*, fille d'un pauvre laboureur, se trouvait au nombre de celles qui étaient destinées à peupler le harem du monarque. Sa beauté était parfaite; mais le perfide ministre, n'ayant pu réussir à extorquer une somme considérable du père de *Tchao kiun*, fit mettre dans le portrait de cette beauté parfaite une tache sous l'œil, de sorte que l'empereur ne demanda pas même à la voir. Elle ne lui fut donc pas présentée, et fut reléguée dans un lieu écarté du palais. Un soir, l'empereur, se retirant dans ses appartemens, entendit le son d'un luth; aussitôt il ordonna à l'eunuque qui l'accompagnait de lui amener la femme qui jouait de cet instrument. Frappé de la beauté de *Tchao kiun*, il en devint passionnément amoureux, l'éleva au rang de princesse; et quand il apprit la cause qui jusqu'alors l'avait cachée à ses yeux et la tromperie de *Mao yan cheou*, il ordonna de le conduire au supplice.

A cette époque, le *tchhen yu* ou roi des Turcs *Hioung nou* s'était approché, à la tête d'une armée, de la frontière de la Chine, pour renouveler l'alliance avec l'empereur et lui demander, suivant l'usage de ses prédécesseurs, une princesse chinoise en mariage. *Mao yan cheou*, ayant trouvé moyen d'éviter le sort qui le menaçait, s'enfuit chez le *tchhen yu* : pour se venger, il lui fit une peinture si séduisante de *Tchao kiun*, que le prince turc la demanda à l'empereur pour en faire son épouse, menaçant, en cas de refus, d'une invasion sur les terres de l'empire. Des consi-

dérations politiques et le conseil de ses ministres l'emportèrent sur l'amour du monarque chinois, et la pauvre princesse, également éprise de lui, se sacrifia néanmoins pour le salut de sa patrie, en consentant à épouser le barbare étranger.

*Tchao kiun* arrive en Tartarie, et trouve le *tchhen yu* sur les bords du fleuve du *Dragon noir*, qui faisait la limite entre les possessions chinoises et celles des *Hioung nou*. Elle prend, en présence de ce prince, une coupe de vin, pour faire une libation du côté du sud, et adresser un dernier adieu au souverain qu'elle aimait. « Empereur de Han, s'écrie-t-elle, cette vie » est finie pour moi; je t'attends dans l'autre, » et elle se précipite dans le fleuve. Le *tchhen yu*, consterné, fait de vains efforts pour la sauver; elle avait subi son destin. Irrité alors contre le traître *Mao yan cheou*, auteur de tous ces malheurs, il ordonne de l'enchaîner et de le renvoyer à l'empereur.

Dans le dernier acte du drame, on voit ce monarque s'endormir; *Tchao kiun* lui apparaît en songe, pour l'instruire de son sort : le fantôme d'un guerrier tartare se montre presque en même temps, la fait disparaître, et détruit ainsi le songe agréable de *Yuan ti*. L'empereur, réveillé, entend le cri d'une oie sauvage, emblème des amans séparés, et continue ses plaintes sur la perte de la princesse. La pièce finit par l'arrivée du messager du *tchhen yu*, qui renouvelle la paix avec l'empire et livre *Mao yan cheou* à la vengeance de l'empereur.

M. Davis n'a pas indiqué le nom de l'auteur de ce

drame, qui est composé par 遠致馬 *Ma tchi yuan.* Il n'a pas non-plus donné en entier le titre que la pièce porte dans l'original; c'est:

秋宮漢鴈孤夢幽破

*Pho yeou mung, Kou yan, Han koung thsieou,* c'est-à-dire, *Le songe obscur troublé, l'oie sauvage solitaire, ou les chagrins dans le palais de Han.*

Le sujet de cette tragédie est poétique; il offre des situations intéressantes dont l'auteur a su tirer parti. L'unité de l'action est maintenue, et les unités de temps et de lieu sont mieux observées que dans la plupart des drames anglais. La grandeur et la gravité du sujet, le rang des personnages et la catastrophe tragique ne peuvent manquer de faire impression sur le spectateur.

L'événement qui fait le sujet de cette pièce a eu lieu vingt-trois ans avant notre ère, ou dans la première des années nommées 寧竟 *king ning*, sous le règne de 帝元 *Yuan ti* de la dynastie de 漢 *Han.* Par le passage suivant, extrait des annales qui portent le titre de *Thoung kian kang mou* (sect. VII, fol. 43 de l'édition impériale de 1707), on verra que l'auteur du drame a pris la liberté d'embellir le sujet; car, dans l'histoire, il n'est nullement question de l'amour de l'empereur pour la princesse qu'il donne en mariage au *tchhen yu.* En voici les paroles:

匈奴呼韓邪單于聞郅支既誅。且喜且懼。入朝。自言願壻漢氏以自親。帝以後宮良家子王嬙。字昭君。賜之。

C'est-à-dire : « *Hou han yé*, le *tchhen yu* des *Hioung-*» *nou*, ayant appris que *Tchy tchi* avait été mis à » mort (1), en fut ravi et épouvanté à-la-fois (2); » il se rendit à la cour de l'empereur. Il y exprima le desir de devenir gendre de la famille impériale de *Han*. L'empereur, ayant dans son harem

(1) Par les généraux chinois *Kan yan cheou* et *Tchhin thang*, envoyés contre lui pour le punir des vexations qu'il avait fait endurer aux peuples du *Khang kiu* ou de la Sogdiane. *Tchy tchi* était *tchhen yu* d'une partie des hordes *Hioung nou* et compétiteur de *Hou han yé*.

(2) De la puissance et de la sévérité du gouvernement chinois.

» une fille d'une bonne maison (1), nommée *Vang* » *thsiang*, et dont le surnom était *Tchao kiun*, la » lui accorda (en mariage). »

Ainsi que tous les drames chinois, celui-ci est précédé d'un prologue, dans lequel le *tchhen yu*, le ministre *Mao yan tcheou* et l'empereur exposent le sujet historique sur lequel la pièce est fondée. Il faut avouer que le *tchhen yu*, qui vivait vers l'an 23 avant notre ère, abuse un peu de la liberté romantique, en offrant un tableau sommaire des relations qui ont eu lieu entre les *Hioung nou* et les Chinois, car il y parle d'événemens qui ne sont arrivés que cinq ou six siècles après lui. Le traducteur anglais, qui malheureusement paraît peu familiarisé avec l'histoire de la Chine, ne s'est pas aperçu de cet anachronisme, et il a très-mal compris ce que le prince des *Hioung nou* dit de son peuple; il n'y a pas même reconnu le nom de ce *tchhen yu*, qui s'appelait 邪韓呼 *Hou 'han yé*. M. Davis a pris le premier caractère de ce nom 呼 *hou*, dans le sens de *s'appeler*, et a omis entièrement le dernier 邪 ou 耶 *yé*; il traduit donc « Je suis *Han tchen yu*, »

---

(1) Le commentaire dit que *liang kia tsu*, ou *filles de bonne maison*, désigne celles qui ne sont pas de la famille d'un médecin, d'un sorcier, d'un marchand, d'un négociant ou d'un artisan. *Tchao kiun* pouvait donc être, comme dans le drame, la fille d'un laboureur.

au lieu de dire « Je suis *Hou han yé* le *tchhen yu, &c.* »

Un peu plus bas, on lit dans l'original du drame chinois :

文會俺徒絳怕講
王避東魏會俺和

M. Davis traduit : « L'empereur *Wen wang* se retira » devant nos tribus orientales ; l'état de *Wei* trembla » devant nous et chercha notre alliance. » Dans la note, il ajoute que l'état de *Wei* « était un des *san koue* (ou » trois royaumes) situés anciennement près du Fleuve » Jaune, dans la province actuelle de *Chan si* (1). »

M. Davis n'a nullement compris le sens du texte, qui dit : « Autrefois *Wen wang*, fuyant devant nous, » se dirigea vers l'orient, et *Wei kiang*, nous crai- » gnant, demanda la paix. » On voit qu'il n'y est nullement question du royaume de 魏 *Wei*, établi après la chute de la dynastie des *Han*, dans le nord de la Chine, et qui subsista de 220 de J. C. jusqu'en 265. M. Davis ne s'est pas aperçu que 魏絳 *Wei kiang* était le nom d'un homme. Cette erreur

(1) Le royaume de *Wei* comprit non-seulement la province de *Chan si*, mais toute la Chine septentrionale. Au sud, il était borné par le grand Kiang; et la province actuelle de *Szu tchhouan*, dans laquelle régnaient les derniers Han, n'y était pas comprise. La résidence des empereurs de Wei était Lo yang dans le Ho nan.

paraît avoir sa source dans ce qu'il a confondu le caractère 絳 *kiang*, avec 降, qui se prononce aussi *kiang*, mais qui signifie *humilier*, *soumettre*; le traducteur a donc cru que les *Wei*, humiliés, avaient tremblé devant les *Hioung nou* et cherché leur alliance (1). Le fait est que *Wei kiang* fut le ministre de 悼公 *Tao koung*, roi de 晉 *Tsin*, et qu'il conseilla à son maître de conclure une alliance avec les *Hioung nou*. Cet événement eut lieu dans l'hiver de l'année 569 avant notre ère. Voici comment les annales intitulées *Toung kian kang mou* (2) rapportent ce fait :

« Dans la 3.e année du règne de *Ling wang*, de la » dynastie de *Tcheou*, *Wei kiang*, le *ta fou* (ou mi-

(1) Ce fut justement le contraire. Les *Hioung nou* avaient déjà été affaiblis, sous les Han, par le partage de leur empire en septentrional et en méridional. Dispersés sur les frontières du nord de la Chine, ils se trouvaient confondus avec les familles chinoises, mais ils ne payaient aucun tribut. Quelques officiers chinois en murmuraient, et le tchhen yu *Hou tchhu thsiuan*, pour éloigner l'orage qui le menaçait, se rendit à la cour de *Thsao thsao*, prince de Wei, et père du premier empereur de cette dynastie. Il y fut retenu prisonnier et mourut bientôt. *Thsao thsao* envoya le vice-roi de la droite (ou de l'occident) des *Hioung nou*, nommé *Khiu pei*, dans leur pays, pour le gouverner pour les Wei. Le titre de *tchhen yu* fut entièrement aboli, et l'empire des *Hioung nou* détruit de manière à ne jamais être rétabli sous ce nom.

(2) *Thsian pian*, kiv. XV, fol. 2 de l'édition impériale publiée en 1707.

» nistre) du roi de *Tsin*, conclut une alliance avec les
» 戎 *Joung* (barbares septentrionaux).
» *Tso chi* (1) dit que : 父嘉子 *Tsu kia fou*
» de 終無 *Wou tchoung* (2), ayant envoyé
» 樂孟 *Meng yo* dans le pays de 晉 *Tsin* ;
» 子莊魏 *Wei tchouang tsu* (3) lui offrit
» des peaux de tigres et de léopards, pour établir la
» bonne intelligence avec tous les *Joung*. Le prince
» de *Tsin* disait alors : Les *Joung* 戎 et les
» *Ti* 狄 (4) sont des gens ingrats et avides; il ne
» faut pas cesser de les combattre. *Wei tchang* ré-
» pondit : Les grands vassaux de l'empire ( 諸

---

(1) *Tso chi* ou *Tso khieou ming*, est l'auteur du *Tso tchhouan*, qui est une amplification du *Tchhun thsieou* de Confucius. Il était contemporain de ce philosophe. — Voyez, pour le passage en question, le *Tchhun thsieou Tso tchhouan, ho tchu*, sect. XIV, fol. 13-16.

(2) *Wou tchoung* était une tribu des *Chan joung*, ou barbares des montagnes septentrionales ; *Tsu kia fou* était leur prince.

(3) *Wei tchouang tsu* est le même que *Wei kiang*.

(4) *Joung* et *Ti* sont des dénominations que les Chinois donnaient, à cette époque, aux nations barbares du nord. Les *Joung* ou *Joung des montagnes* (*Chan joung*), faisaient partie des peuples turcs, qui plus tard reçurent le nom de *Hioung nou*. Les *Ti* paraissent avoir été de race tongouse.

» 華 ) sont rentrés de nouveau dans l'ordre ; les
» 陳 *Tchhin* sont tout récemment venus se réunir
» avec nous (1); on a les yeux fixés sur nous. Si
» nous voulons paraître vertueux, nous resterons
» paisibles; sinon, nous agirons seuls contre notre de-
» voir, en conduisant l'armée, malgré elle, contre les
» *Joung*. En cas que les 楚 *Thsou* attaquent les
» *Tchhin*, comment pourrions-nous alors prêter se-
» cours à ceux-ci? Ce serait donc abandonner les *Tchhin*
» et mettre le trouble dans toute la Chine. Conquérir
» les *Joung* est perdre l'empire. On ne peut vouloir
» cela. Quoi qu'il en soit, reprit le prince, serait-il
» convenable de s'allier aux *Joung?* (*Wei kiang*)
» répondit : Si l'on fait une alliance avec eux, on en
» retirera cinq avantages. Les *Joung* et les *Ti* mènent
» une vie nomade; ils recherchent nos marchandises
» et méprisent leur pays; nous tirerons profit des
» productions de ce dernier : ce sera le premier avan-
» tage. Nos frontières n'auront plus rien à craindre ;
» le peuple s'accoutumera à ses plaines, et l'agricul-
» teur obtiendra la récompense de ses peines : ce sera

(1) *Tao koung*, prince de Tsin, généralement estimé pour sa sagesse, avait fait jurer à tous les princes féodaux de son parti, qui était le plus considérable par le nombre et par la puissance, de s'unir pour pacifier l'empire, déchiré par des troubles continuels. En 569, les Thsou attaquèrent les Thsin; mais leur armée fut enfermée par ceux-ci.

» le second avantage. Si les *Joung* et les *Ti* s'ar-
» rangent de cette manière avec les *Tsin*, nos voi-
» sins nous craindront, et tous les princes de l'em-
» pire auront du respect et des égards pour nous :
» c'est le troisième avantage. Si, par notre conduite
» sage ( 德 ), nous rendons les *Joung* paisibles,
» nos troupes se reposeront de leurs fatigues; les cui-
» rasses et les armes ne seront plus endommagées :
» c'est le quatrième avantage. Si, ayant devant les
» yeux l'exemple de 羿后 *Heou i* (1), nous
» répandons par-tout la vertu, alors les éloignés vien-
» dront ( se soumettre ), et ceux qui sont près seront
» tranquilles : c'est le cinquième avantage. Mon maître
» voudra-t-il réfléchir à cela ? Le prince, contenté,
» disait alors : J'envoie *Wei kiang* pour jurer le traité
» d'alliance avec tous les *Joung;* cela arrangera les
» affaires du peuple, et l'on chassera selon la saison. »

Le texte du prologue poursuit :

稱隨可單易逐玁獯
號時汗于名代狁鬻

M. Davis traduit ainsi :

---

(1) *I* ou *Heou i*, prince de 窮 *Khioung*, fut l'auteur de la révolte qui éclata contre l'empereur Thai khang, de la dynastie de Hia. Il déposa ce prince, mit son fils Tchoung khang sur le

» L'ancien titre de nos chefs a eté changé, dans le » laps du temps, en celui que je porte actuellement » ( *khan* ). » C'est bien à-peu-près le sens de l'original; mais celui-ci est beaucoup plus circonstancié, puisqu'il dit : « Les *Hiun yu* et *Hian yun* changèrent dans la suite des siècles la dénomination » *tchhen yu* en *kho han ;* ce fut le titre honorifique » du temps des *Soui.* » *Hiun yu* est le nom que les Turcs *Hioung nou* portaient sous la dynastie de *Hia*, et *Hiun yun* celui qu'ils avaient sous les *Tcheou.* Ces deux dénominations se ressemblent beaucoup et ne diffèrent pas trop de celle de *Hioung nou;* toutes appartiennent en effet à la même nation. La dynastie de *Soui* régna en Chine de 581 jusqu'en 619 de J. C. A propos du nom de *Hiun yu*, je dois faire observer que le dictionnaire du docteur Morrison, qui contient tant d'erreurs, le prononce *Hiun tchu* (1); cependant le dernier caractère de ce nom se prononce dans cette composition 育 *yu,* d'après les autorités chinoises, ainsi que suivant le catalogue de caractères peu usités, avec leur prononciation, placé après chaque acte de l'original du drame chinois. Quant à

---

trône, et chercha à s'emparer du pouvoir suprême. *Heou i* aurait réussi à exécuter ce projet, s'il n'avait pas péri par les machinations de son confident *Han tcho.*

(1) *Heun chuh. Voyez* part. I, vol. 2, pag. 607, et part. II, vol. 1, pag. 267, n.° 3865. L'explication que M. Morrison donne de ce nom est loin d'être satisfaisante : « *Heun chuh* certain » northern hordes called by various names in chinese history, » this is one of their most ancient names. »

M. Davis, on voit qu'il a supprimé, dans sa traduction, ce qu'il n'a pas compris, et qu'il a assez mal rendu ce qu'il a cru entendre. Il en est de même pour le passage suivant, dans lequel *Hou han yé* poursuit :

俺祖公公冒頓單于圍
漢高宗于白登七日用
婁敬之謀兩國講和以
公主嫁俺國中至惠帝
呂后以來每代必循故
事以宗女歸俺番家

C'est-à-dire : « Un de mes ancêtres, le très-noble

» *tchhen yu Me tou* (1), a tenu l'empereur *Kao ti* des » Han bloqué pendant sept jours à (la montagne) *Pe* » *teng* (2); ce n'est que par les stratagèmes de *Leou* » *khing* que celui-ci parvint à conclure la paix entre » les deux royaumes, et par une princesse chinoise » qui fut donnée en mariage dans notre royaume (à » notre roi). Jusqu'aux temps de *Hoei ti* et de l'im- » pératrice *Liu heou*, cette ancienne convention a » été observée de génération en génération, et l'on a » toujours donné des filles du sang impérial pour » épouses à notre maison étrangère. »

La traduction de M. Davis représente assez mal le sens du texte, dans lequel il n'a pas reconnu le nom de *Me tou;* la voici : « Pendant sept jours, un de » mes ancêtres a arrêté (*hemmed*) avec son armée » l'empereur *Kao ti;* enfin, par les intrigues de son » ministre, le traité fut conclu, et les princesses de la » Chine furent promises en mariage à nos khans. » DEPUIS le temps de *Hoei ti* et de l'impératrice *Liu* » *heou*, chaque génération a observé la règle établie, » et a recherché notre alliance avec leurs filles. » Le DEPUIS de cette version est inadmissible; il y a dans l'original 至 *tchi*, JUSQUE; ce qui est conforme à l'histoire. On dirait que M. Davis s'est fait expliquer le sens de la pièce par quelque chinois qui savait un peu

(1) Et non pas *Me te*, comme l'appelle Deguignes.

(2) Le *Pe teng chan* est situé à l'est de la ville de *Ta thoung fou*, dans le nord du *Chan si*.

le portugais ou l'anglais, et qui ne lui a donné que le sens de chaque phrase en gros, et d'une manière si obscure, qu'une version faite de cette manière ne pouvait être que très-inexacte.

Le *tchhen yu* dit encore : 漢是實 甥外朝 « En effet, je suis le fils de la » sœur d'un empereur de la dynastie de Han. » M. Davis traduit : *I am a real descendant of the empire of Han;* « je suis un véritable descendant de » l'empire de Han. » On ne lit pas cela dans l'original ; car 甥外 *Vai seng* désigne 妹姉 子之, en mandchou, [illegible], *les fils des sœurs aînées et cadettes.*

Au commencement du premier acte, *Mao yan cheou* raconte qu'il a reçu de l'empereur la commission de chercher par-tout les plus belles filles pour le harem. « Hier, dit-il, je suis arrivé à *Tsu kouei* » *hian*, dans le district de *Tchhing tou fou* (capitale » du *Szu tchhouan*), et

昭王女長乃得
君嬙名者是一
字喚之王人

» J'ai trouvé une personne, qui est la fille de *Wang*

» *tchhang tché;* elle est nommée *Wang thsiang* » et a le surnom de *Tchao kiun.* » M. Davis traduit : *I met a maiden, daughter of one Wong-chang;* « j'ai trouvé une demoiselle, fille d'UN *Wang tchhang*). » Mais *Wang tchang* n'est pas un titre; c'est le nom propre du père, *Wang tchhang tché*, comme on le voit aussi plus bas, quand *Tchao kiun* dit : 父親王長者 « Mon » père est *Wang tchhang tché.* » Son nom de famille était en effet 王 *Wang*, et son surnom 長者 *tchhang tché*, c'est-à-dire, *vieillard âgé de plus de soixante ans* (1). M. Davis a encore oublié d'indiquer le nom de famille de l'héroïne de la pièce.

Dans l'original, *Mao yan cheou* finit son discours en disant que, puisque le père de *Tchao kiun* refusait la récompense qu'il lui demandait pour le service de présenter le portrait de sa fille à l'empereur, il voulait se venger sur celle-ci, en défigurant ce portrait, et la faire, par cet artifice, enfermer pour la vie dans un des appartemens éloignés du palais. Il ajoute :

正是
恨小
非君
子無
毒不
丈夫

» En effet, celui qui ne garde que peu de ran-

(1) Voyez *Meng-tsu*, chap. IV. *Koung sun tcheou*, §. 35, et les commentateurs.

» cune n'est pas un homme parfait; celui qui n'a pas » de fiel (venin) n'est pas un grand homme. » La traduction de M. Davis ne donne pas le sens de l'original, car on y lit : *Base is the man who delights not in revenge;* celui qui ne se plaît pas dans la » vengeance, est un homme méprisable. »

Il serait beaucoup trop long d'indiquer toutes les inexactitudes de la version anglaise des *Chagrins dans le palais de Han.* Les morceaux sur la Chine que son auteur a publiés dans les Transactions de la Société asiatique de Londres, et principalement un passage de la préface de ses *Chinese Novels,* nous ont déjà convaincus qu'il était peu versé dans la connaissance de l'histoire de la Chine, et peu familiarisé avec les caractères chinois. Le passage en question se trouve à la page 32 de la préface. M. Davis y veut critiquer M. Marshman, sur ce que ce savant recommande à ceux qui commencent l'étude du chinois, de s'attacher à reconnaître les groupes qui entrent dans la composition des caractères et en déterminent en grande partie la prononciation (*voyez* la *Grammaire chinoise* de M. Abel-Rémusat, pag. 3). M. Davis déclare que cette connaissance est rarement utile, et qu'elle est souvent trompeuse. « Par exemple, dit-il, » dans le mot très-usité 讀 *toh* (lire), dont la clef » est 言, *parole,* quelle ressemblance y a-t-il entre sa » prononciation et celle du groupe 賣 *mai,* que » M. Marshman appellerait son *primitif?* » Le fait est

que 賣 *mai* (vendre) est un groupe tout-à-fait différent de celui de 𧶠 *yu*, qui signifie *se vanter, célébrer*. Ce dernier, ayant à gauche les clefs de l'*eau*, du *bœuf*, du *squelette*, de la *femme*, de l'*os*, du *noir*, de la *pierre précieuse*, du *cuir*, de l'*éclat de bois*, de l'*arbre*, de la *parole*, de la *chair*, et d'autres, forme avec eux des caractères qui tous se prononcent *toh* ou *tou*. Avec la première de ces clefs (celle de l'*eau*), le groupe en question désigne les quatre *Tou* ou *rivières célèbres* de la Chine, savoir, le *Kiang*, le *Hoai*, le *Ho* (Houang ho) et le *Tsi* (1). Le groupe entre dans cette composition avec sa signification primitive, *vanter, célébrer*. Le docteur Morrison prétend, avec son inexactitude ordinaire, que cette lettre est formée des caractères qui signifient *eau* et *couler en harmonie* (*Chinese dictionary*, part. I, vol. 2, p. 521, et part. II, vol. 1, p. 945); mais, peu d'accord avec lui-même (part. I, vol. 3, pag. 423 et 426), il explique le groupe 𧶠 *yu* par *to sell* (vendre), et tombe ainsi dans la même erreur que nous venons de signaler chez M. Davis.

La traduction de ce drame chinois nous fait craindre que M. Davis ne se soit pas beaucoup perfectionné dans le chinois depuis la publication de ses *Chinese Novels;* et c'est peut-être la véritable raison pour laquelle il n'a pas jugé à propos de donner une version com-

(1) Selon le Dictionnaire de Khang hi, ce sont le *Kiang*, les *grands lacs*, le *Hoaï* et le *Tsi*.

plète du *Han koung thsieou*, comme il l'avoue lui-même dans son avant-propos, en disant : « Le lecteur » sera sans doute étonné de trouver si court le drame » qu'on lui offre ici ; mais l'original est farci, comme » toutes les pièces chinoises, d'une espèce de chant d'o- » péra irrégulier, que le principal personnage exécute » à l'unisson avec un accompagnement de musique » plus fort ou plus faible, suivant ce qui s'adapte mieux » au sentiment ou à l'action du moment. Quelques » passages de ce chant ont été reproduits dans notre » version ; mais le traducteur ne les a pas rendus tous, » par la raison qui a déjà engagé le P. *Prémare* à » n'en donner aucun (1). Ces ariettes sont remplies » d'allusions à des choses peu familières pour nous, » d'expressions figurées qu'il serait difficile de repro- » duire ; souvent elles contiennent aussi de simples » répétitions ou amplifications de la partie écrite en » prose: elles sont en général plus faites pour l'oreille » que pour l'œil, et destinées plutôt pour le théâtre » que pour la lecture dans le cabinet. »

Un ouvrage qui paraît sous les auspices et aux frais du *Comité de traductions des langues orientales*, aurait dû, il nous semble, présenter une version complète de l'original. Ce que M. Davis n'a pu faire à Canton, M. Abel-Rémusat se propose de l'exécuter à Paris ; et nous avons l'espérance de voir bientôt paraître sa traduction complète des *Chagrins dans le palais de Han*.

KLAPROTH.

---

(1) Dans l'*Orphelin de la maison de Tchao*.

***Traités de commerce entre la république de Venise et les derniers sultans mamelouks d'Égypte, traduits de l'italien, et accompagnés d'éclaircissemens*, par M. Reinaud.**

Marin, dans son Histoire du commerce de Venise (1), a rapporté, parmi les pièces justificatives de son septième volume, le texte italien de plusieurs anciens traités entre la république de Venise et les gouvernemens musulmans d'Égypte et de Syrie. Cette version italienne faisait partie des archives de la république : malheureusement les traités, originairement rédigés en langue arabe, portent tant de traces de leur première origine, que Marin lui-même n'a pu en tirer tout le parti convenable. Comme nous avons rencontré les mêmes expressions dans les traités arabes du même genre passés plus anciennement entre les colonies chrétiennes d'Orient et les premiers sultans mamelouks, et qu'en général ces expressions, ainsi rétablies, jettent un nouveau jour sur la matière, il nous a paru intéressant de les faire connaître. Les traités publiés par Marin sont d'ailleurs d'une grande importance pour l'état du commerce du Levant, dans les premières années qui suivirent le passage du Cap de Bonne-Espérance par les vaisseaux portugais. On sait que jusqu'à cette époque la plus grande partie des aromates, des épiceries, et des autres denrées étrangères à l'Eu-

(1) *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani.* Venise, 8 vol. *in-8.º*

rope, venaient, par la voie de la Mer Rouge, du Caire et d'Alexandrie. Ce commerce, extrêmement lucratif, était presque tout entier entre les mains des Vénitiens. Dès que le passage du Cap de Bonne-Espérance fut découvert, et que les vaisseaux d'Europe purent naviguer directement dans les mers de l'Arabie et de l'Inde, Lisbonne devint le centre du commerce des épiceries, et l'Égypte perdit beaucoup de son importance commerciale.

C'est dans ces circonstances qu'eurent lieu les transactions qu'on va lire. Elles sont faites au nom de *Camsou-gouri*, avant-dernier sultan mamelouc. On y voit le sultan, toujours plus effrayé de la diminution du commerce dans ses états, recourir aux plus singuliers moyens pour conserver les mêmes profits. En effet, alors comme aujourd'hui, celui qui était à la tête de l'Égypte ne se contentait pas des droits que les souverains lèvent par-tout sur les marchandises; il faisait lui-même le commerce, et s'était même réservé le monopole d'un certain genre d'épiceries. D'un autre côté, les Vénitiens, irrités de ces vexations et trouvant plus avantageux d'aller se pourvoir en Portugal, expédiaient chaque année un moindre nombre de vaisseaux en Égypte; et la gêne allait toujours en augmentant.

Plusieurs des dispositions des traités rapportés par Marin, se répètent; plusieurs sont minutieuses et sans intérêt; quelques-unes sont exprimées d'une manière si obscure, qu'on ne peut s'assurer du sens. Nous nous sommes bornés aux points importans.

Une partie de ces dispositions seraient susceptibles de

longs éclaircissemens, et ces éclaircissemens ne pourraient que jeter beaucoup de jour sur l'état du commerce des peuples riverains de la Mer méditerranée dans le moyen âge, sur le commerce des musulmans en particulier, sur certains points de leur législation et de leur police administrative. Beaucoup d'éclaircissemens de ce genre se trouveront dans nos extraits d'auteurs arabes relatifs à l'histoire des croisades, qui sont sur le point de paraître.

---

*Note remise, par ordre du sultan, à* DOMINIQUE TRÉVISAN, *ambassadeur de la république de Venise, traduite de l'arabe en italien, avec les réponses à chaque article* (1).

Au Caire, 5 Juin 1512.

I. On avait coutume, tout de suite après l'arrivée des galères vénitiennes (2) à Alexandrie, de se mettre en devoir de vendre ou d'acheter, par voie d'échange, la plus grande partie des marchandises; après quoi le consul choisissait quatre des principaux marchands vénitiens pour fixer d'abord le prix des épiceries du

(1) *Voyez* Marin, tom. VII, pag. 288.

(2) Sans doute ces galères étaient à-la-fois des bâtimens marchands et des bâtimens de guerre. Elles étaient plus grosses que les bâtimens ordinaires, et elles servaient d'escorte aux simples navires de commerce. Chaque année, à une certaine époque, il partait de Venise une flotte ou convoi pour Alexandrie: le moment de son arrivée était ce qu'on appelle plus bas le temps de la *muda*. Les affaires finies, cette flotte retournait à Venise, d'où les épiceries se répandaient dans le reste de l'Europe.

*dacchieri* (1), et ensuite de celles qui avaient été achetées dans les magasins des particuliers. Ces quatre négocians, nommés par le consul, s'en adjoignaient un cinquième, qui était l'homme du *dacchieri*; ils étaient chargés de fixer les prix de vente et d'achat. Leur commission consistait à conférer avec le marchand du *dacchieri*, et ils ne devaient se séparer qu'après que les prix avaient été déterminés et convenus. Cet usage tournait à l'avantage du *dacchieri* et des marchands maures (2), aussi bien que des vénitiens; maintenant on ne fait plus rien de tout cela, depuis l'arrivée de *Tangri-Bardi* (3) jusqu'à ce jour.

*Réponse.* La raison de ce qui se pratiquait alors venait de l'usage de fixer le prix des deux cent dix coufes de poivre que nous achetions chaque année; aujourd'hui que le prix de ce poivre est irrévocablement fixé à 80 ducats la coufe, les anciens usages sont devenus inutiles, d'autant plus que, pour les autres genres d'épiceries, il a été de tout temps libre à chacun d'y mettre le prix qu'il voulait (4).

---

(1) Le *dacchieri* était, comme on le voit plus bas, le marchand du sultan, et celui qui faisait pour son compte le monopole du poivre et d'autres épiceries. Ce mot *dacchieri* est probablement le terme arabe ذاكر ou *daccher*, qui signifie *teneur de livres et de comptes.*

(2) Par marchands maures, il faut entendre les négocians du pays, les nationaux, par opposition aux facteurs particuliers du sultan d'Égypte et aux négocians étrangers.

(3) *Tangri-Bardi* est probablement le nom de quelque consul ou ambassadeur vénitien.

(4) Il paraît qu'avant cette époque, les cinq marchands dont il s'agit étaient chargés de régler le prix de 210 coufes de

II. Tous les ans il partait de Venise trois (1) galères qui se rendaient directement sur les côtes de Barbarie, et arrivaient toutes chargées à Alexandrie; elles s'y défaisaient de leur cargaison, se chargeaient de nouveau et retournaient en Barbarie; là, elles faisaient un nouveau chargement et revenaient à Alexandrie, où elles étaient encore déchargées; enfin elles faisaient un nouveau chargement et s'en retournaient à Venise, de conserve avec la flotte d'Alexandrie (2). Ce commerce était très-avantageux au *dacchieri*, aux marchands africains et aux Vénitiens; pourquoi ne se fait-il plus rien de ce genre depuis l'arrivée de Tangri-Bardi?

*Rép.* L'ambassadeur répond que la république ne demande pas mieux que d'expédier le même nombre de galères que par le passé; mais la paix est une condition essentielle pour qu'on puisse se mettre en mer; et voilà que le roi d'Espagne est en guerre ouverte avec les États barbaresques; la navigation est interrompue. Dès qu'on le pourra, on fera comme auparavant.

III. Les vaisseaux vénitiens arrivaient chargés de

---

poivre appartenant au sultan; pour tout le reste il était libre aux marchands d'y mettre le prix qu'ils voulaient. En ce moment, au contraire, ces 210 coufes de poivre étaient fixées à 80 ducats l'une. Qu'était-il besoin d'aboucher des marchands ensemble, puisque le seul article à débattre avec le *dacchieri* ou agent du sultan se trouvait fixé d'avance?

(1) Deux seulement, si l'on s'en rapporte à l'article VI ci-dessous.

(2) On lit dans le texte italien, *con le galie de la muda di Alessandria. Muda*, autrement *muta*, signifie en italien *échange*; c'est l'équivalent du mot *foire*.

noisettes, raisins, &c. (1); l'usage voulait qu'ils en donnassent une partie (2) au *dacchieri*, au *nader* ou inspecteur (3), aux peseurs et à tous ceux qui y avaient droit. Tout cela est tombé en désuétude depuis l'arrivée de Tangri-Bardi.

*Rép.* A l'égard de cette distribution de fruits, on répond qu'on a très-sagement fait d'abolir cet usage, parce qu'outre qu'il n'était d'aucune utilité pour le sultan, il portait un grand préjudice à la vente des fruits en général; car une bonne partie des fruits distribués de la sorte se vendaient ensuite à vil prix au bazar. D'ailleurs l'intérêt du pays est qu'on favorise ceux de nos marchands qui apportent ici des fruits, pour qu'ils y reviennent en plus grand nombre et y répandent l'abondance.

IV. Chaque année, les marchands vénitiens achetaient au comptant du *dacchieri* 210 coufes de poivre; ils en payaient le montant au *dacchieri*: aujourd'hui cet usage est tombé en désuétude, depuis l'arrivée de Tangri-Bardi.

*Rép.* Que le sultan ne consent-il à livrer ledit poivre à raison de 80 ducats la coufe, ainsi que le portent nos conventions, et on le prendra. Si sa hautesse ne veut pas le donner à ce prix, dans l'idée que le poivre vaut maintenant davantage, qu'elle fasse comme

---

(1) Le mot *cibibi* est le même que *zibibbi*, pluriel de *zibibbo*, qui signifie *raisin sec*.

(2) C'est ainsi que nous traduisons le mot *tome*.

(3) C'est le mot arabe ناظر ou *inspecteur*.

bon lui semblera ; nous ne tenons pas plus à l'un qu'à l'autre. Quand même le prix du poivre descendrait à 40 ducats la coufe, nous consentons à en donner 80, puisque telle est la teneur du traité; mais aussi, si dans ce même moment on entendait dire que le poivre vaut plus de 80 ducats, il faudrait qu'on s'en tînt au prix déjà réglé, sans contrevenir en rien aux conventions. Au reste, nous laissons le sultan libre de faire comme il voudra ; nous nous conformerons à ce qu'il aura jugé convenable.

V. Les négocians vénitiens apportaient, dans le cours de chaque année, à Alexandrie, toute espèce de marchandises, de l'huile, du cuivre, du plomb, du drap, du cuir, du poil (*pelami*), des velours (*veludi*). Vers la fin de l'année, les galères arrivaient avec toute sorte de marchandises; à partir du jour de leur arrivée, jusqu'à la fin de la *muda* ou foire, les Vénitiens ne cessaient de vendre et d'acheter, soit par échange, soit au comptant. Maintenant il ne vient plus que quelques vaisseaux, en petit nombre; les galères n'arrivent plus qu'une fois en deux ans. On ne vend et l'on n'achète rien; enfin on ne fait plus de prix qu'à la fin de la *muda*, pendant un jour et une nuit seulement (1).

*Rép.* Il est vrai que nos vaisseaux venaient ici, dans le cours de chaque année, avec diverses marchandises :

(1) Il est évident, par cet endroit, que la *muda* doit signifier le temps que les navires vénitiens étoient à Alexandrie occupés à leur trafic, comme dans une grande foire.

mais c'était à la faveur de l'extrême liberté qui régnait dans le commerce, dans l'achat comme dans la vente; grâces à cette facilité, on pouvait préparer d'avance une bonne partie de la cargaison. Aujourd'hui que le gouvernement veut que les marchandises qui arrivent, ne puissent être vendues qu'au prix réglé pour la *muda* précédente ou pour la suivante, les marchands qui ne peuvent arriver à temps pour la *muda*, prennent le parti d'attendre l'année suivante, ce qui leur cause un grand préjudice et interrompt le mouvement du commerce. Le sultan n'a qu'à permettre que les marchandises qui arrivent, se vendent au prix courant (au prix que Dieu voudra), dans quelque époque de l'année qu'on se trouve, et alors nous ferons comme par le passé.

VI. Il venait tous les ans à Alexandrie cinq galères, sans compter les deux qui faisaient voile pour les côtes de Barbarie, et un autre navire qu'on tenait en réserve. Lorsqu'on avait fini de vendre et d'acheter, c'est-à-dire, quand la *muda* était finie, il restait encore à Alexandrie de grandes quantités de marchandises, de l'huile, du cuivre, du plomb, des draps, &c., le tout montant à une somme de plus de trois cent mille ducats; ainsi on vendait et l'on achetait toute l'année, et c'était comme une foire perpétuelle. Maintenant, après la *muda*, il ne reste pas dans Alexandrie pour deux cent mille ducats de marchandises, et nous ne voyons plus arriver que trois galères toutes seules, avec tres-peu de bâtimens et de marchandises.

*Rép.* S'il arrive si peu de galères, c'est qu'elles ne

peuvent plus se charger de poivre, article qui, année commune, faisait la charge de deux galères et demie, ou même trois. Joignez à cela que depuis un siècle les épiceries se vendent plus cher qu'anciennement : le beau gingembre, qui valait ordinairement huit à dix ducats, se vend à présent quarante-cinq ducats ; le prix des autres épiceries s'est élevé dans la même proportion ; de sorte que la charge de trois galères d'aujourd'hui équivaut à six des anciennes. Pour ce qui concerne le bâtiment de réserve, on l'a supprimé pour les raisons exposées à l'article précédent (1).

VII. Après le départ des galères, il restait toute l'année des marchands à Alexandrie ; il y en avait toujours au moins quinze des plus considérables ; ils vendaient et achetaient : maintenant il ne reste plus que trois ou quatre personnes qui ne sont que de simples facteurs, n'ayant que peu de marchandises entre les mains.

*Rép.* Ce qui faisait que les marchands aimaient à demeurer à Alexandrie, c'est qu'ils y pouvaient faire

---

(1) Il semble qu'avec le passage du Cap de Bonne-Espérance, les épiceries auraient dû diminuer de prix ; c'est ce que dit Robertson dans ses *Recherches historiques sur l'Inde ancienne.* Supposera-t-on qu'une hausse si prodigieuse fut l'effet de la découverte du nouveau monde, et que l'or et l'argent de l'Amérique étaient dès-lors assez répandus en Europe, pour faire hausser toutes les denrées de prix ? Mais l'article XIV ci-dessous semble dire le contraire. Il est d'ailleurs prouvé que les mines de l'Amérique ne commencèrent à influer sur le prix de l'argent en Europe, que vers le milieu du seizième siècle.

leurs affaires en toute liberté, au lieu qu'ils éprouvent aujourd'hni de grandes gênes, ainsi qu'il a été dit aux articles précédens. Du moment que les négocians trouveront de l'avantage à rester, ils le feront, et même en plus grand nombre que par le passé.

VIII. Ils vendaient et achetaient durant toute l'année, et fournissaient leurs magasins d'épiceries, en attendant l'arrivée de leur bâtiment de réserve; ils achetaient d'ordinaire jusqu'à six cents colis (1) d'épiceries, ou au moins cinq cents, sans compter ceux qu'ils achetaient des négocians maures (2). A l'arrivée du bâtiment de réserve, ils payaient les épiceries qu'ils avaient achetées et les expédiaient; ils continuaient cependant de vendre et d'acheter jusqu'à la fin de la *muda:* maintenant on ne pourrait trouver entre leurs mains deux cents colis d'épiceries, à cause du peu de marchandises qu'ils apportent et de la stagnation qui règne dans les affaires.

*Rép.* On répète qu'il n'y a que la liberté du commerce qui puisse remettre les affaires dans une heureuse situation; et si l'on cherche le bien du sultan, on n'a qu'à favoriser les négocians, en leur donnant les moyens d'étendre sans cesse le cercle de leurs affaires et de s'enrichir.

IX. Il venait tous les ans quatre mille quintaux de

---

(1) Ce mot est encore usité dans les commerce pour signifier *ballots*. *Voyez* le Dictionnaire de Commerce de Savary, au mot *Collis*.

(2) Les 600 colis étaient donc tous achetés du *daochiers* ou agent du sultan.

cuivre en pain (1), ou au moins trois mille, sans compter les autres espèces de cuivre. L'année dernière il n'en est venu que huit cents quintaux en pain, et rien de plus.

*Rép.* On répond que ce qui a empêché d'expédier la même quantité de cuivre qu'auparavant, c'est que celui qui avait été apporté a été enlevé contre le gré des propriétaires, et vendu autrement qu'ils ne le voulaient, et que même on leur a donné d'autres espèces d'épiceries que celles dont il avait été convenu. Que les marchands soient sûrs d'être bien traités et de vendre comme ils voudront, et il en viendra plus que jamais; d'autant plus que l'Allemagne est aujourd'hui en paix, et qu'on y peut trafiquer librement (2).

X. On apportait chaque année trois ou quatre mille tonnes d'huile, et même davantage; cette année il n'en est pas venu quinze cents.

*Rép.* On répond qu'il en est de l'huile comme des autres fruits de la terre; il y a telle année où l'on en récolte beaucoup, et d'autres où l'on en récolte moins. La base de la prospérité du commerce, c'est la liberté de vendre comme on veut, soit pour le prix, soit pour le genre des marchandises; et si l'on n'a pas soin de maintenir cette liberté, rien ne tournera à bien.

XI. Il arrivait tous les ans, avec le bâtiment de réserve et les galères, plus de trois cent mille ducats

---

(1) Le cuivre en pain est le cuivre en tablettes de forme carrée.

(2) Les Vénitiens alloient donc se pourvoir de cuivre en Allemagne?

en espèces; aujourd'hui à peine s'il en entre quatre-vingt mille en deux ans.

*Rép.* Ce qui attirait tant d'argent ici, c'est qu'on pouvait acheter librement des épiceries, dans le cours de l'année, à un prix convenu de gré à gré et sans ancune gêne; mais à présent qu'on veut que les marchands s'en tiennent au prix qui doit être fixé à la *muda* suivante, personne ne se soucie d'envoyer ici son argent ni ses marchandises, sachant qu'il n'en pourra disposer tout de suite. D'ailleurs le poivre, qui formait l'article principal de notre commerce et qui attirait ici le plus de numéraire, ne peut plus être acheté ici à cause des prix excessifs (1).

XII. Les mariniers étaient dans l'usage, à l'arrivée des galères, d'étaler différentes sortes de marchandises à eux appartenant, du drap, du miel, &c., le tout se montant à la somme de cinquante mille ducats; ils vendaient au comptant, et de cet argent ils achetaient, à la fin de la *muda*, des épiceries du *dacchieri* et des marchands maures; on leur laissait toute liberté à cet égard. Maintenant ils ne peuvent plus acheter quand la *muda* est finie, ce qui ne laisse pas de nous causer un grand préjudice.

*Rép.* C'est avec raison et justice qu'on a soumis les mariniers aux mêmes conditions que les autres: en effet, plusieurs d'entre eux achetaient, non-seulement pour leur compte, mais pour celui d'autres mar-

---

(1) Les Vénitiens trouvaient donc plus avantageux d'aller s'approvisionner à Lisbonne? *Voyez* au n.° XIV.

chands, ce qui tournait au désavantage de ceux qui, pour se conformer aux réglemens, avaient cru devoir acheter pendant la *muda*. Il est contre toute raison de laisser subsister de l'inégalité dans le commerce; les lois et la règle doivent être communes à tout le monde (1).

XIII. Anciennement il y avait d'ordinaire quatre galères vénitiennes en station sur les côtes de l'île de Chypre et de la Syrie, pour donner la chasse aux corsaires; on ne souffrait pas que les pirates fissent de l'eau dans cette île, et tous les bâtimens de ce genre étaient coulés à fond. Aujourd'hui, l'île de Chypre est devenue la retraite des corsaires; les habitans de l'île leur fournissent des vivres et de l'eau, et sont les premiers à les instruire des navires musulmans qui se rendent de Syrie en Égypte. Ces pirates ne craignent plus de se tenir à l'embouchure de la branche du Nil

(1) Apparemment, après la *muda*, les prix des épiceries baissaient, ce qui procurait de grands avantages aux négocians qui attendaient ce moment pour acheter. Que l'on fasse attention à l'inconséquence du sultan. Il voulait que les épiceries achetées dans le cours de l'année fussent payées au prix réglé pour le temps de la *muda*, sans doute parce qu'au temps de la foire, le concours des marchands vénitiens faisait hausser les prix, et qu'il devenait plus avantageux au sultan qu'on s'en tînt, tout le reste du temps, à ces prix élevés; et ensuite il trouvait singulier que le gouvernement vénitien, pour rendre les chances du commerce égales, refusât aux patrons de navire le privilége de faire le commerce après la *muda*. Ou il devait permettre que ces mariniers ne pussent pas acheter après la *muda* à un autre prix que les autres, ou bien souffrir que, dans le cours de l'année, il fût libre aux marchands de vendre et d'acheter comme ils voulaient.

qui passe à Damiette, et enlèvent tout ce qui se trouve sur leur passage.

*Rép.* Pour ce qui regarde l'île de Chypre, on ne manquera à aucun article de nos conventions en tout et par-tout. Si, depuis deux ans, on n'a pu mettre le même soin à en surveiller l'exécution, c'est à cause des circonstances malheureuses où se trouve la république (1). Au reste, on va écrire aux agens de la république dans l'île de Chypre, et sans doute que le sultan n'aura plus de plaintes à faire à cet égard.

XIV. Tout l'or et l'argent qui viennent à Alexandrie en lingots ou en monnaie, ne pourront être vendus qu'au *dacchieri* (2) et au prix du cours. Si celui qui vend ce métal veut en toucher le montant, il en sera le maître, à moins qu'il ne préfère l'échanger contre des épiceries des marchands d'Alexandrie, dans lequel cas il fera promettre aux marchands de remettre tout l'argent au *dacchieri*, sans qu'il en soit soustrait la plus petite partie; et s'il arrive à quelque

(1) Venise avait vu, peu de temps auparavant, la plus grande partie de l'Europe se réunir contre elle par la ligue dite *de Cambray*, et elle était encore très-affaiblie par les efforts qu'elle avait été obligée de faire.

(2) Ainsi tout or et argent qui entrait en Égypte devait être vendu au *dacchieri*, qui était l'agent du sultan, ou si cet argent servait à l'achat de quelque marchandise, il fallait que le marchand qui le recevait en paiement, allât le vendre au *dacchieri* au prix fixé par le sultan. Il était défendu de le laisser circuler dans le commerce, sous peine de confiscation. Ensuite le sultan convertissait cet argent en monnaies du pays, qu'il altérait selon son caprice. Ainsi, en Égypte, le prince avait le monopole du poivre, des métaux précieux, &c. Comment le commerce aurait-il pu prospérer?

marchand vénitien de vendre de l'argent à tout autre qu'au *dacchieri*, le montant de cette somme sera confisqué et remis audit *dacchieri*.

*Rép.* S'il est quelque chose qui doive être laissé en liberté, et dont on doive faciliter la circulation le plus possible, c'est sans doute l'or et l'argent. Loin de forcer ceux qui en ont à le vendre à l'un plutôt qu'à l'autre, il serait mieux de les laisser en disposer à leur gré et vendre leur argent au cours du moment : dans ces sortes de matières, ce ne sont pas seulement les réalités qui nuisent, mais même ce qui n'en est que l'ombre. Il vaut bien mieux mettre tous ses soins à ce que les balances dont on se sert pour peser l'argent, soient justes, et même, s'il le faut, faire quelque faveur à ceux qui l'apportent sans aucun alliage. Cet usage de donner en pareil cas une gratification est suivi à la monnoie de Venise et dans d'autres villes d'Italie ; la raison en est que l'argent est devenu plus rare qu'il ne l'avait été depuis longtemps, soit parce que les guerres ont mis obstacle à l'exploitation des mines, soit parce qu'une grande partie du numéraire passe en Portugal, en échange du poivre. Il serait même à desirer que personne, dans le public, ne sût que le sultan a fait une proposition de cette nature.

*Convention touchant les deux cent dix coufes de poivre* (1).

Les négociateurs vénitiens, pressés par les sollicita-

(1) Marin, tom. VII, pag. 298.

tions du sultan, avaient fini par lui offrir la somme de six mille *saraphis* (1) pour trois *muda*, c'est-à-dire deux mille *saraphis* par *muda* (2). Comme il ne s'en contentait pas, les négociateurs, après avoir essayé de divers moyens, consentirent, quoique avec peine, aux conditions ci-après, de l'aveu du consul et des marchands qui faisaient le commerce d'Alexandrie.

« A l'égard des deux cent dix coufes de poivre, si » le sultan veut les livrer à raison de 80 ducats l'une, » conformément à nos conventions, et d'après l'ordre » de la république, nous nous obligeons à nous en » charger. Que si sa hautesse ne veut pas les laisser » à ce prix, dans l'idée que le poivre vaut davantage, » qu'elle fasse comme elle voudra : le poivre ne va» lût-il que 40 ducats, nous le prendrons tout de » même à raison de 80 ducats la coufe, par respect » pour le traité ; mais aussi, dans le cas où le poivre » viendrait à hausser de prix, on ne pourra exiger » de nous au-delà du prix convenu.

» Au reste, on laisse le sultan parfaitement libre ; » nous en passerons par les conditions qu'il voudra ; et » afin de mieux convaincre sa hautesse du respect et » du dévouement de la nation vénitienne pour sa per» sonne, si le sultan ne croit pas devoir livrer les deux » cent dix coufes de poivre à raison de 80 ducats » l'une, la nation consent à lui compter 5,000 *saraphis*

(1) Monnaie d'or ainsi appelée du nom du sultan *Camsou-gouri*, surnommé *Malek-aschraf*, ou *roi noble*.

(2) Les galères de Venise ne venant que tous les deux ans, il s'ensuivait une gratification de mille *saraphis* par an en faveur du sultan.

» pour chaque *muda* de galères qui viendront de Ve-» nise à Alexandrie (c'est-à-dire, tous les deux ans), » et cela pendant trois *muda* consécutives, ce qui » porte la somme à 15,000 *saraphis*.

» En retour, nous prions Sa Hautesse qu'il lui » plaise, ainsi qu'il est juste, d'ordonner qu'aucun » marchand de la nation vénitienne ne pourra être » forcé de prendre malgré lui du poivre, ni par » échange, ni au comptant; ni contraint d'acheter, à » un prix marqué d'avance, le poivre du *daechieri* » (c'est-à-dire les deux cent dix coufes), pour tout » le temps marqué ci-dessus. Mais passé ces trois » *muda*, on fera un nouvel arrangement selon les » conjonctures, qui sans doute, s'il plaît à Dieu, de-» viendront meilleures et plus favorables pour le sul-» tan : enfin, tout se fera selon son bon plaisir; et » s'il arrivait par hasard qu'après ces trois *muda*, le » sultan ne jugeât pas à propos de céder le poivre » à raison de 80 ducats la coufe, la nation vénitienne » ne pourra, en aucun cas, être obligée à payer plus » de 5,000 *saraphis* par *muda*, avec les mêmes con-» ditions que ci-dessus. »

Il paraît que le commerce s'affaiblissant chaque jour davantage, et les revenus du sultan diminuant à proportion, le prince, peu content de l'arrangement précédent, se livra à de nouvelles plaintes. Voici les demandes qu'il adressa par l'entremise du *coza* (1).

---

(1) *Coza* est probablement le mot arabe خواجه; c'est le titre de la personne qui négociait au nom du sultan avec l'am-

I. Les Vénitiens avaient coutume, après l'arrivée des galères, de vendre et d'acheter par voie d'échange la meilleure partie de leur cargaison, après quoi le consul convenait du prix des épiceries du *dacchieri*.

*Rép.* On répond qu'on fera son possible pour traiter, dans toutes les affaires, avec le marchand du sultan avant tous les autres (1).

II. Tous les ans il partait de Venise trois galères qui, après plusieurs allées et venues sur les côtes d'Afrique, venaient charger des épiceries à Alexandrie, d'où il résultait de grands avantages pour le *dacchieri*, la douane et les marchands du pays.

*Rép.* On expédiera le même nombre de galères, dès qu'on le pourra sans danger.

III. Les Vénitiens, en arrivant avec des fruits, étaient dans l'usage d'en abandonner une partie à ceux qui y avaient droit par leur place.

*Rép.* On se conformera, à cet égard, à l'ancien usage.

IV. La coutume était qu'ils se chargeassent tous les ans de deux cent dix coufes de poivre, c'est-à-dire, de deux cents appartenant au sultan et de dix appartenant au commis de la caisse. Tel est le rapport

---

bassadeur vénitien : il équivaut ici au titre de *marchand* ou *homme d'affaires* du sultan. Voyez, pour la version italienne, Marin, tom. VII, pag. 301.

(1) On voit que le *dacchieri* était le marchand ou le fermier du sultan.

que nous en a fait le cadi Ala-eddin, agent (1) du *dacchieri* (2).

*Rép.* Les cinq mille *saraphis* que les Vénitiens doivent donner pour chaque *muda*, les déchargent de ces deux cent dix coufes de poivre, &c.

V. Les vaisseaux vénitiens apportaient toute sorte de marchandises, du cuivre, du vif-argent ou mercure, du cinabre, du drap, de l'étain, des velours, de l'huile, des pelleteries, &c. Les galères arrivaient ensuite vers la fin de l'année, avec toute sorte de marchandises : on vendait, on achetait par voie d'échange. A l'égard des marchandises qui s'achetaient au comptant, on convenait d'un prix huit jours avant l'expiration de la *muda*. Maintenant il ne vient plus que des bâtimens, &c.

*Rép.* On s'en réfère, à cet égard, à nos conventions &c.

VI. Chaque année il venait d'ordinaire cinq galères vénitiennes, avec deux autres, pour le trafic, en tout au nombre de sept, sans compter le navire de réserve. De plus, quand la *muda* était finie et après le départ des galères, il restait à Alexandrie de l'huile et autres marchandises, avec de l'argent pour la valeur d'environ trois cent mille *saraphis* (3) ; on

---

(1) Le mot *amel*, que nous traduisons par *agent*, doit être le mot arabe عامل, ayant le même sens.

(2) On voit que les deux cent dix coufes de poivre se vendaient au profit du sultan, par l'intermédiaire du *dacchieri*.

(3) Les trois cent mille *saraphis* correspondent aux trois cent mille ducats de l'article VI de la première pièce : ainsi un *saraphi* représentait un ducat.

continuait donc de vendre et d'acheter jusqu'au retour des galères : maintenant, à peine s'il reste des marchandises pour la valeur de vingt mille (1) *saraphis*, et il ne vient plus que trois galères avec un petit nombre de bâtimens.

*Rép.* Il faut en attribuer la cause à la guerre, qui désole nos contrées.

XVI. Aucun Franc ne pourra demeurer au Caire plus de trois mois, ni acheter des épiceries sous le nom de qui que ce soit, Maure ou Juif. S'il contrevient à cet ordre, la marchandise qu'il aura achetée sera remise au *dacchieri* (et confisquée), et le Franc subira le châtiment qu'il plaira au sultan de lui infliger. Il ne sera permis à aucun Franc de se marier au Caire, ni d'y rester comme espion et pour faire connaître ce qui se passe.

XVII. Le drap qu'on apportait en Égypte était également beau d'un bout à l'autre : maintenant on se contente de soigner les trois ou quatre premiers pics ; tout le reste est pitoyable. On tond le drap sans le mouiller, pour le rendre plus élastique et le faire paraître plus long ; et quand les Maures s'en sont fait des habits, dès qu'il se mouille un peu il se raccourcit, ce qui porte un préjudice considérable.

*Rép.* Si le drap a été vendu comme mouillé, il sera libre au Maure de le rendre ; que si quelqu'un a vendu son drap pour ce qu'il était en effet, on ne pourra lui faire de reproche.

---

(1) Il faut peut-être lire *deux cent mille*. *Voyez* l'article VI du n.° 1.

### *Arrangement fait à la demande du consul et des marchands d'Alexandrie* (1).

I. Après l'arrivée des galères à Alexandrie, et lorsque les affaires d'achat et de vente seront terminées, les marchands vénitiens resteront encore huit jours pour payer le *dacchieri* et acquitter les marchandises qu'ils auront achetées. Dans le même temps, le gouverneur d'Alexandrie, de concert avec le *coza*, écrira à la cour du sultan. Si l'on répond au gouverneur de laisser partir les marchands, ils le feront en liberté, à moins qu'ils ne fussent encore redevables de quelque chose ou qu'ils ne préférassent rester.

II. Les pièces monnayées et tout l'argent apporté par les Vénitiens entreront par les portes, afin d'y payer les droits d'usage; après quoi il sera libre de les vendre à qui on voudra. Il suffira qu'on ne fasse pas ce commerce sur les galères ou sur tout autre navire (2).

III. Pour toutes les affaires qui se feront au comptant, le droit de grand courtage, qui était de dix ducats pour cent, sera de onze; il sera double s'il s'agit d'un simple échange (3). A l'égard des épiceries pour lesquelles il n'aura été déterminé aucun prix, on s'en tiendra au prix courant.

---

(1) Marin, tom. VII, pag. 308.

(2) De peur que les droits du sultan ne fussent lésés.

(3) Le marché est alors censé double, et les parties contractantes stipulent pour deux marchandises à-la-fois. Voilà pourquoi le courtier a droit à une rétribution double. Cet usage subsiste encore à Marseille; on n'y déroge qu'en cas de conventions particulières.

IV. On ne pourra forcer aucun marchand vénitien à donner à crédit de l'argent ou des marchandises à qui que ce soit. Les courtiers, suivant l'usage, ne pourront exiger pour le petit droit de courtage que quatre *médins* pour cent ducats (1). Le droit du drogman ne sera exigible qu'après l'achat des épiceries, et lorsque la *muda* sera finie, et ce droit ne pourra être de plus de quatre *médins*.

VI. Les marchands vénitiens pourront vendre et acheter en toute liberté. Celui d'entre eux qui sera inscrit à la douane du *gaban* (2) ne pourra être *rayé* (3); celui qui ne sera pas encore inscrit pourra l'être sans obstacle (4).

Par l'article X on demande que le consul vénitien puisse vendre des marchandises au comptant jusqu'à concurrence de mille ducats par an pour sa dépense annuelle; et par l'article XI, qu'on lui paie, suivant l'usage, ses *honoraires* tous les six mois (5).

---

(1) Le *médin* est une fraction de la piastre turque.

(2) *Gaban* est peut-être le mot arabe قبان qui signifie *un lieu de dépôt.*

(3) Ce mot, à l'article xx de la pag. 320, est exprimé par *batallar* et *abatallar*. Serait-ce le mot arabe بطل, qui a le même sens.

(4) Cette inscription équivalait pour les marchands vénitiens à ce que nous appelons le droit de patente.

(5) Le mot *honoraire* est exprimé par *zemichia;* ce doit être le mot arabe جامكية, lequel signifie la même chose. Il résulte d'un passage d'un traité fait entre la république de Pise et le prince de Tunis, que c'étaient les marchands eux-mêmes qui fournissaient à l'entretien du consul. *Voyez* le *Codex Italiæ diplomaticus*, de Lunig, tom. I, pag. 1067. A Marseille, avant la révolution, la chambre du commerce levait sur toutes

XII. Les marchands pourront faire débarquer le vin qui sert à leur usage.

XV. On ne pourra noliser aucun de nos navires de force ; et si nos navires éprouvent quelque avarie qui tourne au désavantage des marchands maures, notre nation n'en sera pas responsable, si ce n'est en cas de baratterie, suivant qu'il est d'usage.

XVI. Si un Franc cause quelque dommage à un Turc, à un Barbaresque, ou à toute autre personne, nul ne sera responsable que le coupable.

XVII. Il sera libre aux marchands vénitiens de faire faire à leurs effets les réparations nécessaires. Si elles sont faites dans notre *fondaco* (1), on ne nous fera pas payer plus cher que de coutume. On pourra aussi faire réparer les magasins de la douane.

XVIII. Les vins qu'on expédiera au Caire, paieront un droit de sept ducats par tonneau, au profit de l'*allueli* et du *lucieri* (2), moyennant quoi on pourra les vendre au Caire et ailleurs (3).

XX. Les vins qui entreront à Alexandrie paieront les droits d'usage ; si, au contraire, on les destine

---

les marchandises un droit de deux pour cent, appelé *le droit du consulat*, qui servait à acquitter le traitement des consuls. Maintenant c'est le gouvernement qui subvient à cette dépense.

(1) C'est le quartier affecté aux chrétiens d'occident dans toutes les villes musulmanes.

(2) Il doit s'agir ici de l'*alwaly* الوالي ou *préfet de police* et du الوزير *alwezir* ou *visir*.

(3) Le sultan Bibars, par principe de religion, avait prohibé la vente du vin dans ses états d'Egypte et de Syrie. On voit que cette défense n'avait pas été maintenue.

pour le Caire, et qu'on les mette dans des *germes* (1), ils ne paieront pas de droit (sinon à leur arrivée devant le Caire).

XXI. Tout marché passé entre un Maure et un Vénitien, et enregistré à la douane du *gaban*, ne pourra être annullé ni entravé sous quelque prétexte que ce soit.

*Requête adressée au sultan par le magnifique consul et les marchands de Damas, et accueillie par le prince* (2).

I. Les Juifs ne pourront se rendre sur la côte pour y acheter des épiceries ou autres marchandises, soit par échange, soit au comptant. S'ils en veulent, qu'ils les achètent à Damas, où il n'est pas si facile de frauder les droits du sultan (3).

II. Les marchands vénitiens pourront aller librement par le pays vendre et acheter sans qu'on puisse exiger d'eux autre chose que les droits d'usage, ni faire payer à un marchand ce qui est dû par un autre, ni les inquiéter dans leur commerce.

III. Au vice-roi seul et au *nadraser* (4), il sera

---

(1) On lit *zerme* dans le texte italien. C'est le mot arabe جرم, pluriel جروم, mot qui désigne une espèce de navires particuliers au cours du Nil.

(2) Marin, tom. VII, pag. 313.

(3) Les Vénitiens voulaient par-là se délivrer de la rivalité des Juifs, de tout temps si habiles dans tout ce qui est du ressort de l'industrie et du commerce.

(4) On lit ci-après, à l'article XII, pag. 319, dans le livre de Marin, *nadrazès*. Ce mot paraît altéré. C'est peut-être le ناظر

permis de se mêler des affaires des Francs et de leur donner des ordres.

IV. Aucun gouverneur ne pourra battre un Vénitien, à moins d'une autorisation du sultan.

A l'article VII, il est question de l'argent que les Vénitiens apporteront à la monnaie, ce qui suppose qu'il y avait un hôtel des monnaies à Damas.

*Articles concernant le port de Tripoli* (1).

I. On ne pourra se faire livrer aucune marchandise de force, telle que coton, &c., que ce soit pour le sultan, l'*azebo* (2), ou toute autre personne en place.

II. Il sera libre d'acheter de la cendre, de qui l'on voudra, suivant l'usage (3).

III. On ne pourra pas exiger pour l'*azebo* plus d'une balle de drap par an pour chaque maison, vu qu'en prenant plus de drap qu'il n'en faut à la consommation de l'*azebo*, on vend le reste au bazar, ce qui porte aux Vénitiens un préjudice considérable.

*Articles pour les marchands vénitiens établis à Alep* (4).

I. Le cadi *Cattibi ser* (5) d'Alep nous comptera,

---

الخاص ou *intendant du domaine du sultan*, ou peut-être encore le ناظر السر. *Voyez* la *Chrestomathie arabe* de M. le baron Silvestre de Sacy, t. I, pag. 135, tom. II, pag. 48 et 59.

(1) Marin, tom. VII, pag. 315.

(2) C'est sans doute le mot arabe حاجب, c'est-à-dire, *chambellan*, titre que portaient les gouverneurs de province.

(3) Cette cendre servait sans doute à la fabrication du savon.

(4) Marin, tom. VII, pag. 317.

(5) كاتب السر: *Voyez* la *Chrestomathie arabe* de M. le baron Silvestre de Sacy, aux endroits cités.

sur les premiers *droits* (1) qu'il sera dans le cas d'exiger de nous, la somme de 2,500 ducats, qu'il nous a fait souscrire de force. Nous consentons à payer tout ce qui sera dû; mais qu'on ne nous oblige pas à faire des prêts de cette sorte.

II. Il nous sera permis de faire arrêter nos débiteurs à la porte même du cadi ou du gouverneur, sans qu'il puisse y avoir d'exception pour personne.

III. On pourra débiter en Syrie le sucre de Chypre, suivant l'usage.

IV. On rendra au sieur Zanon les trente sacs de coton qu'on lui a enlevés sous prétexte qu'ils étaient dus par un autre Franc déjà mort. On n'a aucun droit sur ce coton, et il serait injuste que celui qui ne doit rien payât pour autrui. Chez nous le père n'est pas tenu de répondre pour son fils, ni le fils pour son père.

V. Il y aura pour nous, suivant l'usage, pleine et entière sûreté dans nos *fondaco*, sans qu'on puisse nous inquiéter le moins du monde.

VI. Comme il est arrivé que plusieurs débiteurs de mauvaise foi se sont fait déclarer *insolvables* (2), ce qu'ils ont obtenu sans peine du cadi, à notre très-grand préjudice, il sera défendu aux cadis de déclarer aucun débiteur insolvable, si ce n'est en présence du créancier vénitien, lequel déclarera qu'il n'est pas à

---

(1) *Mozebi.* C'est le mot موجب, terme qui signifie un droit quelconque.

(2) *Facchieri.* Ce doit être le mot arabe فقير, qui signifie *pauvre.*

sa connaissance que son débiteur ait les moyens de le satisfaire.

VII. On vola, il y a deux ans, la somme de 2,000 ducats à un de nos marchands; comme les gouverneurs sont obligés à maintenir la sûreté des pays qui sont sous leur juridiction, nous demandons que le gouverneur de la contrée nous restitue les 2,000 ducats, ou, à son défaut, que la contrée elle-même nous indemnise, ainsi qu'il est de toute justice (1).

La cannelle ne pourra être achetée que grabelée, comme le veut la raison; que si on la pèse sans être grabelée (2), il sera payé pour chaque farde ou ballot (3), 50 *saraphis* d'amende au profit du sultan, et cette amende sera à-la-fois à la charge du vendeur, de l'acheteur et du peseur.

XII. La moitié du droit de courtage sera, pour le courtier; l'autre moitié pour le drogman du sultan.

XIII. On ne pourra pas exiger plus de quatre dirhems par personne pour *droit de péage* (4).

XIV. Il ne sera permis qu'aux Maures, aux Francs et aux chrétiens du pays de tenir des boutiques de drap (5).

---

(1) Tel est l'esprit de la législation musulmane: quand un vol est commis, c'est au voleur à restituer; sinon l'on s'en prend aux autorités du lieu, et, à leur défaut, à la population toute entière.

(2) C'est-à-dire, épluchée, nettoyée.

(3) Le mot *farde* est usité en arabe; on écrit فردة.

(4) *Gaffar*. C'est le mot arabe خفر, qui est encore usité dans le même sens.

(5) Sans doute les marchands vénitiens voulaient éviter la concurrence des Juifs.

XV. Les Francs ne vendront pas de vin aux Maures, et les Maures n'en demanderont pas aux Francs, sous peine de 50 *saraphis* d'amende.

XVII. Aucun homme du pays, Juif ou gens en place, ne pourra faire le commerce des épiceries, ainsi qu'il a toujours été d'usage.

XXI. Si quelque Franc se dérobe par la fuite à quelque poursuite, ni le consul ni les autres Vénitiens n'auront à répondre pour lui.

XXIV. Il sera permis aux Vénitiens de faire leur prière dans la maison du consul, ainsi qu'il a toujours été d'usage.

XXV. Aucun de nos navires ne pourra être requis de se charger des marchandises des gens du pays ni de qui que ce soit, et il leur sera permis de partir quand ils voudront.

XXVI. S'il arrive que quelque bâtiment vénitien ou de tout autre pays dépendant de la république fasse naufrage, les marchandises et l'équipage seront respectés, et le tout sera rendu aux propriétaires (1).

XXVII. Le père ne sera pas poursuivi pour son fils, ni le fils pour son père, à moins qu'il n'existe des engagemens particuliers.

XXVIII. Nos marchands pourront vendre du sucre comme par le passé.

Ces traités ont cela de curieux, qu'ils nous montrent

(1) Pendant long-temps, les biens naufragés avaient été la propriété des princes sur les côtes desquels le naufrage avait eu lieu. C'est ce qu'on appelait *le droit de bris et naufrage*.

la diminution sensible opérée, dès l'an 1512, dans le commerce de Venise par la voie de la Mer Rouge et d'Alexandrie. Il paraît qu'avant cette époque, le sultan avait le monopole du poivre, et qu'il faisait faire pour son compte le commerce des épiceries. Il y avait tous les ans à Alexandrie une foire générale; les Vénitiens venaient s'y pourvoir de ce qui leur était nécessaire, et donnaient en échange de l'argent ou des marchandises de leur cru. La foire finie, on nommait des espèces de syndics chargés d'établir un prix uniforme ; chacun payait et se faisait payer, après quoi on se retirait. Cependant, d'une foire à l'autre, il restait à Alexandrie des marchands vénitiens qui vendaient et achetaient. Le sultan, voyant le commerce des épiceries diminuer chaque jour, crut de son intérêt d'obliger les Vénitiens à lui acheter une certaine quantité de poivre, à un prix qu'il détermina ; consentant, à cette condition, à les laisser libres d'acheter les épiceries qu'ils voudraient. Voyant ensuite que ce moyen ne le dédommageait pas de la diminution toujours plus sensible du commerce, il voulut forcer les Vénitiens à payer le poivre plus cher qu'il n'avait été convenu. Il fit plus : comme, à cause de la concurrence, les prix établis au temps de la foire étaient plus élevés que dans le courant de l'année, il prétendit obliger les Vénitiens à payer, dans le cours de l'année, les épiceries au même prix que du temps de la foire. Les Vénitiens, dégoûtés, aimèrent mieux aller se pourvoir d'épiceries à Lisbonne, d'où ils continuèrent à fournir les ports d'Italie et de la

Grèce ; ce ne fut que pour la forme qu'ils envoyèrent quelques navires à Alexandrie.

---

## *Notice sur l'époque de l'Établissement des Juifs dans l'Abyssinie ;* par M. Louis Marcus.

( Suite. )

La côte méridionale de l'Abyssinie fut peuplée, selon Philostorge, par une colonie syrienne : c'est là qu'Eudoxe trouva un peuple qui parlait la même langue que les Carthaginois, qui s'étaient établis sur la côte occidentale de l'Afrique ; c'est là que Diodore de Sicile place une nation qui croyait que, dans des siècles très-reculés, la Mer Rouge avait été mise à sec pendant deux fois vingt-quatre heures ; c'est là enfin qu'Artémidore place la demeure des Colobes, qui pratiquaient la circoncision de la même façon que les Juifs de l'Abyssinie et d'autres pays ; c'est là enfin que Pline place un lieu nommé *Gaza*, près de la ville d'Assab, et un autre endroit, qu'on appelait *Bargaza* ou *le pays de Gaza*, entre la ville de Zéila, l'ancien *Mossyllon*, et le cap Guardafui (1). Le premier endroit est situé au nord de l'extrémité septentrionale du détroit de Bab-el-Mandeb ; l'autre est placé au sud-est de ce détroit. Le mot *Gaza* appartenait donc, dès le temps de Pline (60 ans après J. C.), à plusieurs endroits de la côte méridionale de l'Abyssinie. Mais ce mot ressemble à

(1) Pline, VI, 34 et 35.

celui de *Gyz,* qui est le nom que les Abyssins donnent à leur patrie et à leur langue écrite. Le mot *Gyz* signifie *émigration* dans cette langue, et nous verrons bientôt que l'Abyssinie a reçu ce nom des Syriens, ou plutôt des Syro-juifs, qui peuplèrent au temps d'Alexandre le Grand une partie de l'Abyssinie, et qui s'appelèrent eux-mêmes au singulier *Gyz* et au pluriel *Agazyan* et *Agazy,* c'est-à-dire, *les émigrés,* pour exprimer qu'ils avaient quitté leur mère patrie pour aller demeurer dans l'Abyssinie. Cette rencontre des Syriens de Philostorge dans les lieux où habitaient les *Gyz* ou *Gaza* de Pline, les Colobes d'Artémidore, les peuples qui parlaient la langue carthaginoise selon Eudoxe, et qui, selon Diodore, croyaient au passage de la Mer Rouge, tout cela serait-il un produit du hasard, ou bien la suite de ce que toutes ces peuplades, dont la langue, les mœurs et les traditions nous offrent tant de traits caractéristiques des anciens Hébreux, sont toutes ensemble des descendans de cette nation, ou bien un mélange de Juifs avec des Syriens idolâtres? Voici un fait qui donne le dernier degré de vraisemblance à la seconde hypothèse. Les Chrétiens et les Juifs de l'Abyssinie prétendent que ceux-ci s'établirent d'abord sur la côte méridionale de l'Abyssinie, et que de là ils se répandirent avec le temps dans l'intérieur de ce pays. Bien plus, la route que les Juifs ou Syro-juifs avaient prise pour arriver de la Terre sainte dans l'Abyssinie fut semée de petits états de Juifs indépendans, jusqu'au temps de l'empereur Justinien ( 550 ans après J. C. ). L'historien grec

Procope (1) nous apprend qu'il y avait, jusqu'à cette époque, un état pareil sur l'île de Jotabe, qu'on nomme maintenant *Jaffati*, et que l'on cotoie en sortant du golfe d'Élan, par lequel on navigue quand on veut se rendre par mer de la Palestine à la Mer Rouge, et de là dans l'Abyssinie, en traversant ce golfe dans toute sa longueur.

J'ai dit dans l'alinéa qui précède que les Abyssins nomment leur langue écrite et leur pays *Gyz*, et que ce nom, qui veut dire *émigration* dans cette langue, lui fut donné par les Syro-juifs qui s'établirent dans l'Abyssinie vers l'an 330 avant J. C. Voici quelques-uns des argumens sur lesquels je fonde cette assertion, qui diffère de l'opinion du savant Ludolphe. Ce père de la littérature éthiopienne croit que les Abyssins sont une colonie des Arabes qui ont peuplé le pays à une époque très-reculée et qui précède l'ère chrétienne de plusieurs siècles. L'opinion de Ludolphe est appuyée sur la signification du mot *Gyz*, qui veut dire *colonie*, et sur deux passages des auteurs classiques, dans lesquels il est parlé d'une ville *Abyssa* en Arabie et d'un peuple arabe nommé *Abaseni*. Feu M. Murray, savant orientaliste anglais, partage l'opinion de Ludolphe et la soutient par l'affinité de la langue gyz avec l'arabe. Feu M. Salt, au contraire, dont l'humanité, les sciences et les arts pleurent encore la perte prématurée, pensait que les Abyssins étaient une

(1) Procope, *de Bello Persico*, I, pag. 32; ex editione Hœschelii.

nation différente des Arabes. Il fonde cette opinion sur l'énoncé de cette phrase, que nous traduisons mot à mot de l'anglais : « La physionomie des Abyssins, » leur couleur naturelle, leur manière de bâtir et » de s'habiller, leur écriture, enfin toute la marche » de leur histoire politique et son contenu, prouvent » que ce peuple et les Arabes sont deux nations dif- » férentes (1). » Nous nous réservons de développer plus au long ce passage, que M. Salt n'a accompagné d'aucun commentaire, dans notre Histoire des anciennes colonies juives, égyptiennes, grecques et caffres de l'Abyssinie. Nous nous empressons cependant de remarquer que M. Salt a déjà soupçonné que l'affinité du gyz avec l'arabe pouvait être l'effet de l'établissement dans l'Abyssinie de la colonie syrienne dont Philostorge a parlé. M. Salt dit encore qu'en laissant de côté toutes les conclusions qu'on peut tirer de cette indication, l'affinité du gyz avec l'arabe s'explique par le voisinage des pays dans lesquels on parle ces deux langues, sans qu'on ait besoin de supposer, à cause de cette parenté des deux idiomes, que l'Arabie ait été peuplée par les Abyssins, ou le pays de ceux-ci par les Arabes. Un autre argument dont M. Salt s'est servi pour prouver que les Arabes et les

(1) Salt, pag. 458. — Valentia, tom. III, pag. 242. M. Salt aurait pu dire hardiment la même chose en s'appuyant sur les auteurs grecs ou romains qui vivaient avant ou après J. C. Le roi maure Juba, par exemple, dit dans Pline (VI, 34) : « Les » pays situés entre Syène et Méroé sont habités par des peuplades » de race arabe, et non par des hommes de race éthiopienne. »

Abyssins sont deux nations différentes, c'est que tout ce que les pères de l'église et les auteurs arabes les plus anciens nous ont dit des Arabes et des Abyssins, doit nous engager à les prendre pour deux peuples de race différente. En renvoyant le lecteur aux développemens que M. Salt fait de cette assertion dans ses ouvrages sur l'Abyssinie (1), nous produirons quelques-unes des raisons qui nous font préférer l'opinion de M. Salt, que les Abyssins et les Arabes sont deux nations de race différente, à celle de Ludolphe et de Murray, selon lesquels les Arabes auraient peuplé l'Abyssinie. Ces raisons sont si étroitement liées à celles que nous pourrions alléguer en faveur de l'opinion que le nom de *Gyz* fut donné à l'Abyssinie par des colons juifs ou syro-juifs et non par des émigrés arabes, qu'il ne nous est pas possible de les séparer les unes des autres; nous les donnons donc ensemble. Elles sont:

1.° Le mot *Gyz*, qui signifie *émigration* dans la langue qu'on appelle *gyz*, est écrit dans cet idiome comme dans le samaritain, par *gimel, ain, zain*, et non par *gimel, aleph, zain* ou par *gimel, zain, ain* comme en arabe.

2.° Les mots *Abyssa* et *Abaseni* ne sont pas aspirés comme le *Hhabech* des Arabes, c'est-à-dire l'Abyssinie. Ces deux noms géographiques, qui désignent la même contrée de l'Arabie, sont exprimés par *Bouz* dans l'Ancien Testament. Jérémie place la ville de Bouz à côté de celles de Têma et de Dedan: il les nomme

(1) Salt, p. 458.

ensemble, en ajoutant que Nébucadnézar les subjuguera toutes les trois ainsi que toute l'Arabie Déserte et Pétrée (1). On voit par ce passage du prophète, que la ville de *Bouz* était située ou dans l'Arabie Déserte ou dans l'Arabie Pétrée, et que du temps de Jérémie (vers l'an 600 avant J. C.), elle était très-florissante et bien connue; car le prophète n'aurait pas compté une chétive bourgade parmi les contrées dont il promettait la conquête à Nébucadnézar. La ville d'*Abyssa* est placée par Ptolémée dans la chaîne de montagnes qui sépare l'Arabie Pétrée de l'Arabie Heureuse du côté du sud-est. C'est là aussi que Ptolémée place plusieurs villes auxquelles il donne le nom de *Theïma* et qui s'y trouvent encore. C'est donc dans cette chaîne qu'on doit chercher l'emplacement de l'endroit nommé *Bouz* par Jérémie, qui le place dans le voisinage de Têma. Cet endroit et celui de *Bouz* sont situés, selon le premier livre de Moïse, à l'orient de la région montueuse d'Édom. Celle-ci ne pouvant guère être une autre contrée que la chaîne de montagnes qui borde l'Arabie Déserte du côté du sud-est, et qui se prolonge ensuite jusqu'au Golfe Persique, en faisant la limite de l'Arabie Pétrée et de l'Yémen, l'emplacement du *Bouz* de Jérémie coïncide avec celui de l'*Abyssa* de Ptolémée, qui est l'*Abaseni* d'Étienne de Byzance. Mais les mots *Bouz* بوز et *Hhabach* حبش n'ont aucune affinité dans la langue arabe : on ne peut donc regarder les Abyssins ou les *Hhabach*

(1) Jérémie.

des Arabes comme une colonie du peuple arabe que Ptolémée et Étienne de Byzance appellent *Abyssa* ou *Abaseni*. Cela est si vrai, que les Abyssins ne réclament pas la gloire d'être des colons arabes, et que ceux-ci ne prétendent pas avoir peuplé l'Abyssinie. La tradition commune aux deux nations est que les Abyssins sont un mélange d'autochthones avec les peuples que les Israélites chassèrent de la Palestine du temps de Josué.

3.° Cette réunion des habitans indigènes de l'Abyssinie avec les Cananéens est appelée *Angaba* par les Abyssins. Le mot *Angaba* signifie *le concours des nations* en langue gyz; le mot *Hhabach* veut dire la même chose dans la langue des Arabes. Mais il n'a aucune signification dans le gyz, ni dans l'amharique; et les Abyssins, qui se nomment quelquefois *Angaba*, rejettent pourtant le nom synonyme *Hhabach* comme une dénomination qui n'est pas honorable. Ainsi les Abyssins repoussent eux-mêmes toute affinité avec les Arabes. D'un autre côté, nous savons par Philostorge que, du temps d'Alexandre le Grand, une colonie syro-juive se fixa dans l'Abyssinie; et les habitans de ce pays disent qu'outre les Cananéens, leurs vainqueurs, les Juifs ont aussi envoyé une colonie dans l'Abyssinie. Nous savons déjà que cette contrée est en effet habitée par beaucoup d'Israélites, et qu'ils y étaient autrefois réunis en corps de nation et avec des rois de leur religion. Nous savons encore que, vers l'an 150 avant J. C., les Juifs, que les Grecs appellent *Colobes* ou *les mutilés*, sont déjà très-nombreux dans

l'Abyssinie. Selon Josèphe, l'Abyssinie ou la Troglodytique des anciens avait été peuplée par les troupes d'Apher, qui descendit d'Abraham et de sa seconde femme Ketourah (1). Pline (2) rapporte une tradition bien plus étonnante; il dit que le Phénicien Cadmus avait inventé dans l'Abyssinie l'art d'exploiter les mines d'or et de travailler ce métal. Quoique nous tenions très-peu à ces traditions de Josèphe et de Pline, non plus qu'à celle des Abyssins sur les Cananéens, nous croyons cependant qu'il est bon de remarquer qu'il n'existe au contraire aucune tradition ancienne ou moderne qui porte que l'Abyssinie ait été occupée par les Arabes, et qu'il paraît qu'au temps d'Alexandre le Grand, ceux-ci n'avaient pas encore établi des colonies dans l'Abyssinie. N'est-il donc pas tout simple de penser que ce n'est pas des Arabes, mais des Syriens idolâtres et des Juifs qui se fixèrent au plus tard du temps d'Alexandre dans l'Abyssinie, que les habitans de ce pays ont reçu le nom d'*Agazyan* ou *émigrés*. Cette conjecture n'est pas seulement conforme à l'orthographe du mot *Gyz*, que l'on écrit comme en samaritain et non comme en arabe; mais elle est de plus justifiée par l'usage que les Syriens et les Phéniciens en ont fait dans les temps anciens, pour exprimer qu'ils avaient établi une colonie quelque part. Vers l'an 46 avant J. C., César transporta une partie des Cartha-

(1) Joseph. *Antiquit. Judaicæ*, I, 15, pag. 43, tom. I Operum omn.; edit. Havercamp.

(2) Pline, VII, 56.

ginois établis à Tingis, ville de la Mauritanie, de cette place en Espagne. Ils y bâtirent une ville qu'ils appelèrent *Julia gjoza* ou *Julia traducta*, en l'honneur de Jules César, qui les avait transportés de l'Afrique en Espagne (1). Ainsi le mot *gjoza* fut employé par ces descendans des Carthaginois ou Phéniciens, pour exprimer le mot latin *traducta*, qui signifie (*ville*) *transportée* en français. Ainsi le mot *Gyz* est un terme technique fort usité chez les peuples de la Palestine et de la Syrie, pour exprimer *émigrés*. Il ne peut donc paraître étonnant que les Syriens, ou plutôt les Syro-juifs (2), qui se fixèrent du temps d'Alexandre le Grand dans l'Abyssinie, y aient pris eux-mêmes la qualification de *Gyz* ou *émigrés* : ce nom passa depuis aux autres habitans de l'Abyssinie, et leur est resté jusqu'à présent. On voit en effet ce nom de *Gyz* déjà très-répandu dans ce pays entre les années 200 avant et 220 après J. C. Dans l'inscription d'Adulis (90 ou 75 ans avant J. C.), il est parlé d'une contrée appelée *Gazon*, qui est le *Beled-at-Taka* de Burkhardt ; que selon ce voyageur, on nomme encore *Goz*. Bion, géographe grec, qui vécut probablement avant Agatharchide, c'est-à-dire avant 130 avant J. C., parle déjà de ce pays de Goz ; il le nomme *Agacen*, ce qui est le pluriel (*Agazyan*) du mot *Gyz* (3). Le pays de *Goz* est situé sous le même parallèle que l'endroit sur la

---

(1) Bochart, pag. 477, et pag. 714 [tom. I, ed. tert. Lugd. Bat.]

(2) *Voyez* ci-après pag. 61, note 1.

(3) Pline, VI, 35.

côte de la Mer Rouge que les Grecs ont appelé autrefois *la forêt des Colobes*. Mais les Colobes, d'après ce qui a été dit à leur sujet, étaient Juifs : ainsi le pays que nous nommons *Goz*, et qui est l'ancien *Gazon* ou *Agocen*, fut probablement occupé autrefois par les Juifs abyssins. Nous trouvons encore une ville de *Gaza* sur la côte et près d'Assab, de même qu'un endroit appelé *Bargaza*, entre la ville de Zéila et le cap Guardafui : mais *Byhher-Gyz* ou le pays de Gyz est le nom que les Abyssins donnent encore aujourd'hui à leur patrie. Enfin le mot *Gyz* se reproduit dans le nom propre du pays que Ptolémée appelle *Agisymba*, mot composé d'*Agazy*, pluriel du mot *Gyz* et d'*Amba*, mot gyz qui signifie *roche* ou *montagne*, et qui, par transposition, est synonyme du mot *Bama* en hébreu et en syriaque. *Agisymba* est, selon Ptolémée, une région très-montueuse ; le Nil y prend sa source. On voit donc que le mot *Gyz* se présente déjà entre les années 200 avant et 220 après J. C. dans plusieurs lieux de la côte abyssinienne et dans l'intérieur du pays. A cette époque, il n'est pas encore question d'un pays d'*Hhabach* ou Abyssinie dans la Troglodytique; on n'y connaissait alors pas d'autres nations que les Axoumites et les *Agazyan* ou *Agazy*, c'est-à-dire, *les émigrés*, les *Saman* ou Syriens, les Colobes ou les mutilés et les Juifs. De tous ces différens noms géographiques, ceux d'*Agazy* et d'Axoumites sont les seuls (1) que les Abys-

(1) Les Abyssins se nomment aussi *Ithiopawan* ou Éthiopiens; mais ce mot vient du grec αἴθων τὴν ὄψιν, voulant dire *un homme*

sins se donnent maintenant. Pour le nom d'Axoumites, il vient d'Axoum, ancienne capitale de l'Abyssinie, qui fut bâtie, l'an 39 avant J. C., par les Gréco-égyptiens, qui s'étaient fixés vers l'an 100 avant J. C. dans l'Abyssinie. Le mot *Gyz* se trouve, avant cette époque, dans les écrits des anciens; il ne peut donc convenir à aucune autre nation qu'aux Syriens ou plutôt aux Syro-juifs qui se fixèrent, du temps d'Alexandre le Grand, dans l'Abyssinie; car ces deux peuples furent appelés *Saman* ou plutôt *Saman Falasyan, Syriens de la Palestine*, par les indigènes du pays (1), *Colobes*, ou

---

*à la figure brûlée.* Dans l'inscription d'Axoum, les Axoumites et les Éthiopiens sont encore représentés comme deux nations différentes.

(1) Le nom de *Falasyan*, que les Abyssins donnent maintenant aux Juifs, vient de ce que les habitans indigènes de l'Abyssinie ont compris les Juifs et les Syriens idolâtres, qui vinrent s'établir chez eux du temps d'Alexandre le Grand, sous le nom commun de *Saman Falasyan.* Ces deux mots signifient *les Syriens de la Palestine*, et aussi *les Syriens exilés*, dans la langue gyz. Les anciens Égyptiens ont cru aussi que les *Hicsos* étaient d'origine phénicienne, et se nommaient eux-mêmes *Felistim.* Le mot *Felistim* signifiait, selon les anciens Égyptiens, *les exilés*, dans la langue des *Hicsos.* Les Juifs sont, selon les anciens Égyptiens, des émigrés syriens restés pendant un laps de temps dans l'Égypte, d'où on les chassa enfin. Ils s'établirent parmi les *Hicsos* ou Phéniciens, qui les reçurent très-bien. Depuis cette réunion des Juifs avec les Phéniciens, les habitans de l'Égypte ont appelé les Juifs et les Phéniciens *Saman Falasyan*, ou *les Syriens de la Palestine.* Les habitans indigènes de l'Abyssinie, se conformant à cet usage des Égyptiens, appelèrent les Juifs et les Syriens idolâtres de leur pays, *Saman Falasyan.* Lorsqu'une partie des deux nations et des Abyssins idolâtres embrassèrent la religion chrétienne, ceux-ci gardèrent pour eux le nom de *Gyz*, que les Juifs et les Syriens idolâtres se donnaient aupa-

*mutilés*, par les Grecs; *Juifs*, par le poëte latin Claudien; et *Agazy*, qui signifie *émigrés*, dans le syro-juif, qu'ils parlaient encore du temps de Philostorge (350 ans après J. C.) et que les Juifs de l'Abyssinie n'ont pas cessé depuis de parler. Les Juifs et les Syriens idolâtres sont les colons les plus anciens que nous connaissions dans l'Abyssinie, en nous tenant à ce que les auteurs grecs et romains ont dit de l'histoire de ce pays; les habitans indigènes prétendent même qu'il ne s'est fixé jamais d'autre peuple étranger dans leur patrie; ce qui n'est pas tout-à-fait exact, car nous savons que, vers l'an 100 avant J. C., une colonie gréco-égyptienne s'établit dans l'Abyssinie : mais l'assertion positive des Abyssins, qu'ils se sont mêlés dans les temps les plus reculés de l'histoire phénicienne et syrienne avec ces deux nations, mérite de compter pour quelque chose, dans des recherches sur l'origine du nom de la langue écrite des Abyssius, qui est la langue gyz; car

---

ravant entre eux. On continua cependant de désigner les Juifs par le nom de *Saman Falasyan*, que les habitans indigènes de l'Abyssinie avaient donné jusque-là aux Juifs et aux Syriens qui s'étaient établis dans leur pays. C'est ainsi que les Juifs de l'Abyssinie acquirent le nom de *Falasyan*, qu'ils portent maintenant, et qui est synonyme de celui de *Felistim*, qu'on lit souvent dans la Bible, comme le nom d'une nation de la Terre sainte. Ce mot *Felistim* veut dire *les exilés*, dans l'hébreu, dans l'arabe, dans le copte et dans le gyz. Les preuves de tout ce que je viens de dire sur le nom ancien des *Hicsos*, des Syriens et des Juifs, chez les Égyptiens et chez les Abyssins, se trouveront dans mon Histoire des colonies &c. J'ai pensé qu'il serait utile de produire cette note dans le Journal asiatique, pour ne pas laisser le lecteur dans l'incertitude sur ce qu'il doit penser de l'origine du mot *Falasyan*.

chaque peuple de l'Abyssinie sait pourquoi il s'est donné ce nom et pas un autre; et la tradition des Abyssins sur leurs liaisons avec les Phéniciens et les Juifs, est en rapport avec des faits positifs et incontestables, et qui sont que, du temps d'Alexandre le Grand, des Syriens idolâtres et des Juifs se sont fixés dans l'Abyssinie, et qu'avant cette époque il y avait peut-être déjà des Juifs (1).

Ludolphe et Murray ont pensé que la langue gyz étant plus rapprochée de l'arabe que du syrien, de l'hébreu et de toute autre langue sémitique, il était tout naturel de supposer que les Arabes et non les Syriens, les Hébreux ou d'autres peuples sémitiques avaient

---

(1) Les Arabes anciens, aurais-je pu dire encore, avaient, il est vrai, l'habitude de transporter les noms des provinces, des villes et des montagnes de leur patrie, dans les pays étrangers où ils s'établissaient. Juba écrivait, vers le commencement de l'ère chrétienne (Pline, VI, 34), que les pays situés entre Syène et Méroé, et près du Nil, étaient habités par des peuplades arabes. Comparez les noms des villes nubiennes sur le Nil qu'on lit dans Ptolémée, avec les noms des villes arabes qu'on lit dans cet auteur, et vous verrez qu'ils ressemblent les uns aux autres. Dans la Nubie, Ptolémée connaît les villes de *Primis, Sacole, Nacis, Tathis, Napata*, &c.; dans l'Arabie, celles de *Priom, Saklé, Nascos, Thadis*, et la nation des *Napatei*, &c. Comparez les noms géographiques que l'on rencontre dans les inscriptions d'*Adulis* et d'*Axoum*, et dans Agatharchide et Artémidore, avec ceux de la Palestine et de la Syrie, qu'on lit dans Josèphe et dans les biographes grecs d'Alexandre le Grand, et vous les trouverez assez ressemblans : mais vous ne trouverez au contraire aucune ressemblance entre les noms anciens des provinces, villes et montagnes de l'Abyssinie, et ceux des endroits qui faisaient partie de l'Arabie antique. (*Voyez*, pour les détails, l'ouvrage d'où ce mémoire est extrait.)

peuplé l'Abyssinie, et que le pays avait reçu le nom de *Gyz* ou *colonie*, de ce qu'il avait été occupé par des colons arabes. Quoique ce raisonnement paraisse de prime abord spécieux et même assez plausible, il n'est cependant rien autre chose que spécieux, et il n'y a rien de plus mal fondé que cette assertion; *car plus l'affinité du gyz avec l'arabe est grande, et plus il est certain que les Abyssins et les Arabes sont deux nations distinctes, et que l'une d'elles n'a pas peuplé le pays de l'autre.* Cette assertion tient un peu du paradoxe, mais elle est vraie pourtant. Dans l'inscription d'Adulis et dans celle d'Axoum, on lit les noms propres d'une grande quantité des contrées abyssines. Tous ces pays portent encore leurs anciens noms, et ces noms ont presque tous une signification quelconque dans le gyz. Il en est de même pour une grande partie des noms géographiques de l'Arabie, qu'on lit dans Eratosthène, Agatharchide, Artémidore, Diodore de Sicile, Strabon, Pline, Ptolémée, &c. &c. &c.; ces noms propres sont souvent d'origine arabe et ont une signification dans cette langue. Que l'on compare maintenant les noms des lieux, montagnes, fleuves et peuples de l'Arabie, avec les noms géographiques de la Troglodytique ou Abyssinie, qu'on lit dans les deux inscriptions citées et dans Diodore, Pline et Ptolémée; on ne trouvera que deux ou trois noms au plus qui soient communs aux deux pays. On devrait, ce semble, penser que les Arabes ayant peuplé les premiers l'Abyssinie et ayant introduit leur langue maternelle dans cette contrée, ils

donnèrent encore à chaque district de ce pays, à ses fleuves, à ses montagnes et à tout endroit qui ressemblait par sa situation et par sa nature à un lieu quelconque de l'Arabie, le nom de cet endroit. Cette manière d'agir est si naturelle aux hommes, que les Tyriens ont fait voyager ainsi avec eux le nom de Tyr dans l'Afrique et dans le Golfe Persique. Les Espagnols ont leur *Hispaniola* dans l'Amérique, les Anglais leur Nouvelle-Écosse, et les Français leur île de Bourbon. L'Abyssinie une fois parsemée de villes arabes et qui portaient les noms de places situées dans l'Arabie ou de personnages célèbres dans l'histoire de ce pays, leurs anciens noms devaient rester à ces lieux; car la langue des premiers colons arabes est restée aux habitans. Il est hors de doute qu'il est plus difficile qu'une langue quelconque se perpétue dans une contrée pendant un grand nombre de siècles, que de voir les villes, les fleuves, les montagnes, &c. de cette contrée conserver des noms qui rappellent ceux de quelques positions du pays d'où sortait la nation qui s'y est établie en y introduisant sa langue, ses croyances religieuses, ses mœurs et ses habitudes. Les Espagnols ont hérité de la Carthagène des Carthaginois, et les Portugais de l'Algarve des Arabes occidentaux; et les Abyssins, qui demeurent à côté des Arabes, et qui abandonnent le commerce qui se fait dans leur pays depuis tant de siècles, aux Arabes mahométans de ce pays, ne pourraient nous offrir, depuis l'an 280 avant J. C. jusqu'à l'an 200 de J. C., aucun nom géographique qui rappelle une position quelconque de l'Arabie, et qui date

de la même époque (1)? Convenons donc que les Arabes n'ont pas peuplé l'Abyssinie, ni les habitans de cette contrée l'Arabie, et que l'affinité du gyz avec l'arabe vient du voisinage des deux nations et de leurs relations commerciales et industrielles, ainsi que des guerres qu'ils se sont faites dans des siècles reculés; par exemple, dans le premier siècle avant J. C. et dans le sixième siècle de l'ère chrétienne. L'affinité du gyz avec l'arabe n'est pas même l'effet seul du contact continuel dans lequel les Abyssins et les Arabes ont été de tout temps, par le voisinage dans lequel la nature a placé ces deux nations. La ressemblance des deux langues est due en partie à l'établissement des Juifs et des Syriens idolâtres dans l'Abyssinie; car les langues de ces deux nations sont parentes entre elles et avec l'arabe. L'influence que le syriaque et l'hébreu (2)

---

(1) *Voyez* pag. 72 et 73.

(2) Les preuves sont:

N.° 1. Il s'est glissé dans le gyz quantité de mots radicaux hébreux qu'on ne trouve pas dans la langue arabe; par exemple:

ሰተየ *Satya, il but;* en hébreu שתה. (Le *hé* final des mots hébreux est changé en *yad* dans les racines éthiopiennes.)

ወርኅ *Ouarrh, la lune;* en hébreu *jereahh.* (Le *yad* initial des mots hébreux est changé en *waw* dans les racines éthiopiennes.)

ሰዊጠ *Ssaouîtha, il versa;* en syrien *soud* שוד ou *ssod,* en chaldéen *assad* אשד ou *sedá* שדא.

አበነ *Abbana, il a été changé en pierre,* et እብን *ybn, la pierre;* en hébreu *eben* אבן, *pierre.*

N.° 2. Beaucoup de mots hébreux radicaux ont passé dans l'éthiopien sous leur forme primitive; avant d'entrer dans l'arabe, ils ont subi des changemens; par exemple:

ont exercée autrefois sur l'éthiopien ou le gyz, se fait même sentir encore, et l'on en peut poursuivre l'origine

---

ሐጽ *Hhaç, la flèche;* en hébreu *kheç* חץ; mais en arabe حظوة *hhadhoûh.*

ጸለለ *Çalla, il ombragea;* en hébreu צלל *çalal;* mais en arabe ظلّ *dhalla.*

ሰንበል *Ssabl, l'épi;* en hébreu *ssiboul* שבול; mais en arabe سنبوله *ssinboulah*, ou bien سنبول *sinboul.*

እስኩል *Asskhôly, la vigne;* en hébreu *eskhaul* אשכול, arabe عثكول *a'tskoûl,* avec un *aïn* et un *tsa* au commencement du mot, au lieu qu'en hébreu et en éthiopien il y a les lettres *alef* et *sin.*

በይናት ou ቤናት *Baynita* ou *bênita, entre;* en chaldéen on dit *bênat* בינת; en hébreu *bênôt* בינות et *bên* בין; en arabe, on dit seulement *Bayna* بين.

N.° 3. On trouve dans l'éthiopien beaucoup de mots dont les racines sont communes à l'hébreu et au gyz, ou à l'hébreu, au gyz et à l'arabe, mais qui se présentent sous une forme qui n'est pas conforme aux règles de la grammaire arabe ni à celles de la langue gyz, mais qui l'est bien à celles de la grammaire hébraïque; par exemple, les deux mots suivans, qui sont dérivés du *hiphil* chaldéen des mots hébreux *eben* אבן *pierre,* et בוא *bâu, venir :*

መሃይበን *Mahaybon, pétrifié, changé en pierre;*

ሃይቢአ *Haybî, il amena, &c. &c.*

On peut dire en toute sûreté que la douzième partie des verbes gyz ont donné origine à des mots dérivés et formés ou régulièrement, ou selon l'usage chaldéen de la conjugaison *hiphîl* des verbes hébreux.

N.° 4. On trouve dans l'éthiopien beaucoup de mots hébreux et chaldéens usités également dans l'arabe, mais qui n'ont pas, dans cette langue, les mêmes significations qu'en gyz, en hébreu et en chaldéen; par exemple :

ጊዮር *Gyour, étranger et prosélyte; ger* גר en hébreu, et en syrien *étranger et prosélyte*; mais en arabe جار, rien qu'*étranger.*

5.

jusqu'en l'an 280 avant J. C. (1), époque qui n'est éloignée que de cinquante ans de celle que nous attribuons au premier établissement des Juifs et des Syriens idolâtres dans l'Abyssinie, en nous appuyant du témoignage positif de Philostorge et de Claudien sur ce sujet, comme des autres passages des auteurs grecs et

---

ምድር *Mydr, la terre et un pays*, comme le mot syrien מדרא *midrâ*; mais en arabe مدر *midr, la glèbe*, comme chez les talmudistes.

N.° 5. Les règles et les formes de la grammaire éthiopienne ont été influencées par celles des grammaires hébraïques, syriennes et chaldéennes; par exemple, le signe éthiopien du génitif, qui est *h, za*, vient du signe chaldéen du génitif, qui est ד, *de*. Les lettres *z* et *d* sont souvent changées l'une dans l'autre.

(1) J'ai dressé un catalogue de cent quarante mots gyz ou amhara [troglodytiques] dont les anciens ont indiqué la signification. Ce catalogue commence par le mot *asta*, qui signifie *l'eau des ténèbres*, selon Juba, roi de Mauritanie, et selon Diodore de Sicile, et qui entre dans la composition des noms *Astasabas* [le fleuve Mareb], *Astasobas* [le Tacazze], *Astosabas* [le fleuve des Agows ou le Nil Bleu], *Astapus* (le fleuve Pus, situé, selon Salt, entre le Nil Bleu et le Fleuve Blanc), dont chacun est le nom d'une autre rivière de l'Abyssinie et du Sennaar. Les noms géographiques *Astaboras, Astapus* et *Astosabas* sont déjà connus d'Ératosthène, qui vécut vers 280 avant la naissance du Sauveur. Le catalogue commence donc par cette année. Il finit avec l'an 535, époque à laquelle le moine Cosmas achevait sa topographie chrétienne. Cosmas dit que les Axoumites ou Abyssins nommaient le rhinocéros ἀρου ἀρισι *Arou-harisi*, qui n'est autre chose que les mots gyz ኣርዌ ፡ ሓሪስ *Yroué Hharisy* (en arabe *hharisch* حريش), dont on se sert encore pour désigner cet animal. (*Voy.* Salt, *Travels to Abyssinia*, pag. 38, appendice). Cosmas dit encore que le mot τιγχαρὰ ou *tankhara* signifie *or* dans la langue des Axoumites, c'est-à-dire, des Abyssins. Ce mot se trouve encore dans nos Bibles éthiopiennes; il y est écrit ተንከር *tankhar*,

romains, que nous avons cités et commentés dans ce mémoire. Ainsi les traditions des Abyssins sur l'établissement des Cananéens, c'est-à-dire, des Phéniciens et des Syriens idolâtres dans leur pays; la tradition pareille des Arabes et la tradition de Josèphe sur l'occupation de la Troglodytique ou de l'Abyssinie, par

---

et signifie *topaze*. Cette pierre fine ressemble aux grains d'or par sa forme et par sa couleur. Nous ne devons donc pas nous étonner que le même mot veuille dire *topaze* et *or* en éthiopien. En hébreu, le mot *paz* פז signifie également *or* et *topaze*.

Des cent quarante mots éthiopiens que les anciens nous ont légués, treize sont d'origine hébraïque et ne se trouvent pas dans la langue arabe. (*Voyez* le n.° 1 de la note qui précède.) Cinq autres mots sont écrits comme en hébreu ou en syriaque, et n'ont passé dans l'arabe qu'après avoir subi quelques changemens dans leurs lettres radicales. Le mot le plus ancien de la première classe est celui d'*Asta*, dont je viens de parler, et qui date de l'an 280 avant J. C.: il signifie *l'eau des ténèbres;* mais *assad* אשד et *seda* שדא, en chaldéen, et *soud* (par contraction *sod*) signifient, en syrien, *il a versé de l'eau*. Le mot correspondant en gyz est ሰዊጠ *saouitha*, dont on a dérivé le mot አስዊጢ *asscudhi*, qui veut dire *l'effusion de l'eau*. Le mot rabbinique *assda* אשדא signifie *effusion de l'eau*, et aussi *un lieu caché;* donc sa signification répond à celle du mot *asta*, qui veut dire *l'eau des ténèbres*, selon Diodore de Sicile et selon le roi Juba. En copte, *sçot* veut dire *un grand lac*. Dans l'arabe, il n'y a pas un mot de la même signification et composé de radicales homogènes. Il est donc certain que l'influence de l'hébreu et du syrien sur l'éthiopien ou le gyz se faisait déjà sentir en l'an 280 avant J. C.; et c'est juste ce qui a été dit dans le texte. Je rappellerai pourtant que le mot *gyz*, qui signifie *colonie* dans la langue gyz ou éthiopienne, y est écrit, comme dans le samaritain, par *gimel*, *ain*, *zain*, et non, comme dans l'arabe, par *gimel*, *zain*. *ain*, ou par *gimel*, *éliph*, *zain*. Ce mot est connu des Abyssins depuis l'an 75 avant J. C.

Ophir, fils d'Abraham et de sa seconde femme Ketourah; enfin la tradition de Pline sur le séjour que le phénicien Cadmus a fait dans l'Abyssinie; puis la tradition des Abyssins sur leur conversion à la religion juive dans un siècle aussi reculé que celui du roi Salomon; de même que la tradition des Juifs de l'Asie et de l'Europe sur l'occupation de l'occident de l'Abyssinie par leurs coreligionnaires; tout nous porte à dater au moins de l'an 350 avant J. C. l'entrée des Juifs et de quelques Syriens idolâtres dans l'Abyssinie. Cette date n'est pas choisie au hasard; nous savons par Philostorge qu'Alexandre le Grand, qui vivait à cette époque, transporta une colonie syrienne dans l'Abyssinie: cette colonie fut appelée *Saman* par les indigènes du pays; et ce nom, que nous connaissons depuis l'an 75 avant J. C., est resté à la région montueuse de l'Abyssinie, où les Juifs de ce pays ont soutenu, jusqu'à la fin du siècle passé, leur indépendance contre les attaques des chrétiens et des mahométans de l'Abyssinie. Vers l'an 130 avant J. C., ces Juifs sont déjà connus des Grecs, qui les nomment Colobes et qui nous disent qu'ils demeurent le long de la Mer Rouge, depuis le bosquet des Colobes (situé dans la baie d'Amphila) jusqu'à Deire (à l'extrémité sud-ouest du détroit de Bab-el-Mandeb), et de là jusqu'au promontoire de Pytholaüs, situé dans les environs de Zéila, et d'où les habitans de la côte commencent à n'être plus Colobes ou *mutilés*, c'est-à-dire circoncis selon le rite des Juifs. De la côte, les Colobes ou Juifs s'étendaient déjà, vers 130 avant J. C., jusqu'aux montagnes des provinces

abyssiniennes de Tigré et de Samen (1). Dans les pays que les Colobes ou les Juifs occupaient vers cette époque, on rencontrait plusieurs fois le nom de *Gyz*, qui signifie *colonie*, et que les Syro-juifs de Philostorge se donnèrent eux-mêmes en mémoire de leur émigration de la Palestine. Enfin on peut poursuivre jusqu'à l'an 280 avant J. C. les traces de l'influence que l'hébreu et le syrien exercèrent autrefois sur la langue gyz. Voyons maintenant s'il n'y avait pas des Juifs dans l'Abyssinie avant qu'Alexandre le Grand y eût transporté une colonie de Juifs et de Syriens.

Selon Aristée (2), il n'y avait pas de Juifs établis dans l'Égypte avant le règne de Psammétique sur ce pays, ou avant 643 avant J. C. Il n'est guère probable qu'il y ait eu des Juifs dans l'Abyssinie avant qu'il y en eût dans l'Égypte. Ce pays n'est pas seulement plus proche de la Palestine que l'Abyssinie, mais les Égyptiens envahirent la Terre sainte, plus souvent que les Éthiopiens ou les Méroens et leurs voisins. Ils étaient, depuis le siècle de Salomon, souvent alliés des Juifs, ou ils faisaient le commerce avec eux. Nous ne sommes pas assurés que la reine de Saba ait régné dans l'Abyssinie, ni même que les Méroens aient jamais fait une incursion dans la Terre sainte. A en juger par plusieurs mots syriens qu'on trouve dans le gyz, je suis même tenté de croire que le premier éta-

(1) Artemidor. apud Strabonem, ex editione Siebenkes, XVI, 4, § 5, 9, 12.

(2) Aristæus, *Historia versionis græcæ Vet. Test.* ex editione Havercampii, in appendice ad Josephi Opera omnia, t. II, p. 104.

blissement des Juifs dans l'Abyssinie n'est pas antérieur au siècle d'Alexandre le Grand; de sorte que tous les Juifs que l'on rencontre maintenant dans ce pays, doivent être les descendans de ceux que le conquérant macédonien transporta dans l'Abyssinie. Il s'est glissé en effet dans le gyz quelques mots syriens que les Abyssins n'ont pas reçus, à ce qu'il paraît, des Syriens idolâtres qui s'établirent dans leur pays du temps d'Alexandre, mais des Juifs, car ces mots désignent ou le Pentateuque ou la croyance juive. Cela étant, la langue des Juifs qui entrèrent dans l'Abyssinie n'était pas l'hébreu pur, mais un mélange de mots hébreux et syriens. Le prophète Jérémie, qui vécut après Psammétique, haranguait encore ses coreligionnaires dans un hébreu très-peu corrompu. Les Juifs de l'Abyssinie me semblent y être entrés après la mort de Jérémie, c'est-à-dire, après la destruction du temple par Nébucadnézar; car Jérémie eut le malheur de survivre à l'expulsion de ses coreligionnaires de la Terre sainte. Il fallut sans doute encore beaucoup de temps pour que la langue des Juifs se soit corrompue au point d'employer le mot syrien *oray-tâ* אוריתא, qu'on trouve aussi dans le chaldéen et dans l'idiome talmudico-rabbinique, au lieu du terme hébreu *taurah* תורה, quand ils parlaient du Pentateuque. C'est là cependant ce que les Juifs qui s'établirent dans l'Abyssinie semblent avoir fait; car le mot gyz par lequel on exprime la loi de Moïse, n'est pas *taurah*, mais ኦሪት *orîty ; et le mot* taurah *ne se trouve pas même du tout dans le gyz.* Quant aux mots *orîty* et *oray-tâ*

ils ne se trouvent pas dans l'arabe: donc les Abyssins ne peuvent avoir reçu ce mot *orîty* d'aucune autre langue que de celle que parlaient les Juifs et les Syriens idolâtres qui s'établirent chez eux du temps d'Alexandre le Grand. Il me paraît donc que l'on peut rapporter la date de l'entrée des Juifs dans l'Abyssinie, à l'époque où, selon Philostorge, il s'établit une colonie syrienne dans ce pays. Nous pouvons poursuivre jusqu'à ce temps l'existence des Juifs abyssins; mais nous n'avons aucune donnée positive et avérée pour remonter plus haut; car les traditions des Abyssins et celles des Juifs des autres pays, sur l'établissement des Israélites dans l'Abyssinie, ne méritent pas d'être sérieusement refutées; et il est certain que le premier établissement des Juifs dans l'Abyssinie se fit non-seulement après l'avénement au trône, de Psammétique, roi d'Égypte (643 avant J. C.), mais même après la destruction du premier temple de Jérusalem.

Si l'on persistait cependant à assigner à l'établissement des Juifs dans l'Abyssinie une antiquité plus reculée que celle que je viens de lui attribuer, je ne pourrais la contester absolument, parce que je n'ai pas de preuves contraires à objecter, à moins toutefois qu'on ne veuille faire entrer des Juifs dans l'Abyssinie avant la destruction du premier temple. Pour cette opinion, on peut la contester en s'appuyant sur beaucoup de faits qui lui sont directement opposés, mais qu'il serait trop long d'alléguer et de discuter dans ce mémoire.

---

# NOUVELLES ET MÉLANGES.

## SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

*Séance du 1.er juin 1829.*

M. le vicomte VILLENEUVE-BARGEMONT, préfet des Bouches-du-Rhône, est admis en qualité de membre de la Société.

M. Morenas, sur le point de faire un voyage en Géorgie, écrit pour offrir ses services à la Société. On annonce que des instructions relatives à divers points d'histoire et de littérature géorgienne, ont été remises à M. Morenas par M. Brosset.

M. J. Low écrit en envoyant à la Société un exemplaire de sa grammaire siamoise. Les remerciemens du conseil seront adressés à M. Low, et M. Eugène Burnouf est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. J. Mohl écrit pour proposer au conseil de recevoir M. le colonel J. Briggs comme membre honoraire de la Société. MM. Saint-Martin, Klaproth et Eugène Burnouf sont chargés de faire un rapport sur les titres littéraires de M. Briggs.

M. l'abbé Dubois adresse au conseil un exemplaire de la grammaire latine à l'usage des Chinois, par le P. Gonzalvès, imprimée en Chine. L'ouvrage sera déposé à la bibliothèque de la Société, et les remerciemens du conseil seront adressés à M. l'abbé Dubois.

On dépose sur le bureau le manuscrit de M. Siebold sur l'origine de la nation japonaise; cet ouvrage est renvoyé à l'examen de MM. Saint-Martin et Klaproth, qui proposeront leurs vues sur la manière dont cet ouvrage pourrait être publié par la Société. (*V.* le n.° de juin, t. III, p. 385.)

M. le président rappelle que le conseil est depuis longtemps dans l'usage de faire faire des rapports verbaux sur

les ouvrages les plus importans qui sont offerts à la Société. En conséquence, la traduction de l'histoire de *Ferischta,* par M. Briggs, est renvoyée à M. Mohl, et l'édition grecque des *Pastorales* de Longus, par M. Sinner, à M. Hase.

M. Reinaud, au nom de la commission nommée dans la dernière séance, fait un rapport sur la collection d'antiquités égyptiennes et arabes rapportées par M. Rifaud.

M. Klaproth fait un rapport sur l'édition lithographiée du roman chinois *Yu-kiao-li,* publiée par M. Levasseur. Les conclusions de ce rapport, tendant à ce que l'ouvrage soit encouragé par une souscription, sont adoptées par le conseil et renvoyées à la commission des fonds.

On entend le rapport de la commission de surveillance des impressions, duquel il résulte que des additions importantes projetées par les éditeurs de *Sacontala* et de *Mencius,* exigent un supplément de crédit pour ces ouvrages: la commission est invitée à se procurer des renseignemens précis sur l'étendue de ces éditions, et à les transmettre à la commission des fonds, qui devra statuer sur ces nouvelles demandes.

M. Saint-Martin annonce au conseil la mort de M. le D.r Zohrab, décédé à Versailles, le 8 mai dernier.

Conformément à la décision prise par le conseil, dans la séance du 4 mai dernier, on procède à la rédaction nouvelle des articles 1 et 11 du réglement de la Société relatif à l'organisation du bureau. Le conseil adopte une nouvelle rédaction, et arrête qu'elle sera provisoirement annexée à l'ancienne, et soumise, en 1830, à l'approbation de la Société reunie en assemblée générale.

La nomination de M. Abel-Rémusat comme président de la Société, laissant la place de secrétaire vacante, on procède à l'élection d'une personne qui remplisse les fonctions de secrétaire jusqu'à la prochaine séance générale. M. Eugène Burnouf est provisoirement chargé de ces fonctions par le conseil.

Aux termes du réglement, la commission du Journal est renouvelée; les commissaires élus sont MM. Hase, Abel-Rémusat, Saint-Martin, Klaproth et Chézy.

On renouvelle également, 1.° la commission de surveillance des impressions; les nouveaux membres sont MM. Hase, Reinaud et Demanne, et 2.° la commission chargée de la comptabilité de la souscription particulière des membres du conseil, dont les membres sont MM. Eyriès et Demanne.

M. Dumoret lit un extrait de l'Histoire des Afghans, traduit du turc.

---

# BIBLIOGRAPHIE.

## *Ouvrages nouveaux.*

NOTA. Les livres dont le lieu d'impression n'est pas indiqué, ont été imprimés à Leipsig.

ALLEMAGNE.

126. *Abriss der alten Geschichte des Orients;* Esquisse de l'histoire ancienne de l'Orient, d'après la méthode ethnographique, avec l'histoire de la civilisation et de la littérature; par G. GRAFF. (Mayence.) *In-8.°*

127. *Etrurien und der Orient.* L'Étrurie et l'Orient, par DOROW. (Heidelberg.) *In-8.°*

128. *Constantini Porphyrogeniti imperatoris, de Ceremoniis aulæ Byzantinæ, libri II.* Græcè et latinè, è recens. *Reiskii*, cum ejusdem commentariis integris. Vol. I. (Bonn.) *In-8.°*

129. *Leonis Diaconi Caloënsis Historiæ libri X, et liber de Velitatione bellica Nicephori Augusti*, e recens. C. B. HASII; addita ejusdem versione atque annott. ab ipso recognitis. Accedit *Theodosii Acroases de Creta capta*, e recens. Fr. JACOBSII, et *Luitprandi Legatio*, cum aliis libellis Nicephori Phocæ et Joan. Tzimiscis historiam illustrant. (Bonn.) *In-8.°*

130. *Nicephori Gregoræ Byzantina historia,* græcè et latinè, cum annott. Hier. WOLFII, Car. DUCANGII, Jo. BOIVINI et Cl. CAPPERONERII, cura Lud. SCHOPENI. Vol. I (Bonn.) *In-8.°*

131. *Abrégé de la grammaire turque,* contenant, outre les principes de cette langue, des idiotismes, des discours familiers, et un petit vocabulaire en français, turc et hongrois, par J. Chs. DE BESSE. (Pest.) *In-8.°*

132. *Geschichte des Osmanischen Reiches.* Histoire de l'empire ottoman, par M. DE HAMMER, tom IV (1574-1623). (Pest.) *In-8.°*

133. *Das Volk und Reich der Osmanen.* Le peuple et l'empire des Ottomans, par rapport à la constitution et à l'art militaire, d'après les meilleures autorités anciennes et nouvelles; par E. DE SKORK. (Pirna.) *In-8.°*

134. *Constantinople et le Bosphore de Thrace,* par le lieutenant général *Andréossy*; traduit par PSERGK. *In-8.°*

135. *Monumens de la Nubie* nouvellement découverts, par GAU, 13.° et dernière livraison de l'édition allemande. (Stuttgard.) *In-fol.*

136. *Grammatik der hebräischen Sprache.* Grammaire de la langue hébraïque de l'Ancien Testament, exposée d'une manière succincte, par EWALD. *In-8.°*

*Voyez,* pour la grande grammaire du même auteur, l'article de M. de Sacy, inséré au *Journal des Savans.*

137. *Linguæ hebraicæ litteræ, accentus, pronomina, conjugationes, declinationes, numera, numeralia et particulæ; congessit et disposuit* J. G. L. KOSEGARTEN; edit. 2.ª, emend. (Ienæ.) *In-4.°*

138. *Pentateuchus hebraicè et græcè; recognovit et digessit, varias lectiones notasque criticas subjunxit, argumentis historico-criticis illustravit et cum annotatione perpetua edidit* Dr. SCHUMANN. Vol. I, Genesin continens. *In-8.°*

139. *THORA oder die fünf Bücher;* THORA *Mose,* ou les cinq livres de Moïse, traduits de nouveau sur l'original

par HEINEMANN. I.re livraison, contenant la Genèse. *In-8.°*

140. ארומי יוסף. Instruction dans la religion de Moïse, pour la jeunesse israélite des deux sexes, par JOHLSON; 3.e édit. augmentée. (Francfort.) *In-8.°, 2 vol.*

Le premier volume contient les doctrines de la religion juive et l'écrit de Maimonides sur les mœurs; le second est un livre de cantiques.

141. *Der Prophet Jesaia.* Le prophète Isaïe, traduit et accompagné d'un commentaire philologique, critique et historique, par GESENIUS; 2.e edit. revue. Tome I, contenant la traduction. *In-8.°*

142. *Scholia in Vetus Testamentum*, part. III; *Jesaiæ vaticinia annott. perpet. illustr.* Fr. C. ROSENMÜLLER. Vol. I, edit. 3.a aucta et emend. *In-8.°*

143. *Thesaurus philologicus criticus linguæ hebraicæ et chaldeæ Veteris Testamenti.* Tom. I, fasc. I. Editio II, secundum radices digesta, priore germanica longe auct. et emend.; auctore GESENIO. *In-4.°*

L'ouvrage aura quatre livraisons, chacune à raison de 12 francs. On a tiré un certain nombre d'exemplaires sur beau papier vélin *in-fol.*

144. *Geschichte der Israeliten*, Histoire des Israélites, depuis les Maccabées jusqu'à nos jours, par JOST. Tom. IX et dernier. (Berlin.) *In-8.°*

Nous nous proposons de rendre un compte détaillé de cet important ouvrage dans un des prochains cahiers de ce Journal.

145. *Elementarlehre der syrischen Sprache.* Grammaire de la langue syriaque, avec un choix de modèles de lecture et un glossaire; par UHLEMANN. (Berlin.) *In-8.°*

146. *Glossarium Chrestomathiæ syriacæ J. D. Michaelis accomod., annott. hist. critic. philos. auctum* à J. Chr. DOEPKE. (Gœttingue.) *In-8.°*

147. *Horæ syriacæ, seu commentationes et anecdota res vel litteras syriacas spectantia*, auctore WISEMANN. Tom. I, *in-8.°*

148. *De origine et indole arabicæ librorum V.ᵗ T. historicorum interpretationis libri II, passim adjecta sunt scholia Tarchumi arabica aliaque anecdota, auctore* Rœdiger. (Halle.)

149. *Geographie von Indien* &c. Géographie de l'Inde et de la monarchie persane, jusqu'à l'Euphrate, par Mannert. 2.ᵉ édit., corrigée et augmentée, avec deux cartes. *In-8.º*

C'est le cinquième volume de la Géographie ancienne de cet auteur.

150. *Djemschid, Feridoun, Gustasp, Zoroastre.* Recherches historiques et critiques sur les deux premiers chapitres du *Vendidad,* avec une préface de M. *de Heeren;* par Holty. (Hanovre.) *In-8.º*

151. *Vendidad, Zend-Avestæ pars XX, adhuc superstes. Sub auspiciis felicissimis Frederici VI Daniæ regis augustissimi e codd. mss. parisinis primum edidit varietatem lectionis adjecit.* Justus Olshausen, Holsatus. Partic. I.ª (Hambourg.) *In-4.º*

48 pages autographiées. L'éditeur compte achever cette édition dans 7 ou 8 fascicules; il promet en outre des matériaux (*apparatum grammaticum et lexicalem*), destinés à faciliter l'étude de cet ouvrage.

152. *Historia Merdasidarum ex Halebensibus Cemaleddini annalibus excerpta,* auct. Mueller. (Bonn.) *In-8.º*

153. *Der vertraute Gefährte des Einsamen.* Le Compagnon intime du solitaire, par *Abou Mansour Abdalmelik ben Mohammed ben Ismaïl Ettsealebi de Nisabuhr;* traduit, corrigé, avec des notes par G. Fhügel, avec une préface de M. de *Hammer.* (Vienne.) *In-4.º*

154. *Diluvium cum tribus aliis Maha-Bharati præstantissimis episodiis primus edidit* Fr. Bopp. *Fasciculus prior quo continetur textus sanscritus.* (Berlin.) *In-8.º*

La seconde partie contiendra la traduction latine et les notes; la traduction allemande a paru sous le titre suivant: *die Sündflut nebst drei anderen der*

*wichtigsten Episoden des Mahâ-Bhârata, aus der Ursprache ubersezt.*

155. *Ramayana*, id est *Carmen epicum de Ramæ rebus gestis poetæ antiquissimi Valmicis opus. Textum codd. mss. collatis recensuit interpretationem latinam et annotationes criticas adjecit* G. A. Schlegel. *Voluminis primi pars prior.* (Bonn.) *In-8.º*

La seconde partie, qui doit paraître dans le courant de l'année, contiendra la traduction latine; nous ignorons si les notes y seront jointes.

156. *Theater der Hindus.* Théâtre des Indous, traduit de l'anglais de Wilson en vers. Tome I. (Weimar). *In-8.º*

PAYS-BAS.

157. *Disputatio de Amoso ejusque scriptis ac veteribus eorum interpretibus.* Pars I, de Amoso; auctore Juynboll. (Leyde.) *In-4.º*

158. *Miscellanea phœnicia, sive Commentarii de rebus Phœnicum, quibus inscriptiones multæ lapidum ac nummorum, nominaque propria hominum et locorum explicantur, item punicæ gentis lingua et religiones passim illustrantur; accedunt V tabb. lithogr.;* auctore Hamaker. (Leyde.) *In-4.º*

159. *Commentatio de Amralkeisi Moallakah, prælecta in tertia classe instituti doctrin. quod Amstelodami est et annotatis instructa;* auct. Pareau, prof. *In-4.º* (Utrecht.)

160. *Commentarius geographicus in Arrianum de Expeditione Alexandri, auctore* Van der Chys. (Leyde.) *In-4.º*

161. *Flora Javæ necnon insularum adjacentium*, auct. Blume, adjutore Fischer; fascic. I-VI. (Bruxelles et Leipzig.) *In-8.º*

Avec 29 planches enluminées avec soin. L'ouvrage se composera de 100 livraisons.

---

NOUVEAU

# JOURNAL ASIATIQUE.

## *Description du Tubet, traduite du chinois en russe par le Père Hyacinthe, et du russe en français par* M. ***; *revue sur l'original chinois, et accompagnée de notes,* par M. Klaproth.

### INTRODUCTION.

Le titre de cette description du Tubet en chinois est 識圖藏衛 *'Wei tsang thou chy*, ou *Notice des provinces 'Wei* (ou *Oui*) *et Zzang, avec des cartes et des planches.* Ce livre est presque entièrement extrait du 記藏西 *Si tsang ki*, ou *Mémorial du Zzang occidental*, c'est-à-dire, le Tubet. L'auteur de ce dernier ouvrage est inconnu, car l'éditeur de l'exemplaire que j'ai sous les yeux dit: 名闕 *le nom manque.* J'ai eu moi-même l'intention de donner une traduction de cet ouvrage, et j'étais à la moitié de ce travail, quand M. le baron de Schilling arriva à Paris. Il avait avec lui une copie de la version du P. Hyacinthe, dans laquelle il espérait pouvoir insérer tous les mots tubétains en ca-

ractères originaux. Cette circonstance, et l'opinion favorable que j'avais alors des travaux du P. Hyacinthe, me firent abandonner mon projet; mais la vue de sa traduction imprimée me fait regretter que je n'aie pas donné suite à ma première idée.

Le titre de cette traduction russe est : **Описаніе Тибета въ нынѣшнемъ его состояніи. Съ картою дороги изъ Ченъ-ду до Хлассы. Переводъ съ Китайскаго. Санктпетербургъ** 1828 ; ou *Description du Tubet dans son état présent; avec une carte du chemin de Tchhing-tou à H'lassa : traduction du chinois.* Saint-Pétersbourg, 1828, *in-8.°* (223 pag.). Le traducteur, *Hyacinthe Pitchourinskiï*, autrefois archimandrite du couvent et chef de la mission russe à Péking, a généralement bien compris l'original. Je n'ai pourtant pas hésité à corriger ses erreurs, et à les indiquer dans les notes que j'ai ajoutées à l'ouvrage. La méprise la plus singulière qu'il ait commise, est relative au nom de l'auteur de l'original chinois. Le P. Hyacinthe croit que c'est 祝華魯 *Lou houa tchu*, qui a signé la première préface. Cette préface n'est, en effet, qu'une épître écrite pour recommander le livre, et dans laquelle les véritables auteurs, 雲少馬 *Ma chao yun* et 溪梅盛 *Ching mei k'hi*, sont nommés. L'erreur du P. Hyacinthe provient de ce qu'il a mal compris le passage suivant de cette préface :

友人少雲馬君
以自打箭爐至
唐古忒一隅向
無刻本成書爰
同梅溪盛君采
四川通志中西
域一卷

Il le traduit ainsi :

Другъ мой Ма-шао-юнь отправлялся изъ Да-цьзянь-лу въ одинъ уголъ Тангута, и еще не издалъ своихъ замѣчаній; по сей причинѣ я и Шенъ-мэй-си, взявъ изъ Статистическаго описанія Губерніи Сы-чуань Отдѣленіе о Западномъ краѣ, *и пр.*

« Mon ami *Ma chao yun* s'est rendu de *Ta tsian* » *lou*, dans un coin du Tangout, et n'a pas encore » publié ses observations; c'est pour cette raison » que MOI avec *Ching meï si* (1), nous avons pris

(1) Le caractère 溪 que le P. Hyacinthe prononce toujours *hi* ou *si*, n'a que la seule prononciation de *k'hi*. Il signifie *le ruisseau d'une vallée.*

» dans la section sur les contrées occidentales (qui » fait partie) de la *Description statistique du* Szu » tchhouan, &c. »

Cependant le sens de l'original est : « Mon ami » M. *Ma chao yun*, voyant qu'il n'existait nulle part » un livre sur le pays situé entre *Ta tsian lou* et l'ex- » trémité du Tangout, entreprit avec M. *Ching meï k'hi* » de faire un extrait du volume de la *Description du* » *Szu tchhouan*, concernant les contrées occiden- » tales, &c. » Si le traducteur russe avait voulu jeter les yeux sur la seconde préface, écrite en caractères cursifs, et qu'il n'a pas traduite, il y aurait trouvé, au commencement même, les noms des deux auteurs. Voici le passage :

衛藏圖識之輯也始之作馬少雲揚而盛梅溪繩

« Pour ce qui concerne la rédaction de la *Notice des* » *provinces de 'WEI et de ZZANG, avec cartes et* » *planches,* cet ouvrage fut originairement écrit par » *Ma chao yu*, mais *Ching meï k'hi* l'a rectifié. » On voit donc clairement que *Lou houa tchu* n'en est pas l'auteur, mais qu'il a seulement écrit une préface pour recommander le livre.

La transcription des mots tubétains offre quelques difficultés. Les lettres de l'alphabet tubétain dérivent de celles de l'Inde ; mais la langue a plusieurs consonnes qui ne sont pas identiques avec celles du sanskrit. Les Tubétains surchargent d'ailleurs, dans l'écriture, leurs mots de lettres qu'on ne prononce plus, et qui ne servent qu'à fixer l'orthographe. Dans l'original chinois de ce petit ouvrage, les mots tubétains sont écrits en caractères chinois, peu propres à représenter la prononciation exacte de sons étrangers. Le P. Hyacinthe nous assure qu'il a corrigé cette prononciation d'après celle des Tubétains qu'il a vus à Péking. Ceci n'est pourtant pas le cas pour tous les mots de cette langue qu'on rencontre dans cette description. Autant que j'ai pu, j'ai rectifié l'orthographe de tous les termes que j'ai retrouvé écrits en caractères originaux. Dans ces transcriptions, j'ai suivi la transcription mandchoue des consonnes tubétaines, telle qu'elle a été fixée, sous K'hian loung, par le célèbre *khoutoukhtou* mongol *Djanghia*, qui portait le titre de *Kouon ting pou chen kouang thsü ta koue szu*. Elle fut publiée en 1751, et était destinée à servir dans les traductions mandchoues des livres sacrés des bouddhistes. Il paraît que cette entreprise n'a jamais été achevée; car l'édition de ces livres, qui a paru sous *K'hian loung*, n'est qu'en trois langues, savoir, en tubétain, en mongol et en chinois, suivant l'assertion de feu M. Vladykin, qui avait l'intention d'en apporter un exemplaire en Europe. Voici le tableau de cette transcription.

tubétains arrivés à Péking, et qu'ils se sont tous accordés à rendre justice à la véracité de l'auteur.

Quoique l'ouvrage soit écrit avec assez de clarté, il n'est pas assez détaillé pour nous, qui n'avons que des notions bien imparfaites sur le Tubet. En Chine, la géographie ne forme pas une science particulière; et bien que les savans chinois connaissent parfaitement leur pays, ils sont, en général, confus et obscurs quand ils décrivent des contrées étrangères. Sectateurs de la loi naturelle, les savans de la Chine n'ont ni temples, ni cérémonies de culte public : aussi quand ils considèrent les peuples étrangers, ils passent légèrement sur leur religion, dont les cérémonies leur paraissent être plutôt des usages que des institutions sacrées. Ces raisons m'ont engagé à joindre à la fin de cette traduction un supplément contenant des notions statistiques sur le Tubet, et une note sur la religion et le clergé de ce pays. La notice historique du peuple tubétain est trop succincte, même pour ce qui concerne les événemens remarquables. En outre, elle renferme des renseignemens qui se rapportent plutôt aux relations politiques entre le Tubet et la Chine. Le devoir de traducteur m'a interdit de remplir ces lacunes. J'ai ajouté aux dates de l'original celles de notre ère. Plus tard, j'espère pouvoir communiquer au public l'histoire de cet empire (1), extraite des annales chinoises.

Au lieu de quatre parties dont est composé l'original, j'ai préféré diviser ma traduction en deux parties : la première contient le voyage de l'auteur; la seconde, la des-

(1) L'original russe porte : Со временемъ надѣюсь сообщить публикѣ Исторію сего Государства, извлеченную изъ Китайскихъ же Лѣтописей. On ne voit pas clairement s'il s'agit de l'histoire du Tubet, ou de celle de la Chine. Le mot *empire*, dont l'auteur se sert, fait pourtant penser qu'il a l'intention de publier une histoire de la Chine. — Kl.

Le son de ces consonnes change quelquefois considérablement, quand elles sont groupées entre elles. Le ད, à la fin d'une syllabe, devient souvent *h*, et ག est fréquemment prononcé comme *u*, &c. Kl.

---

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR RUSSE.

La description du Tubet dont on publie la traduction, est l'ouvrage d'un officier civil chinois que les devoirs de sa charge appelèrent dans ce pays. L'auteur, suivant sa manière de juger, qui chez lui était le fruit de l'éducation et des habitudes de sa patrie, a souvent fixé son attention sur des objets qui, au premier aspect, nous paraîtront de peu d'importance, et par conséquent dénués d'intérêt. Mais, dans le système de la politique chinoise, ces objets constituent des parties essentielles du gouvernement, et, pour cette raison, ils ne pouvaient être exclus d'une relation donnée par un habitant du céleste empire.

Les lettres de créance des ambassadeurs européens, le cérémonial usité et la dénomination de *tribut* qu'on donne aux présens offerts à l'empereur, sont des points difficiles à arranger dans les rapports de l'Europe avec la Chine. Quant à la description des autres choses, l'auteur, malgré sa briéveté, est exact; sa relation n'offre pas de ces remarques superficielles par lesquelles les voyageurs européens font souvent concevoir des idées erronées sur les pays étrangers. Le mérite de la description d'un pays et des peuples étrangers s'apprécie par l'importance du sujet et la fidélité du récit: le public jugera si la première de ces deux conditions est remplie; quant à la seconde, je déclare que, plusieurs fois, j'ai consulté des Chinois établis dans le Tubet, et des ambassadeurs

tubétains arrivés à Péking, et qu'ils se sont tous accordés à rendre justice à la véracité de l'auteur.

Quoique l'ouvrage soit écrit avec assez de clarté, il n'est pas assez détaillé pour nous, qui n'avons que des notions bien imparfaites sur le Tubet. En Chine, la géographie ne forme pas une science particulière; et bien que les savans chinois connaissent parfaitement leur pays, ils sont, en général, confus et obscurs quand ils décrivent des contrées étrangères. Sectateurs de la loi naturelle, les savans de la Chine n'ont ni temples, ni cérémonies de culte public : aussi quand ils considèrent les peuples étrangers, ils passent légèrement sur leur religion, dont les cérémonies leur paraissent être plutôt des usages que des institutions sacrées. Ces raisons m'ont engagé à joindre à la fin de cette traduction un supplément contenant des notions statistiques sur le Tubet, et une note sur la religion et le clergé de ce pays. La notice historique du peuple tubétain est trop succincte, même pour ce qui concerne les événemens remarquables. En outre, elle renferme des renseignemens qui se rapportent plutôt aux relations politiques entre le Tubet et la Chine. Le devoir de traducteur m'a interdit de remplir ces lacunes. J'ai ajouté aux dates de l'original celles de notre ère. Plus tard, j'espère pouvoir communiquer au public l'histoire de cet empire (1), extraite des annales chinoises.

Au lieu de quatre parties dont est composé l'original, j'ai préféré diviser ma traduction en deux parties : la première contient le voyage de l'auteur; la seconde, la des-

---

(1) L'original russe porte : Со временемъ надѣюсь сообщить публикѣ Исторію сего Государства, извлеченную изъ Китайскихъ же Лѣтописей. On ne voit pas clairement s'il s'agit de l'histoire du Tubet, ou de celle de la Chine. Le mot *empire*, dont l'auteur se sert, fait pourtant penser qu'il a l'intention de publier une histoire de la Chine. — Kl.

cription du Tubet (1). J'ai, de plus, été obligé d'offrir, au lieu d'une carte complète du Tubet, seulement le tracé de la route suivie par l'auteur dans son voyage (2), de laisser de côté le petit lexique de mots tubétains (3) qu'il a donné, et de ne pas reproduire les dessins qui représentent les costumes des habitans. La carte routière peut, au premier coup-d'œil, étonner par la manière dont les noms sont écrits; mais il est bon de savoir d'abord que l'ancienne transcription des noms propres est peu exacte dans les originaux mandchoux. Les cartes, qui font la base des nôtres, et les noms propres, ont encore été défigurés par les personnes qui ont transcrit le mandchou en français; de sorte que les sons tubétains y sont tout-à-fait perdus (4). Cette raison m'a déterminé à écrire les noms propres tels que les prononcent les Tubétains arrivés de H'lassa même à Péking. Quant aux mots chinois, j'ai suivi l'usage de séparer les syllabes dans les mots com-

---

(1) J'ai jugé à propos de donner d'abord la seconde partie de l'original, et de la faire suivre de la première, qui est plus spéciale. — Kl.

(2) La carte donnée par le P. Hyacinthe n'est pas celle de l'original chinois; je me dispense de la reproduire ici, parce que j'en ai publié une traduction dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, seconde série, vol. XI, février 1829. — Kl.

(3) J'ai cru devoir donner ce lexique : on le trouvera à la fin de cette description, non en caractères chinois, comme dans l'original, mais en lettres tubétaines. — Kl.

(4) La véritable raison pour laquelle les noms géographiques du Tubet et de la Tatarie chinoise sont si défigurés sur nos cartes, vient de ce que ces mêmes noms sont mal écrits dans l'Atlas de la Chine de d'Anville, qui est la source à laquelle tous les autres géographes ont puisé. On ne doit pas pourtant rejeter ce défaut sur d'Anville; il a exactement rendu les noms, tels qu'ils se trouvaient dans les calques des cartes mandchoues, traduites et envoyées de Pékin par les missionnaires. — Kl.

posés, et de représenter chaque caractère chinois par la syllabe ou le mot qu'il représente.

J'ai tâché d'éclaircir dans des notes les passages où se trouvent ou des choses peu connues ou des mots obscurs ; j'ai fait quelques additions aux passages les plus intéressans : mais tout ce que j'ai ajouté est ou extrait de sources historiques exactes, ou conforme aux renseignemens qui m'ont été communiqués par des Tubétains.

---

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR CHINOIS.

C'EST par une description qu'on fait connaître un pays et ses habitans : que ces notions soient étendues ou succinctes, elles forment également une description. Mais si, d'après de simples récits, on écrit quelque chose sur un pays, sans le confirmer par le témoignage de ses yeux, les critiques peuvent douter de la vérité d'un tel ouvrage. Par conséquent, si ce que l'on a vu et entendu, si ce que l'on rapporte renferme quelque chose d'extraordinaire, la description que l'on donne a besoin, pour que l'on croie à son authenticité, d'être appuyée sur des preuves. La collection complète de livres, publiée par ordre de l'empereur (1), renferme un grand nombre de matériaux. On y trouve réunis tous les *King* ou livres classiques, tous les bons historiens et les descriptions de tout genre (2).

---

(1) C'est de la grande collection 書全庫四 *Szu k'hou thsiüan chou*, ordonnée par l'empereur *K'hian loung*, qu'il est ici question. Le P. Amiot en a donné des notices détaillées dans le XII.e et le XV.e vol. des Mémoires sur les Chinois. — KL.

(2) La traduction russe ne représente pas bien le sens de

Les contrées les plus éloignées y sont décrites; et certes il serait difficile d'ajouter de nouveaux détails à ceux que contient cet immense recueil. Mon ami, M. *Ma chao yun*, voyant qu'il n'existait nulle part un livre sur le pays situé entre *Ta tsian lou* et l'extrémité du *Tangout*, entreprit avec *Ching meï k'hi* de faire un extrait du volume de la *Description du Szu tchhouan*, concernant les contrées occidentales; de plus, ils mirent à profit le *Si yu ki szu*, ouvrage d'un anonyme, ainsi que le *Si tsang tchi*, qui est une *Géographie du Tubet*. Dans la rédaction de leur ouvrage, ils ont supprimé tout ce qui leur a paru superflu; ils y ont réuni les renseignemens épars et corrigé les erreurs; ils ont également extrait ce qu'il y avait de plus important dans le *Taï thsing hoei tian*, ou les institutions de la dynastie Tai thsing, et ils ont formé de tous ces matériaux un livre sous le titre de: *'Wei tsang thou chy*, ou description du pays de *'Wei* et de *Zzang*, accompagnée de gravures. Les notions rassemblées dans cet ouvrage ne peuvent être considérées comme complètes; cependant elles sont suffisantes. Le plan de ce livre est bien conçu, l'ordonnance en est claire. Celui qui prétendra que ces notions sont peu importantes, portera un faux jugement.

---

l'original chinois, car elle fait dire à celui-ci que *la collection ne renfermait que le contenu des* King, *et des livres historiques et géographiques*; mais ces ouvrages s'y trouvent en entier, et séparés les uns des autres. — Kl.

Jamais la Chine n'a réuni tant de royaumes, n'a eu des limites aussi étendues, que sous la dynastie actuelle. La 51.^e année de *K'hian loung* (1786), j'ai reçu l'ordre de partir pour le Tubet; j'étais chargé de la direction des vivres de l'armée. De *Tchhing tou fou* à *H'lassa* (1), on compte environ 10,000 li. J'ai employé quatre ans dans mon voyage dans le *Oui* et le *Zzang* (le Tubet), tant pour aller que pour revenir. Ce temps m'a donné les moyens d'acquérir une connaissance exacte de l'état de ce pays, et j'ai toujours eu l'idée de faire un livre à l'aide des renseignemens que j'avais recueillis; mais les événemens qui se passaient sur les frontières augmentèrent mes occupations à l'armée, et il m'a été impossible d'effectuer ce que j'avais projeté. Aujourd'hui *Chao yun* et *Mei k'hi* ont revu leur ouvrage avec moi d'un bout à l'autre. En parcourant les faits qui y sont consignés, j'ai en quelque sorte traversé une seconde fois cette contrée où j'avais autrefois voyagé. Maintenant les *Gork'ha* ont derechef excité des troubles; les armées impériales ont tourné leurs armes contre les rebelles; ils vont bientôt s'évanouir comme des fantômes qui apparaissent dans l'obscurité de la nuit.

Les personnes qui suivent l'armée, peuvent, en étudiant ce livre, apprendre ce que c'est que le Tubet, à quelle distance les relais sont les uns des autres, et si la route est difficile ou aisée; elles peuvent connaître

(1) Il y a dans l'original chinois : *de la ville capitale* (du *Szu tchhouan*) *au* Zzang, *qui est la province occidentale du Grand Tubet.* — Kl.

l'état florissant et la décadence de ce pays, la division et la réunion de ses provinces dans les temps anciens et modernes; les passions et les inclinations, la force et la faiblesse des *K'hiang* (Tubétains). Tout cela est exposé avec clarté, dans des remarques générales sur la géographie. Ce livre décrit le caractère des habitans et les productions de la terre, les montagnes et les rivières, le climat et la situation géographique, ce qui peut contribuer à réduire les *Gork'ha* à la soumission. La fin de l'ouvrage offre un vocabulaire des mots barbares du pays, que le savant *Yang ching ngan* a tracé avec du *minium*. La prononciation des mots est celle du pays; par la suite, quand, après l'heureuse issue de l'expédition, on composera sur la conquête de ces cantons occidentaux une ode à la louange de l'empereur et des grands dignitaires qui ont été envoyés dans ces contrées, ce livre pourra être de quelque utilité aux auteurs de Mémoires.

Écrit par *Lou houa tchu*, de la rive droite du *Kiang* (1), la 57.^e^ année de *K'hian loung*, au mois de 和清 *thsing ho* (2).

---

(1) Le traducteur russe croit que *la rive droite du* Kiang désigne *Tchhing tou fou* (la capitale de *Szu tchhouan*). Je ne suis pas de son avis. L'expression *Kiang yeou* indique la Chine méridionale, qui est située à la droite ou au sud du *Kiang*. D'après un cachet apposé à la préface de l'éditeur, il paraît qu'il était de la ville de 州思 *Szu tcheou* dans le *Kouei tcheou*. — Kl.

(2) C'est le 3.^e^ mois, ou avril 1792.

tagnes, les rivières et les chemins. Le climat, la nature de la terre et les qualités des indigènes, ne sont pas moins importans pour l'observateur qui traverse le pays. On peut voir clairement sur la carte géographique la distance d'un lieu à un autre et la position des relais. Les souvenirs historiques attachés aux montagnes et aux rivières sont décrits dans des notes particulières. J'ai tâché d'éviter avec soin et les détails superflus et les omissions, afin d'être à l'abri de la critique des gens éclairés.

J'ai donné à ce livre un format très-petit, pour qu'on pût le porter avec plus de facilité en le mettant dans une cassette de voyage. Pour cette raison, au-delà de la frontière de *Ta tsian lou*, je n'ai rien écrit ni sur les lieux qui sont écartés de la route, ni sur les chefs et leurs noms. Seulement, après la description des relais, j'ai ajouté les costumes des habitans des diverses contrées du Tubet. La carte géographique de mon ouvrage s'étend jusqu'au *Gnialam*. *Ta tsian lou*, *Li thang*, *Ba thang*, *Tsiabmdo* et *H'lassa*, sont les cinq principales postes sur la route qui traverse le Tubet. *Gnialam*, étant contigu au pays des rebelles Gork'ha, est un lieu par lequel l'armée chinoise doit nécessairement passer pour exterminer ces révoltés. En outre, il y a d'autres chemins dont je n'ai pas fait mention, afin d'abréger le livre. Vers la fin, j'ai ajouté un cahier de mots tubétains (1) que

---

(1) Dans l'original il y a 蠻語 *Man yu*, que le

Le son de ces consonnes change quelquefois considérablement, quand elles sont groupées entre elles. Le ད, à la fin d'une syllabe, devient souvent *h*, et བ est fréquemment prononcé comme *v*, &c. Kl.

---

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR RUSSE.

La description du Tubet dont on publie la traduction, est l'ouvrage d'un officier civil chinois que les devoirs de sa charge appelèrent dans ce pays. L'auteur, suivant sa manière de juger, qui chez lui était le fruit de l'éducation et des habitudes de sa patrie, a souvent fixé son attention sur des objets qui, au premier aspect, nous paraîtront de peu d'importance, et par conséquent dénués d'intérêt. Mais, dans le système de la politique chinoise, ces objets constituent des parties essentielles du gouvernement, et, pour cette raison, ils ne pouvaient être exclus d'une relation donnée par un habitant du céleste empire.

Les lettres de créance des ambassadeurs européens, le cérémonial usité et la dénomination de *tribut* qu'on donne aux présens offerts à l'empereur, sont des points difficiles à arranger dans les rapports de l'Europe avec la Chine. Quant à la description des autres choses, l'auteur, malgré sa brièveté, est exact; sa relation n'offre pas de ces remarques superficielles par lesquelles les voyageurs européens font souvent concevoir des idées erronées sur les pays étrangers. Le mérite de la description d'un pays et des peuples étrangers s'apprécie par l'importance du sujet et la fidélité du récit : le public jugera si la première de ces deux conditions est remplie ; quant à la seconde, je déclare que, plusieurs fois, j'ai consulté des Chinois établis dans le Tubet, et des ambassadeurs

tubétains arrivés à Péking, et qu'ils se sont tous accordés à rendre justice à la véracité de l'auteur.

Quoique l'ouvrage soit écrit avec assez de clarté, il n'est pas assez détaillé pour nous, qui n'avons que des notions bien imparfaites sur le Tubet. En Chine, la géographie ne forme pas une science particulière; et bien que les savans chinois connaissent parfaitement leur pays, ils sont, en général, confus et obscurs quand ils décrivent des contrées étrangères. Sectateurs de la loi naturelle, les savans de la Chine n'ont ni temples, ni cérémonies de culte public : aussi quand ils considèrent les peuples étrangers, ils passent légèrement sur leur religion, dont les cérémonies leur paraissent être plutôt des usages que des institutions sacrées. Ces raisons m'ont engagé à joindre à la fin de cette traduction un supplément contenant des notions statistiques sur le Tubet, et une note sur la religion et le clergé de ce pays. La notice historique du peuple tubétain est trop succincte, même pour ce qui concerne les événemens remarquables. En outre, elle renferme des renseignemens qui se rapportent plutôt aux relations politiques entre le Tubet et la Chine. Le devoir de traducteur m'a interdit de remplir ces lacunes. J'ai ajouté aux dates de l'original celles de notre ère. Plus tard, j'espère pouvoir communiquer au public l'histoire de cet empire (1), extraite des annales chinoises.

Au lieu de quatre parties dont est composé l'original, j'ai préféré diviser ma traduction en deux parties : la première contient le voyage de l'auteur; la seconde, la des-

(1) L'original russe porte : Со временемъ надѣюсь сообщить публикѣ Исторію сего Государства, извлеченную изъ Китайскихъ же Лѣтописей. On ne voit pas clairement s'il s'agit de l'histoire du Tubet, ou de celle de la Chine. Le mot *empire*, dont l'auteur se sert, fait pourtant penser qu'il a l'intention de publier une histoire de la Chine. — Kl.

cription du Tubet (1). J'ai, de plus, été obligé d'offrir, au lieu d'une carte complète du Tubet, seulement le tracé de la route suivie par l'auteur dans son voyage (2), de laisser de côté le petit lexique de mots tubétains (3) qu'il a donné, et de ne pas reproduire les dessins qui représentent les costumes des habitans. La carte routière peut, au premier coup-d'œil, étonner par la manière dont les noms sont écrits; mais il est bon de savoir d'abord que l'ancienne transcription des noms propres est peu exacte dans les originaux mandchoux. Les cartes, qui font la base des nôtres, et les noms propres, ont encore été défigurés par les personnes qui ont transcrit le mandchou en français; de sorte que les sons tubétains y sont tout-à-fait perdus (4). Cette raison m'a déterminé à écrire les noms propres tels que les prononcent les Tubétains arrivés de H'lassa même à Péking. Quant aux mots chinois, j'ai suivi l'usage de séparer les syllabes dans les mots com-

---

(1) J'ai jugé à propos de donner d'abord la seconde partie de l'original, et de la faire suivre de la première, qui est plus spéciale. — Kl.

(2) La carte donnée par le P. Hyacinthe n'est pas celle de l'original chinois; je me dispense de la reproduire ici, parce que j'en ai publié une traduction dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, seconde série, vol. XI, février 1829. — Kl.

(3) J'ai cru devoir donner ce lexique : on le trouvera à la fin de cette description, non en caractères chinois, comme dans l'original, mais en lettres tubétaines. — Kl.

(4) La véritable raison pour laquelle les noms géographiques du Tubet et de la Tatarie chinoise sont si défigurés sur nos cartes, vient de ce que ces mêmes noms sont mal écrits dans l'Atlas de la Chine de d'Anville, qui est la source à laquelle tous les autres géographes ont puisé. On ne doit pas pourtant rejeter ce défaut sur d'Anville; il a exactement rendu les noms, tels qu'ils se trouvaient dans les calques des cartes mandchoues, traduites et envoyées de Pékin par les missionnaires. — Kl.

posés, et de représenter chaque caractère chinois par la syllabe ou le mot qu'il représente.

J'ai tâché d'éclaircir dans des notes les passages où se trouvent ou des choses peu connues ou des mots obscurs; j'ai fait quelques additions aux passages les plus intéressans: mais tout ce que j'ai ajouté est ou extrait de sources historiques exactes, ou conforme aux renseignemens qui m'ont été communiqués par des Tubétains.

---

## PRÉFACE DE L'ÉDITEUR CHINOIS.

C'est par une description qu'on fait connaître un pays et ses habitans : que ces notions soient étendues ou succinctes, elles forment également une description. Mais si, d'après de simples récits, on écrit quelque chose sur un pays, sans le confirmer par le témoignage de ses yeux, les critiques peuvent douter de la vérité d'un tel ouvrage. Par conséquent, si ce que l'on a vu et entendu, si ce que l'on rapporte renferme quelque chose d'extraordinaire, la description que l'on donne a besoin, pour que l'on croie à son authenticité, d'être appuyée sur des preuves. La collection complète de livres, publiée par ordre de l'empereur (1), renferme un grand nombre de matériaux. On y trouve réunis tous les *King* ou livres classiques, tous les bons historiens et les descriptions de tout genre (2).

---

(1) C'est de la grande collection 四庫全書 *Szu k'hou thsiüan chou*, ordonnée par l'empereur *K'hian loung*, qu'il est ici question. Le P. Amiot en a donné des notices détaillées dans le XII.e et le XV.e vol. des Mémoires sur les Chinois. — Kl.

(2) La traduction russe ne représente pas bien le sens de

Les contrées les plus éloignées y sont décrites; et certes il serait difficile d'ajouter de nouveaux détails à ceux que contient cet immense recueil. Mon ami, M. *Ma chao yun*, voyant qu'il n'existait nulle part un livre sur le pays situé entre *Ta tsian lou* et l'extrémité du *Tangout*, entreprit avec *Ching meï k'hi* de faire un extrait du volume de la *Description du Szu tchhouan*, concernant les contrées occidentales; de plus, ils mirent à profit le *Si yu ki szu*, ouvrage d'un anonyme, ainsi que le *Si tsang tchi*, qui est une *Géographie du Tubet*. Dans la rédaction de leur ouvrage, ils ont supprimé tout ce qui leur a paru superflu; ils y ont réuni les renseignemens épars et corrigé les erreurs; ils ont également extrait ce qu'il y avait de plus important dans le *Taï thsing hoei-tian*, ou les institutions de la dynastie Tai thsing, et ils ont formé de tous ces matériaux un livre sous le titre de: *'Wei tsang thou chy*, ou description du pays de *'Wei* et de *Zzang*, accompagnée de gravures. Les notions rassemblées dans cet ouvrage ne peuvent être considérées comme complètes; cependant elles sont suffisantes. Le plan de ce livre est bien conçu, l'ordonnance en est claire. Celui qui prétendra que ces notions sont peu importantes, portera un faux jugement.

---

l'original chinois, car elle fait dire à celui-ci que *la collection ne renfermait que le contenu des* King, *et des livres historiques et géographiques;* mais ces ouvrages s'y trouvent en entier, et séparés les uns des autres. — Kl.

» ment célébrés par le langage de tes sujets. Seigneur! » nous te prions d'envoyer une inscription tracée de » ton noble pinceau (1), et, après l'avoir gravée sur » une pierre, de la placer dans le pays (2), afin de » transmettre de tels exploits aux générations fu» tures. » Je n'avais rendu dans cette expédition aucun service; mais, pressé par les instances des ordres réunis, j'ai composé cette inscription et j'ai fait élever cette pierre dans le Tubet, afin que les races futures soient instruites, tant de la soumission sincère du *Dalaï-lama* et des autres aux trois empereurs de notre maison, que de l'antique attachement des tribus à la religion. Pour moi, dans cette entreprise, j'ai eu uniquement en vue l'extermination des rebelles et la prospérité des fidèles, le repos du peuple et le rétablissement de la religion (3).

## PREMIER LIVRE DE LA DESCRIPTION DU TUBET.

Il est difficile de faire exactement connaître les coutumes des pays étrangers. Quelques-uns prétendent qu'elles ne méritent aucune attention, à cause de leur barbarie: mais leurs institutions, le luxe et le manque de politesse, sont conformes aux lois et aux circons-

(1) J'ai traduit ce passage autrement. Voy. *Magasin asiatique*, vol. II, pag. 218.—Kl.

(2) Le P. Hyacinthe traduit: Посмавить въ Хлассѣ, *de la placer dans H'lassa;* mais le nom de cette ville ne se trouve pas dans l'original; il n'y a que 地 *ti*, le pays.—Kl.

(3) Ce monument est de l'an 1721.

tances locales. La position des montagnes et des rivières, la richesse des productions de la terre, dépendent de la nature du sol et plus encore de l'atmosphère. Il ne faut pas croire que ce pays ne soit pas digne d'attention, parce qu'il est en partie occupé par des nomades. On a déjà fait la description des contrées occidentales; mais par les erreurs et les détails superflus qui s'y trouvent, elle ne peut pas satisfaire entièrement la curiosité. Je me suis donc décidé à en faire l'abrégé, en commençant cette partie par un aperçu historique sur le peuple tubétain; puis je traiterai, dans des chapitres particuliers, des dignités et d'autres sujets. Sans doute les usages du pays, le degré de civilisation, la fertilité des cantons et les différentes productions, les chaînes des montagnes et les sources des rivières, les variations du froid et de la chaleur, et les changemens de l'atmosphère, tout cela n'a pu être décrit avec une clarté suffisante et d'une manière détaillée; mais le lecteur, en ouvrant ce livre et en parcourant ses pages, peut gravir sur les montagnes, s'engager dans les défilés, se traîner à travers les sables et franchir les rivières. En remarquant la chaleur du corps, les maux de tête et d'autres maladies propres au climat, il peut, jusqu'à un certain point, reconnaître leur caractère et parvenir jusqu'à leur cause véritable. L'action surprenante et manifeste des esprits, les effets surnaturels et secrets du monde céleste; en un mot, tout ce qui est miraculeux et étonnant mérite la foi, parce qu'on en voit des preuves, et se distingue bien des chimères enfantées par l'imagination.

## COUP D'ŒIL HISTORIQUE SUR LE TUBET.

*Si tsang* ou *Tangout* est le nom du royaume de *Tubet*. Il est composé d'un grand nombre de tribus. Sous la dynastie *Ming*, on l'appelait d'un seul nom, *Ous tsang* 烏思藏 (par corruption des deux mots *Oui* et *Zzang*. ). Quant à l'origine des Tubétains, ils descendent de l'ancien *San miao* (1). L'empereur *Chun* transporta le prince *San miao* dans le pays des *San weï*. Ces *San weï* sont les provinces de *K'hâm*, d'*Oui* et de *Zzang* (voyez à ce sujet une ordonnance de la 60.ᵉ année de Khang hi) (2). Après que *Phing vang* (770 avant J. C.) eut transporté sa cour à l'orient, les *K'hiang* se rapprochèrent de la Chine et s'établirent près des monts *Loung chan* (3), le long des rivières *I choui* et *Lo choui*. L'empereur *Chi houang ti*, de la dynastie *Thsin*, construisit la grande muraille. L'empereur *Wou ti*, de la dynastie *Han* (140 ans avant J. C.), plaça des garnisons sur

---

(1) *San miao* était petit-fils de l'empereur *Houang ti*, et fils de *Houang heou*, prince expulsé. Les Chinois prétendent que ses descendans ont peuplé le Tubet et le pays du *Koukou-noor*. — Kl.

(2) Cette interprétation est politique et contraire à l'histoire.

(3) *Loung chan*, ou *Loung ti*, c'est-à-dire, la *Montagne de la grande digue*. Elle est à l'est de la ville de *Loung tcheou*, et traverse les départemens de *Koung tchhang fou*. La partie méridionale est nommée le *Petit* et la septentrionale le *Grand Loung chan*. Dans l'histoire de la Chine, le pays de *Lin thao*, et toute la partie du *Kan sou* située à l'ouest de cette chaîne, portent le nom de *Loung si*. — Kl.

les frontières, pour tenir en respect les peuples nommés *K'hiang occidentaux* (1) ( Si k'hiang ).

Sous le règne de *Hiao wou ti*, de la dynastie *Tsin* (384 ans ap. J. C.), *Yao tchhang*, fils de *Yao y tchoung*, prince des *K'hiang* de *Tchhy-thing*, détruisit la dynastie des 苻秦 *Fou thsin* (2), se déclara empereur, et établit sa résidence à *Tchhang ngan* ( aujourd'hui *Si ngan fou* ); mais son neveu

---

(1) On appelait *K'hiang* les Tubétains qui habitaient près du lac *Koukou-noor*, du temps des trois premières dynasties *Hia*, *Yn* et *Tcheou*.

(2) Il y a ici une erreur dans l'original chinois même, qui place cet événement sous le règne de l'empereur 懷帝 *Houai ti*, de la dynastie de *Tsin*, lequel régna de 306 à 313 de J. C. Il eut lieu dans l'année 甲申 *kia chin* (21.e du cycle de LX), qui est la 9.e des années nommées 太元 *Tai yuan*, et la 12.e du règne de 孝武帝 *Hiao wou ti*, de la dynastie de *Tsin*. Elle correspond avec l'an 384 de notre ère. *Yao tchhang* fut le second fils de *Yao y tchoung* (et non pas яо гэ чжунъ, comme le P. Hyacinthe lit, en confondant les caractères 弋 *y*, tirer des flèches, et 戈 *ko*, lance). Ce chef des *K'hiang* était un général au service du dernier roi de *Thsin* (dans le *Chen si*) de la famille *Fou*; il se révolta, vainquit et fit mourir son souverain, et prit le titre de roi de *Thsin*. Sa dynastie, qui dura jusqu'en 417, fut appelée *Heou thsin*, ou *Thsin postérieur*. Voyez *Li taï ki szu nian piao*, kiv. XLIII, fol. 20 *verso*; *Thoung kian kang mou*, *tching pian*, kiv. XXI, fol. 53 *verso*. — KL.

ſut dépouillé de son royaume par *Lieou yu* (1). Au reste, plus de cent tribus dispersées le long des rives du *Houang ho*, du *Houang choui* et du *Kiang*, et près de la chaîne du *Min chan*, appartenaient aux *K'hiang occidentaux*. Un de leurs petits princes habitait à l'ouest de la rivière de *Si tchi choui*, et étendait sa domination jusqu'à celle de *Lo so tchhuan* (dans la vallée où est actuellement *H'lassa*). Sous les dynasties *'Weï*, *Tcheou* et *Tsi*, les *K'hiang* n'eurent pas de relations avec la Chine. Sous la dynastie *Souï*, dans les années *K'haï houang* (vers 630), un certain *Lun tsan so*, habitant à l'occident de *Tsang ko*, détruisit la tribu *Thou hoen* (2), et, maître de leurs terres, il y fonda un royaume. Il habitait sur la rive occidentale du *Pa pou tchhouan* (3). Quittant son premier nom, il prit celui de *Sou po ye*, et donna à son empire celui de *Thou fa* ou *Thou pho*, qu'on prononce à tort aujourd'hui *Thou fan*.

Sous la dynastie *Thang*, dans la 8.ᵉ des années *Tchin kouan* (634), le *Ghialbo* (4) *Loungdzan*,

(1) *Lieou yu* était alors général de l'empereur *Ngan ti*, de la dynastie de *Tsin*. Plus tard il fonda lui-même celle des *Soung* dans la Chine méridionale, laquelle a duré de 420 jusqu'en 479. *Lieou yu* était natif de *Sou tcheou* dans le *Kiang nan*, et je ne sais pas pour quelle raison le P. Hyacinthe en fait dans son texte un *Mongol*. — Kl.

(2) Le P. Hyacinthe prononce *Togan*. — Kl.

(3) C'est le grand fleuve *Zzangbo tsiou*, au sud de *H'lassa*.

(4) 贊普 *Tsan pou* en chinois est le mot tubétain རྒྱལ་པོ་ *Ghialbo*, qui signifie *roi*. — Kl.

roi de ce pays, envoya à la cour de Chine un ambassadeur avec un tribut, et demanda une princesse chinoise en mariage. L'empereur *Thaï tsoung* la lui refusa. Le prince de *Thou pho* s'avança avec ses armées sur les confins occidentaux du district de *Soung tcheou* (1), et commit des ravages. *Thaï tsoung* expédia contre lui 50,000 fantassins et cavaliers qui le battirent. *Loungdzan*, consterné de sa défaite, se retira, envoya un ambassadeur pour s'excuser, et renouvela, à cette occasion, sa demande d'une alliance par mariage. *Thaï tsoung* lui donna pour épouse une princesse de son sang, qui porta le titre de *Wen tchhing koung tchu*, et chargea le prince de *Kiang hia*, nommé *Li tao tsoung*, de l'accompagner (au *Tubet*). *Loungdzan* vint lui-même à la rencontre de la princesse dans un petit endroit nommé *Ho yuan* (2); à son retour, il construisit une ville et des palais pour son épouse. La reine vit avec dégoût l'usage qu'avaient les habitans de ce pays de se peindre le visage en couleur rouge. *Loung dzan* ordonna aux personnes de la cour de renoncer momentanément à cet usage. Lui-même, abandonnant ses grossiers vêtemens de laine, commença à porter un habit de soie, et peu à peu prit du goût aux coutumes chinoises. En outre, il envoya les enfans des princes et des nobles aux écoles chinoises pour se per-

(1) Aujourd'hui *Soung phan thing*, 300 *li* à l'occident de *Tchhing tou*, dans le *Szu tchhouan*.

(2) Aujourd'hui cette ville (dont le nom signifie *source du Houang ho*) n'existe plus; on la place dans le canton de *Chara otsir*, près de la source de la *Rivière Jaune*.

fectionner dans la littérature, et demanda des savans chinois pour composer des vers (1). L'empereur *Kao tsoung* conféra à Loungdzan les titres de *gendre impérial* et de *prince de la mer de l'est* (2). Plus tard, Loungdzan demanda des vers à soie pour les multiplier, des gens habiles à faire le vin, des moulins, du papier et de l'encre, ce qui lui fut dépêché avec le calendrier.

Le petit neveu de Loungdzan, *K'hi li sou tsan*, étant monté sur le trône, demanda aussi une princesse chinoise en mariage. L'empereur *Tchoung tsoung* (en 684) consentit à lui donner la fille de *Li joung*, roi de *Young*, élevée par lui-même; il conféra aussi à cette princesse le titre de *Kin tchhing koung tchu*. L'empereur entreprit un voyage dans le district de *Chi phing hian* (3), où il établit des postes près du lac *Pe khing po*, invita à sa table les princes, les ministres et les ambassadeurs du *Thou pho*. Après le dîner, il appela ces derniers en sa présence et leur dit que la reine était jeune, et qu'il étouffait sa tendresse pour elle en allant la marier dans une contrée si éloignée. Long-temps il fut plongé dans une triste

---

(1) Dans l'original : 書詩 Le P. Hyacinthe avait traduit : для сочиненія докладовъ, *pour la composition des rapports officiels*. — Kl.

(2) 海西 *Si haï; c'est le lac Koukou-noor*. — Kl.

(3) Aujourd'hui *Hing phing hian;* 100 *li* à l'ouest de *Si ngan fou*, dans le *Chen si*.

rêverie; ensuite il ordonna à dix-sept savans de composer des vers sur cette séparation. En mémoire de cet événement, la ville *Chi phing* fut surnommée *Kin tchhing*, et la campagne voisine *Foung tchhi k'hing tchhang py li*, c'est-à-dire, *Champ de la douloureuse séparation, du canton près du lac du Phénix*. La reine étant arrivée dans le *Thou pho* fit aussi bâtir une petite ville à part pour y séjourner.

Sous l'empereur *Jouï tsoung*, le général *Yang kuei*, gagné par les *Thou pho*, pria, à son retour de leur pays, que l'on donnât, comme domaine de la reine, la contrée de *Kieou k'hiu*, dans le *Ho si*, ou le pays à l'ouest du *Houang ho* supérieur. A peine leur eut-on accordé ce canton, que les *Thou pho* se révoltèrent. La 17.ᵉ des années *K'haï yuan* (729), se fiant à leurs forces, ils commencèrent à s'exprimer dans leurs pétitions (1) avec dédain et fierté. L'empereur, irrité, expédia une armée contre les *Thou pho*, qui, après des défaites nouvelles, implorèrent la paix. A cette occasion, un ambassadeur

(1) Les Tubétains surent que le mot 表 *Piao*, sous lequel encore aujourd'hui les souverains de l'Europe envoient des adresses diplomatiques à l'empereur de la Chine, désigne la requête d'un vassal à son souverain; c'est pourquoi, au lieu de ce mot, ils commencèrent à employer celui de 書 *Chou*, qui désigne une lettre d'égal à égal. Pour soutenir la dignité de leur cour, les Chinois exigent de chaque envoyé étranger l'exhibition préalable de sa lettre de créance, afin de voir si l'on n'y a pas employé le mot *Chou* au lieu de *Piao*.

fut député à la reine *Kin tchhing koung tchu*. Les *Thou pho* recommencèrent à présenter des requêtes et des tributs. La reine fit des présens, et pria qu'on lui envoyât un exemplaire des livres *Chi king*, *Li ki*, *Tso tchhouan* et *Wen siuan*; on les lui expédia. *Thsian siu lie* voulut détourner l'empereur de cet envoi; mais ses représentations ne furent pas écoutées, et les livres furent envoyés au *Thou pho*.

La 24.e année (736), le général *Thsouï hi*, ayant immolé un chien blanc, fit un serment avec les *Thou pho*, et, les ayant trompés par cette ruse, les défit auprès du lac *Thsing haï* (*Koukou-noor*). Depuis ce temps les *Thou pho* cessèrent d'envoyer le tribut. La 28.e année (740), ils saccagèrent *'Weï tcheou* (1): mais les Chinois, les ayant défaits, s'emparèrent de leur ville *Ngan joung tchhing*, qu'ils appelèrent *Phing joung tchhing* (ville des barbares pacifiés). Au printemps de la 29.e année (741), la reine *Kin tchhing* mourut. Des *Thou pho* arrivèrent avec une requête, et demandèrent la paix; mais on la leur refusa.

Dans la dernière des années de *K'hiàn yuan* (en 759, sous le règne de *Su tsoung*), les *Thou pho* ayant profité des discordes intestines de la dynastie de *Thang*, s'emparèrent de toutes les places fortes situées sur les frontières. Sous le même empereur, la cour de *Thou pho* expédia des ambassadeurs pour demander à jurer la paix. *Kouo tsu i* leur fit boire le sang dans

(1) Aujourd'hui *Ta wou thing*; à 380 *li* au sud-ouest de *Tchhing tou*, dans le *Szu tchhouan*.

le temple *Houng lou szu*, selon leur usage (1). La 1.re des années *Kouang te* (763), la cour de la Chine ayant perdu sa capitale (*Tchhang ngan*), les *Thou pho* furent introduits dans cette ville par le général *Kao thing hoei*, qui s'était vendu à eux, et élevèrent *Kouang wou wang*, prince chinois, au trône; mais bientôt les habiles dispositions militaires du général *Kouo tsu i* les forcèrent de s'en retourner avec toutes leurs troupes. La 2.e des années *Kian tchoung* (781), les *Thou pho* demandèrent pour frontière le mont *Kia lan chan* (2). La 4.e année (783), les dignitaires chinois qui y furent envoyés jurèrent le traité près du ruisseau *Thsing choui*; à cette occasion, on plaça dans le temple *H'lasseï-tsiô-khang* (à *H'lassa*), un monument en pierre sur lequel fut gravé le contenu du traité conclu entre l'oncle maternel et le neveu (3).

---

(1) Cette manière de jurer un traité ou une convention est très-commune chez les Chinois et chez toutes les nations tartares. Hérodote (IV, 70) rapporte que la même coutume était en usage chez les Scythes. « Lorsque les Scythes, dit-il, font » un traité avec quelqu'un, quel qu'il puisse être, on verse du » vin dans une grande coupe de terre, et les contractans y » mêlent de leur sang, en se faisant de légères incisions au » corps avec un couteau ou une épée, après quoi ils trempent » dans cette coupe un cimeterre, des flèches, une hache et » un javelot: ces cérémonies achevées, ils prononcent une grande » formule de prières, et boivent ensuite une partie de ce qui » est dans la coupe, et après eux les personnes les plus distinguées de leur suite. » — Kl.

(2) A présent *Alachan*, à l'ouest de la ville de *Ning hia fou* du *Chen si*.

(3) C'est une erreur; le monument de *H'lassa* fut élevé en l'année 822.

La première des années *Hing yuan* (784), les *Thou pho* aidèrent le général chinois *Hoen hian*, qui défit complètement le rebelle *Tchu thsu*, à *Wou koung*, près la rivière *Wou thing tchhuan;* mais comme la Chine ne leur rendit pas les villes de *King tcheou* et de *Ling tcheou* (1), qu'on leur avait promises en récompense, ils invitèrent perfidement le général *Hoen hian* à la conclusion d'un traité, le séparèrent de son armée et battirent son escorte. *Hoen hian* seul trouva son salut dans la fuite. Après cet événement, ils firent des incursions et commirent des ravages sur les terres dans le voisinage d'*Ou chan*, de *K'hian yang*, et autres places limitrophes. Les 5.e et 7.e des années *Tching yuan* (789 et 791), le général chinois *'Weï kao* défit deux fois leurs armées complètement et recouvra la ville et le canton de *Soui tcheou* (2). La 16.e année (800), la cour de la Chine ordonna à ce général de sortir avec les troupes de *Tchhing tou*, pour dissiper les inquiétudes des frontières. A cet effet, il prescrivit au général *Tchhin*

---

(1) Ces deux villes sont situées sur les frontières septentrionales de la province de *Kan su.*

(2) 州 嶲. Le P. Hyacinthe prononce le nom de cette ville *Tsian tcheou* (Цьзяньчжеу), ce qui est une faute. C'est actuellement *Ning yuan fou*, ville départementale du *Szu tchhouan.* Sous la dynastie de *Ming*, c'était le fort de *Kian tchhang ouei.* (*Voyez* la carte du *Szu tchhouan* dans l'Atlas de la Chine de d'Anville, par 18° lat. nord et 14° long. ouest de Péking.) Cette place est située sur une petite rivière que le *Nan ming ho* ou *Sun choui* reçoit à gauche.—Kl.

*ki* (1) et autres, de sortir avec leur corps par *Loung k'hi* et *Chy men*, et de prendre le chemin au sud vers les districts de *Ya tcheou*, *K'hiung tcheou*, *Li tcheou* et *Soui tcheou* (2); tous devaient en même temps tomber sur les villes de *Kuen ming* et de *No tsi*. Les armées s'avancèrent par neuf chemins depuis la 8.ᵉ lune jusqu'à la 12.ᵉ, battirent plusieurs fois les *Thou pho*; ravagèrent sept de leurs villes, et ayant assiégé *'Weï tcheou* (3), y firent prisonnier le commandant tubétain *Mang jé*, et l'envoyèrent à la capitale de l'empire. . . . . . . . . . . .

La 1.ʳᵉ des années *Tchhang k'hing* (821), sous l'empereur *Mou tsoung*, les *Thou pho* renouvelèrent la demande de jurer la paix. En conséquence, le procureur général *Lieou yuan ting*, fut nommé ambassadeur pour traiter de la paix. La première fois il vit le *ghialbo* près des rives du *Men kiu lou*, où était son campement d'été. Cette rivière, qui est à 100 *li* au sud du *Lo so tchhouan*, s'appelle aujourd'hui *Zzang* (4); c'est de cette rivière que le *Tubet*

(1) Le P. Hyacinthe a lu ce nom *Tchhing po* (Ченъ бо), en confondant le dernier caractère avec un autre qui a un trait de moins et qui se prononce *po* (lac); c'est *ki* (4941 chez Deguignes), *suc de viande*, &c. — Kl.

(2) Toutes ces villes sont situées sur la frontière occidentale de la province de *Szu tchhouan*. Le P. Hyacinthe prononce ici *Tsiun tcheou* (цьзюньчжеу) le nom de *Soui tcheou*; plus haut il avait lu *Tsian tcheou*. — Kl.

(3) Aujourd'hui *Soung phan thing* du *Szu tchhouan*.

(4) C'est le གཙང་པོ་ *Zzang bo*, གཙང་ཆུ་ *Zzang tsiou*, ou *Yărou Zzangbo tsiou*. — Kl.

a reçu le nom de *Si tsang*. A cette époque les *Thou pho*, de concert avec l'ambassadeur *Lieou yuan ting*, envoyèrent à la cour *Lun sy no szu* (1); depuis ils ne se sont plus rendus coupables de défection.

Dès le temps de la rébellion de *Houang tchhao*, toute relation avec eux cessa; et en même temps la puissance des *Thou pho* commença à décliner et à s'affaiblir. Leurs tribus se divisèrent entre elles et ne formèrent plus un empire unique (2).

Sous la dynastie *Tcheou*, la 3.e des années *Kouang chun* (953), le général *Chin chi heou*, qui commandait à *Si ho*, demanda, dans une supplique, qu'on accordât le rang de mandarin à un chef des *Thou pho*, nommé *Tche pou tche*, et à d'autres de sa tribu.

Au commencement de la dynastie *Soung*, la 4.e des années *Kian te* (966), *Pou ko chi*, gouverneur à *Si liang feu*, représenta que, environ 200 *Hoei hou* (*Turcs-Ouigour*) et dix lama (3), étant venus du pays situé au nord de la Chine (*Cho fang*), mon-

(1) Le P. Hyacinthe prononce ce nom *Loun tchi no si* (Лунь чжиноси), en confondant une abréviation ordinaire du caractère 悉 *sy*, avec 志 *tchi*. — Kl.

(2) Plus loin on va voir l'histoire des *Tangout*, ou Tubétains orientaux, que les Chinois ont aussi commencé à nommer *Thou pho*. Les Tubétains occidentaux n'ont pas eu, depuis cette époque jusqu'au XIII.e siècle, de communications très-directes avec la Chine.

(3) Ceci démontre que la religion bouddhique était répandue parmi les tribus ouigoures habitant au N. O. de la Chine. — Kl.

traient le desir d'aller dans l'Inde (*Thian tchu*), pour y chercher les livres sacrés; cette permission leur fut accordée (1). La 8.ᵉ des années de *Thaï phing hing koue* (983), les *Thou pho* envoyèrent une ambassade et le tribut. L'empereur *Taï tsoung* donna audience à leur chef et le reçut très-honorablement. Depuis ce temps les tributs arrivèrent régulièrement, jusqu'à ce que *Li ki thsian* (2) commença à les opprimer: c'est pourquoi leur chef, *Phan lo tchi*, avec trente-deux tribus du *Tangout*, donna des otages (à la Chine) et fut nommé inspecteur dans le *Cho fang*, ou le pays septentrional. La 1.ʳᵉ des années *Hian phing* (998), *Tche pou yeou loung po*, général de l'aile gauche du *Ho si* (Tangout), arriva à la cour et présenta des chevaux. Déjà quatre générations de cette famille avaient reçu des diplômes d'investiture de l'empereur, et avaient envoyé des tributs consistant en productions de leurs pays, mais jamais leurs chefs n'étaient venus les apporter en personne. *Tche pou yeou loung po* fut le premier qui se présenta, aussi fut-il nommé généralissime du corps auxiliaire contre *Li ki thsian*: mais il fut assassiné dans sa tente par les complices de celui-ci. Plus tard, différentes tribus commencèrent à faire des conquêtes les unes sur les autres. Un cer-

(1) Le P. Hyacinthe ajoute ici la phrase : Вотъ начало монгольскаго духовенства! *Voilà l'origine du clergé mongol!* Il n'y a pas un mot de cela dans le texte. Voilà cependant comme on altère les documens historiques. — Kl.

(2) Fondateur du royaume de *Hia* ou *Tangout*, conquis en 1227 par *Tchinghiz khan*.

tain *Ku szu lo*, nommé *Snan linvyn kiabou* (1), était d'une taille peu commune; sa tribu était puissante et nombreuse. Il éleva *Lily* à la dignité de *lon-bo* ( ministre ), et pria la cour de la Chine de l'accepter pour un de ses sujets. La 1.re des années *Ming tao* (1032), il fut élevé au grade de généralissime. Après cela, usant plusieurs fois de ruses habilement combinées, il défit *Yuan hao*, roi de *Hia*. Les anciens vassaux de *Phan lo tchi* commencèrent à se rallier à lui. La première des annés *Pao yuan* (1038), la cour de la Chine le nomma général, et consentit à faire avec lui la guerre à *Yuan hao;* mais il n'obtint pas de succès dans cette expédition. Quoique sous les règnes des trois empereurs suivans *Chin tsoung, Tche tsoung* et *Kao tsoung*, sa maison reçut des *Soung* différentes dignités, la Chine perdit le pays de *Si ho;* les *Si hia* s'en emparèrent, et excitèrent presque continuellement des troubles sur les frontières.

Sous la dynastie *Liao*, les tribus des *Thou pho* envoyèrent aussi des ambassades. Elles se divisèrent à cette époque en *Grands Pho*, *Petits Pho* et *Pho du mont Hou mu szu.*

Au commencement de la dynastie *Yuan* (1206), le prince laïque *Djanggou* vint à la cour ( des *Soung*, dans la Chine méridionale); il y fut gratifié du titre de prince de seconde classe, avec la qualité

---

(1) Dans l'original, *Szu nan ling wen thsian pou.* L'auteur chinois dit que le titre de *thsian pou* est le même que *Tsan pou*, transcription chinoise du mot tubétain *ghialbo* (roi). — Kl.

de *Ning po kiun wang*, et reçut le commandement des cantons de *Si ning* jusqu'à *Ho tcheou. Tchinghiz khan*, la 4.<sup>e</sup> année de son règne (1209), entra dans le *Ho si* (1), s'empara de la ville *Oui raka* (2) et le joignit à la juridiction de *Si ning* (3); il établit un gouvernement comprenant le *Thou pho* et les pays voisins, et duquel dépendaient les départemens de *Thao tcheou*, de *Min tcheou*, de *Li tcheou* et de *Ya tcheou* (4). L'empereur *Khoubilai* voyant ces vastes contrées lointaines défendues par la nature escarpée du terrain, et leurs habitans farouches et guerriers, entreprit, au moyen de leurs usages mêmes, d'adoucir ces peuples. C'est pourquoi il divisa le pays des *Thou pho* en provinces et en districts; y plaça des officiers de différens grades et les soumit à l'autorité suprême du *Ti szu* (5). C'était alors *Bhâchbah* (6), ou

---

(1) 西河 *Ho si* est le nom du pays situé à l'ouest du coude septentrional que le *Houang ho* décrit dans le nord du *Kan su*. Il s'étend à l'ouest jusqu'à *Khamil* et *Tourfan*. C'est la contrée que Marco Polo appelle *Tangout*. — Kl.

(2) Dans le texte chinois, *Ou la haï*. — Kl.

(3) Ville frontière du *Kan su* vers le pays de *Koukou-noor*.

(4) Les deux premières de ces villes sont à la frontière occidentale du *Kan su* vers le pays de *Koukou-noor*, et les deux autres dans la partie nord-ouest du *Szu tchhouan*. *Li tcheou* n'existe plus, il était à 140 *li* au sud-ouest de *Ya tcheou*. — Kl.

(5) Ce titre était celui qu'avait alors le *Dalaï-lama* : il signifie *le précepteur de l'Empereur*. Sous la dynastie *Ming*, ce titre fut remplacé par celui de *Koue szu*, c'est-à-dire, *instituteur impérial*. Les *Dalaï-lama* actuels portent le dernier surnom, et aussi celui de *Ta pao fa wang*.

(6) Le nom de ce Lama célèbre est sanscrit बाष्प॰ *Bâchpah*

*Pagba*, natif de *Sazghia*, dans le *Tubet*. A l'âge de sept ans il lisait tous les livres sacrés et comprenait tout ce qu'ils renferment d'idées élevées : pour cette raison, les grands de la cour le nommèrent *le Garçon spirituel*. La 1.re des années *Tchoung thoung* (1260), il reçut le titre de 大寶法王 *Ta pao fa wang* (le roi de la grande et précieuse loi), et un sceau de jaspe oriental ; outre cela il fut gratifié de la dignité de chef de la religion jaune. Ses frères, ses fils et ses descendans (1), ont occupé des emplois éminens à la cour, ont obtenu les titres de *Szu tou*, *Szu k'houng*, *Koue koung*, et ont reçu des sceaux en or et en jaspe oriental : la cour recevait *Bhâchbah* avec distinction,

---

ou, d'après la transcription des Tubétains, [illegible] *Bhâchbah* ; il signifie *vapeur exhalée par la terre*, comme le mot tubétain རླངས་པ་ *Lang-ba*, et le mandchou [illegible] *melken*. Le mongol [illegible] *Baspi*, et le chinois 巴斯巴 *Pa szu pa*, sont des transcriptions du terme sanskrit. *Bhâchbah* s'appelait aussi [illegible] *Madi doodjawa*. Dans le titre que *Khoubilai-khan* lui conféra, son nom de *Bhâchbah* fut changé en འཕགས་པ་ *P'hâgh ba*, ce qui signifie *le premier, le principal, le supérieur de tous*. — Kl.

(1) *Bhâchbah* appartenait au clergé aux bonnets rouges, ainsi il pouvait être marié. Sa famille existe encore et appartient aux familles les plus distinguées du Tubet occidental. De cette maison fut tiré le dernier khoutoukhtou de l'*Ourga* mongole; il vivait encore en 1820.

avait en lui une foi presque superstitieuse, et ne négligeait rien de faire tout ce qui pouvait servir à le faire respecter.

Sous la dynastie des *Ming*, cette contrée porta le nom de *Oui tsang* (*Oui Zzang*). *Ouï Zzang* est la même chose que *Thou pho*, ou *Tubet*; mais sous le premier nom les provinces de *Ouï* et de *Zzang* étaient seulement comprises. Dans l'*Ouï Zzang*, on s'occupait exclusivement de la propagation de la religion, et cette province montrait une grande soumission. De *Ma hou fou*, dans le *Szu tchhouan*, on comptait jusque-là environ 1,500 *li* à l'ouest; de *Li kiang fou*, dans le *Yun nan*, 1,000; de *Si ning fou*, dans la province *Kan su*, 5,000; cette immense contrée a un clergé nombreux, mais peu de villes entourées de murailles. Les prêtres ont des habitations sur des lieux élevés, et autour des hauteurs.

Le premier empereur de la dynastie *Ming*, pour empêcher les Tubétains d'exciter des troubles pareils à ceux qui eurent lieu sous les *Thang*, songea, au commencement de son règne, à les réprimer; il jugea que, d'après leurs usages, il serait facile de les rendre tranquilles par le moyen des prêtres. C'est pourquoi il délégua un grand dignitaire du *Chen si*, nommé *Hiu yun te*, pour aller dans le Tubet, avec l'ordre d'envoyer à la capitale ceux qui avaient été magistrats sous la dynastie *Yuan*, pour les rétablir en charge. En conséquence, *Namghial ba zzangbo*, qui remplissait la fonction de *Ti szu*, fut gratifié du titre de *Tchy ching fa pao koue szu*, et reçut un sceau

de jaspe oriental. Un descendant du premier *Ti szu Bhâchbah*, nommé *Pa ghé kial zzang ba ghialbo*, reçut le titre de *Ta koue szu* (grand précepteur du royaume); *Darma bala*, prêtre d'*Ouï Zzang*, fut élevé à la dignité de *Kouan ting koue szu*, et tous deux furent gratifiés de sceaux de jaspe oriental (1). *Nam ghial ba* et *Darma bala*, envoyèrent à la cour une ambassade avec le tribut, et proposèrent l'établissement de différens magistrats dans le pays. Sur leur proposition, on nomma des chefs de 10,000 hommes, &c., et tous reçurent des sceaux de juge.

La 3.ᵉ des années *Yung lo* (1405), l'ecclésiastique *Garma*, respecté de tous les Grands pour la sainteté de sa vie, fut gratifié du titre de *Yen kiao jou laï ta po fa wang*; le *Kontchok-sba*, prêtre du pays d'*Ouï Zzang*, fut gratifié de la dignité de *khoutoukhtou*, avec le titre de *Ta tching fa wang*; *Ghilasba-tsanba-zzangbo* fut également fait *khoutoukhtou*, avec le titre de *Chan houa wang*. Le prêtre *Nan-kélès-ba*, de *Sda-dzang*, fut fait *khoutoukhtou*, et reçut le titre de *Fou kiao wang*; le kamba *Djoung-bal-ghi-la-dzang*, de *Birgoungwa*, reçut la dignité de *khoutoukhtou*, avec le titre de *Chan kiao wang*; le *Djous-baz-h'la-dzang* (2), de *Lin dzang*, de même, avec le titre de *Tsan chen*

---

(1) Ces deux chefs ecclésiastiques étaient des *khoutoukhtou*, ou incarnations divines du second ordre.

(2) Le mot que le P. Hyacinthe transcrit deux fois par *La-dzang* est écrit en chinois *Kian tsang*.—Kl.

*wang ;* le *Dzoung-bagan*, de même, avec le titre de *Hou kiao wang*. Outre ceux-là on donna encore à trois autres les titres de *Si thian foe tsu*, *Kouan ting-ta-koue szu*, et *Kouan ting koue szu*, avec des sceaux et des lettres-patentes.

Les peuples du *Tubet* consomment beaucoup de thé chinois; de sorte que ceux qui apportaient alors le tribut, fixaient particulièrement leur attention sur cette marchandise, ainsi que sur les toiles; les chefs tubétains, contens des avantages que leur procuraient les ambassades et le commerce, et ne voulant pas perdre leurs titres héréditaires, ne pensèrent pas à se révolter. C'est aussi pour les retenir dans l'obéissance, que, pendant toute la durée de la dynastie de *Ming*, on a conféré aux chefs ecclésiastiques de ce pays des dignités et des titres ; le commerce d'échanges de thé et de chevaux (1) leur fut également permis, pour les contenter. Bien que les Tubétains soient, pour ainsi dire, éblouis de tous ces avantages, et qu'ils n'aient pas excité des troubles, ils n'ont pourtant jamais servi la Chine avec la même fidélité que sous la dynastie actuelle, qui a répandu l'éclat de ses vertus et de sa grandeur dans les régions les plus éloignées.

LIMITES DU TUBET.

Le temple appelé *H' lasseï-tsiô-k' hang*, est pour ainsi

(1) La politique des Chinois accorde aux chefs des pays soumis à leur sceptre quelques petites grâces sans en rien exiger; quand leurs envoyés arrivent avec le tribut, la cour de Peking leur permet d'apporter avec eux quelques marchandises et de faire un commerce d'échange libre de tous droits d'entrée.

dire le point central du *Tubet*, qui s'étend à l'est jusqu'au mont *Ning tsing chan*, dans le pays de *Ba thang*. Il est limitrophe de la province de *Szu tchhouan* et du pays de *Thian* (le *Yun nan* occidental); au sud, il a les monts *Gogo-la*, *Soungga-la* et *Dja la* (1), qui les séparent des barbares appelés, en chinois, *Yo-yu* ( en tubétain *H'lokba*) et *Joupa* (en tubétain, *Djouk-ba* (2), ainsi que du *Nou-kiang* (3). Ce fleuve est large et coule entre des rivages escarpés, et avec tant de rapidité, qu'on ne peut le passer en bateau. Le pays qui est contigu aux sauvages se nomme aussi *Gombo*.

En allant du *H'laskeï-tsiô-k'hang*, à l'ouest, on arrive, par *Djachiï-lounbo*, à *San-sang* (4) et à la frontière du *Nga-ri*. De *San-sang* on va, par le mont *Gängtes*, au *Nga-ri*, jusqu'à la frontière de *Gardou*. Un autre chemin conduit de *San-sang*, par les monts *Mer-la* et *Thoung-la*, et par *Hiegar* à *Gnia-lam*, ville située sur la frontière des *Gork'ha* (5). Le

---

(1) ལ *La* désigne en tubétain une montagne traversée par un chemin. — Kl.

(2) Les *H'lokba* et *Djouk-ba* sont des tribus sauvages qui habitent entre le Tubet, le *Yun nan* et l'*Assam*. — Kl.

(3) Il faut que j'avertisse le lecteur que l'auteur de cette description du Tubet donne le nom de *Nou kiang* à la rivière *Mon tsiou*, qui traverse le Tubet méridional de l'ouest à l'est. *Voyez* ce que j'ai dit sur ce point dans une note qui se trouve plus bas, à la section des montagnes et rivières. — Kl.

(4) *San-sang* est le pays situé autour des sources du *Yärou Zaangbo tsiou*. — Kl.

(5) Tout le commencement de ce chapitre a été très-mal tra-

*Tubet* se partage en quatre provinces, dont la 4.^e est le *Nga-ri* (les grands monts), contrée assez étendue, et située au nord-ouest; elle est contiguë aux deux tribus de *Latak* et de *Gougou-dze* (1). Le *Hiekar* est un canton d'un accès difficile des quatre côtés, et forme un des passages les plus importans du Tubet.

En allant de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, vers le nord, on sort par le défilé de la rivière de *Yang-ba-djian* (2), on passe le pont neuf (*Sin khiao*, en chinois), et on entre dans la plaine. A l'ouest de ce point commence le *Tubet ultérieur*, qui s'étend à l'est jusqu'au monastère de *Ghâldan;* au nord, on traverse de vastes prairies et on arrive à la rivière *Mourou oussou* et à *Garzzang-goutcha*, sur la frontière du pays du lac *Koukou-noor*.

Au sud-est de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, on passe par la montagne de *Lang-lou* (3), et on va de *Hladzé* (4), par le monastère *Djou-gong*, et par le lieu où l'on

---

duit par l'archimandrite. J'ai été obligé d'en rétablir le sens. Le dernier passage est rendu par : Другая (граница) ведетъ отъ Сангана и горы Ойлы и Гунлы черезъ Сангѣ-хараkеръ до Нелама, смежнаго съ Индійскимъ королевствомъ Горкою, c'est-à-dire : *Une autre frontière va de* Sansang *et les monts* Oï la *et* Goun la, *par* Sianga khara ker *à* Nelama, *qui est contigu avec le royaume indien de* Gerk'ha.—Kl.

(1) Dans l'original chinois, *Natak* et *Kuthoughiesse*.—Kl.

(2) Le P. Hyacinthe transcrit ce mot Жибагынъ *Jibaghyng*, cependant la rivière s'appelle en tubétain ཡངས་པ་ཅན་ཆུ *Yäng ba djian tsiou*.—Kl.

(3) Chez le P. Hyacinthe, *Gan lou*.—Kl.

(4) Dans l'original, *Ta dze*.—Kl.

recueille le sable d'or, on entre dans des prairies et on passe par la vallée de *Barka-thang* (1), par *Tsium-boum* et *Sétsa*, limitrophe de *Ryvoutse*, où il y a une communication avec la grande route de *Tsiabmdo*.

Quand on va de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, au nord-est, on rencontre d'abord le temple de *Séra;* de là à l'est on traverse le pont de chaines de fer, jeté sur la rivière *Phoumdho*, on passe devant les monastères de *Birgoun-dzou*, *Rèdjon* et *Dzétôgoun*, on arrive au *Mourou oussou*, et de là sur la grande route de *Si ning fou* (dans le *Kan su*). Au sud-ouest le *Tubet* est contigu avec les pays de *Brough-ba* (2) et *Bhal-bo* (le *Nipâl*), par lesquels on peut aller dans le *Si yang* (3) et autres endroits. En se dirigeant au nord du fleuve *Nou kiang*, on traverse *Dze-dang*, *Senghé-dzông* et la rivière *Lan thsang-kiang*, et on arrive à *Ab-la*, sur la grande route de *Non-doung* (*Nan-teng*). Au nord-est du *H'lasseï-tsiô-k'hang*, on passe par la montagne *Keriye-la*, par *Nak-tsang* (4), et autres endroits,

---

(1) Dans le texte chinois, *Kou chou pian tsa*, c'est-à-dire, *le corps de garde à la frontière des vieux arbres.*—Kl.

(2) La contrée nommée འབྲུག་པ་ *Brough-ba* par les Tubétains est le pays situé au nord du Bengale et de l'Assam, et que les Anglais connaissent sous le nom de *Boutan;* il est gouverné par le *Deva dharma radjah.* — Kl.

(3) 洋西 *Si yang* désigne en chinois, comme l'on sait, *l'Europe;* ici il s'agit des possessions des Anglais dans l'Inde.—Kl.

(4) Le P. Hyacinthe fait de ces deux noms, *les chaînes des*

on traverse le désert de *Gobi* et on arrive sur le grand chemin qui conduit à *Yarkiang* et à la nouvelle frontière (1). Toute la contrée est sabloneuse et remplie de cailloux; l'eau et l'herbe y manquent. Les gens du pays l'appellent *Gobi* et *Ola*, c'est-à-dire, *les Montagnes*.

DIGNITÉS ET CHARGES.

Jamais les confins de notre empire ne furent aussi étendus que sous la dynastie actuelle. Après la défaite de *Ghiurmedh Namghial*, la dignité royale a été anéantie dans le *Tubet ;* quoique ce ne soit pas ici le lieu de parler ni du commencement ni de la fin de cet événement, nous ne pouvons pourtant pas passer sous silence le réglement d'après lequel on distribue aujourd'hui les récompenses et l'on a établi l'administration d'au-delà de la frontière de la Chine. Le *Dalaï-lama*, les *Bandjiïn-erdéni* et les *kalon* recoivent de l'empereur des lettres-patentes et des émolumens; ils envoient un tribut à la cour et servent de rempart aux frontières chinoises. Ainsi je donnerai un aperçu (des dignités dans le Tubet) depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

---

*montagnes*, Kian-ri, H'lanbou-ri *et* Moktsioun-ri. Le *Keriye-la* est certainement la même montagne que les tribus turques de la Petite-Boukharie appellent *Keriya davan ;* car *davan*, en turc, a la même signification que *la* en tubétain. *Voyez* note (1), pag. 122. Cette montagne est au sud de la ville de *Keriya*, ou *Kériye*, dans la Petite-Boukharie. — Kl.

(1) C'est-à-dire la frontière nord-ouest de l'empire chinois, telle qu'elle fut établie après la conquête du pays de *Dzoüngar* et de la Petite-Boukharie, sous *K'hian loung*. — Kl.

Depuis le temps où *Kao tsoung*, empereur de la dynastie *Thang*, gratifia pour la première fois le *ghialbo* du titre de *gendre impérial* et *de prince de la contrée de la mer occidentale* (le lac *Koukou-noor*), les *Thou pho* ont reçu, sous toutes les dynasties, des lettres-patentes du Royaume du Milieu. Sous celle qui règne présentement dans la 59.[e] année de *K'hang hi* (1720), ce pays fut pacifié, et l'on gratifia *Kantchinnai* de la dignité de beïlé; *Arbouba*, de celle de beïdzé; *Loungbounai*, de celle de koung; *Pholanai* et *Djarnai*, de celle de kalon. Dans la suite, *Pholanai* ayant, dans un court espace de temps, défait des rebelles, fut élevé à la dignité de prince de seconde classe, et fait gouverneur du *Tubet*. A sa mort, le plus jeune de ses fils, *Ghiurmedh Namghial*, hérita de cette dignité; mais s'étant révolté dans la 15.[e] année de *K'hian loung* (1750), il fut décapité, et alors on supprima la dignité royale dans le *Tubet* (1). La 16.[e] année (1751),

---

(1) Voici ce que le 西域同文志 *Si yu thoung wen tchi* ou Dictionnaire géographique des pays occidentaux, publié sous *K'hian loung*, dit sur les différens princes mentionnés dans ce paragraphe.

ཁང་ཆེན་ནས་བསོད་ནམས་རྒྱལ་པོ

*K'hangtsienna Sœdhnam ghialbo*, ou, comme on corrompt ce nom, *Kangtchennaï Soïnam djalbo*. Il était primitivement gouverneur du *Nga-ri*, reçut la dignité de *beïdzu* et exerça les fonctions de *ghalon*. Il fut tué par *Ngaphodh ba Dordzie*. Il faut observer que *K'hangtsien* était le nom de la résidence de *Sœdhnam ghialbo*, et que *na* signifie *de*; il a ajouté ce nom

ce pays fut soumis au *Dalaï-lama.* On y établit trois

---

au sien. (La même particularité a lieu pour les noms de la plupart des princes suivans). Les Chinois écrivent ordinairement ce nom *K'hang tsi naï.*

ང་ཕོད་པ་རྡོ་རྗེ་རྒྱལ་པོ་ *Ngaphodh ba Dkordzie ghialbo*, ou, d'après la mauvaise prononciation, *Arbouba dordzi djalbo.* Il fut élevé à la dignité de *beïdzu*, et exerça les fonctions de *ghalon* (ou gouverneur d'une des quatre provinces du Tubet). Il s'enfuit et fut puni de mort. Sa résidence était à *Ngaphodh ba.*

ལུང་པ་ནས་བཀྲ་ཤིས་རྒྱལ་པོ་ *Loumbanæ Djachii ghialbo*, ou mal prononcé *Lougbounaî djachi djalbo.* Il fut élevé au rang de *kung* (comte), et exerça les fonctions de *ghalon.* Il s'enfuit de son poste, et fut puni mort. Sa résidence était *Loumba.*

སྦྱར་ར་ནས་དངོས་གྲུབ་རྒྱལ་པོ་ *Dziar ranæ Oïdjoub ghialbo*, ou, selon la mauvaise prononciation, *Djarnaî ouidjoub djalbo.* Il était premier *taïdzi* du *djassak*, quitta son poste et fut puni de mort. Sa résidence était *Dziarra.*

ཕོ་ལྷ་ནས་བསོད་ནམས་སྟོབས་རྒྱས་ *Phoh'lanæ Sodhnam tæbghiæ*, vulgairement appelé *Bolonaï Sonom tobghiai.* Il fut d'abord *dheba* et premier *taïdzi* du *djassak*, et faisait les fonctions de *ghalon;* il fut promu à la dignité de *kiun wang* et reçut un sceau. Il habita au mont *P'hoh'la.*

འགྱུར་མེད་རྣམ་རྒྱལ་ *Ghiurmedh Namghial*, vulgairement *Djourmet Namghial*, était le second fils du précédent. Il fut d'abord *taidzi* du *djassak*, puis il succéda à son père dans la dignité de *kiun wang.* Il se révolta et fut puni de mort.—Kl.

de jaspe oriental. Un descendant du premier *Ti szu Bhâchbah*, nommé *Pa ghé kial zzang ba ghialbo*, reçut le titre de *Ta koue szu* ( grand précepteur du royaume); *Darma bala*, prêtre d'*Ouï Zzang*, fut élevé à la dignité de *Kouan ting koue szu*, et tous deux furent gratifiés de sceaux de jaspe oriental (1). *Nam ghial ba* et *Darma bala*, envoyèrent à la cour une ambassade avec le tribut, et proposèrent l'établissement de différens magistrats dans le pays. Sur leur proposition, on nomma des chefs de 10,000 hommes, &c., et tous reçurent des sceaux de juge.

La 3.ᵉ des années *Yung lo* (1405), l'ecclésiastique *Garma*, respecté de tous les Grands pour la sainteté de sa vie, fut gratifié du titre de *Yen kiao jou laï ta po fa wang*; le *Kontchok-sba*, prêtre du pays d'*Ouï Zzang*, fut gratifié de la dignité de *khoutoukhtou*, avec le titre de *Ta tching fa wang*; *Ghilasba-tsanba-zzangbo* fut également fait *khoutoukhtou*, avec le titre de *Chan houa wang*. Le prêtre *Nan-kélès-ba*, de *Sda-dzang*, fut fait *khoutoukhtou*, et reçut le titre de *Fou kiao wang*; le kamba *Djoung-bal-ghi-la-dzang*, de *Birgoungwa*, reçut la dignité de *khoutoukhtou*, avec le titre de *Chan kiao wang*; le *Djous-baz-h'la-dzang* (2), de *Lin dzang*, de même, avec le titre de *Tsan chen*

(1) Ces deux chefs ecclésiastiques étaient des *khoutoukhtou*, ou incarnations divines du second ordre.

(2) Le mot que le P. Hyacinthe transcrit deux fois par *La-dzang* est écrit en chinois *Kian tsang*. — Kl.

*wang* ; le *Dzoung-bagan*, de même, avec le titre de *Hou kiao wang*. Outre ceux-là on donna encore à trois autres les titres de *Si thian foe tsu*, *Kouan ting-ta-koue szu*, et *Kouan ting koue szu*, avec des sceaux et des lettres-patentes.

Les peuples du *Tubet* consomment beaucoup de thé chinois; de sorte que ceux qui apportaient alors le tribut, fixaient particulièrement leur attention sur cette marchandise, ainsi que sur les toiles; les chefs tubétains, contens des avantages que leur procuraient les ambassades et le commerce, et ne voulant pas perdre leurs titres héréditaires, ne pensèrent pas à se révolter. C'est aussi pour les retenir dans l'obéissance, que, pendant toute la durée de la dynastie de *Ming*, on a conféré aux chefs ecclésiastiques de ce pays des dignités et des titres ; le commerce d'échanges de thé et de chevaux (1) leur fut également permis, pour les contenter. Bien que les Tubétains soient, pour ainsi dire, éblouis de tous ces avantages, et qu'ils n'aient pas excité des troubles, ils n'ont pourtant jamais servi la Chine avec la même fidélité que sous la dynastie actuelle, qui a répandu l'éclat de ses vertus et de sa grandeur dans les régions les plus éloignées.

### LIMITES DU TUBET.

Le temple appelé *H'lasseï-tsiô-k'hang*, est pour ainsi

(1) La politique des Chinois accorde aux chefs des pays soumis à leur sceptre quelques petites grâces sans en rien exiger; quand leurs envoyés arrivent avec le tribut, la cour de Peking leur permet d'apporter avec eux quelques marchandises et de faire un commerce d'échange libre de tous droits d'entrée.

dire le point central du *Tubet*, qui s'étend à l'est jusqu'au mont *Ning tsing chan*, dans le pays de *Ba thang*. Il est limitrophe de la province de *Szu tchhouan* et du pays de *Thian* (le *Yun nan* occidental); au sud, il a les monts *Gogu-la*, *Soungga-la* et *Dja la* (1), qui les séparent des barbares appelés, en chinois, *Yo-yu* (en tubétain *H'lokba*) et *Joupa* (en tubétain, *Djouk-ba* (2), ainsi que du *Nou-kiang* (3). Ce fleuve est large et coule entre des rivages escarpés, et avec tant de rapidité, qu'on ne peut le passer en bateau. Le pays qui est contigu aux sauvages se nomme aussi *Gombo*.

En allant du *H'lasbï-tsiô-k'hang*, à l'ouest, on arrive, par *Djachiï-lounbo*, à *San-sang* (4) et à la frontière du *Nga-ri*. De *San-sang* on va, par le mont *Gängtes*, au *Nga-ri*, jusqu'à la frontière de *Gardou*. Un autre chemin conduit de *San-sang*, par les monts *Mer-la* et *Thoung-la*, et par *Hiegar* à *Gnialam*, ville située sur la frontière des *Gork'ha* (5). Le

---

(1) ལ *La* désigne en tubétain une montagne traversée par un chemin. — Kl.

(2) Les *H'lokba* et *Djouk-ba* sont des tribus sauvages qui habitent entre le Tubet, le *Yun nan* et l'*Assam*. — Kl.

(3) Il faut que j'avertisse le lecteur que l'auteur de cette description du Tubet donne le nom de *Nou kiang* à la rivière *Mon tsiou*, qui traverse le Tubet méridional de l'ouest à l'est. *Voyez* ce que j'ai dit sur ce point dans une note qui se trouve plus bas, à la section des montagnes et rivières. — Kl.

(4) *San-sang* est le pays situé autour des sources du *Yârou Zaangbo tsiou*. — Kl.

(5) Tout le commencement de ce chapitre a été très-mal tra-

*Tubet* se partage en quatre provinces, dont la 4.^e^ est le *Nga-ri* (les grands monts), contrée assez étendue, et située au nord-ouest; elle est contiguë aux deux tribus de *Latak* et de *Gougou-dze* (1). Le *Hiekar* est un canton d'un accès difficile des quatre côtés, et forme un des passages les plus importans du Tubet.

En allant de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, vers le nord, on sort par le défilé de la rivière de *Yang-ba-djian* (2), on passe le pont neuf (*Sin khiao*, en chinois), et on entre dans la plaine. A l'ouest de ce point commence le *Tubet ultérieur*, qui s'étend à l'est jusqu'au monastère de *Ghâldan;* au nord, on traverse de vastes prairies et on arrive à la rivière *Mourou oussou* et à *Garzzang-goutcha*, sur la frontière du pays du lac *Koukou-noor*.

Au sud-est de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, on passe par la montagne de *Lang-lou* (3), et on va de *Hladzé* (4), par le monastère *Djou-gong*, et par le lieu où l'on

---

duit par l'archimandrite. J'ai été obligé d'en rétablir le sens. Le dernier passage est rendu par : Другая (граница) ведетъ отъ Сангана и горы Ойлы и Гунлы черезъ Сянгѣ-хара-керъ до Нелама, смежнаго съ Индійскимъ королевствомъ Горкою, c'est-à-dire : *Une autre frontière va de* Sansang *et les monts* Oï la *et* Goun la, *par* Sianga khara ker *à* Nelama, *qui est contigu avec le royaume indien de* Gork'ha. — Kl.

(1) Dans l'original chinois, *Natak* et *Kuthoughiesse*. — Kl.

(2) Le P. Hyacinthe transcrit ce mot Жибагынъ *Jibaghyng*, cependant la rivière s'appelle en tubétain ཡངས་པ་ཅན་ཆུ *Yäng ba djian tsiou*. — Kl.

(3) Chez le P. Hyacinthe, *Gan lou*. — Kl.

(4) Dans l'original, *Ta dze*. — Kl.

recueille le sable d'or, on entre dans des prairies et on passe par la vallée de *Barka-thang* (1), par *Tsium-boum* et *Sétsa*, limitrophe de *Ryvoutse*, où il y a une communication avec la grande route de *Tsiabmdo*.

Quand on va de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, au nord-est, on rencontre d'abord le temple de *Séra;* de là à l'est on traverse le pont de chaines de fer, jeté sur la rivière *Phoumdho*, on passe devant les monastères de *Birgoun-dzou*, *Rèdjon* et *Dzétôgoun*, on arrive au *Mourou oussou*, et de là sur la grande route de *Si ning fou* (dans le *Kan su*). Au sud-ouest le *Tubet* est contigu avec les pays de *Brough-ba* (2) et *Bhal-bo* (le *Nipâl*), par lesquels on peut aller dans le *Si yang* (3) et autres endroits. En se dirigeant au nord du fleuve *Nou kiang*, on traverse *Dze-dang*, *Senghé-dzông* et la rivière *Lan thsang-kiang*, et on arrive à *Ab-la*, sur la grande route de *Non-doung* (*Nan-teng*). Au nord-est du *H'lasseï-tsiô-k'hang*, on passe par la montagne *Keriye-la*, par *Nak-tsang* (4), et autres endroits,

---

(1) Dans le texte chinois, *Kou chou pian tsa*, c'est-à-dire, *le corps de garde à la frontière des vieux arbres.* — Kl.

(2) La contrée nommée འབྲུག་པ་ *Brough-ba* par les Tubétains est le pays situé au nord du Bengale et de l'Assam, et que les Anglais connaissent sous le nom de *Boutan;* il est gouverné par le *Deva dharma radjah.* — Kl.

(3) 洋西 *Si yang* désigne en chinois, comme l'on sait, *l'Europe;* ici il s'agit des possessions des Anglais dans l'Inde. — Kl.

(4) Le P. Hyacinthe fait de ces deux noms, *les chaînes des*

on traverse le désert de *Gobi* et on arrive sur le grand chemin qui conduit à *Yarkiang* et à la nouvelle frontière (1). Toute la contrée est sabloneuse et remplie de cailloux; l'eau et l'herbe y manquent. Les gens du pays l'appellent *Gobi* et *Ola*, c'est-à-dire, *les Montagnes*.

DIGNITÉS ET CHARGES.

Jamais les confins de notre empire ne furent aussi étendus que sous la dynastie actuelle. Après la défaite de *Ghiurmedh Namghial*, la dignité royale a été anéantie dans le *Tubet*; quoique ce ne soit pas ici le lieu de parler ni du commencement ni de la fin de cet événement, nous ne pouvons pourtant pas passer sous silence le réglement d'après lequel on distribue aujourd'hui les récompenses et l'on a établi l'administration d'au-delà de la frontière de la Chine. Le *Dalaï-lama*, les *Bandjiin-erdéni* et les *kalon* recoivent de l'empereur des lettres-patentes et des émolumens; ils envoient un tribut à la cour et servent de rempart aux frontières chinoises. Ainsi je donnerai un aperçu (des dignités dans le Tubet) depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

---

*montagnes*, Kian-ri, H'lanbou-ri *et* Moktsioun-ri. Le *Keriye-la* est certainement la même montagne que les tribus turques de la Petite-Boukharie appellent *Keriya davan*; car *davan*, en turc, a la même signification que *la* en tubétain. *Voyez* note (1), pag. 122. Cette montagne est au sud de la ville de *Keriya*, ou *Kériye*, dans la Petite-Boukharie. — Kl.

(1) C'est-à-dire la frontière nord-ouest de l'empire chinois, telle qu'elle fut établie après la conquête du pays de *Dzoûngar* et de la Petite-Boukharie, sous *K'hian loung*. — Kl.

Depuis le temps où *Kao tsoung*, empereur de la dynastie *Thang*, gratifia pour la première fois le *ghialbo* du titre de *gendre impérial* et *de prince de la contrée de la mer occidentale* (le lac *Koukou-noor*), les *Thou pho* ont reçu, sous toutes les dynasties, des lettres-patentes du Royaume du Milieu. Sous celle qui règne présentement dans la 59.^e^ année de *K'hang hi* (1720), ce pays fut pacifié, et l'on gratifia *Kantchinnai* de la dignité de beïlé; *Arbouba*, de celle de beïdzé; *Loungbounai*, de celle de koung; *Pholanai* et *Djarnai*, de celle de kalon. Dans la suite, *Pholanai* ayant, dans un court espace de temps, défait des rebelles, fut élevé à la dignité de prince de seconde classe, et fait gouverneur du *Tubet*. A sa mort, le plus jeune de ses fils, *Ghiurmedh Namghial*, hérita de cette dignité; mais s'étant révolté dans la 15.^e^ année de *K'hian loung* (1750), il fut décapité, et alors on supprima la dignité royale dans le *Tubet* (1). La 16.^e^ année (1751),

---

(1) Voici ce que le 西域同文志 *Si yu thoung wen tchi* ou Dictionnaire géographique des pays occidentaux, publié sous *K'hian loung*, dit sur les différens princes mentionnés dans ce paragraphe.

ཁང་ཆེན་ནས་བསོད་ནམས་རྒྱལ་པོ་

*K'hangtsiennæ Sædhnam ghialbo*, ou, comme on corrompt ce nom, *Kangtchennaï Sotnam djalbo*. Il était primitivement gouverneur du *Nga-ri*, reçut la dignité de *beïdzu* et exerça les fonctions de *ghalon*. Il fut tué par *Ngaphodh ba Dordzie*. Il faut observer que *K'hangtsien* était le nom de la résidence de *Sædhnæm ghialbo*, et que *næ* signifie *de*; il a ajouté ce nom

ce pays fut soumis au *Dalaï-lama.* On y établit trois

---

au sien. (La même particularité a lieu pour les noms de la plupart des princes suivans). Les Chinois écrivent ordinairement ce nom *K'hang tsi naï.*

ང་ཕོད་པ་རྡོ་རྗེ་རྒྱལ་པོ་ *Ngaphodh ba Dkordzie ghialbo*, ou, d'après la mauvaise prononciation, *Arbouba dordzi djalbo.* Il fut élevé à la dignité de *beïdzu,* et exerça les fonctions de *ghalon* (ou gouverneur d'une des quatre provinces du Tibet). Il s'enfuit et fut puni de mort. Sa résidence était à *Ngaphodh ba.*

ལུང་པ་ནས་བཀྲ་ཤིས་རྒྱལ་པོ་ *Loumbanæ Djachii ghialbo*, ou mal prononcé *Lougbounaï djachi djalbo.* Il fut élevé au rang de *kung* (comte), et exerça les fonctions de *ghalon.* Il s'enfuit de son poste, et fut puni mort. Sa résidence était *Loumba.*

སྦྱར་ར་ནས་དངོས་གྲུབ་རྒྱལ་པོ་ *Dziar ranæ Oïdjoub ghialbo*, ou, selon la mauvaise prononciation, *Djarnaï ouidjoub djalbo.* Il était premier *taidzi* du *djassak*, quitta son poste et fut puni de mort. Sa résidence était *Dziarra.*

ཕོ་ལྷ་ནས་བསོད་ནམས་སྟོབས་རྒྱས་ *Phoh'lanæ Sodhnam tæbghiæ*, vulgairement appelé *Bolonaï Sonom tobghiai.* Il fut d'abord *dhéba* et premier *taidzi* du *djassak*, et faisait les fonctions de *ghalon;* il fut promu à la dignité de *kiun wang* et reçut un sceau. Il habita au mont *P'hoh'la.*

འགྱུར་མེད་རྣམ་རྒྱལ་ *Ghiurmedh Namghial*, vulgairement *Djourmet Namghial*, était le second fils du précédent. Il fut d'abord *taidzi* du *djassak*, puis il succéda à son père dans la dignité de *kiun wang.* Il se révolta et fut puni de mort.—Kl.

princes inférieurs, portant le titre chinois de *fou koue koung;* un *taïdzi* de la 1.re classe, quatre *kalon* (espèce de ministres du *Dalaï-lama*), desquels l'un a la dignité de *fou koue koung;* à tous on accorda des lettres-patentes. On nomma encore cinq *dheiboung* (qui dans le *Zzang* remplissent les fonctions d'inspecteurs militaires), trois *dhéba* ou chefs de cantons, et un *kambou* (chancelier du *Dalaï-lama*), premier gouverneur du consistoire (et dirigeant tout le clergé du *Tubet*). Tous ces dignitaires reçoivent leurs expéditions et les ordres du *Li fan yuan*, à Péking, c'est-à-dire, du ministère chinois des affaires étrangères; le gouvernement du *Tubet* est sous la direction des deux généraux chinois qui résident à *H'lassa*, et du *Dalaï-lama*.

PRÉSENTATION DU TRIBUT À LA COUR CHINOISE.

Le *Tubet* fut nommé *Ouï Zzang* sous la dynastie *Ming;* dans la 5.e des années *Chun tchi* (1648), le khoutoukhtou *Chan houa wang*, envoya de ce pays le lama *Sonom-h'lahi*, avec un tribut à la cour, et rendit les lettres et les cachets d'argent qui lui avaient été donnés vers la fin de la dynastie *Ming;* l'empereur lui en fit expédier de nouveaux. Le *Li pou*, ou le tribunal des cérémonies, lui ordonna d'envoyer le tribut une fois tous les trois ans, et par le pays du *Koukou-noor* et le *Chen si* (1). Ces ambassades devaient se composer de 100 hommes, dont

(1) C'est-à-dire, *par la route de* Si ning fou.

15 seulement pouvaient être reçus dans la capitale, et 65 devaient rester aux frontières; tout cela fut réglé par une ordonnance. La 7.e année (1650), le *Chan koua wang* expédia le lama *Phingtso-ghiamtso* à la cour, avec le tribut, et renvoya encore des lettres-patentes et les cachets d'argent qui lui avaient été donnés vers la fin de la dynastie *Ming*. La 10.e année (1653), il dépêcha de nouveau *Sotnam-li-rossi* (1) avec le tribut. La 13.e année (1656), *Phintso-ghiamtso*, revint encore comme ambassadeur, et rapporta des diplomes et les sceaux de jaspe oriental, donnés vers la fin de la dynastie *Ming*; il fut ordonné au *Li pou* de lui en remettre de nouveaux. La 17.e année (1661) (2), le *Jou laï* (3), *Ta pao fa wang Kharmaba* (4) ex-

(1) Dans l'original, *So nom pi la si.*—Kl.

(2) C'est ainsi qu'on lit dans le texte, qui parle du règne de *Chun tchi.* Le Père Hyacinthe traduit : *dans la 1.re année de* K'hang hi.—Kl.

(3) 如來 *Jou lai*, en tubétain དེ་བཞིན་གཤེགས་པ་ *Dhe jin chèh ba*, est le titre qu'on donne aux *Bouddha* venus au monde pour ne plus être soumis à de nouvelles incarnations. Voy. *Nouveau Journal asiatique*, vol. I, pag. 417.—Kl.

(4) Dans le texte chinois 哈里麻巴 *Khalimaba* ou *Kharimaba*. Le P. Hyacinthe dit qu'il était *Dalaï lama*. On ne lit pas cela dans le texte. A cette époque ce fut ཚང་དབྱངས་དཡང་ཅུ་མཚོ་ *Tsang djang*

pédia un ecclésiastique avec une requête en langues tubétaine et chinoise, muni de son cachet; il y avait joint des productions du pays. De plus, le khoutoukhtou, portant le titre de *Kouang ting koue szu*, et celui que l'on nommait *Kouan ting yuan thoung miao tsi koue szu Dassidou*, envoyèrent des ecclésiastiques avec des requêtes en langues chinoise et tubétaine, munies de leurs cachets, et offrirent des productions du pays. Cette ambassade arriva par le *Yun nan*.

Les produits présentés en tribut par le *Chan houa wang*, étaient des idoles en cuivre doré, des images peintes, des obélisques en cuivre, des *s'ârîra* ou reliques (1), du corail rouge, des cornes de rhinocéros, des bonnets jaunes avec une queue qui pend à gauche, du *p'hrouh* (2) et des feutres fins de différentes couleurs,

---

*yang ghiamtso* qui remplit cette dignité, quoiqu'il ne fût pas généralement reconnu. — Kl.

(1) En chinois 利舍 *Che li*, en mongol *saril* ou *charil*. C'est une corruption du mot sanscrit शारीर *s'ârîra*, qui désigne tout ce qui est du corps humain. Les reliques, chez les Bouddhistes, sont ou des parties mêmes des corps des Boudd'ha et d'autres incarnations divines, ou la croûte qui se forme sur leur front par la sueur et la poussière. — Kl.

(2) Dans l'original chinois 氇氆 *pang la*, *phou lo* ou *phou lou*. La première prononciation est celle que tous les dictionnaires chinois que j'ai sous la main, donnent à ces deux caractères, tandis que le *Grand miroir de la langue mandchoue*, publié sous *K'hian loung*, prononce ces caractères *Phou lou*, ce qui paraît plus exact, puisqu'ils correspondent mieux au mot tubétain *phrouh*, *phourou*, en mand-

de *l'assa fœtida* (1), de la résine odoriférante noire, de grandes coquilles de mer blanches, des houffettes en laine noires et blanches. Les productions indigènes envoyées par le *Ta pao fa wang*, étaient des reliques, des images tubétaines, des idoles en cuivre, des roues de prière dorées (2), du corail rouge, des cornes de rhinocéros, des perles, des chapelets de pierres pré-

---

chou, qui désigne la même étoffe. Dans cet idiome, elle s'appelle aussi *Tchengmé;* en mongol *Tchengmè*, et *Tchalma*. En tubétain on la nomme encore *chou* et *lang pou*. Voici comment le *Miroir de la langue mandchoue* décrit cette étoffe : « Tissu de » laine fait de manière que le côté droit a un poil un peu frisé ». Les dictionnaires chinois disent : « Tissu de laine très-fin qu'on » fait au Tubet ». Le P. Hyacinthe traduit *phrouh* par байка, ce mot russe désigne *la frise, la boie* ou *la revêche fine*. J'ai préféré laisser subsister le mot tubétain, puisque le *phrouh* est une production du pays, et paraît être beaucoup plus fin que ce que les Russes appellent байка. — Kl.

(1) En chinois 魏阿 *a wei*. Le P. Hyacinthe traduit вонючная камедь, ce qui signifie *gomme puante*. — Kl.

(2) *K'hôrlo* འཁོར་ལོ en tubétain, 輪法 *fa lun* ( Roue de la loi ) en chinois, *kurdæ* en mongol et *moùkheren* en mandchou, désignent une roue, et ici une roue de pierre, semblable à la lanterne d'un moulin ou à un cylindre; elle est remplie de prières écrites, et les dévots la font tourner. Dans les temples, ces roues ont environ 8 pieds de diamètre, chez les gens riches on les voit suspendues aux murs comme des horloges; lorsqu'on les monte, elles tournent continuellement. — Kl.

cieuses, des chapelets d'ambre jaune, des peaux de 獸慈 *thsu cheou* (1), de tigre, de léopard et de lynx, du safran, des camelots et des feutres de différentes couleurs, des bouffettes de laine blanches et grises, des stamettes (2) à fleurs, du *p'hrouh,* &c. Les objets envoyés comme tribut par le *Kouan ting koue szu*, étaient des idoles en cuivre, ou roues de prière dorées, des cornes de rhinocéros, du corail rouge, des perles, des perses à fleurs, des tapis brodés, du *p'hrouh* de diverses couleurs et des stamettes à fleurs. Les productions envoyées par le *Kouan thing thoung miao tsi koue szu*, étaient des images tubétaines, des idoles en cuivre, des *k'horlo* d'or, des perles, du corail rouge, des perses de couleur et des peaux de lynx (*Voyez* le recueil des ordonnances). Depuis la 59.e année de *K'hang hi* (1720), époque à laquelle le Tubet fut conquis, le *Dalaï-lama* et *Pholanai* envoient tous les deux ans une ambassade, et le *Bandjiïn-lama* une autre. Leurs ambassadeurs étaient porteurs d'une requête en langue tangoute, et on y joignait des productions indigènes. Dans la 15.e année de *K'hian loung*

---

(1) Je ne connais pas cet animal, dont le nom chinois signifie *le quadrupède miséricordieux.*—Kl.

(2) En chinois 褐 *ho,* en mandchou *fountesoun*, en mongol *darma.* C'est le nom d'une étoffe de laine qu'on fabrique dans le *Chan si.* En russe on l'appelle emaмeдъ, mot que les dictionnaires russes traduisent par *stamate* ou *stamette;* mais ce terme n'est pas français.—Kl.

(1750), *Giurmedh-Namghïal* s'étant révolté, et ayant subi la peine capitale, il fut décidé, l'année suivante, que le *Dalaï-lama* seul devait envoyer à la cour un ambassadeur avec son adjoint, comme cela s'était pratiqué du temps de *Pholanai*. Aujourd'hui, à l'époque de la fête de la naissance de l'empereur, le *Dalaï-lama* et le *Bandjiïn-erdeni*, chacun à son tour, envoient leur félicitation à la cour (1). Le khoutoukhtou *Ertsébou-dzoungba*, présente aussi, à l'occasion de la même fête, un tribut consistant en images, en livres sacrés, écrits en lettres d'or, en obélisques d'argent, en papier de cinq couleurs, avec les pronostics des huit bonheurs; mais il ne le fait qu'avec la permission préalable de la cour. Dans des circonstances extraordinaires, le *Dalaï-lama* et le *Bandjiïn-erdéni*, envoient à la cour des ambassades particulières, qui apportent des mouchoirs de longue

(1) Actuellement, dans une année, c'est le *Dalaï lama*, et la suivante, le *Bandjiïn-lama* qui expédie son ambassade. Les présens du *Dalaï lama* consistent en draps et autres tissus fins de laine, en bâtons d'odeur, en obélisques d'argent, en idoles et autres objets employés dans le service divin et en chapelets d'ambre jaune. La totalité de ces présens vaut environ 60,000 roubles en argent, y compris la part du khoutoukhtou *Temou*, du chancelier du *Dalaï lama* et celle des quatre *kaloun* ou de ses ministres. Le *Dalaï lama* envoie par la même ambassade des présens aux frères de l'Empereur, aux quatre ministres chinois et à d'autres personnages, ainsi qu'aux princes mongols et aux *khoutoukhtou* qui vivent à Péking et au-delà de la frontière, en Mongolie. Il fait aussi distribuer des récompenses aux différens *lama*; elles consistent en livres imprimés, envoyés, dans ce but, en grande quantité de *H'lassa*.

vie, des perles choisies, des parfums du *Tubet* et des tissus de laine. Quand elles doivent retourner dans leur pays, l'empereur les envoie complimenter et demander des nouvelles de leur santé, et leur fait donner des pièces d'or pour les récompenser.

CHRONOLOGIE.

Les rois (étrangers), se conformant aux quatre saisons et aux six côtés de l'univers (1), ont adopté le calendrier chinois (2), qui depuis long-temps est introduit dans tout notre empire. Qui oserait se départir de cette loi? Cependant, au *Tubet*, on a adopté, dans la manière de compter le temps, le premier mois du printemps (février), pour le commencement de l'année. Le sage empereur ne défend pas à ses habitans d'observer ce qui est convenable à leur pays, selon sa situation plus ou moins élevée, le froid et la chaleur de l'atmosphère qui y règnent. De là résulte la différence qui existe entre les époques des fêtes annuelles du Tubet et celles de la Chine : ce n'est pas le produit ou le fruit de recherches et d'inventions humaines.

Les Tubétains ne connaissent pas les 干 *kan* ou

(1) En chinois 合六 *Lou ho*, les six réunions, savoir : les quatre points cardinaux, le nadir et le zénith. — Kl.

(2) L'adoption du calendrier de la dynastie régnante, et la présentation des productions indigènes jointe aux requêtes, sont les deux uniques obligations imposées par les Chinois à leurs vassaux. Le rebelle qui médite l'envahissement du trône de la Chine, prépare d'abord le calendrier sous le nom qu'il adopte pour la dynastie qu'il prétend fonder.

*troncs cycliques* du ciel (1); ils comptent les années par ordre des douze 支 *tchi*, ou *branches de la*

(1) C'est des dix *kan* et des douze *tchi* que se compose le cycle chinois de 60 ans. C'est une erreur du texte, de dire que les Tubétains n'ont pas les dix *kan*. Ils s'en servent effectivement pour composer leur cycle de 60. En voici les noms :

| NOMS CHINOIS DES KAN. | | | NOMS TUBÉTAINS DES KAN. | |
|---|---|---|---|---|
| 1. | 甲 | *Kia.* | ཤིང་ཕོ་ | *Ching pho*, bois mâle |
| 2. | 乙 | *Y.* | ཤིང་མོ་ | *Ching mo*, bois femelle. |
| 3. | 丙 | *Ping.* | མེ་ཕོ་ | *Me pho*, feu mâle. |
| 4. | 丁 | *Ting.* | མེ་མོ་ | *Me mo*, feu femelle. |
| 5. | 戊 | *Vou.* | ས་ཕོ་ | *Sa pho*, terre mâle. |
| 6. | 己 | *Ki.* | ས་མོ་ | *Sa mo*, terre femelle. |
| 7. | 庚 | *Keng.* | ལྕགས་ཕོ་ | *Djiagh pho*, fer mâle. |
| 8. | 辛 | *Sin.* | ལྕགས་མོ་ | *Djiagh mo*, fer femelle. |
| 9. | 壬 | *Jin.* | ཆུ་ཕོ་ | *Tsiou pho*, eau mâle. |
| 10. | 癸 | *Kouei.* | ཆུ་མོ་ | *Tsiou mo*, eau femelle. |

pédia un ecclésiastique avec une requête en langues tubétaine et chinoise, muni de son cachet; il y avait joint des productions du pays. De plus, le khoutoukhtou, portant le titre de *Kouang ting koue szu*, et celui que l'on nommait *Kouan ting yuan thoung miao tsi koue szu Dassidou*, envoyèrent des ecclésiastiques avec des requêtes en langues chinoise et tubétaine, munies de leurs cachets, et offrirent des productions du pays. Cette ambassade arriva par le *Yun nan*.

Les produits présentés en tribut par le *Chan houa wang*, étaient des idoles en cuivre doré, des images peintes, des obélisques en cuivre, des *s'ârîra* ou reliques (1), du corail rouge, des cornes de rhinocéros, des bonnets jaunes avec une queue qui pend à gauche, du *p'hrouh* (2) et des feutres fins de différentes couleurs,

---

*yang ghiamtso* qui remplit cette dignité, quoiqu'il ne fût pas généralement reconnu.—Kl.

(1) En chinois 利舍 *Che li*, en mongol ᠱᠠᠷᠢᠯ *saril* ou *charil*. C'est une corruption du mot sanscrit शारीर *s'ârîra*, qui désigne tout ce qui est du corps humain. Les reliques, chez les Bouddhistes, sont ou des parties mêmes des corps des Boudd'ha et d'autres incarnations divines, ou la croûte qui se forme sur leur front par la sueur et la poussière.—Kl.

(2) Dans l'original chinois 氌氆 *pang lo*, *phou lo* ou *phou lou*. La première prononciation est celle que tous les dictionnaires chinois que j'ai sous la main, donnent à ces deux caractères, tandis que le *Grand miroir de la langue mandchoue*, publié sous *K'hian loung*, prononce ces caractères ᡦᡠ ᠯᡠ *Phou lou*, ce qui paraît plus exact, puisqu'ils correspondent mieux au mot tubétain ཕྲུག *phrouh*, ᡦᡠᡵᡠ *phourou*, en mand-

de *l'assa fœtida* (1), de la résine odoriférante noire, de grandes coquilles de mer blanches, des houffettes en laine noires et blanches. Les productions indigènes envoyées par le *Ta pao fa wang*, étaient des reliques, des images tubétaines, des idoles en cuivre, des roues de prière dorées (2), du corail rouge, des cornes de rhinocéros, des perles, des chapelets de pierres pré-

---

chou, qui désigne la même étoffe. Dans cet idiome, elle s'appelle aussi *Tchengmé;* en mongol *Tchengmè,* et *Tchalma.* En tubétain on la nomme encore *chou* et *lang pou.* Voici comment le *Miroir de la langue mandchoue* décrit cette étoffe : « Tissu de » laine fait de manière que le côté droit a un poil un peu frisé ». Les dictionnaires chinois disent : « Tissu de laine très-fin qu'on » fait au Tubet ». Le P. Hyacinthe traduit *phrouh* par байка, ce mot russe désigne *la frise, la boie* ou *la revêche fine.* J'ai préféré laisser subsister le mot tubétain, puisque le *phrouh* est une production du pays, et paraît être beaucoup plus fin que ce que les Russes appellent байка. — Kl.

(1) En chinois 魏阿 *a wei.* Le P. Hyacinthe traduit вонючная камедь, ce qui signifie *gomme puante.* — Kl.

(2) *K'hôrlo* འཁོར་ལོ་ en tubétain, 輪法 *fa lun* ( Roue de la loi ) en chinois, *kurdæ* en mongol et *moùkheren* en mandchou, désignent une roue, et ici une roue de pierre, semblable à la lanterne d'un moulin ou à un cylindre; elle est remplie de prières écrites, et les dévots la font tourner. Dans les temples, ces roues ont environ 8 pieds de diamètre, chez les gens riches on les voit suspendues aux murs comme des horloges; lorsqu'on les monte, elles tournent continuellement. — Kl.

cieuses, des chapelets d'ambre jaune, des peaux de 獸慈 *thsu cheou* (1), de tigre, de léopard et de lynx, du safran, des camelots et des feutres de différentes couleurs, des bouffettes de laine blanches et grises, des stamettes (2) à fleurs, du *p'hrouh*, &c. Les objets envoyés comme tribut par le *Kouan ting koue szu*, étaient des idoles en cuivre, ou roues de prière dorées, des cornes de rhinocéros, du corail rouge, des perles, des perses à fleurs, des tapis brodés, du *p'hrouh* de diverses couleurs et des stamettes à fleurs. Les productions envoyées par le *Kouan thing thoung miao tsi koue szu*, étaient des images tubétaines, des idoles en cuivre, des *k'horlo* d'or, des perles, du corail rouge, des perses de couleur et des peaux de lynx (*Voyez* le recueil des ordonnances). Depuis la 59.e année de *K'hang hi* (1720), époque à laquelle le Tubet fut conquis, le *Dalaï-lama* et *Pholanai* envoient tous les deux ans une ambassade, et le *Bandjiïn-lama* une autre. Leurs ambassadeurs étaient porteurs d'une requête en langue tangoute, et on y joignait des productions indigènes. Dans la 15.e année de *K'hian loung*

(1) Je ne connais pas cet animal, dont le nom chinois signifie *le quadrupède miséricordieux.* — Kl.

(2) En chinois 褐 *ho*, en mandchou ᡶᡠᠨᡝᠰᡠᠨ *founesoun*, en mongol ᠳᠠᠷᠮᠠ *darma*. C'est le nom d'une étoffe de laine qu'on fabrique dans le *Chan si*. En russe on l'appelle стамедъ, mot que les dictionnaires russes traduisent par *stamate* ou *stamette ;* mais ce terme n'est pas français. — Kl.

(1750), *Giurmedh-Namghïal* s'étant révolté, et ayant subi la peine capitale, il fut décidé, l'année suivante, que le *Dalaï-lama* seul devait envoyer à la cour un ambassadeur avec son adjoint, comme cela s'était pratiqué du temps de *Pholanai*. Aujourd'hui, à l'époque de la fête de la naissance de l'empereur, le *Dalaï-lama* et le *Bandjiïn-erdeni*, chacun à son tour, envoient leur félicitation à la cour (1). Le khoutoukhtou *Ertsébou-dzoungba*, présente aussi, à l'occasion de la même fête, un tribut consistant en images, en livres sacrés, écrits en lettres d'or, en obélisques d'argent, en papier de cinq couleurs, avec les pronostics des huit bonheurs; mais il ne le fait qu'avec la permission préalable de la cour. Dans des circonstances extraordinaires, le *Dalaï-lama* et le *Bandjiïn-erdéni*, envoient à la cour des ambassades particulières, qui apportent des mouchoirs de longue

(1) Actuellement, dans une année, c'est le *Dalaï lama*, et la suivante, le *Bandjiïn-lama* qui expédie son ambassade. Les présens du *Dalaï lama* consistent en draps et autres tissus fins de laine, en bâtons d'odeur, en obélisques d'argent, en idoles et autres objets employés dans le service divin et en chapelets d'ambre jaune. La totalité de ces présens vaut environ 60,000 roubles en argent, y compris la part du khoutoukhtou *Temou*, du chancelier du *Dalaï lama* et celle des quatre *kaloun* ou de ses ministres. Le *Dalaï lama* envoie par la même ambassade des présens aux frères de l'Empereur, aux quatre ministres chinois et à d'autres personnages, ainsi qu'aux princes mongols et aux *khoutoukhtou* qui vivent à Péking et au-delà de la frontière, en Mongolie. Il fait aussi distribuer des récompenses aux différens *lama;* elles consistent en livres imprimés, envoyés, dans ce but, en grande quantité de *H'lassa*.

## FÊTES ANNUELLES.

Au *Tubet*, l'année commence aussi avec le 1.er mois du printemps (c'est-à-dire, vers notre février). Le 1.er du premier mois est donc le jour de l'an; mais leur nouvel an n'est pas toujours d'accord avec celui des Chinois; si le 12.e mois chinois est *grand* (c'est-à-dire de 30 jours), alors le 1.er du mois suivant est le commencement de l'année; mais si le 12.e mois est *petit* (ou de 29 jours), alors c'est avec le 2 du mois chinois suivant qu'ils commencent leur nouvel an. Pendant les trois premiers jours de l'an, les marchands cessent tout commerce. A cette époque on s'envoie des présens, consistant en thé, en vin, en fruits et en provisions de bouche; le 2.e jour le *Dalaï-lama* donne à *Botala* (1) un festin auquel il invite les dignitaires chinois et tubétains, et on exécute une danse guerrière avec des haches d'armes et des hallebardes. A cet effet,

---

en langue sanscrite; elles ne sont jamais traduites, mais seulement transcrites en caractères tubétains, chinois et mongols, et par conséquent incompréhensibles pour ceux qui les récitent. Celui qui veut se servir de ces déprécations, doit observer une grande pureté de corps et d'esprit. Une lecture continuelle de quelques-unes de ces déprécations pendant plusieurs jours, a, au jugement des Tubétains, une force surprenante sur le corps, et le rend inaltérable à l'action du feu, des balles et des coups de sabre. Si la prière est inefficace, on dit que le corps n'a pas encore été assez purifié.

(1) Ce nom s'écrit ordinairement པོ་ཏ་ལ་ *Bo ta la*, et quelquefois པོ་ཏཱ་ལ་ *Bo tâ la*. — Kl.

on choisit dix garçons qui s'habillent de vêtemens bigarrés ; ils ont de petits grelots attachés à leurs pieds, et tiennent dans leurs mains des haches et des hallebardes. Devant eux dix timbales sont rangées sur une ligne : les timbaliers ont le même costume que les danseurs. Les derniers commencent leurs exercices dans le moment où l'on offre du vin aux convives : les mouvemens et le repos, la vitesse ou la lenteur de leurs gestes, se règlent par les coups des timbales. Il paraît que ces jeux ne sont que les restes des danses ou des pantomimes chinoises. Le jour suivant on donne le *spectacle des esprits qui voltigent*. On fait venir pour cela des gens de la province de *Zzang*. Une corde en cuir, de plusieurs dizaines de toises de longueur, descend du temple de *Botala* jusqu'au pied de la montagne sur laquelle il est situé; les baladins montent et descendent sur cette corde. Ils la saisissent et la remontent comme des singes, avec une grande agilité. Arrivés à la hauteur de la montagne, ils se couvrent la poitrine d'une cuirasse de peau de cerf, étendent les bras et les jambes et se laissent couler en bas de la corde, avec la rapidité d'une flèche tirée avec force, ou d'une hirondelle qui en volant effleure de ses ailes la surface de l'eau ; c'est un spectacle très-curieux. Après cette fête on détermine le jour auquel les lama de tous les couvens situés sur les montagnes doivent se rassembler au *H'lasseï-tsiô-k'hang*. Ils vont à la rencontre du *Dalaï-lama*, qui se place sur une estrade élevée, et explique la loi. Les habitans des parties les plus éloignées du Tubet viennent en foule

à *H'lassa* pour cette occasion, de sorte que toutes les routes sont couvertes d'hommes en prières. Arrivés devant le *Dalaï-lama*, ils posent sur leur tête de l'or, des perles et d'autres choses précieuses, ils mettent un genou à terre et lui offrent ces objets : si le *Grand lama* les accepte, il passe un éventail ou impose trois fois sa main sur la tête de celui qui les donne. Ceux qui ont été reçus de cette manière se retirent, et pleins d'un saint enthousiasme, ils se félicitent devant les autres d'avoir été comblés de bonheur par la divinité vivante.

Le 15 de la première lune on illumine l'intérieur du temple de *H'lasseï-tsiô-k'hang;* on y élève plusieurs rangs d'échafaudages, sur lesquels on place une quantité innombrable de lanternes, ornées de figures coloriées d'hommes, de dragons, de serpens, d'oiseaux et de quadrupèdes, le tout fait très-artistement, d'une pâte de farine et d'huile. Cette illumination dure depuis le soir jusqu'au lever du soleil. Pendant la nuit on observe soigneusement si le ciel est pur ou couvert, s'il tombe de la pluie ou de la neige, si la lumière des lanternes est brillante ou terne ; c'est d'après ces indications que l'on pronostique si l'année qui vient de commencer sera féconde ou stérile.

Le 18.^e jour (1) on fait la revue des troupes. Trois mille hommes, tant fantassins que cavaliers *tangouts*,

---

(1) C'était au 13 du premier mois que cette fête se célébrait quand l'auteur était au Tubet, mais chaque *Dalaï-lama* l'avance de deux jours.

revêtus de leurs habits militaires, et armés de toutes pièces, font trois fois le tour du *H'lasseï-tsio-K'hang;* quand ils sont arrivés à l'extrémité méridionale du *Pont aux tuiles vernissées*, on commence à tirer des coups de canon pour chasser les démons. Les canons chez eux ne sont pas tous de la même grandeur. Sur le plus grand, fondu sous la dynastie *Thang* (1), sont gravés les caractères chinois qui signifient : *Je menace les traîtres de la mort, les rebelles de la destruction.* A la fin de cette revue, de l'or, de l'argent, des étoffes et du thé, tirés du trésor public, sont distribués en récompense aux soldats; on donne 360 onces d'argent aux prêtres qui font le service, pour leur nourriture annuelle. Deux, ou quatre jours après, les *kalon*, les *deïbon* et les *lama*, amènent des petits garçons qui, montés sur de beaux chevaux, parcourent à toute bride la distance comprise entre le temple de la montagne de *Séra* jusqu'au-delà de *Botala*, et qui est environ de 30 *li;* un prix est destiné à celui qui parvient le premier au but indiqué. On voit aussi des petits garçons, tout nuds, et sans souliers, partir en même temps du côté occidental de *Botala*, et courir à l'orient, vers *H'lassa*, dans un intervalle d'environ 10 *li*. Celui qui dépasse les autres et arrive le premier au but, est le gagnant. Si pendant la course, quelqu'un d'entre eux vient à perdre ses forces, ses parens et ses amis, qui des deux côtés

---

(1) Il suivrait de là qu'on se servait déjà des canons en Chine dans le VII.e siècle. — KL.

forment une haie pour les regarder, s'empressent de venir à lui, et le soulagent en lui versant de l'eau froide sur la tête.

Ces jeux ne se donnent qu'une fois dans l'année. Le 27.e jour, on apporte, du couvent de *Séra* au *H'lasseï-tsiô-k'hang*, le pilon qui est descendu en traversant l'air, et qui est appelé *Séra-poun-dzé* (1). Le 30.e jour de la seconde lune, après l'office divin, on chasse *Logoung-ghiabou;* ce que la géographie chinoise appelle *chasser le Nieou mo vang*, ou le *prince des démons*. Un des *lama* représente la personne du *Dalaï-lama*, et on choisit un homme du peuple pour figurer le *prince des démons* (2). A cet effet, il se

---

(1) Les dévots vont à *Séra* à la rencontre de ce pilon; les *lama* l'apportent en procession à *Botala* chez le *Dalaï-lama*, qui fait un salut devant le pilon. Delà ils le portent chez les généraux chinois, puis chez les ghalon. Après qu'ils ont reçu de l'argent pour leurs prières, ils le rapportent à *Séra*. Ce pilon de fer est triangulaire et a 3/4 d'*archine* de longueur. Les Tubétains assurent qu'il s'est envolé de l'Inde à *Séra*.

(2) Cette cérémonie s'appelle *Dordziak*, mot qu'on prononce aussi *Dordzié*, il signifie *expulsion des maux*. Le *Logoung ghiabou*, ou diable, a la joue gauche barbouillée de blanc et la droite de noir, il se coiffe de grandes oreilles vertes, son chapeau est surmonté d'un petit drapeau, de la main gauche il tient un bâton court, et de la droite une queue de vache. Le *Dalaï-lama* postiche sort de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, va à la place publique, où il s'assied sur une estrade, et les autres *lama* se placent à ses côtés et tiennent un office après lequel le diable sort, au son des tambours et des conques des *lama* du *H'lasseï-tsiô-k'hang*, et fait des sauts étonnans. Le *Dalaï-lama* se dispute avec lui, et lui propose de faire décider le sort entre eux. Il jette alors un dé sur un plat d'argent, et le diable jette le sien par terre. Celui-ci a perdu, et le *Dalaï-lama* appelle les

barbouille la figure de noir et de blanc. Sortant de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, il se présente à celui qui fait le *Dalaï-lama*, et lui dit en se moquant de lui : 五蘊未空諸漏未淨 *Ce que nous apercevons par les cinq sources d'intelligence n'est pas illusoire ; tout ce que tu enseignes n'est pas vrai.* Le *Dalaï-lama* réfute cette thèse ; tous les deux tâchent de prouver la vérité de leurs assertions. A la fin, chacun prend un dé de la grandeur d'une noix ; le *Dalaï-lama* jette le sien trois fois, et amène toujours le nombre *six ;* le *Nieou mo vang* jette le dé trois fois, mais il n'amène que l'*as ;* car ce nombre est répété sur les six faces de son dé, de même que le nombre *six* se trouve six fois sur celui du *Dalaï-lama*. Alors le *prince des démons* effrayé prend la fuite ; les prêtres et les laïcs le poursuivent avec des arcs et des flèches, des fusils et des canons. On a disposé d'avance sur la montagne de *Nieou mo*, située de l'autre côté de la rivière, des tentes près desquelles on va se placer pour voir dans quel ravin le roi des démons ira se cacher ; alors on lui tire des coups de canon pour le forcer à aller plus loin ; c'est par là que finit la cérémonie. Celui qui joue le rôle de *Nieou mo vang* est un homme loué ; il trouve dans l'endroit où il doit se retirer des provisions de bouche préparées d'avance pour plusieurs mois, et

---

esprits du ciel. Alors les *lama* habillés en esprits paraissent, et chassent le *Logoung ghiabou*.

il ne peut sortir de sa retraite que lorsqu'elles sont entièrement consommées.

Le 2.[e] jour de la 2.[e] lune, le *Dalaï-lama* se rend à *Botala* (1). Au commencement de la 3.[e] lune, on étale dans le temple de *H'lasseï-tsiô-k'hang* les vases précieux et les trésors : on appelle cela le jour de la *découverte du trésor*. On suspend les images des grands Bouddha à Botala. Ces images sont brodées en différentes couleurs sur des canevas de soie; on les tend du pied de la montagne jusqu'au 5.[e] étage du palais du *Dalaï-lama*, sur un espace de 30 toises chinoises de hauteur. Les *lama* se déguisent en bons et mauvais génies, et le peuple du Tubet en tigres, en léopards, en rhinocéros, en éléphans et autres animaux. Ainsi masqués, ils font trois fois le tour du *H'lasseï-tsiô-k'hang*, s'arrêtant devant la grande image de Bouddha et la saluant; ils dansent et chantent, et cette fête se prolonge pendant un mois (2).

Le 15 de la 4.[e] lune (3), vers le soir, on ouvre

(1) C'est ainsi que le P. Hyacinthe traduit ; dans l'original on lit : 山上 *il monte la montagne*.

(2) Cette fête n'a pas lieu dans un seul couvent, mais dans plusieurs successivement. Pendant mon séjour à Péking, il m'est arrivé quelquefois de voir cette cérémonie dans le couvent nommé *Heou szu*, situé derrière la muraille nord-est, à un verst de la capitale. — ( Note du P. Hyacinthe. )

(3) Du 1.[er] au 15 de la 4.[e] lune, les *lama* et les dévots observent un carême. A cette époque, on fait deux fois le tour de *H'lassa*, en récitant des prières. Pendant ces quinze jours ils ne mangent que du beurre, du fromage, du riz, de la farine roussie au feu et des légumes; ils s'abstiennent d'ail et d'oignons.

les principales portes des couvens, et on fait pendant toute la nuit des illuminations (pour lesquelles on allume des mèches placées dans des sebiles remplies de beurre), et le peuple se promène librement.

Le 30 de la 6.[e] lune, on suspend dans les temples de *Bhrœboung* (1) et de *Séra*, les images des divinités. A cette occasion, il y a un grand concours. Les hommes et les femmes, en habits de *gala*, passent toute la journée à se régaler, à danser et à chanter; il y a des joutes et des mâts. C'est la grande fête de ces deux temples.

Le 15 de la 7.[e] lune, on charge un *dheba* de faire l'inspection de l'agriculture. Précédé des anciens des campagnes de sa juridiction, lesquels sont armés d'arcs, de flèches et de drapeaux, il traverse les champs; il examine les blés, tire son arc et boit en priant pour une heureuse récolte. Après cela, les paysans se mettent à couper les blés. Cette fête a été instituée pour relever l'importance de l'agriculture.

Pendant la 7.[e] et la 8.[e] lunes, on place des huttes et des tentes près de la rivière dans laquelle hommes et femmes se baignent en même temps, pour se purifier et détourner les malheurs (2).

Le 15 de la 10.[e] lune est le jour de naissance de

---

Le 15 le carême finit, et les monastères s'ouvrent. Alors hommes et femmes les visitent pour y faire leurs prières ou simplement pour s'y promener.

(1) འབྲས་སྤུངས་ *Bhrœboung signifie un tas de ris.* (Kl.)

(2) Le P. Hyacinthe traduit: что кажется означаетъ очи-

la princesse chinoise de la dynastie de *Thang* (mariée à un roi du Tubet). Chacun s'étant bien habillé va la saluer au *H'lasseï-tsiô-k'hang*.

Le 25 de la même lune est, selon le rapport commun, le jour de la mort de *Zzongk'haba* (1). Le soir, il y a illumination devant les images, et des lanternes sont placées sur les toits unis dans tout le royaume qui ressemble alors au ciel parsemé d'étoiles (2). D'après l'éclat de leurs lumières, on fait des conjectures pour l'année suivante.

Dans la dernière nuit de l'année, on représente

---

щенiе отъ заразы, *ce qui semble indiquer la purification de la contagion.* L'original ne dit pas cela.—Kl.

(1) Ou avec son nom entier ཙོང་ཁ་པ་བློ་བཟང་གྲགས་པ་ *Zzongk'haba lobzang dhrœghba.* Ce fut le fondateur de la secte jaune dans le pays d'*Oui*. Il naquit en 1357 dans le pays de *Doung zzoung k'ha*. Il bâtit les temples de དགའ་ལྡན་ *Ghâldhan*, et འབྲས་སྤུངས་ *Bhrœboung*, ainsi que celui de སེ་ར་ *Sera*, et mourut en 1419. *Zzongk'haba* est nommé en sanscrit सुमति कृति *Soumati kriti*, c'est-à-dire, l'*amical;* on prétend qu'il était une incarnation du Bouddha *Amidâbha* ou *Amida*. Le *Si yu thoung wen tchi* (*V.* ci-dessus, p. 126) dit au contraire que son corps était animé par le dieu *Mangdjouchiri*. —Kl.

(2) A *H'lassa* les maisons ont en général des toits unis, dans les illuminations on y place des lanternes qui offrent un superbe spectacle, surtout pour celui qui est placé sur une des montagnes qui environnent la ville.

dans le monastère *Morou* (1) des pantomimes sacrées et l'expulsion des démons. A cette occasion, des charlatans exercent la chiromancie, la physiognomonie et font des prédictions. Les hommes et les femmes, en habits de *gala*, accourent en foule, chantent, boivent et rentrent ivres chez eux; c'est ainsi que finit l'année.

### ÉTAT MILITAIRE.

Quant aux contrées limitrophes de la Chine, il faut observer ce qui suit. Si l'on a peu de troupes pour défendre une contrée étendue, il faut au moins tâcher d'inspirer la crainte par les armes. Si le peuple se montre récalcitrant et rebelle, il faut recourir à la sévérité des lois. Pour ce qui concerne la quantité des impôts perçus, les charges des terres utiles et inutiles, il y a des règles fixes et inviolables. Aujourd'hui il y a plus de cent ans, que le *Oui* et le *Zzang* ont été réunis à la Chine. A cause de l'éloignement de ce pays et de la différence de ses mœurs, bien que la Chine n'ait jamais établi de magistrats pour un certain temps, pour gouverner le peuple, cependant elle y a introduit une administration, établie conformément au temps et au pays; c'est ce dont on voit encore les traces, comme je vais le décrire.

---

(1) མོ་རུ་ *Morou*, ou མོ་རུ་རྒྱུ་བ་ *Morou ghioubha*, au milieu de *H'lassa*.

Le nombre des troupes monte, dans le Tubet, à 64,000 hommes; il y a à *H'lassa* 3000 cavaliers, dans le *Zzang ultérieur* 2000, dans le *Nga-ri* 5000, à *Koba* 1000, à *Thangdzu H'ladza*, au lac *Lang-mtso* (1) et dans d'autres cantons, ainsi que chez les *Mongols aux tentes noires*, 3000 cavaliers, dans le *Nga-ri*, le *Zzang antérieur et ultérieur* (2), 50,000 fantassins. La levée des troupes se fait de la manière suivante: sur cinq ou dix hommes, on en prend un avec un cheval, sans distinction. Ceux qui partent pour la guerre portent des casques et des cottes de mailles. Ces cottes sont faites de petites plaques de fer qui ressemblent à des feuilles de saule, et qui sont placées les unes sur les autres et réunies par des chaînons. Les cavaliers adaptent à leurs casques des bouffettes rouges ou des plumes de paon; à leur côté, ils suspendent l'épée; sur le dos, ils portent un fusil; à la main une pique. Les fantassins ont sur le casque des plumes de coq, une épée au côté, et portent des poignards à la ceinture. Sur le dos, ils ont un arc et des flèches; de la main, ils tiennent un bouclier en jonc ou en bois; quelques-uns portent de longues piques. Leurs boucliers de bois sont larges d'un pied et demi, et hauts de plus de trois pieds; ils sont ornés d'images de tigres, ou de plumes de différentes couleurs; on les garnit extérieurement de plaques de fer. Les flèches

(1) Le P. Hyacinthe lit: *Taktsy-lamou-tsi.* — Kl.

(2) Ou le *Oui* et le *Zzang.* — Kl.

sont faites de bambou et munies de plumes d'aigle et d'un dard en fer semblable à un poinçon de trois ou quatre pouces de longueur. Le bois des arcs est incrusté de corne : ils sont petits, mais durs à tendre. Il y en a aussi en jonc. A cet effet, on lie ensemble deux morceaux de jonc. Ces arcs sont aussi très-raides. Les drapeaux sont en étoffe de soie jaune, rouge, noire, blanche ou bleue; les bouffettes des drapeaux sont de la même couleur que l'étoffe. Le premier, le second et le troisième mois de chaque année, il y a une revue des troupes. On les exerce à tirer l'arc et le fusil, à la course à cheval et à la lutte. A la fin des manœuvres, on distribue des *ghadhagh* (1), de l'argent, du vin et des vivres, en récompense aux soldats. C'est dans la 4.[e] lune qu'on change les troupes chargées de garder les différens passages et de surveiller les pâturages et les haras.

### LOIS CRIMINELLES.

Les lois depuis long-temps en usage au Tubet sont comprises dans trois volumes, qui contiennent quarante-un articles. Les lois criminelles sont extrêmement sévères. Près du *H'lasseï-tsiô-k'hang* est une prison dans laquelle on renferme les criminels. Sans considérer l'importance de la faute, on y retient les coupables, pieds et mains liés, jusqu'à l'exécution de la

(1) དགའ་སྡག་ signifie *mouchoir de bonheur.* Ce sont des mouchoirs qu'on se présente au Tubet presque à chaque occasion, même en se faisant des visites. — Kl.

sentence. Le corps de celui qui a été tué dans une rixe est jeté dans la rivière; quant à l'assassin, on le punit par une amende dont une partie revient au trésor et l'autre à la famille du défunt; ou bien on exige de lui un certain nombre de bœufs et de moutons. S'il n'a pas d'argent, on l'attache dans l'eau, on séquestre sa maison et sa propriété en faveur des parens de sa victime. Les brigands et les meurtriers, sans distinction des auteurs du crime et des complices, sont condamnés à mort. Quelquefois on tire avec des fusils et des flèches sur le coupable, attaché à une colonne. A ceux qui sont morts d'ivrognerie, on coupe la tête, et on l'expose aux regards du peuple. Quelquefois les condamnés sont envoyés pour être mangés par les sauvages appelés *H'lokba* (1), ou bien on les lie et les jette vivans dans la caverne des scorpions de 水曲 *Khiu choui*, où ils périssent de la piqûre de ces insectes. Quand quelqu'un vole le bien d'autrui, on met les scellés sur ce qu'il possède, et on exige de lui le double de ce qu'il a pris. La restitution terminée, on crève les yeux au voleur, on lui coupe le nez, ou bien les mains et les pieds (2). Quand quel-

---

(1) Dans le texte, *Ho yu*, c'est le nom d'un peuple barbare qui habite au nord du pays des Birmans, et à l'ouest du *Yun nan*. — Kl.

(2) Aujourd'hui toutes ces peines sont changées; on a introduit celles de la Chine. La justice criminelle est confiée à l'autorité de deux généraux chinois; chaque affaire un peu importante, après avoir été jugée en première instance, est portée au *Dalaï-lama*, qui, à son tour, la soumet à l'examen de ces généraux.

qu'un a commis un grand forfait, on commence par le fouetter avec des courroies; puis on le plonge dans l'eau. Au bout de quelques heures, on le fouette encore, et l'on répète cette opération jusqu'à trois fois avant de l'interroger. S'il ne confesse pas sa faute, on lui verse du beurre bouillant sur la poitrine et le cou, et l'on fait, avec un couteau, des incisions sur tout son corps. Si même, après ces tourmens, il n'avoue pas son crime, on le lie, et on l'assied dans l'eau; on fait deux tresses de ses cheveux, par lesquels on l'attache à droite et à gauche, et on lui couvre le visage d'une toile blanche sur laquelle on verse de l'eau pour qu'il ne puisse s'échapper (1). Quelquefois, pour lui arracher un aveu, on lui enfonce des éclats de roseau entre les doigts et les ongles. Si le patient persiste à se dire innocent, on le met en liberté. Le corps de celui qui succombe dans ces tortures cruelles est jeté à l'eau. Ceux qui se sont rendus coupables de simples querelles ou de rixes paient une amende. Le criminel qui n'avoue pas est beaucoup plus sévèrement puni (2).

---

(1) Le P. Hyacinthe a traduit : Если отъ холоду обомеръ, то накрывъ лице бѣлымъ холстомъ вспрыскиваютъ темя водою, *s'il meurt de froid, on lui couvre le visage d'une toile blanche, et on lui jette de l'eau sur le haut de la tête,* ce qui est inexact. — Kl.

(2) Il y a dans le chinois :

罰重各告不而犯

Le P. Hyacinthe a mal compris cette phrase en la traduisant : Естьли кто зная о преступленіи чьемъ не донесетъ то

M. Klaproth, au nom de la commission chargée d'examiner l'ouvrage de M. de Siébold *sur l'Origine des Japonais*, fait son rapport, duquel il résulte, qu'attendu la condition imposée par M. Siébold d'adopter pour la publication de son traité le format des ouvrages de M. Humbold, la Société ne peut en entreprendre l'impression; le conseil adopte les conclusions de ce rapport. (*Ce rapport a été inséré dans le n.° de juin dernier, t. III, p. 385-409*).

M. Eug. Burnouf, au nom de la commission chargée d'examiner les titres littéraires de M. Briggs, colonel au service de la compagnie des Indes, propose d'admettre M. Briggs comme membre étranger de la Société. Ces conclusions sont adoptées par le conseil.

M. Hase fait un rapport sur l'édition grecque des Pastorales de Longus, donnée par M. de Sinner.

M. Agoub fait un rapport sur l'édition lithographiée de la géographie d'Aboulféda par M. Jouy, et propose que la Société souscrive pour quarante exemplaires de cet ouvrage. Cette proposition est renvoyée à la commission des fonds.

M. Brosset lit la traduction de plusieurs odes du *Chi king*.

---

On a donné, l'année dernière, à Calcutta, une édition du Coran, avec une traduction interlinéaire en langue hindoustani.

On vient aussi de donner à Bombay une édition lithographiée de l'*Anwar-Sohaïly*. M. Malcolm en a adressé un exemplaire à la Société asiatique de Londres.

---

On annonce qu'on a imprimé à Malacca une traduction anglaise des *Sse-Chou*, faite par feu M. Collié, écossais.

---

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

## *Lettre de* M. le baron SILVESTRE DE SACY, à *M. Garcin de Tassy*.

MONSIEUR,

En rendant compte dans le *Journal asiatique*, de la *Description des Monumens musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas*, publiée par M. Reinaud, vous avez cru devoir observer que l'auteur avait eu tort de traduire, dans le 1.er chapitre de l'Alcoran, ces mots رب العالمين par *le maître des mondes*, tandis que, de l'aveu de tous les commentateurs, le mot العالمين signifie *les créatures*. Vous avez, à l'appui de votre opinion, cité un vers du poëme des *Amours de Joseph et de Zouleïkha*, ouvrage du célèbre poète Djami, vers dans lequel le mot عالم, au singulier, vous paraît incontestablement signifier *une créature*. Je vous demande la permission de soumettre à une discussion critique, cette opinion, qui ne vous est pas particulière; elle n'est pas sans importance, parce qu'il s'agit d'un livre qui forme le code religieux de plusieurs empires, et qui a exercé une grande influence depuis douze siècles sur une portion considérable du

genre humain. Si l'on en croit Marracci, l'expression dont il s'agit prouverait que Mahomet croyait à l'existence de plusieurs mondes, et ce serait une erreur de plus à ajouter à celles qu'il a consacrées dans ses prétendues révélations. Ce serait aussi pour justifier ce législateur de l'imputation d'avoir adopté une semblable folie, que les commentateurs auraient imaginé de donner un sens différent au mot عالمون. Reland, qui avait plus de critique que Marracci, mais qui peut-être, sans trop se rendre compte des motifs qui dirigeaient sa plume, n'était pas fâché de le trouver en défaut, a soutenu contre lui que ce mot ne pouvait pas, en beaucoup d'endroits de l'Alcoran, signifier autre chose que *les créatures*, et il en a conclu qu'il n'y avait pas de raison pour le traduire d'une autre manière dans l'expression رب العالمين. Mais ce savant critique ne pensait pas cependant que ce fût là le vrai sens que Mahomet attachait à ce titre, sous lequel il désignait l'auteur et le maître de toutes choses. Reland, familiarisé comme il l'était avec la doctrine et les livres des Juifs, ne pouvait pas manquer de reconnaître que le prophète des Arabes n'avait fait que transporter dans leur langue l'épithète de *maître des mondes* רבון של עלמים que les Juifs donnent à Dieu. Toutefois, il ne voulait pas qu'on entendît par ces *mondes*, des créations étrangères à l'univers dont nous faisons partie. Par *mondes*, il fallait entendre, selon lui, des catégories entières d'êtres d'une même espèce, telles que les substances angéliques, le genre humain &c., en sorte que Mahomet avait pu appeler Dieu *le maître*

*des mondes*, sans que cette expression autorisât à lui imputer l'erreur que lui reproche Marracci. Reland prouve que cette acception du mot عالم *monde*, n'est point étrangère aux écrivains musulmans; mais cette preuve, il faut l'avouer, est de bien peu de valeur: car il est très-vraisemblable que cette acception du mot عالم n'est fondée précisément que sur l'interprétation donnée par les commentateurs aux mots رب العالمين de l'Alcoran, et qu'elle était tout-à-fait inconnue aux Arabes du temps de Mahomet. Reland nous suggère encore une autre interprétation du mot عالمون, qui devrait de même son origine aux Juifs, et même au texte sacré, et suivant laquelle Dieu serait appelé, non *le maître des mondes*, mais *le maître des siècles*.

Voilà donc, suivant Reland, trois manières admissibles d'entendre le mot عالمون. Avant d'examiner à laquelle il convient de donner la préférence, je m'arrêterai un instant sur le vers de Djami que vous avez cité, et dans lequel vous pensez que le mot عالم signifie *une créature*. Je ne puis pas partager votre opinion. Ce mot au singulier veut dire incontestablement le *monde* ou l'*univers*, et c'est, je crois, sa signification propre et primitive dans la langue arabe. Il signifie de plus, d'après une application due, je pense, aux philosophes et aux spiritualistes musulmans, des classes ou des catégories d'être réels ou fictifs d'une même nature, comme عالم الشهادة le *monde des choses qui tombent sous les sens*, عالم الغيب *le monde des choses invisibles*, عالم الجن *le monde des génies*, عالم الجبروت *le*

Ceux qui ont passé l'âge de soixante ans sont exempts de toute charge. Si le service public l'exige, on requiert des bœufs, des chevaux, des ânes et des mulets dans les maisons riches; les pauvres se réunissent, et trois ou quatre maisons donnent une seule bête. Dans le Tubet, il y a peu de chevaux; on les amène des pays des Mongols appelés *Hor* (1), de celui du *Koukou-noor*, et d'autres cantons; de sorte qu'ils sont si chers, que pour un cheval médiocre il faut payer 17, 18 et 20 onces d'argent (*à 8 francs*).

### EXPÉDITION DES AFFAIRES.

Autrefois, dans le Tubet, on apposait sur les actes officiels un petit sceau imprimé en couleur rouge. Les Tubétains faisaient usage des lettres tangoutes, et les Mongols des lettres mongoles. Les *kalon* et les magistrats inférieurs se servaient de couleur noire pour l'impression de leurs cachets (2). Dans la 9.e année de *Young tching* (1731), le gouvernement chinois distribua

---

(1) Ces vastes prairies sont nommées en chinois 草地 *thsao ti*, en tubétain *dziandong*, en mongol *kherè;* elles occupent toute la partie septentrionale du Tubet. On y élève des bestiaux; on y laboure peu la terre. Le mot *Hor*, désigne en tubétain les pays situés au nord-est du Tubet, et occupés par des Mongols de *Khara oussou*, mais cette dénomination s'applique aussi à toute la Mongolie.

(2) En Chine, on ferme les lettres en collant les bouts des sacs de papier dans lesquelles elles sont contenues, et l'on imprime sur l'endroit où sont collés ces bouts, le cachet en couleur rouge. Les Tubétains, au contraire, se servent, pour cacheter les lettres, de la même cire que les Européens.

des sceaux, et depuis ce temps on se sert de ceux-ci. Quand on demande ou qu'on envoie des soldats et des chevaux, les anciens et les *deïbon* n'ordonnent les levées que verbalement, si la distance n'est pas grande; si au contraire c'est loin, ils envoient par un courrier, des ordres écrits. Quand il survient une affaire importante et très-pressante, le porteur est muni d'une petite peau, c'est-à-dire un *ghadhagh* ( mouchoir ) blanc qu'on attache à une flèche; on y lit : « à transmettre » le plus tôt possible, et à mettre tout en œuvre pour » arriver sans retard le jour indiqué. » Qu'il y ait des affaires importantes ou non, les *kalon*, les *dheba*, les *djoungor* et les *deïbon* se rassemblent chaque jour au *H'lasseï-tsiô-k'hang*, où ils doivent discuter ces affaires et les soumettre aux deux généraux chinois et au *Dalaï-lama;* puis les décisions sont mises à exécution.

DES CHEFS.

Les fonctionnaires publics du Tubet sont nommés par les généraux chinois résidans à *H'lassa*, et par le *Dalaï-lama.* On les choisit parmi les personnes les plus remarquables par leurs talens et leurs qualités, et, de plus, dans les familles les plus riches. Il y a quatre *kalon* qui ont chacun une partie du Tubet à gouverner; le premier en rang est supérieur aux autres. Il y a également plusieurs *tsiakdzo* ou *tchakdzo*, c'est-à-dire, *directeurs*, uniquement occupés de la perception des impôts; plusieurs *nanso-siak* préposés à la justice et aux charges locales, plusieurs *djoungor* qui, au *H'lasseï-tsiô-k'hang*, font la révision

des actes et des délibérations de l'administration, et plusieurs *dzeigan* chargés de vérifier les comptes. La plupart des *djoungor* et des *dzeigan* sont héréditaires. C'est parmi eux qu'on choisit les grands et petits *dheba*. L'ancien d'un village chargé d'un message porte le titre de *goussia* (monsieur). Un référendaire se nomme *djonère*, un chef de bureau *nerba* (1), l'interprète *nèsianba*. On nomme aussi *dheba* les principaux gouverneurs des cantons, et les inférieurs *chouao* et *chibou*. Un chef militaire ou un général, et il y a cinq de ces généraux, s'appelle *deibon*; sous leurs ordres sont les *dzeiban*, qui commandent à 200 hommes, le *siubon* à 100, le *dihan* à 45, et le *kiubon* à 10 (2). Tous les *dheba* et les officiers ci-dessus mentionnés vivent du produit des impôts payés par les lieux qui sont soumis à leur commandement (3).

---

(1) Ou plutôt གཉེར་བ་ *Gnier ba.*

(2) Il y a encore trois *narbion* ou *narboun*. Ce sont des inspecteurs de cantons auxquels le gouvernement chinois ne donne que le titre de *dheba*.

(3) Je dois faire observer que, dans l'original chinois, toutes ces dénominations d'officiers sont autrement écrites que chez le P. Hyacinthe; j'ai cependant suivi son orthographe, parce que je la crois plus conforme à la prononciation tubétaine. — Kl.

# NOUVELLES ET MÉLANGES.

## SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

*Séance du 6 juillet 1829.*

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la société.

MM. le colonel BRIGGS, en qualité de membre correspondant étranger.
le docteur KALTHOF, de Bonn.
ASSLAN RICHE, à Marseille.

M. Guys écrit d'Eden pour annoncer qu'il s'occupe de recherches sur les antiquités phéniciennes.

M. Pougens, membre de l'institut, offre à la Société plusieurs exemplaires d'une dissertation de M. l'abbé Chiarini sur la traduction projetée du Talmud, et propose au conseil d'admettre M. l'abbé Chiarini au nombre des membres étrangers de la Société. On arrête que les remercîmens du conseil seront adressés à M. Pougens, et on rappelle qu'aux termes du réglement les personnes proposées comme membres étrangers doivent être présentées par deux membres du conseil.

M. le comte d'Hauterive écrit pour annoncer au conseil que S. A. R. M.gr LE DUC D'ORLÉANS, pendant son séjour à Londres, s'était entretenue des travaux de la société avec le gouverneur général de l'Inde anglaise, qui avait témoigné le desir de les seconder de tout son pouvoir. On arrête que M. le comte d'Hauterive sera prié de transmettre à S. A. R. les remercîmens du conseil.

MM. Silvestre de Sacy et Kieffer proposent M. Humbert de Genève comme membre étranger de la Société. MM. Saint-Martin, Reinaud et Agoub sont chargés de faire un rapport sur les titres littéraires de M. Humbert.

M. Klaproth, au nom de la commission chargée d'examiner l'ouvrage de M. de Siébold *sur l'Origine des Japonais,* fait son rapport, duquel il résulte, qu'attendu la condition imposée par M. Siébold d'adopter pour la publication de son traité le format des ouvrages de M. Humbold, la Société ne peut en entreprendre l'impression; le conseil adopte les conclusions de ce rapport. (*Ce rapport a été inséré dans le n.° de juin dernier, t. III, p. 385-409*).

M. Eug. Burnouf, au nom de la commission chargée d'examiner les titres littéraires de M. Briggs, colonel au service de la compagnie des Indes, propose d'admettre M. Briggs comme membre étranger de la Société. Ces conclusions sont adoptées par le conseil.

M. Hase fait un rapport sur l'édition grecque des Pastorales de Longus, donnée par M. de Sinner.

M. Agoub fait un rapport sur l'édition lithographiée de la géographie d'Aboulféda par M. Jouy, et propose que la Société souscrive pour quarante exemplaires de cet ouvrage. Cette proposition est renvoyée à la commission des fonds.

M. Brosset lit la traduction de plusieurs odes du *Chi king*.

---

On a donné, l'année dernière, à Calcutta, une édition du Coran, avec une traduction interlinéaire en langue hindoustani.

On vient aussi de donner à Bombay une édition lithographiée de l'*Anwar-Sohaïly*. M. Malcolm en a adressé un exemplaire à la Société asiatique de Londres.

---

On annonce qu'on a imprimé à Malacca une traduction anglaise des *Sse-Chou,* faite par feu M. Collié, écossais.

---

# NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

## *Lettre de* M. le baron SILVESTRE DE SACY, à *M. Garcin de Tassy.*

MONSIEUR,

En rendant compte dans le *Journal asiatique*, de la *Description des Monumens musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas*, publiée par M. Reinaud, vous avez cru devoir observer que l'auteur avait eu tort de traduire, dans le 1.er chapitre de l'Alcoran, ces mots رب العالمين par *le maître des mondes*, tandis que, de l'aveu de tous les commentateurs, le mot العالمين signifie *les créatures*. Vous avez, à l'appui de votre opinion, cité un vers du poëme des *Amours de Joseph et de Zouléïkha*, ouvrage du célèbre poète Djami, vers dans lequel le mot عالم, au singulier, vous paraît incontestablement signifier *une créature*. Je vous demande la permission de soumettre à une discussion critique, cette opinion, qui ne vous est pas particulière; elle n'est pas sans importance, parce qu'il s'agit d'un livre qui forme le code religieux de plusieurs empires, et qui a exercé une grande influence depuis douze siècles sur une portion considérable du

genre humain. Si l'on en croit Marracci, l'expression dont il s'agit prouverait que Mahomet croyait à l'existence de plusieurs mondes, et ce serait une erreur de plus à ajouter à celles qu'il a consacrées dans ses prétendues révélations. Ce serait aussi pour justifier ce législateur de l'imputation d'avoir adopté une semblable folie, que les commentateurs auraient imaginé de donner un sens différent au mot عالمون. Reland, qui avait plus de critique que Marracci, mais qui peut-être, sans trop se rendre compte des motifs qui dirigeaient sa plume, n'était pas fâché de le trouver en défaut, a soutenu contre lui que ce mot ne pouvait pas, en beaucoup d'endroits de l'Alcoran, signifier autre chose que *les créatures*, et il en a conclu qu'il n'y avait pas de raison pour le traduire d'une autre manière dans l'expression رب العالمين. Mais ce savant critique ne pensait pas cependant que ce fût là le vrai sens que Mahomet attachait à ce titre, sous lequel il désignait l'auteur et le maître de toutes choses. Reland, familiarisé comme il l'était avec la doctrine et les livres des Juifs, ne pouvait pas manquer de reconnaître que le prophète des Arabes n'avait fait que transporter dans leur langue l'épithète de *maître des mondes* רבון של עלמים que les Juifs donnent à Dieu. Toutefois, il ne voulait pas qu'on entendît par ces *mondes*, des créations étrangères à l'univers dont nous faisons partie. Par *mondes*, il fallait entendre, selon lui, des catégories entières d'êtres d'une même espèce, telles que les substances angéliques, le genre humain &c., en sorte que Mahomet avait pu appeler Dieu *le maître*

*des mondes*, sans que cette expression autorisât à lui imputer l'erreur que lui reproche Marracci. Reland prouve que cette acception du mot عالم *monde*, n'est point étrangère aux écrivains musulmans; mais cette preuve, il faut l'avouer, est de bien peu de valeur: car il est très-vraisemblable que cette acception du mot عالم n'est fondée précisément que sur l'interprétation donnée par les commentateurs aux mots رب العالمين de l'Alcoran, et qu'elle était tout-à-fait inconnue aux Arabes du temps de Mahomet. Reland nous suggère encore une autre interprétation du mot عالمون, qui devrait de même son origine aux Juifs, et même au texte sacré, et suivant laquelle Dieu serait appelé, non *le maître des mondes*, mais *le maître des siècles*.

Voilà donc, suivant Reland, trois manières admissibles d'entendre le mot عالمون. Avant d'examiner à laquelle il convient de donner la préférence, je m'arrêterai un instant sur le vers de Djami que vous avez cité, et dans lequel vous pensez que le mot عالم signifie *une créature*. Je ne puis pas partager votre opinion. Ce mot au singulier veut dire incontestablement le *monde* ou l'*univers*, et c'est, je crois, sa signification propre et primitive dans la langue arabe. Il signifie de plus, d'après une application due, je pense, aux philosophes et aux spiritualistes musulmans, des classes ou des catégories d'être réels ou fictifs d'une même nature, comme عالم الشهادة le *monde des choses qui tombent sous les sens*, عالم الغيب *le monde des choses invisibles*, عالم الجن *le monde des génies*, عالم الجبروت *le*

*monde de la toute-puissance divine*, عالم الملكوت *le monde des substances spirituelles, &c.*; mais, par cela même qu'il signifie une *classe*, une *catégorie*, il n'est pas propre à signifier une *créature individuelle*. Dans le passage dont il s'agit, Zouléïkha ayant vu en songe Joseph, dont la beauté lui a inspiré une passion violente, lui dit : « Avec tant de beauté et des » charmes si ravissans, dis-moi qui tu es, et à quelle » famille tu appartiens ? Es-tu un diamant éclatant ? En » ce cas, quelle est la mine de laquelle tu proviens ? » Et si tu es un roi illustre, où est ton palais ? » Joseph lui répond : « Je suis de la postérité d'Adam ; je suis » du genre *de l'argile et de l'eau de ce monde.* »

بكفتا از نژاد آدمم من
زجنس گل وآب عالمم من

Observez que, si عالم signifiait *créature*, le poète, pour exprimer *une créature*, aurait dû nécessairement dire عالمی, et que d'ailleurs, pour avoir la mesure du vers, il faut prononcer ainsi :

*Zidjinsi ghil | weâbi â | lemem men*,

Et le *kesra* (*i*) du mot *âbi* n'est pas seulement ici pour compléter la mesure, auquel cas il ne donnerait qu'une syllabe brève; par conséquent le mot عالم est le complément de آب. La traduction de ce texte en arabe serait : انی انا من جنس طین العالم ومایه, et il faut nécessairement traduire : *ex genere terræ et aquæ mundi, sum ego*. Le sens est donc : *Je suis de cette espèce de la terre et de l'eau* ( c'est-à-dire *de*

*l'espèce humaine formée d'eau et d'argile ) qui fait partie de ce monde.*

Passons maintenant à l'objet principal de cette discussion.

J'ai déjà dit que Reland avait fait voir que, dans un grand nombre de passages de l'Alcoran, le mot عالمون signifie sans aucun doute les *créatures*, ou plutôt les *créatures intelligentes*, et spécialement les *hommes*. Je ne citerai en preuve de cette vérité que deux passages. Dans le premier (sur. 21, v. 71 éd. de Hinckelmann), Dieu, en parlant d'Abraham, dit: « Nous » l'avons délivré lui et Lot, et conduit vers la terre » que nous avons bénie, en faveur des *hommes*. » ونجيناه ولوطا الى الارض التى باركنا فيها للعالمين . Le second (sur. 26, v. 165), est encore plus positif: « Au- » rez-vous donc un commerce infâme avec les mâles » d'entre les *hommes*, et abandonnerez-vous ce que » Dieu a créé pour vous, vos épouses? تاتون الذكران من العالمين وتذرون ما خلق لكم ربكم من ازواجكم
Mais il est peu vraisemblable que ce même mot n'ait qu'une signification aussi restreinte dans cette expression emphatique رب العالمين. Voyons donc ce qu'en disent les commentateurs et les lexicographes.

L'auteur du livre intitulé كتاب التعريفات *Livre des définitions*, s'exprime ainsi: « Le mot *âlem*, dans » l'usage ordinaire de la langue, signifie, ce par le moyen » de quoi on connaît une chose; comme terme tech- » nique, il veut dire tous les êtres hors Dieu, parce » que c'est par eux qu'on connaît Dieu, tant en fait » de ses noms qu'en fait de ses attributs. »

العالم لغةً عبارة عمّا يعلم به الشيء واصطلاحا عبارة عن كل ما سوى الله من الموجودات لانه يعلم به الله من حيث اسمآؤه وصفاته

Djewhari est bien peu satisfaisant, il se borne à dire: « *Alem* signifie les choses créées, le pluriel est *awa-* » *lim; âlémouna*, ce sont les diverses espèces des » choses créées. »

والعالم الخلق والجمع العوالم والعالمون اصناف الخلق

Suivant l'auteur du *Kamous* « *Alem* signifie la to- » talité des choses créées, ou tout ce qui est renfermé » sous le ciel. *Alem* et *yasem* sont les seuls mots de » la forme *fâalon*, qui font le pluriel en *oüna*, »

والعالم الخلق كله او ما حواه بطن الفلك ولا يجمع فاعَل بالواو والنون غيره وغير ياسم

Il est plus important de voir ce que disent les commentateurs de l'Alcoran. Voici de quelle manière s'exprime Béïdhawi, en expliquant les mots رب العالمين de la première surate de l'Alcoran :

« *Alem* est un nom qui signifie *ce par le moyen de* » *quoi on connaît* (quelque chose); il est analogue à » *khatem* (cachet) et *kaleb* (moule). On s'en sert » communément pour exprimer ce par le moyen de » quoi on connait l'auteur (de l'univers), et c'est tout, » hors lui-même, tant les substances que les accidens: » car toutes ces choses, par leur existence facultative » et par le besoin qu'elles ont d'un être qui leur im- » prime un mode (d'existence) et qui existe par lui-

» même, sont une preuve de son existence. L'auteur » a mis ce mot au pluriel, afin qu'il renfermât toutes » les espèces diverses qui sont comprises sous lui : » entre ces espèces, celles qui sont douées d'intelli- » gence l'emportant sur les autres, il lui a donné » au pluriel la forme *ina*, comme on la donne à tous » les adjectifs qui s'appliquent aux êtres intelligens. » Suivant d'autres, *âlem* est un nom qu'on a donné à » tous les êtres, anges, génies ou hommes, qui sont » capables de savoir, et ce nom a été étendu aux autres » êtres, par manière de dépendance et d'accessoire. » D'autres pensent que l'auteur a voulu dire ici les » *hommes*, car chaque homme en particulier est un » monde, en tant qu'il contient en lui-même des » parties pareilles à ce que contient le grand monde, » soit substances, soit accidens, au moyen desquels » on connaît le créateur, tout comme on le connaît » par les choses qu'il a produites dans le monde. C'est » pour cela qu'ailleurs il a assimilé la considération de » l'homme et celle de l'univers, en disant : *Ne vous » regarderez-vous donc pas vous-mêmes?* » (Sur. 51, v. 20 et 21.(1)

(1) Voici ce qu'on lit dans le *Casschaf* :

العالم اسم لذوى العلم من الملائكة والثقلين وقيل كل ما علم به الخالق من الاجسام والاعراض فان قلت لما جمع قلت ليشمل كل جنس مما سمّي به فان قلت فهو اسم غير صفة وانما يجمع بالواو والنون صفات العقلاء او ما

والعالم اسم لما يعلم به كالخاتم والقالب غلب فيما يعلم
به الصانع وهو كل ما سواه من الجواهر والاعراض فانها
لامكانها وافتقارها الى مؤثر واجب لذاته تدلّ على وجوده
وانما جمعه ليشتمل على ما تحته من الاجناس المختلفة وغلب
العقلاء منهم فجمعه بالياء والنون كسائر اوصافهم وقيل
اسم وضع لذوى العلم من الملائكة والثقلين وتناوله لغيرهم
على سبيل الاستتباع وقيل عنى به الناس ههنا فان كل
واحد منهم عالم من حيث انه يشتمل على نظائر ما فى
العالم الكبير من الجواهر والاعراض يعلم بها الصانع كما
يعلم بما ابدعه فى العالم ولذلك سوى بين النظر فيهما
وقال الله وفى انفسكم افلا تبصرون

Pour bien comprendre ce que dit en finissant Béïdhawi, il faut se rappeler que, dans l'endroit cité de l'Alcoran, on lit, suivant la traduction de Marracci, qui rend bien le sens du texte : *Et in terra sunt signa divinæ potentiæ, firmiter credentibus ; et sunt etiam signa in animabus vestris*, (c'est-à-dire *in vobismet ipsis*) : *an ergo non aspicitis?* Alc. sur. 51, v. 20 et 21.

Dans les interprétations que nous venons de pro-

---

فى حكمها من الاعلام قلت ساغ ذلك لمعنى الوصفيّة فيه
وهى الدلالة على معنى العلم

duire du mot عالمون, il n'y a rien, il faut en convenir, qui fasse naître l'idée d'une pluralité de mondes, comme l'entend Marracci; mais ce savant commentateur de l'Alcoran n'a point ignoré ces interprétations de l'expression dont il s'agit, il a seulement dit qu'elles avaient été imaginées pour éviter à Mahomet le reproche d'avoir adopté l'opinion erronée ou ridicule de la pluralité des mondes, mais que ce sens, le premier qui se présente à l'esprit, était celui que les Musulmans des premiers siècles donnaient aux mots رب العالمين, et que c'était ainsi que l'avait entendu Mahomet lui-même qui n'avait fait en cela que copier les rêveries des docteurs juifs. Pour prouver cela il allégue, je pense, d'après le dictionnaire rabbinique de Buxtorf, que, dans un livre cabalistique intitulé טעמי מצות, on lit, que Dieu est le roi de cinquante ou même de cinquante mille mondes, ce qu'on prouve par ce passage du psaume 144 (suivant l'hébreu, 145): מלכותך מלכות כל עלמים *regnum tuum, regnum omnium seculorum*, entendant par עלמים *les mondes* et non *les siècles*, et donnant au mot כל *omnes* la valeur numérique des lettres *caf* et *lamed* dont il se compose; valeur qui répond à 50, et qui au moyen d'un point ajouté sur chaque lettre, est portée à 50,000. Une semblable interprétation est si bien dans le goût des Juifs talmudistes, qu'on ne peut guère douter qu'elle n'ait fait fortune parmi eux. Et elle a été adoptée par plusieurs commentateurs de l'Alcoran, et par quelques-uns des plus anciens docteurs de l'islamisme. Thaalébi (Abou-Ishak Ahmed, fils d'Ibrahim), l'un

des plus célèbres commentateurs du livre sacré des Musulmans, mort en l'année 427 de l'hégire, écrivain d'une grande autorité et auquel Abou'lféda rend ce témoignage, qu'on peut ajouter foi aux traditions qu'il rapporte, s'exprime ainsi à ce sujet, dans un passage cité par Marracci, et dont je ne transcrirai pas le texte parce qu'on peut le lire dans l'ouvrage de ce savant, soit dans le quatrième *Prodromus ad refut. Alcor.* p. 76, soit dans les notes sur la première surate :

« Saïd (fils de Mosayyeb) a dit : Le Dieu très-haut » a mille mondes, dont six cents sont dans la mer, et » quatre cents dans le continent. Dhahhak a dit : Parmi » eux il y en a trois cent soixante qui ont les pieds » sans chaussures et le corps nu, et qui ne connaissent » point celui qui les a créés, et soixante qui portent » des vêtemens. Abou-Saïd Hadhri a dit : Le Dieu très- » haut a quarante mille mondes : le monde (que nous » habitons) depuis son orient jusqu'à son occident, » ne fait qu'un seul de ces mondes. Mokatel, fils de » Soléiman a dit : Quatre-vingt mille mondes, dont » quarante mille dans la mer et quarante mille dans le » continent. Si je voulais expliquer ce que c'est que » ces mondes, j'aurais besoin de mille volumes, cha- » cun de mille pages. Caab Alakhbar a dit : Il n'y a » que Dieu seul qui puisse compter le nombre des » mondes. »

Je dois observer que Marracci, dans la traduction de la tradition attribuée à Dhahhak, lui fait dire dans le quatrième prodrome : *trecenti ac sexaginta mundi, quorum* INCOLÆ *discalceati sunt ac nudi*, ce qui

n'est pas conforme au texte. Dans les notes sur la première surate, il a traduit exactement : *trecenti ac sexaginta mundi, discalceati ac nudi.*

Faisons remarquer d'abord que Thaalébi est beaucoup plus ancien que Beïdhawi et même que Zamakhschari, et ensuite qu'il rapporte des traditions qui remontent aux premiers temps de l'islamisme. Saïd, fils de Mosayyeb, est mort, suivant Abou'lféda, en l'an 94; et il avait vécu avec plusieurs des compagnons du prophète. Dhahhak est, suivant toute apparence, le célèbre Dhahhak, surnommé *Akhnaf*, mort en l'an 67 de l'hégire, et l'un des plus célèbres *tabis* de la première classe; Abou-Saïd Khodhri الخدري (et non *Hadhri* الحضري) est un des compagnons du prophète, et on place sa mort à l'an 74. Mokatel fils de Soleïman, est un des plus anciens commentateurs de l'Alcoran; il est mort à Basra, en l'année 150. Enfin Caab, surnommé *Alakhbar*, mort en l'an 32 de l'hégire, touchait aux premiers temps de l'islamisme.

Reland a objecté à Marracci, que ces traditions (ce qui est vrai de quelques-unes du moins) ne supposaient point des mondes proprement dits, distincts de celui que nous habitons, puisqu'on y disait que plusieurs de ces mondes étaient *dans la mer* et d'autres *dans le continent*; et il est évident que, parmi ces anciens musulmans, les uns ont entendu par *mondes* عالم des catégories d'êtres intelligens, plus ou moins analogues au genre humain, et d'autres, comme Abou-Saïd Khodhri, des systèmes de création comparables à celui de l'univers que nous habitons. Mais, de l'une

genre humain. Si l'on en croit Marracci, l'expression dont il s'agit prouverait que Mahomet croyait à l'existence de plusieurs mondes, et ce serait une erreur de plus à ajouter à celles qu'il a consacrées dans ses prétendues révélations. Ce serait aussi pour justifier ce législateur de l'imputation d'avoir adopté une semblable folie, que les commentateurs auraient imaginé de donner un sens différent au mot عالمون. Reland, qui avait plus de critique que Marracci, mais qui peut-être, sans trop se rendre compte des motifs qui dirigeaient sa plume, n'était pas fâché de le trouver en défaut, a soutenu contre lui que ce mot ne pouvait pas, en beaucoup d'endroits de l'Alcoran, signifier autre chose que *les créatures*, et il en a conclu qu'il n'y avait pas de raison pour le traduire d'une autre manière dans l'expression رب العالمين. Mais ce savant critique ne pensait pas cependant que ce fût là le vrai sens que Mahomet attachait à ce titre, sous lequel il désignait l'auteur et le maître de toutes choses. Reland, familiarisé comme il l'était avec la doctrine et les livres des Juifs, ne pouvait pas manquer de reconnaître que le prophète des Arabes n'avait fait que transporter dans leur langue l'épithète de *maître des mondes* רבון של עלמים que les Juifs donnent à Dieu. Toutefois, il ne voulait pas qu'on entendît par ces *mondes*, des créations étrangères à l'univers dont nous faisons partie. Par *mondes*, il fallait entendre, selon lui, des catégories entières d'êtres d'une même espèce, telles que les substances angéliques, le genre humain &c., en sorte que Mahomet avait pu appeler Dieu *le maître*

*des mondes*, sans que cette expression autorisât à lui imputer l'erreur que lui reproche Marracci. Reland prouve que cette acception du mot عالم *monde*, n'est point étrangère aux écrivains musulmans; mais cette preuve, il faut l'avouer, est de bien peu de valeur: car il est très-vraisemblable que cette acception du mot عالم n'est fondée précisément que sur l'interprétation donnée par les commentateurs aux mots رب العالمين de l'Alcoran, et qu'elle était tout-à-fait inconnue aux Arabes du temps de Mahomet. Reland nous suggère encore une autre interprétation du mot عالمون, qui devrait de même son origine aux Juifs, et même au texte sacré, et suivant laquelle Dieu serait appelé, non *le maître des mondes*, mais *le maître des siècles*.

Voilà donc, suivant Reland, trois manières admissibles d'entendre le mot عالمون. Avant d'examiner à laquelle il convient de donner la préférence, je m'arrêterai un instant sur le vers de Djami que vous avez cité, et dans lequel vous pensez que le mot عالم signifie *une créature*. Je ne puis pas partager votre opinion. Ce mot au singulier veut dire incontestablement le *monde* ou l'*univers*, et c'est, je crois, sa signification propre et primitive dans la langue arabe. Il signifie de plus, d'après une application due, je pense, aux philosophes et aux spiritualistes musulmans, des classes ou des catégories d'être réels ou fictifs d'une même nature, comme عالم الشهادة le *monde des choses qui tombent sous les sens*, عالم الغيب *le monde des choses invisibles*, عالم الجن *le monde des génies*, عالم الجبروت *le*

*monde de la toute-puissance divine*, عالم الملكوت *le monde des substances spirituelles, &c.*; mais, par cela même qu'il signifie une *classe*, une *catégorie*, il n'est pas propre à signifier une *créature individuelle*. Dans le passage dont il s'agit, Zouléïkha ayant vu en songe Joseph, dont la beauté lui a inspiré une passion violente, lui dit : « Avec tant de beauté et des » charmes si ravissans, dis-moi qui tu es, et à quelle » famille tu appartiens? Es-tu un diamant éclatant? En » ce cas, quelle est la mine de laquelle tu proviens? » Et si tu es un roi illustre, où est ton palais? » Joseph lui répond : « Je suis de la postérité d'Adam; je suis » du genre *de l'argile et de l'eau de ce monde*. »

بگفتا از نژاد آدمم من
زجنس گل وآب عالم من

Observez que, si عالم signifiait *créature*, le poète, pour exprimer *une créature*, aurait dû nécessairement dire عالمی, et que d'ailleurs, pour avoir la mesure du vers, il faut prononcer ainsi :

*Zidjinsi ghil | weâbi â | lemem men*,

Et le *kesra* (*i*) du mot *âbi* n'est pas seulement ici pour compléter la mesure, auquel cas il ne donnerait qu'une syllabe brève; par conséquent le mot عالم est le complément de آب. La traduction de ce texte en arabe serait : انی انا من جنس طین العالم ومایه, et il faut nécessairement traduire : *ex genere terræ et aquæ mundi, sum ego*. Le sens est donc : *Je suis de cette espèce de la terre et de l'eau* ( c'est-à-dire *de*

*l'espèce humaine formée d'eau et d'argile ) qui fait partie de ce monde.*

Passons maintenant à l'objet principal de cette discussion.

J'ai déjà dit que Reland avait fait voir que, dans un grand nombre de passages de l'Alcoran, le mot عالمون signifie sans aucun doute les *créatures*, ou plutôt les *créatures intelligentes*, et spécialement les *hommes*. Je ne citerai en preuve de cette vérité que deux passages. Dans le premier (sur. 21, v. 71 éd. de Hinckelmann), Dieu, en parlant d'Abraham, dit : « Nous » l'avons délivré lui et Lot, et conduit vers la terre » que nous avons bénie, en faveur des *hommes*. » ونجيناه ولوطا الى الارض التى باركنا فيها للعالمين . Le second (sur. 26, v. 165), est encore plus positif : « Au» rez-vous donc un commerce infâme avec les mâles » d'entre les *hommes*, et abandonnerez-vous ce que » Dieu a créé pour vous, vos épouses? تاتون الذكران من العالمين وتذرون ما خلق لكم ربكم من ازواجكم
Mais il est peu vraisemblable que ce même mot n'ait qu'une signification aussi restreinte dans cette expression emphatique رب العالمين. Voyons donc ce qu'en disent les commentateurs et les lexicographes.

L'auteur du livre intitulé كتاب التعريفات *Livre des définitions*, s'exprime ainsi : « Le mot *âlem*, dans » l'usage ordinaire de la langue, signifie, ce par le moyen » de quoi on connaît une chose; comme terme tech» nique, il veut dire tous les êtres hors Dieu, parce » que c'est par eux qu'on connaît Dieu, tant en fait » de ses noms qu'en fait de ses attributs. »

systèmes d'êtres dont se compose l'universalité des choses. Peut-on l'entendre autrement dans ces textes de l'épître aux Hébreux, ch. I, v. 2 : *ὃν ἔθηκε κληρονόμον πάντων, δι' οὗ καὶ τοὺς αἰῶνας ἐποίησεν*; et ch. II, v. 3 : *πίστει νοοῦμεν κατηρτίσθαι τοὺς αἰῶνας ῥήματι Θεοῦ, εἰς τὸ μὴ ἐκ φαινομένων τὰ βλεπόμενα γεγονέναι*?

Je pourrais accumuler un grand nombre de passages du nouveau testament, où le mot *αἰὼν* et en latin *seculum* est pris pour le *monde*, mais je me bornerai à faire observer que ces deux mots *mundus* et *seculum* ont été si bien regardés comme synonymes, que dans deux endroits de l'épître de Saint-Jacques où le texte grec porte *κόσμος*, la version latine a *seculum*. C'est aussi dans ce sens que, dans la liturgie latine, le mot *seculum* est fréquemment employé, par exemple, dans cette formule qui termine souvent les prières du service funéraire : *qui venturus est judicare vivos et mortuos et seculum per ignem* (1).

D'après cela, je n'hésite point à penser que, dans les deux textes cités du livre de Tobie, dans celui de la première épître à Timothée, et dans un autre de l'Apocalypse, où se trouve l'expression *βασιλεὺς τῶν αἰώνων* employée en parlant de Dieu, on devrait la traduire par *roi des mondes*, dans le sens que j'ai expliqué, et non par *roi des siècles*.

Je n'ignore pas que, dans beaucoup d'autres passages, *αἰὼν* a une autre signification, et il suffirait pour

---

(1) On sait que les Latins ont employé le mot *secla* dans le sens de *catégories, espèces*. Qui ne connaît l'expression *secla ferarum*?

le prouver de ce seul texte de l'épître aux Éphésiens, ch. II, v. 2 : *κατὰ τὸν αἰῶνα τοῦ κόσμου τούτου*; mais cela ne prouve rien contre ce que j'ai précédemment établi.

L'abus que différentes sectes de gnostiques ont fait du mot *αἰὼν* et de son pluriel *αἰῶνες*, suffirait, ce me semble, pour prouver que, dans les premiers temps du christianisme, les Juifs et les Chrétiens attachaient à ces expressions des idées de *substances*, d'êtres ou de catégories d'êtres ayant une existence propre et distincte, et n'entendaient pas par-là seulement des périodes de temps plus ou moins longues.

Avant de terminer cette discussion sur le sens des mots رب العالمين que je suppose n'être qu'un emprunt fait aux Juifs par Mahomet, il ne sera pas inutile de faire voir que ce n'est pas la seule expression hébraïque qui ait passé dans l'Alcoran.

Le Pentateuque est appelé constamment dans l'Alcoran التورية, mot qui n'est autre que l'hébreu התורה *lex*.

Le mot جهنم qui veut dire l'*enfer*, est sans aucun doute le mot rabbinique גהנם, dérivé de l'hébreu גיהנם *la vallée de Hinnom*. Djewhari reconnaît que c'est un mot d'origine étrangère, mais il se trompe en ce qu'il dit que c'est un mot persan qui a été admis dans la langue arabe.

Le paradis ou le séjour des bienheureux, est souvent appelé dans l'Alcoran : جَنَّاتُ عَدْنٍ Comme le verbe عدن signifie en arabe *prendre* un lieu *pour sa résidence, y demeurer long-temps sans en sortir*,

les lexicographes et les commentateurs de l'Alcoran disent que les jardins du paradis sont appelés ainsi, parce que les élus y *résideront*. Voici le texte de Djewhari :

عَدَنْتُ البلد توطّنته وعَدَنَتِ الابل بمكان كذا لزمته فلم تبرح ومنه جنّات عَدْنٍ اى جنّاتُ اقامةٍ..... والعادن الناقة المقيمة فى المــــرعى

Béïdhawi, sur la neuvième surate de l'Alcoran, dit de même :

جنّات عَدْنٍ اقامة وخلودٍ وعنه عليه الصلوة والسلام عَدْنٌ دار الله التى لم ترها عين ولم تخطر على قلب بشر لا يسكنها الا ثلاثة النبيّون والصديقون والشهدآء

« *Djennatou adnin*, c'est-à-dire *jardins de rési-*
» *dence et de demeure stable*. On rapporte du pro-
» phète cette parole : *Adn* est le palais de Dieu, palais
» qu'aucun œil n'a jamais vu, dont personne n'a jamais
» conçu l'idée : il n'y entrera que trois sortes de per-
» sonnes, les prophètes, les hommes véridiques et les
» martyrs. »

Si cette parole est de Mahomet, elle prouve qu'il considérait عدن comme un nom propre. Aussi ne lui donne-t-on point l'article, et au lieu qu'on dit, avec l'article : دار الخلد, on dit sans article : جنات عدن, quoique, si l'on en croit les lexicographes arabes, خلد et عدن soient synonymes. Je ne crains point d'assurer que عدن n'est point ici un mot arabe, et n'est autre

chose que l'hébreu *Eden* עדן qui signifie *délices, volupté.*

Un autre mot qui revient trois fois dans l'Alcoran, et qui est évidemment un mot hébreu, c'est سكينة. On lit, à l'occasion de l'élection de Saül pour roi d'Israël, dans la surate 2, v. 249 : « Et leur prophète » leur dit: Le signe de sa royauté, c'est que l'arche » dans laquelle est la *sékina* de la part de votre sei- » gneur, et un reste de ce qu'a laissé la famille de » Moïse et d'Aaron, viendra à vous; elle sera portée » par les anges. » Les deux autres passages se lisent dans la surate 48, vers. 4 et 18. Au verset 4 on lit: « C'est lui qui a fait descendre la *sékina* dans les » cœurs des croyans, afin que leur foi prît un nouvel » accroissement » ; et au v. 18 : « Dieu a été satisfait » des croyans, à l'instant où ils te faisaient hommage » sous l'arbre; il a su ce qui se passait dans leurs » cœurs, et il a fait descendre sur eux la *sékina.* » Les lexicographes arabes ne voyant dans le mot *sékina* السكينة qu'un dérivé du verbe سكن *être tranquille, être calme, habiter*, traduisent ce mot par *tranquillité, gravité* وداع , وقار. Mais le commentaire de Béïdhawi sur le passage de la deuxième surate, prouve que le sens de ce mot était fort incertain pour les Musulmans; voici comment il s'exprime: « Dans ces mots: *in ipso (est) sekina à do-* » *mino vestro,* le pronom *ipso* veut dire *in ad-* » *ventu ejus,* c'est-à-dire, l'arrivée de l'arche vous » procurera du calme et de la sécurité; ou bien le » même pronom se rapporte à l'arche, et alors le

والعالم اسم لما يعلم به كالخاتم والقالب غلب فيما يعلم به الصانع وهو كل ما سواه من الجواهر والاعراض فانها لامكانها وافتقارها الى مؤثر واجب لذاته تدلّ على وجوده وانما جمعه ليشمل على ما تحته من الأجناس المختلفة وغلب العقلاء منهم فجمعه بالياء والنون كسائر اوصافهم وقيل اسم وضع لذوى العلم من الملائكة والثقلين وتناوله لغيرهم على سبيل الاستتباع وقيل عنى به الناس ههنا فان كل واحد منهم عالم من حيث انه يشتمل على نظائر ما في العالم الكبير من الجواهر والاعراض يعلم بها الصانع كما يعلم بما ابدعه في العالم ولذلك سوى بين النظر فيهما وقال الله وفي انفسكم افلا تبصرون

Pour bien comprendre ce que dit en finissant Béïdhawi, il faut se rappeler que, dans l'endroit cité de l'Alcoran, on lit, suivant la traduction de Marracci, qui rend bien le sens du texte : *Et in terra sunt signa divinæ potentiæ, firmiter credentibus ; et sunt etiam signa in animabus vestris*, (c'est-à-dire *in vobismet ipsis*) : *an ergo non aspicitis?* Alc. sur. 51, v. 20 et 21.

Dans les interprétations que nous venons de pro-

---

في حكمها من الاعلام قلت ساغ ذلك لمعنى الوصفيّة فيه وهي الدلالة على معنى العلم

duire du mot عالمون, il n'y a rien, il faut en convenir, qui fasse naître l'idée d'une pluralité de mondes, comme l'entend Marracci; mais ce savant commentateur de l'Alcoran n'a point ignoré ces interprétations de l'expression dont il s'agit, il a seulement dit qu'elles avaient été imaginées pour éviter à Mahomet le reproche d'avoir adopté l'opinion erronée ou ridicule de la pluralité des mondes, mais que ce sens, le premier qui se présente à l'esprit, était celui que les Musulmans des premiers siècles donnaient aux mots رب العالمين, et que c'était ainsi que l'avait entendu Mahomet lui-même qui n'avait fait en cela que copier les rêveries des docteurs juifs. Pour prouver cela il allègue, je pense, d'après le dictionnaire rabbinique de Buxtorf, que, dans un livre cabalistique intitulé טעמי מצות, on lit, que Dieu est le roi de cinquante ou même de cinquante mille mondes, ce qu'on prouve par ce passage du psaume 144 (suivant l'hébreu, 145): מלכותך מלכות כל עלמים *regnum tuum, regnum omnium seculorum*, entendant par עלמים *les mondes* et non *les siècles*, et donnant au mot כל *omnes* la valeur numérique des lettres *caf* et *lamed* dont il se compose; valeur qui répond à 50, et qui au moyen d'un point ajouté sur chaque lettre, est portée à 50,000. Une semblable interprétation est si bien dans le goût des Juifs talmudistes, qu'on ne peut guère douter qu'elle n'ait fait fortune parmi eux. Et elle a été adoptée par plusieurs commentateurs de l'Alcoran, et par quelques-uns des plus anciens docteurs de l'islamisme. Thaalébi (Abou-Ishak Ahmed, fils d'Ibrahim), l'un

des plus célèbres commentateurs du livre sacré des Musulmans, mort en l'année 427 de l'hégire, écrivain d'une grande autorité et auquel Abou'lféda rend ce témoignage, qu'on peut ajouter foi aux traditions qu'il rapporte, s'exprime ainsi à ce sujet, dans un passage cité par Marracci, et dont je ne transcrirai pas le texte parce qu'on peut le lire dans l'ouvrage de ce savant, soit dans le quatrième *Prodromus ad refut. Alcor*, p. 76, soit dans les notes sur la première surate :

« Saïd (fils de Musayyeb) a dit : Le Dieu très-haut » a mille mondes, dont six cents sont dans la mer, et » quatre cents dans le continent. Dhahhak a dit : Parmi » eux il y en a trois cent soixante qui ont les pieds » sans chaussures et le corps nu, et qui ne connaissent » point celui qui les a créés, et soixante qui portent » des vêtemens. Abou-Saïd Hadhri a dit : Le Dieu très- » haut a quarante mille mondes : le monde (que nous » habitons) depuis son orient jusqu'à son occident, » ne fait qu'un seul de ces mondes. Mokatel, fils de » Soléiman a dit : Quatre-vingt mille mondes, dont » quarante mille dans la mer et quarante mille dans le » continent. Si je voulais expliquer ce que c'est que » ces mondes, j'aurais besoin de mille volumes, cha- » cun de mille pages. Caab Alakhbar a dit : Il n'y a » que Dieu seul qui puisse compter le nombre des » mondes. »

Je dois observer que Marracci, dans la traduction de la tradition attribuée à Dhahhak, lui fait dire dans le quatrième prodrome : *trecenti ac sexaginta mundi, quorum* INCOLÆ *discalceati sunt ac nudi*, ce qui

n'est pas conforme au texte. Dans les notes sur la première surate, il a traduit exactement : *trecenti ac sexaginta mundi, discalceati ac nudi.*

Faisons remarquer d'abord que Thaalébi est beaucoup plus ancien que Beidhawi et même que Zamakhschari, et ensuite qu'il rapporte des traditions qui remontent aux premiers temps de l'islamisme. Saïd, fils de Mosayyeb, est mort, suivant Abou'lféda, en l'an 94; et il avait vécu avec plusieurs des compagnons du prophète. Dhahhak est, suivant toute apparence, le célèbre Dhahhak, surnommé *Akhnaf*, mort en l'an 67 de l'hégire, et l'un des plus célèbres *tabis* de la première classe; Abou-Saïd Khodhri الخدرى (et non *Hadhri* الحضرى) est un des compagnons du prophète, et on place sa mort à l'an 74. Mokatel fils de Soleïman, est un des plus anciens commentateurs de l'Alcoran; il est mort à Basra, en l'année 150. Enfin Caab, surnommé *Alakhbar*, mort en l'an 32 de l'hégire, touchait aux premiers temps de l'islamisme.

Reland a objecté à Marracci, que ces traditions (ce qui est vrai de quelques-unes du moins) ne supposaient point des mondes proprement dits, distincts de celui que nous habitons, puisqu'on y disait que plusieurs de ces mondes étaient *dans la mer* et d'autres *dans le continent*; et il est évident que, parmi ces anciens musulmans, les uns ont entendu par *mondes* عالم des catégories d'êtres intelligens, plus ou moins analogues au genre humain, et d'autres, comme Abou-Saïd Khodhri, des systèmes de création comparables à celui de l'univers que nous habitons. Mais, de l'une

ou de l'autre manière, il est bien vraisemblable qu'ils n'attachaient ces idées vagues et indéterminées à l'expression رب العالمين, que parce qu'elle était étrangère à leur langue, et ce ne serait peut-être pas aller trop loin que de supposer que Mahomet lui-même, en employant une expression emphatique qu'il avait empruntée des docteurs juifs, n'avait guère songé à en déterminer le sens d'une manière rigoureuse. En admettant ma supposition, on conçoit aisément pourquoi il a donné au mot عالم la forme du pluriel عالمين, forme qui n'appartient proprement qu'aux adjectifs qui qualifient des êtres intelligens : c'est qu'elle se rapprochait plus que toute autre de l'hébreu *olamim* עלמים. D'après tout ce que je viens de dire, je pense qu'on doit rendre رب العالمين par *le maître des mondes*, en laissant à ce dernier mot une acception vague et qui ait une certaine latitude.

Mais, me direz-vous peut-être, si Mahomet a emprunté cette expression des juifs, pourquoi ne la traduirait-on pas plutôt par *le maître des siècles?* En effet, 1.° il est certain que, dans le verset cité du ps. 144, עלמים signifie *siècles* et non pas *mondes*, comme ont pu le rêver des cabalistes, et il suffit pour s'en convaincre de lire le verset en entier : *Regnum tuum, regnum omnium seculorum, et dominatio tua à generatione in generationem*; 2.° cette expression *maître des siècles* ou *roi des siècles* est consacrée dans l'antiquité juive et chrétienne; par exemple, dans ces passages du livre de Tobie, ch. XIII, v. 6 : *ὑψώσατε τὸν βασιλέα τῶν αἰώνων*, et v. 11 : *εὐλόγει τὸν βασιλέα τῶν*

αἰώνων ; et dans celui-ci de la première épître de Saint-Paul à Timothée, ch. I, v. 17 : τῷ δὲ βασιλεῖ τῶν αἰώνων... μόνῳ σοφῷ Θεῷ τιμὴ καὶ δόξα.

Il ne me sera pas difficile de répondre à cette question. Il me suffira de faire observer que, de même que le mot hébreu עלמים a pris, du moins dans les temps postérieurs au second temple, la double signification de *mundus* et *seculum*, de même aussi, chez les Juifs hellénistes, on a donné cette double acception au mot αἰὼν, et delà elle a passé dans le style des écrivains ecclésiastiques et dans la liturgie. Que signifie en effet le mot αἰὼν sinon le *monde présent* ou l'*universalité des choses*, dans ces textes du livre de la Sagesse, ch. XIII, v. 9 : εἰ γὰρ τοσοῦτον ἴσχυσαν εἰδέναι, ἵνα δύνωνται στοχάσασθαι τὸν αἰῶνα, τὸν τούτων δεσπότην πῶς τάχιον οὐχ εὗρον ; et ch. XIV, v. 6 : ἡ ἐλπὶς τοῦ κόσμου ἐπὶ σχεδίας καταφυγοῦσα, ἀπέλιπεν αἰῶνι σπέρμα γενέσεως ; et ch. XVIII, v. 4, ἄξιοι μὲν γὰρ ἐκεῖνοι στερηθῆναι φωτὸς... οἱ κατακλείστους φυλάξαντες τοὺς υἱούς σου, δι' ὧν ἤμελλε τὸ ἄφθαρτον νόμου φῶς τῷ αἰῶνι δίδοσθαι ? et dans ce passage de l'épître aux Éphésiens, ch. VI, v. 12 : πρὸς τὰς ἀρχὰς, πρὸς τὰς ἐξουσίας, πρὸς τοὺς κοσμοκράτορας τοῦ σκότους τοῦ αἰῶνος τούτου, πρὸς τὰ πνευματικὰ τῆς πονηρίας ἐν τοῖς ἐπουρανίοις ? Lorsque Saint-Paul, dans la deuxième épître aux Corinthiens, chap. IV, v. 4, appelle le diable qui aveugle les hommes pour les empêcher d'ouvrir les yeux à la lumière de l'Évangile, ὁ Θεὸς τοῦ αἰῶνος τούτου, qu'entend-il par αἰὼν, sinon le monde ou les choses qui tombent sous les sens ?

Le pluriel οἱ αἰῶνες est aussi employé, comme עלמים en hébreu, pour dire les *mondes*, c'est-à-dire les divers

systèmes d'êtres dont se compose l'universalité des choses. Peut-on l'entendre autrement dans ces textes de l'épître aux Hébreux, ch. I, v. 2 : ὃν ἔθηκε κληρονόμον πάντων, δι' οὗ καὶ τοὺς αἰῶνας ἐποίησεν ; et ch. II, v. 3 : πίστει νοοῦμεν κατηρτίσθαι τοὺς αἰῶνας ῥήματι Θεοῦ, εἰς τὸ μὴ ἐκ φαινομένων τὰ βλεπόμενα γεγονέναι ?

Je pourrais accumuler un grand nombre de passages du nouveau testament, où le mot αἰὼν et en latin *seculum* est pris pour le *monde*, mais je me bornerai à faire observer que ces deux mots *mundus* et *seculum* ont été si bien regardés comme synonymes, que dans deux endroits de l'épître de Saint-Jacques où le texte grec porte κόσμος, la version latine a *seculum*. C'est aussi dans ce sens que, dans la liturgie latine, le mot *seculum* est fréquemment employé, par exemple, dans cette formule qui termine souvent les prières du service funéraire : *qui venturus est judicare vivos et mortuos et seculum per ignem* (1).

D'après cela, je n'hésite point à penser que, dans les deux textes cités du livre de Tobie, dans celui de la première épître à Timothée, et dans un autre de l'Apocalypse, où se trouve l'expression βασιλεὺς τῶν αἰώνων employée en parlant de Dieu, on devrait la traduire par *roi des mondes*, dans le sens que j'ai expliqué, et non par *roi des siècles*.

Je n'ignore pas que, dans beaucoup d'autres passages, αἰὼν a une autre signification, et il suffirait pour

---

(1) On sait que les Latins ont employé le mot *secla* dans le sens de *catégories*, *espèces*. Qui ne connaît l'expression *secla ferarum* ?

le prouver de ce seul texte de l'épître aux Éphésiens, ch. II, v. 2 : κατὰ τὸν αἰῶνα τοῦ κόσμου τούτου ; mais cela ne prouve rien contre ce que j'ai précédemment établi.

L'abus que différentes sectes de gnostiques ont fait du mot αἰών et de son pluriel αἰῶνες, suffirait, ce me semble, pour prouver que, dans les premiers temps du christianisme, les Juifs et les Chrétiens attachaient à ces expressions des idées de *substances*, d'êtres ou de catégories d'êtres ayant une existence propre et distincte, et n'entendaient pas par-là seulement des périodes de temps plus ou moins longues.

Avant de terminer cette discussion sur le sens des mots رب العالمين que je suppose n'être qu'un emprunt fait aux Juifs par Mahomet, il ne sera pas inutile de faire voir que ce n'est pas la seule expression hébraïque qui ait passé dans l'Alcoran.

Le Pentateuque est appelé constamment dans l'Alcoran التورية, mot qui n'est autre que l'hébreu התורה *lex*.

Le mot جهنم qui veut dire l'*enfer*, est sans aucun doute le mot rabbinique גֵּהִנָּם, dérivé de l'hébreu גֵּיהִנֹּם *la vallée de Hinnom*. Djewhari reconnaît que c'est un mot d'origine étrangère, mais il se trompe en ce qu'il dit que c'est un mot persan qui a été admis dans la langue arabe.

Le paradis ou le séjour des bienheureux, est souvent appelé dans l'Alcoran : جَنَّاتُ عَدْنٍ Comme le verbe عدن signifie en arabe *prendre* un lieu *pour sa résidence, y demeurer long-temps sans en sortir,*

les lexicographes et les commentateurs de l'Alcoran disent que les jardins du paradis sont appelés ainsi, parce que les élus y *résideront*. Voici le texte de Djewhari :

عَدَنْتُ البلد توطّنته وعَدَنَتِ الابل بمكان كذا لزمته فلم تبرح ومنه جنّات عَدْنٍ اى جنّاتُ اقامةٍ..... والعادن الناقة المقيمة فى المسرى

Béïdhawi, sur la neuvième surate de l'Alcoran, dit de même :

جنّات عَدْنٍ اقامة وخلودٍ وعنه عليه الصلوة والسلام عَدْنٌ دار الله التى لم ترها عين ولم تخطر على قلب بشر لا يسكنها الا ثلاثة النبيّون والصديقون والشهدآء

« *Djennatou adnin*, c'est-à-dire *jardins de rési-* » *dence et de demeure stable*. On rapporte du pro- » phète cette parole : *Adn* est le palais de Dieu, palais » qu'aucun œil n'a jamais vu, dont personne n'a jamais » conçu l'idée : il n'y entrera que trois sortes de per- » sonnes, les prophètes, les hommes véridiques et les » martyrs. »

Si cette parole est de Mahomet, elle prouve qu'il considérait عدن comme un nom propre. Aussi ne lui donne-t-on point l'article, et au lieu qu'on dit, avec l'article : دار الخلد, on dit sans article : جنات عدن, quoique, si l'on en croit les lexicographes arabes, خلد et عدن soient synonymes. Je ne crains point d'assurer que عدن n'est point ici un mot arabe, et n'est autre

chose que l'hébreu *Eden* עדן qui signifie *délices, volupté*.

Un autre mot qui revient trois fois dans l'Alcoran, et qui est évidemment un mot hébreu, c'est سكينة. On lit, à l'occasion de l'élection de Saül pour roi d'Israël, dans la surate 2, v. 249 : « Et leur prophète » leur dit: Le signe de sa royauté, c'est que l'arche » dans laquelle est la *sékina* de la part de votre sei- » gneur, et un reste de ce qu'a laissé la famille de » Moïse et d'Aaron, viendra à vous; elle sera portée » par les anges. » Les deux autres passages se lisent dans la surate 48, vers. 4 et 18. Au verset 4 on lit: « C'est lui qui a fait descendre la *sékina* dans les » cœurs des croyans, afin que leur foi prît un nouvel » accroissement »; et au v. 18 : « Dieu a été satisfait » des croyans, à l'instant où ils te faisaient hommage » sous l'arbre; il a su ce qui se passait dans leurs » cœurs, et il a fait descendre sur eux la *sékina*. » Les lexicographes arabes ne voyant dans le mot *sékina* السكينة qu'un dérivé du verbe سكن *être tranquille, être calme, habiter*, traduisent ce mot par *tranquillité, gravité* وداع , وقار. Mais le commentaire de Béïdhawi sur le passage de la deuxième surate, prouve que le sens de ce mot était fort incertain pour les Musulmans; voici comment il s'exprime: « Dans ces mots: *in ipso (est) sekina à do-* » *mino vestro*, le pronom *ipso* veut dire *in ad-* » *ventu ejus*, c'est-à-dire, l'arrivée de l'arche vous » procurera du calme et de la sécurité; ou bien le » même pronom se rapporte à l'arche, et alors le

» sens est que dans elle est déposé ce en quoi vous
» mettez votre appui, c'est-à-dire le Pentateuque.
» Quand Moïse combattait, il faisait porter en avant
» l'arche : cela rassurait les enfans d'Israël, et ils ne
» prenaient pas la fuite. Suivant d'autres, la *sékina*
» était une figure d'éméraude ou de yakout, renfermée
» dans l'arche; elle avait la tête et la queue d'un chat,
» et deux ailes . . . . . . . . . : quand l'arche s'avançait
» rapidement vers l'ennemi, ils la suivaient; et quand
» elle s'arrêtait, ils s'arrêtaient aussi, et demeuraient
» tranquilles, et le secours leur arrivait du ciel :
» d'autres disent que c'étaient les figures des prophètes
» depuis Adam jusqu'à Mahomet. Enfin, suivant
» d'autres, *tabout* (l'arche) c'est le cœur, et *sékina*
» c'est la science et la sincérité qui est dans le cœur :
» l'arrivée de l'arche, c'est lorsque le cœur devient le
» domicile de la science et de la gravité, tandis qu'il
» ne l'était pas précédemment. »

Je n'ai rapporté cela que pour prouver que le mot سكينة a été obscur pour les commentateurs. Or qui ne voit que ce n'est autre chose que la *schékina*, שכינה c'est-à-dire *la présence de la majesté divine*, ou, comme s'exprime Moïse, *la gloire de Dieu* qui, se reposant sur le tabernacle, annonçait la présence de la divinité. On peut conjecturer, par les deux passages de la surate 48, que Mahomet lui-même attachait à ce mot une idée de calme et de sécurité.

Observons en passant que le mot تابوت *arche* n'est pas un mot d'origine arabe; mais bien un mot hébreu sous une forme chaldaïque.

Peut-être parmi les mots d'un sens peu certain qu'on rencontre dans l'Alcoran, comme par exemple حطة sur. 5, v. 55, y en a-t-il encore quelques-uns dont la langue hébraïque, jointe à la connaissance des fables rabbiniques, fournirait une interprétation plus satisfaisante que celles qu'offrent les commentateurs arabes. C'est un objet de recherches que je me contente d'indiquer, et je me hâte de finir ces observations, devenues déjà plus longues que je n'en avais l'intention.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance des sentimens d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Le baron SILVESTRE DE SACY.

---

*Notice sur l'apparition nouvelle d'un prophète musulman en Afrique*, par M. DAVEZAC DE MACAYA; *lue à la Société asiatique, dans sa séance du 3 août 1829.*

MESSIEURS,

Desireux de vous communiquer quelques détails sur une fermentation religieuse récemment survenue dans un état musulman de l'Afrique occidentale, j'ai, à la hâte, jeté sur le papier cette notice. Veuillez l'accueillir avec toute l'indulgence que réclame la précipitation avec laquelle elle a été rédigée. Ne pouvant lui donner les développemens que j'eusse desiré, j'ai tâché d'y consigner du moins l'esquisse des notions

les plus propres à faciliter la complette intelligence de l'évènement qui en fait le sujet.

---

Il est peu de gens, même parmi ceux qui n'ont fait aucune étude des littératures musulmanes, qui ne sachent ce que la superstition des sectateurs de Mahomed, ce que leur histoire, et sur-tout celle des Maures (1), ont procuré de célébrité au titre de *mahdy* مهدى, porté à diverses époques par des personnages qu'entoura la religieuse vénération du vulgaire.

Ce mot, diversement articulé par les Européens (2),

---

(1) Sous ce nom de Maures il faut comprendre tous les habitans à peau blanche ou réputée telle, soit Arabes, soit Berbers, de l'Afrique occidentale; car il n'est que la traduction de l'adjectif *maghreby* مغربى, qui dans la langue des Arabes a précisément cette signification.

(2) D'Herbelot (*Bibliot. orient.* pag. 351), de Guignes (*Hist. des Huns*, tome I.) et le savant professeur M. Caussin le père (*Hist. de Sicile, traduite de l'arabe de Nowayry*) disent *mahady*; Guillaume de Tyr (*Hist. des croisades, édit. de M. Guizot*, tome III, p. 200) crut entendre prononcer en Orient *méhédy*, qui est aussi l'orthographe adoptée par le français Cardonne (*Hist. de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes*, tome II.) et l'espagnol Conde (*Hist. de la dom. de los Arabes en Espana*, tomo I); l'allemand Hartmann (*Edrisi Africa*) écrit *mahedy*; et les Français de nos établissemens d'Afrique ont cru l'entendre articuler *mahidy*; quelques-uns l'ont même vicieusement transcrit *maïdi*. (Voir les *Annales maritimes, juillet 1829.*)

Les auteurs de la grande *Histoire universelle* anglaise, en considération sans doute de la signification constamment active attribuée par le vulgaire à ce titre, l'écrivent (*Édit. française in-8.°*, tom. LXII, p. 402), de même que le suédois Tychsen (*Introd.*

paraît devoir être régulièrement prononcé *mahdy*, ainsi que l'écrivait en italien, au XVI.^e siècle, le maure Al-Hhasan ben-Mohhammed al-Gharnathy, si connu sous le nom de *Léon l'Africain* (1). Avec cette forme, c'est le participe passif normal du verbe *haday* هدى, usité dans le sens de *diriger*.

Le titre de *mahdy* a été adopté comme un simple surnom honorifique, par divers princes musulmans

---

*in rem num. Moham.* p. 30), *mohdy*, quatrième forme régulière du participe, dans la voix active, ou *mohedy* en trois syllabes (*loc. cit.* p. 410); Chénier (*Rech. sur les Maures*, t. III) emploie une leçon presque identique à cette dernière en épelant *mohady*.

L'arméno-suédois Mouradgea d'Ohsson (*Tableau de l'emp. othom. édit. in-fol.* tome I, p. 88), a exprimé en français la véritable prononciation disyllable et passive, avec cette orthographe *mehhdy*, vicieuse toutefois en ceci, que l'aspiration forte qu'elle indique, supposerait que le mot est écrit en arabe محدي, tandis que l'orthographe régulière, de même que l'émission orale n'emploient que l'aspiration faible, مهدي.

Le docte voyageur anglais Shaw (*Voyages en Barbarie*, pag. 245), qui résida long-temps dans les États Barbaresques, reproduit, d'après Léon l'Africain, l'orthographe normale *mahdy*; Pétis de la Croix (*Trad. franç. du Qarthâs, ms. de la Bibl. du Roi*) l'adopte également lorsqu'il écrit *mehdy*, sans doute d'après l'articulation dont son oreille avait été frappée dans ses voyages en Afrique.

Enfin le grammairien des grammairiens arabes, l'illustre M. de Saçy (*Journal des Savans, avril 1826*), et notre savant confrère M. Reinaud, pour lequel j'aime à professer la déférence littéraire comme l'estime et l'amitié les plus sincères (Voir *Mon. musulm.*, tome I, p. 378 et tome II, p. 203), ont aussi adopté l'un et l'autre le participe passif *mahdy*.

(1) *Della descrittione dell'Africa*, dans la collection *in-folio* de Ramusio, tome I, *f.° 74 verso*.

soit d'Orient soit d'Afrique ou d'Espagne, tantôt avec le complément *b-Ellah* (1), tantôt d'une manière absolue (2); mais on ne saurait confondre avec ces qualifications purement nominales, le même titre de *mahdy* dans son application spéciale à des personnages qui l'ont reçu ou usurpé comme le signe du caractère de leur mission (3): mission de réforme religieuse et de domination politique.

Or voici, d'après l'opinion universellement adoptée, la croyance populaire dans laquelle ces divers apôtres prétendus ont, à différentes époques, trouvé l'origine et le prétexte de la mission qu'ils s'arrogeaient.

Chacun sait que, dès la mort de Mahomed, des divisions éclatèrent parmi ses disciples à l'occasion du choix de ses successeurs : il en résulta un grand schisme,

---

(1) مهدى بالله *mahdy b-Ellah*, dirigé par Allah.

(2) Tel fut le khalyfe Mohhammed al-Mahdy, neveu d'Abou-'l-A'bbâs al-Ssaffâh, lequel commença de régner à Baghdâd en l'année 158 de l'hégire (775 de l'ère vulgaire); tel fut également al-Mahdy ben-Yousef al-Keznany, prince de *Meknâsah*, qui fut vaincu par Yousef ben-Taschfyn al-Lamtouny; tel fut encore Mohhammed ben-al-Qâsem al-Mahdy, roi de Malaga, de la dynastie des Hamoudytes, issue de celle des Édrysytes de Fès.

(3) Dans cette application spéciale, d'Herbelot lui donne la signification de *Directeur et Pontife dans la religion musulmane* (*Bibliothèque orientale*, p. 531); et Guillaume de Tyr (*loco citato*) l'explique ainsi en parlant de O'bayd-allah : « il s'appela *méhédy*, ce qui veut dire *celui qui aplanit*, comme pour » indiquer qu'il était celui qui établirait le repos partout, et qui » dirigerait le peuple dans des voies plus unies, où il ne rencon- » trerait aucun obstacle. »

qui subsiste encore. D'un côté sont rangés ceux qui ne reconnaissent de succession légitime, tant au spirituel qu'au temporel, que dans la lignée directe du Prophète, issue de son gendre A'ly, et éteinte à la douzième génération, en la personne du jeune Abou-'l-Qâsem Mohammed, surnommé par excellence *al-Mahdy:* enlevé, enfant encore (1), au culte de ses dévots partisans, ce jeune prince termina sans retour, en l'année 264 ou 267 de l'hégire [ 877 ou 880 de l'ère vulgaire ], la série des grands *imâms*, ou souverains pontifes légitimes. De l'autre part se trouvent les *sonnytes*, ou *observateurs de la tradition*, distribués plutôt que séparés en quatre sectes également orthodoxes (2); ceux-ci, tout en professant un respect

---

(1) A neuf ans suivant les uns, à douze ans suivant les autres; mais dans l'opinion de quelques-uns, bien que disparu du monde, il se manifesta à plusieurs de ses prosélytes, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de soixante-quatorze ans: sa retraite devint alors impénétrable; et elle ne doit cesser que lors de sa manifestation solennelle. C'est dans une grotte près de *Serra-man-raa,* sur les bords du Tigre, qu'il demeure caché. ( *Voir* d'Herbelot, p. 351 et 604. )

(2) Savoir: 1.° celle des *Hhanyfytes* حنيفية ou des prosélytes du docteur Abou-Hhanyfah al-Na'amân ben-Tsâbet, de *Koufah,* mort en l'année 150 (E. V. 767); les Turcs o'tsmanlys suivent sa doctrine. 2.° celle des *Mâlekytes* مالكية ou des prosélytes du docteur Abou-'Abd-Allah Mâlek ben-Anas, de Médyne, mort l'an 179 ( E. V. 795.); elle est dominante chez les musulmans de l'Afrique occidentale. 3.° celle des *Schâfa'ytes* شافعية qui tire son origine du docteur Abdu-A'bd-Allah Mohhammed ben-Edrys al-Schâfa'y, de *Ghazah,* mort en l'année 204 ( E. V. 819 ); c'est celle que suivent les Égyptiens. 4.° enfin celle des *Hhanbalytes* حنبلية qui doit sa naissance au docteur

profond pour la descendance directe de Mahomed, n'ont point pour elle une vénération aussi exclusive ni aussi superstitieuse que leurs adversaires, qu'ils ont flétris du nom de *schyaytes* ou *schismatiques* (1).

Dans l'opinion de ces derniers, le douzième imâm, disparu du monde depuis tant de siècles, est toujours plein de vie, toujours prêt à reparaître pour réformer les abus, subjuguer la terre, et reprendre le double sceptre. Les *sonnytes* ne croient point à la perpétuité d'existence du *Mahdy;* mais il semble avéré que les Maures, bien que professant généralement la secte orthodoxe *mâlekyte*, ont conservé, de leur contact prolongé avec des dynasties *schyaytes* (2), une foi aveugle, soit à la réapparition réelle du jeune Mohhammed parmi les hommes, soit à la venue d'un nouvel imâm, son image parfaite, son représentant et son successeur légitime. Ils attendent donc ou le *Mahdy* lui-même ou un *mahdy* comme lui.

Est-il dès-lors surprenant que des hommes enthousiastes, et qui ont pu être plus fanatiques encore

---

Abhmèd ebn-Hhanbal al-Scheybâny, de Baghdâd, mort l'an 241 (E.V. 855.); celle-ci est généralement adoptée en Arabie.

(1) Les Persans notamment sont de ce nombre. M. Reinaud a fait remarquer (*Monum. mus.* tome I, 377) que les princes *Séfévys*, vulgairement appelés *Sofys*, faisant allusion au dernier imâm, s'intitulaient sur leurs sceaux et monnaies شاه ولايت بنده ou plutôt بنده شاه ولايت *bendèhi schâhi vélâyet*, c'est-à-dire *esclave du Roi du pays.* Une note que je reçois à l'instant de M. Berton, directeur de notre établissement de Richard-Tol, sur le Sénégal, m'assure que les Maures riverains suivent généralement la secte de A'ly.

(2) Les Édrysytes, les O'baydytes, les Mouahhédytes.

qu'ambitieux, subjuguant par leur supériorité intellectuelle le vulgaire ignorant et simple, aient voulu faire croire et aient cru eux-mêmes qu'ils étaient appelés à remplir cette glorieuse mission de réforme et de domination?

Une tradition, d'ailleurs, reçue comme authentique, attribue à Mahomed une prophétie d'après laquelle l'Afrique occidentale était spécialement désignée comme le théâtre futur d'une révolution remarquable : elle annonçait en effet qu'un jour *un soleil se lèverait au Couchant* (1); et pour les Arabes, le couchant ( المغرب *al-Maghreb* ), c'est l'Afrique occidentale. Aussi est-ce en ces contrées qu'ont apparu à diverses fois de prétendus *mahdy*, dont quelques-uns ont bouleversé les gouvernemens établis, pour s'élever à leur place, et sont devenus les fondateurs de puissantes dynasties.

Tel fut *O'bayd-allah ben-Mohhammed le Schyayte*, qui le premier voulut justifier la prophétie en s'élevant en Occident au temps marqué par elle, c'est-à-dire à la fin du III.e siècle de l'hégire. Il prit le titre de *mahdy* (2), que portèrent aussi ses successeurs

(1) Voir d'Herbelot (*loco citato*), et l'Histoire universelle par une société de gens de lettres (*édit. in-8.o*, tome LXII, p. 402).

(2) Il est remarquable que O'bayd-allah eût pu se donner pour le *mahdy* Mohhammed lui-même, puisque celui-ci, en le supposant existant, ne devait avoir que quarante ans environ lors de l'insurrection de O'bayd-allah. Mais le nouveau *mahdy*, tout en remontant sa généalogie jusqu'à A'ly, n'établissait point sa succession directe à l'imâmat. Il se disait seulement fils de Mohhammed, fils d'Ismayl, fils de l'imâm Gia'far ben-Mohhammed ben-A'ly ben-Hosayn, ben-A'ly ben-Aby-Thâleb. Un fragment

immédiats, lesquels publiaient que, par une sorte de métempsychose, l'esprit du dernier imâm vivait et se perpétuait héréditairement en eux (1). Ce fut à *Ségelmâsah* (2), sur la limite atlantique du grand *Ssahhrâ*, que O'bayd-allah leva l'étendart de la réforme et de la conquête : de proche en proche, sa dynastie, élevée sur les ruines de celles des Edrysytes de *Fês*, des Aghlabytes de *Qayrouân*, des Médrârytes de *Ségelmâsah* (3), des Rostamydes de

---

de Maqryzy, inséré dans la *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy (*nouv. édit.* tome II), renferme des détails curieux sur l'origine de O'bayd-allah et sur les circonstances de son élévation.

(1) M. Reinaud (*Monum. musulm.* tome I, p. 379) cite une médaille d'or appartenant à M. le duc de Blacas, où il est fait allusion à cette prétention, non moins singulière que tout ce qui se rattache au mystérieux personnage.

(2) Cette ville fut bâtie, d'après De Guignes (*Hist. des Huns*, tome I), en l'année 140 de l'hégire (E. V. 757) par l'ysay ben Yezyd; d'après Léon l'Africain (*Descript. Afri lib.* VI, § 31), la fondation remonterait aux temps de la domination romaine. Elle fut le berceau ainsi que le siége de la dynastie des Médrârytes.

(3) Cette dynastie, après une durée d'environ cent trente ans suivant Abou-'l-Fédâ (*Annal. mosl.* tome II, p. 319), ou de cent soixante au dire de d'Herbelot (*Bibl. orient.* p. 571), fut abattue par les O'baydytes, non en l'année 296 de l'hégire (E. V. 909) ainsi que le suppose M. de Sacy (*Chrest. arabe*, tome II, p. 135), mais en l'année 340 (E. V. 951) d'après De Guignes (*Hist. des Huns*, tome I, p. 366), ou plutôt en l'année 349 (E. V. 960) ainsi que le raconte *Ssalehh ben-A'bd-al-Hhalym*, dans son *Qarthâs ssaghyr*, traduit en allemand il y a trente-quatre ans par Dombay, et récemment en portugais par le P. Joseph de San-Antonio Moura; Petis de la Croix en avait entrepris une traduction française qui existe en manuscrit à la Bibliothèque du Roi. Quelques mots sur la défaite de l'un des derniers médrâ-

*Takort* (1), et aux dépens des khalyfes Abbâsydes de Baghdâd, porta jusqu'au Caire (2) le siége de sa puissance. Prétendus rejetons de Fathime et d'Aly par Ismayl, ils prénaient les noms de Fathémytes, de A'lydes et d'Ismaylytes; mais les Abbâsydes ne leur donnaient que celui de O'baydytes.

Ce fut en prenant des voies semblables, mais en substituant le titre plus modeste de *marabouth* (3)

---

rytes (*Elysa'*) se trouvent aussi dans l'extrait de Maqryzy publié par M. de Sacy (*Chrest. arab.*, tome II, p. 115). Les légers détails qu'offrent à cet égard ces deux auteurs, sont d'autant plus précieux, que nous sommes dans une pénurie presque complette de lumières historiques sur cette dynastie.

(1) Une obscurité presque absolue couvre encore l'histoire des Rostamydes. Abou-l-Fedâ donne à cette dynastie une durée de cent soixante ans (*Annal. mosl.* tome II, p. 319) et nous apprend qu'elle régnait à *Tahort* (*Annal. mosl. loco cit.* et *Geogr. tab. maghreb*); suivant d'Herbelot (*Bibl. orient.* p. 720) sa durée n'aurait été que de cent trente ans. L'ancien *Art de vérifier les dates*, par les Bénédictins de Saint-Maur, énonce (*édit. de 1770*, p. 397) qu'elle possédait les côtes depuis Tunis jusqu'au détroit de Gibraltar.

(2) Le Caire القاهرة *al-Qâhereh*, dont le nom signifie *la Victorieuse*, ne fut bâtie, comme on sait, que sous les Fathémytes eux-mêmes, et pour leur servir de capitale, par les soins de *Gêouhar al-Roumy*, général des armées de *Mo'ezz-le-dyn-Ellah*, en 358 (E. V. 968). L'autorité des Fathémytes fut même reconnue jusque dans Baghdâd.

(3) *Marabouth* est la prononciation vulgairement usitée par les Européens; la véritable épellation est celle de *marbouth* مربوط ou mieux celle de *morâbeth* مرابط; ces deux mots ont une racine commune avec celui de *rabâth* رباط, qui, entre autres significations, a celle d'*hermitage*; ce qui convient très-bien, dans l'espèce, à la conduite que tint dans le principe A'bd-allah ben-Yasyn, car il se retira en effet dans un hermitage avec son disciple le scheykh de *Lamtounah*.

ou *hermite*, à celui de *mahdy*, que *A'bd-Allah ben-Yasyn al-Gézouly*, prêchant la réforme et la faisant triompher par le glaive, jeta, au milieu des puissantes tribus de *Ssanhâgah* (1), qui occupent toute la partie occidentale du grand *Ssahhrâ*, les fondemens de la dynastie des Lamtounydes (2), laquelle étendit bientôt son empire depuis l'Océan jusqu'à l'Égypte, et depuis les bords de l'Èbre jusqu'au cœur des états nègres limitrophes des populations mauresques (3). Les romanciers espagnols ont appelé cette dynastie puissante du nom d'*Almoravides*, reproduction défigurée de celui d'*al-Morabéthyn* (4), c'est-à-dire *re-*

---

(1) صنهاجة ; ce mot est prononcé dans le *Ssahhrâ* comme s'il était écrit *Snaguièh*. Léon l'Africain semble comprendre les nombreuses tribus de ce nom parmi les Berbers ; il les classe du moins parmi les nations basanées africaines, distinctes des Arabes (*Descript. afr. lib.* I, S 10 et 20). Cette opinion est conforme à celle que le savant Ebn-Khaldoun présente comme la sienne propre (Voir le *Nouv. journ. asiat.*, *cahier d'août 1828*). Mais divers auteurs, entre autres Ebn-A'bd-al-Hhalym, disent que *Ssanhâgah* tire son origine de l'antique tribu de *Hhamayr* حمير de la race des Arabes *Qahhthânytes*.

(2) C'est-à-dire gens de la tribu de *Lamtounah* لمتونة ; cette tribu n'est point comprise parmi celles des Berbers dans l'énumération qu'en a faite Ebn-Khaldoun (Voir l'*Extrait analytique* de M. Schulz, *Nouv. Journ. asiat. loc. cit.*); le schéryf al-Édrysy (*édit. de Hartmann, in-8.º*, p. 128), et d'autres auteurs (*Voy. le Qarthâs* de A'bd-al-Hhalym, et Conde, *Dom. de los Arab. en Esp.* tome II), disent que *Lamtounah* tire son origine de *Ssanhâgah*, de même qu'un grand nombre d'autres tribus, dont on compte jusqu'à soixante-dix.

(3) Jusqu'aux *montagnes de l'or* du pays des nègres, جبال الذهب من بلاد السودان dit le *Qarthâs* ; ce qui semble indiquer les mines du *Banbouk*.

(4) المربطين *al-morâbéthyn*, المرابطون *al-morâbéthoun*,

*ligieux*, que les Lamtounydes s'étaient eux-mêmes attribué.

Un autre *mahdy* s'éleva dans le Maghreb; il abattit et fit crouler cette monarchie formidable : il se nommait *Abou-Mohammed A'bd-Allah ben-Tomrout*. A son tour il vint prêcher la réforme, rassembler de nombreux partisans, et s'élancer, des gorges de l'Atlas (1), à la conquête des vastes états que possédaient les Lamtounydes; ainsi commença et grandit la puissance des *Mouahhédyn* (2) ou *unitaires*, que les romans andalous ont appelés *Almokades*.

C'est encore dans l'Afrique occidentale, au sein des peuples musulmans établis au sud du désert près des tribus mauresques, que s'est levé naguère, prêchant aussi la réforme et tentant la fortune des armes, un nouvel apôtre, auquel la populace a décerné le titre

---

المرابطة *al-morâbéthah*, sont des formes plurielles du mot que nous prononçons vulgairement *marabouth*. Il est à remarquer que, parmi les tribus mauresques voisines de nos etablissemens coloniaux d'Afrique, il en est qui ont conservé, sans doute de leur ancienne aggrégation à la monarchie de *Lamtounah*, la qualification de *morâbethyn*; telles sont celles qui portent les noms d'*Aoulâd al-hhâggy Darma'ko* et de *Kountah*, ainsi que celle de *Mobârek* مبارك qui possède l'oasis de *Tischyt* تشيت : beaucoup d'Européens, sur la foi de cette qualification purement historique, ont cru et croient de bonne foi que tous les individus de ces hordes sont revêtus du caractère sacerdotal. ( *Voir* Geoffroy de Villen. dans la *Collect.* de Walkenaer, tome VI, p. 61; Durand, *Voyage au Sénégal*, p. 266, &c., &c.)

(1) Son quartier-général fut long-temps à *Tenmâl*, forteresse inabordable située dans un défilé des montagnes de *Daren* que nous appelons *Atlas*.

(2) الموحدين ; Hœst ( *Nachrichten von Maroko und Fes* ) écrit et prononce fautivement المحدين *al-Mohadin*.

de *mahdy*. Avant de raconter ce que nous ont appris à son égard les nouvelles récemment parvenues de nos établissemens d'Afrique, je vais donner en peu de mots une notion superficielle du peuple et du pays au sein desquels il est apparu.

Au sud des populations mauresques de l'immense désert, habite, au milieu des races nègres, une race cuivrée qui s'étend, comme une vaste zône, depuis le célèbre empire de *Barnouh* jusque vers les bords de la Mer Atlantique. Ces peuples, que le vulgaire désigne sous les noms divers de *Fellâtas*, *Foulahs* (1), *Fouleys*, *Peules*, &c., se donnent eux-mêmes, ainsi que me l'a affirmé un voyageur européen (2) qui long-temps a séjourné au sein d'une de leurs

(1) Le mot *Foulah* se retrouve comme radical dans ceux de *Fouladou* et de *Foulaconda*, qui signifient *pays des Foulahs* et *village foulah*; peut-être serait-il plus exact de dire *Féladoù* et *Félakoundah*. (Voir la note 1 à la page suivante).

(2) Ce voyageur est M. F........ D........, à l'obligeance duquel je dois diverses notes intéressantes sur les tribus mauresques voisines du Sénégal. Né à Saint-Domingue, le climat brûlant de l'Afrique n'a point eu pour lui l'influence délétère qui a moissonné tant de voyageurs. D'une haute taille, d'un tempéramment sec et nerveux, ayant le teint brun, les traits du visage prononcés, les cheveux et la barbe très-noirs, le costume africain achève de lui donner tout l'extérieur d'un Félan. Un séjour de plusieurs années auprès de *Hhaoua-Déba*, roi du *Kassou*, lui a rendu familières la langue, les manières et les mœurs des indigènes. Afin de resserrer l'amitié qu'il avait conçue pour le voyageur, ce prince lui offrit pour épouse sa fille aînée, promettant de laisser sa couronne à l'enfant mâle qui pourrait naître d'elle; mais de cette union de circonstance, il n'est encore résulté qu'une fille. J'ai vu en 1828 ce voyageur sous le costume félan, drapé avec grâce des mêmes pagnes qu'il portait dans le

tribus, et a contracté avec le chef de celle-ci les plus étroites liaisons; ces peuples, dis-je, se donnent eux-mêmes le nom de *Félâns* (1). Ils se comptent, aussi bien que les Maures, parmi les nations blanches (2). Leurs traditions les font venir de l'Orient (3), ce que

---

*Kassou*, ayant au cou l'amulette obligée, à la ceinture le poignard, et parlant au jeune esclave, présent de noces de son royal beau-père, tantôt l'une tantôt l'autre des diverses langues de la Sénégambie, toutes avec une égale aisance, une égale volubilité.

(1) Cette assertion est complettement concordante avec les documens arabes rapportés de l'Afrique centrale par le voyageur Clapperton : ces peuples, autant que j'en puis juger par la traduction anglaise, faite à Londres par M. Salamé, des pièces dont il s'agit, y sont nommés au pluriel *Félân* فلان, forme qui est aussi celle des pluriels *Beydhân* بيضان les Blancs et *Soudân* سودان les Nègres. L'un des documens précités se trouve même indiqué sous ce titre : *A traditional account of the origine of the Felan tribe, whom we have hitherto erroneously called Fellatahs* (Clapperton's *second expedition into the interior of Africa, in-4.º*, p. 329, 337).

(2) Voir Mungo-Park, dans la *Collection* de M. Walkenaer, tome VII, p. 16.

(3) D'après ce que l'imâm *Siry*, scheykh de la tribu *félâne* des *Irlabés*, racontait en 1817 à un voyageur européen, les *Félâns*, jadis voisins de l'Arabie, reçurent la commotion générale que la naissance du mahométisme imprima aux nations environnantes; nouveaux convertis, ils traversèrent l'Afrique en conquérans, imposant le culte islamique aux peuples plus faibles qu'eux. « Leur couleur cuivrée, ajoute le narrateur, semble con- » firmer leur origine arabe » (Laplace, *Notes ms. sur le Sénégal*). — L'un des documens rapportés par Clapperton (*loc. citato, append. n.º 5*) raconte que les *Félâns* sont une race mixte née du mélange des Arabes avec les *Tauroud*; et voici comment : les *Tauroud*, lors des conquêtes des *ssâhebs* de Mahomed, s'empressèrent de se ranger sous la protection des Musulmans, dont

justifie la longue traînée qu'ils forment de l'est à l'ouest, et qui, continue sans doute au temps de leur venue, a depuis été scindée en diverses portions par l'invasion d'une race nègre puissante, celle de *Banbarra* (1) que nous appelons aussi *Manding*, laquelle paraît avoir effectué sa marche du midi vers le nord: ensorte que les *Félâns* qui habitent par delà le *Ghialibay* (2) ou *Niger*, de même que ceux de

---

ils embrassèrent la croyance, et ils leur demandèrent un docteur qui les instruisît dans la nouvelle loi. C'était au temps du khalyfe O'mar ben-al-khétab. Les Musulmans leur laissèrent le faqyh O'qbah ben-A'mar; celui-ci épousa une femme *tauroude*, et c'est des quatre fils qu'il eut d'elle que les *Félâns* tirent leur origine. Ces quatre chefs parlèrent un langage qui différait à-la-fois et de l'arabe et de l'ancien idiome *tauroud* ou *ouakoury*.

(1) Ce nom paraît être celui de la nation; le pays qu'elle occupe se nomme, dans la langue de ces peuples, *Banbarra-na:* la syllabe terminale *na* est employée par les *Banbarrans*, comme la syllabe *dou* chez les *Yoloffs*, pour indiquer la demeure; c'est ainsi qu'on dit encore *Soulima-na*, *Faba-na*, *Farba-na*, *&c.* Les documens recueillis par Clapperton, tant à son premier qu'à son dernier voyage, nous apprennent que le pays de *Banbarra* forme une partie de celui de *Mâly*, mentionné par les anciens géographes et voyageurs arabes, notamment par Ebn-Bathouthah, au XIV.e siècle, et par Léon au XVI.e

Quant au mot de *manding*, *mandingo*, *madinga*, *maniinga*, ou mieux *malinké*, comme on le prononce en *Banbouk*, il me paraît s'expliquer naturellement, du moins sous cette dernière forme, par *gens de Mâly;* car la syllabe *ka*, *ké* ou *nké*, est une terminaison adjective destinée à composer les noms que les grammairiens appellent *nationaux;* c'est ainsi que l'on dit les *Jalloukés*, les *Kassoukés*, les *Dériankés &c.*

(2) Le nom de ce fleuve est écrit fort diversement : il ne me paraît pas douteux, néanmoins, que la consonne initiale, sur laquelle portent presque exclusivement les variantes, ne soit le ج *gym* mouillé, articulation familière aux peuples de la Sénégam-

l'opulente *Gény* (1) suzerains de la fameuse *Tèn-Boktoue*, sont aujourd'hui séparés de ceux du *Kassou*

---

bie, de même que celle du ك *kef* mouillé, qui est la forte du même organe. Chez les Nègres de l'Afrique centrale, pour lesquels le غ *ghayn*, dépouillé de son raclement guttural, n'est plus que le signe du *g* dur, comme chez les Persans et les Turcs, nous trouvons le nom du fleuve écrit غليبي *ghalibay*; ce qui ne laisse aucune probabilité à une opinion que m'a verbalement communiquée M. Jomard, et d'après laquelle le mot devrait être écrit par un ذ *dzal* initial, de manière à produire *dzioli-ba*, *fleuve rouge*. S'il est permis, dans des questions de cette espèce, de se déterminer par conjecture, je préférerais indiquer une étymologie plus conforme aux données locales rapportées par les voyageurs. Or ceux-ci nous disent que *Joliba*, *Dialliba* ou *Ghalibay* (peu importe l'orthographe) a la signification de *grande eau*, *grande rivière*, de même que *Baba*, autre nom du même fleuve. Les vocabulaires *banbarrans* nous apprennent que la syllabe *ba*, qui d'une part est l'équivalent du mot arabe بحر *bahhar*, signifie aussi, en prolongeant l'émission de la voyelle pour former *baa* ou *bâ*, signifie, dis-je, en ce dernier cas, *grand*, *grande*; ainsi *Ba-bâ* s'explique avec autant de facilité que d'exactitude *eau grande*. Quant au *Ghiali-bâ*, je reconnaîtrai volontiers dans le mot *joli*, *djali*, *dialli*, *dhialli* ou *ghiali*, non un adjectif signifiant *rouge*, mais un substantif que je crois retrouver également dans les noms de *Dandiolli* ou *Ghianghiali*, *Beldialo* ou *Beyalghialo*, *Toubâb-ghialo*, *Dendoudé-thiali*, et que M. Mollien explique, dans ce dernier cas, par le mot français *étang*, moins exact peut-être que celui d'*eau*. *Ghiali-bâ* se traduirait dès-lors littéralement *eau grande*, et cette explication du moins se trouverait conforme à celle que nous tenons des indigènes. (Voir et comp. les relations de Houghton, Park, Mollien, Laing, dans la *Collect.* de M. Walkenaer, t. VI, p. 38, 157, 166, 168, 221, 222, 436; et VII, 40, 45, 305; de Dupuis, *édit. angl. in-4.º app.*— Rouzée, *Itin. d'Abou-baker*, dans les *Ann. marit. 1820*, II.ᵉ part. p. 944. —Niebuhr, *Deutsches Museum*, *1790*, p. 987. — Dard, *Dict. français-wolof-bambarra*).

(1) جني. Dans plusieurs documens, entre autres ceux que Clapperton a recueillis dans l'intérieur de l'Afrique à son der-

et du *Fouladou* par les *Banbarrans* de *Séghou* et du *Kaarta ;* de même entre les *Félâns* du *Kassou* (1)

---

nier voyage, et qui ont été traduits par M. Salamé, ce nom est sans doute écrit جرن, d'après la vicieuse habitude des Nègres, de négliger les lettres de prolongation de même que le ة *he* final. Comme, d'un autre côté, les Africains omettent les points diacritiques de plusieurs des consonnes finales, et que le ن *noun* est souvent difficile à distinguer du ر *râ*, le nom de cette ville, capitale de l'état *félân* de *Masénah*, a été lu, transcrit et répété *Jéri*, ce qui le rend tout-à-fait méconnaissable; la même observation s'applique au nom du pays, qui, écrit sans doute مسن pour مسنة, a été lu *Maserâ*. ( Voir en particulier Clapperton's *second expedition, appendix* n.° 1).

Il y a trois ans qu'*Ahhmèd Labbo*, prince de *Masna*, s'est rendu maître de *Tèn-Boktoue* et y a établi pour gouverneur *O'tsmân ben-Aby-Baker*, ancien hôte du major Laing ( *Journ. des Voyages*, tom. XXXVII, p. 352, *et autres documens*). Le nom de la fameuse cité, écrit par d'ignorans marabouths nègres ثمبكت *Tsembokto*, تنبقت *Tenboqto*, تنبت *Tenboto* (Bowdich, *app.*), et تيمبكت *Tymbokto* (*Mém. de la Soc.. de géogr. in-4.°*, t. II, 59), est orthographié par les bons auteurs تنبكتو et تنبكتوا ( Ebn-Bathouthah, *éd. de Kosegart.* — *Bull de géogr.*, t. VII, 82 ), et mieux encore, à mon avis, تن بكتوا *Ten-Boktoue* ( Ebn-Bath. *éd. de Lee* ) en deux mots : le second est un nom propre; l'autre me paraît le même que dans les noms berbers *Ten-Yakken, Ten-Gacen, &c.*, et équivaloir à l'arabe بير *byr*, un *puits*, une *aiguade*.

(1) Ce pays, situé sur la rive droite du Sénégal, a été presque entièrement envahi par les *Banbarrans* du *Kaarta*, sujets du roi *Moudibâ; Saféry* est resté le chef de la partie non envahie, en payant tribut à *Moudibâ*. Mais la plupart des *Félâns* ont traversé le fleuve sous la conduite de *Hhaoua-Déba* حو دب ou *Aoua-Demba*, leur prince; ils ont occupé, sur la rive gauche, la province de *Logo*, et les cantons voisins, du *Kayaga* et du *Baubouk;* leur nouvelle patrie porte aujourd'hui exclusivement le nom de *Kassou*, et les habitans celui de *Kassoukés*, orthographié كاسكح *kâsokéhh* par quelques marabouths, tandis que d'autres écrivent celui du *Kassou*, خسوا *Khassoue*.

et du *Fouladou*, et ceux du *Bondou* et du *Foutah*, sont interposés les *Banbarrans* ou *Mandings* du *Banbouk* (1).

Ainsi groupés par masses isolées, les *Félâns* se trouvent naturellement partagés en divers états : ceux qui forment le groupe le plus occidental occupent deux royaumes principaux, gouvernés par des princes indépendans l'un de l'autre : l'un de ces royaumes est celui de *Bondou*, vers l'est; l'autre est celui de *Foutah* (2), à l'ouest.

C'est de ce dernier que je veux spécialement parler ici : il comprend trois grandes provinces, le *Foutah* propre au milieu, à l'est le *Damghah*, à l'ouest le *Toro* (3); ce dernier pays, peuplé en majeure partie

---

(1) Ce mot se trouve orthographié ببك *Babok* dans quelques documens rapportés d'Afrique; dans d'autres il est écrit بنبغ *Banbogh*.

(2) Ce mot est écrit فوت, sans variantes, dans les divers documens que j'ai eus sous les yeux, de même que dans ceux publiés par Bowdich (*Mission to Ashantee, in-4.° appendix*); il en résulte, à mon avis, que l'orthographe exacte est فوته *Foutah*, en suppléant le ه *he* final, presque toujours négligé par les Nègres, et souvent par les Maures du désert.

(3) Ces trois provinces s'étendent le long du Sénégal; celle de *Toro*, la plus voisine de nos établissemens de la côte, commence un peu au-dessus de *Daghanah*, dernier village du *Oudlo*; bornée au sud par le royaume des *Yoloffs*, elle se prolonge à l'est en remontant le fleuve jusqu'au village de *Boki*, où commence la province de *Foutah*. Celle-ci côtoie le fleuve jusqu'à *Oudourou*, et comprend au midi le district de *Ferlo* qui confine à l'état de *Oulli*, voisin de la Gambie. Enfin le *Damghah* s'étend le long du Sénégal jusqu'au marigot de *Nghiérer*, limite occidentale de la province de *Gouey*, qui dépend du *Kayaga* ou

de nègres qu'on appelle *Torodos* (1), est, à proprement parler, une dépendance plutôt qu'une portion intégrante de l'empire félan de *Foutah*. Les trois provinces ont pour voisins au nord les

---

pays de *Galam*; et dans sa partie méridionale il a pour borne le Bondou. Outre leur distribution en divers états politiques, les *Félâns* ont conservé en partie, de leur ancienne vie nomade, leur distinction en tribus; les plus connues d'entre celles du *Foutah* sont celles des *Irlabés* et des *Bosséabés* sur la rive du fleuve, et celle des *Laobés* dans l'intérieur.

(1) Les documens recueillis par Clapperton dans ses deux voyages, et traduits par M. Salamé, appellent ces peuples *Torouth* et *Tauroud*. Leurs propres traditions les font venir de fort loin dans l'est, du côté de la Mekke; ne seraient-ils point, dans ce cas, quelques restes de ces *Kouschytes* que les races *Qahhthânyte* et *Ismaylyte* chassèrent jadis de la péninsule arabique? (*Voir* Volney, *Rech. nouv. sur l'Hist. anc.*, tome I, chap. 18). — Nous trouvons dans Clapperton (*second exped. app.* n.os 4 et 5), sur l'ancienne demeure des *Tauroud* et sur leurs migrations, des indications qui confirment plutôt qu'elles ne combattent la tradition que je viens de rappeler. On y trouve, en effet, que les *Tauroud*, originairement juifs d'après les uns, chrétiens suivant les autres, habitaient les pays situés entre le Nil et l'Euphrate, ce qui s'accorde avec nos connaissances sur la patrie de *Thamoud*, *A'maleq*, *Madiân* et autres tribus *Kouschytes*. Ils reçurent l'islamisme des *ssâhhebs* du prophète, et devenus immédiatement conquérans, ils subjuguèrent les Juifs et les *Sérankalys* leurs voisins. Ces *Sérankalys*, que l'on suppose Persans, appelés par les voyageurs *Serrawoullis*, *Serracolets* et *Serakhalés*, aujourd'hui dépouillés des pays qu'ils occupaient, sont répandus par groupes au milieu des *Félâns* et des *Banbarrans*. — Parmi les habitans du *Toro*, on donne à une caste spéciale le nom de *Toucouleur*, *Toucourour* ou *Toukirère*, qui me semble rappeler d'une manière remarquable celui de تكرور *Tokrour*, des géographes arabes.

Quant au pays lui-même, il est aussi appelé *Torro* et *Torra* par les voyageurs; les documens publiés par Bowdich (*Mission to Ashantee, append.*) l'orthographient طورو *Thouro*.

Maures de *Terârzah* (1) et de *Berâknah* (2), tribus issues de celle de *Ssankâgah*.

---

(1) Ce nom se trouve régulièrement écrit ترارزة dans un traité bilingue entre la colonie du Sénégal et le scheykh A'mar ben-al-Mokhtâr, émyr de cette tribu (récemment décédé et remplacé par son fils Mohammed al-Hhabyb); mais on le rencontre plus fréquemment sous la forme vicieuse de ترروز, notamment dans un traité avec A'ly al-koury prédécesseur de A'mar, qui a été publié dans l'ouvrage de Durand, sous la direction de M. de Sacy (Voir l'*Atlas du voyage au Sénégal*) : l'illustre orientaliste, qui a pris le second ر *rá* pour un و *waw*, fait remarquer, dans une note, que le texte arabe porte *trouz*, au lieu de *trazars* qui est dans le texte français.

D'après des notes que je dois à l'obligeance de M. Duranton, la tribu de *Terârzah* ou des *aoulâd A'bd-Allah*, qui occupe la rive droite du Sénégal depuis l'océan jusqu'au village de *Mahoghèn*, comprend un grand nombre d'autres tribus, que ce voyageur appelle *Dalbagués*, *Darmankours* (lisez *Darma'ko* درمعك), *Abolés* (lisez *Âboly* ابلي), *Azounas* (lisez *A'agouna* عاجون) *Takalaguentes*, *oullad Kalifa* (lisez *aoulâd Khalyfah*, ou peut-être *Dakhalifa* دخلف) et autres. A cette énumération on peut ajouter les tribus ou *qabyles* de *Sâsy* قبيلة ساس, *A'nam* قبيلة عنم, *Gennoul* حنول pour جنول, &c. — Les scheykhs de *Terârzah* sont de la famille des *aoulâd Ahhmèd Dahmân* اولاد احمد دهمان, dont M. Mollien (*Voy. en Afrique*, tome I, p. 17) fait deux tribus sous les noms de *Ouladahmeds* et *Ouladamins*. — Une note de M. Berton, qui vient de me parvenir, me donne une liste de plus de vingt tribus comprises dans celle de *Terârzah*.

(2) L'orthographe normale de ce mot paraît devoir être براكنة; je ne l'ai cependant encore trouvé écrit que براكن et plus souvent بركن, d'après la mauvaise orthographe des marabouths nègres et même maures. Cette tribu occupe, à l'est de celle de *Terârzah*, la rive droite du Sénégal depuis *Mahoghèn* jusqu'à *Koundel*; cependant, d'après les notes de M. Duranton, il faudrait, dans cette étendue, faire une part distincte à la tribu des *oullad Haïdd*, qui occupe le pays entre *Dounkel* et

C'est dans la province de *Foutah*, au village de *Paldy* (1), sur la rive gauche du *Ouâd-Négher* (2) que nous appelons *Sénégal*, que réside habituellement le roi de tout le pays. Autrefois revêtus du simple nom de *saltiké* ou général, que les Européens ont défiguré en celui de *siratik*, ces princes sont, depuis moins d'un siècle (3), décorés du titre révéré d'*émyr-*

---

*Koundel;* à l'est de ceux-ci sont les *Dowisch*. D'après les mêmes notes, *Berâknah* renferme plusieurs tribus secondaires, dont ce voyageur écrit ainsi les noms: *Tagantes* (lisez *Tâkânt* تاكانت), *oullad Aï*, peut-être *aouldd Dây* أولاد داي, peut-être aussi *aouldd Ay* ou *beny Ay?*), *oullad Sydi*, *oullad Mansor* (lisez *aouldd al-Manssour* أولاد المنصور). — Les scheykhs de *Berâknah* sont de la famille des *Aghryschys*.

(1) Je l'ai trouvé constamment écrit فلدي dans les pièces bilingues que j'ai vues, ainsi que dans une lettre authographe de l'émyr Yousef. Il est peu éloigné de *Saldé*, où se fait annuellement le paiement des redevances appelées *coutumes*.

(2) Marmol rapporte (*Descr. de l'Afrique*, livre VIII, chap. 3) que ce fleuve est appelé par les indigènes *Senedec*, par les Portugais *Senega*, et par les Arabes *Hued-Nichar*: il est remarquable que ce nom de *Nichar*, *Nigher* ou *Négher* نيجر s'est conservé dans le pays, mais seulement, il est vrai, dans son application à un lac assez étendu qui communique avec le Sénégal, et que l'on appelle vulgairement lac de *Paniéfoul* ou de *Ngher*.

(3) Nous n'avons guère le moyen de déterminer cette époque avec plus de précision; nous savons seulement que l'adoption du nouveau titre eut lieu du vivant de A'bdo-'l-Qâder, alors simple *kerno*, et depuis *émyr-al-mouménym* lui-même; or A'bdo-'l-Qâder était âgé d'environ quatre-vingts ans, lorsqu'il a été tué, en 1807, dans une guerre contre le *Boundou*; il avait commencé à régner avant 1769, et Mollien (*Voy. dans l'int. de l'Afrique*, tome I.) qui abrège ridiculement son nom en celui d'*Abdoul* (.... عبد ال *a'bdo-'l*..., esclave de...) se trompe évidemment en ne lui donnant que dix années de règne. Deux princes, *Soulin-Gay* et *Samba-Boug*, avaient avant lui reçu le même

*al-mouménym*, ou chef des fidèles, que les nègres contractent et corrompent en celui d'*Almamy* (1).

La date de l'adoption de ce titre imposant, devenu dérisoire par son application à de si frêles monarques, coïncide avec celle d'une révolution par suite de laquelle le mahométisme, déjà introduit depuis long-temps (2) parmi ces peuples, devint exclusivement la religion de l'état. Depuis cette époque aussi, la couronne n'est dévolue au prince que par l'élection du conseil des imâms (3) ou pontifes religieux et chefs politiques des provinces et des districts, qui

---

titre. Depuis A'bdo-'l-Qâder les mutations d'émyr ont été fréquentes dans le *Foutah*. Au commencement de 1818, Mohhammado avait le sceptre, qui dès la fin de la même année passa à Yousef, celui dont il est question dans la suite de cette notice.

(1) Dans tous les traités ou lettres bilingues que j'ai vus, le mot *Almamy* est employé dans le texte français, tandis que le texte arabe porte constamment امير المومنين *émyr-al-mouménym*. Cependant quelques voyageurs ont voulu trouver l'étymologie du mot *Almamy* dans celui de الامام *al-imâm*, dont le cas génitif sonne en effet *al-emamy* ; mais c'est, comme on voit, une supposition plus spécieuse que fondée.

(2) D'après les indications que j'ai rapportées ci-dessus (p. 191, note 3, et pag. 196, note 1), l'islamisme serait établi chez eux depuis près de douze siècles, puisque la conversion daterait du temps du khalyfe O'mar-ben al-khéttab.

(3) Le mot *imâm* a, au propre, le même sens que le mot latin *princeps* ; et comme titre de dignité, il indique celui qui est placé à la tête des fidèles pour conduire la prière. La plupart des Européens prononcent et écrivent très-vicieusement *iman* ; ce dernier mot est aussi arabe, mais il a une toute autre signification. Ils disent avec aussi peu d'exactitude *salâm* سلام (*salut*) pour *ssalâh* صلاة *prière*.

tient ses assemblées à *Kélogn* (1), capitale de tout l'empire. Le caprice, l'intrigue, l'esprit de parti, ne président que trop souvent à de tels choix; aussi les dépositions, les mutations fréquentes, sont-elles la suite naturelle de cet ordre de choses.

Il y a dix ans (2) l'*êmyr-al-mouménym* Yousef ben-Siry fut déposé. Après quelques mois d'anarchie, l'émyr Ibrahym (3) obtint le sceptre; mais il fut bientôt déposé lui-même. Une nouvelle lutte s'engagea, dans laquelle le parti de l'émyr Yousef eut le dessus (4); et depuis lors il régna sans partage, malgré les menées sourdes ou les tentatives ouvertes de son compétiteur Ibrahym, moins puissant, moins redouté que lui.

C'est au milieu de ce conflit mal éteint de prétentions et de droits, au sein d'une nation où la ferveur religieuse, vivement flagrante il y a deux générations à peine (5), conserve encore une partie de

(1) Le *kef* étant mouillé dans ce nom, la difficulté de l'exprimer a fait écrire *Tchélogne*, *Chulogn*, *Tilogn*, *Tiélogne*, *&c*. Cette ville est peu éloignée de *Saldé*, et se trouve, comme ce dernier village, sur la petite rivière, bras, ou marigot de *Ghédé*, qui sépare l'île-à-Morfil de celle de *Bilbas*.

(2) Vers la fin de mars 1819.

(3) Suivant la prononciation des Nègres, *Biram*, *Biraîm*, *Birahem*, *Birann*, *&c*.

(4) Outre un parti puissant parmi ses compatriotes, Ibrahym avait encore l'appui de la tribu maure que nous appelons *Dowisch*; mais Yousef avait pour lui la tribu des *Félâns Bosséabés* et l'alliance du scheykh maure de *Bérâknah*, plus voisin et partant plus influent que celui des *Dowisch*.

(5) C'est sous le long règne de A'bdo-'l-Qâder que le fanatisme

son enthousiasme, surtout dans la province de *Toro*, qu'est venu se montrer le nouveau *Mahdy*.

*Mohhammed ben A'mar ben Ahhmèd* (1), c'est le nom de l'apôtre, est né vers 1803 (2), à *Souymah*, grand village de la province de *Toro*, dans le voisinage de la ville de *Podor*, où la compagnie française d'Afrique avait autrefois un poste fortifié.

Il montra de bonne heure cette ardeur des études théologiques qui distingue en général les habitans du *Toro* (3); il fut un des *thâlebs* (4) les plus dis-

islamique fut à son comble dans le *Foutah;* ce prince, sous prétexte de la religion, fit la guerre à presque tous ses voisins. (Voir entre autres Durand, *Voyage au Sénégal*, pag. 240; Gray et Dochard, *Voyage en Afrique*, p. 188 et suiv.)

(1) Mohhammed appartient à la race cuivrée pure, ainsi que me l'a assuré M. Leprieur, pharmacien de la marine, tout récemment arrivé du Sénégal, et qui a eu l'occasion de voir de ses propres yeux le *Mahdy*. — Il est vulgairement appelé *Mohammed-A'mar*, d'après la coutume des Nègres, et qui existe aussi chez les Persans, de retrancher le mot *ben* (fils de.... )

(2) Une note de M. Berton, directeur de l'établissement français de *Richard-Tol*, insérée aux Annales maritimes et coloniales (*Juillet 1829*, II.e partie), et qui m'a beaucoup servi pour tous les détails qui suivent, donne vingt-cinq ans d'âge à Mohhammed, qu'il a vu à *Souymah* en juillet 1828. M. Leprieur avait jugé, d'après l'extérieur de cet homme, qu'il avait quarante ans environ.

(3) Il existe, dans le pays même, de nombreuses écoles, dirigées par les marabouths, qui enseignent à leurs élèves à lire et écrire le Qorân et à le retenir par cœur. « Le sacerdoce et l'enseignement de la religion, d'après l'observation d'un voyageur, » sont, dans ce pays comme en Europe, un métier lucratif autant » qu'honorable. » (Picard, *Mém. ms. sur le Sénégal.* Voir aussi Mungo-Park, dans la *Collection de M. Walkenaer*, tome VII, p. 18, et Gray, *ibidem*, p. 163.)

(4) طالب *thâleb*, *étudiant*, dérivé du verbe arabe طلب *thalaba*, qui s'emploie dans le sens d'*étudier, apprendre*.

tingués d'entre les disciples d'Al-Hhasan, *kerno* (1) ou chef du village de *Maho*, et d'Abou-Baker (2), imâm du district de *Dîmar*, le plus puissant, le plus influent de ceux du *Toro*, qui fait sa résidence à *Galmag* (3) près du Sénégal, à quelque distance au-dessus de notre poste de *Daghanah*. De ces écoles, Mohhammed passa en 1819, âgé alors d'environ seize ans, à celles des marabouths les plus renommés d'entre ceux des tribus maures qui errent dans le *Ssahhrâ*; on dit qu'il parcourut aussi, avide d'instruction et de science, diverses contrées de l'Afrique : mais il ne paraît point qu'il ait fait le saint pélerinage de la Mekke (4).

---

(1) Le *kef* est mouillé dans ce mot : aussi le trouve-t-on écrit de diverses manières, entr'autres *thurno* et *thierno*, dans le voyage de Gray et Dochard. (*édition française, in-8.°*, p. 229 et 236.)

(2) D'après la prononciation des Nègres, constatée par l'orthographe des colons européens, c'est *Eliman-Boubakar* qu'il se nomme. Les rapports des voyageurs s'accordent à le représenter comme un homme au-dessus du vulgaire, mais double, dissimulé, avide, et sans foi, se donnant pour ami des Européens, et trahissant leur confiance. Il n'est point de la race des *Félâns* purs, mais bien de celle des Nègres ou plutôt des mulâtres qui habitent le *Toro*.

J'ai vu la signature d'un autre *Abou-Baker* sous cette forme singulière ببكر.

(3) Les deux *gym* sont mouillés : aussi le nom de ce village جلمج présente-t-il des variantes de transcription qui le rendent presque méconnaissable, telles que *Dialmati*, *Dialmatche*, *Guialmath*, &c.

(4) Nous ne voyons point en effet que Mohhammed se soit décoré du titre vénéré de حاجي *hhâggy*, *pélerin*, qu'il n'eût pas manqué de prendre s'il eût accompli le pieux voyage.

C'est au mois d'avril 1828, c'est-à-dire pendant la lune sainte de ramadhân (1) de l'année musulmane 1243, que Mohhammed ben-A'mar revint à *Souymah*. Ses yeux étincelans, ses lèvres muettes et pourtant agitées, toute sa physionomie, accusaient en lui l'existence de pensées extraordinaires, de mouvemens intérieurs incompréhensibles. Ses concitoyens, étonnés, stupéfaits, le crurent en démence, et d'après les usages héréditaires, bâtirent au malheureux une case distincte en dehors de l'enceinte commune. Mohhammed, la tête haute, les bras croisés sur la poitrine, silencieux et fier, traversa cette foule que son regard rendait stupide de crainte, et prit possession de son habitation nouvelle : à peine entré dans la hutte, il frappa la terre de son front, et demeura, dit-on, douze jours entiers en prières, observant le jeûne le plus absolu.

Le treizième jour il reparut à *Souymah* : c'était

---

(1) Le ramadhân avait commencé le 18 mars et devait finir le 17 avril; tout le monde sait que c'est le temps du jeûne et du recueillement pour les musulmans, et qu'il est immédiatement suivi de réjouissances que les Arabes appellent *ayd al-fitrah*, et aussi *Ayd-ssaghyr* ou *petite fête*; ce que les Turks expriment par les mots *küçhuk bayram*. Les Nègres de nos établissemens d'Afrique donnent le nom de *Kori* à cette solennité, qui dure trois jours, et que M. Roger (*Rech. philos. sur la langue ouolofe*) fait correspondre à tort avec le grand beyram des Turks, qui n'arrive que trois mois plus tard. (Voir ci-après, p. 206, la note.)

Il est en outre intéressant de remarquer ici que c'est dans la lune de ramadhân que Mahomed lui-même avait reçu sa mission divine : voir à ce sujet Mouradgea d'Ohsson. (*Tableau de l'Emp. othom. édit in-8.°*, tome II, p. 375.)

l'heure de la prière d'*al a'ssri* (1). Ses traits, beaux et imposans (2), sa démarche noble, grave et pourtant aisée, tout en lui appelait l'attention. Il prit la parole : *sa voix était tonnante, son éloquence irrésistible*, nous disent les rapports venus de ces contrées. Il prêcha la réforme; et les imâms, les marabouths de tout âge, de tout rang, saisis d'enthousiasme et de respect à ses prophétiques discours, se déclarent ses disciples, et réclament de lui une nouvelle consécration; le peuple, transporté, s'écrie qu'il est le *Mahdy* tant annoncé, tant attendu. De nombreuses offrandes viennent bientôt changer sa pauvreté en richesse.

Les partis politiques qu'une rivalité toujours subsistante tenait en présence, ne pouvaient manquer de rechercher l'appui de cet homme extraordinaire dont la voix seule peut subjuguer des populations entières. L'imâm Abou-Baker, ancien précepteur de

(1) Les Félâns du Foutah sont fort exacts à réciter publiquement les cinq prières légales; on sait que ces prières sont : 1.° صلاة الصبح *ssalâto - 'l - ssobehi*, la prière du matin; 2.° صلاة الظهور *ssalâto - 'l - zhohouri*, la prière de midi; 3.° صلاة العصر *ssalâto-'l-a'ssri*, la prière d'après-midi, qui se fait vers trois heures de relevée; 4.° صلاة المغرب *ssalâto-'l-maghrebi*, la prière du soir, qui se fait au coucher du soleil, vers six heures; 5.° صلاة العشا *ssalâto-'l-a'schâi*, la prière de la nuit, qui se fait vers huit ou neuf heures de relevée.

(2) La beauté physique de Mohhammed ebn-A'mar m'a été verbalement attestée par M. Leprieur, que j'ai déjà cité; M. Berton en fait également le portrait le plus avantageux dans la note mentionnée ci-dessus, et le dit fort habile à tous les exercices du corps.

l'obscur Mohhammed, devient, pour l'êmyr déchu Ibrahym, un appui favorable auprès du puissant *Mahdy* (1). Ibrahym met à la disposition de celui-ci tout ce qu'il peut réunir de soldats, d'armes, de chevaux; il marche lui-même sous ses ordres, et l'on s'avance contre *Paldy*, qu'habite l'êmyr Yousef : cette expédition a l'air d'un triomphe plus que d'une attaque, car le *Mahdy* promet la victoire aux musulmans réformés.

Mais, hélas! cette réforme n'était peut-être point assez profondément entrée au cœur de l'armée qu'il conduisait; car Yousef, sans l'attendre à *Paldy*, vient le battre complètement à quelques lieues de là, près des villages de *Boumbah* et *A'bd-Allah*.

L'êmyr Ibrahym prit la fuite : quant au *Mahdy*, il avait disparu; on ignorait complètement son sort. Mais deux mois après on le revit à *Souymah;* il sortait des cases habitées par ses trois femmes et par ses esclaves. Vêtu de pagnes blanches (2), l'air grave, triste et recueilli, il portait sur son bras gauche son jeune fils encore à la mamelle; sa main droite était armée d'un poignard nu.

A sa vue, le peuple s'ameute, accourt, s'empresse autour de lui. Un tronc d'arbre abattu lui devient

(1) Abou-Baker, dissimulé dans cette circonstance comme dans toutes, gardait en apparence la plus exacte neutralité, recevant également les présens des deux compétiteurs.

(2) C'est le vêtement le plus recherché; c'est celui que portent de préférence les rois et les prêtres : ceux-ci le prennent toujours dans les solennités religieuses. (Voir entr'autres Durand, *Voyage au Sénégal*, p. 330.)

une tribune ; son regard impose silence à la foule, et sa voix éloquente se fait entendre : il dit avec chaleur « que si Dieu n'a pas favorisé contre Yousef » les armes des réformés, la faute en est aux souillures » dont ceux-ci ne sont point lavés ; les péchés odieux » des Félâns n'ont pu être rachetés par ses seules » prières : il faut à Allah une offrande expiatoire, » ainsi que le prescrit le Livre de la Loi. La victime » à immoler, il ne la demande point aux pères, aux » mères qui l'entourent : c'est lui-même sur qui doit » retomber tout le sacrifice, car c'est lui qu'Allah a » désigné pour effacer les péchés de son peuple ; et » c'est dans le sang qu'il va verser que les vrais » croyans ont à laver les souillures de leur front. » Il plonge alors son poignard dans la gorge de l'innocente victime (1), et jette le cadavre sanglant au milieu du peuple, saisi d'horreur et d'enthousiasme : *Prenez !* leur crie-t-il, *voilà le sang de mon fils.* Et cachant sa tête sous ses pagnes, il tombe pros-

(1) Il ne me paraît point douteux, bien que les renseignemens que j'ai pu recueillir ne soient pas assez explicites pour me permettre de l'affirmer d'une manière positive, que le jour de ce sacrifice était précisément le dixième du mois de *dsou-'l-hhageh*, répondant au 25 juin 1828, jour de l'*ayd khebyr* ou *grande fête* des musulmans, qui lui donnent aussi le nom de *ayd al-adhha* ou *fête des victimes ;* c'est ce que les Turks appellent le *bûyuk bayram* ou *grand beyram ;* et les Nègres de nos établissemens de la côte, *Tabaski*. A pareil jour, les fidèles égorgent un mouton et se marquent au front du sang de la victime. Quelle victime l'égarement du fanatisme a-t-il fait choisir au farouche visionnaire !!!...

terné vers l'orient, et passe, dans cette attitude, le reste du jour en prières.

Cet affreux dévouement allume au plus haut degré la ferveur religieuse des partisans de cet homme étrange, et grossit la foule de ses prosélytes. L'*émyr-al-mouménym* Yousef, bien que vainqueur naguère, n'ose plus se fier uniquement à la fortune des armes; vainement il a tenté de le faire périr par trahison, ou de le décrier auprès des Félâns; enfin il emploie la dernière voie qui lui reste : il cite le *Mahdy* à comparaître devant le conseil suprême des imâms. Le terme de cette citation solennelle devait échoir aux premiers mois de la présente année.

Cependant, la ville de *Podor*, plus éclairée des lumières de la civilisation à raison de l'ancien contact de ses habitans avec les Français de la Compagnie d'Afrique, n'avait point suivi le torrent des prosélytes de l'apôtre inspiré : une famille puissante, celle du chef *Mokhtâr-Boubah*, récemment décédé, était à la tête de l'opposition. L'un des fils de Mokhtâr (1), lié d'intérêts avec *Ahhmèdo* (2), scheykh de la tribu

---

(1) Son nom est *Ghiak ben-al-Mokhtâr*.

(2) Ce nom, d'après l'orthographe des colons européens, s'écrit *Hamet-dou* ou *Achmet-dou*; mais il est certain que c'est le nominatif *nahhouy* ou *littéral* du nom dont la prononciation vulgaire est Ahhmèd. Ce scheykh, dont j'ai vu la signature, écrit lui-même أحمد بن سيد على *Ahhmèdo ben sydi A'ly*; il est neveu de son prédécesseur le scheykh *Ahhmèd ben-al-Mokhtâr*. — Les noms d'*Achmet Mootar* et de *Sidi Ali* se trouvent, par confusion, appliqués par Mollien (*Voy. en Afrique*, tome I, p. 18 et suiv.) au scheykh de *Terârzah* et à son ne-

maure de *Berâknah*, était le gardien d'un riche dépôt de marchandises appartenant à celui-ci. La vengeance et la cupidité avaient dû tenter doublement Mohhammed ebn-A'mar; aussi, pendant que des guerres intestines occupaient ailleurs le scheykh de *Berâknah* (1), le *Mahdy* était venu fondre sur *Podor*, l'avait enlevé d'assaut, et l'avait livré au pillage et à l'incendie.

Ce triomphe n'eut point une longue durée. L'appel de Yousef au conseil des imâms vint détacher, en apparence du moins, du parti de Mohhammed, les plus puissans de ceux-ci, pour les rallier à la cause de l'êmyr. D'un autre côté, Ahhmèdo envoyait une armée, commandée par son plus jeune fils, demander compte au *Mahdy* de la violation du depôt de marchandises qu'il avait à *Podor*: les Maures assiègent à leur tour cette place, et l'enlèvent pour la saccager de nouveau.

Mohhammed effectue sa retraite le long du fleuve; mais les gens de *Berâknah* le pressent vivement : il est obligé de traverser le Sénégal à *Galmag*, et de s'enfoncer dans le désert. On crut d'abord qu'il était allé chercher un asyle auprès des tribus mauresques qu'il avait autrefois visitées (2); mais au commence-

---

veu ; au lieu d'*Ackmet Moctar* et de *Sidi Ali*, il eût dû écrire *A'mar ben-al-Mokhtâr* et *Mohhammed ben-A'ly al-Koury*.

(1) Ses cousins, les fils de son oncle *Syd Ahhmed ben-al-Mokhtâr*, s'étaient soulevés contre lui ; il les a battus.

(2) D'après la note de M. Berton, datée du 16 février (*Annal. marit. et colon.* II.^e part. *juillet*), on le croyait retiré *au milieu*

ment de mars il était à *Daghanah*, dépendance du *Ouâlo* (1). L'émyr Yousef, instruit de la présence de son ennemi dans les états du *Brak* (2) de *Ouâlo*, menace celui-ci de la guerre s'il ne refuse l'hospitalité à Mohhammed ebn-A'mar ; et le *Brak*, faible, âgé, infirme, privé depuis deux mois du *Boukanegh* (3) habile qui régnait pour lui, promet au

*des camps nombreux de la tribu religieuse des Oulad Yman, qui reconnaît pour chef le savant Mam-dou-Labb* (lis. *Mohhammado-Labbo*), *et qui occupe le puits éloigné de Thiéatt.*

(1) Le nom de ce pays, écrit *Howal* dans les anciennes relations, est orthographié وال *Ouâlo* dans des documens arabes que j'ai eus sous les yeux; et c'est ainsi qu'il est prononcé. C'est dans ce pays que les Français ont essayé quelques établissemens de culture, qui, malgré les encouragemens de tout genre prodigués par l'administration, n'ont eu que des résultats négatifs. *Richard-Tol* seul est florissant, mais comme les serres de nos jardins, à grands frais, et contre l'ordre accoutumé de la nature.

(2) Le titre de dignité de ce prince est celui de *Brak* ou plus exactement *Barak* et *imâm* de *Ouâlo* برك وامام وال ; le prince héréditaire, qui est toujours ou presque toujours le fils de la sœur du monarque, porte le titre de *Briok* ou *Biryok*. Le précédent *Brak* s'appelait *Erinbagnik*; à sa mort, ses neveux ne se trouvant point en âge de régner, il a eu pour successeur le fils de sa tante paternelle. — Cet ordre de succession, de l'oncle au neveu, fils de la sœur, a été remarqué chez les Soudâns dès le quatorzième siècle, par le voyageur maure *Ebn-Bathouthah*. (*Voir* Kosegarten, *de Mohammed ebn Batuta ejusque itineribus*, p. 42 et 47.)

(3) *Boukanègh* (telle est l'orthographe des Européens) signifie proprement *esclave;* on appelle *Boukanègh-Nghiourbèl* ou plus exactement *Baknyk Gorbél* بكنيك جربل, celui qui, au village royal de *Gorbél* sur le marigot de *Kham*, préside à la cérémonie de la proclamation du *Brak*. D'après un usage assez singulier, cette cérémonie est une partie de pêche dans le marigot: le *Briok*, plongé dans l'eau, pêche, de ses propres mains, quel-

puissant émyr de chasser de ses états le *Mahdy* fugitif (1).

Mais cet émyr puissant, dont le *Brak* subissait les volontés, a depuis lors été privé du sceptre : le conseil des imâms l'a déposé pour la deuxième fois au mois de mai dernier. Qui sait si le doigt du *Mahdy* n'a point dirigé cette révolution inattendue, si le génie de cet homme ne prépare point à son peuple d'extraordinaires destinées....?

---

## CRITIQUE LITTÉRAIRE.

*A Grammar of the T'hai or siamese language by Cap.* J. Low. Calcutta 1828, in-4.°, avec neuf planches lithographiées (2).

La grammaire *thai* ou siamoise de M. Low est le premier ouvrage exact et complet qui ait encore été publié sur la langue du pays que les Européens appellent Siam et les naturels *Thai*. On ne possédait encore sur cet idiome que le court essai de grammaire inséré par Laloubère dans sa *Relation du royaume*

---

que poisson, que d'officieux courtisans ont soin de tenir prêt d'avance ; il montre au peuple le fruit de sa pêche, et il est aussitôt proclamé. Le *Baknyk-Gorbêl* remplit, auprès du nouveau monarque, la charge d'intendant général et de premier ministre.

(1) On croit que Mohhammed quitta en effet *Daghanah* pour se retirer dans les états du *Damel* de *Kayor*, et que de là il serait rentré, peu de temps après, dans le *Foutah*.

(2) Rapport fait au conseil dans la séance du 3 août 1829.

*de Siam* (1), et les notions moins spéciales encore que Leyden avait consignées dans son mémoire sur les langues de l'Inde au-delà du Gange (2). A ces secours imparfaits on pouvait joindre une grammaire siamoise en latin composée par un missionnaire dont on ignore le nom, et qui se trouve manuscrite à la bibliothèque du Roi. Mais la réunion de tous ces matériaux était loin de suffire pour donner une connaissance un peu étendue de cette langue. On ne pouvait pas même y apprendre la véritable manière de lire le *Thai*, non plus que la théorie des tons qui joue dans cette langue un rôle important et sur laquelle M. Low a donné des détails d'une grande utilité. Son ouvrage est donc le seul d'après lequel on puisse se former une idée du système grammatical du *Thai*, mérite qui, dans l'état de nos connaissances, lui assurerait déjà un rang distingué parmi les travaux philologiques des Anglais établis dans l'Inde, quand il ne se recommanderait pas encore par une introduction où sont consignés des détails historiques d'un grand intérêt.

Dans cette introduction dont nous allons faire connaître les points les plus importans, tout en adoptant la division des langues de l'Inde au-delà du Gange en polysyllabiques et monosyllabiques, division proposée par Leyden, M. Low s'attache à rectifier plusieurs erreurs échappées à ce savant. Ses remarques portent

(1) *Du royaume de Siam*; tom. II, p. 92, sqq.
(2) *Asiat. Res.* tom. X, p, 240, éd. 8.°

principalement sur le *Mân* du Pegou, appelé *Mon* par Leyden, sur le *Thai*, et sur la langue du pays de Laos, appellé par l'auteur *Laü*. Le *Mân* est l'ancien idiome du Pegou, et quoiqu'offrant quelque analogie avec le *Thai* ou siamois, analogie que, pour le dire en passant, peut expliquer la proximité des pays où se parlent ces deux langues, il doit être regardé, selon M. Low, comme le plus original des idiomes examinés par Leyden. Les *Mân* ou habitans du Pegou se servent du même alphabet que les Barmans. M. Low pense même que cet alphabet est plus ancien chez les *Mân* que chez leurs voisins, parce que le premier de ces deux peuples a des droits incontestables à une plus haute antiquité. Nous ajouterons que, l'alphabet d'où dérive celui des *Mân* et celui des Barmans, ayant été, comme nous le verrons tout-à-l'heure, transporté avec le pâli de Ceylan dans l'Inde au-delà du Gange, tout porte à croire que ce fut la partie la plus méridionale de la côte la plus rapprochée de Ceylan, qui dut la première recevoir le dépôt de la civilisation bouddhique. Cette hypothèse ne contredit pas le fait très-probable d'une émigration indienne qui, partie du Bengale, aurait traversé les montagnes de Silhet pour descendre dans l'Arakan et chez les Barmans. Mais elle semble indiquer que ce n'est pas par cette voie qu'a dû être introduit chez ces peuples l'alphabet pâli.

Les notions que l'on possédait jusqu'ici sur la division en races et en dialectes du peuple et de la langue *thai* sont également peu exactes. M. Low nous apprend que les Siamois sont connus sous quatre dénominations

différentes, suivant la partie du pays qu'ils habitent, et qu'on les appelle *Thai Nai*, Siamois du centre, *Thai Nâk*, Siamois des frontières, *Thai Yai*, grands Siamois et *Thai Nây* ou *Nouy*, petits Siamois. On ignore l'origine du mot *Thai* que Laloubère traduit par *libre* ou *liberté*. Cette étymologie paraît peu d'accord avec ce que nous connaissons du gouvernement despotique des *Thai*; aussi M. Low pense-t-il que, par *liberté*, les Siamois ont sans doute voulu entendre leur séparation d'avec la nation qui habite le Laos. Sans s'arrêter toutefois à cette explication, l'auteur remarque qu'en Chinois *thai* signifie *montagne*; il eût pu ajouter qu'en Barman ce même mot veut dire *labourer*, rapprochemens qui, au reste, ne nous avancent pas beaucoup sur le sens véritable du mot *Thai*. M. Low paraît vouloir le trouver dans la langue du *Laos*, qui nomme les Siamois *Tchan Thai* ou habitans des bas pays, dénomination qu'explique sans doute la position relative des deux peuples. Quoi qu'il en soit, les *Thai* ne reconnaissent pas le nom de *Siam* ou *Sîm* que les Européens donnent à leur pays; ils s'appellent en général *Thai*, en faisant suivre ce mot d'une des cinq épithètes que nous avons citées plus haut. M. Low n'a pas cru devoir rechercher l'origine de ce nom de Siam, que l'on trouve dans les plus anciennes relations de voyages comme dans les plus modernes, et qui a presque complètement effacé pour les Européens la dénomination nationale. Sans doute il a cru avec Leyden que le nom de Siam avait été emprunté par les Portugais aux Barmans qui

nomment les *Thai*, *Syan* (1), et plus exactement *Cham*. Il nous suffira ici de faire remarquer que le nom de Siam a été d'abord donné à l'ancienne capitale du pays des *Thai*, laquelle est appelée dans les Suppliques siamoises dont on doit la connaissance aux Chinois, *Siri youth tho yâ*; nom qui a une analogie frappante avec celui de la célèbre ville indienne d'*Ayodhyâ* précédé de l'adjectif *siri* pour *shrî*, *fortuné*.

Les Siamois ne reconnaissent que deux dialectes du *Thai*, le premier nommé *Phâsâ thai yai* ou *Phâsâ thai kha loang*, et le second *Phâsâ tchâw muang nâk*, ou encore *Phâsâ tchâw ban nâk*. Dans le mot *Phâsâ* nous reconnaissons le sanscrit *bhâchâ* duquel vient le pâli *bhâsâ*. Mais la différence de ces deux dialectes *thai* ne paraît consister que dans une différence de prononciation. En preuve de ce qu'il avance, M. Low a comparé un certain nombre de mots des deux dialectes, et on ne peut nier qu'ils ne soient identiques, sauf de très-légères variétés dans l'élévation ou l'abaissement du ton. Les limites géographiques de ces deux dialectes, qui, comme on voit, se résument dans une seule et même langue, sont, au sud, la frontière de *Quèdah*, au sud-est la mer, à l'est *Prasat la-khe* et *Kasain*, et au nord *Tha-fek*. On remarquera que le dialecte du Laos n'est pas compris dans cette énumération; mais M. Low affirme que la langue de la partie septentrionale de ce pays,

(1) *Asiat. Rés.* tom. X, p. 240, ed. *in-8.°*

peut à peine se distinguer du *Thai*. Si on ajoute que, suivant l'observation qu'en a faite postérieurement l'auteur, cette dernière langue remonte presque jusqu'aux frontières de la Tartarie, et que de plus elle se rattache au sud-est à la langue de Cambodje qui en diffère peu, on trouvera que le *Thai* règne dans une vaste étendue de pays, que l'on peut désigner d'une manière très-générale par la vallée du fleuve *Mènam*.

Les caractères siamois sont évidemment empruntés à l'alphabet pâli, et ce fait est mis hors de doute par une suite de planches qui accompagnent l'ouvrage de M. Low. Parmi ces planches on remarque un alphabet entièrement neuf, celui dont les habitans de Laos se servent pour écrire le pâli. Il se compose de signes, les uns tout-à-fait Barmans, les autres presque Siamois, et il se rapproche en général des formes que prend le pâli de Siam lorsqu'il est écrit avec un poinçon sur des olles. A part ce caractère dont le déchiffrement n'offrirait aucune difficulté quand même il serait encore inexpliqué, ces diverses planches, accessoire nécessaire d'une grammaire *thai*, n'ajoutent rien à nos connaissances sur les écritures pâli. On peut même regretter de n'y pas trouver les alphabets de deux dialectes qui appartiennent évidemment à la langue *thai*, le *Pa-pe* et le *Pe-i*, nom sous lequel les Chinois nous les ont fait connaître. Ils ont cela de curieux qu'ils reproduisent plus exactement peut-être qu'aucun autre les formes raides du plus ancien alphabet pâli.

En adoptant les caractères de cet idiome sacré, les Siamois en ont cependant modifié le système d'une

manière notable, et qui prouve le haut développement qu'avait pris leur langue avant l'arrivée du pâli dans la presqu'île au-delà du Gange. Ainsi en Siamois la classe des gutturales et celle des palatales n'ont pas les deux douces *g*, *gh* et *dj*, *djh*; ces deux lettres sont remplacées pour les gutturales, par trois *kh* aspirées, et pour les palatales par *s* et deux *tcha*. Dans la classe des dentales, *d* est la première lettre, et il n'est pas suivi d'un *dh* aspiré, comme dans celle des labiales la première lettre est *b* qui a pour aspirées deux *f*. La différence est plus grande encore quant aux voyelles, au nombre de seize, parmi lesquelles se trouvent l'*u* français et dont les combinaisons peuvent former plusieurs ordres de diphthongues tout-à-fait inconnues au syllabaire indien. Quelques-unes de ces voyelles peuvent être représentées par divers signes qui les remplacent et que M. Low appelle *points voyelles de la même famille*; mais il ne donne pas les règles de ces permutations, parce que, dit-il, ce sujet eût exigé un chapitre entier. On regrettera de ne pas trouver ce chapitre dans son ouvrage, parce que ces variantes dans l'emploi des signes vocaux sont encore une des plus grandes difficultés de la lecture du *Thai*.

Pour terminer ce que nous avons à dire sur l'introduction de M. Low, l'auteur y résume les diverses opinions sur l'origine de la civilisation bouddhique à Siam. Le plus grand nombre des autorités prétend qu'elle y a été transportée de Ceylan, d'autres disent de la Chine, d'autres enfin du Laos. La première opinion est uniformément confirmée par les tradi-

tions de Siam, de Cambodje, d'Ava et du Pegou; les Siamois appellent l'île de Ceylan *Sing-hon*, dénomination qui, rapprochée du Barman *Sin-ghol* peut passer pour une altération du nom Singalais *Sinhala*. L'hypothèse qui fait descendre le Bouddhisme avec le pâli du Laos, hypothèse dont Kæmpfer et Laloubère ont déjà fait mention, repose uniquement sur l'existence d'une célèbre empreinte du pied de Bouddha qu'on trouve dans une forêt du Laos septentrional. Mais cette circonstance ne paraît pas à l'auteur une preuve suffisante que ce pays ait jamais été le centre duquel la religion de Bouddha se serait répandue à Siam, dans le Cambodje et chez les Barmans. Nous savons en effet que partout où cette religion fleurit on trouve toujours une de ces empreintes, objet de la vénération des Bouddhistes. Enfin l'opinion qui fait venir le bouddhisme de la Chine ne paraît pas non plus à M. Low appuyée d'aucune preuve solide. Si donc la langue et l'alphabet pâlis ont été primitivement transportés de Ceylan, le premier pays qui dût les recevoir est, ou le Pegou, comme on l'a indiqué plus haut, ou Cambodje, opinion qui est celle des Siamois instruits, et qui s'accorde bien avec le respect qu'ils témoignent en toute occasion pour les caractères pâlis de *Khâm* ou de Cambodje. Mais un fait digne de remarque c'est que les *Thaï* prétendent qu'avant l'introduction à Siam de l'alphabet pâli, la religion de Bouddha était déjà répandue parmi eux. Cette indication précieuse démontre ce qui n'était jusqu'ici pour nous qu'une hypothèse, à la-

quelle toutefois l'existence en *Thai* d'un grand nombre de mots sanscrits consacrés au bouddhisme donnait un haut dégré de vraisemblance. M. Low ne paraît pas avoir remarqué ces mots sanscrits, qui cependant sont facilement reconnaissables au milieu des mots *thai* ou pâlis. C'est ainsi qu'il appelle *bali* suivant la prononciation *thai* les mots *pout-trâ* et *bout-tri*, fils et fille, et *prâ-sat*, palais, qui évidemment sont sanscrits. On en trouve de semblables et en très-grand nombre dans les compositions religieuses des Siamois, ainsi que j'ai pu le vérifier par l'examen d'un livre *thai*, intitulé: *Première prédication de Somonacodom*.

Les observations auxquelles peut donner lieu le système grammatical de la langue *thai*, tel du moins que le présente M. Low, se réduisent à peu de chose; car le *Thai* est un de ces idiomes desquels on peut dire qu'ils n'ont pas de grammaire, dans le sens que l'étude des langues classiques nous a accoutumés à attacher à ce mot. Cependant il ne faudrait pas croire qu'il est privé des moyens d'indiquer d'une manière plus ou moins précise les rapports des mots entre eux, que d'autres idiomes de l'Asie expriment au moyen de désinences variées. C'est à l'exposition des procédés qu'emploie le *Thai* pour suppléer au manque de terminaisons de cette espèce qu'est consacrée la grammaire de M. Low. Après des remarques sur l'alphabet et la lecture, remarques que l'on pourrait desirer plus détaillées, M. Low traite des monosyllabes qui forment le fonds de la langue *thai*, et il établit que le langage parlé en compte dix-huit cent soixante

et un essentiellement distincts l'un de l'autre. Avec les tons divers dont ces monosyllabes peuvent être affectés, leur nombre s'élève à deux mille sept cent quatre-vingt-douze mots fondamentaux, sans compter un nombre très-considérable de composés, non plus que les mots pâlis et étrangers. Les tons qui modifient la prononciation et le sens des mots sont au nombre de trois, le premier destiné à rabaisser le ton d'une consonne aiguë, le second répondant tout-à-fait à notre accent très-grave, et le troisième à notre aigu. La valeur et l'emploi de ces tons sont expliqués en détail dans la grammaire. Deux chapitres sont consacrés à l'article et au genre; le nom de nombre *un*, placé après le mot qu'on veut déterminer, tient lieu d'article, et pour le genre, les mots *mâle* et *femelle*, ou *homme* et *femme*, distinguent suffisamment le masculin et le féminin. Un autre chapitre est consacré à l'exposition des diverses particules qui tiennent lieu quelquefois des cas et que l'on place devant le nom; nous disons quelquefois, parce que, dans un grand nombre de circonstances, les cas sont désignés par la position relative des mots. Les pronoms ou adjectifs pronominaux, très-nombreux en Siamois, sont traités avec de grands détails, et cette partie de l'ouvrage est certainement une des plus précieuses par la variété des exemples qu'elle renferme. On en doit dire autant du chapitre consacré aux verbes, si l'on peut appeler ainsi de simples noms d'action et d'état qui ont besoin, pour prendre une signification verbale, d'être accompagnés de particules déterminatives. Les temps et

modes que distingue le *Thai*, soit à l'aide des particules, soit au moyen de circonlocutions, sont l'aoriste, le plusque-parfait, le futur, l'impératif et le subjonctif. Vient ensuite un chapitre intéressant sur la construction, chapitre d'autant plus nécessaire que le *Thai* a un moins grand nombre d'exposans grammaticaux, et qu'en conséquence la position des mots exerce sur le sens de la phrase une plus grande influence. L'ouvrage est terminé par un chapitre sur la dérivation et la composition des mots et par trois courts vocabulaires contenant, l'un deux cent quatre-vingt-dix-sept mots siamois, le second, quelques expressions du langage de la cour avec leur synonyme en *Thai* vulgaire, et le troisième une liste de mots empruntés aux deux dialectes siamois.

Cet exposé montre que M. Low a dû traiter tous les points que l'on s'attend à voir examinés dans une grammaire. Il en est toutefois quelques-uns sur lesquels on désirerait plus de détails, d'autres mêmes qui manquent tout-à-fait. Il est d'autant plus utile d'en faire ici la remarque, que les observations à l'aide desquelles on peut combler plusieurs lacunes de la grammaire de M. Low tendent à jeter du jour sur le génie de la langue siamoise. Un fait qu'il est nécessaire d'établir, c'est qu'en général la plupart des monosyllabes dont se compose le *Thai* peuvent jouer le rôle de substantifs, d'adjectifs et de verbes, suivant la place qu'ils occupent dans le discours ou les particules qui les accompagnent. Le mot *rèng* qui signifie *force* peut en fournir un exemple : il est substantif avec l'adjectif

*mâ*, grand, *rèng mâ*, force grande; adjectif avec le substantif *fhai*, feu, *fhai rèng*, feu violent; verbe avec le même substantif *fhai*, *rêng fhai*, allumer le feu; adverbe dans la proposition suivante *rèng khao mâ*, entrer courageusement. Dans ce cas et dans d'autres semblables, c'est la position du mot qui en détermine le rôle. Il est cependant des mots, entre autres ceux qui désignent les objets naturels, que l'on peut regarder comme de véritables substantifs, parce qu'il est difficile et quelquefois même impossible de leur faire remplir dans le discours un rôle différent. Ces substantifs sont de deux sortes, les uns sont génériques, les autres individuels : les premiers indiquent la classe ou le genre auquel appartient un individu ou une chose; les seconds désignent avec plus de précision l'individu lui-même. Ordinairement le nom d'un objet se compose de la réunion de ces deux espèces de substantifs qui expriment, l'un ce qu'il y a de commun entre un plus ou moins grand nombre d'êtres, l'autre une qualité, un attribut spécial, ce qu'en un sens nous comprenons sous le nom d'adjectif. Ainsi l'homme est appelé *personne mâle*, et la femme *personne femelle*. Presque tous les individus qui appartiennent au règne végétal et aux diverses parties du règne animal, sont designés par quelque caractère apparent, auquel se joint le nom de la classe dont ils font partie, comme la plante, le quadrupède, le poisson, &c. Ce système, qui suppose une sorte de classement logique des êtres naturels, s'est étendu à des objets très-différens. Certains mots gé-

nériques ont été affectés à plusieurs états de la vie sociale; le mot *ouvrier* a formé la classe nombreuse des artisans, le mot *maître* a servi à désigner les divers modes de la propriété et de la possession. On a donné un nom générique à toutes les opérations de l'entendement, aux affections de l'âme, &c.

Ces divers mots génériques se représentent si souvent, ils sont d'un si grand secours dans une langue où l'absence de toute désinence laisse tant de vague sur l'emploi grammatical des mots, que ce ne serait pas trop exiger d'une grammaire *thai* que d'y chercher une liste à-peu-près complète de ces termes si nécessaires à connaître. Elle manque dans la grammaire de M. Low, où l'on trouve seulement quelques exemples de l'emploi de certaines *particules génériques*, comme il les appelle, « que l'on joint aux noms de nombre » pour définir les objets animés et inanimés. Elles » sont trop nombreuses pour qu'on puisse les insérer » toutes ici. On peut les considérer comme ajoutant » à la beauté et à l'énergie du langage, et comme » destinées à présenter à l'esprit une image plus vive » des attributs ou de la propriété de l'objet. » Cette règle est suivie de quelques exemples que M. Low n'a pas cru devoir analyser, quoiqu'ils soient composés de plusieurs mots dont chacun mériterait d'être expliqué; il se contente d'indiquer à part les termes génériques qui se présentent dans ces exemples; mais il ne dit pas s'ils ont un sens propre, s'ils sont quelquefois employés isolément avec ce sens, si ce sont de simples particules ainsi qu'il l'annonce au commen-

cement de sa règle, &c. Si l'on se rappelle qu'il n'existe pas de dictionnaire siamois, et qu'on n'a ainsi aucun moyen de s'assurer de la signification des mots, on comprendra combien il est difficile d'appliquer à la lecture des textes les exemples donnés par M. Low, et on regrettera qu'il n'ait presque jamais donné l'analyse grammaticale des phrases qu'il cite. Avec la connaissance qu'il a de la langue *thai*, cette tâche lui était très-facile; et pour ne pas quitter le sujet qui nous occupe, voici, je pense, comment on pourrait énoncer la règle qui ressort des phrases citées par M. Low, en y ajoutant quelques développemens qu'il a placés en un autre lieu (1). « Lorsqu'un substantif » est, dans le discours, accompagné d'un nom de » nombre, il est nécessaire d'exprimer le nom de » la classe à laquelle appartient le substantif; dans » ce cas le nom de nombre se place immédiate- » ment après le nom de l'individu, et avant celui » du genre; ainsi *krout sam twa*, trois aigles, signi- » fient littéralement *aigle trois têtes*. Si l'objet que » l'on veut compter n'appartient à aucune des classes » nombreuses entre lesquelles sont divisés les êtres » animés et inanimés, on choisit un substantif qui ait » avec cet objet un rapport plus ou moins apparent, » et ce second substantif remplit à l'égard du premier » les fonctions de nom générique. » Ce sont là les mots que M. Low appelle, improprement selon nous, des *particules*. Je sais bien que dans l'état de nos

---

(1) *Of construction*, p. 66.

connaissances, il est difficile de déterminer avec précision le sens de ces mots, et de montrer à quel titre ils ont été choisis pour désigner un nombre plus ou moins considérable d'êtres tout-à-fait différens; comme on peut le faire par exemple pour le mot *twa* tête, qui devient le nom générique, non seulement des animaux, mais encore des clous, des caractères, &c. Mais notre ignorance à cet égard vient de l'absence d'un dictionnaire, et c'était une raison de plus pour que M. Low s'imposât le devoir de remplir cette lacune en nous donnant une liste soigneusement expliquée, et des noms génériques et de ceux qui en tiennent lieu.

Outre ces substantifs il en est d'autres qui sont le résultat de rapprochemens fort ingénieux; nous voulons parler de la classe des composés formée de deux substantifs, tous deux significatifs, et dont la réunion constitue un mot à part avec un sens nouveau. C'est ainsi que le mot *eau* joint à *œil* signifie *larme; eau* et *mamelle* veut dire *lait; mère* et *mamelle, nourrice; femme* et *inférieur, concubine, &c.* Il eût été à desirer que M. Low fît connaître par des exemples cette propriété remarquable de la langue siamoise; ces détails trouvaient naturellement place dans le chapitre de la composition des mots qui contient déjà beaucoup de notions intéressantes. J'en dirai autant de la composition des adjectifs, qu'il n'était pas moins nécessaire d'éclaircir par de nombreuses explications. M. Low en cite plusieurs exemples dont deux seulement sont analysés. Parmi les compositions qu'il était indispensable d'indiquer, nous citerons les adjectifs

formés d'un substantif précédé du verbe *mî*, être. Ainsi *nam* eau, fait *mî nam* aqueux; *dîn* terre, *mî dîn* terreux; *lom* air, *mî lom* éthéré, &c. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien ce procédé est logique; la langue *Thaï* exprime de la manière la plus claire l'idée d'existence virtuellement contenue dans les mots que nous nommons adjectifs; en mettant à nu l'élément verbal dont ils se composent, elle en donne une analyse d'une exactitude rigoureuse. On peut voir, d'après un exemple cité dans la grammaire de M. Low, que cette formation des adjectifs s'applique de même à ceux qui désignent quelque qualité de l'âme; ainsi *pan-ya* sagesse fait *mî pan-ya*, sage; nous remarquerons que *pan-ya* est écrit proprement *pañâ* ce qui est l'altération pâli du sanscrit *pradjñâ* science.

Dans le chapitre consacré au verbe on eût desiré trouver des détails sur le sens précis des trois verbes signifiant *être* que le *Thai* emploie concurremment, mais avec des nuances diverses; ces verbes sont *pen*, *yoû* et *mî*. *Pen* sert le plus souvent de simple copule pour joindre un attribut à un sujet; ainsi *phrah tchao pen pari-south-thi* (1) « Dieu est » très-parfait. » Mais on supprime ce verbe dans le plus grand nombre de cas, par exemple : *khan nî tchai dî*, » cet homme est d'un bon naturel, » littéralement, *homo ille, indoles bona*. *Yoû*, qui primitivement signifie *demeurer*, exprime plus positi-

(1) C'est le sanscrit *parisouddhi*.

vement l'idée d'existence avec la désignation particulière du temps et du lieu; ainsi *yoû nai ruan*, « *est in domo*, » et sans la préposition *nai* dans, *yoû ruan* « *est domi*. » Il faut remarquer que le déplacement du verbe changerait complètement le sens de la phrase, et que *ruan yoû* signifierait « la maison existe. » Cela vient de ce que dans une proposition simple le verbe est presqu'invariablement placé après le sujet et avant l'attribut. C'est en vertu de ce même principe qu'on dit *nân yoû*, « *dormiens est*, » *kin khao yoû*, « *comedens oryzam est*. » Ainsi quoique *yoû* semble jouer le rôle de simple copule, la langue *Thai* insiste particulièrement sur l'idée d'existence contenue dans ces sortes de propositions. Enfin *mî* sert à-peu-près exclusivement pour indiquer d'une manière très-générale l'existence d'un sujet et répond à l'idiotisme français *il y a*; il se met au commencement de la phrase *mî khan neung*, il y a un homme, littéralement *est homo unus*.

Parmi les exemples que nous venons de donner, il en est quelques-uns; ceux qui portent sur le verbe *yoû*, avec lesquels plusieurs de ceux qu'a cités M. Low ont quelque analogie; mais dans sa grammaire il ne sont pas expliqués, et ils ne peuvent servir en aucune façon à faire comprendre le mécanisme de la proposition dans la langue *Thai*. En général cet ouvrage pèche moins par le manque d'exemples nécessaires, que par l'absence d'explications tout-à-fait indispensables. C'est ainsi qu'en nous apprenant que *lèw* placé après un verbe et son complément lui donne

le sens du passé, comme dans *rak phrah-pen-tchao lèw* « j'ai aimé Dieu, » il était important de nous dire que *lèw* signifie *fin*; on eût su qu'il fallait littéralement traduire *amare Deum finis*, c'est-à-dire que l'action d'aimer Dieu a pris fin. M. Low a également omis de donner des détails sur la manière de former des substantifs abstraits dérivés de radicaux verbaux; elle consiste à faire précéder certains monosyllabes qui remplissent le plus souvent dans le discours l'office des verbes, du substantif *khwâm* chose. Ainsi *khwâm-dâg* littéralement *res mori*, la mort; *khwâm-rak*, *res amare*, l'amour.

Après cet examen sommaire, qu'il nous soit permis d'indiquer en peu de mots quelques-unes des questions auxquelles peut donner lieu l'étude de la langue siamoise. Il serait important de constater les rapports qui peuvent exister entre le *Thai* et le chinois, rapports que M. Low affirme être évidens, qu'il établit en partie par la comparaison de quelques mots et par l'examen du système des tons commun aux deux langues, preuves auxquelles on en peut joindre une non moins frappante, la ressemblance qu'offrent en général les procédés grammaticaux employés par les deux idiomes. Si l'affinité du chinois et du *Thai* était une fois démontrée, on aurait, dans l'étude comparée de ces deux langues, un moyen sûr d'apprécier l'influence qu'a pu exercer l'écriture alphabétique sur un idiome composé en grande partie de mots formés d'une seule syllabe, et jusqu'à quel point elle a pu favoriser la fusion d'élémens que l'écriture idéogra-

phique nous présente dans un état de désunion complète. Mais pour traiter ces questions avec tout le soin qu'elles méritent, il ne suffirait pas de la grammaire assez peu étendue de M. Low ; il faudrait encore posséder un bon dictionnaire de la langue *Thai* et de plus réunir sur les idiomes de l'Asie orientale des connaissances qui manquent à votre rapporteur.

Eug. Burnouf.

---

*A History of the Mahrattas.* — Histoire des Mahrattes, par G. Duff. Londres, 1826, 3 vol. *in-8.°*, avec deux cartes et trois gravures.

Il n'est aucune des nations de l'Inde moderne qui mérite l'attention de l'Europe à un plus haut degré que les Mahrattes, soit que l'on considère leur origine, la puissance qu'ils ont acquise, les caractères extraordinaires qui se sont développés au milieu d'eux, et la cause qu'ils ont défendue, soit que l'on réfléchisse sur l'avenir qui leur paraît destiné.

Lorsque les musulmans eurent détruit avec le royaume de Bijnagour la dernière puissance indienne qui pouvait leur opposer une résistance sérieuse, ils commencèrent à tourner leurs armes contre eux-mêmes, et à sentir le besoin de relever les grandes familles indigènes. Ils accordèrent des Jaghirs (ou fiefs) considérables à des généraux indiens d'origine, et donnèrent les hauts emplois civils aux Brahmanes. Dès le temps d'Akbar, on cessa de se servir, dans l'administration du

Decan, de la langue persane, pour revenir aux langues provinciales. On voit les écrivains musulmans de cette époque se plaindre de la prépondérance des infidèles, mais on était loin de prévoir combien étaient puissans les élémens de la réaction qui se préparait, jusqu'au moment où un homme entreprenant osa se mettre à la tête de ce mouvement national, et s'en servir pour former un peuple et créer un empire. C'était Sévaji, fils d'un des vassaux militaires du royaume de Bijapour, homme d'une grande énergie, d'un courage à toute épreuve, d'une férocité qui ne reculait devant aucun moyen, et d'un esprit d'ordre qui lui permit de jeter les fondemens d'un empire avec les richesses que lui procura le pillage. Il était animé d'un vif sentiment de nationalité et de haine contre les musulmans, qui ne se démentit jamais dans toutes les vicissitudes de sa vie agitée, et dont le souvenir lui a conservé chez son peuple, encore aujourd'hui, le nom et le culte d'une incarnation divine. Il imprima son caractère au peuple qu'il avait fait naître, et qui ne cessa de suivre la direction que Sévaji lui avait indiquée. Son pouvoir tomba dans des mains souvent inhabiles : mais l'impulsion était donnée; et, secondée par quelques chefs distingués, comme Ballajé Bajé Rao, Madho Rao, Nana Farnewise et Scindia, la nation mahratte s'avança rapidement vers le but de son existence, la délivrance de l'Inde de la domination mongole. Déjà le Deccan et l'Hindoustan leur obéissaient, déjà l'empereur de Dehli était devenu leur instrument, et les ordonnances qu'ils dictaient à Schah-alem pro-

clamaient hautement la suprématie brahmanique. Encore quelques années et l'Inde aurait recouvré son indépendance, lorsqu'un nouveau conquérant se présenta dans la lice pour leur contester la possession de l'empire. On sait le résultat : la discipline européenne l'emporta. Les Mahrattes, affaiblis par leurs dissensions intérieures et le désordre de leur administration, furent vaincus après une lutte de quarante ans; les possessions du dernier *Peisohva* furent incorporées au territoire de la compagnie, et il ne reste plus qu'une ombre de puissance aux princes que les Anglais ont conservés. Mais la nation n'a pas cessé d'exister, ses souvenirs ne sont pas éteints, et l'avenir seul pourra montrer si leur rôle est joué.

L'importance des Mahrattes dans les affaires de l'Inde était trop grande pour que les historiens des Mogols, depuis Aurengzeb, et ceux de la compagnie anglaise, depuis qu'elle avait pris un caractère politique, aient pu se dispenser d'en parler fréquemment et en détail. Jonathan Scott nous donne leur histoire dans le Decan; Orme, leurs premières guerres avec la compagnie; Franklin et le Seir Mutakherin, leurs rapports avec la cour de Dehli; Wilks, leurs opérations dans le Mysore; sir John Malcolm, le tableau de leur cour dans ces derniers temps et l'histoire de leur domination dans l'Hindoustan; les comptes rendus des gouverneurs généraux traitent longuement de leur politique et de leurs rapports avec la compagnie. Mais il nous manquait un ouvrage qui embrassât l'ensemble de leur histoire. Waring Scott avait tenté de remplir

cette lacune, mais il a succombé sous les difficultés du sujet; car l'étendue du théâtre de leurs guerres, la multiplicité et les changemens continuels de leurs rapports politiques avec tous les états de l'Inde, leurs intrigues intérieures, l'état de confusion et de délabrement où se trouvait l'empire mogol, d'où étaient sorties une foule de puissances éphémères qui influaient sur le sort des Mahrattes, le nombre des documens qu'il fallait consulter pour débrouiller ce chaos, et l'impossibilité de les obtenir autrement que dans les archives de différens états, tout cela rendait l'exécution de cette tâche impossible sans des circonstances très-favorables et un travail immense. Ces conditions se réunissaient heureusement dans la personne de l'auteur de l'ouvrage qui est l'objet de ces remarques. Les fonctions de M. Grant Duff, comme adjoint de M. Elphistone dans l'arrangement des affaires du Decan, et plus tard comme résident auprès la cour de Sattara, mettaient à sa disposition les archives de Pouna, de Satara et de Bijapour; celles de Goa, de Surate, de Bombai et de Londres lui étaient accessibles. Sa position le mit en rapport avec toutes les personnes qui avaient joué un rôle dans les dernières guerres, et l'on s'empressa de tous les côtés de lui fournir des traditions locales et des papiers de famille, et chaque page de son livre prouve avec quelle conscience il s'en est servi. Il suit l'histoire des Mahrattes d'année en année, établissant les faits avec une exactitude extrême, et corrigeant les fautes de ses devanciers le plus souvent en silence, toujours avec

urbanité. Sa critique est sobre et consciencieuse; son impartialité est remarquable sur-tout envers ses compatriotes; car s'il leur accorde peut-être plus d'espace qu'on aurait pu en desirer, c'est moins pour les louer lorsqu'ils ne le méritent pas, que pour faire justice de leurs fautes. Son ouvrage est un cadre excellent pour l'histoire des Mahrattes; et si jamais les archives des cours de Pouna, de Satara et de Bijapour venaient à être détruites, il resterait la source principale sur cette partie de l'histoire de l'Inde. On pourrait regretter que l'auteur se soit borné au côté politique et diplomatique de son sujet, qu'il n'ait pas voulu nous donner d'autres éclaircissemens sur le peuple et le pays que ceux qui étaient absolument indispensables pour l'explication des faits, qu'il se soit arrêté trop sur les détails des opérations militaires des Anglais, et qu'en général il n'ait pas songé à donner à son travail tout l'intérêt qu'il comporte. Mais il faut reconnaître que c'est un ouvrage sérieux et d'une grande importance, qu'il est tiré des meilleures sources, et de sources qui n'étaient accessibles que par des circonstances toutes particulières; qu'il est fait avec une bonne foi parfaite, que c'est le résultat d'un travail infatigable, et qu'il a ajouté considérablement à nos connaissances sur l'histoire de l'Inde.

Jules MOHL.

---

# NOUVELLES ET MÉLANGES.

## SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

*Séance du 1.er juin 1829.*

M. le colonel Briggs présente, au nom de l'auteur, un exemplaire de l'*Histoire des Mahrattes*, par M. Duff. Les remercîmens du Conseil seront adressés à M. Briggs, et M. Mohl est chargé de faire un rapport sur l'ouvrage de M. Duff.

M. le colonel Tod écrit en envoyant un exemplaire de t. I.er des *Antiquités et Histoire du Râdjasthan*. On transmettra à M. Tod les remercîmens du Conseil, et M. Eug. Burnouf fera un rapport sur cet ouvrage.

On dépose sur le bureau les ouvrages suivans, sur chacun desquels le Conseil arrête qu'il lui sera fait un rapport.

Le 4.e volume de l'*Histoire des Ottomans*, par M. de Hammer; rapport par M. Klaproth.

Le 1.er volume d'un *Traité de géographie physique et politique*, contenant l'Asie, en suédois; rapport par M. Eyriès.

Le 16.e volume des *Asiatic Researches* de Calcutta; rapport par M. Eug. Burnouf.

M. Stan. Julien annonce que la 4.e et dernière livraison de *Mencius* sera terminée à la fin de septembre.

M. Mohl fait son rapport sur la traduction de *Ferischta*, par M. le colonel Briggs.

M. Eug. Burnouf fait son rapport sur la *Grammaire thai* de M. Low.

M. J. Klaproth lit une notice sur la tragédie intitulée *les chagrins de Han*, et traduite par M. Davis.

Ces trois rapports sont renvoyés à la commission du Journal.

# LISTE

## DES PRESIDENS ET GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX DU BENGALE, DEPUIS 1748.

| ORDRE. | NOMS. | ENTRÉE. | SORTIE. |
|---|---|---|---|
| 1. | Alexandre Dawson.... | 18 juillet 1745. | 5 juillet 1752. |
| 2. | William Fytche....... | 6 juillet 1752. | 8 août 1752. |
| 3. | Roger Drake......... | 10 août 1752. | 21 juin 1752. |
| 4. | Watts, Manningham, Becher et Holwell...... | 22 juin 1758. | 27 juin 1758. |
| 5. | Colonel Robert Clive.. | 27 juin 1758. | 24 janvier 1760. |
| 6. | J. Z. Holwell........ | 28 janvier 1760. | 27 juillet 1760. |
| 7. | Henri Vansittart...... | 27 juillet 1760. | 26 nov. 1764. |
| 8. | John Spencer........ | 3 déc. 1764. | 3 mai 1765. |
| 9. | Lord Clive.......... | 3 mai 1765. | 20 janvier 1767. |
| 10. | Harry Verelst........ | 20 janvier 1767. | 16 déc. 1769. |
| 11. | John Cartier......... | 20 déc. 1769. | 13 avril 1772. |
| 12. | Warren Hastings..... | 13 avril 1772. | 1 février 1785. |
| 13. | Sir John Macpherson.. | 1 février 1785. | 12 sept. 1786. |
| 14. | Le marquis de Cornwallis | 12 sept. 1786. | 10 octobre 1793. |
| 15. | Sir John Shore (Lord Teignmouth)...... | 28 octobre 1793. | 12 mars 1798. |
| 16. | Sir Alured Clarke.... | 6 avril 1798. | 17 mai 1798. |
| 17. | Le marquis de Wellesley. | 17 mai 1798. | 30 juillet 1805. |
| 18. | Le marquis de Cornwallis | 30 juillet 1805. | 5 octobre 1805. |
| 19. | Sir George Hilaro Barlow | 10 octobre 1805. | 31 juillet 1807. |
| 20. | Le comte Minto....... | 31 juillet 1807. | 4 octobre 1813. |
| 21. | Le marquis de Hastings.. | 4 octobre 1813. | 9 janvier 1823. |
| 22. | John Adam, Esq..... | 9 janvier 1823. | 1 août 1823. |
| 23. | Lord Amherst........ | 1 août 1823. | *id.* 1828. |
| 24. | Lord Bentinck. (Parti d'Angleterre le 9 février 1828.) | | |

*RAPPORT fait au nom de la commission chargée par la* Société asiatique *d'examiner l'édition autographiée de la géographie d'*Aboulféda.

MESSIEURS,

Vers la fin du XIII.e siècle, une famille illustre, fuyant devant l'approche des Tartares qui envahissaient la Syrie, avait quitté le domaine de ses pères pour chercher un asyle à Damas. C'est là qu'au milieu des troubles de la guerre et du tumulte des armes, naquit un enfant dont le nom devait passer avec honneur à la postérité, et retentir un jour jusque dans les sociétés savantes de l'Europe : cette famille qui fuyait ainsi devant un vainqueur barbare, était celle des infortunés Ayoubites, et cet enfant fut depuis le célèbre Aboulféda.

Si Aboulféda eût été, comme d'autres fils d'Ayoub, placé sur le trône d'Égypte (1), tout porte à croire qu'il y eût déployé les qualités qui font les grands monarques et les grands capitaines: il lui était peut-être donné de continuer la gloire de Saladin.

Déshérité de ce rôle brillant, même avant sa naissance, Aboulféda n'en fut pas moins un prince valeureux, et quelques faits d'armes dont l'histoire nous a conservé le souvenir, ont honoré les premières époques de sa vie. Mais, chef d'une petite principauté de Syrie, dont la possession lui fut long-temps disputée par

(1) Aboulféda descendait de Schahin-schah, fils d'Ayoub et frère de Saladin.

urbanité. Sa critique est sobre et consciencieuse; son impartialité est remarquable sur-tout envers ses compatriotes; car s'il leur accorde peut-être plus d'espace qu'on aurait pu en desirer, c'est moins pour les louer lorsqu'ils ne le méritent pas, que pour faire justice de leurs fautes. Son ouvrage est un cadre excellent pour l'histoire des Mahrattes; et si jamais les archives des cours de Pouna, de Satara et de Bijapour venaient à être détruites, il resterait la source principale sur cette partie de l'histoire de l'Inde. On pourrait regretter que l'auteur se soit borné au côté politique et diplomatique de son sujet, qu'il n'ait pas voulu nous donner d'autres éclaircissemens sur le peuple et le pays que ceux qui étaient absolument indispensables pour l'explication des faits, qu'il se soit arrêté trop sur les détails des opérations militaires des Anglais, et qu'en général il n'ait pas songé à donner à son travail tout l'intérêt qu'il comporte. Mais il faut reconnaître que c'est un ouvrage sérieux et d'une grande importance, qu'il est tiré des meilleures sources, et de sources qui n'étaient accessibles que par des circonstances toutes particulières; qu'il est fait avec une bonne foi parfaite, que c'est le résultat d'un travail infatigable, et qu'il a ajouté considérablement à nos connaissances sur l'histoire de l'Inde.

Jules Mohl.

---

# NOUVELLES ET MÉLANGES.

## SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

*Séance du 1.er juin 1829.*

M. le colonel Briggs présente, au nom de l'auteur, un exemplaire de l'*Histoire des Mahrattes*, par M. Duff. Les remercîmens du Conseil seront adressés à M. Briggs, et M. Mohl est chargé de faire un rapport sur l'ouvrage de M. Duff.

M. le colonel Tod écrit en envoyant un exemplaire de t. I.er des *Antiquités et Histoire du Râdjasthan*. On transmettra à M. Tod les remercîmens du Conseil, et M. Eug. Burnouf fera un rapport sur cet ouvrage.

On dépose sur le bureau les ouvrages suivans, sur chacun desquels le Conseil arrête qu'il lui sera fait un rapport.

Le 4.e volume de l'*Histoire des Ottomans*, par M. de Hammer; rapport par M. Klaproth.

Le 1.er volume d'un *Traité de géographie physique et politique*, contenant l'Asie, en suédois; rapport par M. Eyriès.

Le 16.e volume des *Asiatic Researches* de Calcutta; rapport par M. Eug. Burnouf.

M. Stan. Julien annonce que la 4.e et dernière livraison de *Mencius* sera terminée à la fin de septembre.

M. Mohl fait son rapport sur la traduction de *Ferischta*, par M. le colonel Briggs.

M. Eug. Burnouf fait son rapport sur la *Grammaire thai* de M. Low.

M. J. Klaproth lit une notice sur la tragédie intitulée *les chagrins de Han*, et traduite par M. Davis.

Ces trois rapports sont renvoyés à la commission du Journal.

bientôt convaincu ; le copiste arabe, laissant à son *calam* une sorte d'indépendance, semble en effet avoir dédaigné de placer précisément chaque *motion* sur la lettre à laquelle elle appartient ; aussi, est-ce presque toujours sur la lettre voisine qu'est tombé le signe orthographique ; et l'on dirait qu'il s'est fait une maligne étude de dérouter à chaque pas la sagacité de notre jeune calligraphe.

Dans un manuscrit arabe, ce ne sont là, Messieurs, que de simples négligences, que l'on sait d'ailleurs volontaires, et que l'œil exercé de l'orientaliste peut rectifier avec la rapidité de la pensée. Mais ces négligences deviennent de véritables incorrections, quand elles ont subi l'épreuve d'une publication préméditée ; et comme c'est sur l'emploi raisonné des *motions* que repose en grande partie le système grammatical des Arabes, votre commission fut unanime dans le conseil qu'elle donna à M. Jouy de supprimer sans distinction tous les signes orthographiques ; car elle pensait que publier une copie ainsi altérée de la géographie d'Aboulféda, c'était ne rendre service à personne ; c'était faire au savoir un présent inutile, et à l'inexpérience un présent trompeur.

Depuis ce premier examen, des modifications importantes se sont tour à tour succédé dans l'exécution de l'entreprise, et votre commission se félicite d'autant plus des circonstances qui ont retardé son rapport, que cette lenteur salutaire a laissé aux améliorations le temps qu'elles réclamaient. M. Reinaud, s'associant par une coopération plus immédiate au

succès de la publication (1), a entrepris de rectifier lui-même sur le travail de M. Jouy, et avant que ce travail ne soit transposé sur la pierre lithographique, les négligences du manuscrit arabe. Il se propose en outre, à l'aide d'un autre manuscrit de la bibliothèque du roi, d'y réparer les omissions qui pourraient par fois s'y rencontrer. Le nom de M. Reinaud, placé maintenant sur le frontispice de l'ouvrage, offrira une garantie suffisante du zèle éclairé qui doit veiller à ces heureuses modifications. L'édition, ainsi publiée, du livre d'Aboulféda, se place presque au rang des éditions critiques, et acquiert des titres réels à l'intérêt de la Société.

M. Jouy, convaincu lui-même des imperfections de son premier travail, et quoique les deux premières feuilles de l'ouvrage fussent déjà tirées, en a généreusement résolu le sacrifice. C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient d'encourager un pareil dévouement. Dans la carrière utile qu'il s'est choisie, M. Jouy est appelé à rendre de nombreux services à la calligraphie orientale, et ce qui n'est aujourd'hui qu'une heureuse aptitude, peut devenir plus tard de l'habileté. Ceux mêmes d'entre nos savans qui voudront s'affranchir des lenteurs et des excessives dépenses qu'entraîne toute publication de texte par les voies ordinaires de l'impres-

(1) Il paraît, d'après les renseignemens qui nous ont été donnés par M. Reinaud, que le *prospectus* ne lui avait pas été communiqué avant le tirage, et que les corrections qu'il avait faites sur les *épreuves* des deux premières feuilles, n'avaient pas réussi sur la pierre.

sion, pourront recourir au mode plus prompt et moins onéreux des éditions autographiques ; et alors ils trouveront dans le talent de M. Jouy un précieux et indispensable auxiliaire.

Cette considération suffirait seule peut-être, pour concilier à ce jeune calligraphe la protection de la Société asiatique, si son entreprise commencée ne réclamait, par sa propre importance, de légitimes encouragemens. C'est donc à la fois sous ces deux points de vue, que votre commission, certaine maintenant de l'utilité du travail, ainsi exécuté par M. Jouy et dirigé par M. Reinaud, vous propose d'y concourir d'une manière efficace par une souscription de quarante exemplaires.

Les ouvrages du prince de Hamah sont depuis deux siècles en possession de l'estime de l'Europe, et ce n'est point à vous, Messieurs, que je rappellerai les nombreux travaux dont ils ont été tour à tour l'objet ; mais jusqu'ici, le texte complet du *Takouïm el-Boldan* n'avait été publié nulle part ; et votre décision sera considérée, non-seulement comme un service rendu aux lettres orientales, mais aussi comme un hommage, adressé après mille autres hommages, à la mémoire de cet homme éminent, que la fortune sembla invéstir de toutes les supériorités, et qui brilla à la fois parmi ses contemporains par l'éclat d'une origine royale, par la gloire personnelle des armes et par l'illustration du savoir.

KIEFFER, SAINT-MARTIN,
AGOUB *rapporteur*.

( Octobre 1829. )

# NOUVEAU

# JOURNAL ASIATIQUE.

## *Description du Tubet, traduite du chinois en russe par le Père Hyacinthe, et du russe en français par* M.*** ; *revue sur l'original chinois, et accompagnée de notes,* par M. Klaproth.

( Suite. )

### DE L'HABILLEMENT.

Il y a un proverbe qui dit : « à 100 *li* les mœurs ne » se ressemblent pas, à 1000 *li* les usages diffèrent. » Ceci dépend naturellement du froid ou de la chaleur du pays, de la sécheresse et de l'humidité des champs, de la douceur et de la violence des vents, de la vivacité et de la faiblesse des effets de l'air. Les pays occidentaux qui s'étendent à une distance de 10,000 *li* doivent donc offrir des différences (avec le nôtre). Au reste, la manière de se vêtir, de préparer les alimens, les cérémonies dans les circonstances heureuses et funestes, tout cela découle naturellement des sentimens de plaisir et de colère, de peine et de satisfaction qui ont eu de l'influence sur le caractère du peuple, ses mœurs et ses usages.

La différence dans la manière de bâtir les maisons

provient de la situation et de la qualité du terrain qu'on habite. Il est difficile d'introduire par-tout une certaine égalité dans les mœurs et les usages; il est impossible de les amener à l'unité par la force. Voilà pourquoi on dit ordinairement : « achevez l'éducation, mais ne » changez pas les usages; mettez de l'ordre dans » l'administration, mais ne tentez jamais de changer » ce qui est local. » Ainsi un homme doué d'une grande capacité (1), quand il veut conduire un peuple à la prospérité, ne perd jamais de vue la distance à laquelle ce peuple se trouve de lui.

Le bonnet d'hiver du *Dalaï-lama* et du *Bandjiïn* est fait de *phrouh* ou de laine brodée; il est pointu par le haut et large par le bas, et par préférence de couleur jaune. Le chapeau, qui ressemble à un parasol chinois, est fait de peau rehaussée d'or. La culotte et le justaucorps sont en *phrouh;* le dernier ne couvre qu'une épaule.

L'habillement de dessus consiste en un manteau sans manches d'un rouge éclatant attaché en haut par une bande de soie. Les bottes et les souliers sont en soie ou en cuir; la ceinture est en étoffe de soie. En hiver comme en été, une épaule est toujours découverte. L'habillement des autres *lama* diffère peu de celui-ci. Les *ghalon*, les *déïbon*, les *dheba*, &c., ne roulent pas leurs cheveux autour de la tête et ne les

(1) Dans l'original 聖人 *ching jin;* un saint inspiré; un génie éminent. — Kl.

tressent pas; ils les laissent tomber sur les épaules. Ils portent un bonnet peu élevé, plat, sans rebords, avec une bordure en peau de renard ou en satin, avec une houppe au sommet; ou bien, au lieu d'une houppe, ils y attachent des morceaux de peau de loutre. Ils ont un chapelet à la main, et pour ceinture une courroie. Dans les fêtes, ou dans les grandes cérémonies, les *ghalon* relèvent leurs cheveux des deux côtés sur le haut de la tête, les lient en touffe, et mettent des robes de soie ou de *phrouh*. Les *djoubi*, les *dheba*, et autres, roulent leurs cheveux en une touffe, et mettent un bonnet sans rebords recouvert de gaze blanche. A l'oreille gauche, ils suspendent une pendeloque de turquoise (1) montée en or et de la grandeur d'une cerise: cette pendeloque ressemble à un bec d'oiseau, et s'appelle *sotzi*. A l'oreille droite, ils en ont une, faite de deux morceaux de corail, enchassée dans une garniture d'or: cet ornement s'appelle *djouri*. Leur robe est large: les manches en sont étroites et garnies de peau de loutre; le bord des manches est garni d'un tissu de laine de différentes couleurs (2). Au lieu du pantalon, ils ont un tablier d'étamine noire et à plusieurs plis, qu'on appelle *kozè*. Les bottes sont en peau, avec des semelles blanches

---

(1) En tubétain གཡུ་ *You*.

(2) En chinois 色 五 *ou se*, ou *de cinq couleurs*. Le P. Hyacinthe traduit toujours cette expression à la lettre, elle signifie cependant en général *de différentes couleurs*. — Kl.

et flexibles, et entourées d'une bande d'étamine rouge.

A la ceinture, qui est de satin rouge, ils attachent un couteau. Depuis le *kaloun* jusqu'aux gens du peuple, tous ont des chapelets à la main. Le peuple porte un habit à grand collet, sans rebord par devant. Les *djouba* les ont en *phrouh* ou en camelot, suivant leurs moyens. Les chapeaux sont de même : ils se ceignent avec une courroie ou un mouchoir en coton auquel ils attachent un coutelas (1), une petite tasse, un briquet, &c. Ils portent dans le sein une tasse en bois (2). Voici l'habillement des femmes et des filles : elles ont les cheveux partagés depuis le sommet de la tête en deux, et tressés comme des ficelles, et deux queues nattées; plus il y a d'art dans une pareille coiffure, plus on la trouve belle. Celles qui ne sont pas mariées ajoutent par derrière une troisième queue. Une fille fiancée porte sur la tête un ornement de turquoise nommé *sédzia;* une fois mariée, elle quitte la troisième queue. Elles ont ordinairement un petit bonnet en velours de laine rouge ou vert et pointu par le haut; des bottines, des jupes d'étamine noire ou

---

(1) En chinois 刀 順 *Chun tao*, c'est une espèce de grand couteau large, comme un poignard tcherkesse ou *kindjal.* Le P. Hyacinthe a omis ce mot dans sa traduction.—KL.

(2) Les gens riches portent leur tasse et leur écritoire dans un petit sac d'étoffe, qu'ils attachent à la ceinture à gauche. Les pauvres, chez les Tubétains, les Tangouts et les Mongols, ont toujours dans le sein une tasse, qui leur sert quand ils mangent et boivent.

rouge ornées du signe 卍 et appelées *dhoung pho* (1), un tablier d'étamine rouge ou d'étoffe de soie de diverses couleurs, et garni d'une bordure en fleurs brodées : il s'appelle *bandaï*. Elles mettent un pourpoint à manches courtes appelé *vondziu ;* il est de soie, de toile ou d'étamine. Sur les épaules, elles mettent un petit châle appelé *dzan*. Elles ont aux doigts des anneaux de corail monté en argent, et appelés *thsugou ;* elles ont au poignet gauche un bracelet d'argent nommé *dzédoung* (2) ; et au droit, un autre en coquillages qui a deux pouces de largeur, et s'appelle *thoumgou* (3). Ayant mis ces bracelets dès leur enfance, elles ne les ôtent que lorsqu'ils s'usent d'eux-mêmes et se brisent, afin, comme ils le disent, de ne pas s'égarer après la mort. Elles ont des boucles d'oreilles de turquoise montées en or et en argent, d'un pouce de long et de huit lignes de large ; derrière la boucle est un petit crochet engagé dans l'oreille et qu'on nomme *eïgo*. Sur le haut de la tête elles attachent à leurs cheveux des rangées de perles et de corail par un crochet en argent, ce qui s'appelle *bodjou*, de huit pouces ; des ornemens semblables leur pendent sur les deux épaules, et sont nommés *djoumdza*. Les femmes de toutes conditions portent un ou

---

(1) Dans l'original chinois 波東 *toung pho.* — Kl.

(2) Dans le texte chinois *tse loung.* — Kl.

(3) Dans le texte chinois *thoung tsa.* — Kl.

deux chapelets en corail, en lapis lazuli, en coquillages ou en grains de bois; les riches en ont en gros morceaux d'ambre jaune. Elles suspendent à leur cou une petite boîte en argent, appelée *kavou*, contenant leur dieu protecteur, ou le remède *dzimou*, et sur la poitrine un anneau en argent *digra*, monté de perles précieuses; il a quatre pouces de circonférence environ et un pouce de largeur; aux deux bouts de cet anneau sont de petites chaînes avec lesquelles elles attachent par devant leur châle. Les riches ont de grands chapeaux qui sont couverts de perles, dont le fond est de bois et qui, par devant, ressemblent aux chapeaux d'été des paysans chinois (1), mais ils sont plus épais. Le bois du chapeau est vernis et enduit d'une couche de vermillon; il est surmonté d'une turquoise montée en or au lieu d'un gland; la partie supérieure est surchargée de perles, ce qui coûte extrêmement cher. Ces chapeaux se nomment *vaïdzia*. Les femmes âgées portent sur le front une plaque d'or garnie de turquoises, elle ressemble à un miroir et s'appelle *bogui*. Les femme reçoivent les félicitations de leurs parens et de leurs connaissances quand elles

---

(1) En chinois 笠 *ly;* c'est un grand chapeau fait de paille et d'herbe, en forme de triangle plat. On s'en sert principalement dans la Chine méridionale. En mandchou on l'appelle ᠰᡝᡴᡳᡝᡴᡠ *Sékiékou*, et en mongol ᠴᠢᠬᠢᠷᠰᠤᠨ ᠪᠦᠷᠬᠦ *Tsikirsoun burgou.* Le P. Basile prend, dans son dictionnaire, le *ly* pour un *parasol sans manche*, en expliquant ce mot par : *Umbraculum sine hastile, quo ex arundinum corticibus et foliis insertis contexto utuntur rustici contra pluviam, et vocatur ab iis* jo ly. — Kl.

commencent à porter cet ornement. Toute femme et fille qui doit se présenter devant un *lama*, se barbouille la figure avec du sucre rouge ou avec les feuilles de thé qui restent dans la théière; si elle ne le fait pas, on dit que, par sa beauté, elle veut séduire un ecclésiastique; et c'est une chose qu'on ne lui pardonne jamais.

Voilà les usages qu'observent au Tubet tous ceux qui ont des maisons ou habitations fixes, et telle est en grande partie leur manière de se vêtir.

### NOURRITURE.

Dans le Tubet le peuple se nourrit généralement de *tsan pa* (1), de chair de bœuf et de mouton, de

---

(1) *Tsan pa* est le nom chinois de la farine d'orge grise grillée, laquelle ressemble beaucoup à l'avoine pilée et séchée, appelée en russe толокно (*tolokno*). On en met un peu dans la paume de la main ou dans une tasse, on y verse du thé et on remue le mélange jusqu'à ce qu'il fasse une pâte épaisse comme celle du *tolokno*. On la mange en buvant du thé de temps en temps.

Je vais décrire ici un festin des Tubétains venus en ambassade à *Péking* en 1818, pendant mon séjour dans cette capitale. Dans une chambre carrée étaient placées des tables longues et peu élevées; sur chacune était un sac de peau contenant une quinzaine de livres de *tsan pa*. Des matelas et des tapis de feutre furent étendus devant les tables. Les convives se placèrent suivant leur âge et s'assirent les jambes croisées. Quand il en arrivait un, on commençait par lui offrir un plat de *tsan pa*, dans lequel des morceaux de beurre étaient plongés. Le convive prenait alors une bouchée de *tsan pa*, le jetait et en goûtait une autre. Quand tout le monde fut assemblé, du vin fut offert aux convives et ensuite du thé. Avant de manger, ils ôtèrent leur chapeau et récitèrent une courte prière; s'étant recouverts, ils commencèrent à boire du thé ou mangèrent du *tsan pa*. Après le thé on se

lait, de fromage, &c. La nature sèche de cette nourriture les oblige de prendre du thé immédiatement après. C'est pour cette raison que les riches et les pauvres regardent le thé comme de première nécessité. On le fait bouillir et l'on y mêle ensuite du beurre

---

mit à boire du vin. Ensuite on apporta à chaque convive une jatte de gruau et de riz, assaisonné de beurre et de sucre. On récita derechef une prière et on recommença à manger le gruau avec les doigts; puis on revint au vin. Après ce service tout le monde alla se promener dans la cour; de retour au bout d'un quart-d'heure, on s'assit comme auparavant, et de la viande crue, hachée et assaisonnée de sel, de poivre et d'ail, fut alors servie. On en offrit une jatte à chaque convive. En même temps on plaça sur chaque table plusieurs plats avec de grands morceaux de viande de bœuf crue et gelée. Les convives ayant récité encore une prière, tirèrent les couteaux qu'ils portaient sur eux, coupèrent la viande par morceaux et la mangèrent, en la couvrant d'abord d'un hachis fortement salé; puis on continua à boire du vin comme auparavant. Après ce service on alla encore se promener. De retour dans l'appartement, on recommença à boire du vin. Bientôt parut un baquet de *touba* (c'est ainsi qu'on appelle le gruau mêlé de vermicelle et de la viande de bœuf hachée). On en présenta à chacun une jatte. Les convives ayant récité une prière, prirent leurs petits bâtons et commencèrent à manger. Enfin on apporta des petits pâtés qu'on enveloppa dans des serviettes pour les envoyer chez les convives. Par là finit le repas qui dura plus d'une demi-journée. Après s'être promené dans la cour tout le monde rentra dans l'appartement et l'on but de nouveau. A cet instant, le maître de la maison et les convives chantèrent et dansèrent. La danse des Tubétains consiste à sauter sans bouger de place.

Bientôt le souper fut servi; il ressembla au dîner, mais ne dura pas aussi long-temps. Les convives burent jusqu'à ce qu'ils fussent complètement ivres; les portes intérieures avaient été fermées, afin que personne ne s'en allât furtivement avant la fin du festin. — (Note du P. Hyacinthe.)

et du sel. Ils boivent du thé et mangent du *tsan pa*, ou du gruau mêlé de viande hachée, et nommé *touba*. Ordinairement ils ne font pas cuire le bœuf et le mouton. Ils n'ont pas d'heures fixes pour leurs repas, et ne consultent que leur faim. Ils mangent peu, mais souvent. Hommes, femmes, vieillards et jeunes gens prennent en général la nourriture avec leurs doigts. Après le repas ils lèchent la jatte et la mettent dans leur sein. L'espèce de bière particulière à ces barbares est faite de l'orge grise. Elle est faible et aigrelette et s'appelle *tsiang*. Ils font de l'eau-de-vie avec le même grain. Les hommes et les femmes, dans leur ivresse, s'embrassent, rient dans les rues ou chantent. Dans leurs festins, le maître de la maison s'assied à la place la plus distinguée. Il ne va pas à la rencontre des convives et ne les reconduit pas. Si le convié est d'un plus haut rang que l'hôte, on lui offre le vin avant tous les autres. Le plus grand honneur qu'on peut faire à un convive, est de lui présenter du beurre. Les riches donnent des festins deux ou trois fois, et les pauvres au moins une fois par mois. Les tables sont garnies de jujubes, d'abricots, de raisin, de viande de bœuf et du mouton. Chacun régale selon ses moyens.

### RÈGLES DE POLITESSE.

Depuis les *kalon*, les *deïboun*, les *dheba*, jusqu'au bas peuple, tous les Tubétains ôtent le chapeau devant le *Dalaï-lama* et le *Bandjiïn*. Ils croisent les bras sur la poitrine, et tirent la langue roulée en pointe; ce qui est regardé comme la marque d'une

grande politesse. Ils laissent ensuite retomber les bras, se redressent et plient les jambes, et s'approchent du trône. Le *Dalaï-lama* et le *Bandjiïn* imposent la main sur la tête, ce qui s'appelle la réception de la bénédiction. Quiconque se présente à eux doit leur offrir un mouchoir. Entre gens d'égale condition, c'est une politesse d'échanger mutuellement des mouchoirs. Si un homme de haut rang en rencontre un autre d'un rang inférieur, celui-ci ôte son chapeau et baissant les bras se range de côté. Les *ghalon* et les autres se comportent à l'égard des généraux et des autres officiers civils et militaires, comme le bas peuple le fait à l'égard des *ghalon*, des *deïbon* et des *dheba*.

MARIAGES.

Les mariages se font en considérant l'importance de la maison à laquelle on s'allie. Dans un homme on estime ses connaissances littéraires, et dans une fille, son aptitude pour le commerce et la connaissance qu'elle a du ménage et du prix des choses. Entre les familles riches et nobles les mariages s'arrangent par l'entremise d'une amie; dans les autres, après que le jeune homme et la jeune fille sont d'accord, celui-ci, pour en venir aux fiançailles, fait inviter une ou deux parentes ou amies, auxquelles sa famille donne des mouchoirs; ensuite ses parens leur disent: « Dans » notre famille se trouve un beau et brave jeune » homme, qui desire s'allier par mariage avec la fille » de telle autre famille. » Les entremetteuses prennent les mouchoirs, se rendent à la maison de la jeune

fille et la demandent en mariage. Si sa famille y consent, elle fixe le jour des fiançailles qui ont lieu dans la maison des parens de la femme, et auxquelles on invite tous les parens et les amis des deux familles. Alors les entremetteuses apportent de la part du prétendu du vin et des mouchoirs, et déclarent l'âge du jeune homme. Si les parens de la fille sont d'accord sur ce mariage, on boit le vin et on se partage les mouchoirs, et l'entremetteuse attache l'ornement en turquoise, monté en or et nommé *sedzia*, sur la tête de la jeune fille, à laquelle on fait alors des présens de thé, d'habits, d'or, d'argent, de bétail et de moutons. Si les parens de la jeune fille ne consentent pas au mariage proposé, ils ne boivent pas le vin et ne reçoivent pas les mouchoirs. Quand le temps d'aller chercher la fiancée est arrivé, les deux familles font leurs invitations. Les conviés arrivent avec des présens qui augmentent la dot, et les parens de la fiancée lui donnent pour dot des terres et du bétail. Le jour de noce, on ne se sert ni de chariots, ni de chevaux, mais on dresse une tente devant la maison de la fiancée, au milieu de laquelle on étale trois ou quatre matelas carrés; puis on prend un plat de blé dont on répand les grains par terre. On conduit la fiancée par les bras et on la fait asseoir à la place la plus élevée. Le père et la mère se mettent près d'elle, les autres parens, des deux côtés, d'après leur rang. On pose devant eux de petites tables couvertes de fruits et de plats; le repas fini, les membres des deux familles prennent la fiancée par les bras pour la mener à pied à la maison du futur;

ou, si c'est loin, ils la conduisent à cheval. On jette des grains de froment ou d'orge grise sur la fiancée; à cette occasion la famille de la femme donne des mouchoirs à tous les parens du mari. Quand l'épouse est arrivée dans la maison de celui-ci, on ne lui fait plus de présens, mais on la prend par le bras, on la place près du fiancé, et on présente à tous les deux du vin et du thé.

Un quart-d'heure après les nouveaux époux s'asseyent à part, et tous les parens leur donnent des mouchoirs.

Les gens les plus distingués suspendent ces mouchoirs au col des jeunes gens, tandis que ceux-ci mettent dans leur sein ou placent devant eux en tas les mouchoirs qu'ils ont reçus de leurs égaux. A la fin du repas les proches parens prennent de la viande et des fruits, et les emportent chez eux. Le lendemain les parens et toute la famille des mariés, revêtus de beaux habits et le cou enveloppé de mouchoirs, se promènent avec eux dans les rues; font des visites aux proches parens qui viennent à leur rencontre à la porte de la maison et leur offrent du thé et du vin; après avoir bu on s'assied en cercle les jambes croisées et on chante. On passe ainsi trois jours, et le mariage est consommé.

Dans le Tubet les femmes sont plus robustes que les hommes; ceux-ci sont au contraire d'une constitution plus délicate. Souvent les femmes sont chargées de travailler à la terre. C'est aussi pour cette raison que quelquefois trois ou quatre frères de la même

famille ne prennent qu'une seule femme (1). Les frères se partagent entre eux, à leur gré, les garçons et les filles qui naissent de cette union, et si une femme parvient à satisfaire à trois ou quatre frères habitant ensemble, elle reçoit l'épithète *d'accomplie*, parce qu'elle gouverne bien la maison. Ce sont en général les femmes qui font ici le commerce. Celle qui ne sait ni labourer ni semer, ni filer, ni tisser des camelots, ni faire d'autres travaux domestiques nécessaires au soutien de la famille, devient un objet de dérision pour tout le monde. L'adultère n'est nullement considéré comme honteux. Si une femme mariée se lie avec un étranger, elle dit sans cérémonie à son époux, qu'un tel est son amant (*yngdou*). Le mari n'en est aucunement affecté, et si les deux époux sont d'ailleurs contens l'un de l'autre, ils continuent de vivre en bonne harmonie. Si cette liaison leur convient, chacun suit son desir (c'est-à-dire que le mari se choisit une amie et la femme un amant).

On ne lave pas l'enfant qui vient de naître, mais dès qu'il vient au monde la mère lui lèche les yeux gluans; le troisième jour elle lui frotte le corps de beurre et l'expose au soleil. Quelques jours après elle cesse de le nourrir et lui donne à boire une espèce de bouillie faite de farine grillée. Quand l'enfant est devenu grand, on lui apprend à écrire, à compter ou à exercer un métier quelconque, si c'est un garçon,

(1) Les villageoises tubétaines font tous les travaux qui, chez nous, sont le partage des hommes.

et si c'est une fille, on lui enseigne à connaître les poïds, à faire le commerce, à filer, à faire du *phrouh*, mais non pas à coudre. On élève les enfans des deux sexes ensemble, (c'est-à-dire qu'on ne les met pas comme les Chinois dans des chambres séparées). La naissance d'une fille est regardé comme un bonheur particulier. Comme les prêtres sont très-respectés, la plus grande partie des enfans des deux sexes se vouent à l'état monastique; et c'est la principale cause de la faible population du Tubet.

### FUNÉRAILLES.

A *H'lassa*, quand un homme meurt on rapproche sa tête des genoux, on lui place les mains entre les jambes et on le maintient ainsi avec des cordes; puis on le revêt de son habit ordinaire, et on le met dans un sac de cuir ou dans un panier. Les hommes et les femmes le pleurent, après avoir, au moyen de cordes, suspendu le cadavre à une poutre.

On invite des *lama* à dire des prières, et suivant ses moyens on porte aux temples de *H'lasseï-tsiô-k'hang* et de *Ramotsieï* du beurre pour le brûler devant les images divines; la moitié des effets laissés par le défunt est donnée au temple de *Botala*, l'autre moitié employée pour les *lama* qu'on a fait venir pour réciter des prières, c'est-à-dire à leur donner du thé et à faire d'autres dépenses en leur faveur, de manière que les parens ne conservent aucun des effets qui ont appartenu au défunt. Quelques jours après la mort, on porte le corps sur les épaules à la place des

découpeurs, qui, l'ayant attaché à une colonne en pierre, coupent le corps en petits morceaux qu'ils donnent à manger aux chiens, ce qui s'appelle *enterrement terrestre*. Quant aux os, on les pile dans un mortier de pierre, et on les mêle avec de la farine grillée; on en fait des boulettes qu'on jette encore aux chiens; ou bien on en nourrit les vautours, c'est l'*enterrement céleste*; on regarde ces deux manières d'être enterré comme très-heureuses (1).

Les découpeurs de morts ont pour chef un *dheba*. Les frais, pour faire découper un mort, montent au moins à quelques dizaines de pièces d'argent monnoyé (2). Les cadavres de ceux qui n'ont pas d'ar-

---

(1) Les Kalmuks, qui sont aussi sectateurs de la religion lamaïque, ont l'usage de faire dévorer les cadavres par les chiens. Strabon, parlant des coutumes des Scythes nomades conservées chez les Sogdiens et les Bactriens, dit :

« Dans la capitale des Bactriens l'on nourrit des chiens auxquels » on donne un nom particulier, et ce nom rendu dans notre langue » voudrait dire les *enterreurs*. Ces chiens sont chargés de dévorer » tous ceux qui commencent à s'affaiblir par l'âge ou la maladie. » De là vient que les environs de cette capitale n'offrent la vue » d'aucun tombeau; mais l'intérieur de ses murs est tout rempli » d'ossemens. On dit qu'Alexandre a aboli cette coutume. »

Cicéron attribue le même usage aux Hyrcaniens lorsqu'il dit : « *In Hyrcaniâ plebs publicos alit canes : optimates, domesticos.* » *Nobile autem genus canum illud scimus esse. Sed pro suâ quis-* » *que facultate parat à quibus lanietur : eamque optimam illi esse* » *censent sepulturam.* » (Quæst. Tuscul. I. 45.)

Justin dit aussi des Parthes : « *Sepultura vulgò aut avium aut* « *canum laniatus est. Nuda demum ossa terrâ obruunt.* —Kl.

(2) Dans le chinois 銀 錢 *monnaies d'argent*. Ces pièces valent 1 fr. 25 cent.—Kl.

gent sont jetés à l'eau, c'est ce qu'on appelle *sépulture aquatique;* on la regarde comme un malheur. Quand un *lama* meurt, on brûle son corps et on lui élève un obélisque. Quand un pauvre meurt, ses parens et ses amis se cotisent pour venir au secours de sa famille. A la mort d'un riche, on apporte des mouchoirs et on console ses parens et les gens de sa maison; de plus on leur envoie du thé et du vin.

Le deuil consiste en ce que les hommes et les femmes ne se montrent pas en habit paré pendant cent jours, ne peignent pas leurs cheveux et ne se lavent pas; de plus les femmes ne portent pas de boucles d'oreilles ni de chapelets au col. Tout le reste est permis. Les riches font venir quelquefois des *lama* pour réciter des prières pour le repos de l'ame du défunt; tout cela se termine au bout d'un an. En général on respecte dans le Tubet les jeunes gens, tandis qu'on ne fait aucun cas des vieillards; on évite les malades; et mourir à la guerre est considéré comme un sujet de gloire pour toute une famille.

### ÉDIFICES.

Les maisons tubétaines sont généralement construites en pierre brute et ont plusieurs étages. Dans les grandes maisons on orne les salons de belles sculptures. Le bas peuple et les habitans des campagnes, construisent ordinairement leurs cabanes sur le penchant des montagnes, afin d'être plus près et du bois et de l'eau. Les tribus nomades habitent en grande partie sous des tentes de feutre noires. A *H'lassa* il y a

des édifices si vastes qu'ils peuvent contenir plusieurs centaines d'individus. Par exemple, au *H'lasseï-tsiô k'hang* il y a une chaudière en cuivre qui contient plus de cent seaux d'eau; elle est destinée à la préparation journalière du thé pour ceux qui y récitent leurs prières. Je l'ai vue moi-même. Les grandes maisons des officiers publics, bâties dans la plaine, se nomment *ka*, et les maisons en pierre qui sont près des montagnes s'appellent *dzông* (1). Ces dernières sont des places fortes dans lesquelles habitent les *dheba* et les chefs du peuple.

## MÉDECINES ET REMÈDES.

La divine tortue a la force de dévoiler la loi; la puissante *chi* (2) pénétrant profondément dans l'ordre

---

(1) Comme les maisons habitées par les *dheba* sont appelées རྫོང་ *Dzông*, les villes qui les entourent portent aussi le même nom; et le mot *Dzông*, est devenu synonyme de *ville*.

KL.

(2) *Chi* est le nom d'une herbe employée encore aujourd'hui par les Chinois quand ils devinent d'après le livre *Y king*. Les grandes tortues de mer étaient seules employées autrefois dans les divinations; elles perdirent de leur crédit à mesure que le pouvoir féodal déclina. Le *Y king* découvre uniquement les lois morales, mais la tortue, par l'indication fortuite d'un heureux succès, a souvent porté des hommes ambitieux à la révolte. Au reste la divination par la *chi* et la tortue formait jadis une partie des cérémonies religieuses, et les Chinois attribuent à ces objets un lien secret avec la force universelle qui agit sur le monde. Aujourd'hui la divination d'après le livre *Y king*, se fait ainsi : on prend une tige sèche de l'herbe *chi*, on la fend, et on la coupe en forme de baguette mince, d'un pied de longueur. Les savans

parvient jusqu'à la force primitive (1). On voit donc que la médecine, pour arrêter les maladies, et la divination, pour résoudre les doutes, peuvent toutes les deux être employées au profit du monde. Bien que dans le Tubet on s'occupe de ces deux arts, il faut cependant avouer que ce qu'on apprend des maîtres ne suffit pas. Dans leurs moyens de guérir les maux, ils n'emploient pas seulement les instrumens de chirur-

---

disent que cette herbe se trouve dans la province de *Honan*, mais la meilleure et la plus efficace croît, selon leur assertion, sur le tombeau du philosophe *Khoung tsu* ou Confucius. — (*Note* du P. Hyacinthe.)

(1) L'original chinois porte :

玉字紫 | 書技進 | 乎道靈 | 著神蔡 | 理可通 | 元

C'est-à-dire : « C'est par l'art des caractères de jaspe et de l'écri- » ture rouge, qu'on parvint à l'intelligence des conceptions surna- » turelles. C'est par l'esprit de la divine tortue qu'on pénètre à la » force primitive. »

Je n'entreprends pas d'expliquer ces expressions énigmatiques de l'art divinatoire des Chinois; mais je dois faire observer que la traduction du P. Hyacinthe ne représente pas du tout le sens de l'original, dans lequel il n'est nullement question de l'herbe *chi*. J'ai pourtant laissé subsister sa traduction, dont voici les mots russes : Божественная черепака имѣетъ силу открывать законъ; дѣйствующая Ши глубоко вникая въ порядокъ доходитъ до первоначальной силы. — Kl.

gie (1); pour ce qui regarde la divination, ils ont des règles semblables à celles qui se trouvent dans le livre chinois *Pe hou lou*, ( miroir de la porte septentrionale ). La divination par le tigre, par les sabots du bœuf, par des os brûlés et par les oiseaux, est vraiment surprenante. On voit par là que les mêmes traditions sont répandues dans tous les pays et chez tous les peuples. Pour augmenter nos connaissances, je n'ai pas voulu omettre ce point dans mon ouvrage.

Les médecins s'appellent en tubétain ཨམ་ཆིད་ *am tch'ii*. Leurs médicamens ne sont pas les mêmes qu'en Chine. Ils les tirent en partie de leur pays, et ils en reçoivent aussi de l'Europe. Ils ne les font pas cuire et ne les mêlent pas, mais ils les emploient en pilules ou en poudre. Ils examinent d'abord le pouls du malade, et indiquent ensuite le remède. Ils tâtent le pouls en tenant en même temps la main gauche du malade dans leur droite et sa droite dans leur gauche. Si la maladie est grave, ils emploient des médicamens; si elle est légère, ils frottent le corps du malade avec du beurre et l'exposent au soleil. Dans un temps sombre et nébuleux, ils couvrent le malade avec des feuilles de papier et le parfument ou plutôt l'enfument en brûlant des feuilles de sapin. Au reste, que la ma-

(1) Le P. Hyacinthe traduit : « ils ne se servent pas seulement » d'instrumens et de minéraux (они употребляютъ не одни » только орудїя и минералы). Le mot *minéral* ne se trouve pas dans le texte chinois. — Kl.

ladie soit grave ou légère, on se fait un devoir d'envoyer chercher des *lama* ou des *tsiö ba* (1) pour réciter des prières, et on fait chanter aux petits garçons et aux petites filles des cantiques pour chasser la maladie (2).

DIVINATION.

A *H'lassa* les méthodes de divination sont diverses. Quelquefois les *lama* devinent en traçant sur une feuille les huit *koua* et certains mots tubétains. Ils figurent aussi les huit *koua* avec des grains d'orge grise et arrachent les fils de différentes couleurs; ils devinent également en comptant les grains du chape-

---

(1) Les ཆོས་པ་ *tsiœ ba*, sont des prêtres mariés qui ne vivent point dans des couvens, mais qui sont lettrés. C'est à tort que l'auteur chinois les confond avec les *Tao szu*, ceux-ci s'appellent en tubétain བོན་པོ་ *bhan bo*. — Kl.

(2) Il ne sera pas superflu d'ajouter que dans le Tubet la petite vérole est regardée comme une épidémie, qui arrive très-rarement. Dès que cette maladie se manifeste, elle attaque sans distinction les vieux et les jeunes. Les Tubétains chassent de la maison l'homme qui a la petite vérole. Le *Dalaï-lama* a fait construire à plusieurs *li* de *H'lassa*, un hospice pour ceux qui en souffrent; presque tous y succombent. Leurs cadavres ne sont pas découpés, selon l'usage, mais enfouis dans la terre. Les Tubétains qui arrivent à *Péking* vers l'automne, y restent seulement jusqu'au printemps, et dès que les chaleurs commencent, ils se hâtent de quitter les frontières de la Chine. Malgré ces précautions, ces étrangers gagnent souvent cette maladie à *Péking*, et surtout au mois d'avril. — ( *Note* du P. Hyacinthe. )

let; en traçant des raies sur la terre, ou en brûlant des os de mouton. Quelquefois ils regardent dans une jatte d'eau et voient ce qui doit arriver. Les méthodes de divination, quoique très-variées, sont très-justes, si le devin sait bien son métier. Les femmes pratiquent également cet art. Une autre manière de deviner consiste en ce que le devin ouvre son livre sacré, le présente à celui qui l'interroge, et celui-ci y reconnaît clairement le bonheur ou le malheur futur. Ce moyen de deviner a quelque analogie avec les sorts sacrés employés en Chine.

### COMMERCE.

Ouvrir le marché pendant le jour est une pratique qui date du temps de l'ancien empereur *Houang ti* (2600 ans avant J.-C.); il est impossible qu'elle ne prévale pas, même dans les déserts, dans les contrées les plus éloignées. Sur les marchés des cinq capitales de l'empire, on n'étalait autrefois que du blé, le froment, la toile et des tissus de tout genre. Quant aux perles et aux pierres précieuses, les marchands ingénieux les cachent avec soin, et on n'a encore vu personne les exposer dans un marché pour les vendre, ou se promener dans les rues avec ces objets, comme les marchands ambulans qui cherchent à vendre de la main à la main.

Le commerce dans les pays occidentaux diffère du nôtre; il est curieux, surtout pour les réglemens du marché. Les Tubétains ont une jurisdiction particulière exercée par des magistrats établis à cet effet; ceci a quelque rapport avec l'établissement des inspecteurs

des marchés sous l'ancienne dynastie de *Tcheou.*

Pour ce qui regarde les objets d'arts, la manière de sculpter des Tubétains excite l'admiration. Cet art ici le dispute à la nature, et il est porté à une bien plus haute perfection que dans tous les autres pays.

Il circule, dans le commerce à *H'lassa,* une monnaie en argent pesant un *thsian* et cinq *fen* ( 1 fr. 25 c.), avec une inscription tubétaine et avec des dessins arabesques. On échange la monnaie d'argent contre du cuivre. Les principaux articles du commerce consistent en soie écrue du pays, en laine fine, en tissus de laine, en *phrouh,* en bâtons d'odeur faits dans le pays, en toiles, en provisions de bouche, comme raisins, noix, pêches et autres productions indigènes. Les Tubétains, hommes et femmes, s'occupent du commerce; au lieu d'être exposées dans des boutiques, les marchandises sont étalées sur des nattes doubles étendues à terre. Les tissus de soie ne se fabriquent pas dans le pays, mais sont apportés de la Chine. Ce sont principalement les femmes qui exercent le commerce, les hommes sont ou tailleurs ou cordonniers. Parmi les marchands étrangers il y a beaucoup de Mahométans (de l'Inde) et des Boukhars; les premiers font le commerce de pierres précieuses, de perles et de toile blanche. Les Boukhars vendent du *phrouh*, des étoffes brodées du Tubet et des châles de Cachemire. Tout cela s'apporte du *Braugh-ba* (Boutan), du *Bhalbo* (Nipal), de l'Inde, &c. Les marchands de vieilleries font aussi le commerce du bézoar qu'on trouve dans l'estomac du bœuf, et d'*assa-fœtida.* Dans

les marchés, il y a toujours un *dheba* qui vérifie les prix et apaise les disputes. Les étrangers mêmes qui arrivent ici pour faire le commerce ont leur doyen qui inspecte leurs marchandises.

### ARTISTES.

Les tailleurs de pierres et les menuisiers sont parvenus, dans le Tubet, au plus haut degré de perfection. Les objets faits de différens métaux, de même que les ornemens de tête pour les femmes, ne le cèdent pas à ceux que nous avons en Chine. Les images ciselées, qui représentent des hommes ou des plantes, imitent bien la nature (1).

### MONTAGNES ET EAUX.

On sait que les montagnes et les rivières du *Chou* (2) couvrent de ce côté l'empire chinois comme une cuirasse; mais à l'ouest du *Ta tou*, ou du grand gué du *Ya loung kiang*, sur une étendue de dix mille *li*, on fait aussi des sculptures, du drap, des fourrures et des tissus en coton. Ces contrées, quoique

(1) J'ai vu à *Péking* des objets en argent et autres envoyés en tribut par le *Dalaï-lama*. Ils ne pouvaient, pour le travail, entrer en comparaison avec ce qui se fait en Europe; toutefois, ces ouvrages annonçaient chez les ouvriers qui les avaient faits, plus d'habileté que l'on n'en devrait attendre de l'état demi-sauvage du peuple tubétain.

(2) Le *Chou* et le *Pa* sont deux contrées, comprenant anciennement la partie occidentale et septentrionale du *Szu tchhouan* actuel. Autrefois elles étaient habitées par des *Man* ou barbares. Elles furent conquises par les Chinois en 316 avant notre ère. Encore aujourd'hui on désigne la province de *Szu tchhouan*, en style élégant, sous le nom du pays de *Chou* et de *Pa*.

éloignées et incultes, renferment cependant dans leur sein les deux souffles de la réunion desquels sortirent les montagnes; comme par la solution par l'eau, cette contrée prit le bel aspect qu'elle a, ayant réuni en elle tous les avantages qui la disputent aux siècles des sages (1). C'est pourquoi j'ai exposé avec soin la situation des montagnes et des rivières depuis *Ta tsian lou* jusqu'à *H'lassa;* et je n'ai pas non plus voulu négliger les contrées que je n'ai pas visitées moi-même.

## MONTAGNES ET RIVIÈRES.

### *Contrée de Ta tsian lou.*

La montagne nommée *Nan wou tsi chan* ( ou du dos de *Bouddha* ) est à l'est de *Ta tsian lou;* elle a 5,000 pieds chinois de hauteur.

Le *Kin tchaï phian* (ou la colline de l'aiguille d'or) est aussi à l'est de *Ta tsian lou;* elle est très-svelte, escarpée et haute.

Le *Kang chan* (ou le joug des montagnes), à l'est de *Ta tsian lou,* est élevé et rempli de rochers.

Le *Kouo ta chan* est au nord-est de *Ta tsian lou;* il a 7,000 pieds de hauteur. On y voit souvent des chèvres grises faire le tour de la montagne et s'y promener. La tradition du pays dit que *Wou heou* (2).

---

(1) Tout ce passage est très-obscur dans l'original même.—Kl.

(2) *Wou heou,* ou *le prince guerrier,* est un titre du célèbre *Tchu ko liang,* général et ministre des empereurs de la dynastie de *Chou han* qui régna dans le *Szu tchouan,* du temps des *trois royaumes,* dans le III.e siècle de notre ère. — Kl.

envoya *Kouo ta* ici, pour faire *forger des flèches;* c'est de lui que la montagne a reçu son nom.

La montagne d'*Aramgoung* est à l'ouest de *Ta tsian lou* et a 8,000 pieds chinois de hauteur.

Le *Tche to chan* est au sud de *Ta tsian lou;* il faut le traverser pour se rendre au Tubet (1).

Le *Ta kaï siue chan* (ou la montagne presqu'entièrement couverte de neiges) est au nord de *Ta tsian lou.*

La rivière *Lou ho* a sa source au sud-ouest de *Tche to chan* (2), et coule à l'est pendant 70 *li*, jusqu'à *Ta tsian lou.*

Le *Yu toung ho* (ou la rivière poissonneuse) vient se joindre au *Lou ho.*

Le *Ya na keou ho* prend son origine au nord-ouest du *Ta kai siue chan* et coule 80 *li* au sud jusqu'à *Ta tsian lou.*

Le *Wen thsiuan* (ou la source chaude) est au sud-est de *Ta tsian lou;* son eau est chaude et guérit les refroidissemens.

### *Contrée de Li thang.*

Les montagnes suivantes sont au sud de *Li thang* (3).

---

(1) Le P. Hyacinthe n'a traduit ni ce paragraphe ni le précédent. — Kl.

(2) C'est par erreur que le P. Hyacinthe dit : Лу-хэ принимаетъ начало на юнго-западной сторонѣ Годаского хребта. « Le *Lou he* prend son origine sur le côté sud-ouest de » la chaine du *Goda* (*Kouo ta*). » — Kl.

(3) J'écris leurs noms comme ils se trouvent dans l'original

*Ta ngo kang chan* (*Togoutsè-la*), *Tchki la kang-chan* (*Tséloun-gang-la*) *Tchhu-la-chan* (*Dzakse-la*), *Mang-la* (*Myn-la*), *Ta soung chan* (la grande montagne des pins) (*Dosè-la*) *Ghiaka chan* (*Dziaka*), *Thsumou la* (*Dzymoù la*).

Le mont *Djang-la* est au sud de *Li thang*.

L'*Arab sang chan* (*Alabosang*) est au sud-ouest.

Le *La khou chan* (*Yagàr la*) et le *Serloung dzoung chan* (*Séléloungdzoung*) sont contigus à l'*Arabsang chan*.

Le *Nge thoung le chan* est contigu au *Serloung dzoung chan*.

Les montagnes *Young loung la chan* (*You ri*), *So loung chan* (*Charklo ri*) et *Ho chao pho* (ou la digue brûlante), sont dans les environs de *Li thang*.

Le *Louon chy kiao chan* (ou la montagne des cavernes pierreuses) est sur le grand chemin qui conduit au Tubet.

Le *O lo chan* est à l'*O lo* occidental.

Le *Thie tsu chan* est à *Thie tsa*.

Le *Lab chan* (ou *Rab chan*) est à *Ghia dzông*.

Le *Zzang mou chan* est à *Zzang mou*.

Le *Chab chan* est à *Chaloub*.

Le *Nge wo chan* est à *Nge wo peng-soung*.

Le *Lama chan* est à *H'la ri*.

La montagne de neige d'*Erlang* est à *Erlang wan*.

Le *San pa chan* (*Sènba*) est à *Ly teng san pa* (*Ladyn sènba*).

---

chinois, et je mets entre parenthèses les autres noms que le P. Hyacinthe leur donne.

Le *Ta chan* est à *Mao meou ya*.

Le *Chi lou chan* est à la source de la rivière *Ly khiu*.

Le *Mao ya chan* est à *Khiu teng*.

Le *Khioung zzang chan* est opposé à la frontière de *Li thang* même.

La rivière *Ya loung kiang* (1) est à l'est de *Li thang*, sa source est dans la contrée du *Koukou noor*, nommée ཉག་མཚོ་ *Gniagh-mtsò*, entre dans le pays désert appelé *Hortsa* et s'y réunit au *Kin cha kiang*, qui entre dans le canton de *Ma hou*, puis à *Siu tcheou fou*, où il réunit son cours au *Kiang* (2).

---

(1) En tubétain ཡར་ཀླུང་ *Yar loung*, c'est-à-dire, *la grande rivière qui vient de loin*. — Kl.

(2) L'original porte :

會金沙江入馬湖歷敘歸川江

Le P. Hyacinthe a assez mal rendu ce passage par: Соединясь съ рѣкою Цьзинь-ша-цьянъ, впадаетъ въ рѣку Ма-ху и въ области Сюй-чжеу втекаетъ въ Цьзянъ. C'est-à-dire, « *il se joint à la rivière* Kin cha kiang, *se jette dans la rivière* Ma hou *et se réunit au* Kiang *dans le district de* » Siu tcheou. » Le *Kin cha kiang* passe devant le fort de *Ma hou*, et y reçoit les eaux d'un petit lac du même nom, mais il n'y a

Le ལི་ཆུ་ *Li tsiou* ( ou l'eau du cuivre ) coule à *Li thang* et va se joindre au *Yarloung.*

Le *Se loung da* coule au sud-ouest de *Li thang* et va se joindre au *Kin cha kiang.* Il traverse le grand chemin de *Ba thang.*

Le *Rati tsiou* a ses sources à *Li teng* et *San pa,* passe devant *Erlang wan* et se jette dans le *Kin cha kiang.*

Le *Kiao kiaï ho* ( ou la rivière de la limite ) coule à *Hian tchhing sou tchou* (1).

Le *Li khiu* coule à *Li thang* et a sa source dans le mont *Chi lou chan.*

Il y a aussi des sources chaudes dans le canton de *Li hang.*

*Contrée de Ba thang.*

Le mont *Ghiaga-la* est à l'orient de *Ba thang;* il est froid, toujours couvert de nuages et s'élève droit à la voie lactée.

Le mont *Loung-sin* à l'est de *Ba thang* est très-roide et rempli de passages étroits.

Le mont *Boui-la* est au sud de *Ba thang.*

Le *Khoung dza la* et le *Ning tsing chan* sont au

---

pas de rivière *Ma hou,* si ce n'est le *Kin cha kiang* lui-même, auquel on donne quelquefois ce nom.

(1) Le P. Hyacinthe s'est trompé en lisant *Hiang tching sian djou,* en confondant le troisième caractère de ce mot, lequel se prononce *sou* et signifie le commencement de chaque lune, avec *sian* ( poisson frais ). *Voyez* les n.os 4,093 et 12,813 chez Deguignes. — Kl.

sud-ouest de *Ba thang*, on en trouve une notice dans le routier (qui fait partie de cet ouvrage).

Le mont *Hy soung la* (*Gounsoum-la*) est à l'ouest de *Ba thang* et très-haut.

La rivière *Ba tchoung tsiou* coule devant le bourg occupé par le peuple de *Ba thang* et se réunit au *Kin cha kiang*, qui y porte le nom de *Sc tsiou.*

Le *Lou ho* coule à *Dzamka.*

### *Contrée de Djaga.*

Le mont *Dji da-la* (chez le P. Hyacinthe *K'ham la*) est à l'est de *Djaga* dans la plaine.

Le *Om-la*, au nord-ouest de *Djaya*, est très-élevé, difficile à passer, et couvert en hiver et au printemps d'une neige profonde.

Le mont *Dzo-la*, au nord-ouest de *Djaya*, est très-haut et escarpé.

La rivière *Le tsiou* coule devant le grand temple; sa source est dans le mont *Ang-la.*

Le *Lo tsiou* a sa source dans le mont *Dzo-la.*

Le *Ghiatsang-tsion* se réunit au *Lo tsiou* à la frontière de *Djaya.*

Le *Se tsiou* prend son origine à *Changnado* et va se joindre à la grande rivière de *Tsiamdo.*

### *Contrée de Tsiamdo.*

Le mont *Dagaï-la*, à l'est de *Tsiamdo*, est extrêmement élevé.

Le *Tchoungde-la* est aussi à l'est de *Tsiamdo*; il s'élève dans les nuages.

Le *Dobou-la* et le *Dingge-la* sont au sud-est de *Tsiamdo.*

Le *Yubie-la* est au sud-ouest de cette ville.

Le *Liem-la* est à l'est de *Tsiamdo.*

La grande montagne *Ligio* est au sud - ouest de *Tsiamdo*, et en hiver et au printemps couverte d'une neige profonde.

D'autres montagnes sont le *Pa koung chan*, le *Moung pao chan*, le *Thsa va chan*, le *Yun chan*, le *Siue chan*, le *Pe to chan*, le *Na to chan*, le *Houang yun chan* et le *La young chan.*

La rivière *Om tsiou* est à gauche (à l'ouest) de *Tsiamdo*, elle a sa source à *Djoungba* et coule vers le *Yun nan*, où on l'appelle *Yun ho.*

Le *Dza-tsiou* est à droite (à l'est) de *Tsiamdo.* Il prend son origine dans le canton de *Kieou jou*, et entre dans le *Szu tchhouan*, où on l'appelle aussi *Tchhouan.* Ces deux rivières se réunissent et entrent dans le *Yun-nan* (1).

*Contrée de Ryvoudzè.*

La grande montagne appelée *Vago* est au sud-ouest de *Ryvoudzè.* C'est une chaîne très-haute et étendue, couverte de neiges profondes en hiver et au printemps.

Le mont *Thsagu-la* (chez le P. Hyacinthe *Khida-la*) forme un plateau ainsi que le *Ye da-la.*

La rivière *Dza tsiou* coule au nord-est de *Ryvoudzè*; c'est le cours inférieur de l'*Om tsiou.*

(1) C'est le *Lan thsang kiang.* — Kl.

*Contrée de H'loroung dzông.*

Le mont *Degoung-la*, à l'orient de *H'loroung dzông*, est haut et rempli de défilés.

Le *Dega-la* est à l'ouest de la ville.

La rivière *Ngeou tsiou* ( chez le P. Hyacinthe *Souk tsiou* ) coule à l'ouest de *H'loroung dzông*, elle sort du lac *Gorzzang-kouthsa* et va se jeter dans le *Lan thsang kiang*.

Le *Hiaroughi-tsiou* ( chez le P. Hyacinthe *Charousi tsiou* ) est au sud de *H'loroung dzông*; il vient du mont *Ga-la*, coule à l'est et se réunit au *Ngeou tsiou*.

*Contrée de Chobamdho.*

Le mont *Djang-la* est haut, escarpé et situé à l'orient de *Chobamdho*.

Le *Vouti-la*, au sud-ouest de *Chobamdho*; il n'est pas très-haut.

Le *Ba-la* est aussi au sud-ouest de cette ville; il forme un plateau.

Le *Choma-la*, à l'est de *Chobambdho*. Il est aussi appelé *Sai va ho chan*. C'est là que fut pris le dzaissang *Dodo*.

La rivière *Dzomoura-mthso* a sa source dans le mont *Ga-la* et va se joindre au *Ngeou tsiou*.

Le *Dzeu-tsiou* vient du mont *Vouti-la* et se réunit aussi au *Ngeou tsiou*.

*Contrée de Tardzông.*

Le mont *Bie-la* forme un plateau à l'ouest de *Tardzông*.

Le *Charkong-la* est aussi à l'ouest, c'est une montagne très-élevée.

Le *Nonb kong-la* est contigu au précédent.

La rivière *Să-tsiou* coule au nord de *Tardzông;* elle a sa source dans le mont *Choma-la.*

Le *Bän-tsiou* ( chez le P. Hyacinthe *Boti-tsiou* ) coule au sud-est de *Tardzông* et se réunit au *Dzeu tsiou.*

Le *O tsiou* prend son origine dans le mont *Char koung-la,* se joint au *Ye tsiou* et va se jeter dans le *Ngeou tsiou* ( *Sok tsiou* ).

Le *Ye tsiou* vient du mont *Noub kang-la.*

*Contrée de H'lari.*

La grande montagne nommée *H'lari* ( ou la divine) est à l'ouest du grand temple; elle a la forme d'un dragon, sa cîme ainsi que sa base sont très-escarpées et elle est couverte de neige pendant toute l'année.

La montagne appelée en chinois *Wa tou chan* (ou des tuiles) porte chez les Tubétains de nom de *Djou-la* ( chez le P. Hyacinthe *Djou-lo-kandzian-la* ) elle est très-haute et couverte de neiges profondes.

La rivière *Thoung tho tsiou* ( chez le P. Hyacinthe *Kok-tsiou*) coule à l'orient de *H'lari;* sa source est dans le mont *Noub kong-la;* elle va se réunir au *De tsiou.*

Le *De tsiou* est au nord-est de *H'lari* et se joint au précédent.

Le *Soungghia tsiou* ( chez le P. Hyacinthe *Sang tsiou* ) est à l'est de *H'lari* et se jette dans le *De tsiou.*

Il y a à l'orient de *H'lari* des bains chauds, appelés par les Tubétains *Tsa tsiou ka.* Leur eau est chaude pendant toute l'année.

### *Contrée de Kongbo-Ghiamdha.*

Le mont *Lou ma ling* ( dont le nom paraît être chinois et signifie montagne du cerf et du cheval ) est à l'occident de *Ghiamdha ;* c'est un plateau très-étendu, sur lequel il n'y pas beaucoup de vent, mais qui est toujours couvert d'une neige profonde ; il faut le traverser pour se rendre dans le canton de *H'lassa.*

La rivière *Ghiamdha-tsiou-ka* a sa source dans cette montagne, va dans le pays de *Kongbo* et se jette dans le *Zzang tsiou* ( chez le P. Hyacinthe *Zzang bou tsiou* ).

La rivière *Ou sou kiang* ( dont le nom paraît chinois ) est au nord-est de la contrée de *H'lassa ;* on la traverse dans des nacelles de peau.

### *Contrée de H'lassa.*

Le mont *Botala* est à l'ouest de *H'lassa ;* il a plus de cent toises chinoises de hauteur (1). *On peut en voir la description dans celle des temples.*

---

(1) La montagne པོ་ཏ་ལ་ *Botala* s'appelle en chinois 山陀普 *Phou tho chan.* D'après les livres des bouddhistes, il y a trois montagnes de ce nom. L'une est dans

Le mont *Dzaribidoung* a la forme d'une meule,

---

la mer du sud, et sur sa cime se trouve un 天宮觀 *Thian koung kouon*, ou *palais céleste*, qui sert de lieu de repos aux *Bod'hisattwa* qui sont en route; c'est le 眞普陀山 *Tchin phou tho chan*, ou le véritable *Phou to*. Le second est dans la mer de la Chine, vis-à-vis de la ville de *Ting hai hian*, de la province de *Tche kiang*. C'est l'endroit où le vingt-huitième excellent Bod'hisattwa *Kouon yn* explique la loi. Le troisième est le mont *Boudala* dans le Tubet, où le 觀音 *Kouon yn* (le *Dalaï-lama*) se montre vivant. *Kouon yn* ou 觀世音 *Kouon chi yn* est la même divinité qui s'appelle en sanscrit अवलोकितेश्वर *Avalokites'vara*, c'est-à-dire, *le maître qui aime à voir*; en tubétain, སྤྱན་རས་གཟིགས་དབང་ཕྱུག་ *Djian rä sigh vang tchough*, ou *le monarque qui voit tout*; en mongol, ᠡᠷᠬᠡᠲᠦ ᠬᠣᠮᠰᠢᠮ ᠪᠣᠳᠢᠰᠠᠳᠣ *Erghetou khomchim bodisado*, ou ᠬᠣᠮᠰᠢᠮ ᠪᠣᠳᠢ ᠰᠠᠲᠣᠸᠠ *Khomchim bôdhi satouâ*; enfin en mandchou ᠵᡳᠯᠠᠨ ᡳ ᠪᡠᠯᡝᡴᡠᡧᡝᡵᡝ ᡨᠣᠣᠰᡝᠩᡤᠠ *Dzilan ni boulekouchere toossengga*, ou *le monarque qui contemple avec compassion*. Le mont *Botala* a trois cimes; la première est nommée དམར་པོ་རི་ *Mar bo ri*, ou *la montagne rouge*; le *Dalaï-lama* y réside. La seconde s'appelle ལྕགས་པོ་རི་ *Djiagh-bo-ri*, ou *la montagne de fer*; c'est sur celle-ci que le fameux *Zzongk'haba* habita et enseigna la médecine. La troisième cime est le ཕག་མོ་རི་ *Pha mo ri*. — Kl.

et c'est pour cette raison qu'on lui donne aussi en chinois le nom de *Mo phan chan. Voyez* la *Description des temples.*

Le *Nieou mo chan* ou le mont du démon (dont le nom est chinois), au sud de *H'lassa.* Il est haut de 200 toises chinoises. *Voyez aux Temples.*

Le mont *Lang-lou* ou *Lang-la,* est au nord-est de *H'lassa.*

Le *Donggar* est à l'ouest de *Botala;* il s'élève tout droit vers les nues, sa hauteur est de 200 toises chinoises. On voit sur son sommet un fort par lequel il faut passer pour se rendre à *H'lassa.*

Le mont *Lantan,* au nord de *H'lassa* et derrière le couvent de *Séra,* forme en partie un plateau et est escarpé en d'autres endroits.

Le mont *Ghaldhan* (1) est à l'est de *H'lassa* et derrière le couvent de *Ghaldhan.*

Le *Soungga-la* au sud de *H'lassa;* il se compose de rochers entassés les uns sur les autres, de sorte qu'il est très-difficile à passer.

Le *Dja-la* est contigu au précédent, et les chemins y sont praticables.

Le *Ghiodzu-la* (chez le P. Hyacinthe *Tsé-la*), au

---

(1) En tubétain དགའ་ལྡན་ *Ghaldhan* signifie *béatitude.* Les Chinois transcrivent ce mot par 丹甘 *Kan tan;* comme, en général, ils employent souvent une syllabe finissant en *an,* pour rendre celles qui, dans d'autres langues finissent en *al, ar* et autres consonnes précédées d'un *a.* — Kl.

nord-est de *H'lassa*, un couvent est bâti sur son sommet; le chemin qui y passe forme beaucoup de détours. Les oiseaux et les animaux n'y sont nullement farouches. Quand les *lama* du couvent sonnent une cloche, les oiseaux, les daims et les cerfs se rassemblent autour d'eux.

Le mont *Djayang dzông ri* est à 200 *li* à l'ouest de *H'lassa;* sur son sommet est l'ancien couvent de *Dordzidja*.

Le *Gambo-la* est à l'ouest de *H'lassa*. On l'appelle aussi en chinois le mont *Kuen lun occidental*. Le chemin est rempli de rochers qui rendent la marche difficile.

Le *Goga-la* et *Moyu la*, au sud de *H'lassa;* ce sont des montagnes très-hautes, couvertes de neiges et remplies de brouillards nuisibles.

Le *Lagoûn la* (1) est au nord de *H'lassa* ainsi que le *Keriye-la*. Ce dernier, qui s'étend dans le désert sablonneux, est couvert de neiges et de brouillards pestilentiels. Les voyageurs qui se rendent de la rivière de *Yang ba djian* dans le step, ont, jusqu'à la *Rivière du lièvre blanc* (en chinois *Pe thou ho*), presque toujours de hautes montagnes à passer et des chemins très-difficiles.

Le *Chayouk ghang-la* est au nord de la province de *Zzang*.

---

(1) On plutôt ལ་རྒན་ལ་ *La-rgan-la*, la montagne ancienne. — Kl.

La *montagne de la Vache* (en chinois *Ju nieou chan* ), est au nord-est de la province de *Oui*.

Le *Thoung-la* (1) est au sud-ouest du Tubet ultérieur, et se prolonge sur une étendue de mille *li*. Les cîmes sont très-hautes et escarpées ; les masses immenses de neiges qui les couvrent ne dégèlent jamais.

Le mont *Ghangtise-ri* (2) est au nord-est de la province tubétaine de *Nga-ri*. Il a plus de 140 *li* de tour, est très-escarpé de tous les côtés et toujours couvert d'une masse de neige, qui paraît suspendue sur sa cîme. Il se forme sur sa hauteur une infinité de sources, qui coulent vers sa base. Cette montagne est regardée comme la plus haute de toutes. Elle est nommée dans les livres hindoux *A neu ta*.

Le mont *Tam tsiôgh k'habhabh* a la figure d'un cheval, le *Lang tsien k'habhabh* celle d'un éléphant, le *Sengghe k'habhabh* celle d'un lion, et le *Mabghia k'habhabh* celle d'un paon. Ces quatre montagnes sont contiguës au *Ghangtise-ri* et s'étendent à 800 *li* jusqu'aux hautes montagnes du *Nga-ri*.

Le fleuve *Zzang-tsiou*, nommé aussi *Bo-tsiou*, est formé par trois courans d'eau ; l'un vient de *Sangba* et se réunit au *Bo-tsiou* ; l'autre sort du mont *Gang-la* et se jette aussi dans le *Bo-tsiou*, et le troisième prend son origine sur le mont *Lou ma ling*,

(1) Elle est à la frontière du *Nipal*. — Kl.

(2) གངས་ཏི་སེ་རི་ *Ghang ti se ri*, c'est-à-dire, *montagne de couleur de neige*. C'est le haut glacier situé au nord-est du lac *Ma phang dalaï*, ou *Rawan-hrad*. — Kl.

se joint au *Ou sou kiang*, et tombe avec lui dans le *Bo tsiou*. Ces trois rivières réunies passent devant *Dadzo*, *Dhetsien-dzong* et *H'lassa*. On passe ce courant dans des bateaux de bois et de cuir.

Le *Phoumto-tsiou* a un pont en chaînes de fer; on le passe aussi en bateaux de peaux. On compte trois journées de *H'lassa* jusqu'à cette rivière.

Le *Khara-oussou* (en mogol *l'eau noire*) est au nord du Tubet, on le passe aussi en bateaux de peau; il est à huit jours de distance de *H'lassa*.

L'*Akdam*, au nord du Tubet et à vingt-cinq journées de *H'lassa*.

Le lac *Tchounghen-noor* est au nord du Tubet et à neuf journées de *H'lassa*; on l'appelle aussi en chinois 池天 *Thian tchhi*, ou le lac du ciel.

Le fleuve *Tchkhounghi* est au sud du *Zzang*, c'est le même qui porte aussi le nom de *Zzang kiang* ou *Zzang tsiou*.

Le *Loba* est au sud de *Zzang*. Toutes les rivières du *Zzang* ultérieur se réunissent à lui.

Le *Niedang* est à l'ouest du *Zzang*; on le passe sur un pont en chaîne de fer.

Le *Yarou-zzang-bo tsiou* (1) est à l'ouest du

---

(1) Les Tubétains prennent le *Zzang-tsiou*, appelé en mongol *Galdjao mouren*, ou la rivière furibonde, pour la partie supérieure du grand fleuve qui traverse leur pays de l'ouest à l'est, et qui, dans l'*Ava*, est appelé *Irawadi*. Ils disent qu'il reçoit le *Yarou zzang bo tsiou* dans sa droite, quoique celui-ci soit le courant principal. Le *Zzang-tsiou* coule au sud de *H'lassa* et reçoit le *Oui tsiou*, qui traverse ce bourg. — Kl.

*Zzang*, sa source est dans le mont *Tam tsiôgh k'ha-bhabh.*

Le *Gakbo-zzangbo* coule à l'est de la province d'*Oui.*

Le grand fleuve *Gangga* a sa source dans le mont *Ghangtise-ri.*

Le *Gniân tsiou* (1) est à l'est du *Zzang* ultérieur; il sort du mont *Chayouk ghang-la.*

Le *Nou kiang* fait la frontière méridionale du Tubet. On ne peut le traverser (2).

---

(1) གཉན་ཆུ་ *Gnian tsiou*, signifie *rivière profonde et dangereuse à passer.* — Kl.

(2) Un coup-d'œil jetté sur la petite carte du Tubet, calquée sur l'original chinois de cette Description, fera voir que la rivière appelée ici 江怒 *Nou kiang*, n'est pas la même qui sépare le Tubet d'une partie de la province chinoise de *Yun nan.* La dernière prend son origine dans le lac [illegible] *Bouka noor*, s'appelle d'abord par son nom mongol [illegible] *Khara oussou*, et reçoit, quand elle entre dans la province de *K'hang*, celui de གསེར་ཆུ་ *Ser tsiou*, ou de *la rivière d'or*, et plus bas, celui de དབུས་ཆུ་ *Ouï tsiou*, ou *rivière du milieu.* Elle est nommée *Nou kiang* par les Chinois, parce qu'elle parcourt le pays des barbares appelés 宜怒 ou 夷怒 *Nou i*, limitrophe du *Yun nan.* Le *Nou kiang* dont il est question dans cette Description du Tubet, est la grande rivière appelée en tubétain [illegible] *Loubh*

Outre ceux-là, on y compte encore *trois mille* temples et couvens inscrits sur les listes ; mais il serait trop long et trop difficile de donner ici le nom de tous. J'ai recueilli leurs noms dans différens ouvrages, et je ne reproduis ici que ceux qui sont les plus connus.

### *Contrée de Ta tsian lou.*

Les temples appelés *Kouan ti miao* (1), *Wou heou miao* (2) et *Han jin szu* (3) sont à l'est de *Ta tsian lou*, le *Kouo ta miao* (4) est à l'ouest. Le *Hoei yuan miao* reçut ce nom honorifique en 1729, de l'empe-

---

[illegible] *Oldjei khoudouk djibkholang taya butouksen küt*, et signifie à-peu-près la même chose. Ce temple célèbre s'appelle en chinois 仍仲寧翁結巴寺 *Jin tchoung ning oung ky pa szu*, ou *temple second au rang du paisible vieillard qui rassemble tout autour de lui.* — Kl.

(1) C'est le temple dédié au célèbre *Kouan yu* ou *Kouan yun tchhang*, général en chef de l'armée de *Lieou pei*, qui, en 199, se révolta contre *Hian ti*, dernier empereur de la dynastie de *Han*. Les Mandchous, qui occupent actuellement le trône chinois, le regardent comme le génie protecteur de leur famille, et lui ont donné le titre de 關帝 *Kouan ti*, ou l'*empereur Kouan* (c'est son nom de famille) ; ils lui ont érigé des temples dans tout leur empire. — Kl.

(2) *Wou heou* est le titre du célèbre général *Tchou ku liang* qui mourut en 234 de notre ère.

(3) C'est-à-dire, *temple des Chinois.*

(4) *Voyez* pag. 265.

reur *Young tching*. Il est situé au nord-ouest de la même ville.

Le *Kao ji szu*, à 30 *li* au sud du *O lo* oriental (est appelé en tubétain *Kèrîssy*).

*Contrée de Li thang.*

Il y a à *Li thang* même un temple dédié au dieu *Kouan ti*; on y remarque aussi celui appelé *Tchang thsing tchhun kor*, dans lequel réside un *kambo* qui a le titre de *Da-lama*. Les temples de *Tchou king szu* et de *Kin kang szu* sont également à *Li thang*.

Le temple de *Goung cha* est à *Mono*, celui de *Khoung cha* au *O lo supérieur*; ceux de *Nathou* et le *Mathang* sont à *Yaba*.

Le *Sang teng szu* est à *Larbou*, le *Naighi-boumba* au *Mono supérieur* et le *Teng cha szu* au *Mono inférieur*. Le temple du mont *Goungga-ri* est à *Gounga*. Le *Yang ting szu* et le *Pang pou szu* sont à *Daoba*; le *San pheï lin szu* est à *Hiang tchhing*, le *Latchan* (en chinois *Ly tchhen szu*) à *Lama ya*, et le *San ghio* à *Senba*.

*Contrée de Ba thang.*

Le *Ta miao* ou grand temple de *Ba* est placé à l'est et fait face à l'ouest; il est entouré d'un boulevard de terre d'environ 100 toises chinoises de circonférence. Le *kambo* qui maintient la foi y réside; les autres *lamas* habitent dans de petites maisonnettes de terre qui entourent le temple. Parmi les couvens de ces *lamas*, il y en a quatre-vingts auxquels on ne four-

Outre ceux-là, on y compte encore *trois mille* temples et couvens inscrits sur les listes ; mais il serait trop long et trop difficile de donner ici le nom de tous. J'ai recueilli leurs noms dans différens ouvrages, et je ne reproduis ici que ceux qui sont les plus connus.

### *Contrée de Ta tsian lou.*

Les temples appelés *Kouan ti miao* (1), *Wou heou miao* (2) et *Han jin szu* (3) sont à l'est de *Ta tsian lou*, le *Kouo ta miao* (4) est à l'ouest. Le *Hoei yuan miao* reçut ce nom honorifique en 1729, de l'empe-

---

ᠣᠯᠵᠡᠢ ᠬᠤᠳᠤᠭ ᠵᠢᠪᠬᠤᠯᠠᠩ ᠲᠠᠶ᠎ᠠ ᠪᠦᠲᠦᠭᠰᠡᠨ ᠬᠢᠢᠳ *Oldjei khoudouk djibkholang taya butouksen kiit*, et signifie à-peu-près la même chose. Ce temple célèbre s'appelle en chinois 仍仲寧翁結巴寺 *Jin tchoung ning oung ky pa szu*, ou *temple second au rang du paisible vieillard qui rassemble tout autour de lui.* — Kl.

(1) C'est le temple dédié au célèbre *Kouan yu* ou *Kouan yun tchhang*, général en chef de l'armée de *Lieou pei*, qui, en 199, se révolta contre *Hian ti*, dernier empereur de la dynastie de *Han*. Les Mandchous, qui occupent actuellement le trône chinois, le regardent comme le génie protecteur de leur famille, et lui ont donné le titre de 關帝 *Kouan ti*, ou l'*empereur Kouan* (c'est son nom de famille) ; ils lui ont érigé des temples dans tout leur empire. — Kl.

(2) *Wou heou* est le titre du célèbre général *Tchou ku liang* qui mourut en 234 de notre ère.

(3) C'est-à-dire, *temple des Chinois.*

(4) *Voyez* pag. 265.

reur *Young tching*. Il est situé au nord-ouest de la même ville.

Le *Kao ji szu*, à 30 *li* au sud du *O lo* oriental (est appelé en tubétain *Kèrîssy*).

*Contrée de Li thang.*

Il y a à *Li thang* même un temple dédié au dieu *Kouan ti;* on y remarque aussi celui appelé *Tchang thsing tchhun kor*, dans lequel réside un *kambo* qui a le titre de *Da-lama.* Les temples de *Tchou king szu* et de *Kin kang szu* sont également à *Li thang*.

Le temple de *Goung cha* est à *Mono*, celui de *K'houng cha* au *O lo supérieur;* ceux de *Nathou* et de *Mathang* sont à *Yaba.*

Le *Sang teng szu* est à *Larbou*, le *Naighi-soumba* au *Mono supérieur* et le *Teng cha szu* au *Mono inférieur*. Le temple du mont *Goungga-ri* est à *Gounga*. Le *Yang ting szu* et le *Pang pou szu* sont à *Daoba;* le *San pheï lin szu* est à *Hiang tchhing*, le *Latchan* (en chinois *Ly tchhen szu*) à *Lama ya*, et le *San ghio* à *Senba.*

*Contrée de Ba thang.*

Le *Ta miao* ou grand temple de *Ba* est placé à l'est et fait face à l'ouest; il est entouré d'un boulevard de terre d'environ 100 toises chinoises de circonférence. Le *kambo* qui maintient la foi y réside; les autres *lamas* habitent dans de petites maisonnettes de terre qui entourent le temple. Parmi les couvens de ces *lamas*, il y en a quatre-vingts auxquels on ne four-

nit pas de vivres, et cinquante-sept qui en reçoivent. Il est difficile d'en donner l'énumération exacte.

Le *Han jin szu* ou couvent chinois, est mentionné dans le Routier qui fait partie de cet ouvrage.

### *Contrée de Djaya.*

Le grand temple de *Djaya* est placé à l'ouest et fait face au sud-est; il est entouré d'un mur de terre de plus de 100 toises de circonférence. Les *lamas* et les autres personnes attachées à ce temple demeurent en dedans de ce mur. Tout le canton se trouve sous la direction des *lamas* et du *tchaktchouba*.

Le *Tchouan king ko*, ou le pavillon de la tradition des livres sacrés, est situé devant le grand temple. Dans les noces les hommes et les femmes viennent y chanter. Le fiancé prend un peu de *tsan pa* (*Voyez* pag. 247) et le met dans les cheveux de la fiancée, et alors le mariage est censé conclu.

### *Contrée de Tsiamdo.*

Le temple *Joung khoung szu*, appelé aussi *Ghiang-balin*, se compose de salles vastes et superbes, et c'est un des plus beaux de tout le Tubet. Un *khoutoukh-tou* et un *tchaktchouba* y résident.

Le *Pou ngan tang* est à *Tchamdo* et bâti par les Chinois. Le *Kiang king thang* ou la cour où l'on explique les livres sacrés, et le *Loung wan miao* ou le temple du roi des dragons, sont aussi à *Tchamdo*. Le grand temple est à gauche de celui de *Chu khoung*; il y a dans l'intérieur un trône impérial avec la tablette

de l'empereur, devant laquelle ou vient se prosterner le premier et le quinze de chaque mois.

Entre *Tsiamdo* et *H'ladzu* sont plusieurs *Han jin szu* ou temples chinois.

Le *Kouan yu ko* ou le pavillon de la divinité *Kouan yu*, est à *Bagoung*.

Les temples *Chen houa szu*, *Kor* et *Lin kouang szu* sont à *Pao tun*.

Le *Wan cheou szu*, le *Yun ting szu*, le *Ta meou szu* et le *Ting hai szu* sont à *Olo*.

Le *Tchang ming szu*, le *Young ting szu* et le monastère *Pe i ngan*, ou des nones habillées en blanc, sont à *Li kio*.

Le *Kin nang szu*, le *Khoung cha szu*, le *Ky tsiang ngan*, ou le couvent des religieuses du pronostic heureux, le *Ta foe szu*, ou le temple du grand *Bouddha*, et le *Yun lin szu* (qui est près des nuages) sont à *H'lagoung*. (Les noms de tous ces temples sont chinois.)

*Contrée de Chobamdho.*

On a élevé à *Chobamdho* deux trônes dans deux grands temples entourés d'un mur de briques non cuites; ils sont situés sur la pente d'une montagne près de la rivière et contiennent beaucoup d'ouvrages des dieux. Les *lamas* et le *dheba* chargés de l'imprimerie des livres sacrés y habitent.

*Contrée de H'lari.*

Le temple *Tan ta miao*. On raconte qu'un co-

lonel chinois de la province de *Yun nan*, chargé de conduire un transport de vivres, tomba dans un précipice rempli de neige. Au printemps suivant, quand la neige fondit, on trouva son corps encore debout Les gens du pays étonnés de cette singularité commencèrent à lui offrir des sacrifices.

Le grand temple est à *H'lari*, sur la côte de la grande montagne. Pour y arriver il faut passer par un chemin tortueux sur la droite de la montagne. Le *Ta lama* qui gouverne ce canton et tous ses ecclésiastiques demeurent dans le temple même.

*Contrée de H'lassa.*

Le temple de *Botala*. A 5 *li* à l'ouest, se trouvent dans la plaine deux montagnes. L'une est nommée *Botala*, et c'est sur elle qu'est bâti le riche monastère à toit d'or habité par le *Dalaï - lama*. L'autre porte le nom de *Dziagh-ri bidoung*; on y a bâti deux vastes édifices où les *lamas* étrangers viennent achever leur théologie. Au milieu d'eux est placée une pyramide. Les deux montagnes sont élevées et majestueuses; elles sont la demeure de la divinité et célébrées jusqu'à l'extrême frontière des pays occidentaux.

Le temple *Dziagh-ri bidoung* (situé sur le *Dziagh-bo-ri*), est au sud-est de *Botala*. Ici les *lamas* étudient les sciences.

Le temple appelé en chinois 大詔寺

*Ta chao ssu* (et en tubétain ལྷ་སའི་ཇོ་ཁང་ *H'lasseï-tsió-k'hang*). Le mot ཇོ་ (*tsió* en tubétain, *tchao* en chinois et ᠵᠣᠣ *djoo* ou *dzoo* en mogol) signifient la même chose que 如來 *Ju lai* en chinois (*voy.* pag. 129), c'est-à-dire *Boudd'ha*, comme on peut le voir par une ordonnance de la 60.^e année de *Khang hi* (1721). Les Tubétains appellent aussi ce temple 郎木老 *Lao mou lang* (lisez ལ་བྲང་ *Labhrang*). Il fut construit du temps de la dynastie des *Thang*, et fait face à l'occident. Il est entouré d'un mur dans lequel s'élèvent plusieurs pavillons de deux étages; comme le temple, ils sont couverts d'un toit de tuiles dorées. La principale image qui s'y trouve est nommée *Tsio Chakya mouni*. Elle fut portée au Tubet dans les premiers temps des *Thang*, à la suite de la princesse chinoise (donnée en mariage au roi du Tubet); c'est Bouddha ayant accompli l'âge de douze ans (1). Cette

(1) Le P. Hyacinthe a tout-à-fait mal compris le sens de l'original et traduit : Главный кумиръ въ немъ Цьзю-шагя-монїевъ. Сказываютъ, что онъ въ началѣ Династїи Тханъ привезенъ въ Хлассу въ свитѣ Царевны, и на 12 году жизни содѣлался праведникомъ (т. е. умеръ); c'est-à-dire : *La principale idole qui s'y trouve est celle de* Dzio-chaghia-moni.

idole a été fondue par un artiste chinois. On y voit aussi les images de cette princesse chinoise, de son époux le *ghialbo* (roi) et de la princesse de *Bhalbo* (Nipal). Il y a en outre un nombre prodigieux d'idoles dans ce temple; elles sont placées devant le trône de Sa Majesté l'empereur. Des parfums y brûlent, des fleurs

---

***On raconte qu'au commencement de la dynastie de* Thang, *il fut amené à* H'lassa, *à la suite de la princesse royale, et qu'à l'âge de douze ans il devint un juste* (c'est-à-dire, *qu'il mourut*).**

**Voici le texte chinois :**

自唐初侍公主來藏年甫十二成佛

**Déjà par l'histoire du Bouddha *Chakya,* on peut se convaincre de l'inexactitude de la traduction du P. Hyacinthe, relative au *Tsio,* ou à la statue du temple de *H'lasseï-tsio-k'hang*, car il est connu que ce dieu mourut à l'age de 80 ans, et non pas à celui de 12.**

**Le nom de la princesse chinoise qui épousa le roi du Tubet སྲོང་བཙན་སྒམ་པོ་ *Srong zzan gam bo*, était en chinois 文成公主 *Wen tchhing koung tchoû* (*voyez* pag. 107), et en tubétain ལྷ་ཅིས་ཀོང་ཇོ་ *H'ladjii ghong tsioh.* L'autre épouse de ce roi, la fille de celui de *Bhalbo* ou *Nipal*, s'appelait en tubétain ལྷ་ཅིས་བྲི་བཙུན་ *H'ladjii bhribhzzung.* — Kl.**

et des coupes de jade oriental brillent devant eux, avec un éclat merveilleux, pendant les quatre saisons de l'année. Dans le coin du sud-est est la salle des cent *H'la mo ;* cette salle est nommée d'après ces divinités : elle est majestueuse, et les Tubétains y font leurs adorations devant ces divinités pour se purifier des péchés. Sur les murs est peint *Yuan phoei,* le quatrième des ambassadeurs des *Thang,* demandant des livres sacrés et des images divines. Devant la porte on voit les débris de plusieurs monumens, ainsi que celui qui contient le traité d'alliance conclu entre l'oncle et le neveu, sous le règne de l'empereur *Te tsoung* de la dynastie des *Thang* (*Voy.* pag. 111). A côté de ce monument sont deux vieux saules dont les troncs sont contournés comme des dragons ; on dit qu'ils datent du temps des *Thang* (1).

Le temple appelé en chinois 小詔寺 *Siao tchao szu* ou le *temple du petit Tchao* ou *Tsiô,* et en tubétain ར་མོ་ཆེ་ *Ra mo tsie* (ou ར་མོ་ཆེའི་མཆོད་ཁང་ *Ramo-tsieï-tsiô-k'hang*) est à un demi *li* au nord du précédent. Il est exposé à l'est, et a été également construit du temps des *Thang.* Il ne le cède au *H'lasseï-tsiô-k'hang,* ni pour la grandeur, ni pour la majesté et la beauté. Au

(1) La traduction de la dernière partie de la description du *H'lasseï-tsiô-k'hang* est très-incomplète dans le P. Hyacinthe.

milieu de ce temple est placée l'image de l'incarnation divine de *Tsio-Daghy*, qu'on dit avoir été le disciple de *Tsiö-Chakya mouni;* il est représenté à l'âge de huit ans. On dit aussi qu'on y conserve le corps de la princesse de la dynastie des *Thang* (1).

Le temple de དགའ་ལྡན་ *Ghâldhan* (2) ou de la béatitude céleste, est à 50 *li* à l'est de *H'lassa*, sur la montagne du même nom. Les Tubétains disent que c'est à cet endroit qu'habitait l'incarnation divine de *Zzongk'haba* (l'oncle du premier *Dalaï-lama*).

---

(1) Le P. Hyacinthe commet ici la même erreur indiquée dans la note (1) de la pag. 278. Il traduit : Главный кумиръ въ немъ естъ Цьзїодазїевъ. Повѣствуютъ, что это Цьзїо-шагамонїевъ меншой братъ, на 8 году отъ рожденїя содѣлавшійся праведникомъ, а другїе говорятъ, что это плоть Вынь-ченъ Царевны. C'est-à-dire : *La principale idole qui s'y trouve est celle du* Tsio Daghi. *On rapporte que c'était le frère cadet de* Tsio Ghaghia moni *qui, à l'âge de huit ans, devint un juste,* (c'est-à-dire, *qu'il mourut*); *mais d'autres disent que c'est le corps de la reine* Wen tchhing. La dernière partie de cette traduction est tout-à-fait erronée, l'original porte :

或云即唐公主肉身也

ce qui signifie : *On dit aussi qu'il y a encore la chair et le corps de la princesse de* Thang. Le *Si tsang ki* dit que le cadavre de cette princesse y est enfermé dans une statue d'argile.

(2) En chinois 甘丹寺 *Kan tan szu,* et sur les cartes mandchoues, *Ghaldan dchouktchkhen.*

Dans l'intérieur du temple, on voit des lanternes, d'anciennes images de divinités, des livres sacrés, des étendards sacrés et des vases précieux; sous ce rapport il ressemble au *H'lasseï-tsiô-k'hang*. Il est la résidence d'un *kambo lama* qui professe la *loi jaune*.

Le temple de འབྲས་སྤུངས་ *Bhrœboung* est à 20 *li* à l'ouest de *H'lassa;* devant lui passe la grande route; et il est adossé à une haute montagne, entouré d'une file d'édifices de plusieurs étages. Dans l'intérieur il y a un pavillon où le *Dalaï-lama* va se garantir des chaleurs d'été; il s'y rend une fois par an pour expliquer la loi divine. Une grande partie des personnes qui viennent à *H'lassa,* pour y faire des études théologiques, vont habiter dans ce couvent. A un *li* du pied de la montagne est la salle des *tsio-kiong*. Les *tsio kiong* de ce couvent se distinguent des autres, en ce qu'ils ne sont pas mariés. (*Voyez* la description du temple *Gharmakhia.*)

Le couvent de སེ་ར་ *Sera* est situé à 10 *li* au nord de *H'lassa* et est adossé à une montagne. On y voit trois salles dorées, très-élevées et de plusieurs étages. Le *Dalaï-lama* s'y rend une fois par an pour expliquer les livres saints. Dans ce temple se trouve le pilon qui est venu s'y placer de l'Inde par l'air, et que les Tubétains appellent *Dzordzi*. Les *kambo* du couvent le considèrent comme un objet très-saint, et les Tubétains viennent, une fois par an, se prosterner devant lui.

Le temple བསམ་ཡེས *Samyeï* (1) est situé au sud-est de *H'lassa* à côté de celui de *Ghaldhan.* Ses pavillons, son imprimerie et ses idoles ressemblent parfaitement à celles des deux premiers temples que nous avons décrits. On y voit l'image du dieu *Kouan ti kiun* (*Voyez* pag. 282, note 1). On raconte que, du temps de la dynastie des *Thang*, les lieux sur lesquels son temple est construit, étaient hantés par des spectres malfaisans; mais que *Kouang ti* descendit du ciel et sanctifia le pays; dès-lors ces fantômes disparurent. C'est pour cette raison qu'on y a bâti le temple auquel le *Dalaï-lama* se rend une fois par an.

Le temple མོ་རུ་ *Morou* est à l'est du *Ramo-tsïeï-tsiô-k'hang* et fait face au midi; son imprimerie, ses images et ses vases précieux destinés au service divin sont dans l'ordre le plus parfait. Ici les prêtres tubétains se perfectionnent dans les connaissances religieuses. A l'ouest du couvent est un jardin avec une typographie dans laquelle on grave et imprime des livres sacrés.

Le temple *Garmakhia*, appelé aussi ཆོས་སྐྱོང་མཆོད་ཁང་ *Tsio-kiong-tsiô-k'hang* est à un demi *li* à l'est du *H'lasseï-tsiô-k'hang*. Les

(1) *Voyez* pag. 281, note (1).

images y sont terribles; il est habité par des *tsio-kiong* qui gardent la loi (ou *lamas* magiciens). Ceux-ci se marient et ont des enfans; ils transmettent leurs secrets magiques, de génération en génération, comme les magiciens chinois. Le 2 et le 16 de chaque mois, il descend un génie, ayant sur la tête un casque d'or avec des plumes de coq, et sur le dos cinq petits pavillons. Tout son corps est entouré de *ghadhaks* (mouchoirs) blancs; il porte des bottes de peau de tigre; dans les mains il tient un arc et un glaive. Il se place sur un lieu élevé et prédit aux hommes le bonheur et le malheur. Quand il se retire, les gens qui le suivent se masquent en spectres et l'accompagnent avec des drapeaux et au son des tambours. Chaque grand temple a son *tsio-kiong*, et quelquefois ce rôle est rempli par des femmes.

Les temples *Tchoubou* et *Nedanvar* (1) sont à 70 *li* au nord de *H'lassa*. Chacun d'eux est dirigé par un *khoutoukhtou*.

L'ancien temple *Dordzidja* est près de celui de *Samyeï*, sur le sommet même de la montagne *Djayangdzong*, qui a environ 2,000 toises (2) de hauteur. On y monte par un escalier de bois. Dans une grotte du rocher se trouve une terre blanche qu'on

---

(1) Dans l'original chinois, 寺郎葉 *Ye lang szu*.

(2) Il y a ici vraisemblablement une faute d'impression, et je pense qu'il faut lire 十二 *vingt* au lieu de 千二 *deux mille* toises. — Kl.

peut manger et qui a le goût du *tsan pa* (*Voyez* page 247). Quand on en ôte elle croît de rechef. Pour entrer dans cette grotte il faut se munir de flambeaux. Derrière elle est un grand lac. Les méchans qui s'approchent de lui ne manquent pas d'y tomber : c'est pour cette raison que les Tubétains craignent de l'approcher.

Le temple *Davoung* est au nord de *H'lassa ;* on y va par le mont *Go-la,* et il y a une journée de chemin. Ce temple est très-beau et magnifique.

Les temples *Birgoudza* et *Redjong* (1) ou *Retcho,* sont au nord-est de *H'lassa.*

Le temple ou couvent de བཀྲ་ཤིས་ལྷུན་པོ་ *Djachiï-h'lumbo* (2) est au sud-ouest du *H'lasseï-tsiô-k'hang,* à huit journées de chemin, dans le *Zzang* ultérieur. C'est la principale résidence du *Bandjiïn.*

Le temple de *Sazghia* est aussi dans le *Zzang* ultérieur. A *Sazghia* il y a des *lamas* descendant de *Bhâchbah* ou *Phaghba,* qui, sous la dynastie mongole en Chine, fut l'instituteur religieux de l'empereur *Khoubilaï* (*Voyez* page 118.) Ils sont les premiers entres les *lamas aux bonnets rouges.* Les *lamas* de cette secte se marient et font des enfans; aussitôt

---

(1) Le premier s'appelle en chinois 角子拉上寺 *Kio tsu la chang ssu*, et l'autre 熱正寺 *Je tching ssu.* — Kl.

(2) *Voyez* pag. 281, note (2).

qu'ils ont un descendant, ils quittent leurs femmes et se retirent dans un couvent.

Un temple du dieu *Kouan ti* est à l'ouest de la ville de *Djachii* (1). L'autel (chinois) de *Chouang tchoung thsu*, construit en l'honneur des princes *Fou koung* et *Lŭ koung*, qui, sous le règne de *Khian loung*, en 1750, surprirent et tuèrent le rebelle *Ghiurmedh Namghial*, et qui, dans une autre révolte, furent tués à leur tour par les complices de celui-ci.

Le temple *Ona* est au nord-est de *H'lassa;* celui de *Ghaldhan* est au nord-ouest et près de la montagne de neige *Chayouk ghang-la.*

Le temple de *Samta* au sud-est de *H'lassa.*

Le *Niang niang miao* au nord-est de *Djachii h'loumbo.*

Les cinq couvens de *Ringar*, d'*Akbadjassang*, de *Thouïsam-norbou-lin*, de *Ghiardzu* et de *Dzi-k'hang* sont à *Djachiï-h'loumbo.*

Le palais de la རྡོ་རྗེ་ཕག་མོ་ *Dhordze phagh mo* (ou de la sainte truie) est sur une montagne au milieu du lac *Yangdjoh* de la ville de *Bedi.* Ce couvent est un des plus beaux. Sa position peut se comparer à celle des îles d'*Yng tcheou* et de *Phoung tao* (2). C'est l'habitation d'une divinité ou *khoutouk-*

(1) Il ne faut pas confondre cette ville avec le couvent de *Djachĭi-h'loumbo* dans le *Zzang;* elle est sous la dépendance et au nord-est de *H'lassa.* — Kl.

(2) Le *Szu ki*, dans l'histoire de *Thsin chi houang ti,* rapporte ce qui suit :

*thou* femelle très-célèbre, et connue sous le nom de

---

海中有三神山名曰蓬萊方丈瀛洲

c'est-à-dire, *au milieu de la mer sont les trois montagnes des génies, elles s'appellent* Phoung laï, Fang tchang *et* Yng tcheou.

*Yng tcheou* signifie *île de la mer d'Yng,* qui est l'océan oriental. *Phoung tao* est la même île que *Phoung laï,* on la place également dans la mer orientale, et les mythologistes chinois disent qu'elle est couverte de pavillons et de salles d'or et d'argent qui servent d'habitation aux génies.

C'est dans ces trois îles que *Thsin chi houang ti* envoya, en 219 avant notre ère, une expédition composée de quelques milliers de jeunes gens des deux sexes, sous la conduite d'un *tao szu,* pour y chercher le remède qui procure une vie immortelle. Les historiens chinois rapportent que la flotte qui les portait fit naufrage, et qu'une seule barque en revint apporter la nouvelle de ce désastre. Cependant les *Annales japonaises* disent le contraire. Elles font arriver l'expédition, composée de trois cents jeunes gens et de trois cents vierges, et conduite par le célèbre 徐ジク福フク *Ziko-fouko* (*Siu fou*), sur la plage appelée くまのうら *Kouma-no-oura,* située sur la côte méridionale de la province de 紀伊 *Kiï* ou *Kiï no-kouni;* elle s'y établit. On y voit encore le temple que les Japonais ont élevé au chef de cette expédition, qui d'après leur récit était un des médecins de *Chi houang ti,* et auxquels ils ont accordé des honneurs divins, parce qu'il a porté dans leur pays plusieurs arts et sciences, qui jusqu'alors y étaient inconnus. Les Japonais placent l'arrivée de cette expédition sous le septième daïri *Koreï ten o,* qui régna de 290 à 210 avant J. C. Il paraît donc vraisemblable que les trois îles fabuleuses de *Phoung laï, Fang tchang*

*Dhordze phagh mo* (1). On raconte qu'elle est une incarnation du génie de la grande Ourse. A l'époque des troubles causés dans le Tubet par le dheba *Sanghiè* elle prit la forme d'une truie et se sauva dans le pays de *Zzang*. *Phagh* en tubétain veut dire cochon; delà son nom.

---

et *Yng tcheou* ne sont que les trois grandes îles qui composent le Japon. *Voyez* le *Nipon oo daï itsi ran*, vol. I, fol. 3 verso. — KL.

(1) Voici ce que les missionnaires qui ont été au Tubet rapportent sur cette divinité : *Paltè* : lacus alias *Iamdrò* aut *Iangso* nuncupatus; maximæ amplitudinis est, quam homo pedibus, uti indigenæ tradunt, nonnisi octodecim dierum spatio circumire queat. Iter autem diurnum ad milliaria viginti extendunt. Sic totus ambitus 300 circiter milliariorum esset. Triduum distat ab urbe Lhassa. E lacu medio series surgit continuata monticulorum et insularum. In australi eorum latere monasterium, et sedes est magnæ Renatæ Lhamissæ *Turcè pamò*. Eam Indi quoque Nekpallenses, tamquam ipsissimam deam *Bhavani* venerantur et colunt. Tibetani vero *Ciang-ciubium*, hoc est *spiritum quemdam sanctum atque divinum* in hac deformi fœmina haud aliter quam in supremo Lhama renatum putant. Nec domo, nec lacu egreditur, neque vero iter facit unquam in urbem Lhassa, nisi pompa præeat, totâque viâ thuribula duo semper incensa, atque fumantia præferantur. Tum venit dea sub umbellâ advecta throno : illius lateri adhæret asceta omnium senior tamquam spiritualis vitæ rector et institutor. Sequitur postremo ordo reliquus religiosorum hominum ferme triginta, qui comitatum et aulam componunt. Ubi cohors Lhassam pervenerit, divam adeunt veneraturi cum *Trabæ* ipsi, tum laici præsertim qui ter humi prostrati eam adorant, cumulantque muneribus. At illa nescio quod sigilli genus bonis adoratoribus osculandum præbet, eosque divinitatis suæ participes facit. Eadem porro Lhamissa est, quæ regit cœnobia omnia tum virorum, tum fœminarum in ejus lacûs insulis collocata.

Certum renatæ signum est *porci rostrum*, quod ab ipso statim partu in cervice enatum *Magna Dea* spectandum porrexerit. — *Voyez* Georgii Alphabetum tibetanum. Romæ 1762, *in-4.°* p. 451

PRODUCTIONS (1).

L'*Eul ya* (2) nous a conservé le nom et la tradition du *Kiue* (3) dans l'occident, et du *Kian* (4) dans le sud; le tribut en faisans blancs, venant du pays de *Khi keng* (5), encombre la cour des rois; Oh! que cela fut beau et magnifique! La vertu de la nature

---

et 271. Le nom sanscrit de la divinité incarnée dans la *Dordze phagh mo* est वज्रभद्रीहि *Vadjra-bhadrîhi*. — Kl.

(1) Le P. Hyacinthe n'a pas traduit l'introdution de ce chapitre, qui en effet offrait des difficultés assez graves; j'ai essayé de faire ce qu'il n'a pas jugé à propos d'entreprendre. — Kl.

(2) Le *Eul ya* est le plus ancien vocabulaire chinois; il est disposé par ordre de matières. L'auteur en est fort incertain. Quelques lettrés l'attribuent au fameux *Tcheou koung*. On prétend aussi que *Tsu ya*, disciple de Confucius, l'augmenta dans la suite; qu'après lui *Liang wen* le mit en ordre, et qu'étant ensuite tombé entre les mains de *Kono po*, qui vivait sous les *Tsin*, celui-ci le publia avec un commentaire. L'*Eul ya* a tant d'autorité en Chine qu'on le range avec les *treize King* ou livres classiques, dont il est le dernier. — Kl.

(3) Le 蟨 *Kiue*, appelé aussi 比肩獸 *Pi kiau cheou*, ou le quadrupède aux épaules jointes, est un animal fabuleux qui, par devant, ressemble à un rat, et par derrière à un lièvre. *Kiue* est peut-être l'ancienne dénomination du *Dipus jaculus*. — Kl.

(4) Le 鶼 *Kian*, ou 比翼鳥 *Pi y niao*, ou l'oiseau aux ailes jointes, est un oiseau fabuleux, il se compose de deux moitiés qui sont obligés de se joindre pour pouvoir voler. Kl.

(5) Le 奇肱國 *Khi keng koue* ou royaume des hommes à bras extraordinaires, est un pays fabuleux. Les habitans, dit-on, ont des chars volans qui sont poussés par le vent. — Kl.

qui partout produit toutes les choses en abondance, ne ressemble-t-elle pas à la bienveillante charité de notre saint maître, qui est comme le ciel et comme la terre? Les pays occidentaux, le *Khang khiu* et le *Sou y* (1) produisirent du vin et d'excellens raisins; le *Ngan si* et le *Tiao tchi* (2) offrirent des bêtes fauves et furent nos alliés. Dans l'antiquité comme à présent c'était là qu'était notre frontière. Le soleil qui vivifie tout, vient pour combler de bonheur et pour régner sur (tout le pays) depuis l'endroit où il sort de la mer orientale. Comment serait-il possible de mentionner le nombre, la nature et les noms de tout ce qu'il fait éclore? où trouver des mots et comment décrire ces merveilles et les productions qui contribuent à faire régner l'abondance, si ce n'est dans les ouvrages des savans les plus célèbres? La providence du ciel qui a soin de ce qui est vil et de ce qui est précieux, a donné aussi à ces contrées éloignées ce qui leur était nécessaire. Nous allons donc mentionner les productions qui se trouvent depuis *Ta tsian lou* jusqu'au *Oui* et au *Zzang*, selon la qualité du terrain et selon la propriété du pays.

A *Ta tsian lou :* l'orge grise appelée en chinois *thsing houa;* bœufs sauvages à longs poils; chèvres; beurre; espèce de navets ronds qui ne croissent pas en Chine; choux blancs.

---

(1) *Khang khiu* est l'ancienne dénomination du pays appelé *Soghd* par les Arabes; le *Sou y* était dans le voisinage et également dans le *Mawarennahar*. — Kl.

(2) Le *Ngan si* est la Bactriane, et le *Tiao tchi* la Perse. — Kl.

A *Li thang :* planches gravées pour l'impression des livres; or en grains; tasses faites de la racine de la vigne; grains d'un arbre appelés en chinois *fung yan*, dont on fait des chapelets; nacre de perle; l'insecte, qui ne l'est qu'en hiver, et devient plante en été. On le trouve sur la montagne *Brang-goung-ri*. Il n'est pas mentionné dans les histoires naturelles chinoises. Il est de nature chaude, augmente le sperme et rend la moëlle plus copieuse. Bœufs sauvages à longs poils; chèvres; feutres de crins de vache; beurre; orge grise; orge commune; navets ronds.

A *Ba thang :* raisin blanc; tasses faites de la racine de la vigne; grenades; l'espèce de chat sauvage, nommé en chinois *thian chou*, dont la peau sert de fourrure; vif-argent; les bufles appelés *yak ;* orge grise; pois; orge; cire jaune; miel; poireaux; beurre; choux blancs; navets ronds; pêches; melons d'eau; pivoine-arbuste (*pæonia arborescens*) et pivoine commune.

A *Djaya :* turquoises; poires sèches; raisin; noix; bœufs sauvages; chèvres à duvet de châle; orge grise.

A *Tsiamdo :* gingembre; grande chélidoine; du musc; fiel d'ours; *po li ye* (?); feutres de crins de vache; bœufs sauvages à longs poils; chèvres; orge grise; orge; navets ronds; pois; noix; turquoises.

A *Ryvoudze :* fer; mulets; chevaux; cerfs; poules; bœufs sauvages à long poil; chèvres à duvet de châle; beurre; feutres de crins de vache.

A *H'loroun-dzong :* yaks; lapis lazuli; orge grise.

A *Chobamdho :* orge grise; la plante médicale appelée en chinois *khiaome ;* bœufs, moutons et beurre.

A *Tardzoung:* sable d'or; mines d'argent; poires sèches; noix; chevaux; mulets; yaks; orge grise et beurre.

A *H'lari :* bœufs sauvages; chèvres à duvet de châle. A *H'lari* ne prospèrent pas les cinq espèces de céréales, et on ne s'y occupe que de l'éducation des bœufs et des moutons; leur chair sert de nourriture aux habitans.

A *Ghiamdha* dans le pays *Kongbo :* orge grise; lapis lazuli; *phrouh* large; larges espèces de l'étoffe appelée *phian tan* et de feutres de poil de chèvres; choux blancs; rejetons de roseaux comestibles; joncs pour faire des arcs; bâtons de joncs pour les flèches; mulets; chiens à grosse tête.

Dans le pays de *H'lassa :* riz de deux espèces, rougeâtre et jaune.

A *H'lassa* il croit du riz. On y réunit les eaux dans des canaux flanqués de digues, et on y sème beaucoup de céréales; les charrues des Tubétains ressemblent à celles des Chinois; mais ces derniers n'y attèlent pas autant de bœufs, car au Tubet on en emploie cinq pour cet objet. Orge grise; fèves blanches; bled; lentilles de l'Inde; poireaux; fèves; vesces rouges et des quatre saisons; oignons; ail; persil; choux blancs; blette; épinards; salades; raisin; navets; radis; noix de cèdres tubétaines; abricots tubétains; figues et sel.

Dans le *Zzang* ultérieur sont les lacs salés *Djayek* et *Deng-tsavga*, qui produisent beaucoup de sel; on le recueille aussi dans les alentours en fouillant le terrain sablonneux; les habitans du pays l'échan-

gent contre des vivres et autres marchandises. Les parfums tubétains à brûler sont de deux espèces, violette et jaune; quand on les allume leur fumée s'élève tout droit au ciel, et c'est pourquoi on les estime beaucoup; vers à soie tubétains; taffetas tubétains; *phrouh;* tripe-velours; châles de cachemire; feutres fins; taffetas à fleurs et cotonnades; carthame tubétain; lapis lazuli; turquoises; agates; ambre jaune; corail; myrrhe; grandes coquilles de mer; sel ammoniac; assa fœtida; grande et petite chélidoine; garance; orcanette; bleu de montagne; canelle; *ko li le* (?); jattes de bois de deux sortes; l'une s'appelle *djamdjaya,* la couleur du bois est jaunâtre; ces coupes sont très-solides et vernissées, elles ont des raies fines et la propriété de détruire l'effet du poison; l'autre s'appelle *khoûnlar,* la couleur du bois est jaunâtre, les raies sont plus larges; ces coupes ont la propriété de détruire l'effet du poison, les deux espèces sont chères; chevaux; mulets; ânes; buffles; yaks; bœufs; argalis; bœufs sauvages; chèvres sauvages à longs poils; chèvres à poils de châle; cochons très-petits; dont les plus grands ne pèsent pas plus que cinquante livres chinois, poules, aussi très-petites; canards sauvages jaunes; aigles blanches; faucons; faisans; lièvres; renards; cygnes; pivoine en arbrisseau; doubles pavots; seigle; calendules; pivoine ordinaire; chrysanthemum tubétain rouge et jaune; parfum appelé *seilan;* marguerites tubétaines, rouges et jaunes; cèdres; cyprès; trembles et beaux oiseaux.

LANGUE TUBÉTAINE.

De la ville de *Ta tsian lou* jusqu'au *Zzang*, et sur une étendue de plusieurs milliers de *li*, les mœurs et la nature du terrain ne se ressemblent pas; il y a également une différence dans l'idiome et dans sa prononciation, cependant malgré quelques légères nuances c'est, généralement parlant, la même langue. Voici des exemples de la différence de la prononciation : pour *a-ya*, on dit *a-nieng*; pour *ghe-wa*, on dit *nge-oua*, &c. Souvent aussi ce sont les mêmes mots qui reçoivent un son différent, parce qu'on les énonce plus vîte, mais ils restent cependant intelligibles, comme *a-wou* devint *ao-mou*, *do* devient *dou*, &c. Quand on entre dans les cantons de ces barbares, il est difficile de reconnaître sur-le-champ ces distinctions. Comme les mots d'une province diffèrent souvent plus ou moins de ceux d'une autre, les voyageurs qui parcourent ce pays sont sujets à se tromper en les entendant. C'est pour cette raison que j'ai ajouté à mon ouvrage cette section contenant des mots tubétains, classés par ordre des matières. Ceux qui voudront se donner la peine de les étudier, en apprendront la plus grande partie, ce qui ne sera pas sans utilité pour les chefs de troupes (1).

---

(1) Le P. Hyacinthe n'a donné ni cette introduction, ni le vocabulaire suivant, écrit dans l'original, en caractères chinois seulement. — Kl.

# VOCABULAIRE

## DE LA LANGUE TUBÉTAINE.

---

### I. DU CIEL.

ནམ་ *nam*, ciel.

ཉི་མ་ *gni-ma*, soleil.

ཟླ་བ་ *da-va*, lune.

སྐར་མ་ *karma*, ou ཀར་མ་ *karma*, étoile. Dans le Zzang, *somi*.

སྤྲིན་ *brin*, nuage. Dans le Zzang, *phoung boo*.

ཐོག་ *thogh*, tonnerre. Dans le Zzang, *indou*.

གློག་ *logh*, éclair.

བད་ *bhadh*,* gelée blanche. Dans le Zzang, *k'ha*.

ཁ་བ་ *k'ha-va*, neige.

སྨུག་པ་ ou སྨུག་པ་ *mough-ba*, brouillard.

ཟིལ་པ་ *zil-ba*, rosée.

ཆར་པ་ *tsiar-ba*, pluie.

སེར་བ་ *ser-va*, grêle.

རླུང་ *loung*, vent.

འང་ཚོན་ *ang-tson*, arc-en-ciel.

དུ་བ་ *dhou-va*, fumée.

ཐན་པ་རྗེད་ *than-ba-djedh*, sécheresse.

ཞོད་ཆད་ *jö-tsiä*, inondation par la pluie.

ཉི་མ་ཤར་ *ngi-ma-char*, lever du soleil.

---

* L'original chinois transcrit ce mot par 木八 *bam*.

ཉི་མ་ནུབ་ *ngi-ma-nouv*, coucher du soleil (1).

ཟླ་བ་ཤར་ *da-va-char*, lever de la lune.

ཟླ་བ་ནུབ་ *da-va-nouv*, (ou *da-va lang-so*), coucher de la lune.

བ་ཝ་སངས་ *bha-va-sang*, Vénus, planète.

ཕུར་བུ་ *phour-bhou*, Jupiter, planète.

གཟའ་ལྷག་ *zâ-h'lagh* (2), Mercure, planète.

མིག་དམར་ *mih-mar*, Mars, planète (Œil rouge).

སྤེན་པ་ *tchen-ba* ou *sbién-ba*, Saturne, planète.

བད་འབབ་ *bhadh-bhav*, la gelée blanche tombe.

རླུང་ལངས་ *loung-lang*, le vent souffle.

(1) Dans l'original, *ngi-ma-lang-so*.

(2) Le chinois est transcrit par *no ba*.

རླུང་ཆད་ *loung-tsiä*, le vent cesse.

ནམ་མཁའ་ *nam-k'ha*, le vide entre le ciel et la terre.

ཆོས་དབྱིངས་ *tsiö-djing*, le monde intellectuel de *Bouddha*. En chinois 界法

གནམ་དངས་ *nam-dhang*, clarté du ciel.

གནམ་འཐིབས་ *nam-thibh*, obscurité du ciel.

སྤྲིན་འཐུག་ *prin-dhough*, les nuages s'épaississent.

སྤྲིན་སྲབ་ *prin-srav*, les nuages se dissipent.

ཆར་པ་ཡོད་ *tsiar ba-yör*, il pleut.

ཆར་པ་མེད་ *tsiar-ba medh*, il ne pleut pas.

རླུང་དལ་ *loung-dhal*, le vent se calme.

རླུང་གྲང་ *loung-dhrang*, le vent est froid.

ཉི་མ་ཕོག་ *gni-ma-p'hoh*, le soleil brille.

ཉི་མ་གཡོགས་ *gni-ma-yogh*, le soleil est obscur.

II. DE LA TERRE.

ས་ *sa*, terre.

འཛིག་རྟེན་ *dzilgh-ten*, le monde.

རྒྱལ་སྲིད་ *ghial-ridh*, l'empire chinois (圖皇).

རྒྱལ་ཁམས་ *ghial-k'ham*, ce qui est sous le ciel (下天).

ཡུལ་དབུས་ *youl-woui*, l'empire du milieu (國中).

ས་ཕྱགས་ *sa-tchiagh*, pays, lieu.

ཆུ་ *tsiou*, eau.

མེ་ *mi*, feu.

རྡོ་ *to*, pierre.

རི་ *ri*, mont.

བྱེ་མ་ *djie-ma*, sable.

རྒྱ་མཚོ་ *ghia-mtso*, mer.

ཙང་པོ་ *zzang-bo*, grand fleuve (江).

ཆུ་བོ་ *tsiou-bho*, fleuve.

ཆུ་མིག་ *tsiou-mih*, source. (Œil d'eau.)

ཁྲོན་པ་ *thron-ba*, puits.

རྒྱང་ *ghiang*, muraille.

ར་བ་ *ra-va*, jardin.

ལམ་ *lam*, chemin.

ཟམ་པ་ *zam-ba*, pont.

རིང་ *ring*, éloigné.

ཉེ་ *ngé*, près.

རིང་ *ring*, long.

ཐུང་ *thoung*, court.

ཟབ་ *zav*, profond.

མི་ཟབ་ *mi-zav*, peu profond.

མཐོན་ *thon*, haut.

དམན་ *man*, bas.

དོག་ *dhogh*, étroit.

ཡངས་ *yang*, large.

རྒྱར་ *ghiar*, ample, vaste.

གྲུ་ *dhrou*, carré.

གཡོའ་ *yô*, mouvement.

བོལ་བ་ *bhol-ba*, faible, mou.

མཁྲེགས་ *thregh*, dur.

འབབ་པ་ *bhav-ba*, couler.

སྐམ་ལམ་ *kam-lam*, voyage par eau.

སངས་རྒྱས་ཀྱི་ཞིང་ *sang-ghiâ-kiï-jing*, le pays où réside le grand pontife de la religion de *Bouddha*.

སངས་རྒྱས་ཀྱི་བསྟན་པ་ *sâng-ghiâ-kiï-tan-ba*, religion de *Bouddha*.

གསེར་མཁར་ *ser-k'har* la résidence impériale.

མ་ཆུ་ *Ma-tsiou*, Fleuve Jaune (*Houangho*).

ཆུ་ངན་པ་ *tsiou-ngan-ba* bonne eau.

ཐང་ *thang*, torrent.

རྡུལ་ *toul*, poussière.

སྲང་ *rang*, rue.

རོང་ *rong*, ruisseau qui coule dans une vallée étroite.

ལུང་པ་ *lôung-pa*, conduit d'eau.

ཤོངས་ *chong*, dos de montagnes ou de collines.

མཐའ་ *thâ*, frontière.

སྟེགས་ *tegh*, tour de garde.

III. DU TEMPS.

དཔྱིད་ *djhiï*, printemps.

དབྱར་ *djhar*, été.

སྟོན་ *ton*, automne.

དགུན་ *ghoun*, hiver.

ལོ་ *lo*, année.

ཟླ་ *da*, mois.

ཉིན་ *gnin*, jour.

དུས་ *dhu*, temps.

ཉིན་མཚན་ *gnin-tsan*, jour et nuit.

ཚ་ *tsa*, chaud, brulant.

གྲང་ *dhrang*, froid.

དྲོ་ *dhro*, chaud

བསིལ་ *sil*, frais.

འཁྱག་ *k'hiagh*, gelée.

ནམ་འཇམ་ *nam-dziam*, tiède.

དུས་ཚོད་ *dhu-tsödh*, saison (les 24 de l'année).

ནམ་རིང་ *nam-ring* (1), nuits longues.

ནམ་ཐུང་ *nam-thoung*, nuits courtes (2).

དེ་རིང་ *ti-ring*, aujourd'hui.

ནང་པར་ *nang-bar*, demain.

---

(1) Dans l'original, *tse ring*.
(2) Dans l'original, *tse thoung*.

ད་ལོ་ *ta-lo*, cette année.

སང་ལོ་ *sang-lo*, l'année prochaine.

སྔན་མ་ *ngan-ma*, autrefois.

ད་ལྟ་ *ta-ta*, actuellement, à présent.

ཡུན་རིན་དུ་ *youn-rin-tou*, éternellement.

ཉིན་མོ་ *gnin-mo*, jour.

མཚན་མོ་ *tsan-mo*, nuit.

སྔ་དྲོ་ *nga-dhro*, matin.

ཕྱི་དྲོ་ *tch'i-dhro*, soir. Dans le Zzang, *ni-ma-la-k'hai.*

སླར་ཡང་ *lar-yang*, derechef.

ཉིན་ཕྱེད་ *gniin-tch'ei*, midi.

ནམ་ཕྱེད་ *nam-tchiei*, minuit.

ལོ་གསར་ *lo-sar*, nouvelle année.

ལོ་རྙིང་ *lo-gniing*, l'année passée.

## IV. DE L'HOMME.

རྒྱ་དཔོན་ *ghia-bon*, grand de l'empire, grand mandarin.

བློན་པོ་ *lon-bo*, ministre.

རྒྱལ་པའི་ *ghial-bet*, fils d'un roi.

མི་དཔོན་ *mi-bon*, mandarin tubétain.

ཡུལ་དཔོན་ *youl-bon*, mandarin qui gouverne un canton.

སྡེ་པ་ *dhe-ba*, chef.

མི་སྡེའི་དཔོན་ *mi-dhei-bon*, mandarin civil.

དམག་དཔོན་ *magh-bon*, mandarin de guerre.

སློབ་དཔོན་ *lop-bon*, maitre, qui enseigne.

སློབ་མ་ *lop-ma*, disciple.

དགེ་འདུན་ *ghe-dhoun*, clergé.

བོན་པོ་ *bhon-bo* ou *djou-ba*, Tao szu.

དམག་མི་ *magh-mi*, soldat. Dans le Zzang, *ghia-mi*.

མི་སྡེ་ *mi-dhe*, le peuple.

བླ་མ་ *la-ma*, Lama.

གཡོག་པོ་ *yogh-bo*, esclave.

བློ་ནོ་ *lo-no*, spirituel, qui a de la sagacité.

ཉེ་བ་ *gnie-va*, parent.

ཡང་མེས་ *yang-meï*, bisaïeul.

མེས་པོ་ *meï-bo*, grand père.

ཁུ་བོ་ *k'hou-vo*, oncle, frère cadet du père.

ཁུ་བོ་ཆེན་པོ་ *k'hou-vo-tch'en-bo*, oncle, frère aîné du père.

ཕ་ *pha*, père.

མ་ *ma*, mère.

ཨ་ཞང་ *a-jang*, grand-père maternel.

བུ་མོ་ *bhou-mo*, fille.

བུ་ *bhou*, fils.

ཕུ་བོ་ *phou-vo*, frère aîné. Dans le Zzang, *bing-bing*.

ནུ་བོ་ *nou-vo*, frère cadet. Dans le Zzang, *ghio-ghio*.

ཚ་བོ་ *tsa-vo*, neveu.

ཡང་ཚ་ *yang-tsa*, petit-fils.

སྐྱེས་པ་ *kieï-ba*, garçon, enfant mâle.

བུད་མེད་ *bhou-mei*, femme.

ཁྱིམ་པ་ *k'hiim-ba*, épouse.

ཕྱུག་པ་ *tchhouh-ba*, riche.

དབུལ་པོ་ *voul-bo*, pauvre.

དྲག་པ་ *dhragh-ba*, sévère.

བདག་པོ་ *dhah-bo*, maître (*dominus*).

ན་སོ་ *na-so*, âge.

རྒན་པོ་ *ghan-bo*, âgé, vieillard.

ཇག་པ་ *zah-ba*, voleur.

བན་དེ་ *ban-té*, Ho-chang, prêtre de Foe (1).

མཚོག་མོ་ *tsioh-mo*, nonne.

ཕ་ཡར་ *pha-yar*, beau-père (second mari de la mère).

མ་ཡར་ *ma-yar*, belle-mère (seconde femme du père).

ཕུ་ནུ་ *phou-nou*, frères.

མཛའ་བོ་ *dzia-vo*, ami.

སྤྲང་པོ་ *brang-bo*, ou *ghiang-bo*, filou.

སྒྱི་ངན་ *ghii-ngan*, paresseux.

## V. DU CORPS HUMAIN.

ལུས་ *lu*, corps humain.

དབུ་ *vou*, tête.

སྤྱི་བོ་ *tchi-vo*, sommet de la tête.

སྐྲ་ *tra*, cheveu.

མིག་ *mih*, œil.

སྨིན་མ་ *min-ma*, sourcil.

རྣ་བ་ *na-va*, oreille.

(1) Dans l'original, *dja-ba*.

སྣ་ *na*, et ཤངས་ *chang*, nez.

ཁ་ *k'ha*, bouche.

མཆུ་ *tsiou*, lèvre.

སོ་ *so*, dents.

ནུ་མ་ *nou-ma*, teton.

ལག་ *lah*, main.

གསུས་པ་ *suba*, ventre.

སེམས་ *sem*, cœur.

རྐང་པ་ *kang-pa*, pied.

དབུགས་པ་ *vough-ba*, haleine.

ཤུ་བ་ *chou-va*, ulcère. Dans le Zzang on dit *dhou* et *lian-tchi*.

ལྗེ་ *djie*, *ghie*, langue.

རྣམ་འགྱུར་ *nam ghiour* (1), figure extérieure, *ou* port extérieur.

རྒྱུས་པ་ *ghie-ba*, nerfs.

(1) Dans l'original, *i-tsou*.

ཤེ་མོང་ *che-mong*, force.

ཞལ་ *jal*, visage.

དགའ་ཐང་ *vang-thang*, bonheur.

འདོན་ *dhon*, réflexion, prière (念).

སེམས་ཉིད་ *sem-ngiet* naturel moral.

བསམ་པ་ *sam-ba*, pensée.

བྲང་ *brang*, poitrine.

སོར་མོ་ *sor-mo*, doigt.

མཆིན་པ་ *tsin-ba*, foie.

གློ་བ་ *lo-va*, poumon.

རུས་པ་ *ru-ba*, os.

སྤུ་ *bou*, poil.

ཁྲག་ *thra*, sang.

དབང་ཚེ་བ་ *vang-tsié va*, fort.

ཉམས་ཆུང་བ་ *gniam-tsioung-va*, faible.

## VI. DES MAISONS.

ཕོ་བྲང་ *pho-bhrang*, palais.

ཁང་པ་ *k'hang-ba*, maison.

ལྷ་ཁང་ *h'la-k'hang*, temple, maison de bonzes.

མཛོད་ཁང་ *dzio-k'hang*, et *chang*, magasin.

ཡིག་ཁང་ *yik-k'hang*, bibliothèque.

ཁྲིམས་ར་ *thrim-ra*, ou

ཁྲིམས་ཁང་ *thrim-k'hang*, tribunal.

ཕྱམ་ *phdgh*, poutre.

ཀ་བ་ *ka-va*, colonne.

དབ་ *dhav*, latte sur laquelle sont posées les tuiles.

སྒོ་ *gho*, porte.

ཆང་ཙེ་ *tsiang-zzé*, fenêtre.

རྫོང་ *djong*, enceinte, clos.

གདུང་རྟེན་ *dhoung-ten* tour ou pyramide.

སྒར་ *ghar*, campement, camp.

## VII. DES USTENSILES.

དམ་ཁ་ *dham-gha*, cachet.

ཕོར་པ་ *phor-ba*, assiette, plat.

སྡེར་མ་ *dher-ma*, grillage en bois.

ཆང་ཅན་ *tsiang-djian*, tasse pour le vin, coupe.

སྦྲེ་ *bhré*, boisseau.

འཛོང་བ་ *jong-ba*, jatte.

ཁོག་མ་ *k'hoh-ma*, chaudron.

ཐོམ་བུ་ *thom-bhou*, grande cuiller.

ཟྲོག་རྗེ་ *zogh-djie*, serrure.

ལྡེ་མིག་ *dhe-mih*, clef.

ཤིར་རྟ་ *chir-ta*, char.

གྲི་ *tri*, couteau.

རལ་གྲི་ *ral-tri*, sabre, épée.

མདུང་ *dhoung*, lance.

ཕུབ་ *phouv*, bouclier.

གཞུ་ *jou*, arc.

མདའ་ *dhá*, flèche.

དར་ *dhar*, drapeau.

གྲི་ཤུབས་ *tri-choub*, fourreau.

ཁྲབ་ *thrav*, cuirasse.

རྨོག་ *moh*, casque.

གྲུ་ *dhrou*, bateau.

རྔ་བོ་ *nga-vo*, tambour.

ཚ་ལང་ *tsia-lang*, petites lances des bonzes.

རྡོ་རྗེ་ *dhor-dzie*, sceptre des bonzes.

སྤོས་ཕོར་ *pho-phor*, vase pour y brûler des parfums.

འཕན་ *phan*, banderolle.

ཁར་རྔ་ *k'har-nga*, gongon.

ཐག་པ་ *thah-ba*, corde.

གདུགས་ *dhough*, parasol.

སྒ་ *gha*, selle.

གླིང་བུ་ *ling-bhou*, flûte.

འཛོལ་ *dziol*, grandes lancesdes bonzes

དུང་ *dhoung*, grande conque de mer.

གདན་ཁྲི་ *dhan-thri*, siége, trône.

མར་མེ་ *mar-me*, ou

ཞུན་མར་ *joun-mar*, lampe.

སྐས་ *kâ*, échelle.

## VIII. DU BOIRE ET DU MANGER.

བཟའ་བཏུང་ *zâ-dhoung*, boire et manger.

ཟས་ *zâ*, avaler.

ཟ་མ་ *za-ma*, déjeûner.

བག་ཕྱེ་ *bhah-tchii*, et *thou-ba*, farine.

འབྲས་ *bhra*, riz ôté de l'ecorce.

ཆང་ *tsiang*, vin (bière).

ཇ་ *dzia*, et *ghia-ta*, thé.

མར་ *mar*, moelle, beurre.

སྦྲང་རྩི་ *brang-zzi*, miel.

ཤ་ *cha*, viande.

ཆང་སེར་ *tsiang-ser*, vin jaune.

ཆང་དཀར་ *tsiang-kar*, vin blanc.

ཚ་ *tsa*, sel.

མར་བ་ *mar-va*, doux.

ཁ་བ་ *k'ha-va*, amer.

## IX. DE L'HABILLEMENT.

ན་བཟའ་ *na-zâ*, habit de mandarin.

གོས་ *ghö* ou *djou-ba*, habit du peuple.

ཞྭ་ *jva*, bonnet.

དབུ་ཞྭ་ *vou-jva*, bonnet de cérémonie.

ལྷམ་ *h'lam*, botte.

འབོབ་ *bhov*, culotte.

འབོལ་ *bhol*, tapis.

གོས་ཆེན་ *ghö tsien*, toile de Damas.

དར་ལིང་ *dhar-ling*, gaze.

སིང་ *sing*, fil de soie.

ཕྲུག་ *phrouk*, tissu de laine fine.

སྐུད་ *kö*, fil à coudre.

ཚོས་གོས་ *tsö-ghö*, habit de cérémonie.

## X. DES COULEURS.

དཀར་པོ་ *kar-bo*, blanc.

སྔོན་པོ་ *ngon-bo*, et *la-la*, bleu.

སེར་པོ་ *ser-bo*, jaune.

དམར་པོ་ *mar-bo*, rouge.

སྨུག་པོ་ *mouk-bo*, brun, pourpre.

ཚོན་སྣ་ལྔ་ *tson-na-nga*, de plusieurs couleurs.

དུད་ཁ་ *dhu-k'ha*, violet.

## XI. RELIGION DE BOUDDHA.

མཆོག་ *tsiö*, Bouddha, qui n'est plus soumis à une régénération. (如來)

མར་མེའི་མཛད་ *mar-méï-dzä*, illumination avec des lanternes.

ཤ་ཀྱ་ཐུབ་པ་ *Chakia-thoubh-ba*, Chakia.

ལྷ་འདྲེ་ *h'la-dhè*, génie.

འདྲེ་ *dhe*, démon.

བཀའ་འགྱུར་ *kâghiour*, corps des livres saints des bouddhistes.

ཀར་ཆག་ *kar-tsiagh*, index.

བམ་པོ་ *bham-bo*, volume, section.

ལེའུ་ *léou*, chapitre. (品)

ལྷ་སྐུ་ *h'la-kou*, image d'une divinité.

དཀོན་མཆོག་གསུམ་ *kon-tsiôh-soum*, les trois précieux, c'est-à-d., *Bouddha, la loi et le clergé.*

གནས་བརྟན་ *nä-tan*, Rahan.

དམ་ཆོས་ *dham-tchö*, les lois de la foi.

## XII. LITTÉRATURE.

དཔེ་ཆ་ *be-tsia*, livre.

མདོ་ *dho*, livre sacré.

ཤོག་གུ་ *choh-ghou*, papier.

སྣག་ཙ་ *nagh zza*, encre.

སྨྱུག་གུ་ *gniouh-ghou*, pinceau.

ཐེལ་ཙེ་ *thel-zze*, cachet.

གཟའ་ཡིག་ *zâ-yi-ghe* caractères chinois droits.

བོད་ཡིག་ *bodh-yi-ghe*, carctères tubétains.

སྨན་ཡིག་ *man-yi-ghe*, livre de médecine. | བསྟན་འགྱུར་ *tan-ghiour* explication des lois.

## XIII. DES POINTS CARDINAUX, &c.

ཤར་ *char*, est.

ནུབ་ *nouv*, ouest.

ལྷོ་ *h'lo*, sud.

བྱང་ *djhang*, nord.

སྟེང་ *teng*, en haut, haut.

འོག་ *ôh*, en bas, bas.

གཡོན་ *yon*, gauche.

གཡས་ *yä*, droite.

མདུན་ *dhoun*, devant.

རྒྱབ་ *ghiav*, derrière.

ནང་ *nang*, dedans.

ཕྱི་ *tchĭ*, dehors.

བར་དུ་ *var-dhou*, au milieu.

ཕྱི་ནང་ *tchĭ-nang*, en dehors et en dedans.

## XIV. ARBRES ET FLEURS.

མེ་ཏོག་ *mi-togh*, fleur.

ཤིང་ *ching*, arbre, bois.

སྡོང་པ་ *dhong-ba*, ou *yeou*, arbre, tronc.

ནགས་ *nagh*, forêt.

རྩྭ་བ་ *zzva-va*, herbe.

སྙུག་མ་ *gniouh-ma*, roseau.

པད་མ་ *bat-ma* (*bäma*), nénufar.

རྩ་བ་ *tsa-va*, racine.

ཡལ་ག་ *yal-gha*, branche.

ལོ་མ་ *lo-ma*, feuille.

ཤིང་ཏོག་ *ching-dhogh*, fruit.

བཙོད་ *tsö*, garance.

ཁམ་བུ་ *k'ham-bhou*, abricot.

ཐཨུ་ *thaou*, pêche.

## XV. OISEAUX ET ANIMAUX.

སྟག་ *tagh*, tigre.

གཟིག་ *zigh*, léopard.

སེང་གེ་ *seng-ghe*, lion.

གི་ལིན་ *ghi-lin*, et *tchou-sin*, kilin (animal fabuleux).

གུང་ *ghoung*, panthère.

དོམ་ *dhom*, ours.

ཝ་ *va*, renard.

ཤ་བ་ *cha-va*, cerf.

སྤྱང་གུ་ *tchiang-ghou*, loup.

བྱི་བ་ *djhi-va*, rat.

ཁྲ་ *thra*, vautour.

རྔ་མོང་ *nga-mong*, chameau.

བ་ལང་ *bha-lang*, bœuf. On dit aussi : *k'he-ma*.

རི་བོང་ *ri-pö*, ou ཡོས་ *yö*, lièvre. On dit aussi : *eut-goung* et *ji-goung*.

ཀླུ་ *lou*, dragon.

སྦྲུལ་ *broul*, serpent.

རྟ་ *ta*, cheval.

ལུག་ *lough*, mouton.

སྤྲེའུ་ *bréou* ou *djé*, singe.

བྱ་ *djia*, poule.

ཁྱི་ *k'hii*, chien.

ཕག་ *phagh*, porc.

ཆུ་གླང་ *tsiou-lang* ou *mo-hai*, buffle.

ཁྱུང་ཁྱུང་ *k'hioung-k'hioung*, phœnix.

རྨ་བྱ་ *ma-bdja*, paon.

ངང་པ་ *ngang-ba*, oie.

ཉ་ *gnia*, poisson.

ཕུར་ *phour*, voler.

གྲག་ *dbragh*, chant (de l'oiseau).

ཞག་ *jagh*, percher.

ཟིན་ *zin*, manger (comme les animaux).

ཕོ་ཆེན་ *pho-tsien*, cheval hongre.

གོ་མ་ *gho-ma*, jument.

ཞི་མི་ *chi-mi*, chat.

## XVI. DES CHOSES PRÉCIEUSES.

མུ་ཏི་ *mou-ti*, perle.

གཟི་ *zi*, agate.

བྱི་རུ་ *bjhi-rou*, corail.

སྦུར་ལེན་ *bhour-len*, ambre jaune.

ཤེལ་ *chel*, jade oriental.

གསེར་ *ser*, or.

དངུལ་ *ngoul*, argent.

ཁར་བ་ *k'har-va*, cuivre.

On dit aussi : *na* et *la*.

ཞ་ཉེ་ *ja-ne*, étain.

ལྕགས་ *djiagh*, fer.

ཆུ་ཤེལ་ *tsiou-chel*, crystal.

དངུལ་ཆུ་ *ngoul-tsiou*, vif-argent.

བ་སོ་ *bha-so*, ivoire.

## XVII. PARFUMS ET REMÈDES.

སྤོས་ *bös.*, parfum.

ཙན་དན་ *zzan-dhan*, bois de santal.

ཨ་ག་རུ་ནག་པ་ *a-ka-rou-nah-ba*, bois d'aloès.

ཤིང་མངར་ *ching-ngar* réglisse.

ག་བུར་ *gha-bhour*, camphre.

འཛའ་ཏི་ *dzâ-ti*, cardamome.

ཁམ་གཡག་ *k'ham-yagh*, amande d'abricot.

ཤིང་ཀུན་ *ching-koun*, assa fœtida.

མཚལ་ཏོད་ *tsial-ghö*, cinabre.

གི་དབང་ *dhri-vang*, pierre qui se trouve dans l'estomac des vaches.

## XVIII. NOMBRES.

གཅིག་ *djigh*, un.

གཉིས་ *gniy*, deux.

གསུམ་ *soum*, trois.

བཞི་ *ji*, quatre.

ལྔ་ *nga*, cinq.

དྲུག་ *dhrouh*, six.

བདུན་ *dhoum*, sept.

བརྒྱད་ *ghiâ*, huit.

དགུ་ *ghou*, neuf.

བཅུ་ *djou*, dix.

བརྒྱ་ཐམ་པ་ *ghia-tham-ba*, cent.

སྟོང་ཚོ་ *tong-tso*, mille.

ཁྲི་ཕྲག་ *thri-phragh*, dix mille.

## XIX. CHOSES HUMAINES.

ངེད་ *ngé*, moi.

ཁྱོད་ *kiö*, tu.

ཁོང་ *kong*, lui.

གང་ *ghang*, qui?

རང་ *rang*, moi-même.

གཞན་ *jan*, un autre.

གར་ *ghar*, danse.

གླུ་གླངས་ *lou-lang*, chant.

དགའ་བ་ *ghâ-va*, joie.

ཕྱག་འཚལ་ *tch'agh-tsal*, honorer quelqu'un.

འཕྱ་ *tch'ia*, rire.

བདེ་བ་ *dhe-va*, réjouissance.

འགྲོ་ *dhrô*, aller.

སོང་ *song*, s'en aller.

འོང་ *ong*, venir.

བྱོན་ *djhon*, prier, inviter.

རྒྱུག་ *ghiough*, courir.

སླེབས་ *lev*, arriver.

ལས་ཀ་རྒྱུད་ *lâs-ka-ghiu*, dignité héréditaire.

ཚོལ་ *tsiol*, chercher.

ལངས་ *lang*, se lever.

གཡར་ *yar*, emprunter.

ཤེས་ *chet*, savoir.

འདུག་ *dhough*, être, exister.

ཁ་ཉན་ *k'ha-gnian*, consentir.

བདེན་ *ten*, vrai.

བརྫུན་ *dzoun*, faux.

ཕྱིས་པ་ *tch'ieï-ba*, lentement.

དྲག་པ་ *dhragh-ba*, vîte.

གྲོས་ *dhrö*, délibérer.

འཕངས་ *phang*, déplorable.

མཐོང་ *thong*, voir.

མ་མཐོང་ *ma-thong*, ne pas voir.

མ་སླེབས་ *ma-leo*, ne pas arriver.

བདེ་འཇགས་ *dhe-dziak*, paix générale.

ཨུ་ལག་ *ou-lah*, porteur.

ཨུ་ལག་ *ou-lah*, bête de charge.

དོན་གཉེར་ *dhon-gnier*, affaires publiques.

ཕྱག་ཕྱི་ *tch'iagh-tch'ii*, valet de pied.

བརྡུང་ *toung*, battre.

ཞུ་དག་ *jou-dhah*, se consulter.

དང་ལེན་ *dhang-len*, faire un rapport.

ཤུས་ *chu*, copier.

འདྲ་ *dhra*, semblable.

བཙས་བ་ *djiä-va*, complet.

གནང་བ་ *nang-va*, récompenser.

ཚད་པ་ *tsadh-ba*, punir.

གསར་ *sar*, nouveau.

རྙིང་པ་ *nhing-ba*, vieux.

ཚོམ་པོ་ *tsom-bo*, gras.

རྗུད་པ་ *dzioudh-ba*, maigre.

མཉམ་པོ་ *gniam-bo*, plat.

ངོ་ལོག་ *ngo-loh*, rebelle.

ཡང་བ་ *yang-va*, léger.

སྲབ་ *srav*, mince.

འཐུག་ *thongh*, gros.

---

## CRITIQUE LITTÉRAIRE.

*History of the rise of the Mahomedan power in India till the year 1612, translated from the original persian of Mahomed Kasim Ferishta by* John Briggs. London, 1829, *4 vol. in-8.° —Histoire de la domination des Musulmans dans l'Inde, par Ferishta,* traduite par le colonel Briggs.

Le besoin que l'administration anglaise dans l'Inde éprouve de connaître l'histoire des gouvernemens qui l'y ont précédée, a fait naître un assez grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de la domination des Musulmans dans l'Inde. Les travaux de Dow, Gladwin, Jonathan Scott, Wilks, Erskine, Price et autres jettent un grand jour sur différentes parties de cette époque importante, mais ils ne nous en donnent pas

une histoire complète. M. Briggs a senti cette lacune et voulant la remplir, il a consacré un séjour ou plutôt un voyage de vingt ans dans presque toutes les parties de l'Inde à rechercher les sources de son histoire moderne, et lorsqu'il n'avait plus qu'à mettre la dernière main à son ouvrage tous ses manuscrits furent brûlés par les Marattes. Un heureux hasard en sauva un, qui, à lui seul, formait un ouvrage plus important et plus étendu qu'aucun de ceux que nous possédions sur ce sujet, c'était la traduction de l'histoire des dynasties musulmanes par *Ferishta*.

Mohammed Kasim Hindou-shah, plus connu sous le nom de *Ferishta,* était né à *Asterabad*, dans le Mazandéran sur les côtes de la mer Caspienne, dans la dernière moitié du XVI.e siècle. Encore enfant, il fut conduit par son père dans l'Inde, où il fut élevé à la cour d'Ahmednagar avec le prince héréditaire. Il passa sa vie dans le Decan au service militaire et diplomatique des *Nizamshahs* et des rois de *Bidjapour*. Il raconte, que depuis son enfance, il avait conçu le dessein de se faire l'historien des Musulmans de l'Inde; mais manquant à Ahmednagar des matériaux nécessaires, il ne put se livrer à ce travail qu'après son arrivée à Bidjapour, l'an 1589. Il y trouva, dans la personne du roi Ibrahim Adil-shah II, un ami, qui désirait autant que lui-même l'accomplissement de ses projets et qui lui en procura tous les moyens. Il le rendit indépendant dans sa fortune, fit rechercher partout les matériaux dont il avait besoin, et soutint son ardeur par l'intérêt constant qu'il ne cessa de

sant la tâche qu'il s'est proposée avec une grande intelligence et dans un ordre parfait.

Un tel ouvrage devait nécessairement attirer l'attention des Européens, dès que leurs relations diplomatiques avec les cours de l'Inde, leur firent sentir la nécessité d'en étudier l'histoire. Alexandre Dow publia le premier, sur la demande de l'empereur de Dehli, une traduction de l'histoire de l'Indoustan, et de nombreuses éditions ont prouvé que ce travail malgré ses imperfections répondait à un véritable besoin. La traduction de Dow est assez élégante, mais d'une très-grande inexactitude; il ne savait pas apprécier Ferishta; il voulait seulement donner un aperçu de l'histoire des grands Mogols, aussi donne-t-il assez bien les anecdotes et ce qui constitue, comme on dit à présent, la couleur locale; mais les noms d'hommes et de lieux, et les circonstances qui servent à préciser un événement, ont, ou disparu, ou sont défigurés. Les connaissances géographiques et historiques de ce traducteur étaient trop insuffisantes pour qu'il ne fût pas à chaque instant exposé à se tromper dans les détails et à confondre des villes et des rivières, des hommes et des localités. Il faut se rappeler le temps et les circonstances au milieu desquelles Dow écrivait pour excuser ces fautes; mais s'il y avait de la sévérité à les lui reprocher, il y aurait de l'injustice pour ses successeurs à ne pas reconnaître que son travail n'était ni exact, ni complet.

Jonathan Scott entreprit de remédier à ce dernier défaut, et publia en 1792 la traduction de l'histoire

du Decan, qui forme le troisième chapitre de Ferishta. Son travail est bien supérieur à celui de Dow sous tous les rapports; c'est une traduction fidèle qui laisse peu à desirer, si ce n'est quelquefois sous le rapport géographique. Elle aurait probablement suffi, si elle avait embrassé l'ouvrage entier. M. Briggs voulut d'abord compléter ce travail, et il commença par traduire les chapitres 4-11 contenant l'histoire des petites dynasties de l'Inde ; mais frappé de l'insuffisance du travail de Dow, il se décida à donner une traduction nouvelle et complète de l'ouvrage entier de Ferishta. Il était dans la meilleure position pour le faire, ses longs travaux sur l'histoire des Musulmans de l'Inde lui rendaient familier le sujet, son séjour en Perse l'avait rendu parfaitement maître de la langue, et ses voyages dans toutes les parties de l'Inde lui facilitaient la rectification des noms géographiques. Le hasard même semblait lui assigner sa tâche, en lui livrant la chronique des rois de Golconde, que Ferishta avait cherchée en vain, et qu'il avait prié d'ajouter à son ouvrage, si quelqu'un pouvait parvenir à la trouver; M. Briggs a rempli les vœux de Férishta. Il a traduit l'ouvrage entier, à l'exception cependant du dernier chapitre , qui co tient l'histoire des saints mahométans nés dans l'Inde; cette omission est assez justifiée par l'absence complète d'intérêt que ce sujet présente au lecteur européen. Le système qui a dirigé M. Briggs dans son travail a été de traduire comme Ferishta aurait écrit, s'il avait composé son ouvrage en anglais. Ce n'est pas ici le

lieu de discuter, si la traduction suit dans tous les détails l'original d'aussi près, qu'il était possible sans blesser le goût européen; mais le principe est certainement juste dans son application à Ferishta, qui ne met aucune prétention dans son style et écrit aussi simplement que le génie de sa langue le lui permet. Ce qui dans l'original n'est que l'expression ordinaire de la pensée chez les Orientaux, aurait paru ampoulé dans une traduction trop littérale, et une exactitude trop scrupuleuse n'aurait été qu'une injustice envers l'auteur. Personne ne regrettera, je pense, que M. Briggs ait omis la partie rhétorique de la préface, et les vers dont Ferishta a orné son récit.

Le style de la traduction est simple et élégant, les noms d'hommes et de lieux sont rectifiés avec grand soin, les points difficiles sont éclaircis par des notes plutôt trop rares que trop nombreuses; les généalogies compliquées de toutes les familles, dont il est question, sont exposées dans des tableaux faits avec soin et qui sont d'un grand secours pour suivre le fil de l'histoire. L'ouvrage commence par une biographie de Ferishta par le traducteur, et finit par deux appendices extrêmement utiles, qui contiennent les noms des lieux et des hommes dont il est question dans l'ouvrage, avec leur orthographe persane et les positions géographiques des localités. C'est un travail fait en conscience, en connaissance de cause, avec tous les secours nécessaires, dans les circonstances les plus favorables et avec un soin remarquable; il nous donne le plus important historien des Musulmans

ཞ་ཉེ་ *ja-ne*, étain.

ལྕགས་ *djiagh*, fer.

ཆུ་ཤེལ་ *tsiou-chel*, crystal.

དངུལ་ཆུ་ *ngoul-tsiou*, vif-argent.

བ་སོ་ *bha-so*, ivoire.

## XVII. PARFUMS ET REMÈDES.

སྤོས་ *bös.*, parfum.

ཙན་དན་ *zzan-dhan*, bois de santal.

ཨ་ག་རུ་ནག་པ་ *a-ka-rou-nah-ba*, bois d'aloès.

ཤིང་མངར་ *ching-ngar* réglisse.

ག་བུར་ *gha-bhour*, camphre.

འཛའ་ཏི་ *dzâ-ti*, cardamome.

ཁམ་གཡག་ *k'ham-yagh*, amande d'abricot.

ཤིང་ཀུན་ *ching-koun*, assa fœtida.

མཚལ་ཏོད་ *tsial-ghö*, cinabre.

གྲི་དབང་ *dhri-vang*, pierre qui se trouve dans l'estomac des vaches.

## XVIII. NOMBRES.

ཅིག་ *djigh*, un.

གཉིས་ *gniy*, deux.

གསུམ་ *soum*, trois.

བཞི་ *ji*, quatre.

ལྔ་ *nga*, cinq.

དྲུག་ *dhrouh*, six.

བདུན་ *dhoum*, sept.

བརྒྱད་ *ghiä*, huit.

དགུ་ *ghou*, neuf.

བཅུ་ *djou*, dix.

བརྒྱ་ཐམ་པ་ *ghia-tham-ba*, cent.

སྟོང་ཚོ་ *tong-tso*, mille.

ཁྲི་ཕྲག་ *thri-phragh*, dix mille.

## XIX. CHOSES HUMAINES.

ངེད་ *ngé*, moi.

ཁྱོད་ *kiö*, tu.

ཁོང་ *kong*, lui.

གང་ *ghang*, qui?

རང་ *rang*, moi-même.

གཞན་ *jan*, un autre.

གར་ *ghar*, danse.

གླུ་བླངས་ *lou-lang*, chant.

དགའ་བ་ *ghâ-va*, joie.

ཕྱག་འཚལ་ *tch'agh-tsal*, honorer quelqu'un.

འཕྱ་ *tch'ia*, rire.

བདེ་བ་ *dhe-va*, réjouissance.

འགྲོ་ *dhrö*, aller.

སོང་ *song*, s'en aller.

འོང་ *ong*, venir.

བྱོན་ *djhon*, prier, inviter.

རྒྱུག་ *ghiough*, courir.

སླེབས་ *lev*, arriver.

ལས་ཀ་རྒྱུད་ *lâs-ka-ghiu*, dignité héréditaire.

ཚོལ་ *tsiol*, chercher.

ལངས་ *lang*, se lever.

གཡར་ *yar*, emprunter.

ཤེས་ *cheï*, savoir.

འདུག་ *dhough*, être, exister.

ཁ་ཉན་ *k'ha-gnian*, consentir.

བདེན་ *ten*, vrai.

བརྫུན་ *dzoun*, faux.

ཁྱིས་པ་ *tch'ieï-ba*, lentement.

དྲག་པ་ *dhragh-ba*, vîte.

གྲོས་ *dhrö*, délibérer.

འཕངས་ *phang*, déplorable.

མཐོང་ *thong*, voir.

མ་མཐོང་ *ma-thong*, ne pas voir.

མ་སླེབས་ *ma-lev*, ne pas arriver.

བདེ་འཛམས་ *dhe-dziak*, paix générale.

ཨུ་ལག་ *ou-lah*, porteur.

ཨུ་ལག་ *ou-lah*, bête de charge.

དོན་གཉེར་ *dhon-gnier*, affaires publiques.

ཁྱག་ཁྱི་ *tch'iagh-tch'ii*, valet de pied.

བརྡུང་ *toung*, battre.

ཞུ་དག་ *jou-dhah*, se consulter.

དང་ལེན་ *dhang-len*, faire un rapport.

ཤུས་ *chu*, copier.

འདྲ་ *dhra*, semblable.

བཅས་བ་ *djid-va*, complet.

གནང་བ་ *nang-va*, récompenser.

ཚད་པ་ *tsadh-ba*, punir.

གསར་ *sar*, nouveau.

| | |
|---|---|
| རྙིང་པ་ *nhing-ba*, vieux. | ངོ་ལོག་ *ngo-loh*, rebelle. |
| ཚོམ་པོ་ *tsom-bo*, gras. | ཡང་བ་ *yang-va*, léger. |
| རྫུད་པ་ *dzioudh-ba*, maigre. | སྲབ་ *srav*, mince. |
| མཉམ་པོ་ *gniam-bo*, plat. | འཐུག་ *thongh*, gros. |

## CRITIQUE LITTÉRAIRE.

*History of the rise of the Mahomedan power in India till the year 1612, translated from the original persian of Mahomed Kasim Ferishta by* John Briggs. London, 1829, *4 vol. in-8.° —Histoire de la domination des Musulmans dans l'Inde, par Ferishta,* traduite par le colonel Briggs.

Le besoin que l'administration anglaise dans l'Inde éprouve de connaître l'histoire des gouvernemens qui l'y ont précédée, a fait naître un assez grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de la domination des Musulmans dans l'Inde. Les travaux de Dow, Gladwin, Jonathan Scott, Wilks, Erskine, Price et autres jettent un grand jour sur différentes parties de cette époque importante, mais ils ne nous en donnent pas

une histoire complète. M. Briggs a senti cette lacune et voulant la remplir, il a consacré un séjour ou plutôt un voyage de vingt ans dans presque toutes les parties de l'Inde à rechercher les sources de son histoire moderne, et lorsqu'il n'avait plus qu'à mettre la dernière main à son ouvrage tous ses manuscrits furent brûlés par les Marattes. Un heureux hasard en sauva un, qui, à lui seul, formait un ouvrage plus important et plus étendu qu'aucun de ceux que nous possédions sur ce sujet, c'était la traduction de l'histoire des dynasties musulmanes par *Ferishta*.

Mohammed Kasim Hindou-shah, plus connu sous le nom de *Ferishta,* était né à *Asterabad,* dans le Mazandéran sur les côtes de la mer Caspienne, dans la dernière moitié du XVI.e siècle. Encore enfant, il fut conduit par son père dans l'Inde, où il fut élevé à la cour d'Ahmednagar avec le prince héréditaire. Il passa sa vie dans le Decan au service militaire et diplomatique des *Nizamshahs* et des rois de *Bidjapour.* Il raconte, que depuis son enfance, il avait conçu le dessein de se faire l'historien des Musulmans de l'Inde; mais manquant à Ahmednagar des matériaux nécessaires, il ne put se livrer à ce travail qu'après son arrivée à Bidjapour, l'an 1589. Il y trouva, dans la personne du roi Ibrahim Adil-shah II, un ami, qui désirait autant que lui-même l'accomplissement de ses projets et qui lui en procura tous les moyens. Il le rendit indépendant dans sa fortune, fit rechercher partout les matériaux dont il avait besoin, et soutint son ardeur par l'intérêt constant qu'il ne cessa de

prendre à son travail. Ferishta employa le reste de sa vie à cet ouvrage qui comprend l'histoire de toutes les dynasties musulmanes qui ont gouverné dans l'Inde, depuis la première invasion jusqu'à la mort d'Akbar et l'établissement du premier comptoir anglais dans l'Inde en 1611. Ses matériaux étaient aussi riches que sa position devait le faire attendre; il avait réuni presque toutes les chroniques partielles des différens gouvernemens; il en nomme trente-cinq comme les bases principales de son récit, et il cite en outre vingt-un autres ouvrages dont il s'est servi. Son point de vue est exclusivement musulman. Il ne voit dans les Hindous que des infidèles qu'il faut soumettre ou exterminer, et n'en parle qu'autant que les combats qu'ils livrent aux croyans l'y forcent. Il est vrai qu'il donne dans son introduction une esquisse de leur histoire; mais cet essai prouve seulement combien peu il s'était occupé d'eux. Ce mépris souverain pour les Hindous pourrait nous étonner dans un contemporain d'Akbar et d'Abou'lfazel; mais il ne faut pas oublier que les plans de ces deux grands hommes pour rapprocher les deux races étaient de beaucoup au-dessus de leur nation et de leur temps; ils ont été si peu compris qu'ils ne sont pas même mentionnés par Ferishta dans sa vie d'Akbar. La méthode de cet historien est très-simple, il prend chaque dynastie à son origine et la conduit jusqu'à son extinction ou jusqu'à son propre temps. Il traite, dans des chapitres séparés, l'histoire des provinces qui se sont rendues indépendantes, à commencer de l'époque où elles se sont

affranchies de la suprématie de la cour de Dehli. Il donne ainsi en douze chapitres l'histoire,

1.° Des rois de *Ghizni* et de *Lahor;*
2.° De *Dehli;*
3.° Du *Decan ;*
4.° Du *Guzarat;*
5.° De *Malwa;*
6.° De *Kandich ;*
7.° Du *Bengale et du Bahar;*
8.° Du *Moultan;*
9.° Du *Sind;*
10.° Du *Kachmire;*
11.° Du *Malabar*, et il finit par
12.° *La vie des Saints musulmans de l'Inde.*

Le style de Féristha est élégant et bien supérieur au style corrompu et enflé en usage parmi les écrivains qui vivaient de son temps à la cour de Dehli; son récit est clair et d'une grande précision, il montre parfaitement ce qui caractérisait les personnages dont il fait mention, les motifs des actions et les causes des evénémens, surtout dans l'histoire du Decan. Sa position particulière et son intimité avec plusieurs des rois d'Ahmednagar et de Bidjapour lui ont permis de voir et de connaître mieux tous les ressorts politiques qui avaient agi dans le midi de l'Inde. Quelquefois les sources lui manquent, et il en convient toujours sans chercher à remplir par des hypothèses les lacunes de ses matériaux; enfin il se montre partout un écrivain sensé et véridique, connaissant les hommes et les affaires, maître de son sujet et remplis-

sant la tâche qu'il s'est proposée avec une grande intelligence et dans un ordre parfait.

Un tel ouvrage devait nécessairement attirer l'attention des Européens, dès que leurs relations diplomatiques avec les cours de l'Inde, leur firent sentir la nécessité d'en étudier l'histoire. Alexandre Dow publia le premier, sur la demande de l'empereur de Dehli, une traduction de l'histoire de l'Indoustan, et de nombreuses éditions ont prouvé que ce travail malgré ses imperfections répondait à un véritable besoin. La traduction de Dow est assez élégante, mais d'une très-grande inexactitude; il ne savait pas apprécier Ferishta; il voulait seulement donner un aperçu de l'histoire des grands Mogols, aussi donne-t-il assez bien les anecdotes et ce qui constitue, comme on dit à présent, la couleur locale; mais les noms d'hommes et de lieux, et les circonstances qui servent à préciser un événement, ont, ou disparu, ou sont défigurés. Les connaissances géographiques et historiques de ce traducteur étaient trop insuffisantes pour qu'il ne fût pas à chaque instant exposé à se tromper dans les détails et à confondre des villes et des rivières, des hommes et des localités. Il faut se rappeler le temps et les circonstances au milieu desquelles Dow écrivait pour excuser ces fautes; mais s'il y avait de la sévérité à les lui reprocher, il y aurait de l'injustice pour ses successeurs à ne pas reconnaître que son travail n'était ni exact, ni complet.

Jonathan Scott entreprit de remédier à ce dernier défaut, et publia en 1792 la traduction de l'histoire

du Decan, qui forme le troisième chapitre de Ferishta. Son travail est bien supérieur à celui de Dow sous tous les rapports; c'est une traduction fidèle qui laisse peu à desirer, si ce n'est quelquefois sous le rapport géographique. Elle aurait probablement suffi, si elle avait embrassé l'ouvrage entier. M. Briggs voulut d'abord compléter ce travail, et il commença par traduire les chapitres 4-11 contenant l'histoire des petites dynasties de l'Inde; mais frappé de l'insuffisance du travail de Dow, il se décida à donner une traduction nouvelle et complète de l'ouvrage entier de Ferishta. Il était dans la meilleure position pour le faire, ses longs travaux sur l'histoire des Musulmans de l'Inde lui rendaient familier le sujet, son séjour en Perse l'avait rendu parfaitement maître de la langue, et ses voyages dans toutes les parties de l'Inde lui facilitaient la rectification des noms géographiques. Le hasard même semblait lui assigner sa tâche, en lui livrant la chronique des rois de Golconde, que Ferishta avait cherchée en vain, et qu'il avait prié d'ajouter à son ouvrage, si quelqu'un pouvait parvenir à la trouver; M. Briggs a rempli les vœux de Ferishta. Il a traduit l'ouvrage entier, à l'exception cependant du dernier chapitre, qui co tient l'histoire des saints mahométans nés dans l'Inde; cette omission est assez justifiée par l'absence complète d'intérêt que ce sujet présente au lecteur européen. Le système qui a dirigé M. Briggs dans son travail a été de traduire comme Ferishta aurait écrit, s'il avait composé son ouvrage en anglais. Ce n'est pas ici le

lieu de discuter, si la traduction suit dans tous les détails l'original d'aussi près, qu'il était possible sans blesser le goût européen; mais le principe est certainement juste dans son application à Ferishta, qui ne met aucune prétention dans son style et écrit aussi simplement que le génie de sa langue le lui permet. Ce qui dans l'original n'est que l'expression ordinaire de la pensée chez les Orientaux, aurait paru ampoulé dans une traduction trop littérale, et une exactitude trop scrupuleuse n'aurait été qu'une injustice envers l'auteur. Personne ne regrettera, je pense, que M. Briggs ait omis la partie rhétorique de la préface, et les vers dont Ferishta a orné son récit.

Le style de la traduction est simple et élégant, les noms d'hommes et de lieux sont rectifiés avec grand soin, les points difficiles sont éclaircis par des notes plutôt trop rares que trop nombreuses; les généalogies compliquées de toutes les familles, dont il est question, sont exposées dans des tableaux faits avec soin et qui sont d'un grand secours pour suivre le fil de l'histoire. L'ouvrage commence par une biographie de Ferishta par le traducteur, et finit par deux appendices extrêmement utiles, qui contiennent les noms des lieux et des hommes dont il est question dans l'ouvrage, avec leur orthographe persane et les positions géographiques des localités. C'est un travail fait en conscience, en connaissance de cause, avec tous les secours nécessaires, dans les circonstances les plus favorables et avec un soin remarquable; il nous donne le plus important historien des Musulmans

de l'Inde, un auteur qui formera toujours la base principale de toute histoire de cette grande et désastreuse époque : c'est un véritable service que M. Briggs a rendu à la littérature et à l'histoire de l'orient.

J. MOHL.

---

*Instituts du Droit mahométan, sur la guerre avec les Infidèles;* traduits de l'arabe, par M. SOLVET, avocat. Paris, Dondey-Dupré; 1 vol. *in-8.°* de 40 pages.

PARMI les questions que peuvent faire naître la jurisprudence et le droit public des Musulmans, il en est peu qui méritent plus notre attention que celles qui traitent de leur législation militaire. On sait que les Musulmans entendent par *infidèles* tous les peuples qui ne professent pas leur religion, et, à ce titre, nous sommes compris sous cette dénomination. Il nous importe donc de connaître, non pas seulement ce que font aujourd'hui les Mahométans dans leurs guerres avec les nations étrangères, mais ce qu'ils devraient faire, si les circonstances répondaient à la manière de voir de leurs législateurs.

Il existait déjà sur ce sujet un savant Mémoire de Reland; *Voyez* le troisième volume de ses *Dissertationes miscellaneæ;* mais il n'était pas inutile de connaître au juste les expressions des écrivains orientaux.

Le morceau arabe, publié en français par M. Sol-

vet, l'avait déjà été dans le texte original et avec une traduction latine, par M. Rosenmuller, professeur de langues orientales à Leipsick; il fait partie d'un recueil intitulé *Analecta arabica*, Leipsick, 1825. Mais cet ouvrage étant peu connu en France, M. Solvet a cru devoir reproduire le morceau dont nous parlons, dans un langage plus accessible et accompagné de quelques éclaircissemens.

Le morceau est tiré d'un traité de jurisprudence par Kodouri, écrivain du XI.^e siècle de notre ère. La traduction qu'en donne M. Solvet et les notes dont il l'accompagne, annoncent de l'instruction et une grande connaissance de la matière. On pourrait cependant relever quelques phrases, à la vérité en petit nombre, qui manquent de précision, ou qui même sont inexactes. Quelques-unes de ces taches existent dans la version de M. Rosenmuller, et avaient déjà été indiquées par M. Silvestre de Sacy, dans le *Journal des Savans* du mois de septembre 1826, page 545 et suiv.

L'ouvrage est terminé par une traduction française de la capitulation accordée par le calife Omar aux habitans de Jérusalem, lorsque les Musulmans entrèrent pour la première fois dans la ville sainte. Le texte de cette capitulation avait encore été publié par M. Rosenmuller, et il est tiré de l'ouvrage arabe de Seyd-Ali Hamadani, intitulé *Trésor des rois*. Il existe plusieurs versions différentes de cette capitulation; celle-ci paraît authentique: du moins elle ne renferme rien que de conforme aux principes qui ont ordinairement

guidé les Musulmans dans leurs rapports avec les Chrétiens.

Nous pensons qu'on doit savoir gré à M. Solvet de la publication qu'il vient de faire, et qu'à son exemple, tous ceux qui se sont voués à un genre particulier d'études, devraient choisir les questions orientales relatives à l'objet de leurs recherches, pour les éclairer de leurs lumières. REYNAUD.

---

## NOUVELLES ET MÉLANGES.

### SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

*Séance du 7 septembre 1829.*

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la société.

MM. L'abbé CHIARINI, professeur de langues et d'antiquités orientales à l'Université royale de Varsovie.

Le comte de GUILLEMINOT, pair de France, ambassadeur de France près la Porte-Ottomane.

JACQUET, élève de l'École royale des langues orientales.

LENORMAND fils, Imprimeur-libraire.

Le comte de NOÉ, pair de France.

M. le comte Pozzo di Borgo, envoie au conseil un exemplaire de la description et du plan de Pékin, par le P. Hyacinthe. M. Klaproth est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Bélanger, directeur du jardin botanique de Pondichéry, écrit pour faire connaître au conseil qu'il a rapporté de l'Inde une collection de manuscrits barmans, et demande qu'il soit nommé une commission pour les examiner et en faire un rapport au conseil. MM. Saint-

Martin, Klaproth et E. Burnouf sont chargés de prendre connaissance des manuscrits de M. Bélanger.

M. l'abbé Chiarini présente le prospectus d'un ouvrage intitulé *Théorie du Judaïsme, appliquée à la réforme des Juifs*, qu'il se propose de publier.

On dépose sur le bureau le cinquième volume de l'histoire des Ottomans par M. de Hammer. M. Klaproth est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Reinaud expose que la dernière partie de l'édition de Sacountala est composée, et que l'appendice et l'introduction seront terminés pour la fin de décembre.

M. Jouy annonce que trois feuilles du dictionnaire chinois-latin sont achevées, en ce moment, et qu'il en présentera dix feuilles au mois de janvier 1830. Le même membre promet de donner la 1.re livraison de la géographie arabe d'Aboulféda, avant la fin du mois de septembre.

M. Reinaud, au nom de la commission chargée d'examiner les titres littéraires de M. Humbert de Genève, propose d'admettre M. Humbert au nombre des membres étrangers de la Société. Cette propositon est adoptée.

M. Eug. Burnouf fait un rapport sur le seizième volume des *Asiatik Researches* de Calcutta.

M. Reinaud lit un fragment sur la prise de Jérusalem par Saladin, extrait des historiens arabes.

---

## *Note sur la littérature du Nipal.*

UNE contrée qui avait été des premières entreprise par l'œuvre des missions catholiques, fut négligée par les philologues anglais au milieu du grand mouvement de la littérature orientale dans les premières années du siècle : la conquête vient de faire un chemin à la science, dans le Népal. Pour les missionnaires anglicans comme pour ceux de la Propagande, les traductions bibliques ont précédé la publication des livres élémentaires et étymologiques; elles ont servi aux Révérends de la société de Calcutta

d'introduction aux littératures originales de l'Inde. Depuis que ces savans ont réuni assez de notions comparées sur les affinités des langues indiennes, ils ont négligé les versions des écritures, pour définir de suite par les méthodes analytiques les langues et les littératures qui n'avaient pas encore été explorées. Ainsi des notions précieuses sur le Népalais et sur les livres de cette langue ont été recueillies dans le dernier volume des *Asiatic Researches*, sans qu'aucun des Révérends eût encore entrepris de répandre des traités catéchétiques écrits en népalais. Mais cette littérature, neuve encore à Calcutta en 1827, ne l'était plus en Italie vers 1770. Les religieux des missions tibétaines avaient déjà pénétré chez les Népalais, ils avaient pris possession de leur langue par la rédaction de plusieurs livres ascétiques et de leur litérature par quelques traductions : ces derniers essais supposent même des notions assez développées et des études déjà plus avancées que les études actuelles des missionnaires anglais sur cette langue népalaise. Mais, séparés des travaux des propagandistes, les savans de Calcutta ont dû tout reprendre à l'alphabet, et on ne peut faire entrer en comparaison le zèle, les moyens d'étude et de développement que possèdent les Anglais, avec l'indifférence systématique des religieux italiens pour des littératures payennes.

En 1771, on avait enrichi la bibliothèque de la Propagande de cinq manuscrits en langue et en caractère népalais, desquels on ne s'est plus occupé, et dont le plus intéressant n'attend plus pourtant que les honneurs de la publication. Quatre de ces ouvrages sont des traités ascétiques, dont le premier comprend un abrégé de doctrine chrétienne; le second, une exposition des sept péchés mortels, le suivant, une instruction sur les sept sacremens de l'église, et le dernier, un dialogue entre le directeur spirituel et le catéchumène, sur la religion chrétienne. Déposés dans la bibliothèque de l'illustre secrétaire de la Propagande, depuis cardinal Borgia, par Anselme de Ragusa

(en Sicile), de l'ordre des capucins et supérieur des missions tibétaines, ces volumes précieux furent offerts la même année à la Propagande et placés *in bibliothecâ collegii Urbani de propagandâ fide.* Il était d'autant plus instant d'appeler l'attention des indianistes sur ces manuscrits, que, simplement mentionnés par Amaduzzi dans la préface de l'*Alphabetum brammahnicum* publié en 1771 (pag. 17), ouvrage qui a cessé d'être classique, ils n'appartenaient plus à la bibliothèque du cardinal Borgia, lorsque le P. Paulin de Saint-Barthelemy entreprit de donner la notice de sa belle collection de manuscrits indiens. Le donateur déposa en même temps un autre volume infiniment plus précieux, et qui pourrait suffire aux premières études des savans européens sur le népalais. Ce manuscrit *ex chartâ radicis arboreæ* (1), contient une description des idoles, des mœurs, des cérémonies &c. de cette contrée, écrite en népalais, avec la lecture et la traduction en italien par le P. Constantin d'Ascoli, et terminée par un alphabet népalais. Il y a là pour un analyste matière à une grammaire et à un vocabulaire népalais, et plus, un intéressant *specimen* de la littérature népalaise à publier. Les auteurs de l'*Essai sur le Pâli* n'avaient pas à leur disposition des notions premières aussi abondantes et aussi précises pour composer leur beau travail.

E. JACQUET.

---

(1) Nepalenses porro hujusmodi tabulis utuntur quæ, longitudine ac latitudine plus minus superioribus respondent, quasque cum herbarum foliis obliniverint, ut eas humectent, ac dein carbone confricaverint, ut earum superficies nigrescat, acuminato lapillo litteras iisdem inscribunt. Quemadmodum et Nepalenses ipsi chartam adhibent ex cortice arboreæ radicis confectam, quam dein secant in fascias quasdam in longum productas, easque simul coagmentatas, ut solidiores sint, tum flavo colore auripigmento conjuncto, ut a tineis servent, obductas ac lapide quinetiam affabrè lævigatas in unum compingunt, ut hinc codices efforment. Suum iidem quinetiam habent atramentum, ac stylo ferreo Europeorum calamum æmulante ad scribendum utuntur. *Amadutius*, lib. cit. p. 15.

( Novembre 1829. )

# NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

## *Inscription gravée sur la grande cloche de Rangoun, traduite avec des notes et des explications*, par M. G. H. Hough.

### AVERTISSEMENT.

Cette inscription, intéressante pour la connaissance des opinions religieuses et de l'histoire des Barmans ou Birmans, a été publiée dans le seizième volume des Recherches asiatiques de Calcutta, qui vient de paraître. Elle est formée, dans l'original indien, par une seule phrase d'une longueur démesurée, disposée en douze lignes tracées sur la circonférence extérieure de la grande cloche de Rangoun. La traduction anglaise, que nous reproduisons ici en français, contient cinq pages grand *in-4.°* Elle a été accompagnée des observations curieuses de M. Hough. Nous les reproduisons également avec quelques notes de M. Wilson. Nous y avons ajouté divers éclaircissemens fournis par M. E. Burnouf, et qui ont pour objet de fixer la valeur, la juste interprétation ou la vraie lecture de plusieurs expressions en langue pâli, l'idiome sacré des sectateurs de Bouddha dans l'Inde ultérieure et dans l'île de Ceylan.

---

Ayant, durant la période de quatre *Then khyé* (1) et de cent mille révolutions terrestres, parfaitement

(1) Un *Athenk'h yè* (en sanscrit *Asankhyeya*) est l'unité ré-

accompli les dix vertus dans leurs trente subdivisions, la déité qui, par le moyen des douze *Atsiendéya* (1), n'a pas d'égal dans les trois demeures des *Nat* (2), des hommes et des *Brahma;* qui, parfaite en bienfaisance et supérieure à tous les conquérans, soumet les cinq tyrans (3), ayant délivré pendant quarante-cinq ans (4) des multitudes innombrables d'êtres intellectuels des changemens attachés à cet état de transmigration;

Et les ayant conduits à la région d'or du *Maha niekbana-abarapoùra* (5), ayant compassion du

---

pétée cent quarante-une fois Une révolution du monde, ou *kabà* (en sanscrit *kalpa*), est une période d'un nombre considérable et infini d'années.

(1) *Atsiendéya;* attribut ou perfection appartenant seulement à un *Boùd'h.*—[Cet attribut consiste, à ce qu'il semble, à ne pouvoir être saisi par la réflexion, ce qu'exprime le mot pâli écrit dans le texte *atchinteyya.*] (Note de M. Eug. Burnouf.)

(2) Les *Nat,* nommés aussi *Devas,* sont des êtres supérieurs à l'homme et inférieurs aux *Brahma,* et qui habitent la région la moins élevée du ciel. Si le mot *nat* s'écrivait avec un *th,* on pourrait croire que c'est une altératiom du sanskrit *nâtha,* seigneur. (E. B.)

(3) Les cinq tyrans sont: la nature animale, l'influence des opérations physiques, les passions, la mortalité, et le mauvais *nat,* ou génie le plus puissant.

(4) C'est la période du ministère spirituel de *Gautama.* Il entra dans les ordres sacrés à trente-cinq ans, et mourut à l'âge de quatre-vingts.

(5) *Maha niekbana ab'hapoura* est la région de l'anéantissement. Suivant la doctrine bouddhique, quand on y est entré, il ne peut plus y avoir de transmigration. La croyance populaire est que le *niekban* (en sanscrit *nirvana*), est également exempt de joie et de misère, et dans le fait le terme de l'existence; mais parmi les doc-

nombre réuni des êtres raisonnables, éprouvés dans la transition cyclique des trois états d'êtres (1), et durant le cours de cinq mille ans ; et ayant accordé les cinquante-neuf divisions du *Damma kanda* (2) qui

teurs birmans il règne une diversité d'opinion sur ce sujet: quelques-uns adoptent la croyance populaire, tandis que d'autres considèrent le *niekban* comme un lieu de félicité parfaite. Ces derniers, par conséquent, ne sont pas de stricts bouddhistes. C'est en conformité de la doctrine populaire que des images de *Gautama* le représentent dormant. Pendant plusieurs années il y a eu à *Chwétoung*, à quelques milles au-dessous de *Promé*, un prédicateur instruit, mais hérétique; il enseignait que la mort est le néant, et que la transmigration est une absurdité. Ses sectateurs ne sont pas nombreux. Dans le fait, la crainte de la persécution opère puissamment pour empêcher qu'on ne s'écarte ouvertement et par la pratique de la foi populaire. Néanmoins les discussions religieuses sont permises, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte à la religion dominante. Peu de temps avant la dernière guerre, le prédicateur dont je viens de parler, fut mandé avec quelques-uns de ses disciples pour répondre à une accusation d'hérésie. Leur conscience, dans cette conjoncture délicate, n'éprouva que peu de difficulté à se conformer aux cérémonies extérieures du culte, parce que ces actes étaient purement extérieurs, et ne pouvaient affecter le point principal de la doctrine mise en question, qui était l'anéantissement à la mort. —[Le mot que les Barmans prononcent *Niekban* est écrit dans le texte *nibbâna*, altération du sanscrit *nirvâna*. On doit remarquer la ressemblance de *niekban* avec le *nigouan* des Chinois. Le mot *Abharapûra* est écrit dans l'inscription *abhayapûra*, littéralement *secura urbs*.] (E. B.)

(1) Les trois ordres d'êtres sont : l'ordre des Brahmas, celui des Nat, celui des hommes.

(2) *Dhamma-k'handa*, en sanscrit *Dharma khanda*. On appelle ainsi le recueil des écrits sacrés des Bouddhistes; on dit que ces livres se montent à 84,000. La religion qu'ils contiennent, ou la loi de *Gautama* doit durer cinq mille ans. Près de la moitié de cette période s'est écoulée.

conduisent à la félicité desirée (1) et répandent la lumière;

Et comme le globe du soleil disperse le brouillard et éclaire les quatre îles, de même elle a miséricordieusement confié aux êtres raisonnables la splendeur de la loi morale éternelle, afin d'écarter le brouillard ténébreux qui s'étend sur les hommes, les *Nat* et les *Brahma* (2), par l'impureté, l'ignorance et la fausse doctrine, depuis que la déité est entrée dans la jouissance éternelle du *Niekban*, à la racine des deux arbres *Eng-ghyeng* (3), dans le *Koukthien na yon* (4), jardin des rois de *Malla*.

---

(1) Le texte barman porte *Saggamokkha*, libération céleste. (E. B.)

(2) Le système de l'Univers, suivant les Bouddhistes, consiste en une haute montagne au centre, nommée en birman *Myenmou* ou *Mrenmou*, et en pâli *Mahà meroù;* elle est entourée de quatre îles, dont *Sampudiek* (en sanscrit *Djamboudwìpa*), qui est au midi, est notre monde. Les trois autres sont également habitées par des êtres humains qui diffèrent par les traits de nous et entre eux. Les habitans de l'Univers consistent en trois classes d'êtres: les hommes, les Nat et les Brahmas; les Nat sont supérieurs aux hommes, et les Brahmas aux Nat.

(3) Je n'ai pu apprendre que par ouï-dire quelques particularités sur cet arbre; on le décrit comme étant grand et ayant un bois compact et durable. Ses fleurs sont nombreuses, petites, plates, relevées vers les pointes, dentelées et très-odorantes. Le bois pétrifié que l'on trouve en quantité considérable à *Promé* et dans le voisinage, est de cet arbre,

(4) Les rois et le pays de *Malla*, dont il est fait mention dans ce passage, sont supposés appartenir à l'Inde.—[Ce nom, que la prononciation barmane défigure d'une manière qui le rend presque méconnaissable, est écrit dans le texte *Kussinnàrum;* l'orthographe la plus ordinaire est *Kusinârâ*, ville de l'Inde célèbre dans les livres bouddhiques de Ceylan.] (E. B.)

L'an 2320 de l'établissement de la croyance religieuse de Gautama, le dimanche, neuvième jour du cours de la lune *Nayon*, de l'an 1138 de l'ère vulgaire (1); par le moyen du pouvoir au-dessus de toutes les autorités royales sur la surface du *Zam poù dì pa*, dont l'étendue est de 10,000 *Yoùzana* (2);

Et par le moyen des attributs bienfaisans qui répandent leur parfum au-delà des limites de la demeure des *Bramahs*, la cime céleste, la grande cloche, nommée par prééminence *Maha-ganda*, dont le métal pèse 15,555 *piektha* (3), dont le diamètre est de cinq coudées, la hauteur de sept coudées douze pouces, la circonférence de quinze coudées, l'épaisseur de douze pouces, a été fondue par ordre du successeur des monarques d'*Engwa* (Ava), la cité d'or, la cité d'*Ya-ta-na-poùra* (4), la ville victorieuse;

---

(1) D'après ce compte, la cloche fut fondue il y a quarante ans, sous le règne de *Sengkoù*, petit-fils d'*Aloung p'hoùra*. Dimanche est la traduction littérale du mot birman, pour le même jour de la semaine, nommé *tanengawéné*, d'après le soleil considéré comme planète.

(2) Un *Yoùzana* est une distance un peu moindre que treize milles. Ainsi la circonférence de la grande île méridionale, qui est notre terre, est de 130,000 milles.

(3) Le *piektha*, nommé *viss* par les Européens, équivaut à 366 livres avoir du poids; par conséquent, la cloche pèse bien près de vingt-cinq tonneaux ou 5000 quintaux.

(4) *Engwa* est le nom dont les Européens ont fait *Ava*. *Eng* signifie *un étang*, et *wa* une ouverture ou entrée. Cette ville fut construite sur l'emplacement de sept Étangs, ce qui lui fit donner son nom. Les rois sont nommés d'après la ville capitale, et il n'y a réellement pas d'appellation commune pour le pays habité par la nation birmane. *Yatana* ou *Ratanapoùra* est la ville des pierres

Ayant pour inscription : « La ville aux douze murs. »

La cité et les palais d'or resplendissans;

La sublime capitale *Ya-ta-na-poùra shwé Engwa*, le confluent des cinq rivières, semblable à la langue des lions (1); la renommée de l'incomparable palais d'or;

Le seigneur de la vie, le monarque légitime *Maha damma Ràzadepate* (2), dont le mérite religieux est la gloire, dont la gloire surpasse tout, qui maintient la prospérité de la religion et le grand royaume,

---

précieuses. Les Birmans, en parlant, prononcent souvent la syllabe *ra* comme *ya*, et en écrivant changent fréquemment une lettre pour une autre.—[Le mot *shvé*, qui suit *yatanapûra* et précède *Engwa*, ou comme écrit le texte *ang-va*, signifie proprement *or*, puis par extension *royal*, et enfin se place quelquefois devant les noms propres. Dans ce dernier emploi, il paraît jouer le rôle du sanscrit *shrî*.] (E. B.)

(1) Les mots dans l'original qui signifient *comme dans la langue des lions* sont pâlis et birmans; le premier est *thiha*, corruption du sanscrit *singha*. Le lion n'existe pas dans le pays des Birmans, mais il s'y trouve un grand nombre d'images qui représentent, dit-on, cet animal, quoi qu'il soit difficile d'y reconnaître quelque trace de ressemblance. Peu de temps avant que la dernière guerre éclatât, le Roi reçut une lionne en présent. Au commencement des hostilités, on regarda comme un mauvais augure d'avoir dans la capitale un animal dont la figure était peinte sur les bannières anglaises. En conséquence la pauvre lionne fut condamnée à subir le même traitement qu'un *kala* ou étranger, c'est-à-dire à être rigoureusement enfermée et à mourir de faim. — [Les deux mots du texte sont purement pâli *sîhadjivhâ*, pour le sanscrit *sinhadjihvâ*, langue de lion.] (E. B.)

(2) *Maha damma razadipate* est la forme prakrite de *mahà dharma radjàdhipati*, ou seigneur suprême des rois vertueux. (Note de M. H. H. Wilson.)

et rend la perfection de son autorité égale à la perfection de l'orbe du soleil qui vient de se lever, qui accorde des bienfaits complets, et accomplit les préceptes de la divinité incarnée et des saints personnages, qui pratique les dix vertus royales (1), et possède les sept qualités morales des hommes pieux, la pureté d'intention, la circonspection, la modestie, la délicatesse consciencieuse, la connaissance, la charité, la sagesse;

Qui érige et dore dans son empire, loin et près, des ouvrages royaux (2) méritoires, des monastères, des monumens (à la mémoire de Bouddha), et des colonnades de statues;

Qui entretient et dore les monumens élevés en l'honneur de la Divinité, conserve les trois divisions des 84,000 écritures, et des couvens à cinq, quatre et trois toits, qui s'élèvent successivement, afin d'encourager la piété, l'instruction et la religion, par l'influence de son pouvoir, de sa sagesse, de son autorité, de sa puissance et de sa gloire.

Les divers pays du *Sam poù diek* (3), dont le

(1) Les dix vertus royales sont des dons pour des motifs religieux, pour la pratique des vertus recommandées par la religion, telles que la bienfaisance, l'intégrité, la complaisance, la tempérance, la répression de la colère, la douceur, la patience et la condescendance.

(2) Les œuvres méritoires énumérées ont toutes un but religieux; il n'y a pas même la moindre indication d'une seule qui ait rapport à l'utilité publique. En conséquence tout le pays est singulièrement dénué de routes, de ponts, de réservoirs, d'aqueducs et de toute espèce d'ouvrage public qui serve à la commodité ou à l'agrément du peuple.

(3) On trouve dans ce passage l'énumération des différens pays

père, l'aïeul et le bisaïeul, seigneurs de l'éléphant blanc, propriétaires de la vie, rois légitimes, ont pris possession et gouvernent par leur sagesse, leur autorité et leur bras glorieux, sont:

Le royaume de *Thounàparanta*, où sont situées les provinces de *Sakoù, Saleng, T'heleng, Yau* et *S'hau;*

Le royaume de *Thirih'kéta rama*, où sont situées les provinces de *Tha ré kéttarà* et d'*Ougadarit;*

Le royaume de *Nayawattana*, où sont situées les

---

et royaumes, de la grande île méridionale, dont les rois d'Ava réclamaient la souveraineté il y a quarante ans. Tous les noms des royaumes sont en pâli, et ceux des provinces en birman; plusieurs des derniers sont plutôt ceux de tribus que de pays. Le *Thounàparanta* est une contrée sur la rive droite de l'*Erawati* à l'ouest de *Pougan myo*. — Le *Thîrik'heratama* est un canton à l'est de *Promé* sur la rive gauche de l'*Erawati*. — Le *Nayawattana* ou *Nayawadd'hana* est, à ce que l'on croit, la province actuelle de *Taungou*. — L'*Ayoudd'haya* est le nom du Siam en birman et en pâli; il est question de deux des principales provinces septentrionales, le *Thaukkataï* et le *Piekthalaouk* connues sous les noms de *Soukataï* et de *Piselouk*. — Le *Pàweyaka* est une partie du Lao. — Le *Harimounsa* est la partie nord-ouest du Lao. — Le *Khémiwara* est aussi une partie du Lao. — Le *Kambausa* également. — Le *Mahithaka* est un pays situé au nord de l'Ava; c'est dans le *Khsatpyin* la seconde province que se trouvent les fameuses mines de rubis et de saphir; elles sont à six journées de la capitale. — Le *Mauriya* est dans le Lao. — Le *Chaïn* est un pays situé au nord de l'Ava; c'est dans le *Banmo*, une de ses provinces, que se tient la célèbre foire chinoise; elle est à treize marches de distance d'Ava. — L'*Alawî* est une partie du Lao, à l'est de l'Ava. — Le *Manipoùra*, c'est le nom sanscrit ou pâli donné au royaume de *Cassay;* ce dernier, sous l'appellation de *Kathay*, est considéré comme une province. — Le *Tampadîpa* est un pays qui embrasse la province actuelle de *Pougan* et

provinces de *Ketoumadi*, de *Dwàràwati* et de *Zéyawadi*;

Le royaume d'*Ayoudd'haya*, où sont situées les provinces de *Thaoukkatai* et de *Piekthalauk*;

Le royaume de *Pàwéyaka*, où sont situées les provinces de *Sandapouri*, de *Sammàthenkahmoïng* et de *Salon*;

Le royaume de *Harimounsa*, où sont situées les provinces de *Zengmay*, de *Labon*, d'*Anan* et de *B'hayau*;

Le royaume de *K'hémàwara*, où sont situées les provinces de *Kyington* et de *Kyingmay*;

Le royaume de *Zanyarauti-nagara*, où sont les provinces de *Kuingyon* et de *Mouingsay*;

Le royaume de *Kambausa*, où sont les provinces de *Monay*, de *Nyaungchwé* et d'*Ongbaung*;

Le royaume de *Mahithaka*, où sont les provinces de *Zikok* et de *Ryatpyen*;

Le royaume de *Mauriya*, où sont les ports de

---

d'autres. — L'*Yamanya* est le royaume de Pegou ou le pays des *Talouing* renfermant le *Hanthawati*, le *Bassein*, le *Myaoung*, le *Mya* et le *Martaban*. — [Il n'est pas inutile de rétablir l'orthographe primitive de ceux de ces noms géographiques que change la prononciation barmane. Il faut savoir d'abord que, dans la transcription de M. Hough, le *th* remplace le *s* du texte. *Djambûdîpa* doit se lire pour *Sum-pû-diek*; *Ugadarâdj* pour *Ugadarît*; *Djeyavadî* pour *Zeyavadî* : on remarquera que, dans ce mot comme dans *Ketumadî*, *dî* est pour le *tî* sanscrit; *Tchandapûrî* pour *Sandapûrî*; *Djanaroti* pour *Zaniarauti*; *Kambodja* pour *Kambausa*, c'est, je crois, le nom de la province de Kambodje; *Muttama* pour *Moktama*; *Râmâna* pour *Râminya*; *Kantchana* pour *Kinya*; *Pokkharavati* pour *Paunkkharavatî*.] (E. B.)

*Mauko*, savoir : *Mouingmau*, *Waik'hwerg* et *Hothàlàthà*;

Le royaume de *Chien*, où sont les provinces de *Banmau*, de *K'hwélon* et de *Katk'hyo*;

Le royaume d'*Alawi*, où sont les provinces de *Mohnyen*, de *Mosit* et de *Mokaung*;

Le royaume de *Manipoùra*, où sont les provinces de *Kathay* et de *Mwèyeng*;

Le royaume de *Zampadipa*, où sont les provinces d'*Arinaddàna*, de *Dougan*, de *Myensouing* et d'*Yengya*.

Dans ces divers royaumes, la prospérité de la religion et la prospérité du peuple ont été manifestes au-delà de toute mesure, et les objets des soins et de la protection du roi.

Dans la cité de *Rangoun*, les trois territoires de *Talouing*, et le royaume de *Ràminya*, où sont situées les provinces de *Moktama*, d'*Hanthawati*, de *Pouthien* et de *Mayaungmya*, anciennement la cité de *Kinya* et le pays (appelé) *Pankk'harawati*, afin que la croyance religieuse (de *Gautama*) puisse être établie durant une période de cinq mille ans; la déité victorieuse des cinq tyrans, de sa main d'or, frappant sa tête, a donné à *Tapoktha* et à *Pallika* (1), frères et négocians, huit cheveux afin que les immenses avantages des œuvres méritoires puissent être étendus à ceux qui viendraient rendre leurs respects et leurs hom-

(1) Ces deux noms sont écrits dans le texte *Taphussa* et *Bhallika*. (E. B.)

mages au monument (1) dans lequel ces cheveux sont renfermés avec les trois saintes reliques des trois divinités, sur le sommet de cette colline *Tampakokta*, monument où est déposée la sainte relique du grand *Boudd'ha, Gautama.*

Il (le roi) a érigé près du monument qui fait face aux quatre aspects du ciel, les quatre statues sous la forme de la divinité parlante (2), des quatre déités, *Kakouthan*, qui fut révélée sous le huitième successeur du roi *Maha Thamata* (3), et encore sous ses neuvième, quatre-vingtième et cent dixième successeurs, *Kaunagon*, *Kathapa* et *Gautama* (4), sur-

(1) Cet édifice et d'autres de forme semblable ont été nommés en général, mais improprement, pagodes. Ce sont des masses solides de briques, érigées en honneur de *Gautama*. Les images de ce dieu n'en sont pas des accessoires nécessaires, quoique plusieurs de ces constructions aient une petite niche où une statue est placée. Si quelque édifice du pays peut être désigné par le nom de temple, ce sont ceux de bois disposés pour recevoir les grandes statues de Bouddha et dans lesquels on pratique des actes d'adoration.

(2) C'est la forme sous laquelle sont représentées toutes les images de Bouddha.

(3) Ce nom semble avoir été, dans les temps anciens, une appellation ordinaire pour une succession de rois dans quelque partie de l'Hindoustan.—[*Mahâ Sammata*, ainsi que ce nom est écrit dans le texte, est le plus ancien souverain du *Djambudvîpa*, c'est-à-dire de l'Inde, dont le *Mahâvamsa*, ou la chronique religieuse de Ceylan fasse mention. Il fonda une dynastie qui porte son nom et de laquelle naquit *Gotama*. Mahâvam. chap. II. 1.] (E. B.)

(4) Trois des cinq Boud'h reconnus par les Cingalais ou des sept admis par les Bouddhistes de l'Inde continentale. Les noms en sanscrit sont : *Kanaka*, *Kasyapa* et *Gautama*.

(Note de M. H. H. Wilson.)

nommés par excellence *les vainqueurs des cinq tyrans*, et a bâti aussi un temple magnifiquement doré.

La multitude des hommes et des *nat* qui viennent rendre leurs hommages au monument, aux cheveux et aux images, quand elle frappe cette cloche, œuvre méritoire de la royauté, et dont le son est agréable et délicieux, rend leur offrande et leur prière pour parvenir à l'état de *nat* et du *niekban*, efficace.

L'an 2322 de la croyance religieuse, 1140 (1) de l'ère vulgaire, l'onzième jour de la lune croissante *Tabotwaï*, après la troisième garde, la position des étoiles étant propice, la présente cloche, dont le métal pèse 15,555 *piektha*, dont le diamètre est de cinq coudées, la hauteur de sept coudées douze pouces, la circonférence de quinze coudées, l'épaisseur de douze pouces, a été fondue, et le roi l'offre au monument des saints cheveux comme un acte d'hommage.

Pour ce don méritoire, rempli de la vertu de générosité, puisse-t-il être conduit au *niekban* et obtenir les bénédictons prédestinées des hommes, des *nat* et des *Brahmas* (acquises) par le moyen des perfections divines !

Puisse-t-il obtenir, dans ses transmigrations, seulement l'état royal parmi les hommes et les *nat* !

Puisse-t-il avoir une voix agréable, une voix entendue dans tout lieu qu'il desire, semblable à la voix

---

(1) Il paraît, par cette date, que la cloche fut achevée en deux ans et demi, depuis le moment où le Roi donna l'ordre de la fondre.

de *Kouthameng*, de *Ponnoka* et d'*Alamaka* (1), lorsqu'il parle de manière à effrayer, et semblable à la voix mélodieuse de *Karaweik*, roi des oiseaux, quand il parle sur des sujets que les *nat*, les hommes et les *Brahmas* ont du plaisir à entendre !

Quel que puisse être son desir, dans la seule pensée de son cœur, que ce desir soit accompli.

Qu'il ne lui arrive pas, dans la moindre chose, ce pour quoi il n'a pas la disposition dans son esprit et pour quoi il n'a pas de desir.

Quand la divinité *Arimadeya* (2) sera révélée, qu'il ait cette révélation, afin qu'il devienne *Withoùdi nat* (3), degré suprême des trois existences raisonnables.

Que dans tout état d'existence, il possède continuellement et véritablement l'existence de la sagesse, et

---

(1) Le roi *Koutha* fut un homme extraordinaire qui vécut dans l'âge ou monde précédent. Sa voix se faisait entendre dans toute l'étendue de la grande île méridionale; les voix des deux autres étaient également retentissantes.

(2) C'est le cinquième Boud'h. On suppose qu'il est actuellement sur le mont Myenmou, dans une des régions des *Nats*. L'âge des hommes va maintenant en diminuant; dans la suite, il deviendra vieux à dix ans; puis le nombre de ses années augmentera jusqu'à un *thenkyè* (*Voyez* pag. 321, note 1), après quoi il baissera de nouveau à 100,000 ans. A cette époque, *Arimadeya* paraîtra.

(3) Il paraîtrait que ce nom désigne une classe particulière de divinités, une division des *Nats*, puisque le traducteur a conservé ce mot comme un nom propre, sans le traduire. Au reste *visuddhi* en pâli, comme en sanscrit *vishuddhi*, signifie *pureté*. (E. B.)

qu'il arrive, selon son desir, dans les actions appartenant soit à ce monde, soit à l'état divin.

Et ainsi, afin que la voix de l'hommage se fasse entendre, durant la période de cinq mille ans, au monument des divins cheveux dans la cité de *Rangoun*, que la récompense du grand mérite du don de la cloche, nommée *Maha Ganda*, soit à la reine mère du roi, au père du roi, propriétaire de la vie, seigneur de l'éléphant blanc, à *Alaoung meng*, grand-père du roi, à l'oncle du roi, à la reine tante du roi, aux fils du roi, aux filles du roi, aux parens du roi, aux concubines du roi, aux nobles, aux officiers militaires et aux instituteurs.

Que les *nat* qui gardent pendant cinq mille ans la croyance religieuse, les *nat* qui gardent la cité, le palais et le parasol (1) du roi, les *nat* qui de toutes parts gardent l'empire, les provinces et les villages; les *nat* qui gardent le monument des divins cheveux autour de la colline *Tampakokta*, ainsi que les *nat* qui gouvernent le *Bomma* et l'*Akatha* (2), et tous les êtres raisonnables de l'univers, profèrent des louanges et acceptent les prières.

## *Observations additionnelles.*

Chez les Birmans, les deux objets du culte religieux sont les monumens érigés à la mémoire de *Gautama*

---

(1) Le parasol blanc est un attribut de la royauté dans le royaume d'Ava.

(2) Le *Bomma* est la terre; l'*Akhàta* l'espace éthéré. Ce sont évidemment le *Bhoùmi* et l'*Akhàsa* en sanscrit.

( Note de M. H. H. Wilson. )

et les images de *Boud'h.* Les monumens sont construits en briques et en terre, et crépis avec de la chaux; ils sont quadrangulaires à la base et jusqu'à une hauteur de plusieurs pieds; alors ils prennent une forme cylindrique en diminuant de grosseur, et se terminent en une pointe sur laquelle est fixé un bonnet ou une couronne en fer, travaillé à jour. Plusieurs de ces monumens sont dorés; sur chaque face de la base quadrangulaire d'un grand nombre, il y a une niche de la grandeur suffisante pour admettre une petite image de *Boud'h.* La hauteur de ces monumens varie: en général, elle n'est pas au-dessous de trente pieds. Les grandes images de *Boud'h* sont des représentations imparfaites de la figure humaine, assise, les jambes croisées, sur un socle ou un trône; la paume de la main droite est posée sur le genou du même côté, et la main gauche sur son giron, la paume tournée en l'air. Ces statues sont souvent faites en briques et en mortier, et revêtues d'une feuille d'or. Ces deux objets du culte religieux sont proprement les seuls; on les considère comme les substituts de la divinité, ou de *Bouddha.* Indépendamment de ces images, il y en a de sculptées en bois, dont les formes varient et sont bizarres; elles ne composent pas une partie de la dévotion religieuse; ce sont des représentations imaginaires des *nat,* ou génies bons et mauvais. Ces génies sont invisibles et habitent des lieux solitaires, les grands arbres, le voisinage des étangs, &c. La folie, les maladies extraordinaires, l'humeur hargneuse des enfans et plusieurs des maux endurés par les hommes sont attribués à la

maligne influence de ces démons; on pratique des cérémonies et l'on fait des offrandes pour les chasser ou les apaiser. Il paraît qu'il y a quelque ressemblance entre la croyance superstitieuse des juifs aux possessions du démon, et les idées des *Birmans* sur le pouvoir des *nat*.

Il y a aussi des images d'êtres qui ont vécu dans les anciens temps, et qui passent pour avoir été anthropophages. Ces statues sont monstrueuses et ont un aspect dégoûtant.

Le plus grand monument, situé près de *Rangoun*, et nommé *Chwé-da-gon*, est le plus célèbre du pays. Il est antérieur à tous les autres, ses fondemens ayant été posés, et les premières constructions ayant été faites il y a environ 2300 ans. C'est une masse compacte de maçonnerie, qui a un peu plus de 300 pieds de hauteur. Sa circonférence à la base est de 900 coudées, ou 1355 pieds. L'aire sur laquelle elle s'élève a à-peu-près 800 pieds carrés, et est accessible de tous les côtés, par des degrés en pierre dont le nombre varie et dont le moindre est 80. Ce monument est doré. Le bonnet, ou la couronne qui le surmonte, a 36 pieds de haut, et contient en or le poids du dernier monarque. Le monument primitif était petit; c'est par additions successives qu'il est arrivé à ses dimensions actuelles. Toutefois c'est moins sa magnificence qui le rend l'objet spécial de la dévotion et du respect de la nation, que sa position au-dessus des reliques des quatre derniers *Boud'h*, savoir : le bâton de *Kauk-ka-than;* le pot à eau de

*Gau-na-gon*, l'habit de bain de *Katha pa*, et huit cheveux de *Gautama*. Cinq *Boud'dh* appartiennent au système actuel du monde, et *Arimadèya* le dernier paraîtra dans plusieurs millions d'années.

Suivant la Cosmogonie des *Birmans*, après la dissolution des deux précédens systèmes du monde, qui fut effectuée par un déluge, il s'éleva un lis d'une hauteur et d'une dimension immenses, et dont la tige portait à son sommet cinq boutons, et sur ses côtés quatre branches qui s'étendaient. Les cinq boutons contenaient chacun un *thengan* (1), ou vêtement jaune des prêtres; ce qui indiquait le nombre des *Boud'h's* appartenant à ce système. Quatre de ces boutons, ainsi qu'on l'a dit précédemment, se sont ouverts ou ont fleuri, suivant l'expression des *Birmans*, en parlant de l'épanouissement des boutons. La tige, par la monte naturelle de sa croissance forma le *Myenma* (2), grande montagne centrale sur laquelle sont situées les fortunées demeures des *nat*; les quatre branches et leurs feuilles furent transformées en quatre grandes îles, entourées chacune de cinq cents petites. *Gautama* parut environ 540 ans avant J. C. Il était fils et héritier présomptif de *Thoddaudana* (3), roi de *Kap-*

(1) Ce mot est écrit proprement *sangkan*, et vient du pâli *sangha*, vêtement. (E. B.)

(2) *Myenma* ou *myenmo* est l'altération barmane du sanscrit *meru*, qui joue dans la cosmogonie des Bouddhistes, le même rôle que dans celle des Brahmanes; il s'écrit en barman *Mrang-mor*. (E. B.)

(3) La véritable orthographe de ce mot est *suddhodana*, du sanscrit *shuddhodana*. (E. B.)

*pilawat* (1), pays de l'Hindoustan; mais à l'âge de trente-cinq ans, renonçant a toute perspective mondaine, il se livra a l'exercice de l'abnégation personnelle et des austérités religieuses pendant quarante-cinq ans; ce fut par là, mais plus encore par la masse des mérites qu'il avait accumulés durant ses existences précédentes, qu'à l'âge de quatre-vingts ans il atteignit à la perfection a laquelle il était destiné, et expira avec l'espérance certaine de son anéantissement. Il était sur le point de mourir, lorsque deux frères, *Tapakthu* et *Palika*, négocians du royaume d'*Yamanya* (le *Pegou* actuel) et de la ville d'*Oukkalaba*, dont l'emplacement etait près de celui de *Rangoun*, qui voyageaient pour leurs affaires, arrivèrent près du lieu où se trouvait *Guutama*; instruits d'une manière miraculeuse qu'il était parvenu à l'état de *Bouddha*, et qu'il avait jeûné pendant quarante-neuf jours, ils vinrent lui faire une offrande religieuse d'alimens, et lui rendre leurs hommages. Le dieu ayant satisfait son appétit, ils le prièrent de leur accorder quelque relique de sa personne, afin que leurs compatriotes pussent jouir de la satisfaction de l'adorer. En conséquence, il arracha huit cheveux de sa tête, et les remit aux deux marchands, en leur recommandant de les déposer, avec les reliques de ses trois divins prédécesseurs, dans l'endroit où elles seraient trouvées. Ayant reçu de lui les

(1) *Ce mot est kapilawatth*, en sanscrit *kapilavastu*, la demeure de *Kapila*; c'est, d'apres les livres des Bouddhistes de Ceylan, le nom d'une contrée peu étendue au nord du Magadha. Les Singhalais la nomment *Rimbolvet*. (E. B.)

renseignemens nécessaires pour l'accomplissement de leur objet, ils partirent, et quoique privés de quatre des cheveux laissés dans deux endroits différens, ils reconnurent à leur grande joie, à leur retour à *Oukkalaba*, qu'ils en avaient encore huit! On voit encore près de *Rangoun* les vestiges de cette antique cité, on les nomme la rigole d'*Oukkalaba.* Après avoir fait des recherches assidues et obtenu plusieurs révélations extraordinaires, qui les dirigèrent vers l'objet de leur perquisition, les deux frères trouvèrent les reliques sur une colline à peu près à un mille de la ville; elles furent déposées, ainsi que les cheveux, dans une cellule creusée à cet effet, et un monument fut érigé au-dessus. La tradition affirme aussi que de grands trésors furent renfermés avec ces reliques.

Les cloches sont ordinairement suspendues près des monumens de la plus grande dimension, ou près de ceux qui, par des causes particulières, ont acquis quelque célébrité. Elles ne sont pas regardées comme des accessoires nécessaires du monument; ce sont simplement des offrandes; elles sont employées par les fidèles pour faire connaître à une plus grande distance, parmi les hommes et les *nat*, qu'une offrande a été présentée, et qu'un acte de dévotion a été effectué; elles sont suspendues à une petite élévation du sol, on les sonne en les frappant en dehors. La première cloche qui, d'après des renseignemens particuliers, a été présentée en offrande au *Chwé-da-gon*, fut donnée par un roi de Pegou, il y a, dit-on, plus de trois cents ans; elle pesait 555,550 *piektha* ou *viss*, cinq *tieckals* et cinq *mous;*

à peu-près quatre cent sept tonneaux, dix-neuf quintaux, deux quarters et six livres; son diamètre est à peu-près de vingt pieds, la profondeur de l'intérieur de vingt-six pieds, et sa circonférence un peu plus de soixante pieds. Le son de cette cloche était tourmentant pour les oreilles des hérétiques; elle attira la convoitise d'un brigand. Un étranger, nommé *Zenga*, arrivant avec une flotte de plusieurs navires, réussit à l'aide de gens armés, à descendre la cloche, et la conduisit jusqu'à une grande crique à un mille à l'est de Rangoun; mais lorsqu'il essaya de l'embarquer elle coula à fond et fut perdue à jamais. La grande cloche suspendue près du *Chwé-da-gon*, a failli éprouver un sort semblable dans la dernière guerre. On fit une tentative pour la charger sur un navire; elle coula à fond; elle resta plusieurs mois au fond de la rivière. Alors on la retira et on la replaça où elle était. L'inscription, dont on donne ici la traduction, est taillée en douze lignes de grands caractères autour de la circonférence (1).

---

*Rapport sur le plan de Peking, publié à Saint-Pétersbourg en 1829* (2).

La renommée de *Peking*, capitale de la Chine, a dû naturellement faire naître le desir d'avoir un plan exact de cette grande cité. Celui que le P. Hyacinthe

---

(1) L'original est lithographié dans les *Asiatic Researches*.

(2) Lu à la séance du 3 octobre 1829.

a donné cette année à Saint-Pétersbourg est le plus récent qui ait été publié en Europe. Avant d'en entretenir la Société, nous allons passer en revue ceux qui avaient paru précédemment.

Le premier qui soit venu à notre connaissance est intitulé : *Plan de la ville de Pekim, capitale de la Chine.* Il paraît avoir été gravé à Paris dans la seconde moitié du XVII.e siècle, par le même artiste qui a exécuté les cartes insérées dans les derniers volumes de la collection des *Voyages de Thevenot.* Il consiste en une seule feuille, format ordinaire de cartes, et ne représente que la ville *mandchoue.* Le dessin original doit avoir été fait sous la dynastie des *Ming,* car *Peking* y ressemble peu à ce qu'il est aujourd'hui. Les bâtimens où siègent les grands tribunaux suprêmes des lettrés sont à l'est du palais; et les cinq tribunaux des mandarins militaires sont à l'ouest, ce qui n'est plus à présent. Le temple *Ti wang miao,* ou des anciens rois, s'y voit à l'est du palais, et celui des dieux protecteurs de la ville (*Tchhing houang miao*) à l'ouest, tandis que le premier est à présent à l'occident du palais, et le second dans l'angle nord-ouest de l'enceinte intérieure et fortifiée du palais, et appelée *Tsu kin tchhing.*

Une vue à vol d'oiseau du palais impérial se trouve dans l'édition française de l'*Ambassade hollandaise* décrite par *Nieuhof,* publiée à Amsterdam en 1665. Il est intitulé : *Forme de la cour impériale de Peking.*

Le P. *Souciet* a donné, en 1729, l'esquisse d'un

plan de la capitale de la Chine, dans le premier volume des Observations mathématiques, astronomiques et géographiques faites aux Indes et à la Chine. Ce plan, qui est assez incorrect et qui ne représente que les contours de la ville de *Peking*, a été copié par le P. Duhalde dans sa *Description générale de la Chine*.

Enfin le P. Gaubil envoya, en 1752, au célèbre géographe *Delisle*, une description de la partie de *Peking*, que l'on nomme ordinairement la *ville mandchoue ou tartare*. Il avait adressé une pareille description à la Société Royale de Londres, qui la fit traduire en anglais et l'inséra dans le cinquantième volume des *Philosophical transactions*. Cette description renferme l'explication d'un grand plan chinois de *Peking*, que Delisle a réduit et publié dans son ouvrage intitulé : *Description de la ville de Peking* (*Paris*, 1765, *in-4.°*).

Il y a également reproduit le travail du P. Gaubil, qu'il a augmenté et corrigé d'après un grand nombre d'observations astronomiques.

Il paraît que le P. Gaubil avait aussi envoyé en Russie une copie de sa description de la capitale chinoise; car, en 1781, il en parut, dans l'*Almanach historique et géographique de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, une traduction en russe par Stritter et une en allemand dans le recueil de Pallas intitulé : *Nordische Beiträge* (vol. II, pag. 208 et suiv.); mais le plan auquel cette description s'applique manque dans les deux traductions; il y est remplacé par une

esquisse de si petite dimension qu'elle est presqu'inutile. Celle-ci a été réduite d'après un dessin fait à *Peking* par un prêtre russe. M. *Malte-Brun* (1) a mal à propos attribué cette description à *Laurent Lange*, parce que dans le recueil de Pallas elle suit la relation de ce voyageur.

La notice du P. Gaubil a été utile même au travail des personnes qui ont visité la capitale de la Chine, et qui auraient pu nous donner des descriptions faites d'après leurs propres observations. Le chapitre qui traite de *Peking* dans le *Voyage de Mr. Timkovski*, est presque entièrement pris dans la description de ce savant missionnaire; mais le petit plan qui l'accompagne n'est qu'un extrait très-incomplet de celui du P. Hyacinthe.

Outre ces plans de la résidence des empereurs chinois publiés en Europe, nous en avons comparé trois autres avec celui que le P. Hyacinthe a publié.

Le premier est manuscrit et sur une très-grande échelle. Il fut dressé par *M. Buache*, qui le présenta le 6 juin 1764 à l'Académie des Sciences. L'auteur avait exécuté ce travail en 1752 d'après un dessin en chinois, contenant seulement la ville *tartare* que M. Hellot avait remis en 1751 à l'académie. MM. Buache et Delisle l'ont augmenté sur des mémoires particuliers relatifs à la ville chinoise, et sur des observations faites à *Peking* par les PP. jésuites français et portugais. Dans ce plan la ville tartare est

---

(1) *Précis de géographie*, vol. III, pag. 519.

qu'il arrive, selon son desir, dans les actions appartenant soit à ce monde, soit à l'état divin.

Et ainsi, afin que la voix de l'hommage se fasse entendre, durant la période de cinq mille ans, au monument des divins cheveux dans la cité de *Rangoun*, que la récompense du grand mérite du don de la cloche, nommée *Maha Ganda*, soit à la reine mère du roi, au père du roi, propriétaire de la vie, seigneur de l'éléphant blanc, à *Alaoung meng*, grand-père du roi, à l'oncle du roi, à la reine tante du roi, aux fils du roi, aux filles du roi, aux parens du roi, aux concubines du roi, aux nobles, aux officiers militaires et aux instituteurs.

Que les *nat* qui gardent pendant cinq mille ans la croyance religieuse, les *nat* qui gardent la cité, le palais et le parasol (1) du roi, les *nat* qui de toutes parts gardent l'empire, les provinces et les villages; les *nat* qui gardent le monument des divins cheveux autour de la colline *Tampakokta*, ainsi que les *nat* qui gouvernent le *Bomma* et l'*Akatha* (2), et tous les êtres raisonnables de l'univers, profèrent des louanges et acceptent les prières.

*Observations additionnelles.*

Chez les Birmans, les deux objets du culte religieux sont les monumens érigés à la mémoire de *Gautama*

(1) Le parasol blanc est un attribut de la royauté dans le royaume d'Ava.

(2) Le *Bomma* est la terre; l'*Akhàta* l'espace éthéré. Ce sont évidemment le *Bhoùmi* et l'*Akkàsa* en sanscrit.

( Note de M. H. H. Wilson. )

et les images de *Boud'h.* Les monumens sont construits en briques et en terre, et crépis avec de la chaux; ils sont quadrangulaires à la base et jusqu'à une hauteur de plusieurs pieds; alors ils prennent une forme cylindrique en diminuant de grosseur, et se terminent en une pointe sur laquelle est fixé un bonnet ou une couronne en fer, travaillé à jour. Plusieurs de ces monumens sont dorés; sur chaque face de la base quadrangulaire d'un grand nombre, il y a une niche de la grandeur suffisante pour admettre une petite image de *Boud'h.* La hauteur de ces monumens varie: en général, elle n'est pas au-dessous de trente pieds. Les grandes images de *Boud'h* sont des représentations imparfaites de la figure humaine, assise, les jambes croisées, sur un socle ou un trône; la paume de la main droite est posée sur le genou du même côté, et la main gauche sur son giron, la paume tournée en l'air. Ces statues sont souvent faites en briques et en mortier, et revêtues d'une feuille d'or. Ces deux objets du culte religieux sont proprement les seuls; on les considère comme les substituts de la divinité, ou de *Bouddha.* Indépendamment de ces images, il y en a de sculptées en bois, dont les formes varient et sont bizarres; elles ne composent pas une partie de la dévotion religieuse; ce sont des représentations imaginaires des *nat,* ou génies bons et mauvais. Ces génies sont invisibles et habitent des lieux solitaires, les grands arbres, le voisinage des étangs, &c. La folie, les maladies extraordinaires, l'humeur hargneuse des enfans et plusieurs des maux endurés par les hommes sont attribués à la

maligne influence de ces démons; on pratique des cérémonies et l'on fait des offrandes pour les chasser ou les apaiser. Il paraît qu'il y a quelque ressemblance entre la croyance superstitieuse des juifs aux possessions du démon, et les idées des *Birmans* sur le pouvoir des *nat*.

Il y a aussi des images d'êtres qui ont vécu dans les anciens temps, et qui passent pour avoir été anthropophages. Ces statues sont monstrueuses et ont un aspect dégoûtant.

Le plus grand monument, situé près de *Rangoun*, et nommé *Chwé-da-gon*, est le plus célèbre du pays. Il est antérieur à tous les autres, ses fondemens ayant été posés, et les premières constructions ayant été faites il y a environ 2300 ans. C'est une masse compacte de maçonnerie, qui a un peu plus de 300 pieds de hauteur. Sa circonférence à la base est de 900 coudées, ou 1355 pieds. L'aire sur laquelle elle s'élève a à-peu-près 800 pieds carrés, et est accessible de tous les côtés, par des degrés en pierre dont le nombre varie et dont le moindre est 80. Ce monument est doré. Le bonnet, ou la couronne qui le surmonte, a 36 pieds de haut, et contient en or le poids du dernier monarque. Le monument primitif était petit; c'est par additions successives qu'il est arrivé à ses dimensions actuelles. Toutefois c'est moins sa magnificence qui le rend l'objet spécial de la dévotion et du respect de la nation, que sa position au-dessus des reliques des quatre derniers *Boud'h*, savoir : le bâton de *Kauk-ka-than;* le pot à eau de

*Gau-na-gon*, l'habit de bain de *Katha pa*, et huit cheveux de *Gautama*. Cinq *Boud'dh* appartiennent au système actuel du monde, et *Arimadèya* le dernier paraîtra dans plusieurs millions d'années.

Suivant la Cosmogonie des *Birmans*, après la dissolution des deux précédens systèmes du monde, qui fut effectuée par un déluge, il s'éleva un lis d'une hauteur et d'une dimension immenses, et dont la tige portait à son sommet cinq boutons, et sur ses côtés quatre branches qui s'étendaient. Les cinq boutons contenaient chacun un *thengan* (1), ou vêtement jaune des prêtres; ce qui indiquait le nombre des *Boud'h's* appartenant à ce système. Quatre de ces boutons, ainsi qu'on l'a dit précédemment, se sont ouverts ou ont fleuri, suivant l'expression des *Birmans*, en parlant de l'épanouissement des boutons. La tige, par la monte naturelle de sa croissance forma le *Myenma* (2), grande montagne centrale sur laquelle sont situées les fortunées demeures des *nat*; les quatre branches et leurs feuilles furent transformées en quatre grandes îles, entourées chacune de cinq cents petites. *Gautama* parut environ 540 ans avant J. C. Il était fils et héritier présomptif de *Thoddaudana* (3), roi de *Kap-*

(1) Ce mot est écrit proprement *sangkan*, et vient du pâli *sangha*, vêtement. (E. B.)

(2) *Myenma* ou *myenmo* est l'altération barmane du sanscrit *meru*, qui joue dans la cosmogonie des Bouddhistes, le même rôle que dans celle des Brahmanes; il s'écrit en barman *Mrangmor*. (E. B.)

(3) La véritable orthographe de ce mot est *suddhodana*, du sanscrit *shuddhodana*. (E. B.)

père, l'aïeul et le bisaïeul, seigneurs de l'éléphant blanc, propriétaires de la vie, rois légitimes, ont pris possession et gouvernent par leur sagesse, leur autorité et leur bras glorieux, sont:

Le royaume de *Thounàparanta*, où sont situées les provinces de *Sakoù, Saleng, T'heleng, Yau* et *S'hau*;

Le royaume de *Thirik'kéta rama*, où sont situées les provinces de *Tha ré kéttarà* et d'*Ougadarit*;

Le royaume de *Nayawattana*, où sont situées les

---

et royaumes, de la grande île méridionale, dont les rois d'Ava réclamaient la souveraineté il y a quarante ans. Tous les noms des royaumes sont en pâli, et ceux des provinces en birman; plusieurs des derniers sont plutôt ceux de tribus que de pays. Le *Thounàparanta* est une contrée sur la rive droite de l'*Erawati* à l'ouest de *Pougan myo*. — Le *Thîrik'keratama* est un canton à l'est de *Promé* sur la rive gauche de l'*Erawati*. — Le *Nayawattana* ou *Nayawadd'hana* est, à ce que l'on croit, la province actuelle de *Taungou*. — L'*Ayoudd'haya* est le nom du Siam en birman et en pâli; il est question de deux des principales provinces septentrionales, le *Thaukkataï* et le *Piekthalaouk* connues sous les noms de *Soukataî* et de *Piselouk*. — Le *Pàweyaka* est une partie du Lao. — Le *Harimounsa* est la partie nord-ouest du Lao. — Le *Khémiwara* est aussi une partie du Lao. — Le *Kambausa* également. — Le *Mahîthaka* est un pays situé au nord de l'Ava; c'est dans le *Khsatpyin* la seconde province que se trouvent les fameuses mines de rubis et de saphir; elles sont à six journées de la capitale. — Le *Mauriya* est dans le Lao. — Le *Chaïn* est un pays situé au nord de l'Ava; c'est dans le *Banmo*, une de ses provinces, que se tient la célèbre foire chinoise; elle est à treize marches de distance d'Ava. — L'*Alawî* est une partie du Lao, à l'est de l'Ava. — Le *Manipoùra*, c'est le nom sanscrit ou pâli donné au royaume de *Cassay*; ce dernier, sous l'appellation de *Kathay*, est considéré comme une province. — Le *Tampadîpa* est un pays qui embrasse la province actuelle de *Pougan* et

provinces de *Kètoumadi*, de *Dwàràwati* et de *Zéyawadi* ;

Le royaume d'*Ayoudd'haya*, où sont situées les provinces de *Thaoukkatai* et de *Piekthalauk ;*

Le royaume de *Pàwéyaka*, où sont situées les provinces de *Sandapouri*, de *Sammàthenkahmoïng* et de *Salon ;*

Le royaume de *Harimounsa*, où sont situées les provinces de *Zengmay*, de *Labon*, d'*Anan* et de *B'hayau ;*

Le royaume de *K'hémàwara*, où sont situées les provinces de *Kyington* et de *Kyingmay ;*

Le royaume de *Zanyarauti-nagara*, où sont les provinces de *Kuingyon* et de *Mouingsay ;*

Le royaume de *Kambausa*, où sont les provinces de *Monay*, de *Nyaungchwé* et d'*Ongbaung ;*

Le royaume de *Mahithaka*, où sont les provinces de *Zikok* et de *Ryatpyen ;*

Le royaume de *Mauriya*, où sont les ports de

---

d'autres. — L'*Yamanya* est le royaume de Pegou ou le pays des *Talouing* renfermant le *Hanthawati*, le *Bassein*, le *Myaoung*, le *Mya* et le *Martaban*. — [Il n'est pas inutile de rétablir l'orthographe primitive de ceux de ces noms géographiques que change la prononciation barmane. Il faut savoir d'abord que, dans la transcription de M. Hough, le *th* remplace le *s* du texte. *Djambûdîpa* doit se lire pour *Sum-pû-diek ; Ugadarâdj* pour *Ugadarît ; Djeyavadî* pour *Zeyavadî :* on remarquera que, dans ce mot comme dans *Ketumadî*, *dî* est pour le *tî* sanscrit ; *Tchandapûrî* pour *Sandapûrî ; Djanaroti* pour *Zaniarauti ; Kambodja* pour *Kambausa*, c'est, je crois, le nom de la province de Kambodje ; *Muttama* pour *Moktama ; Râmâna* pour *Râminya ; Kantchana* pour *Kinya ; Pokkharavati* pour *Paunkkharavatî.*] (E. B.)

*Mauko*, savoir : *Mouingmau*, *Waik'hweerg* et *Hothàlàthà;*

Le royaume de *Chien*, où sont les provinces de *Banmau*, de *K'hwélon* et de *Katk'hyo;*

Le royaume d'*Alawi*, où sont les provinces de *Mohnyen*, de *Mosit* et de *Mokaung;*

Le royaume de *Manipoùra*, où sont les provinces de *Kathay* et de *Mwèyeng;*

Le royaume de *Zampadipa*, où sont les provinces d'*Arinaddàna*, de *Dougan*, de *Myensouing* et d'*Yengya.*

Dans ces divers royaumes, la prospérité de la religion et la prospérité du peuple ont été manifestes au-delà de toute mesure, et les objets des soins et de la protection du roi.

Dans la cité de *Rangoun*, les trois territoires de *Talouing*, et le royaume de *Ràminya*, où sont situées les provinces de *Moktama*, d'*Hantkawati*, de *Pouthien* et de *Mayaungmya*, anciennement la cité de *Kinya* et le pays (appelé) *Pankk'harawati*, afin que la croyance religieuse (de *Gautama*) puisse être établie durant une période de cinq mille ans; la déité victorieuse des cinq tyrans, de sa main d'or, frappant sa tête, a donné à *Tapoktha* et à *Pallika* (1), frères et négocians, huit cheveux afin que les immenses avantages des œuvres méritoires puissent être étendus à ceux qui viendraient rendre leurs respects et leurs hom-

---

(1) Ces deux noms sont écrits dans le texte *Taphussa* et *Bhallika*. (E. B.)

mages au monument (1) dans lequel ces cheveux sont renfermés avec les trois saintes reliques des trois divinités, sur le sommet de cette colline *Tampakokta*, monument où est déposée la sainte relique du grand *Boudd'ha*, *Gautama*.

Il (le roi) a érigé près du monument qui fait face aux quatre aspects du ciel, les quatre statues sous la forme de la divinité parlante (2), des quatre déités, *Kakouthan*, qui fut révélée sous le huitième successeur du roi *Maha Thamata* (3), et encore sous ses neuvième, quatre-vingtième et cent dixième successeurs, *Kaunagon*, *Kathapa* et *Gautama* (4), sur-

(1) Cet édifice et d'autres de forme semblable ont été nommés en général, mais improprement, pagodes. Ce sont des masses solides de briques, érigées en honneur de *Gautama*. Les images de ce dieu n'en sont pas des accessoires nécessaires, quoique plusieurs de ces constructions aient une petite niche où une statue est placée. Si quelque édifice du pays peut être désigné par le nom de temple, ce sont ceux de bois disposés pour recevoir les grandes statues de Bouddha et dans lesquels on pratique des actes d'adoration.

(2) C'est la forme sous laquelle sont représentées toutes les images de Bouddha.

(3) Ce nom semble avoir été, dans les temps anciens, une appellation ordinaire pour une succession de rois dans quelque partie de l'Hindoustan.—[*Mahâ Sammata*, ainsi que ce nom est écrit dans le texte, est le plus ancien souverain du *Djambudvîpa*, c'est-à-dire de l'Inde, dont le *Mahâvamsa*, ou la chronique religieuse de Ceylan fasse mention. Il fonda une dynastie qui porte son nom et de laquelle naquit *Gotama*. Mahâvam. chap. II. 1.] (E. B.)

(4) Trois des cinq Boud'h reconnus par les Cingalais ou des sept admis par les Bouddhistes de l'Inde continentale. Les noms en sanscrit sont : *Kanaka*, *Kasyapa* et *Gautama*.

(Note de M. H. H. Wilson.)

nommés par excellence *les vainqueurs des cinq tyrans*, et a bâti aussi un temple magnifiquement doré.

La multitude des hommes et des *nat* qui viennent rendre leurs hommages au monument, aux cheveux et aux images, quand elle frappe cette cloche, œuvre méritoire de la royauté, et dont le son est agréable et délicieux, rend leur offrande et leur prière pour parvenir à l'état de *nat* et du *niekban*, efficace.

L'an 2322 de la croyance religieuse, 1140 (1) de l'ère vulgaire, l'onzième jour de la lune croissante *Tabotwaï*, après la troisième garde, la position des étoiles étant propice, la présente cloche, dont le métal pèse 15,555 *piektha*, dont le diamètre est de cinq coudées, la hauteur de sept coudées douze pouces, la circonférence de quinze coudées, l'épaisseur de douze pouces, a été fondue, et le roi l'offre au monument des saints cheveux comme un acte d'hommage.

Pour ce don méritoire, rempli de la vertu de générosité, puisse-t-il être conduit au *niekban* et obtenir les bénédictons prédestinées des hommes, des *nat* et des *Brahmas* (acquises) par le moyen des perfections divines !

Puisse-t-il obtenir, dans ses transmigrations, seulement l'état royal parmi les hommes et les *nat !*

Puisse-t-il avoir une voix agréable, une voix entendue dans tout lieu qu'il desire, semblable à la voix

---

(1) Il paraît, par cette date, que la cloche fut achevée en deux ans et demi, depuis le moment où le Roi donna l'ordre de la fondre.

de *Kouthameng*, de *Ponnoka* et d'*Alamaka* (1), lorsqu'il parle de manière à effrayer, et semblable à la voix mélodieuse de *Karaweik*, roi des oiseaux, quand il parle sur des sujets que les *nat*, les hommes et les *Brahmas* ont du plaisir à entendre !

Quel que puisse être son desir, dans la seule pensée de son cœur, que ce desir soit accompli.

Qu'il ne lui arrive pas, dans la moindre chose, ce pour quoi il n'a pas la disposition dans son esprit et pour quoi il n'a pas de desir.

Quand la divinité *Arimadeya* (2) sera révélée, qu'il ait cette révélation, afin qu'il devienne *Withoùdi nat* (3), degré suprême des trois existences raisonnables.

Que dans tout état d'existence, il possède continuellement et véritablement l'existence de la sagesse, et

---

(1) Le roi *Koutka* fut un homme extraordinaire qui vécut dans l'âge ou monde précédent. Sa voix se faisait entendre dans toute l'étendue de la grande île méridionale; les voix des deux autres étaient également retentissantes.

(2) C'est le cinquième Boud'h. On suppose qu'il est actuellement sur le mont Myenmou, dans une des régions des *Nats*. L'âge des hommes va maintenant en diminuant; dans la suite, il deviendra vieux à dix ans; puis le nombre de ses années augmentera jusqu'à un *thenkyè* (*Voyez* pag. 321, note 1), après quoi il baissera de nouveau à 100,000 ans. A cette époque, *Arimadeya* paraîtra.

(3) Il paraîtrait que ce nom désigne une classe particulière de divinités, une division des *Nats*, puisque le traducteur a conservé ce mot comme un nom propre, sans le traduire. Au reste *visuddhi* en pâli, comme en sanscrit *vishuddhi*, signifie *pureté*. (E. B.)

qu'il arrive, selon son desir, dans les actions appartenant soit à ce monde, soit à l'état divin.

Et ainsi, afin que la voix de l'hommage se fasse entendre, durant la période de cinq mille ans, au monument des divins cheveux dans la cité de *Rangoun*, que la récompense du grand mérite du don de la cloche, nommée *Maha Ganda*, soit à la reine mère du roi, au père du roi, propriétaire de la vie, seigneur de l'éléphant blanc, à *Alaoung meng*, grand-père du roi, à l'oncle du roi, à la reine tante du roi, aux fils du roi, aux filles du roi, aux parens du roi, aux concubines du roi, aux nobles, aux officiers militaires et aux instituteurs.

Que les *nat* qui gardent pendant cinq mille ans la croyance religieuse, les *nat* qui gardent la cité, le palais et le parasol (1) du roi, les *nat* qui de toutes parts gardent l'empire, les provinces et les villages; les *nat* qui gardent le monument des divins cheveux autour de la colline *Tampakokta*, ainsi que les *nat* qui gouvernent le *Bomma* et l'*Akatha* (2), et tous les êtres raisonnables de l'univers, profèrent des louanges et acceptent les prières.

### *Observations additionnelles.*

Chez les Birmans, les deux objets du culte religieux sont les monumens érigés à la mémoire de *Gautama*

---

(1) Le parasol blanc est un attribut de la royauté dans le royaume d'Ava.

(2) Le *Bomma* est la terre; l'*Akhàta* l'espace éthéré. Ce sont évidemment le *Bhoùmi* et l'*Akhàsa* en sanscrit.

( Note de M. H. H. Wilson. )

et les images de *Boud'h.* Les monumens sont construits en briques et en terre, et crépis avec de la chaux; ils sont quadrangulaires à la base et jusqu'à une hauteur de plusieurs pieds; alors ils prennent une forme cylindrique en diminuant de grosseur, et se terminent en une pointe sur laquelle est fixé un bonnet ou une couronne en fer, travaillé à jour. Plusieurs de ces monumens sont dorés; sur chaque face de la base quadrangulaire d'un grand nombre, il y a une niche de la grandeur suffisante pour admettre une petite image de *Boud'h.* La hauteur de ces monumens varie: en général, elle n'est pas au-dessous de trente pieds. Les grandes images de *Boud'h* sont des représentations imparfaites de la figure humaine, assise, les jambes croisées, sur un socle ou un trône; la paume de la main droite est posée sur le genou du même côté, et la main gauche sur son giron, la paume tournée en l'air. Ces statues sont souvent faites en briques et en mortier, et revêtues d'une feuille d'or. Ces deux objets du culte religieux sont proprement les seuls; on les considère comme les substituts de la divinité, ou de *Bouddha.* Indépendamment de ces images, il y en a de sculptées en bois, dont les formes varient et sont bizarres; elles ne composent pas une partie de la dévotion religieuse; ce sont des représentations imaginaires des *nat,* ou génies bons et mauvais. Ces génies sont invisibles et habitent des lieux solitaires, les grands arbres, le voisinage des étangs, &c. La folie, les maladies extraordinaires, l'humeur hargneuse des enfans et plusieurs des maux endurés par les hommes sont attribués à la

maligne influence de ces démons; on pratique des cérémonies et l'on fait des offrandes pour les chasser ou les apaiser. Il paraît qu'il y a quelque ressemblance entre la croyance superstitieuse des juifs aux possessions du démon, et les idées des *Birmans* sur le pouvoir des *nat*.

Il y a aussi des images d'êtres qui ont vécu dans les anciens temps, et qui passent pour avoir été anthropophages. Ces statues sont monstrueuses et ont un aspect dégoûtant.

Le plus grand monument, situé près de *Rangoun*, et nommé *Chwé-da-gon*, est le plus célèbre du pays. Il est antérieur à tous les autres, ses fondemens ayant été posés, et les premières constructions ayant été faites il y a environ 2300 ans. C'est une masse compacte de maçonnerie, qui a un peu plus de 300 pieds de hauteur. Sa circonférence à la base est de 900 coudées, ou 1355 pieds. L'aire sur laquelle elle s'élève a à-peu-près 800 pieds carrés, et est accessible de tous les côtés, par des degrés en pierre dont le nombre varie et dont le moindre est 80. Ce monument est doré. Le bonnet, ou la couronne qui le surmonte, a 36 pieds de haut, et contient en or le poids du dernier monarque. Le monument primitif était petit; c'est par additions successives qu'il est arrivé à ses dimensions actuelles. Toutefois c'est moins sa magnificence qui le rend l'objet spécial de la dévotion et du respect de la nation, que sa position au-dessus des reliques des quatre derniers *Boud'h*, savoir : le bâton de *Kauk-ka-than ;* le pot à eau de

*Gau-na-gon*, l'habit de bain de *Katha pa*, et huit cheveux de *Gautama*. Cinq *Boud'dh* appartiennent au système actuel du monde, et *Arimadèya* le dernier paraîtra dans plusieurs millions d'années.

Suivant la Cosmogonie des *Birmans*, après la dissolution des deux précédens systèmes du monde, qui fut effectuée par un déluge, il s'éleva un lis d'une hauteur et d'une dimension immenses, et dont la tige portait à son sommet cinq boutons, et sur ses côtés quatre branches qui s'étendaient. Les cinq boutons contenaient chacun un *thengan* (1), ou vêtement jaune des prêtres; ce qui indiquait le nombre des *Boud'h's* appartenant à ce système. Quatre de ces boutons, ainsi qu'on l'a dit précédemment, se sont ouverts ou ont fleuri, suivant l'expression des *Birmans*, en parlant de l'épanouissement des boutons. La tige, par la monte naturelle de sa croissance forma le *Myenma* (2), grande montagne centrale sur laquelle sont situées les fortunées demeures des *nat*; les quatre branches et leurs feuilles furent transformées en quatre grandes îles, entourées chacune de cinq cents petites. *Gautama* parut environ 540 ans avant J. C. Il était fils et héritier présomptif de *Thoddaudana* (3), roi de *Kap-*

(1) Ce mot est écrit proprement *sangkan*, et vient du pâli *sangha*, vêtement. (E. B.)

(2) *Myenma* ou *myenmo* est l'altération barmane du sanscrit *meru*, qui joue dans la cosmogonie des Bouddhistes, le même rôle que dans celle des Brahmanes; il s'écrit en barman *Mrangmor*. (E. B.)

(3) La véritable orthographe de ce mot est *suddhodana*, du sanscrit *shuddhodana*. (E. B.)

*pilawot* (1), pays de l'Hindoustan; mais à l'âge de trente-cinq ans, renonçant à toute perspective mondaine, il se livra à l'exercice de l'abnégation personnelle et des austérités religieuses pendant quarante-cinq ans; ce fut par là, mais plus encore par la masse des mérites qu'il avait accumulés durant ses existences précédentes, qu'à l'âge de quatre-vingts ans il atteignit à la perfection à laquelle il était destiné, et expira avec l'espérance certaine de son anéantissement. Il était sur le point de mourir, lorsque deux frères, *Tapaktha* et *Palika*, négocians du royaume d'*Yamanya* (le *Pegou* actuel) et de la ville d'*Oukkalaba*, dont l'emplacement était près de celui de *Rangoun*, qui voyageaient pour leurs affaires, arrivèrent près du lieu où se trouvait *Gautama*; instruits d'une manière miraculeuse qu'il était parvenu à l'état de *Bouddha*, et qu'il avait jeûné pendant quarante-neuf jours, ils vinrent lui faire une offrande religieuse d'alimens, et lui rendre leurs hommages. Le dieu ayant satisfait son appétit, ils le prièrent de leur accorder quelque relique de sa personne, afin que leurs compatriotes pussent jouir de la satisfaction de l'adorer. En conséquence, il arracha huit cheveux de sa tête, et les remit aux deux marchands, en leur recommandant de les déposer, avec les reliques de ses trois divins prédécesseurs, dans l'endroit où elles seraient trouvées. Ayant reçu de lui les

(1) Ce mot est *kapilavattû*, en sanscrit *kapilavastu*, la demeure de *Kapila*; c'est, d'après les livres des Bouddhistes de Ceylan, le nom d'une contrée peu étendue au nord du Magadha. Les Singhalais la nomment *Rimbolvet*. (E. B.)

renseignemens nécessaires pour l'accomplissement de leur objet, ils partirent, et quoique privés de quatre des cheveux laissés dans deux endroits différens, ils reconnurent à leur grande joie, à leur retour à *Oukkalaba*, qu'ils en avaient encore huit! On voit encore près de *Rangoun* les vestiges de cette antique cité, on les nomme la rigole d'*Oukkalaba*. Après avoir fait des recherches assidues et obtenu plusieurs révélations extraordinaires, qui les dirigèrent vers l'objet de leur perquisition, les deux frères trouvèrent les reliques sur une colline à peu près à un mille de la ville; elles furent déposées, ainsi que les cheveux, dans une cellule creusée à cet effet, et un monument fut érigé au-dessus. La tradition affirme aussi que de grands trésors furent renfermés avec ces reliques.

Les cloches sont ordinairement suspendues près des monumens de la plus grande dimension, ou près de ceux qui, par des causes particulières, ont acquis quelque célébrité. Elles ne sont pas regardées comme des accessoires nécessaires du monument; ce sont simplement des offrandes; elles sont employées par les fidèles pour faire connaître à une plus grande distance, parmi les hommes et les *nat*, qu'une offrande a été présentée, et qu'un acte de dévotion a été effectué; elles sont suspendues à une petite élévation du sol, on les sonne en les frappant en dehors. La première cloche qui, d'après des renseignemens particuliers, a été présentée en offrande au *Chwé-da-gon*, fut donnée par un roi de Pegou, il y a, dit-on, plus de trois cents ans; elle pesait 555,550 *piektha* ou *viss*, cinq *tieckals* et cinq *mous*;

à peu-près quatre cent sept tonneaux, dix-neuf quintaux, deux quarters et six livres; son diamètre est à peu-près de vingt pieds, la profondeur de l'intérieur de vingt-six pieds, et sa circonférence un peu plus de soixante pieds. Le son de cette cloche était tourmentant pour les oreilles des hérétiques; elle attira la convoitise d'un brigand. Un étranger, nommé *Zenga*, arrivant avec une flotte de plusieurs navires, réussit à l'aide de gens armés, à descendre la cloche, et la conduisit jusqu'à une grande crique à un mille à l'est de Rangoun; mais lorsqu'il essaya de l'embarquer elle coula à fond et fut perdue à jamais. La grande cloche suspendue près du *Chwé-da-gon*, a failli éprouver un sort semblable dans la dernière guerre. On fit une tentative pour la charger sur un navire; elle coula à fond; elle resta plusieurs mois au fond de la rivière. Alors on la retira et on la replaça où elle était. L'inscription, dont on donne ici la traduction, est taillée en douze lignes de grands caractères autour de la circonférence (1).

---

## *Rapport sur le plan de Peking, publié à Saint-Pétersbourg en 1829* (2).

La renommée de *Peking*, capitale de la Chine, a dû naturellement faire naître le desir d'avoir un plan exact de cette grande cité. Celui que le P. Hyacinthe

---

(1) L'original est lithographié dans les *Asiatic Researches.*

(2) Lu à la séance du 3 octobre 1829.

a donné cette année à Saint-Pétersbourg est le plus récent qui ait été publié en Europe. Avant d'en entretenir la Société, nous allons passer en revue ceux qui avaient paru précédemment.

Le premier qui soit venu à notre connaissance est intitulé : *Plan de la ville de Pekim, capitale de la Chine.* Il paraît avoir été gravé à Paris dans la seconde moitié du XVII.ᵉ siècle, par le même artiste qui a exécuté les cartes insérées dans les derniers volumes de la collection des *Voyages de Thevenot.* Il consiste en une seule feuille, format ordinaire de cartes, et ne représente que la ville *mandchoue.* Le dessin original doit avoir été fait sous la dynastie des *Ming*, car *Peking* y ressemble peu à ce qu'il est aujourd'hui. Les bâtimens où siègent les grands tribunaux suprêmes des lettrés sont à l'est du palais; et les cinq tribunaux des mandarins militaires sont à l'ouest, ce qui n'est plus à présent. Le temple *Ti wang miao*, ou des anciens rois, s'y voit à l'est du palais, et celui des dieux protecteurs de la ville (*Tchhing houang miao*) à l'ouest, tandis que le premier est à présent à l'occident du palais, et le second dans l'angle nord-ouest de l'enceinte intérieure et fortifiée du palais, et appelée *Tsu kin tchhing.*

Une vue à vol d'oiseau du palais impérial se trouve dans l'édition française de l'*Ambassade hollandaise* décrite par *Nieuhof*, publiée à Amsterdam en 1665. Il est intitulé : *Forme de la cour impériale de Peking.*

Le P. *Souciet* a donné, en 1729, l'esquisse d'un

plan de la capitale de la Chine, dans le premier volume des *Observations mathématiques, astronomiques et géographiques faites aux Indes et à la Chine*. Ce plan, qui est dénué de tout intérêt et qui ne représente que les contours des murs de *Peking*, a été répété par le P. Duhalde dans sa *Description générale de la Chine*.

Enfin le P. *Gaubil* envoya, en 1752, au célèbre géographe *Delisle*, une description de la partie de *Peking*, que l'on nomme ordinairement la *Ville mandchoue* ou *tartare*. Il avait adressé une pareille description à la Société Royale de Londres, qui la fit traduire en anglais et l'inséra dans le cinquantième volume des *Philosophical transactions*. Cette description renferme l'explication d'un grand plan chinois de *Peking*, que Delisle a réduit et publié dans son ouvrage intitulé : *Description de la ville de Peking* (Paris, 1765, *in-4.°*).

Il y a également reproduit le travail du P. Gaubil, qu'il a augmenté et corrigé d'après un grand nombre d'observations astronomiques.

Il paraît que le P. Gaubil avait aussi envoyé en Russie une copie de sa description de la capitale chinoise; car, en 1781, il en parut, dans l'*Almanach historique et géographique de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, une traduction en russe par Stritter et une en allemand dans le recueil de Pallas intitulé : *Nordische Beitraege* (vol. II, pag. 208 et suiv.); mais le plan auquel cette description s'applique manque dans les deux traductions, il y est remplacé par une

esquisse de si petite dimension qu'elle est presqu'inutile. Celle-ci a été réduite d'après un dessin fait à *Peking* par un prêtre russe. M. *Malte-Brun* (1) a mal à propos attribué cette description à *Laurent Lange*, parce que dans le recueil de Pallas elle suit la relation de ce voyageur.

La notice du P. Gaubil a été utile même au travail des personnes qui ont visité la capitale de la Chine, et qui auraient pu nous donner des descriptions faites d'après leurs propres observations. Le chapitre qui traite de *Peking* dans le *Voyage de Mr. Timkovski*, est presque entièrement pris dans la description de ce savant missionnaire; mais le petit plan qui l'accompagne n'est qu'un extrait très-incomplet de celui du P. Hyacinthe.

Outre ces plans de la résidence des empereurs chinois publiés en Europe, nous en avons comparé trois autres avec celui que le P. Hyacinthe a publié.

Le premier est manuscrit et sur une très-grande échelle. Il fut dressé par *M. Buache*, qui le présenta le 6 juin 1764 à l'Académie des Sciences. L'auteur avait exécuté ce travail en 1752 d'après un dessin en chinois, contenant seulement la ville *tartare* que M. Hellot avait remis en 1751 à l'académie. MM. Buache et Delisle l'ont augmenté sur des mémoires particuliers relatifs à la ville chinoise, et sur des observations faites à *Peking* par les PP. jésuites français et portugais. Dans ce plan la ville tartare est

---

(1) *Précis de géographie*, vol. III, pag. 519.

très-détaillée, tandis qu'on n'y voit que les murs de la ville chinoise. L'intérieur en est vide, et on n'y a indiqué, avec quelques détails, que le temple du Ciel et celui de la Terre. Nous appellerons ce plan le *Plan de Buache*.

Le second est gravé en bois à la Chine et intitulé : 圖全善首 *Cheou chen thsiuan thou*, ou *Véritable représentation de ce qu'il y a de plus excellent*. Les proportions de ce plan ne sont peut-être pas très-exactes ; mais il est précieux pour une infinité de particularités, et contient les noms de toutes les rues et des places principales.

Le troisième enfin est le plan de la ville tartare, subdivisée d'après les huit bannières *mandchoues ;* il se trouve inséré dans le second cahier ou volume du 志通旗八 *Pa k'hi thoung tchi* ou *Description de la nation et de l'armée des Mandchoux*. Il contient autant de détails que le premier; mais les proportions n'y sont pas non plus exactes, parce que les éditeurs ont voulu faire entrer les huit cartes qui le composent dans le format de l'ouvrage, d'où il résulte que quelques parties de la ville y sont trop resserrés du nord au sud. Le palais impérial y est laissé en blanc, comme n'appartenant à aucune des huit bannières.

L'ouvrage important du P. Hyacinthe, duquel nous rendrons compte, porte en russe le titre suivant : Описанïе Пекина съ приложенïемъ плана сей

столицы снятаго въ 1817 году. Переведено съ Китайскаго монахомъ Іакинѳомъ. Санктпетербургъ, 1829, *in-8.°* La traduction française qui a paru en même temps avec l'original russe, est intitulée : *Description de Peking avec un plan de de cette capitale. Ouvrage traduit du chinois en russe, par le R. P. Hyacinthe. Traduit du russe par Ferry de Pigny, Saint-Pétersbourg, 1829, in-8.°* Le plan de *Peking* qui accompagne l'original et la traduction, est en deux feuilles supérieurement bien gravées, avec les explications en russe et en français.

Le P. Hyacinthe dit au commencement de sa préface : « Chacun verra sans doute avec plaisir le tableau de la capitale de la Chine, si connue par le » récit et les descriptions des voyageurs. C'est dans » cette pensée, que, pendant tout mon séjour à *Peking,* j'ai donné toute mon attention aux objets les » plus remarquables que renferme cette capitale. C'est » dans ce but que j'ai entrepris de faire ce plan et de » l'accompagner d'une description. J'ose assurer que » ce plan n'est pas du nombre de ceux qui abondent » dans les boutiques de *Peking;* il a au contraire été » nouvellement levé en 1817 et revu avec tout le » soin possible. La personne qui s'est chargée de » prendre la situation des lieux, s'est occupée, pendant une année entière, à donner à ce plan toute » l'exactitude et la perfection desirable. Il a fallu pour » cela parcourir jusqu'aux plus petites rues de cette » vaste cité, pour pouvoir indiquer exactement sur

» la carte les moindres détails et en composer un
» ensemble.

» La description même de la ville, dont ce plan
» est accompagné, n'est pas mon ouvrage. Le té-
» moignage d'un habitant du pays mérite sans contre-
» dit plus de confiance que celui d'un étranger. Le
» long séjour que j'ai fait à *Peking*, et pendant lequel
» j'ai pu examiner chaque chose de mes propres yeux,
» m'a mis à même de donner à ma traduction l'exac-
» titude nécessaire, et d'éclaircir, à l'aide de mes
» propres observations, les passages obscurs de l'ori-
» ginal. »

Il aurait été à desirer que le P. Hyacinthe eût donné une explication plus précise sur l'ouvrage chinois qui fait le fond du sien. Nous nous empressons de remédier à cet oubli; ce qui nous est d'autant plus facile, qu'un de nous a puisé dans ce même livre les notices étendues sur *Peking*, faisant partie de la *Description générale de la Chine*, qui doit s'imprimer à Londres. Le titre de l'original chinois est 略識垣宸 *Chen yuen chy lio*, c'est-à-dire, *Notice abrégée de la résidence impériale*. Il a pour auteur 元長吳 *Ou tchhang yuan*, de 和仁 *Jin ho*. Ce savant séjourna plus de dix ans à *Peking* dans l'intention de faire une description exacte de cette capitale. Son ouvrage, publié en 1788 sous le règne de *Khian loung*, se compose

de seize livres. Le premier contient tout ce qui a rapport à la géographie physique du terrain de la capitale et de ses environs; le second, la description du 內大 *Ta neï*, ou palais impérial qui forme le centre de la ville impériale et par conséquent celui de toute la ville tartare, qui entoure celle-ci. La description du 城皇 *Houang tchhing*, (ville impériale) occupe le troisième et le quatrième livres. Le cinquième jusqu'au huitième comprennent celles du 城內 *Neï tchhing*, (ville intérieure) qu'on appelle ordinairement la ville tartare. La description du 城外 *Wai tchhing*, ou de la ville extérieure, qui est la chinoise, est renfermée dans les livres neuf et dix. L'onzième traite des jardins et parcs impériaux situés hors de la ville. Les treizième, quatorzième et quinzième offrent la description de la banlieue de *Peking*, et le seizième et dernier est rempli de notices diverses sur cette capitale.

Cet ouvrage se compose d'environ mille quatre-vingt pages *in-8.°* Le P. Hyacinthe n'en a extrait que cent soixante-quinze, ce qui fait environ un sixième, et en tout cent quatre-vingt-trois articles où l'on trouve des descriptions de monumens publics, de temples, de ponts, de places, de canaux, de marchés, &c.

On ne peut nier l'utilité de ce travail généralement bien exécuté. Cependant il nous a paru étonnant qu'un

européen qui a séjourné pendant quatorze ans à *Peking*, qui a eu toute liberté de parcourir cette ville immense et d'en examiner les curiosités, ne l'ait pas décrite lui-même d'une manière plus piquante; enfin qu'il n'ait pas donné un tableau de *Peking*, qui nous aurait fait connaître l'aspect et les usages de cette capitale de la Chine, et dans lequel l'auteur aurait exprimé l'impression que la vue de ses rues, de ses temples, et de ses palais produit sur un étranger accoutumé à un genre d'architecture, à une façon de vivre, à des coutumes et à des usages entièrement différents. Il ne se trouve pas un mot de tout cela dans l'ouvrage du P. Hyacinthe; ce religieux s'est contenté d'extraire l'ouvrage de l'auteur chinois; celui-ci qui travaillait pour ses compatriotes n'a pas jugé nécessaire d'expliquer une foule de choses qui paraissent nouvelles et remarquables à un étranger; mais qui naturellement n'ont nul intérêt pour les gens du pays. Le P. Hyacinthe a, dans son introduction, ajouté quelques explications indispensables pour compléter les renseignemens curieux contenus dans l'original chinois, il a sagement exclu de sa description une quantité de détails minutieux qui ne sont d'aucun intérêt pour l'Europe; mais que dirait-on d'une description de Londres ou de Paris, si l'auteur se bornait à parler des édifices publics, de la date de leur construction et de quelques antiquités qu'on y voit encore ou qui y ont existé autrefois ?

*Peking* à 58 *li* ou environ 7 lieues et demie de circonférence, non compris le faubourg. Cette capitale

se divise en deux villes distinctes, la ville tartare au nord et la chinoise au sud. La première devint en 1421 la résidence du troisième empereur de la dynastie des *Ming*, qui l'environna de ses murs, tels qu'ils existent aujourd'hui; elle n'a été achevée qu'en 1439. Cette partie de *Peking* qui forme un tétragone irrégulier, est représentée dans le plan du P. Hyacinthe tout autrement que dans celui de Buache. Dans celui-ci la longueur de la ville du sud au nord est de 9 1/3 *li* et sa largueur de l'ouest à l'est 2 1/4 tandis que dans le premier sa longueur est de 10 1/6 *li* et la largueur de 9 5/6 *li*.

Plusieurs villes ont existé sur l'emplacement actuel de *Peking*. Anciennement il y eut la capitale du royaume de *Yan;* mais l'an 222 avant notre ère, ce royaume fut conquis par les *Thsin*, et cette ville cessa d'être une capitale. Elle fut enlevée à la Chine en 936 par les *Khitan*; et deux ans après l'empereur de ce peuple en fit sa capitale méridionale ou *Nan king*. C'est alors qu'elle fut considérablement aggrandie. Les *Kin*, qui sont les ancêtres des *Mandchoux* de nos jours, s'emparèrent de la résidence des empereurs *khitan*, en 1125, et lui laissèrent le nom de *Si king*, ou résidence occidentale. Le quatrième souverain des *Kin* y transféra sa cour en 1151, et lui donna, en 1153, le nom de *Tchoung tou*, ou résidence centrale. Elle fut entourée d'une muraille ayant 75 *li* de circonférence. En 1215, cette ville fut prise par *Tchingkiz khan;* en 1264, *Khoubilaï khan* y établit sa résidence; elle portait encore le

nom de *Tchoung tou*. Trois ans après il transféra cette ville à 3 *li* au nord-est de son ancien emplacement, et alors elle devint *Ta tou* ou la grande résidence. Cette nouvelle ville avait 60 *li* de circonférence; on y comptait onze portes. On l'appelait communément la ville septentrionale, par opposition à l'ancien *Tchoung tou*, qu'on nommait alors la ville méridionale. Les ruines de cette ancienne cité étaient encore visibles sous la dynastie des *Ming*; mais depuis on a compris dans l'enceinte de *Peking* moderne le faubourg qui s'étendait au sud, et les vestiges de ces ruines sont entièrement disparus.

En 1554 la partie méridionale de *Peking* récemment bâtie fut ceinte d'une muraille; et alors cette nouvelle ville du sud reçut le nom de *Wai tchhing* ou ville extérieure. *Peking* fut pris en 1644 par les *Mandchoux* et leurs empereurs y établirent leur résidence.

La capitale de la Chine est située dans une vaste plaine, sablonneuse et marécageuse en plusieurs endroits. Les temples bâtis hors de ces murs par leur immensité, les couvens par leur magnificence, les cimetières des grands par leur exposition pittoresque, offriraient des tableaux délicieux dans un recueil de vues de la capitale du céleste empire, si l'usage des Chinois d'entourer leurs édifices dans une enceinte de cours, ne détruisait toute la majesté extérieure des lieux les plus dignes d'admiration. Les campagnes voisines, couvertes de moissons en été, présentent dans leur surface inégale des paysages variés dont

l'effet plaît à l'œil; mais en hiver elles sont défigurées par des ravins, des excavations profondes, des coteaux couverts de neige.

*Peking*, vu du haut des monts qui l'entourent, se montre comme s'il était environné d'une épaisse forêt; ce qui est dû aux bouquets de bois planté dans les différens cimetières et aux avenues d'arbres qui conduisent aux couvens et aux bourgs du voisinage. Lorsque le voyageur approche de *Peking* par le nord, la hauteur des murailles arrête ses regards impatiens. Les formes extraordinaires et gigantesques des tours qui flanquent ces murailles, le surprennent par la nouveauté de leur aspect; mais dès qu'il a pénétré dans l'intérieur de la ville, il éprouve un étonnement extrême. Il n'aperçoit point de ces beaux, de ces superbes édifices, de ces rues propres et régulières qui font l'ornement principal des cités de l'Europe. Au lieu de rues on voit de longues files d'étalages de marchandises; au lieu d'hôtels et de palais, un mélange de boutiques, d'auberges et de couvens. On rencontre rarement, même dans les rues du premier ordre, quelque palais ou quelque cour de justice. Les bâtimens de ce genre, de même que les maisons des habitans, sont dans de petites rues, dans des passages étroits. A la vérité les rues principales et même le plus grand nombre des autres, sont assez larges et assez droites, mais quelquefois les maisons sont mal alignées et délabrées; ailleurs il y a des puits au milieu des rues, qui en outre sont bordés d'égoûts infects. En général, l'inégalité, l'entretien

défectueux des rues ou plutôt des sentiers qu'on est obligé de suivre dans les rues, est un juste sujet de blâme contre la police chinoise; et l'insupportable odeur d'urine qui sort de trous pratiqués dans les petites rues, presqu'à chaque coin, semble incompréhensible lorsqu'on songe à l'extrême délicatesse des Chinois pour d'autres choses. Mais comme la partie antérieure de chaque boutique ou magasin est disposée d'une façon particulière et avec des ornemens variés, selon la nature des marchandises qui s'y vendent, cette diversité de constructions embellies par le cinabre, l'azur, le vernis et la dorure, comme aussi par l'arrangement symétrique et remarquable des marchandises; enfin les arcs de triomphe qui décorent les places publiques; tous ces objets attirent souvent l'attention de l'étranger et lui font oublier les désagrémens dont nous venons de parler.

Une des plus belles choses qu'il y ait à *Peking* est le lac *Thai i tchhi* avec l'île de marbre (situé à l'ouest du palais impérial), et les sommets ravissans du mont *King chan*, avec sa magnifique entrée au sud; mais l'accès de ces lieux est interdit au public.

Aucune rivière navigable ne coule dans les environs de *Peking*. Un seul petit canal, honoré du nom de *Yu ho* (rivière impériale), traverse la ville; ses eaux ne servent qu'à alimenter les étangs et les canaux du palais. Les habitans ont de l'eau de puits à discrétion: mais, en général, cette eau dans l'intérieur de la ville est saumâtre, et il faut envoyer au-delà des barrières pour s'en procurer qui soit douce et potable.

Les puits au nord de la ville sont renommés pour l'eau excellente qu'ils donnent.

Du reste cette capitale est forte par son assiette et par la hauteur colossale de ses murailles. *Peking* ne reçoit ses subsistances que par le sud-est, c'est-à-dire par le *Yu ho* ou canal impérial. C'est par-là que toutes les denrées et les matières combustibles y arrivent. Ce canal se dessèche quelquefois dans les grandes chaleurs; dans les temps de guerres civiles, il est facile d'en fermer le passage. L'emploi de ce moyen contribua puissamment à la chute de la dynastie mongole.

La ville tartare est regardée comme une ville militaire et divisée d'après les huit bannières des troupes mandchoues qui y sont cantonnées. La ville chinoise n'est réellement que le faubourg méridional de *Peking*. Elle n'est ceinte d'un mur que parce qu'elle renferme les deux autels principaux sur lesquels sacrifie l'empereur, et un grand concours de marchands et de voyageurs. Malgré son étendue elle contient peu d'objets dignes de remarque. Les militaires aussi bien que les officiers appartenant à des familles militaires, n'ont pas le droit d'y demeurer, ni même d'y passer la nuit. Comme dans la ville tartare, on y est assujetti à la rigueur des réglemens militaires; tous les divertissemens auxquels les fonctionnaires publics et les simples citoyens se livrent pour se délasser et se distraire, tous les agrémens et les jouissances de la vie, sont concentrés dans la ville chinoise. Les lieux voisins de la porte *Thsian men* et principalement les rues *Sian*

*yu kheou* et *Ta chan lan* et leurs environs sont regardés comme le centre de la joie et des plaisirs. C'est là que se trouvent les principaux restaurateurs, les théâtres, les lieux de débauche et les bains publics.

Les édifices qui appartiennent au gouvernement, tels que les autels et les temples, sont couverts de tuiles jaunes. Les autres temples, les édifices et jusqu'aux murailles mêmes des couvens, sont pour la plupart peints en rouge. Les palais des princes se distinguent par des toits couverts de tuiles vertes. En Chine lorsqu'on commence à construire une maison, on forme d'abord les fondations avec de l'argile battue et mêlée de chaux; on élève par-dessus un soubassement en briques à un ou deux pieds de la surface du terrain. Les angles extérieurs et quelquefois aussi tout le soubassement sont formés de longs blocs de granit. Sur ces fondations on dresse à des distances égales des pilestres en pierre, en observant de mettre l'ensemble de la façade en harmonie avec la colonnade de derrière. Sur les mêmes bases on dresse des colonnes de bois liées par le haut, par une, deux ou trois solives. Pour donner plus de solidité aux grands édifices, ces poutres tiennent les unes aux autres par des crampons et des barres de fer.

Les temples et les palais de l'empereur ont un toit à quatre faces; tous les autres bâtimens n'en ont que deux. Les toits plats ne sont en usage que pour des pavillons qu'on bâtit dans les jardins et sur lesquels on prend le thé, et pour des abris placés devant les

boutiques. La façade de chaque corps-de-logis principal est toujours tournée au sud.

Les bâtimens ont en général un nombre indéterminé d'entre-colonnemens, par exemple trois, cinq, sept; un palais impérial en a neuf. C'est toujours dans celui du milieu que se trouve la porte. On estime la grandeur des maisons d'après ces entre-colonnemens; à *Peking*, le prix d'un entre-colonnement, même dans une bâtisse médiocre, ne coûte jamais moins de 250 onces d'argent ou 2,082 fr. 50 c.; mais, d'après une loi spéciale, le gouvernement chinois a le droit de l'acheter pour le prix de 10 onces ou 83 fr. 30 c. La largeur des entre-colonnemens varie de 7 à 15 pieds. Les Chinois peignent en cinabre ou en couleur minérale rouge le côté extérieur de tout ouvrage en boiserie, et en vert les parties saillantes de la charpente; ils y ajoutent un vernis grossier appelé *thoung yeou*. Le plancher des appartemens est carrelé de manière à pouvoir être chauffé par-dessous au moyen de tuyaux. Cette aire est au niveau du sou-bassement et se couvre de briques carrées, façonnées ou simples, chez les bourgeois, et de briques communes chez les pauvres. Dans les maisons opulentes, les briques disposées en échiquier, sont peintes de diverses couleurs et vernissées. Les Chinois font aussi, par le moyen de tuyaux de chaleur, des siéges qui ressemblent à des divans et qui occupent, soit la largeur, soit la longueur de la chambre. On ne crépit les murailles d'aucun enduit; dans l'intérieur on y colle du papier blanc, et quant à l'extérieur, on laisse le mur tel qu'il est; comme les

briques sont brunes et le ciment noirâtre, l'aspect n'en est pas désagréable.

Les théâtres qui font ordinairement chez nous l'ornement d'une ville, n'ont pas en Chine un extérieur imposant. Ce sont des échoppes mobiles qui consistent en une scène ouverte de trois côtés et sur le derrière de laquelle est une chambre réservée aux comédiens. Cette chambre est séparée de la scène par un rideau; une porte pratiquée à droite sert pour la sortie, une autre à gauche pour l'entrée des acteurs. Les issues ont aussi des rideaux. Les musiciens se tiennent au bas du grand rideau et jouent de mémoire. Au théâtre de la cour, la scène est double et triple, c'est-à-dire, à deux ou trois étages, et les acteurs, répartis selon que le sujet l'exige, jouent en même temps une seule et même pièce; il règne dans cette représentation un ensemble dans la musique et dans les paroles tel qu'il ne pourrait y en avoir davantage sur une scène unique.

Pour revenir au plan de *Peking*, votre commission doit exprimer le regret de l'avoir trouvé si vide de noms; on y cherche en vain ceux des rues, des places, des canaux et de la plupart des ponts. Les deux grandes feuilles que comprend ce plan n'indiquent que 185 noms qui sont marqués par des numéros accompagnés de renvois, ce qui rend très-pénible l'usage de ce beau travail. On cherche même en vain sur ce plan un grand nombre de lieux cités dans la description : par exemple les fameuses rues *Sian yu kheou* et *Ta chan lan* n'y sont pas nommées. La ligne qui, dans la ville tartare, indique les limites des bannières

est bien de la même couleur que la bannière, mais si mince qu'elle devient presque imperceptible; elle l'est en effet pour la bannière blanche. Enfin votre commission doit dire que la partie sud-est de la ville chinoise lui paraît extrêmement vide sur le plan du P. Hyacinthe. On y aperçoit plusieurs lacs ou étangs considérables qu'on cherche en vain sur d'autres plans chinois. Le grand jardin 園義 *I yuan*, situé dans l'angle que font le mur méridional et le mur occidental de la ville chinoise, est représenté par le P. Hyacinthe comme un lac. On n'y découvre pas non plus le canal 漕河南 *Nan ho tsao*, qui est le prolongement méridional du 漕河北 *Pe ho tsao*, et qui commence au pont de pierre appelé 橋石大 *Ta chy khiao*, dans la grande rue qui va droit à l'est, et conduit à la porte du mur oriental de la ville chinoise.

Quant à la traduction française de l'ouvrage du P. Hyacinthe, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit écrite purement; on y rencontre quelquefois des passages peu intelligibles. L'auteur non plus n'a pas toujours su rendre le sens véritable des expressions russes. Par exemple il traduit сарачинское пшено (*saratchinskoe pcheno*) par *bled sarrazin* (*polygonum fagopyrum*); et l'on est ainsi tout étonné de voir qu'un bâtiment entier renferme le bled sarrazin destiné aux eunuques.

Ces pauvres gens seraient fort à plaindre s'ils étaient réduits à pareille pitance. Il paraît que le traducteur ignorait que *saratchinskoe pcheno* est l'expression ordinaire pour désigner le riz.

J. B. EYRIÈS. J. KLAPROTH, *rapporteur*.

---

*Annals and antiquities of Rajasthan or the central and western Rajpoot states of India*, by lieut. col. TOD. Tome I, Londres, 1829, avec une carte et 26 planches.

LE nom des Radjpoutes, à l'histoire desquels est consacré le bel et grand ouvrage de M. Tod, est déjà connu en Europe; et, malgré l'inexactitude et le peu d'étendue des notions que nous en ont données quelques voyageurs, il réveille, avec celui des Mahrattes, l'idée d'une race belliqueuse, hardie, qui sut résister avec courage aux invasions des conquérans de l'Inde, et qui, même épuisée par une lutte longue et inégale, n'accepta jamais complètement le joug auquel se soumirent les autres populations de ce pays. Le courage des Radjpoutes leur a valu une place honorable dans les ouvrages historiques des écrivains musulmans. Ce sont eux qui nous ont conservé le souvenir de quelques-uns de ces traits d'héroïsme que les Hindous du Radjasthan opposèrent au fanatisme impitoyable de leurs vainqueurs. Mais ces faits, altérés quelquefois par la partialité du narrateur, étaient en trop petit nombre pour satisfaire

la juste curiosité qu'ils faisaient naître; des opinions très-arrêtées sur la mollesse et la lâcheté des Hindous empêchaient qu'on les admît sans réserve; et quand même on eût ajouté foi au témoignage de ceux qui les rapportaient, on manquait d'une histoire qui en montrât l'enchaînement et fît voir comment il se pouvait faire que des Hindous eussent résisté pendant cinq siècles aux attaques des puissances formidables qui s'étaient successivement établies dans le nord de l'Inde. M. Tod, ancien agent politique de la Compagnie des Indes auprès des états radjpoutes, a résolu de remplir cette lacune. Placé par sa position au centre de leur ancienne puissance, familiarisé par un long séjour avec leur idiome, leurs mœurs, leurs lois, mais sur-tout soutenu dans ses recherches et dans ses voyages par un zèle et un enthousiasme dont les devoirs de la politique n'ont pas un seul instant ralenti l'ardeur, il a rassemblé les chroniques et les légendes locales, extrait ou fait traduire les poëmes consacrés à la louange des anciens rois; et de ces renseignemens réunis il a formé un ouvrage étendu, plein de faits entièrement neufs, et dont la place est marquée parmi les compositions les plus riches en notions historiques et géographiques, en détails de mœurs, en descriptions animées d'un pays et d'un peuple inconnus, auxquelles l'Inde ait jusqu'ici donné naissance. Si l'on réfléchit à la nature très-diverse des sources auxquelles a dû puiser M. Tod, depuis les listes des généalogistes jusqu'aux poëmes des chroniqueurs, on comprendra quelles difficultés

il a dû rencontrer en essayant de compléter les indications stériles des unes, et de réduire à un récit purement historique les fictions des autres. Parmi ces sources de l'histoire des Radjpoutes, les plus importantes sont, sans contredit, les grands poëmes des bardes (*Bardây*). La place élevée qu'ils occupent dans l'état comme poëtes de la nation et de ses rois, l'avantage qu'ils ont d'avoir été le plus souvent contemporains des événemens qu'ils racontent, le soin avec lequel ils recueillent les vieilles traditions, les histoires locales, les traits de mœurs que négligent quelquefois les historiens orientaux, tous ces mérites devaient engager M. Tod à leur faire de nombreux emprunts. Cette remarque expliquera sans doute suffisamment pourquoi des détails poétiques pour le fonds comme pour la forme ont trouvé place dans les récits de M. Tod. Si, d'après l'aveu si franc de l'auteur, cette méthode peut s'éloigner quelquefois de la sévérité du style historique, il est vrai de dire que nous lui devons un grand nombre de morceaux d'un intérêt réel, et qui jettent du jour sur le caractère et les usages des Radjpoutes, en même temps qu'ils donnent une haute idée du talent poétique de leurs bardes.

Nous n'avons pas besoin d'avertir qu'un rapport ne peut faire connaître tout ce que contient de renseignemens neufs sur l'ouest de l'Inde un ouvrage dont le premier volume seulement n'a pas moins de 800 pages. Nous ne pouvons qu'indiquer d'une manière sommaire les sujets principaux qui y sont traités et l'ordre dans lequel les a disposés l'auteur.

L'ouvrage s'ouvre par une description du *Râdjasthân* ou *Radjpoutâna,* c'est-à-dire, *le pays des rois* ou *des fils des rois.* Dans son état actuel, le Radjasthân comprend toute la partie de l'Hindosthan située entre la vallée de l'Indus à l'ouest, le Boundelkhand à l'est, le *Djangaldes* au nord, et les monts Vindhya au sud, c'est-à-dire, entre le 22.^e et le 30.^e degrés de latitude nord, et entre le 69.^e et le 78.^e de longitude orientale. Les divisions politiques de ce pays sont au nombre de sept : Méwar ou Oudipour, Marwar ou Djodpour, Bikanir et Kisçhengurh, Kota, Boundi, compris sous la dénomination commune d'Harouti, Amber ou Djeypour, et le désert indien, qui s'étend le long de la vallée de l'Indus. La description géographique de cette vaste contrée forme la base sur laquelle M. Tod a élevé la partie historique et statistique de son ouvrage. Les matériaux en furent rassemblés depuis 1806 jusqu'en 1815, époque à laquelle l'auteur présenta au marquis de Hastings une carte du Râdjasthan complètement originale, et dont les positions les plus importantes avaient été vérifiées avec la plus scrupuleuse exactitude. Un exemple suffira pour montrer combien étaient fausses les notions qu'on avait sur le pays des Radjpoutes avant les voyages et les relevés de M. Tod. En 1806, le Méwar était une terre à-peu-près inconnue, et les positions des deux capitales Oudipour et Tchittore étaient précisément renversées. Tchittore était placé au sud-est d'Oudipour, tandis que sa position véritable est à l'est-nord-est de cette dernière ville.

Après la description géographique commencent les annales et les antiquités du Radjasthan, divisées en trois parties : la première intitulée *Histoire des tribus Radjpoutes*, comprenant huit chapitres; la seconde, *Essai sur le système féodal dans le Radjasthan*, en cinq chapitres, avec un appendice; la troisième, *les Annales du Mewar*, suivies de sept chapitres sur les établissemens religieux, les fêtes et les coutumes du Mewar, et de sept autres contenant la relation du voyage de l'auteur dans le Mewar.

La première partie est un résumé de l'histoire primitive des Hindous puisée dans les listes généalogiques extraites des Pouranas, du Ramayana et du Mahabharat. M. Tod a reproduit ces listes d'après Jones, Wilford et Bentley, en les complétant au moyen de listes trouvées chez les Radjpoutes, et auxquelles ces auteurs n'avaient certainement pu avoir accès. Cette partie de l'ouvrage pourrait ne pas paraître un préambule nécessaire de l'histoire des Radjpoutes, si l'on ne savait pas que les chefs des diverses principautés du Radjasthan se disent issus des deux races royales les plus anciennes de l'Inde, les *Souryavansas* et les *Tchandravansas*. Le chapitre le plus remarquable de cette partie est le septième, contenant le catalogue des trente-six tribus principales qui se partagent, depuis des époques anciennes, le Radjpoutana. Les renseignemens que M. Tod y a rassemblés sont de la plus grande importance pour l'histoire, et la manière dont ils sont présentés, avec l'indication des sources et la discussion des autorités

diverses, mérite l'approbation des lecteurs difficiles, que des rapprochemens purement étymologiques peuvent trouver quelquefois sévères (1). Cette partie de l'ouvrage donne le moyen de rattacher les familles qui ont joué un rôle brillant dans l'histoire du Râdjasthan aux anciens héros dont on trouve les listes généalogiques dans les Pourânas. La seconde partie, ou l'Essai sur le système féodal des Radjpoutes, se recommande par les mêmes mérites, la nouveauté et

---

(1) Il en est quelques-uns sur lesquels nous prenons la liberté de proposer nos doutes à M. Tod. L'auteur dérive le grec *genesis* des mots sanscrits *djanam* ( naissance ), et *es* pour *îshvara*, ( maître ) ; mais γένεσις, quoique dérivé du radical *djan* ( engendrer), est un mot d'une formation analogue à μάθησις, *science*, et la finale *sis* est une désinence et non une altération du sanscrit *îshvara*. M. Tod, p. 47, rapproche *Bâhumân*, roi de la race du soleil, du persan *Bahman*; mais l'étymologie de ces deux mots ne favorise pas cette comparaison, car le sanscrit *Bâhumân* est composé de *bâhu* ( bras ), avec l'affixe possessif *mat*, tandis que *Bahman* dérive du zend *vôhû manô*, *optimus animus*. L'auteur, p. 213, compare le mot hindi *Raoul* que portent les souverains de Djesselmer, au nom de *Raoul*, roi des Normands ; mais *Raoul* n'est que l'altération de *Radulf*, qui n'a plus de rapport avec le *Rawal* ou *Roul* des Radjpoutes. A la page 560, M. Tod établit que *pani*, épithète ordinaire de l'*eau*, désigne métaphoriquement l'*esprit*. Il nous semble qu'il y a là deux mots qui viennent de racines différentes. *Pani*, dans le sens d'*eau*, n'est autre que le sanscrit *pânîya* littéralement *ce qui doit être bu*. Dans le sens d'*esprit*, *pani* doit être l'altération pracrite du sanscrit *prânin*, *doué de souffle*, ou peut-être même de *prâna*, le φρήν des Grecs. On pourrait faire encore quelques remarques sur l'orthographe et sur l'explication de certains mots sanscrits ; mais la critique serait injuste d'attacher à ces rapprochemens plus d'importance que n'y en a mis l'auteur lui-même, qui ne les a, le plus souvent, présentés qu'incidemment et en note.

le nombre des détails. L'auteur y démontre, ce nous semble avec évidence, que l'Hindosthan possédait, à des époques déjà anciennes, une organisation militaire à-peu-près identique à la féodalité du moyen âge.

Aux deux traités que nous venons d'indiquer succède la partie historique de l'ouvrage ou les Annales du Méwar, dont les princes appartiennent à la famille Grahilote ou Gehlote, la première des trente-six races royales du Râdjasthan. Le fondateur de cette dynastie est Keneksen (*Kanyakasena ?*), que l'on dit issu de *Râma*, et qui, l'an 544 de notre ère, s'établit dans le Souràschtra. Au quatrième siècle, l'histoire mentionne la fondation de la ville jadis célèbre de Balabhipoura. Le sac de cette cité, ravagée par des barbares venus du nord en 524, forme une des grandes époques dans l'histoire de la race qui devait gouverner le Méwar, où on la trouve établie en 728. Vers cette époque, Tchittore, une des villes les plus fortes de ce pays, était soumise au roi d'Oudjein, un des successeurs du célèbre Tchandragoupta. Les historiens du Méwar font mention d'une attaque des Musulmans, qui s'avancèrent dans le pays en descendant de Mathourâ. Ils furent repoussés et poursuivis jusque dans le Guzarate par *Bappa*, de la race des rois de Balabhipoura, qui peu d'années après se rendit maître de Tchittore, et fonda la dynastie actuelle du Méwar. Une seconde invasion musulmane eut lieu sous *Khoman*, quatrième successeur de *Bappa*. L'armée ennemie avait pour chef le roi du Kho-

rasan, d'après les annales de Tchittore, qui placent ce fait entre 812 et 836. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'aucune de ces deux invasions n'est mentionnée par Ferischta, le mieux instruit des historiens musulmans de l'Inde. On sait, en effet, qu'il ne fait pas remonter au-delà du X.e siècle de notre ère les premières guerres des Gaznevides avec le roi de Lahore Depuis le milieu du IX.e siècle jusqu'au XII.e, l'histoire du Méwar est assez obscure, et le peu d'étendue des notions que donnent les chroniques nationales a engagé M. Tod à les supprimer tout-à-fait comme peu intéressantes pour le lecteur. Les détails précieux qui suivent sur le plus grand événement de cette époque, le renversement de la dynastie indienne de Delhi par les musulmans, rendent la suppression que nous venons d'indiquer moins regrettable. Cependant, quand on pense à la spécialité des détails dans lesquels a dû nécessairement entrer M. Tod pour établir son récit d'une manière incontestable et le conduire depuis le II.e siècle de notre ère jusqu'au XIX.e, on eût desiré qu'il n'eût pas sacrifié, à des lecteurs qui pourront ne pas apprécier convenablement le mérite de ses longs travaux, des renseignemens historiques que d'autres eussent accueillis avec reconnaissence et intérêt. Après la chute de Delhi et la mort du roi de Tchittore, tué dans la dernière bataille qui assura la conquête des musulmans, les chroniques du Méwar donnent neuf princes jusqu'en 1290, et suivant Ferischta 1303, époque à laquelle Tchittore fut prise et saccagée pour

briques sont brunes et le ciment noirâtre, l'aspect n'en est pas désagréable.

Les théâtres qui font ordinairement chez nous l'ornement d'une ville, n'ont pas en Chine un extérieur imposant. Ce sont des échoppes mobiles qui consistent en une scène ouverte de trois côtés et sur le derrière de laquelle est une chambre réservée aux comédiens. Cette chambre est séparée de la scène par un rideau; une porte pratiquée à droite sert pour la sortie, une autre à gauche pour l'entrée des acteurs. Les issues ont aussi des rideaux. Les musiciens se tiennent au bas du grand rideau et jouent de mémoire. Au théâtre de la cour, la scène est double et triple, c'est-à-dire, à deux ou trois étages, et les acteurs, répartis selon que le sujet l'exige, jouent en même temps une seule et même pièce; il règne dans cette représentation un ensemble dans la musique et dans les paroles tel qu'il ne pourrait y en avoir davantage sur une scène unique.

Pour revenir au plan de *Peking*, votre commission doit exprimer le regret de l'avoir trouvé si vide de noms; on y cherche en vain ceux des rues, des places, des canaux et de la plupart des ponts. Les deux grandes feuilles que comprend ce plan n'indiquent que 185 noms qui sont marqués par des numéros accompagnés de renvois, ce qui rend très-pénible l'usage de ce beau travail. On cherche même en vain sur ce plan un grand nombre de lieux cités dans la description : par exemple les fameuses rues *Sian yu kheou* et *Ta chan lan* n'y sont pas nommées. La ligne qui, dans la ville tartare, indique les limites des bannières

est bien de la même couleur que la bannière, mais si mince qu'elle devient presque imperceptible; elle l'est en effet pour la bannière blanche. Enfin votre commission doit dire que la partie sud-est de la ville chinoise lui paraît extrêmement vide sur le plan du P. Hyacinthe. On y aperçoit plusieurs lacs ou étangs considérables qu'on cherche en vain sur d'autres plans chinois. Le grand jardin 園義 *I yuan*, situé dans l'angle que font le mur méridional et le mur occidental de la ville chinoise, est représenté par le P. Hyacinthe comme un lac. On n'y découvre pas non plus le canal 漕河南 *Nan ho tsao*, qui est le prolongement méridional du 漕河北 *Pe ho tsao*, et qui commence au pont de pierre appelé 橋石大 *Ta chy khiao*, dans la grande rue qui va droit à l'est, et conduit à la porte du mur oriental de la ville chinoise.

Quant à la traduction française de l'ouvrage du P. Hyacinthe, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit écrite purement; on y rencontre quelquefois des passages peu intelligibles. L'auteur non plus n'a pas toujours su rendre le sens véritable des expressions russes. Par exemple il traduit сарачинское пшено (*saratchinskoe pcheno*) par *bled sarrazin* (*polygonum fagopyrum*); et l'on est ainsi tout étonné de voir qu'un bâtiment entier renferme le bled sarrazin destiné aux eunuques.

Ces pauvres gens seraient fort à plaindre s'ils étaient réduits à pareille pitance. Il paraît que le traducteur ignorait que *saratchinskoe pcheno* est l'expression ordinaire pour désigner le riz.

J. B. EYRIÈS. J. KLAPROTH, *rapporteur*.

---

*Annals and antiquities of Rajasthan or the central and western Rajpoot states of India*, by lieut. col. TOD. Tome I, Londres, 1829, avec une carte et 26 planches.

LE nom des Radjpoutes, à l'histoire desquels est consacré le bel et grand ouvrage de M. Tod, est déjà connu en Europe; et, malgré l'inexactitude et le peu d'étendue des notions que nous en ont données quelques voyageurs, il réveille, avec celui des Mahrattes, l'idée d'une race belliqueuse, hardie, qui sut résister avec courage aux invasions des conquérans de l'Inde, et qui, même épuisée par une lutte longue et inégale, n'accepta jamais complètement le joug auquel se soumirent les autres populations de ce pays. Le courage des Radjpoutes leur a valu une place honorable dans les ouvrages historiques des écrivains musulmans. Ce sont eux qui nous ont conservé le souvenir de quelques-uns de ces traits d'héroïsme que les Hindous du Radjasthan opposèrent au fanatisme impitoyable de leurs vainqueurs. Mais ces faits, altérés quelquefois par la partialité du narrateur, étaient en trop petit nombre pour satisfaire

la juste curiosité qu'ils faisaient naître; des opinions très-arrêtées sur la mollesse et la lâcheté des Hindous empêchaient qu'on les admît sans réserve; et quand même on eût ajouté foi au témoignage de ceux qui les rapportaient, on manquait d'une histoire qui en montrât l'enchaînement et fît voir comment il se pouvait faire que des Hindous eussent résisté pendant cinq siècles aux attaques des puissances formidables qui s'étaient successivement établies dans le nord de l'Inde. M. Tod, ancien agent politique de la Compagnie des Indes auprès des états radjpoutes, a résolu de remplir cette lacune. Placé par sa position au centre de leur ancienne puissance, familiarisé par un long séjour avec leur idiome, leurs mœurs, leurs lois, mais sur-tout soutenu dans ses recherches et dans ses voyages par un zèle et un enthousiasme dont les devoirs de la politique n'ont pas un seul instant ralenti l'ardeur, il a rassemblé les chroniques et les légendes locales, extrait ou fait traduire les poëmes consacrés à la louange des anciens rois; et de ces renseignemens réunis il a formé un ouvrage étendu, plein de faits entièrement neufs, et dont la place est marquée parmi les compositions les plus riches en notions historiques et géographiques, en détails de mœurs, en descriptions animées d'un pays et d'un peuple inconnus, auxquelles l'Inde ait jusqu'ici donné naissance. Si l'on réfléchit à la nature très-diverse des sources auxquelles a dû puiser M. Tod, depuis les listes des généalogistes jusqu'aux poëmes des chroniqueurs, on comprendra quelles difficultés

il a dû rencontrer en essayant de compléter les indications stériles des unes, et de réduire à un récit purement historique les fictions des autres. Parmi ces sources de l'histoire des Radjpoutes, les plus importantes sont, sans contredit, les grands poëmes des bardes (*Bardây*). La place élevée qu'ils occupent dans l'état comme poëtes de la nation et de ses rois, l'avantage qu'ils ont d'avoir été le plus souvent contemporains des événemens qu'ils racontent, le soin avec lequel ils recueillent les vieilles traditions, les histoires locales, les traits de mœurs que négligent quelquefois les historiens orientaux, tous ces mérites devaient engager M. Tod à leur faire de nombreux emprunts. Cette remarque expliquera sans doute suffisamment pourquoi des détails poétiques pour le fonds comme pour la forme ont trouvé place dans les récits de M. Tod. Si, d'après l'aveu si franc de l'auteur, cette méthode peut s'éloigner quelquefois de la sévérité du style historique, il est vrai de dire que nous lui devons un grand nombre de morceaux d'un intérêt réel, et qui jettent du jour sur le caractère et les usages des Radjpoutes, en même temps qu'ils donnent une haute idée du talent poétique de leurs bardes.

Nous n'avons pas besoin d'avertir qu'un rapport ne peut faire connaître tout ce que contient de renseignemens neufs sur l'ouest de l'Inde un ouvrage dont le premier volume seulement n'a pas moins de 800 pages. Nous ne pouvons qu'indiquer d'une manière sommaire les sujets principaux qui y sont traités et l'ordre dans lequel les a disposés l'auteur.

L'ouvrage s'ouvre par une description du *Râdjasthân* ou *Radjpoutâna,* c'est-à-dire, *le pays des rois* ou *des fils des rois.* Dans son état actuel, le Radjasthân comprend toute la partie de l'Hindosthan située entre la vallée de l'Indus à l'ouest, le Boundelkhand à l'est, le *Djangaldes* au nord, et les monts Vindhya au sud, c'est-à-dire, entre le 22.<sup>e</sup> et le 30.<sup>e</sup> degrés de latitude nord, et entre le 69.<sup>e</sup> et le 78.<sup>e</sup> de longitude orientale. Les divisions politiques de ce pays sont au nombre de sept : Méwar ou Oudipour, Marwar ou Djodpour, Bikanir et Kisçhengurh, Kota, Boundi, compris sous la dénomination commune d'Harouti, Amber ou Djeypour, et le désert indien, qui s'étend le long de la vallée de l'Indus. La description géographique de cette vaste contrée forme la base sur laquelle M. Tod a élevé la partie historique et statistique de son ouvrage. Les matériaux en furent rassemblés depuis 1806 jusqu'en 1815, époque à laquelle l'auteur présenta au marquis de Hastings une carte du Râdjasthan complètement originale, et dont les positions les plus importantes avaient été vérifiées avec la plus scrupuleuse exactitude. Un exemple suffira pour montrer combien étaient fausses les notions qu'on avait sur le pays des Radjpoutes avant les voyages et les relevés de M. Tod. En 1806, le Méwar était une terre à-peu-près inconnue, et les positions des deux capitales Oudipour et Tchittore étaient précisément renversées. Tchittore était placé au sud-est d'Oudipour, tandis que sa position véritable est à l'est-nord-est de cette dernière ville.

Après la description géographique commencent les annales et les antiquités du Râdjasthan divisées en trois parties : la première intitulée *Histoire des tribus Radjpoutes*, comprenant huit chapitres; la seconde, *Essai sur le système féodal dans le Râdjasthan*, en cinq chapitres, avec un appendice; la troisième, *les Annales du Méwar*, suivies de sept chapitres sur les établissemens religieux, les fêtes et les coutumes du Méwar, et de sept autres contenant la relation du voyage de l'auteur dans le Marwar.

La première partie est un résumé de l'histoire primitive des Hindous puisée dans les listes généalogiques extraites des Pourânas, du Râmâyan et du Mahâbhârat. M. Tod a reproduit ces listes d'après Jones, Wilford et Bentley, en les complétant au moyen de listes trouvées chez les Radjpoutes, et auxquelles ces auteurs n'avaient certainement pu avoir accès. Cette partie de l'ouvrage pourrait ne pas paraître un préambule nécessaire de l'histoire des Radjpoutes, si l'on ne savait pas que les chefs des diverses principautés du Râdjasthân se disent issus des deux races royales les plus anciennes de l'Inde, les *Sûryavansas* et les *Tchandravansas*. Le chapitre le plus remarquable de cette partie est le septième, contenant le catalogue des trente-six tribus principales qui se partagent, depuis des époques anciennes, le Radjpoutana. Les renseignemens que M. Tod y a rassemblés sont de la plus grande importance pour l'histoire, et la manière dont ils sont présentés, avec l'indication des sources et la discussion des autorités

diverses, mérite l'approbation des lecteurs difficiles, que des rapprochemens purement étymologiques peuvent trouver quelquefois sévères (1). Cette partie de l'ouvrage donne le moyen de rattacher les familles qui ont joué un rôle brillant dans l'histoire du Râdjasthan aux anciens héros dont on trouve les listes généalogiques dans les Pourânas. La seconde partie, ou l'Essai sur le système féodal des Radjpoutes, se recommande par les mêmes mérites, la nouveauté et

(1) Il en est quelques-uns sur lesquels nous prenons la liberté de proposer nos doutes à M. Tod. L'auteur dérive le grec *genesis* des mots sanscrits *djanam* ( naissance ), et *es* pour *îshvara*, ( maître ) ; mais γένεσις, quoique dérivé du radical *djan* ( engendrer), est un mot d'une formation analogue à μάθησις, *science*, et la finale *sis* est une désinence et non une altération du sanscrit *îshvara*. M. Tod, p. 47, rapproche *Bâhumân*, roi de la race du soleil, du persan *Bahman;* mais l'étymologie de ces deux mots ne favorise pas cette comparaison, car le sanscrit *Bâhumân* est composé de *bâhu* ( bras ), avec l'affixe possessif *mat*, tandis que *Bahman* dérive du zend *vôhû manô, optimus animus*. L'auteur, p. 213, compare le mot hindi *Raoul* que portent les souverains de Djesselmer, au nom de *Raoul*, roi des Normands; mais *Raoul* n'est que l'altération de *Radulf*, qui n'a plus de rapport avec le *Rawal* ou *Roul* des Radjpoutes. A la page 560, M. Tod établit que *pani*, épithète ordinaire de l'*eau*, désigne métaphoriquement l'*esprit*. Il nous semble qu'il y a là deux mots qui viennent de racines différentes. *Pani*, dans le sens d'*eau*, n'est autre que le sanscrit *pânîya* littéralement *ce qui doit être bu*. Dans le sens d'*esprit*, *pani* doit être l'altération pracrite du sanscrit *prânin*, *doué de souffle*, ou peut-être même de *prâna*, le φρήν des Grecs. On pourrait faire encore quelques remarques sur l'orthographe et sur l'explication de certains mots sanscrits ; mais la critique serait injuste d'attacher à ces rapprochemens plus d'importance que n'y en a mis l'auteur lui-même, qui ne les a, le plus souvent, présentés qu'incidemment et en note.

le nombre des détails. L'auteur y démontre, ce nous semble avec évidence, que l'Hindosthan possédait, à des époques déjà anciennes, une organisation militaire à-peu-près identique à la féodalité du moyen âge.

Aux deux traités que nous venons d'indiquer succède la partie historique de l'ouvrage ou les Annales du Méwar, dont les princes appartiennent à la famille Grahilote ou Gehlote, la première des trente-six races royales du Râdjasthan. Le fondateur de cette dynastie est Keneksen (*Kanyakasena?*), que l'on dit issu de *Râma*, et qui, l'an 544 de notre ère, s'établit dans le Souràschtra. Au quatrième siècle, l'histoire mentionne la fondation de la ville jadis célèbre de Balabhipoura. Le sac de cette cité, ravagée par des barbares venus du nord en 524, forme une des grandes époques dans l'histoire de la race qui devait gouverner le Méwar, où on la trouve établie en 728. Vers cette époque, Tchittore, une des villes les plus fortes de ce pays, était soumise au roi d'Oudjein, un des successeurs du célèbre Tchandragoupta. Les historiens du Méwar font mention d'une attaque des Musulmans, qui s'avancèrent dans le pays en descendant de Mathourâ. Ils furent repoussés et poursuivis jusque dans le Guzarate par *Bappa*, de la race des rois de Balabhipoura, qui peu d'années après se rendit maître de Tchittore, et fonda la dynastie actuelle du Méwar. Une seconde invasion musulmane eut lieu sous *Khoman*, quatrième successeur de *Bappa*. L'armée ennemie avait pour chef le roi du Kho-

rasan, d'après les annales de Tchittore, qui placent ce fait entre 812 et 836. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'aucune de ces deux invasions n'est mentionnée par Ferischta, le mieux instruit des historiens musulmans de l'Inde. On sait, en effet, qu'il ne fait pas remonter au-delà du X.[e] siècle de notre ère les premières guerres des Gaznevides avec le roi de Lahore. Depuis le milieu du IX.[e] siècle jusqu'au XII.[e], l'histoire du Méwar est assez obscure, et le peu d'étendue des notions que donnent les chroniques nationales a engagé M. Tod à les supprimer tout-à-fait comme peu intéressantes pour le lecteur. Les détails précieux qui suivent sur le plus grand événement de cette époque, le renversement de la dynastie indienne de Delhi par les musulmans, rendent la suppression que nous venons d'indiquer moins regrettable. Cependant, quand on pense à la spécialité des détails dans lesquels a dû nécessairement entrer M. Tod pour établir son récit d'une manière incontestable et le conduire depuis le II.[e] siècle de notre ère jusqu'au XIX.[e], on eût desiré qu'il n'eût pas sacrifié, à des lecteurs qui pourront ne pas apprécier convenablement le mérite de ses longs travaux, des renseignemens historiques que d'autres eussent accueillis avec reconnaissence et intérêt. Après la chute de Delhi et la mort du roi de Tchittore, tué dans la dernière bataille qui assura la conquête des musulmans, les chroniques du Méwar donnent neuf princes jusqu'en 1290, et suivant Ferischta 1303, époque à laquelle Tchittore fut prise et saccagée pour

la première fois par Ala-eddin. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Tod le récit de cet événement mémorable, dont les circonstances tiennent plus du roman que de l'histoire, quoique la certitude des principaux détails repose sur le témoignage uniforme des bardes du Râdjasthan. L'héritier du Méwar se retira chez les Bhils, habitans primitifs des montagnes du Radjpoutana et du Malva, d'où sortit, quelques années plus tard, Hammir son successeur, qui s'empara de Tchittore, occupée à cette époque par les musulmans. Les deux siècles qui suivirent depuis Hammir jusqu'à l'invasion de Baber forment la partie la plus intéressante de l'histoire du Méwar. Le règne de *Kombhou*, celui de *Raemal*, quoiqu'il ait été troublé par les dissensions intestines qui désolèrent si souvent les états radjpoutes, enfin celui de *Sanga*, le rival de Baber, sont des morceaux d'un grand mérite dramatique, en même temps qu'il sont pleins de détails authentiques sur les mœurs de la population guerrière du Râdjasthan. Ce fut en 1528, selon les annales de Méwar, que *Sanga* s'opposa à la marche de Baber, qu'il tint long-temps assiégé dans son camp. Mais, vaincus par la supériorité de l'artillerie musulmane, les Radjpoutes furent battus, et *Sanga* mourut de ses blessures; quelques-uns prétendent même qu'il fut empoisonné. On peut dire que de cette époque date la décadence du Méwar. Tchittore, prise pour la seconde fois en 1533 par Bajazet, sultan du Guzarate, reprise par Houmayoun, qui la rendit à l'héritier de *Sanga*, enfin assiégée et ravagée de

la manière la plus cruelle par Akbar, ne se releva plus de ses ruines, et cessa d'être la capitale de la race royale. Toutefois l'histoire serait injuste envers les Radjpoutes si elle passait sous silence les efforts puissans que firent les héritiers du trône de Tchittore pour échapper au joug des Mogols. Pendant que le Méwar et l'Adjimer, séduits par la générosité d'Akbar, étaient transformés en fiefs relevant de la cour de Delhi, *Pertâp* et son fils *Amra* défendaient dans les montagnes leur indépendance, et conservaient ce vif sentiment de la nationalité indienne qui a survécu chez les Radjpoutes aux victoires des Mogols, aux dissensions domestiques, aux invasions et aux pillages des Mahrattes, et, on peut l'ajouter, à la domination paisible de la compagnie des Indes. C'est seulement en 1614, sous Djehanguir, qu'eut lieu la soumission du chef des Radjpoutes à la cour de Delhi, après la résistance la plus héroïque dont fassent mention les annales du Méwar. A cette époque cesse l'histoire indépendante de ce pays, dont les destinées furent dès-lors mêlées à celles de l'empire mogol. Mais ce peuple excite toujours le plus grand intérêt chaque fois que, profitant des circonstances qui hâtèrent la chute de la puissance musulmane dans l'Inde, il se réveille pour reconquérir une indépendance de peu de durée, il est vrai, jusqu'à ce qu'il tombe, avec les Mahrattes, sous la domination de l'Angleterre.

A ce tableau historique, dont on ne peut contester le mérite, alors même qu'un lecteur sévère voudrait en retrancher quelques-unes des formes poétiques qui

ont inévitablement passé des compositions des bardes nationaux dans les récits de M. Tod, succède l'exposé des établissemens religieux, des fêtes et des coutumes du Méwar. Les chapitres consacrés à ces sujets curieux se distinguent par d'amples détails sur les Shivaites du Râdjasthan et sur les Djainas encore très-nombreux dans ce pays, et dont plusieurs planches gravées avec une rare perfection font connaître l'architecture si originale. L'auteur établit que les Radjpoutes sont une race étrangère qui a soumis les populations aborigènes, dont plusieurs subsistent encore dans le Râdjasthan sous le nom de *Bhil, Gaond* et *Méra*. Une esquisse de l'histoire de ces derniers est donnée dans la relation détaillée du voyage que fit l'auteur dans le Marwar à la fin de 1819. Outre des renseignemens géographiques et géologiques sur la partie de ce pays la plus rapprochée du Méwar, la relation de l'auteur contient des fragmens considérables de l'histoire du Marwar. On voit s'y développer les mêmes vertus et les mêmes vices qui forment les traits du caractère des Radjpoutes. C'est, comme dans le Méwar, un courage indomptable, une fidélité à toute épreuve, une haine profonde pour le joug de l'étranger, auquel leur désunion et l'épuisement qui suit les discordes civiles finissent toujours par les livrer. Si M. Tod, qui a étudié l'histoire de ces races singulières sur les lieux mêmes où elles ont vécu et dans les chroniques des bardes qui les ont célébrées, décrit avec enthousiasme les luttes sanglantes auxquelles elles succom-

bèrent, il signale aussi fortement les vices de cette organisation politique dont un homme de génie seul pouvait resserrer, pour le bien de tous, le lien à chaque instant rompu. Il montre comment, au milieu de la turbulence et de la discorde des chefs, le courage individuel le plus brillant devenait complètement inutile pour la défense commune. Le soin avec lequel il raconte les traits qui peuvent honorer les ennemis même les plus redoutables des Radjpoutes, prouve en outre qu'il n'a jamais sacrifié la vérité à une admiration exclusive pour ses héros. Les victoires et les cruautés des Musulmans ne lui ont pas fait oublier les grandes qualités d'un Baber et d'un Akbar. Les louanges sincères qu'il donne à leur génie et à leurs vertus nous paraissent une garantie de l'exactitude qu'il a dû apporter dans la composition des autres parties de ses annales, auxquelles l'histoire de l'Inde est redevable de tant d'acquisitions précieuses. C'est au moins une preuve de la bonne foi et de l'impartialité la plus honorable.

Après cette analyse succincte, nous donnerons un fragment des *Annales du Méwar* pour mettre le lecteur à même de juger de l'intérêt du récit et du mérite poétique des sources auxquelles a puisé M. Tod.

« Ala-eddin ayant recruté son armée revint as-
» siéger Tchittore : cet événement eut lieu, suivant
» les Annales, en *samvat* 1346, de notre ère 1290,
» et, suivant Ferischta, treize ans plus tard. Les
» Radjpoutes n'avaient pas encore eu le temps de
» réparer la perte de tant de vaillans hommes qui

» s'étaient sacrifiés pour le salut de leur prince.
» Ala-eddin pressa plus vigoureusement le siége
» et finit par occuper la pointe méridionale de la
» montagne, où il se retrancha. On prétend qu'on
» voit encore la place de ses tranchées; mais les
» assauts qui suivirent en firent élever tant d'autres
» qu'on ne peut s'en rapporter à cette assertion. L'au-
» teur du *Khoman Râsa* a trouvé dans l'issue dé-
» sastreuse de ce siége d'admirables matériaux pour
» son poëme. Il représente le *Râna* (roi), après une
» journée terrible, étendu sur son coussin, et, pen-
» dant les veilles inquiètes de la nuit, cherchant les
» moyens de sauver du désastre général au moins
» un de ses fils, quand ces mots, *je suis affamée*
» (*myn bhukha ho*), rompirent le silence de sa soli-
» tude. Levant les yeux, il vit, à la lueur douteuse
» de la lampe, s'avancer entre les colonnes de granit
» le fantôme majestueux de la déesse protectrice de
» Tchittore. — Pas encore rassasiée, répondit le roi;
» et cependant huit mille hommes de ma race sont tom-
» bés en offrande pour toi! — Il me faut des victimes
» royales; et, si douze rois couronnés du diadème
» ne donnent pas leur sang pour Tchittore, la sou-
» veraineté sortira de ta famille. A ces mots elle dis-
» parut. Le lendemain, le roi convoqua ses chefs et
» leur révéla cette vision; mais ils la traitèrent comme
» le songe d'une imagination troublée. Il leur ordonna
» de se réunir à minuit, et la déesse se montra de nou-
» veau, leur répétant les conditions auxquelles elle
» consentait à rester au milieu d'eux. — Des milliers

» de barbares ont jonché la terre, mais qu'est-ce que
» cette offrande pour moi? Couronne un prince chaque
» jour. Que les insignes de la royauté, le parasol,
» l'ombrelle, le chasse-mouche, proclament sa toute-
» puissance, et que pendant trois jours ses ordres
» soient souverains; que le quatrième il sorte pour
» rencontrer l'ennemi et sa destinée: à ce prix, je
» reste dans Tchittore. — Que ce recit soit une fiction
» du poëte, ou que cette scène ait été inventée pour
» animer l'esprit de résistance, peu importe; elle
» s'accorde avec la croyance de la tribu. La volonté
» clairement manifestée de la déesse de garder comme
» sa tiare les remparts de Tchittore à des conditions
» si conformes à l'esprit superstitieux et brave des
» Radjpoutes, était un gage qu'ils saisirent avidement
» et auquel l'événement répondit. Un généreux débat
» s'éleva entre les princes, dont chacun prétendait à
» l'honneur d'être la première victime. *Ursi* fit valoir
» son droit d'aînesse; il fut proclamé : l'ombrelle
» flotta au-dessus de sa tête, et le quatrième jour
» il abandonna la vie et sa courte dignité. *Adjaysi*,
» le second des princes, demanda à le suivre; mais
» c'était le fils bien-aimé de son père, et il consentit
» à se laisser précéder par ses frères. Onze étaient
» déjà tombés, et il ne restait plus qu'une victime
» à immoler au salut de la ville; alors le Râna appe-
» lant les chefs leur dit: maintenant je me dévoue pour
» Tchittore. Mais un sacrifice terrible devait précéder
» cet acte de dévouement : c'était le rite affreux ap-
» pelé *Djohur*, quand on massacre les femmes pour

» les sauver du déshonneur et de la captivité. Le bû-
» cher funéraire fut allumé dans la grande retraite sou-
» terraine, dans des appartemens impénétrables à la
» lumière du jour, et les défenseurs de Tchittore virent
» s'avancer la file des reines, leurs femmes et leurs
» filles, au nombre de plusieurs milliers. La belle
» *Padmanî* (la reine) fermait la marche à laquelle
» s'étaient réunies toutes les femmes, dont la beauté
» ou la jeunesse pouvait être souillée par la brutalité
» des Tartares. On les conduisit à la caverne, dont
» on referma l'entrée sur elles, et où elles trouvèrent
» dans les flammes un asile contre le déshonneur.
» Le Râna et le dernier de ses fils se disputèrent alors
» à qui se sacrifierait : mais le père l'emporta ; et *Adj-*
» *aysi*, pour obéir à ses ordres, traversa avec une
» troupe peu nombreuse les lignes de l'ennemi, et
» gagna Kailvarra en sûreté. Le Râna, content de voir
» que sa race n'était pas éteinte, se prépara à suivre
» ses braves fils, et appelant autour de lui les plus
» dévoués de la tribu, ceux pour lesquels la vie était dé-
» sormais insupportable, ils ouvrirent les portes, des-
» cendirent dans la plaine, et se précipitant avec le
» courage du désespoir sur l'ennemi, ils portèrent et
» trouvèrent la mort dans les rangs serrés d'Ala-eddin.
» Le vainqueur prit possession d'une ville inanimée,
» jonchée des cadavres de ses défenseurs, pendant que
» la fumée sortait encore de la retraite où avait péri
» l'objet de sa passion (*Padmanî*). Depuis ce jour
» de dévouement, la caverne a été sacrée ; aucun
» regard n'en a sondé l'obscure profondeur, et la su-

» perstition a placé à sa garde un énorme serpent » dont le souffle empoisonné éteint la lumière qui » pourrait guider les audacieux vers la place du sa- » crifice. »

Eug. BURNOUF.

---

*Rapport sur l'histoire ottomane publiée par M. de Hammer.*

A L'EXCEPTION de la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot et de l'*Histoire des Huns* par Deguignes, il n'y a aucun ouvrage relatif à l'Orient, pour lequel il y ait eu autant d'auteurs originaux consultés, que l'*Histoire de l'Empire ottoman* de M. de Hammer. Ce travail a coûté plus de trente ans à notre savant collègue; il l'a entrepris sur l'invitation du célèbre historien Jean Muller. Ses voyages dans l'Orient, une correspondance suivie avec Constantinople et tout le Levant, ainsi qu'une foule de circonstances favorables, ont placé entre les mains ou à la disposition de M. de Hammer à-peu-près deux cents ouvrages écrits en turc, en arabe et en persan, et contenant l'histoire des Ottomans. Ces manuscrits contiennent les documens les plus authentiques et les plus anciens sur cette matière; entre autres la fameuse chronique d'*Ahmed ben Yahyah*, dont l'existence même paraissait incertaine à la critique impétueuse et peu réfléchie d'un Schloezer, accoutumé à déclarer fabuleux ou inutile tout ce qu'il ne connaissait pas.

La chute de l'empire d'Orient et la prise de Constantinople rendirent les Turcs une puissance européenne; pendant long-temps ils tinrent en échec les nations de cette partie du monde. A leur apparition sur les côtes de la Grèce, ces descendans des nomades de l'Asie ne se montrèrent pas aussi barbares que les autres peuples sortis des mêmes contrées pour envahir et dévaster les belles provinces de l'Europe moyenne et méridionale. La religion de Mahomet et le séjour prolongé de leurs ancêtres en Perse et dans l'Asie antérieure, avaient déjà introduit chez les Turcs, vainqueurs des derniers souverains de Constantinople, une espèce de civilisation, qui pendant leur résidence en Europe, a fait des progrès et a produit parmi eux un état social organisé et une administration qui, bien que vicieuse, vaut pourtant mieux que celle de la Perse et des autres pays mahométans, puisqu'elle est fondée sur des lois stables et conformes au caractère et à la croyance de la nation.

Une histoire authentique de l'Empire turc était donc une chose désirable et même absolument nécessaire pour compléter l'histoire générale des temps modernes. Celle que M. de Hammer vient de publier rend inutiles les ouvrages antérieurs, faits tous sans critique ou d'après des matériaux incomplets et de peu de valeur. La connaissance des trois langues principales de l'Asie mahométane, une application et une ardeur peu communes, et un concours de conjonctures favorables, ont fait de M. de Hammer le seul savant de l'Europe capable d'entreprendre et d'exécuter un tra-

vail aussi vaste et aussi important. Ce n'est que justice que de dire qu'il a rempli avec succès la tâche de nous donner les annales turques comparées avec les récits des auteurs byzantins, hongrois, italiens et allemands, qui ont servi à les rectifier.

M. de Hammer a jugé à propos de conserver en partie les expressions et le style des historiens orientaux qui lui ont fourni les matériaux pour son travail. Quelques personnes en ont fait un sujet de blâme; d'autres ont cru reconnaître des inexactitudes et des inadvertances dans les traductions des textes orientaux et dans plusieurs points de critique historique. L'auteur a réfuté en partie les derniers de ces reproches; il a déclaré à plusieurs reprises qu'il se proposait de défendre son style et sa manière de traiter l'histoire turque, quand il aura entièrement achevé son ouvrage. Nous croyons que l'équité exige de l'entendre avant de le condamner, et nous osons dire, que, si même il ne parvenait pas à faire goûter à tous ses lecteurs les beautés de la diction orientale qu'il a adoptée, il a droit à réclamer, en faveur d'un travail aussi pénible et aussi laborieux, l'application de la maxime d'Horace :

> Ubi plura nitent... non ego paucis
> Offendar maculis.

La partie faible de l'histoire des Ottomans sera toujours ce qui concerne l'origine de la branche de la grande famille des peuples turcs, de laquelle descendent les fondateurs de cet empire. Les historiens turcs eux-mêmes n'ont pu, faute de monu-

mens écrits, débrouiller cette origine. Ce ne sera que lorsque nous aurons acquis une connaissance plus complète de tous les dialectes turcs et turcomans de l'Asie moyenne, que nous parviendrons à classer les Turcs ottomans avec les tribus dont l'idiome se rapproche le plus de celui qui fait le fond de leur langue; plus qu'aucun autre dialecte turc, celui-ci est mêlé de mots arabes et persans. Quant à moi j'ai quelques raisons de penser que les Ottomans descendent des Ouzes, auxquels appartenaient aussi les Comans, parce que le dialecte de ces derniers se rapproche beaucoup plus du turc de Constantinople, qu'aucun autre des dialectes des tribus turques plus orientales.

Le premier volume de l'ouvrage de M. de Hammer comprend la période de l'histoire ottomane depuis 1300 jusqu'en 1453. On y voit les premiers fondemens de cette puissance formidable, qui devait un jour faire trembler l'Europe, jetés par Osman au milieu de l'Asie mineure, dans le canton d'*Œni* ou *Œghi*, située dans l'ancienne Phrygie Epictète, et au nord de la ville de Koutayéh. Son père, Erthogroul, originaire du Khorasan, était venu s'y établir en 1231. Erthogroul et son fils Osman étaient les vassaux et les alliés fidèles du sultan Ala-eddin; avec la mort de ce sultan, arivée en 1299, finit la dynastie des Seldjoukides de Roum, et Osman devint prince indépendant de la partie de l'Asie mineure située au sud des monts Olympe et Ermeni-tagh. A son décès (en 1326) une grande partie de l'Asie mineure occidentale lui obéissait et il fut enterré à Brousse. Son fils Our khan

s'empara de Nicée et de Nicomédie, et jeta les premiers fondemens d'une administration régulière dans ses états. Sous son règne les turcs exécutèrent plusieurs descentes sur les côtes de l'Europe; elles préparèrent la conquête d'Andrinople, faite en 1361, par son sucesseur Mourad I.er Il est vraisemblable qu'elle aurait été bientôt suivie de la chute de Constantinople même, si Mourad n'eut été tué par Milosch Kobilovitch, dans la bataille de Kassova; ce qui mit un terme aux vastes conceptions militaires de ce sultan.

Son fils Bayazid assiégea le premier la capitale de l'empire byzantin : il effectua la première invasion en Hongrie et fit des conquêtes considérables dans l'Asie mineure et en Grèce. Il serait parvenu à s'emparer de Constantinople si l'invasion de Timour dans ses états ne s'y était opposée, et si la fortune, favorable à ce dernier dans la bataille d'Angora, n'eut pas fait tomber Bayazid entre les mains de son ennemi (1402).

Les guerres civiles par lesquelles les fils de Bayazid déchirèrent l'empire après sa mort, finirent par la bataille donnée dans les plaines de Tchamourli; elle assura la paisible possession du trône à Mohammed I.er Les guerres et les conquêtes de son fils aîné Mourad II, consolidèrent l'existence de l'empire ottoman, et Constantinople tomba en 1453 au pouvoir de Mohammed II.

C'est avec le récit de cet événement mémorable que finit le premier volume de l'ouvrage de M. de Hammer. Le second raconte la soumission entière de la

Servie, la conquête du Péloponèse, les guerres des Ottomans avec les Turcomans de l'Asie antérieure, celles de la Moldavie, la conquête d'Azov, de Kaffa et de Scutari, les invasions en Transylvanie et en Italie, les hauts faits et les conquêtes du sultan Sélim I.er, qui se terminèrent par celle de l'Égypte. Le troisième volume comprend les règnes de Soliman le Grand et de Sélim; il décrit leurs guerres avec l'Autriche, la Perse, la Pologne et la république de Venise, il finit avec la mort de Sélim en 1574. Le quatrième nous conduit jusqu'en 1623; on y voit la décadence de la puissance ottomane sous Mourad III et Mohammed III. Le cinquième est le dernier qui a été publié jusqu'à présent; il embrasse le règne glorieux de Mourad IV et ceux d'Ibrahim I.er et de Mohammed IV, jusqu'à la nomination du fameux grand vizir Mohammed Kœpirli, en 1656.

A la fin de chaque volume on trouve un grand nombre de notes explicatives et en partie très-étendues, des tables généalogiques et de petites cartes nécessaires pour l'intelligence du texte; en un mot rien n'est négligé pour porter de nouvelles lumières dans l'histoire ottomane. L'exactitude et la rapidité avec laquelle les volumes de cet ouvrage important ont paru nous fait espérer de le voir bientôt terminé. Il restera toujours un monument de la science et du zèle de son auteur, qui n'a pas à craindre d'être sitôt surpassé par d'autres écrivains qui voudraient s'engager dans la même carrière.

KLAPROTH.

# NOUVELLES ET MÉLANGES.

## SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

### *Séance du 6 octobre 1829.*

M. Ansaldo écrit de Constantinople et M. Huszar écrit de Vienne pour remercier de leur admission comme membres de la société.

M. H. H. Wilson, secrétaire de la Société de Calcutta, écrit pour remercier le conseil de l'envoi de trois n.os du Journal asiatique.

M. Palmblad d'Upsal adresse au conseil un exemplaire de sa *Géographie physique et politique* en suédois. L'ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Eyriès.

M. Mathieu envoie de Nancy un exemplaire d'un *Mémoire sur l'ancien château de Ludre* et sur les camps romains de la cité d'Afrique.

M. de Grégory offre au conseil un exemplaire de son *Mémoire sur la culture du maïs*.

M. Henry Tattam écrit en envoyant un mémoire de M. Osburn sur une momie égyptienne. M. Klaproth est chargé de faire un rapport sur ce mémoire.

M. Louis Marcus demande que la société encourage, par une souscription, la publication de son ouvrage intitulé : *Histoire des Colonies étrangères qui se sont établies dans l'Abyssinie depuis le 7.e siècle avant J. C. jusqu'au 4.e siècle de l'ère chrétienne*, &c. Cette demande est renvoyée à une commission formée de MM. de Lasteyrie, Saint-Martin et Reinaud.

M. Rifaud demande que la société souscrive pour un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage intitulé : *Voyage en Égypte et en Nubie*, &c., dont la publication est annoncée par un prospectus détaillé. La demande de

M. Rifaud est renvoyée à la commission chargée de faire un rapport sur celle de M. Marcus.

On dépose sur le bureau le 6.e volume de l'*histoire des Croisades* par M. Michaud; M. Reinaud est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

Des membres chargés de surveiller les progrès des ouvrages ordonnés ou encouragés par le conseil font leurs rapports ainsi qu'il suit :

La fin de la seconde partie du *Sacountalâ* est terminée; il ne reste plus que l'*appendice* évalué à cinq feuilles. L'impression en est commencée.

M. Stan.-Julien annonce qu'il vient de remettre à l'imprimerie les deux dernières feuilles de l'index du *Mencius*, et qu'il ne lui reste plus à donner que les *errata* du texte, de la version et des notes.

M. Brosset annonce qu'il a composé une grammaire géorgienne qu'il se propose de publier, quand la société aura fait paraître celle dont elle a ordonné l'impression. Il expose en même temps qu'il a déjà traduit une grande partie du code géorgien (1) dont on annonce à Londres une traduction russe, qui doit paraître prochainement.

L'impression du dictionnaire mandchou, retardée par diverses circonstances, sera bientot reprise. M. Klaproth pense qu'il serait plus convenable d'imprimer cet ouvrage avec le caractère mandchou de l'imprimerie royale, lequel est beaucoup plus petit que celui de la société. Le conseil arrête que M. Klaproth sera chargé de prendre le parti qui assurera le mieux la prompte reprise de cet ouvrage.

MM. Jouy et Kunst exposent que huit feuilles du dictionnaire chinois-latin du P. Basile de Glémona sont tirées, et que la neuvième est à l'impression.

On annonce que la première livraison de l'*Aboulfeda*

---

(1) M. Brosset a donné sur ce Code une notice qui a été insérée dans le *Nouveau Journal asiatique* (n.o de mars 1829), tom. III, pag. 177-202.

lithographié par M. Jouy paraîtra avant la fin du mois, que la seconde du *Yu-kiao-li* va être commencée immédiatement, et que la troisième du *Vendidad sadé* paraîtra dans le courant de novembre.

M. Eyriés, en son nom et au nom de M. Klaproth, fait un rapport sur le plan et la description de Pékin, par le P. Hyacinthe (1).

M. Eug. Burnouf fait un rapport sur les Annales et antiquités du Râdjasthân par M. Tod (2).

---

THÉORIE DU JUDAISME *appliquée à la réforme des Israélites de tous les pays de l'Europe, et servant en même temps d'ouvrage préparatoire à la version du Talmud de Babylone, dédiée à* S. M. NICOLAS I.er, *par l'abbé* L. CHIARINI, *professeur de langues et d'antiquités orientales à l'Université royale de Warsovie, membre du Comité des Israélites et de plusieurs Sociétés savantes.*

PROSPECTUS.

GRACE aux lumières et à la tolérance qui caractérisent notre siècle, on peut, au nombre des questions qui intéressent l'humanité, aborder librement celle de l'émancipation des Juifs. Dohm, Grégoire, Thiéry, et d'autres écrivains remarquables, ont envisagé cette question sous un point de vue qui fait honneur à leurs nobles sentimens. Ils considèrent cette émancipation comme une dette publique dont les gouvernemens doivent se libérer au plus tôt dans leur propre intérêt. C'est là, disent-ils, le seul moyen de rendre les Juifs *plus heureux et plus utiles en même temps.*

Mais ces philanthropes célèbres, tout en plaidant la cause de l'infortune, ont omis plusieurs élémens qui doivent entrer dans la solution de ce problème. Ils ont jugé la nation israélite :

1.° Sur les dispositions d'un petit nombre d'individus éclairés et bien intentionnés, plutôt que sur celles de la masse entière qui est loin d'avoir les mêmes lumières et les mêmes intentions;

---

(1) Voyez ci-devant, p. 356.
(2) Voyez ci-devant, p. 374.

2.° Sur l'état des Juifs en France, et dans quelques autres pays de l'Europe, où ils sont moins nombreux, moins compacts qu'en Pologne et en Russie, et par conséquent plus disposés à secouer leurs préjugés les plus grossiers:

3.° Sur le témoignage de quelques auteurs non-juifs, incapables de porter un jugement motivé du Judaïsme, et non sur l'autorité des Rabbins et autres docteurs israélites;

4.° Enfin, sur la tendance de la religion de la Bible, et non sur les maximes intolérantes du Talmud de Babylone, qui est aujourd'hui le Code sacré de la Synagogue.

Voilà comment ces divers auteurs ont erré dans les jugemens qu'ils ont émis sur cette question; voilà comment, d'accord sur le but, ils se sont tous égarés dans l'appréciation des moyens. Ils ont cru les Juifs susceptibles d'être réformés sans avoir auparavant réformé le Judaïsme; ils n'ont pas compris que la masse des Israélites se refuserait même aux bienfaits d'une réforme qui les mettrait en collision avec leur conscience, en les détachant du *Mosaïsme* et du *Judaïsme en même temps*.

L'abbé L. Chiarini, auteur de l'ouvrage que nous annonçons et qui est actuellement sous presse, a d'avance prévu toutes ces difficultés pour les résoudre victorieusement. Comme les écrivains que nous avons cités, il veut la réforme des Juifs, il la montre lente, graduelle, pénible même, mais il la montre inévitable.

Tirant ses argumens de l'état actuel des Juifs, il prouve que ce n'est (comme on l'a prétendu jusqu'ici) ni par des faveurs, ni par des vexations, qu'on pourra les ramener vers une doctrine plus tolérante, mais par le raisonnement et leur propre conviction. Abordant ensuite l'esprit des livres qu'ils regardent comme divinement inspirés, il voit encore un grand pas vers leur réforme dans une version complète du Talmud de Babylone; il prouve que l'une doit marcher de concert avec l'autre, et conduire vers un résultat infaillible. En effet, le texte exact d'un livre mal connu jusqu'à ce jour permettra enfin aux non-Juifs d'étudier à fond le caractère religieux des Israélites, caractère entaché de préjugés talmudiques jusque dans les détails de la vie privée. Ce sera comme un flambeau qui portera la clarté dans cette ombre mystérieuse dont il cherche à s'envelopper. La réforme des Juifs, aux yeux de l'abbé L. Chiarini, est renfermée tout entière dans cette définition : *Retour spontané du Judaïsme au*

*Mosaïsme*, c'est-à-dire du Talmud à la Bible; des argumentations rabbiniques à l'esprit de l'Ancien-Testament.

Cette réforme sera *indirecte*, en ce sens que les non-Juifs puiseront dans la lecture du Talmud les connaissances nécessaires pour lui donner une direction uniforme et telle que la commande l'état où se trouve actuellement la nation israélite; elle sera *directe*, en ce sens qu'on corrigera la mauvaise tendance de l'éducation actuelle des Juifs par une méthode d'enseignement que M. Chiarini développe avec une précision remarquable, et qu'on attirera l'intervention bienveillante du gouvernement sur les premières études des jeunes adeptes de la Synagogue.

Un pareil projet, si beau, si libéral, ne pouvait manquer d'appeler sur son auteur l'attention d'un gouvernement éclairé. L'abbé Chiarini a trouvé dans S. M. Nicolas I.er, empereur de toutes les Russies, un auguste appréciateur de ses intentions philanthropiques. Ce prince, voulant marquer son règne par cette amélioration immense, a non seulement agréé la double dédicace de la *Version du Talmud* et de la *Théorie du Judaïsme* que nous annonçons aujourd'hui; mais il a secondé les vues de l'auteur avec une libéralité digne d'un si grand monarque. Voici en quels termes honorables s'exprime le décret impérial, inséré dans le *Courrier* de Warsovie, le 2 août 1829:

« Le ministre secrétaire d'Etat, &c., a l'honneur de faire savoir » à l'abbé L. Chiarini, professeur de l'Université royale de Warsovie, que S. M. l'Empereur et roi a daigné permettre que son » ouvrage intitulé: *Théorie du Judaïsme, appliquée à la Réforme* » *des Israélites de tous les pays de l'Europe*, lui fût dédiée, et » elle lui a assigné pour l'imprimer, soit en France, soit en Angleterre, la somme de 6,000 florins de Pologne.

» S. M., reconnaissant en outre l'utilité qui résulterait d'une » version complète du Talmud en langue française (accompagnée » de commentaires), que M. l'abbé Chiarini s'est offert d'effectuer, moyennant l'assistance de quelques collaborateurs, et de » publier en six volumes in-folio de 1000 pages environ, accorde » pour les frais de cette version une subvention à raison de 12,000 » florins par volume, de manière que, chaque fois qu'il déposera » entre les mains du gouvernement la douzième partie de chaque » volume, il lui soit acquitté la somme de 1,000 florins. »

Warsovie, le 10 Juillet 1829.

» *Signé* ÉTIENNE, comte GRABOWSKI. »

Le professeur Chiarini a divisé sa *Théorie du Judaïsme* en trois parties : la première contient un examen critique de tous les auteurs marquans qui ont écrit sur le Judaïsme, dans tous les pays et toutes les langues de l'Europe ; la deuxième dévoile le véritable esprit du Judaïsme, sa doctrine anti-sociale, sa tendance pernicieuse ; tous les argumens qu'elle renferme découlent de citations méthodiquement puisées dans le Talmud et autres livres obligatoires ; la troisième, enfin, indique les moyens les plus efficaces pour la réforme des Juifs, et résout le grand problème si souvent débattu et jamais tranché, celui de les rendre *heureux et utiles aux pays qui leur accordent un asile.*

Mais si l'on veut envisager l'ouvrage sous un point de vue plus général, on peut le diviser en partie *spéculative* et partie *pratique.* Le premier volume embrassera la première, le second traitera la deuxième. Ces deux volumes, forts de 400 à 500 pages chacun, *format in-8.º*, sortiront des presses de M. Pinard, et rien ne sera négligé pour que la beauté de l'édition, l'exactitude minutieuse de sa correction, répondent à l'importance de l'ouvrage.

Paris, le 20 août 1829.

J. Barbezat, *éditeur.*

# NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

## *Histoire des révolutions de l'Arménie, sous le règne d'Arsace II, pendant le IV.e siècle*, par M. SAINT-MARTIN.

### AVERTISSEMENT.

J'ai entrepris depuis plusieurs années de donner une nouvelle édition de l'*Histoire du Bas-Empire* composée par Lebeau. Il en a déjà paru dix volumes. Cet ouvrage a été beaucoup augmenté par les notes et les nombreux éclaircissemens que j'y ai ajoutés. J'y ai fait aussi beaucoup de corrections; elles sont toutes appuyées sur des preuves développées. J'ai en outre inséré dans le corps de l'ouvrage des additions considérables, tirées pour la plupart des écrivains orientaux. Elles pourront, à ce titre, mériter de fixer l'attention des personnes qui s'intéressent aux lettres orientales, et qui n'auraient peut-être pas songé à les chercher dans l'ouvrage où elles se trouvent. Plusieurs de ces additions forment des morceaux d'histoire assez étendus. Celui que j'en extrais, pour le reproduire dans le *Journal asiatique*, avec de très-légers changemens, commandés par sa séparation du texte auquel il appartient, me paraît un des plus intéressans par l'importance des événemens qu'il retrace et l'époque à laquelle ces événemens appartiennent. On y verra comment, ainsi que dans mes autres ouvrages, je me suis attaché à rapprocher, à comparer, à éclaircir les uns par

les autres, les renseignemens que donnent les écrivains tant grecs que latins, et ceux que fournissent les auteurs orientaux, renseignemens rares, confus, presque toujours mutilés, et qui paraissent souvent contradictoires. C'est la méthode que j'ai suivie dans tout mon travail sur l'histoire du Bas-Empire, travail long et pénible, qui demande des recherches aussi nombreuses que variées. Je souhaite que l'extrait que je reproduis ici puisse être agréable aux lecteurs du *Journal asiatique*, et qu'il leur donne le desir de connaître mon travail d'une manière plus particulière.

---

§. I. *Situation de l'Arménie au commencement du IV.ᵉ siècle* (1).

TIRIDATE, le premier roi chrétien de l'Arménie, cessa de vivre en l'an 314, après un règne de cinquante-six ans (2). A l'imitation de ses prédé-

(1) Faust. Byz. *Hist. arm.* l. III, c. 3-11. — Mos. Chor. *Hist. arm.* l. II, c. 89 et l. III, c. 2-10.

(2) On voit que Gibbon (trad. franç. t. II, p. 161 et 349-356, et 368; t. III, p. 463) a cherché à faire usage, dans son histoire, des renseignemens fournis par Moïse de Khoren, le seul des historiens arméniens qui ait été traduit en latin (Lond. 1736, 1 vol. *in-4.º*). Gibbon ne s'est pas aperçu des difficultés chronologiques et historiques que présentent les récits de cet écrivain. Avant de les combiner avec les narrations des auteurs occidentaux, il fallait soumettre le texte de Moïse de Khoren à une discussion très-approfondie, et ne pas se contenter d'une lecture superficielle. Faute d'une telle attention, Gibbon a altéré les renseignemens qu'il y a puisés, et il les a rendus plus fautifs qu'ils ne le sont dans l'original. Ce jugement s'applique également à tout ce que l'historien anglais a tiré de l'auteur arménien. L'histoire de Moïse de Khoren a été pour moi l'objet d'un travail particulier, dans lequel j'ai discuté son texte de tout point,

cesseurs, il fut l'allié des Romains, en ménageant cependant les rois de Perse, qui l'entraînèrent quelquefois dans des alliances passagères (1). Son fils, Chosroès II, fut placé sur le trône par les Romains (2), qui lui fournirent une armée commandée par un certain Antiochus (3). Il suivit une politique à peu

---

et c'est avec confiance que je présente les résultats que je place ici, et ceux qui entreront dans la suite de mon travail supplémentaire. Pour faire juger de la différence qui existe sur ce point entre moi et Gibbon, je me contenterai de remarquer qu'il a commis presque partout un anachronisme d'une trentaine d'années, d'où il s'ensuit qu'il rapporte au règne de Constance des événemens arrivés sous Constantin. Il n'a donc pu reconnaître la liaison véritable qui existe entre l'histoire romaine et celle de l'Arménie, ni se faire une juste idée des raisons qui portèrent Constantin, vers la fin de sa vie, à faire la guerre aux Perses, non plus que des motifs qui retinrent si long-temps Constance dans l'Orient.

(1) On sait que Tiridate fut obligé, vers la fin de son règne, de soutenir une guerre contre Maximin, à cause de son attachement pour la religion chrétienne. Il avait antérieurement soutenu, comme allié des Perses, plusieurs autres guerres contre les Romains, nous en avons pour preuve le surnom d'*Armeniacus maximus*, que Galérius prenait pour la sixième fois, en 311, comme on le voit par l'édit de persécution qu'il publia en cette année. *Voy*. Euseb. *Hist. eccl.* l. VIII, c. 17.

(2) Selon Moïse de Khoren, II, 76, Tiridate, son père, avait eu, avant son avénement, des relations intimes avec Licinius, on peut donc croire que ce fut cet empereur qui rendit à Chosroès la couronne d'Arménie. Licinius, depuis la mort de Maximin, arrivée au mois d'août de l'an 313, était le maître de l'Orient, et par conséquent en mesure de secourir les Arméniens.

(3) Il est question dans le *Code Théodosien* (l. III, *de inf. his quæ sub tyr.*) d'un Antiochus qui vivait à la même époque, et qui était, en 326, préfet des veilles à Rome, *præfectus vigilum*. Un fragment du même ouvrage récemment découvert par

près pareille : tranquille du côté de l'empire, pour l'être également du côté de l'Orient, il se soumit à payer un tribut à la Perse. Cette soumission honteuse ne lui procura cependant pas le repos qu'il cherchait ; il fut constamment harcelé par les Alains, les Massagètes et les autres Barbares du Nord, excités sous main par les Perses, et qui franchirent plusieurs fois le mont Caucase, pour faire des irruptions dans l'Arménie. Chosroès prit enfin le parti de rompre avec de perfides alliés, et d'implorer contre eux le secours des Romains. Il mourut alors, après un règne de neuf ans, et il laissa la couronne à son fils Diran, qui monta sur le trône en la dix-septième année de Constantin, en l'an 322. Arschavir, de la race de Camsar (1), le plus illustre des princes arméniens, le premier en dignité après le roi, saisit les rênes du gouvernement et conserva la couronne à Diran, qui, soutenu par les Romains, battit les

---

M. Amédée Peyron, et inséré dans le tom. XXVIII des *Mémoires de l'Académie de Turin*, fait voir que cet Antiochus occupait déjà les mêmes fonctions en l'an 319. Il se pourrait qu'il eût été antérieurement envoyé en Arménie.

(1) Les princes de la famille de Camsar descendaient d'une branche des Arsacides, qui régnait dans la Bactriane. Ils se réfugièrent en Arménie, sous le règne de Tiridate, pour fuir les persécutions des Perses; ils y reçurent de ce prince les provinces d'Arscharouni et de Schirak, dans l'Arménie centrale, sur les bords de l'Araxe. Ils en conservèrent la possession jusqu'au VIII.e siècle. *Voyez* ce que j'ai dit à ce sujet dans mes *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, t. I, p. 109, 111, 112 et *passim*. *Voyez* aussi un article que j'ai inséré dans la *Biographie universelle*, t. XXXIII, p. 324.

Perses et les chassa de l'Arménie. Ce nouveau roi imita la conduite de son prédécesseur, en payant également tribut aux Romains et aux Perses. Il chercha à garder la neutralité entre les deux empires, et il fut la victime de cette politique insensée.

Diran était dépourvu des qualités nécessaires à un roi, et l'Arménie ne fut sous son gouvernement qu'un théâtre de troubles. Plusieurs familles puissantes persécutées par lui embrassèrent secrètement le parti de Sapor II ou Schahpour, qui était alors roi de Perse, et elles favorisèrent les projets qu'il avait contre l'Arménie. Un traître nommé Phisak, chambellan du prince arménien, s'entendit avec Varaz-schahpour, gouverneur (1) de l'Atropatène (2), pour livrer son maître à Sapor. Excité par leurs sourdes manœuvres, celui-ci ne tarda pas à montrer des intentions hostiles, prétendant que Diran avait manifesté le desir de chasser de la Perse la race de Sasan, pour y replacer la famille des Arsacides, qui y avait régné autrefois. Le gouverneur de l'Atropatène, qui était d'accord avec le traître Phisak, sollicita une entrevue avec le roi d'Arménie, sous le prétexte de lui demander une explication : elle

(1) Les auteurs arméniens lui donnent le titre de *Marzban* c'est-à-dire, *commandant de frontière*. C'était une des plus grandes dignités de la Perse. *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 320.

(2) Ce pays, nommé *Aderbadagan* par les Arméniens et par les anciens Perses, est l'*Aderbaïdjan* des modernes ; il comprenait toute la partie montagneuse de la Médie, limitrophe de l'Arménie. *Voyez* mes *Mém. hist. &c.* t. I, p. 128 et 129.

lui fut accordée. Varaz-schahpour entra alors en Arménie, suivi de trois mille Perses, et il parvint jusqu'au canton d'Abahouni (1), non loin des sources du Tigre et de l'Euphrate; là, au milieu d'une partie de chasse, secondé par ses infâmes auxiliaires, il surprend le roi sans défense, et il l'emmène prisonnier avec sa femme et le prince Arsace son fils. Diran fut à peine en la puissance de son ravisseur, que ce barbare le priva de la vue en lui faisant passer un charbon ardent sur les yeux, il le conduisit ensuite dans l'Assyrie où se trouvait Sapor. Les Arméniens, avertis trop tard du malheur de leur souverain, se mirent à la poursuite du général ennemi, mais ils ne purent l'atteindre, et quelques ravages commis sur le territoire des Perses furent la seule satisfaction qu'ils obtinrent. Tous les princes et les grands de l'Arménie, fidèles à la cause de leur patrie, s'assemblèrent pour aviser au moyen de sauver l'état des malheurs qui le menaçaient. Ils résolurent d'un commun accord d'implorer l'assistance des Romains; Arschavir, prince de Schirak, et Antiochus, prince de Siounie (2), furent envoyés à Constantinople, pour y demander du secours. C'est en l'an 337 que cette révolution arriva. Il est facile de voir qu'elle fut la principale cause

(1) *Mém. hist. sur l'Arm.* t. I, p. 100.

(2) La Siounie était une des provinces de l'Arménie orientale, elle formait une principauté particulière, qui se conserva dans la même famille, jusqu'à la fin du XII.e siècle. *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 142 et 143.

de la déclaration de guerre que Constantin fit aux Perses, et de l'expédition qu'il entreprit contre eux cette même année. Elle fut interrompue par sa mort, qui arriva dans ces circonstances; mais elle fut continuée par Constance, qui était à Antioche quand son père cessa de vivre. Il y avait seize ans que Diran régnait, quand il fut aveuglé par le perfide Varaz-schahpour.

Cependant le roi de Perse n'avait pas perdu de temps pour entrer dans l'Arménie; secondé par les traîtres qui l'avaient appelé, il n'eut pas de peine à envahir tout le pays, et les princes fidèles n'eurent d'autre ressource que de se réfugier sur le territoire romain, où ils trouvèrent un asile. Sapor prit des ôtages pour s'assurer de la soumission des princes, qui n'avaient pas quitté leur pays, puis il en confia le gouvernement à sa créature Vaïnak, parent du prince de Siounie, à qui il confia aussi le commandement de l'armée, chargée de défendre la frontière orientale de l'Arménie, et il en dépouilla le prince Amadounien (1) Vahan. Il porta ensuite ses armes sur les terres de l'empire (2). Les Arméniens

(1) C'est le nom d'une famille de dynastes ou princes arméniens, qui passaient pour descendre d'une race juive venue de la Médie au 1.er siècle de notre ère. *Voy.* Mos. de Khoren. l. II, c. 54.

(2) C'est à cette époque que les Arméniens, alliés de Sapor, firent sur le territoire romain les incursions dont parle Julien (*Orat. I*, p. 18 et 19, édit. Spanh.). Si l'on s'en rapportait au témoignage sans doute bien exagéré de l'historien arménien Moïse

qui s'y étaient réfugiés rallièrent toutes leurs forces, et secondés par des troupes romaines, ils furent bientôt en mesure de reprendre l'offensive. L'empereur et les fugitifs arméniens vinrent camper à Satala, dans la partie septentrionale de la petite Arménie, sur les bords de l'Euphrate, d'où ils se mirent en marche pour pénétrer dans la grande Arménie; arrivés dans la province de Pasen (1), au nord de l'Araxe, ils y rencontrèrent les Perses, qui furent complètement défaits auprès d'un bourg nommé Oskha. L'avantage fut si décisif, que les ennemis furent obligés d'abandonner toute l'Arménie. L'empereur en confia l'administration à Arschavir et à Antiochus. Tous les princes qui s'étaient bien conduits furent comblés de présens, et magnifiquement récompensés par Constance.

Ces revers, et sans doute le peu de succès qu'il obtenait du côté de la Mésopotamie et devant Nisibe, portèrent le roi de Perse à demander la paix, et à ajourner pour le moment ses desseins sur l'Arménie. L'empereur exigea avant tout la liberté de Diran et de ceux qui avaient été emmenés captifs avec lui. Sapor, pour montrer la sincérité de ses intentions, fit écorcher vif Varaz-schahpour, qui avait été la cause de la guerre, et Diran fut ren-

---

de Khoren (l. III, c. 18), Sapor aurait à cette époque pénétré jusque dans la Bithynie.

(1) Province de l'Arménie centrale, qui fut appelée Phasiane par les Grecs du moyen âge, et sur laquelle on peut voir les *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 107.

voyé avec honneur dans son royaume ; mais ce prince, désormais incapable de régner par lui-même, refusa de reprendre la couronne. Son fils Arsace fut alors placé sur le trône par le roi de Perse (1); pour Diran, il se retira dans une habitation qu'il avait choisie au pied du mont Arakadz (2), où il vécut encore long-temps. Quand à son fils, il suivit la politique versatile de ses prédécesseurs; son élévation, dont il était en partie redevable au roi de Perse, qui lui avait permis de rentrer en Arménie, le mit dans la dépendance de ce prince : il fut donc son tributaire. Par cette conduite il s'éloigna des Romains, dont la puissante assistance lui avait conservé la couronne. Arsace ne rompit cependant jamais entièrement avec eux. Toujours ballotté entre les deux empires, la durée de son règne ne fut qu'une longue série d'agitations et de troubles fomentés par le roi de Perse, qui ne cessa de harceler l'Arménie qu'il convoitait. Si, après la victoire de Constance et la délivrance du royaume par les troupes romaines, Sapor consentit à laisser la couronne à Arsace, c'est que les pertes qu'il avait éprouvées le forcèrent de remettre à des temps plus favorables l'accomplissement de ses projets.

---

(1) On pourrait même croire, d'après Moïse de Khoren (l. III, c. 18), qu'aussitôt après la prise et la mutilation de Diran, Sapor avait fait proclamer roi le fils de cet infortuné monarque; il serait possible qu'en effet Sapor en eût agi ainsi, pour faciliter ses succès.

(2) Chaîne de montagnes dans la province d'Ararat au nord de l'Araxe. *Voy.* mes *Mém. sur l'Arm.* t. I, p. 47.

## §. II. *Arsace allié des Perses* (1).

Quoique les forces de Constance eussent été suffisantes pour contraindre les Perses d'abandonner l'Arménie qu'ils avaient envahie, et de laisser remonter Arsace sur le trône de ses ayeux, Sapor avait été cependant assez adroit politique pour se réserver tout l'avantage d'un traité qui semblait le dépouiller de sa conquête. Convaincu qu'il n'aurait pu rester le maître de l'Arménie, ayant pour adversaires tous les princes et dynastes du pays soutenus par les Romains, il prit des mesures pour en conserver la possession, sous le nom d'un prince qui lui serait tout dévoué. En s'obstinant à garder l'Arménie malgré elle, il aurait été obligé d'y laisser la meilleure partie des troupes dont il avait besoin, pour résister aux Barbares du Nord et de l'Orient, qui attiraient toute son attention sur d'autres points de son empire (2). S'il y plaçait au contraire un prince arsacide, son alliance ou sa neutralité lui étaient également utiles, puisqu'elles lui procuraient ou un accroissement de force, ou au moins une barrière pour couvrir une grande partie de ses

(1) Faust. Byz. *Hist. arm.*, l. 3, c. 21 et 22. — Mos. *Hist. arm.*, l. 3, c. 17 et 18.

(2) La guerre dans laquelle les Perses étaient alors engagés contre ces peuples, avait été la principale des raisons que Sapor avait eues pour conclure la paix avec Constance. Moïse de Khoren, (l. III, c. 19) parle aussi des longues guerres que le roi de Perse fut obligé de soutenir contre les nations du nord.

états, contre les attaques des Romains. Il pouvait alors, en cas de guerre, borner aux rives du Tigre et de l'Euphrate, le théâtre des hostilités. Sapor avait donc su tirer le meilleur parti possible des circonstances, en se décidant à rendre la liberté au roi de Diran et en le renvoyant avec honneur dans son royaume, qu'il était devenu incapable de gouverner. L'élévation d'Arsace, fils de Diran dont il sut flatter l'ambition, et qu'il fit déclarer roi au défaut de son père, rendit inutiles les succès des Romains, et remit pour ainsi dire l'Arménie au pouvoir des Perses. Sapor acheva de séduire Arsace par les présens et les marques d'amitié dont il le combla. Il le fit accompagner d'une suite aussi belle que nombreuse et il le reconduisit lui-même dans ses états. Toutefois il ne négligea pas pour sa sûreté de prendre des ôtages, soit du nouveau roi, soit des seigneurs arméniens, dont il n'était pas moins nécessaire de s'assurer, parce que leur puissance était aussi considérable que celle du souverain (1). On concevra sans peine

---

(1) Un auteur Arménien qui vivait au milieu du dixième siècle de notre ère, atteste qu'au temps du Roi Arsace, il existait en Arménie cent soixante-dix familles souveraines, dont il donne les noms. Cet auteur, appelé Mesrob, a écrit une Histoire du patriarche Nersès 1.er C'est dans cet ouvrage, imprimé à Madras, dans l'Inde, en 1775, qu'il rapporte les noms de ces familles (c. 1, p. 64 et 65). On voit dans plusieurs passages de l'histoire d'Arménie écrite au cinquième siècle, par Moïse de Khoren, que les différens satrapes et dynastes arméniens, prenaient une part active au gouvernement. Une lettre d'Arsace, l. 3, c. 29, porte une suscription qui en est la preuve. On y lit : *Arsace, roi des peuples de la grande Arménie, et tous les dynastes arméniens, &c.*

qu'un prince, parvenu au trône par une telle influence, ne devait pas être un allié fort utile pour l'empire. Il resta, il est vrai, en bonne intelligence avec les Romains; mais c'est que le roi de Perse, occupé de guerres éloignées, n'avait pas alors besoin de ses services, car il est certain qu'Arsace était bien plus son allié que celui de Constance.

### §. III. *Arsace rétablit l'administration intérieure du royaume* (1).

Le premier soin d'Arsace fut de réparer les maux que l'Arménie avait soufferts, par l'occupation étrangère, pendant la captivité de son père. Les princes et les chefs de race qui avaient été forcés de s'expatrier, rentrèrent dans la possession de leurs terres et de leurs dignités. L'administration intérieure du royaume, tant civile que militaire, fut rétablie conformément aux anciens usages. Les quatre frontières de l'Arménie furent confiées aux seigneurs qui en avaient toujours eu la garde sous le titre de *Pétéaschkh* (2), ou commandant militaire. Des troupes, en nombre suffisant, furent assignées à chacun d'eux. La direction des affaires civiles et financières fut rendue à la race des Kénouniens (3) qui en était chargée antérieurement.

---

(1) Faust. Byz. *Hist. arm.* l. IV, c. 1 et 2.

(2) Cette dignité répondait à celle de *Marzban* ou *gardien de frontière* chez les Perses.

(3) Cette famille descendait, selon Moïse de Khoren (l. I, c. 22, et l. II, c. 7), des enfans de Sennacherib roi d'Assyrie, qui, selon le livre des Rois (XI, c. 19, 37), se réfugièrent en Arménie

Tout fut enfin remis dans l'ancien état. Les princes de la puissante famille des Mamigoniens avaient abandonné leur souveraineté, pour éviter le joug des Perses. Ils s'étaient réfugiés dans les possessions qu'ils avaient au milieu des montagnes presqu'inaccessibles, qui séparent l'Arménie de la Colchide et du Pont. Arsace les rappela à sa cour, et ils retrouvèrent auprès de lui la considération et l'influence dont ils avaient joui sous les règnes précédens. C'est sur eux qu'il se déchargea du soin de remettre son armée sur un pied respectable, et Vasak le plus illustre de ces princes, qui avait élevé son enfance, fut créé *sparabied* (1) ou connétable. Mais il convient d'entrer dans quelques détails plus particuliers sur l'origine de cette famille, dont il sera si souvent question dans la suite.

§. IV. *Origine de la famille des Mamigoniens* (2).

A l'époque dont il s'agit, la race des Mamigoniens possédait la souveraineté de la province de Daron. Ce canton était compris dans le Douroupéran (3), l'une des quinze grandes divisions de l'Arménie. C'était

---

après le meurtre de leur père. Le chef de cette famille fut créé grand échanson, vers l'an 150 avant J.-C., par le roi Valarsace, fondateur de la dynastie arsacide en Arménie. C'est de cette fonction que vient le nom de *Kenouni*, dont le sens est en arménien *qui a le vin*.

(1) Ou selon l'origine de ce mot, *général de la cavalerie*, *magister equitum*. *Voyez* sur cette étymologie, *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.*, t. I, p. 298, 299 et 300.

(2) Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. 2, c. 78.

(3) Pour plus de détails sur ces deux pays, *Mém. hist. et géo. sur l'Arm.*, t. I, p. 98-102.

une grande, belle et fertile plaine située au centre du royaume, non loin des sources du Tigre, au revers septentrional des montagnes qui donnent naissance à ce fleuve. Des rivières et de nombreux ruisseaux la parcourent dans tous les sens; leurs eaux servent à grossir le principal bras de l'Euphrate, celui que les anciens connurent plus particulièrement sous le nom d'Arsanias, qui se reproduit en Arménien sous la forme *Aradzani* (1). Ce pays contenait plusieurs villes considérables, parmi lesquelles on distinguait celle de Mousch, qui existe encore. On y trouvait aussi le célèbre monastère consacré à la mémoire de saint Jean-Baptiste; il avait été élevé par saint Grégoire l'Illuminateur, sur les ruines des temples dédiés aux anciens dieux du pays, dans l'antique cité d'*Aschdischad*, ou *la ville des sacrifices*. C'est là que saint Grégoire avait prêché l'évangile aux Arméniens encore idolâtres, et qu'il avait placé une nombreuse colonie de moines grecs et syriens, destinés à terminer son ouvrage. Ce lieu, sous le nom de *Sourp-Garabied*, ou *le saint précurseur*, est encore révéré de tous les Arméniens qui y vont en pèlerinage (2). Les Mamigoniens joignaient à la souveraineté de ce canton, la possession de quelques vallées et de plusieurs forts dans la province de Dark (3), située au milieu des monts

(1) Voyez sur ce nom, ce que j'ai dit *Journal des Savans*, année 1820, p. 109.

(2) *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 101.

(3) Cette province située dans la partie nord-ouest de l'Arménie, dans les montagnes qui séparent le territoire de Trébizonde,

Paryadres, nommés *Barkhar* par les Arméniens. Ces domaines éloignés restèrent long-temps au pouvoir de cette famille, qui les avait encore plusieurs siècles après.

La race des Mamigoniens tirait son origine du Djénastan, pays situé à l'extrémité orientale de l'Asie, et qui est la Chine (1). Ils étaient parens des souverains qui y régnaient au commencement du troisième siècle. Tout porte à croire que Mamgon, leur chef, appartenait à la dynastie impériale des *Han*, qui avait occupé pendant plus de quatre cents ans le trône de la Chine; et qu'il était l'un des princes de cette race, qui s'enfuirent dans l'Occident pour s'y soustraire à l'usurpateur, qui s'était emparé du pouvoir et avait fait passer la couronne dans une autre famille (2). Mamgon et ses partisans avaient trouvé un asile en Perse, auprès d'Ardeschir, fils de Babek, fondateur de la dynastie des Sassanides. Mamgon fut traité à sa cour avec les égards que réclamait son infortune, et Ardeschir avait juré par la lumière du soleil de le protéger contre tous ses ennemis. L'empereur de la Chine demanda

de celui d'Arzroum, répond au pays des peuples appelés *Taochi* par les anciens. Les Géorgiens la nomment encore *Tahoskari*; c'est-à-dire, *la porte de Taho* ou des *Dahæ*. Voyez les *Mém. hist. et géogr. sur l'Arménie*, t. I, p. 74-78.

(1) Dans une *Dissertation sur l'origine de la famille des Orpélians et de plusieurs autres colonies chinoises établies en Arménie et en Géorgie*, insérée dans le tome II de mes *Mém. hist. et géo. sur l'Arm.*, j'ai rassemblé les raisons qui me semblent propres à démontrer l'identité des deux pays.

(2) La dynastie qui chassa les *Han*, portait le nom de *Weï*

bientôt après, l'extradition du fugitif et de ses adhérens, mais le prince sassanide, lié par son serment, n'osa violer l'hospitalité qu'il leur avait accordée. Une guerre semblait imminente entre les deux empires, quand Ardeschir mourut (1). Son fils, Sapor 1.er, alors aux prises avec les Romains, et mal affermi sur un trône dont l'existence toute récente était menacée de tous les côtés, craignit d'embrasser hautement la défense des réfugiés chinois. Les nombreux descendans des Arsacides, qui existaient encore en Perse et qui brûlaient de ressaisir le sceptre qu'ils avaient perdu, et les princes du même sang qui régnaient dans la Bactriane et dans l'Indo-Scythie lui donnaient de trop vives inquiétudes. S'ils eussent été soutenus par les Chinois, dont la puissance s'étendait alors dans le centre de l'Asie, assez près des frontières orientales de la Perse (2), la partie n'aurait pas été égale, surtout dans un moment où, pour conserver la possession de l'Arménie, Sapor était obligé de résister aux Romains, qui voulaient rétablir dans ce royaume l'Arsacide Tiridate, qui en avait été dépouillé par Ardeschir. Pour satisfaire le monarque chinois, sans outrager la mémoire de son père, en retirant à Mamgon la protection que ce prince lui avait assurée, il engagea le fu-

(1) Ce prince mourut vers l'an 240 de J. C.

(2) Dans le siècle précédent le général chinois *Pan-tchao*, gouverneur général de l'Asie centrale, pour l'empereur des *Han*, avait porté ses armes jusqu'au bord de la mer Caspienne, et on avait agité dans son camp la question de savoir si on passerait cette mer, pour pénétrer dans le *Ta-thsin* ou l'empire romain.

gitif à s'éloigner de la Perse et à diriger ses pas vers l'Arménie. « Je l'ai chassé de mes états, répondit-il » aux ambassadeurs chinois, je l'ai relégué à l'extré- » mité de la terre, aux lieux où le soleil se couche; » c'est l'avoir envoyé à une mort certaine. »

### §. V. *Histoire des Mamigoniens* (1).

Mamgon et les siens menèrent pendant plusieurs années une vie errante au milieu de l'Arménie, mais quand Tiridate y revint soutenu par les Romains, et qu'il fit tous ses efforts pour recouvrer la couronne de ses aïeux (2), Mamgon s'empressa d'aller à sa rencontre et de lui offrir ses services. Ils furent acceptés (3) et bientôt récompensés. La puissante famille des Selkouniens (4), dévouée à la cause du roi de Perse, possédait le canton de Daron. Sélouk, leur chef, avait profité d'une absence faite par Tiridate, rétabli sur son trône, pour se révolter et joindre ses forces aux troupes de Sapor, qui était rentré en Arménie. Dans le

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 2. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. II, c. 78 et 81. — Mesrob, *hist. de Ners.* c. 1.

(2) C'est en l'an 259 que Tiridate rentra en Arménie.

(3) Moïse de Khoren remarque cependant (l. II, c. 78) que Tiridate, en acceptant les offres de Mamgon, eut la délicatesse de ne pas le mener avec lui combattre les Perses, sans doute à cause des liens d'hospitalité qui avaient existé entre le prince chinois et le roi de Perse.

(4) Cette famille faisait remonter son origine jusqu'à Haïk, le fondateur du royaume d'Arménie. Depuis le temps de Valarsace, premier roi arsacide, elle possédait par droit d'hérédité le pays de Daron.

même temps les peuples du nord, excités par les Perses pénétraient par un autre côté dans ce royaume. Oda, prince des Amadouniens, que Tiridate avait chargé en partant de défendre ses états, fut tué par Sélouk, son gendre, qui aurait peut-être envahi tout le royaume, sans le prompt retour de Tiridate. Celui-ci, après avoir repoussé Sapor, dirigea ses efforts contre les Barbares du nord. Cependant les Selkouniens refusaient avec opiniâtreté de rentrer sous les lois de leur souverain légitime, et Sélouk, réfugié dans la forteresse de Slakan, paraissait décidé à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Tiridate chargea Mamgon de le réduire; il y réussit. Les Selkouniens furent exterminés (1); il n'en échappa que deux qui se refugièrent dans la Sophène (2). Leurs biens concédés au vainqueur devinrent l'héritage de la postérité de Mamgon. Ce guerrier montra encore en d'autres occasions son attachement pour le roi d'Arménie, qui lui témoigna sa reconnaissance par la haute faveur et le rang distingué qu'il lui accorda. Ses descendans ne furent pas moins illustres que lui, par les services signalés qu'ils rendirent au pays qui était devenu pour eux une autre patrie. Vatché, fils de Mamgon, revêtu de la dignité de connétable du royaume, périt en

(1) Tiridate, selon Moïse de Khoren (l. II, c. 81), ordonna d'épargner ceux des Selkouniens qui échappèrent à la ruine de leur famille. Il fait mention (l. III, c. 20) de Gnad, un de leurs descendans, qui vivait sous le règne d'Arsace.

(2) La Sophène était au sud de l'Arménie et limitrophe de la Mésopotamie.

combattant les Perses. Ses enfans préférèrent perdre leurs domaines et vivre dans des régions sauvages reléguées à l'extrémité de l'Arménie, plutôt que de subir le joug des Perses, quand la trahison livra le roi Diran entre les mains de Sapor. Leur courage, leur fidélité et leurs brillantes qualités, avaient fixé sur eux les yeux de toute la nation dont ils étaient l'espérance; et Arsace, en les rappelant, dut céder au vœu d'un peuple entier. Ils étaient alors quatre frères, Vartan, Vasak, Vahan et Varoujan : ils descendaient à la quatrième génération de Mamgon; leur père Artavazd, était fils de Vatché, fils de Mamgon. Vartan l'aîné reçut l'investiture de la province de Daron, son héritage paternel, et Vasak fut créé connétable. Pour les deux autres, des commandemens et des charges militaires leur furent donnés. Vasak se montra constamment digne du haut rang qui lui avait été conféré. Pendant trente ans il ne cessa de donner des témoignages éclatans de son dévoûment, quelquefois un peu jaloux, pour son prince et son pays, tant dans les conseils que sur les champs de bataille, jusqu'au jour fatal où sa fidélité fut scellée de son sang.

## §. VI. *Nersès est déclaré patriarche d'Arménie* (1).

Arsace ne se borna pas à rétablir l'ordre dans l'administration civile et militaire du royaume; la religion fut aussi l'objet de ses soins. Depuis la mort de Hou-

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 3 et 4. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 20. — Mesrob, *Hist. de Nersès*, c. 1.

sik ou Hésychius, dernier rejeton de saint Grégoire, qui avait occupé le trône patriarchal de l'Arménie, une horrible corruption s'était répandue dans ce pays, des pontifes indignes du sacré caractère dont ils étaient revêtus, y donnaient eux-mêmes l'exemple du scandale. Le désordre était universel. Le patriarche Pharhnerseh, vertueux mais faible, n'avait pu remédier à de tels maux. Son successeur Sahak (1), non moins respectable que lui, ne fut pas plus énergique. La foi chrétienne semblait prête à s'éteindre. Les partisans de l'ancien culte, encore assez nombreux, et les sectateurs de la religion persane, cherchaient à profiter d'un tel état de choses, pour bannir le christianisme qui était établi depuis trop peu de temps en Arménie, et qui n'avait pu y jeter de profondes racines. Il aurait fallu qu'un nouvel apôtre vînt raffermir l'édifice élevé par saint Grégoire. Au moment où on l'espérait le moins, cet homme divin parut pour le salut de l'Arménie. On s'occupait, dans une grande assemblée, de choisir un successeur aux pontifes qui depuis la mort

(1) Moïse de Khoren s'est trompé (l. III, c. 39) en faisant ce Sahag successeur de Nersès 1.er, tandis qu'il fut au contraire son prédécesseur comme l'atteste Faustus de Byzance (l. III, c. 17). Le successeur de Nersès, qui n'est connu que par le même historien (l. V, c. 29), fut un certain Housik ou Hésychius. Il fut remplacé par un autre Sahag ou Schahag. Comme Faustus de Byzance était contemporain de ces trois patriarches, son témoignage doit être irrécusable. Ce qui a pu donner lieu à l'erreur de Moïse de Khoren, c'est que tous trois ils étaient de la même famille, de la race d'Albianus, évêque de Manavazakerd, compagnon de saint Grégoire dans ses travaux apostoliques.

d'Hésychius avaient rempli le trône de saint Grégoire, quand le bruit se répandit qu'il existait un descendant du saint patriarche, digne de son aïeul par ses vertus. C'était Nersès, fils d'Athanagine, fils d'Hésychius. Sa mère Pampisch était sœur du roi Diran, et par conséquent tante d'Arsace. Élevé dans sa jeunesse à Césarée de Cappadoce, il avait depuis visité Constantinople, où il s'était instruit dans la religion et les lettres des Grecs; il y avait épousé la fille d'un personnage distingué, nommé Appion, dont il eut un fils unique, Sahak, qui fut dans la suite patriarche de l'Arménie. Veuf après trois ans de mariage, Nersès, de retour dans sa patrie, y avait embrassé la profession des armes. Revêtu de plusieurs dignités militaires, il y joignait celle de chambellan, dont il exerçait les fonctions auprès de la personne du roi. Il était encore fort jeune, mais ses vertus éclatantes et sa valeur lui avaient concilié l'estime universelle. Sa beauté, sa haute taille et son air majestueux, inspiraient le respect à tous ceux qui l'approchaient. On n'eut besoin que de prononcer son nom pour diriger vers lui tous les suffrages, et avec un concert unanime de louanges, on lui décerna le sceptre patriarchal. *Lui seul sera notre pasteur*, s'écriait-on de tous les côtés. *Nul autre ne s'asseoira sur le trône épiscopal. Dieu le veut.* Étranger à ce grand mouvement, à tant d'honneurs, il voulut s'y soustraire. Il essaie d'échapper aux vœux impatiens de tout un peuple. Le roi s'indigne, l'arrête, et lui arrachant l'épée royale qu'il portait comme une marque distinctive de sa dignité, il ordonne de le revêtir sur-

le-champ des habits pontificaux. Un vieil évêque, appelé Faustus, lui confère aussitôt tous les grades ecclésiastiques, et il est proclamé patriarche au grand contentement de tous les Arméniens. Son inauguration eut lieu en l'an 340.

### §. VII. *Nersès est sacré à Césarée.*

Depuis le temps de saint Grégoire, il était d'usage que les patriarches de la Grande-Arménie fussent sacrés à Césarée en Cappadoce. C'est dans cette ville que l'apôtre de l'Arménie avait été élevé, et qu'il avait été instruit dans la religion chrétienne : c'est là qu'il avait reçu de saint Léonce la mission d'appeler à l'évangile les peuples encore idolâtres, et qu'il avait été ordonné évêque. Césarée était, pour ainsi dire, la mère spirituelle de l'Arménie. Pour se conformer à l'usage de ses prédécesseurs, Nersès résolut d'aller y chercher la confirmation du titre éminent qu'il venait d'obtenir. Sur l'ordre du roi, les plus illustres seigneurs furent désignés pour assister à son sacre. Antiochus, prince de Siounie, Arschavir, chef de la race de Camsar, Bakarat, de l'antique famille des Bagratides, et plusieurs autres non moins nobles (1), le suivirent à Césarée. Un grand concours d'évêques accourut des contrées voisines, pour prendre part à

(1) Ces autres personnages étaient le grand eunuque, intendant de la maison du roi; Daniel, prince de la Sophène; Mehentak, dynaste des Rheschdouniens; Nouïn, dynaste de la Sophène royale, et Pargev, prince de la race des Amadouniens.

cette auguste cérémonie. Lorsque Nersès revint en Arménie, Arsace et sa cour allèrent à sa rencontre jusqu'à la frontière. Sous la direction spirituelle de ce saint personnage, la foi ne tarda pas à refleurir en Arménie; les églises ruinées, les autels renversés, furent rétablis; de nouveaux temples, dédiés au vrai Dieu, s'élevèrent sur les débris des édifices idolâtres; des hôpitaux, des monastères furent fondés; les mœurs s'adoucirent; l'instruction fit des progrès; enfin si Nersès n'avait pas été arrêté dans la noble mission qu'il s'était imposée, s'il n'avait pas trouvé des obstacles de toute espèce, l'Arménie serait parvenue au plus haut degré de prospérité. Ses travaux furent trop tôt interrompus, et l'Arménie, privée de son pasteur, fut déchirée par des maux qui, sans cesse renouvelés, finirent par la livrer sanglante et désolée aux mains de ses oppresseurs.

§. VIII. *Alliance d'Arsace et de Sapor* (1).

Cependant la bonne intelligence subsistait toujours entre les rois d'Arménie et de Perse : celui-ci, pour resserrer les nœuds de leur alliance, avait invité Arsace à venir dans sa capitale. Il y fut comblé d'honneurs et de présens; Sapor le traita comme un frère ou comme un fils bien-aimé : vêtus d'ornemens pareils, le front chargé d'un diadême semblable, ils paraissaient dans les festins assis sur un même trône, et le

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 16 et 17. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 1 et 5.

temps s'écoulait au milieu des plaisirs. Sapor avait déclaré Arsace son second, et lui avait fait don d'un magnifique palais dans l'Atropatène. Rien ne semblait pouvoir troubler l'harmonie des deux princes. Un jour Arsace visitait les écuries de Sapor; l'intendant, au lieu de lui rendre les honneurs qui lui étaient dus, se permit en persan quelques paroles inconsidérées. *Pourquoi*, dit-il, en faisant allusion à la nature montagneuse des états d'Arsace, *le roi des chèvres d'Arménie vient-il brouter l'herbe de nos paturages!* Le connétable Vasak entendit ce propos grossier, il ne put retenir son indignation, et ce malheureux fut tué. Vasak eut plusieurs fois occasion de donner de pareilles marques de son attachement à son souverain. Bien loin d'en être irrité, Sapor lui en témoigna au contraire sa satisfaction. Cependant malgré toutes les preuves d'amitié qu'il ne cessait de prodiguer à Arsace, le roi de Perse conservait toujours des inquiétudes dans le fond de son cœur, il ne pouvait être persuadé de la sincérité de ce prince; il appréhendait que tôt ou tard, des conseils, ou son propre intérêt ne lui ouvrissent les yeux et ne le détachassent de son alliance, pour le porter à s'unir avec l'empereur contre lui. Les sollicitudes de Sapor étaient grandes; pour les calmer, on décida Arsace à jurer sur les saints évangiles en présence de tous les prêtres de Ctésiphon (1), que jamais il ne le tromperait, que jamais

(1) La ville de Ctésiphon, ancienne capitale de l'empire des Parthes, était sur la rive orientale du Tigre. Le cours de ce fleuve la séparait de Seleucie, ville grecque grande et peu-

il ne se séparerait de lui. Le prince des Mamigoniens, Vartan, favori du roi de Perse, avait été chargé de cette négociation. Son frère Vasak, déjà irrité contre lui, par une querelle dont l'amour était cause, était jaloux de cette faveur, il craignit pour son crédit auprès d'Arsace et il résolut de brouiller les deux rois. Il y parvint par ses intrigues; il réussit à jeter des soupçons dans l'ame d'Arsace, qui, alarmé pour sa sûreté, prit le parti d'abandonner secrètement la résidence du roi de Perse, et de s'enfuir dans ses états. Tous les doutes de Sapor se réveillèrent alors; la répugnance qu'Arsace avait montré à prononcer les sermens qu'il avait exigés, lui parut la preuve de sa perfidie; il n'eut plus dès-lors aucune confiance en la sincérité du prince Arménien. Sa colère retomba sur les malheureux chrétiens qui habitaient ses états; la fuite d'Arsace fut ainsi une des causes qui excitèrent la sanglante persécution qu'ils eurent à souffrir. Sapor jura par le soleil, par l'eau et par le feu, les plus grandes divinités de la Perse, qu'il n'épargnerait aucun chrétien. Le prêtre Mari (1) et tout le clergé de Ctésiphon, qui avaient

---

plée. Sous les Sassanides, Seleucie, ou plutôt le bourg de *Coché* qui en était voisin, et Ctésiphon furent réunies sous la domination de *Madaïn*, c'est-à-dire, en arabe, *les deux villes*. C'était sans doute la traduction d'un nom qui avait le même sens dans la langue de cette partie de la Perse. Les Arméniens l'appelaient *Dispon*, ce qui est une altération de Ctésiphon. On retrouve ce nom dans les écrivains arabes et persans sous la forme *Tisfoun*.

(1) Le nom de Mari est fort commun chez les Syriens. On rencontre plusieurs personnages ainsi appelés, parmi ceux qui pé-

reçu les promesses d'Arsace, furent ses premières victimes et bientôt le sang des fidèles coula par torrens. L'évangile sur lequel Arsace avait juré, fut déposé dans le trésor royal, où, lié avec des chaînes de fer, il resta pour être à jamais le témoin irréfragable des sermens de ce prince.

### §. IX. *Arsace envoyé à Constantinople est exilé par Constance* (1).

Arsace, de retour dans son royaume, continua d'entretenir des relations amicales avec Sapor, malgré les craintes que ce monarque lui inspirait, ou peut-être même à cause de ces craintes. Il restait aussi en bonne intelligence avec Constance. Comme les deux empires étaient alors engagés dans une guerre opiniâtre qui avait fort affaibli Sapor, Arsace n'eut pas de peine à conserver une neutralité que personne n'était intéressé à lui contester. Il espérait profiter de sa position et faire acheter chèrement ses secours à celui qui en aurait besoin. Il fut trompé dans son attente; personne n'eut recours à lui et le roi de Perse ayant obtenu à la fin quelque supériorité sur Constance, sa

---

rirent dans les persécutions suscitées par Sapor; mais aucun d'eux ne put être celui dont il est question ici. Ils moururent tous vers la fin du règne de Sapor, ainsi long-temps après l'époque dont il s'agit. C'est en l'an 347 environ, que Baaschemin, évêque de Ctésiphon, fut martyrisé par les ordres de ce prince, avec une grande partie de son clergé, dans lequel était sans doute Mari, dont il est parlé dans le texte de cette histoire.

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 5, 11, 12 et 20. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 20. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 3.

situation devint difficile. Ne pouvant plus garder une dangereuse neutralité, Arsace devait appréhender que, tôt ou tard, Sapor, déjà mécontent de lui, ne vînt l'inquiéter jusque dans son royaume. Pour se préserver d'un tel malheur, et se procurer des ressources, il songea à resserrer l'alliance qui depuis long-temps unissait l'Arménie avec l'empire. Le patriarche Nersès et dix des principaux seigneurs (1) du royaume furent envoyés à Constantinople pour y renouveler les anciens traités. En partant, Nersès laissa, pour le remplacer dans ses fonctions spirituelles, un personnage très-révéré, Khad, archevêque de Bagrévand. A l'époque du voyage de Nersès à Constantinople, on était au plus fort des troubles causés par les discussions théologiques que les Ariens avaient suscitées. Les évêques orthodoxes, chassés de leurs siéges, fuyaient partout devant les hérétiques, dont Constance secondait les fureurs de tout son pouvoir. Nersès partagea les malheurs des prélats persécutés : la pureté de sa foi, et sa courageuse résistance irritèrent l'empereur. Constance, dans sa colère, ne respecta pas le droit des gens, le titre d'ambassadeur ne put être une sauve-garde pour Nersès, qui fut contraint de subir un dur exil, dans une île déserte.

(1) Vartan, dynaste des Mamigoniens; son frère le connétable Vasak; Mehentak, dynaste des Rheschdouniens; Méhar, des Andsevatsiens; Gardchoïl Malkhaz, des Khorkhorhouniens, Mouschk, des Saharhouniens; Domed ou Domitius, des Genthouniens; Kischken, des Bageniens; Sourik, de la vallée de Hersig; et Verken, des Hapoujiens.

§. X. *Guerre d'Arsace contre les Romains* (1).

Les autres députés arméniens, qui avaient été corrompus par Constance, revinrent dans leur patrie chargés de ses dons. Ils portaient en outre de riches présens destinés à leur roi, auprès duquel ils devaient accuser le patriarche. L'empereur, pour apaiser le ressentiment d'Arsace, rendit encore la liberté à deux princes du sang royal d'Arménie, qui étaient gardés depuis long-temps comme otages à Constantinople, et il les renvoya dans leur pays. Ils étaient neveux d'Arsace; l'un, Tirith, était fils d'Artaschès, frère aîné de ce monarque, qui avait cessé de vivre lorsque Diran, leur père, occupait le trône. Le dernier, nommé Gnel, avait pour père Tiridate, autre frère d'Arsace, mais moins âgé. Tiridate avait été envoyé aussi en otage à Constantinople par son père Diran, et il y avait été mis à mort, après quelques hostilités commises par les Arméniens contre l'empire. C'est depuis cette époque que ces deux princes étaient prisonniers. La nouvelle de la captivité de Nersès causa une désolation universelle en Arménie; des jeûnes, des prières y furent ordonnés, et pendant son absence, on ne cessa d'implorer le Seigneur pour obtenir son retour. Constance n'en avait pas fait assez pour calmer Arsace et le résoudre à endurer patiemment l'outrage qu'il avait

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 11.—Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 19 et 20.—Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 3.

éprouvé en la personne du patriarche. Il résolut d'en tirer vengeance; un armement considérable se fit et le connétable Vasak eut ordre d'entrer sur le territoire de l'empire et de pénétrer dans la Cappadoce. Ce général porta ses ravages jusque dans les environs d'Ancyre en Galatie, puis il revint en Arménie. Ces courses se renouvelèrent pendant six ans et elles causèrent beaucoup de mal à l'empire. De tels actes d'hostilités dissipèrent les soupçons de Sapor, et ses ambassadeurs vinrent trouver Arsace pour lui rappeler leur ancienne amitié, promettant de le traiter en frère, s'il joignait ses forces aux armées persanes destinées à combattre les Romains. Arsace y consentit et dès-lors il prit part à toutes les entreprises militaires du roi de Perse contre Constance.

### §. XI. *Tyrannie d'Arsace* (1).

L'éloignement et l'exil de Nersès avait été fatal à l'Arménie et à son roi. Arsace dirigé jusqu'alors par ce vertueux personnage, était resté irréprochable. Il n'en devait pas être long-temps ainsi; jeune, livré à ses passions et privé du guide qui en avait arrêté l'essor, Arsace s'y abandonna sans réserve, et bientôt il fut un des princes les plus vicieux. L'archevêque de Bagrévand (2) lui en fit de vifs reproches, mais sa voix

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 12. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 19 et 27. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 4.

(2) Ce canton, nommé Bagrandavène par Ptolémée (l. v, c. 13), dépendait de la province d'Ararat et était situé vers les sources

fut impuissante. Arsace méprisa ses avis, et livré tout entier à ses courtisans, il se plongea plus que jamais dans les débauches et les plaisirs. Ses excès n'eurent plus de bornes et pour n'être pas exposé à trouver près de lui des censeurs importuns, il quitta sa capitale et fixa son séjour dans une vallée délicieuse située vers les sources méridionales de l'Euphrate. Là, dans un site enchanteur, il jeta les fondemens d'une ville qu'il appela de son nom *Arschakavan*, c'est-à-dire, *la demeure d'Arsace* (1). Cette ville, toute consacrée aux plaisirs, devint le théâtre de la licence la plus effrénée. Arsace n'y reçut que les gens qui partageaient et ses goûts et ses vices, de sorte qu'elle devint bientôt l'asile de tout ce qu'il y avait de criminel en Arménie. L'archevêque de Bagrévand y poursuivit son roi; il ne fut point épouvanté de tant d'horreurs, il y vint reprocher à Arsace ses débordemens. Son zèle fut encore une fois sans succès: Arsace, excédé de ses représentations et de ses conseils, le fit ignominieusement chasser de sa présence.

§. XII. *Intrigues à la cour d'Arsace* (2).

En l'an 349, lorsque les évêques orthodoxes

---

de l'Euphrate méridional, au pied du mont *Nébat* ou Niphatès. *Voyez* mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 108.

(1) Cette ville était dans un canton nommé *Gog* ou *Gogovid*, dépendant de la province d'Ararad, à l'occident et au pied du mont *Masis* ou Ararat.

(2) Faustus de Byzance, *Histoire d'Arménie*, liv. IV, chap. 13.

furent rétablis dans leurs siéges, par suite des sollicitations et des menaces de l'empereur Constant, frère de Constance, le patriarche Nersès revint de son exil. Il trouva l'Arménie très-changée, le bien qu'il y avait fait n'existait plus; la conduite du roi avait mis le désordre partout. Arsace reçut le patriarche avec honneur; il lui témoigna la joie qu'il ressentait de son retour, lui prodiguant des distinctions comme par le passé, mais il resta sourd à ses remontrances. Ce prince ne tarda pas à mettre le comble à toutes les infamies dont il était déjà coupable; il y joignit les crimes les plus affreux. Son neveu Gnel était revenu de Constantinople, chargé des faveurs de l'empereur. Ce prince lui avait accordé les ornemens consulaires (1), voulant ainsi le consoler de la fin cruelle de son père, mis injustement à mort. Gnel s'était retiré auprès du vieux roi Diran son aïeul, qui passait tranquillement ses dernières années dans la délicieuse retraite qu'il avait choisie au pied du mont Arakadz. Diran se regardait

---

et 15. — Moïse de Choren, *Histoire d'Arménie*, liv. III, c. 29. — Mesrob, *Histoire de Nersès*, c. 2.

(1) Le droit de porter les ornemens consulaires était souvent accordé par les empereurs aux princes étrangers qu'ils voulaient honorer d'une manière particulière. Cette distinction s'appelait *τιμαί*, *honores*. C'était un ancien usage. On en trouve même des exemples au temps de la république. Il existe des médailles frappées en l'honneur de plusieurs princes asiatiques qui offrent la représentation de ces ornemens. L'histoire parle d'un certain Sohème, roi d'Arménie, qui avait été déclaré consul par Marc-Aurèle et L. Vérus.

comme la cause de la mort de Tiridate, père de Gnel, qu'il avait donné comme otage à l'empereur. Ce malheur lui avait fait concevoir une amitié d'autant plus vive pour le fils que Tiridate avait laissé, et il cherchait tous les moyens qui étaient en son pouvoir, de lui témoigner son attachement. Il lui destinait l'héritage du beau domaine de Kouasch, où il habitait, et les vastes possessions qui l'environnaient. Gnel était tout-à-fait digne, par ses qualités aimables, de la bienveillance de Diran. Tant de bienfaits accumulés sur la tête du jeune Arsacide par l'empereur et par le vieux roi d'Arménie, avaient excité contre lui la jalousie de son cousin Tirith. Celui-ci ne songeait qu'à la satisfaire, en essayant de faire périr Gnel, quand une nouvelle circonstance contribua encore à enflammer sa honteuse envie et à la rendre plus criminelle. Gnel venait de se marier avec une femme célèbre dans toute l'Arménie par sa grande beauté. C'était Pharandsem, fille d'Antiochus, prince de Siounie. Tous les seigneurs arméniens conviés à ces noces, en sortirent enchantés des charmes de sa jeune épouse et des attentions pleines de grace dont ils avaient été comblés par Gnel. Tirith, invité comme les autres, était sorti du banquet nuptial, épris du plus violent amour pour Pharandsem. Ne pouvant la posséder que par un crime, il s'occupa sans différer des moyens de le commettre. Son ami Vartan, prince des Mamigoniens, qui était écuyer du roi, s'associa à sa haine, et ils réunirent leurs efforts pour la perte de Gnel; sans balancer ils se rendirent auprès d'Arsace et ils accu-

sèrent son neveu d'en vouloir à son trône et à sa vie. Une antique loi de l'état (1) défendait à tous ceux qui étaient issus du sang royal, le prince héritier seul excepté, d'habiter dans la province d'Ararat, destinée exclusivement au séjour du souverain et de son successeur désigné. Gnel avait violé cette loi en résidant auprès de Diran, dont le palais se trouvait dans la province interdite aux princes du sang. Tel fut le premier motif de leur accusation. Il n'en fallut pas davantage. Cette infraction innocente présentée sous un jour odieux, suffit pour éveiller les terreurs du roi, qu'il était si facile d'alarmer. L'affabilité de Gnel, les honneurs qu'il avait reçus de l'empereur, les présens qu'il ne cessait de distribuer aux princes qui venaient le visiter, et l'attachement que ceux-ci lui témoignaient, achevèrent de convaincre Arsace. Vartan jura même par *le soleil du roi*, qu'il avait entendu de ses oreilles Gnel proférer le vœu impie de voir périr son oncle, son souverain. Arsace, trompé par ce serment, chargea le perfide Vartan d'aller lui-même demander à Gnel, pourquoi, au mépris des lois, il s'était permis d'habiter dans la terre d'Ararat, et lui signifier l'ordre d'en sortir à l'instant, s'il n'aimait mieux mourir. Gnel obéit sans balancer et il se retira dans la province d'Arhpérani (2), qui était affectée pour le

(1) Cette loi avait été faite au milieu du 2.e siècle avant notre ère, par Valarsace, fondateur de la dynastie arsacide en Arménie, et elle avait été renouvelée par les rois ses successeurs.

(2) La province d'Haschtian, nommée par les anciens Asthianène et Haustanitis, dans la quatrième Arménie, avait été, dans

séjour des rejetons du sang arsacide. Le vieux Diran, privé du seul de ses descendans qui pût le consoler dans son malheur, fut vivement affligé de l'éloignement de son petit-fils ; il fit écrire à ce sujet, en des termes très-durs, à son fils ingrat. Celui-ci en fut irrité au dernier point ; croyant sans doute que Diran favorisait secrètement les projets qu'il supposait à Gnel, il joignit le parricide aux crimes dont il s'était déjà souillé.

§. XIII. *Mort de Gnel* (1).

L'éloignement de Gnel ne pouvait satisfaire son ennemi : possédé d'amour et de jalousie, c'était la mort de ce malheureux prince qu'il lui fallait. Comme le canton où Gnel s'était retiré n'était pas éloigné du lieu infâme où Arsace avait placé sa résidence, Tirith et Vartan purent souvent, au milieu de leurs orgies et de leurs parties de plaisir, rappeler à Arsace le souvenir de Gnel, et renouveler leurs calomnies ; enfin ils réussirent dans leur détestable projet. Sous le pré-

---

l'origine, seule affectée par Valarsace pour le séjour des branches collatérales de la famille arsacide. Mais par la suite leur postérité s'était tellement multipliée, que cette province ne put leur suffire. Au milieu du 2.e siècle de notre ère, le roi Artavazd II, et son frère Diran I, y joignirent les cantons d'Aghiovid ou Aliovid et d'Arhpérani voisins l'un de l'autre. Le premier dépendait de la province de Douroupéran et l'autre du Vaspourakan. On peut consulter pour tous ces pays mes *Mémoires hist. et géog. sur l'Arménie*, t. I, p. 92, 101 et 131.

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 15. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 23. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 2.

texte d'une grande chasse, indiquée pour les fêtes qui remplissaient toujours le commencement du mois de navasardi (1), époque du renouvellement de l'année arménienne, qui s'effectuait alors au milieu de l'été, le roi résolut de se diriger vers Schahabivan (2), où se trouvait l'infortuné Gnel; un message expédié à la hâte, l'avertit de tout préparer pour recevoir le camp royal. Arsace espérait surprendre Gnel par une visite inattendue, et pouvoir traiter de lèze-majesté un désordre dont lui seul aurait été cause. Il fut trompé: tout avait été disposé par Gnel pour recevoir dignement son souverain; mais la magnificence qu'il déploya en cette occasion servit plutôt à justifier qu'à détruire les injustes soupçons d'Arsace. Malgré les sermens que le roi lui avait prodigués pour l'engager à venir sans crainte dans sa tente, la perte de Gnel fut résolue. Arsace n'eut pas de honte de violer l'hospitalité qu'il recevait, et de faire lâchement assassiner son hôte au milieu des fêtes qu'il avait préparées lui-même. Une flèche, décochée à dessein, devait frapper Gnel pendant la chasse royale. Il n'en fut point ainsi, il fallait que la mort de ce prince fût plus cruelle. On fêtait ce jour-là la mémoire de saint Jean-

(1) L'ancienne année arménienne était vague et composée de 365 jours, de sorte qu'après 1460 ans elle se retrouvait à son point de départ, après avoir parcouru toutes les saisons. Elle se divisait en douze mois de trente jours chacun, auxquels on ajoutait cinq jours complémentaires. Le premier de ces mois se nommait Navasardi, il commençait à cette époque au milieu de l'été vers le temps du solstice.

(2) Ce lieu est dans le canton d'*Arhpérani*.

Baptiste, et le patriarche Nersès, venu avec la cour ainsi que son clergé, avait célébré pendant toute la nuit un office en l'honneur du saint, dans une tente réservée pour lui dans le camp. Gnel, après avoir pris part aux prières, quitta le patriarche le matin pour aller rendre ses devoirs au roi. Au moment où il se disposait à franchir le seuil de sa tente, les gardes l'arrêtent comme un traître, lui attachent les mains derrière le dos et le conduisent dans un lieu écarté, où ils lui tranchent la tête. Pharandsem accompagnait son mari : frappée de terreur en le voyant saisir par les gardes du roi, elle avait pris la fuite et s'était réfugiée auprès de Nersès, implorant sa protection pour Gnel, dont elle attestait l'innocence. Le patriarche récitait alors les prières du matin, il se dirigea sans tarder vers le pavillon royal. Arsace encore couché, se douta en le voyant qu'il venait intercéder en faveur de Gnel. Pour ne point se laisser fléchir, il feignit de dormir; Nersès essaye de le réveiller, il le prie, il le presse d'épargner un prince toujours fidèle, son parent, le sang de son propre frère. Arsace, la tête enveloppée dans son manteau, reste insensible à ses vives instances, gardant un silence obstiné. Il était difficile de prévoir comment se terminerait une telle scène, quand l'exécuteur vint annoncer au roi que ses ordres étaient accomplis. Nersès connut alors la triste vérité; transporté d'une sainte indignation, il se lève, et prophétisant au roi les châtimens qu'il devait subir un jour, il le charge de ses imprécations et se retire en lançant contre lui un juste et terrible anathème.

Arsace sentit, mais trop tard, et son erreur et l'énormité de son crime; ses yeux furent dessillés par les reproches du patriarche, et tandis que le peuple entier et les princes arméniens déploraient hautement le sort de Gnel, victime de la calomnie, et lui préparaient de magnifiques funérailles (1), Arsace mêlait ses larmes à leurs pleurs, invoquant la miséricorde divine. Pharandsem s'abandonnait de son côté à sa douleur; son voile déchiré, ses vêtemens en désordre, son désespoir ajoutaient encore à sa beauté. Arsace la vit en cet état, son cœur s'enflamma pour elle; il comprit alors toutes les intrigues qui avaient perdu Gnel et songea à le venger; mais ce prince, aussi faible que coupable, ne sut pas signaler son repentir autrement qu'en se souillant par de nouveaux crimes.

### §. XIV. *Arsace épouse Pharandsem, veuve de Gnel* (2).

Cependant Tirith impatient de recueillir le fruit de son forfait, ne tarda pas lui-même à justifier les soupçons du roi, en faisant publiquement éclater l'amour qu'il ressentait pour Pharandsem. Il ne rougit même pas de témoigner à cette princesse que l'excès de son amour avait seul causé le malheur de Gnel, croyant

---

(1) Gnel fut enterré, selon Moïse de Khoren (l. III, c. 23), dans la ville royale de Zarischad (Faust. Byz. l. IV, c. 55), qui était située dans le canton d'Aghiovid. *Voyez* mes *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, t. I, p. 106.

(2) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 15. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 24 et 25. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 2.

sans doute, par un aussi étrange aveu, mieux exprimer toute la force de la passion qu'elle lui avait inspirée. Tirith voulait peut-être aussi toucher la vanité de cette femme; mais en renouvelant ses chagrins, il ne fit qu'exciter sa juste indignation. La publicité que Tirith donnait à ses sentimens pour Pharandsem, inspira de l'espoir à Arsacé; il crut qu'en punissant l'assassin de Gnel, il pourrait s'acquérir des droits sur le cœur de son infortunée veuve. La résistance de Pharandsem ne rebuta pas Tirith; dans son aveuglement, il eut l'impudence de s'adresser au roi, pour qu'il contraignît cette princesse de condescendre à ses desirs, en le prenant pour époux. Arsace lui répondit qu'il connaissait ses odieuses machinations, et que le sang de Gnel demandait vengeance. Tirith comprit que sa perte était prochaine, et qu'il devait songer à se garantir du courroux du roi. Il s'enfuit, mais on le poursuivit avec l'ordre de le tuer partout où on le rencontrerait; on l'atteignit au milieu des marais de la province de Pasen et il y fut tué. C'est ainsi que le meurtre de Gnel fut vengé par un autre crime.

Arsace débarrassé du perfide Tirith, ne tarda pas à ajouter une nouvelle iniquité à toutes celles qu'il avait déjà commises, en épousant la veuve de son neveu. Pharandsem n'avait pour lui aucun amour. La personne du roi ne lui inspirait qu'une aversion, accrue encore par les circonstances qui avaient amené leur union, et qui n'étaient guère propres à lui donner pour Arsace un vif attachement. Cependant grâce à la passion que ce prince ressentait pour elle, Pha-

randsem acquit un grand pouvoir dans l'état; elle en profita pour faire périr Valinak, issu comme elle de la race des Siouniens, et pour faire accorder à son père Antiochus, le commandement confié à ce général. Antiochus devint, par l'élévation de sa fille, le favori d'Arsace et son principal ministre; cependant malgré la naissance d'un fils nommé Para (1) dont elle devint mère quelque temps après, l'éclat de la couronne ne put consoler Pharandsem; elle conserva toujours pour Arsace un dégoût invincible, et elle ne cessait de lui en donner des preuves.

§. XV. *Arsace marche au secours du roi de Perse* (2).

Pendant tout ce temps, Arsace avait continué de

(1) Ce prince, nommé *Para* par Ammien Marcellin, est appelé *Bab* ou *Pap* par les Arméniens. Il pourrait se faire que le premier nom provînt d'une mauvaise lecture des manuscrits de l'historien latin. C'est une sorte d'erreur fort commune. Pour me conformer à l'usage, je continuerai de l'appeler *Para*. Les écrivains modernes comme Tillemont (*Hist. des emper.* t. V, *Valens*, article 12, note 12), et Lebeau, ont cru que la reine Olympias, femme d'Arsace, avait été la mère de Para, et ils ont appliqué à cette princesse ce qu'Ammien Marcellin dit en plusieurs endroits de la mère de Para, qu'il ne nomme pas dans son texte. C'est une erreur que j'ai corrigée dans le texte de Lebeau, toutes les fois qu'elle s'y est présentée. Pour l'éviter, il aurait fallu qu'ils eussent pu consulter les auteurs arméniens. Ils ignoraient qu'Arsace avait eu une autre femme. Faustus de Byzance, écrivain contemporain, Moïse de Khoren et tous les auteurs arméniens, s'accordent à dire que le fils d'Arsace était né de Pharandsem. C'est donc à cette princesse, et non à Olympias, qu'il faut rapporter ce qu'Ammien Marcellin raconte de la mère de Para.

(2) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 20. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 2.

persévérer dans son alliance avec le roi de Perse et de lui fournir des secours dans la guerre qu'il soutenait contre les Romains. Lors de l'expédition que Sapor entreprit dans la Mésopotamie en l'an 350, il fit prier le roi d'Arménie de venir le joindre avec toutes ses forces. Une armée nombreuse se réunit sous les ordres du connétable Vasak et se dirigea vers le midi. Arsace la rejoignit avec les principaux seigneurs arméniens, en prit le commandement et s'avança jusque sous les murs de Nisibe, où était le rendez-vous indiqué par Sapor. Les Arméniens y arrivèrent les premiers : surpris de ne pas y trouver les Perses, ils ne voulurent pas les attendre et ils marchèrent aux Romains, campés non loin de là et bien supérieurs en nombre. Arsace céda à l'impatience de ses soldats, et, vaillamment secondé par Vasak, il obtint une victoire complète. Quand Sapor arriva, il fût si charmé du service signalé qu'Arsace lui avait rendu, qu'il s'empressa de lui en témoigner sa reconnaissance par les magnifiques présens et par les honneurs dont il le combla, ainsi que les chefs arméniens.

§. XVI. *Brouilleries entre les deux rois.*

L'alliance des deux rois semblait cimentée pour jamais. Sapor ne cessait de donner à Arsace des preuves de son amitié, et enfin, après avoir pris l'avis de son conseil, il se proposait, pour resserrer encore leur union, de lui donner sa fille en mariage. Ce qui devait en apparence assurer leur bonne intelligence,

fut au contraire la cause de leur rupture. Antiochus fut alarmé du projet de Sapor; voyant son crédit et l'état de sa fille fortement compromis s'il s'exécutait, il prit des mesures pour y mettre obstacle. Tandis que Sapor pressait Arsace de le suivre dans l'Assyrie pour y jouir des honneurs qu'il lui préparait, et pour y devenir l'époux de sa fille, Antiochus avisait au moyen de les rendre irréconciliables. Il parvint à force d'argent à corrompre un des conseillers de Sapor, qui s'introduit mystérieusement dans le camp d'Arsace, et lui fait part des prétendues trahisons que le roi de Perse machinait contre lui, ajoutant qu'elles ne tarderaient pas d'être mises à exécution, et qu'il ne lui restait que le temps d'y échapper par la fuite. Arsace recompense cet officieux conseiller, et, saisi d'une terreur panique, il s'empresse de faire connaître à ses généraux l'avis important qu'il vient de recevoir. Ceux-ci, déjà impatiens de rentrer dans leur patrie, furent tous d'avis de partir sans différer; on décampe au milieu de la nuit, on abandonne précipitamment les tentes et la plupart des objets qu'elles contenaient; on n'emporte que les armes. Arsace était déjà bien loin avant que les Perses se fussent aperçus de sa retraite précipitée. Ils n'en furent avertis qu'au lever de l'aurore; ils durent être étonnés d'une fuite aussi prompte et que rien ne paraissait motiver. Le roi, mieux instruit de la faiblesse et de la versasilité d'Arsace, soupçonna les causes d'une conduite aussi étrange, et pour ne pas jeter le trouble dans son armée, il feignit de croire que c'était une opération concertée entre eux;

puis il dépêche un messager chargé de rassurer Arsace par les plus grands sermens pour l'engager à revenir et le prémunir contre les faux rapports qui lui avaient été faits. Les instances de cet envoyé furent inutiles, les terreurs d'Arsace l'emportèrent encore une fois sur les protestations de Sapor, il continua sa marche vers l'intérieur de ses états, et depuis il n'eut plus aucune relation d'amitié avec ce prince.

§. XVII. *Arsace fait assassiner Vartan, envoyé de Sapor* (1).

Sapor n'avait cependant pas encore perdu tout espoir de détruire les préventions d'Arsace et de l'engager à rentrer dans son alliance. Vartan le Mamigonien, vint en Arménie avec des lettres du roi de Perse, remplies des plus fortes assurances de son attachement. Arsace allait encore donner une nouvelle preuve de son inconstance; il avait de l'inclination pour Vartan, il n'en fallait pas davantage pour le gagner et le faire consentir à renouer avec Sapor. Arsace, ébranlé, était près de céder, quand le connétable Vasak revint à la cour : il suffit de sa présence pour tout changer. Il convainquit sans peine le roi, que Vartan était un traître, dont le dessein secret était de le livrer au prince persan, et qu'il devait se hâter de s'en défaire, s'il ne voulait perdre et lui et l'Arménie. La reine, qui avait beaucoup de pouvoir sur l'esprit d'Arsace, acheva

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 18. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 25.

de le persuader; elle n'avait pas oublié la part que Vartan avait prise au meurtre de Gnel, et d'ailleurs, redoutant pour elle et pour son père les conséquences de l'alliance persane, elle se joignit à Vasak. Ils l'emportèrent dans l'esprit irrésolu du roi, la mort de Vartan fut décidée, le caractère d'ambassadeur ne put le protéger contre la jalousie et la haine de son frère, qui ne tarda pas à le faire assassiner en vertu des ordres d'Arsace. Ce dernier attentat acheva de rendre les deux rois irréconciliables.

§. XVIII. *Les princes arméniens se révoltent contre Arsace* (1).

Tant de crimes avaient irrité contre Arsace les princes arméniens et l'Arménie tout entière. Couvert du sang de son père et de ses neveux, toujours environné et dirigé par des hommes pervers, il était devenu l'objet d'une haine universelle. Elle se manifesta par une révolte presque générale. Les princes de la race de Camsar, chéris des Arméniens à cause de leur noble origine et de leurs belles qualités, redoutables par leurs vastes possessions et leur valeur, en donnèrent le signal. Nerseh, fils d'Arschavir, se mit à la tête des peuples soulevés; un général persan, envoyé par Sapor, lui amena des troupes, leurs forces réunies vinrent attaquer Arsace, qui, tranquille dans sa ville d'Arschakavan, s'y abandonnait sans inquiétude

(8) Moï. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 27. — Mesrob, *Hist. de Nersès*, c. 4.

à ses honteuses voluptés. Surpris dans sa retraite, il eut à peine le temps de s'échapper, et, suivi du seul Vasak, il se réfugia chez les Ibériens au milieu du Caucase. Arschakavan fut livrée aux flammes, on rasa ses édifices jusque dans leurs fondemens et ses habitans, objets de l'exécration de l'Arménie entière, furent tous égorgés, hommes et femmes. Les enfans seuls furent redevables de la vie aux pressantes sollicitations de Nersès.

### §. XIX. *Apostasie de Mehroujan, prince des Ardzrouniens* (1).

L'exemple donné dans le nord et au centre de l'Arménie, fut imité dans le midi. Le prince des Ardzrouniens, nommé Mehroujan, dont les états s'étendaient sur les bords du lac de Van, embrassant une partie de sa circonférence et se prolongeant au loin dans les montagnes des Curdes, s'était aussi soulevé. Ce dynaste, puissant entre tous les chefs arméniens, appartenait à l'une des plus anciennes familles du pays. Cette race illustre passait pour être issue d'un des fils du grand roi d'Assyrie, Sennacherib, qui, sept siècles avant notre ère, s'étaient refugiés en Arménie, après le meurtre de leur père. Elle subsistait donc depuis mille ans; sept siècles après elle était encore en possession des mêmes pays, qu'ils abandonnèrent à l'empereur Basile II, dont ils reçurent en échange le ter-

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 23.—Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 27 et 35.

ritoire de Sébaste et d'autres domaines dans l'Asie mineure (1). Des vues ambitieuses se mêlèrent à la révolte de Mehroujan, le mépris et la haine qu'Arsace avait mérités lui firent concevoir l'espérance de monter sur le trône d'Arménie : dans ce dessein, pour se créer des partisans, il renonce à la religion chrétienne, embrasse celle des Mages et jure de la faire recevoir dans ses états particuliers et dans toute l'Arménie. Il croyait ainsi engager dans son parti ceux qui ouvertement ou secrètement étaient encore attachés à l'ancien culte de l'Arménie ; il pensait aussi que Sapor le soutiendrait avec plus de zèle dans son entreprise. La première tentative de Mehroujan ne fut pas heureuse : il avait été vaincu par Vasak et contraint de s'enfuir en Perse, mais favorisé par la révolte générale des princes arméniens, il ne tarda pas à rentrer en campagne. A la tête des troupes de l'Atropatène, il dirige sa marche en suivant le cours du Tigre, qu'il remonte du sud au nord, et pénètre dans l'Arménie par la frontière méridionale; partout le meurtre, le pillage, l'incendie signalent son passage : l'Arzanène, l'Ingilène, la Grande-Sophène, la Sophène des Schahouniens, le canton de Daranaghi, ne sont bientôt qu'un monceau de ruines. Mehroujan faisait raser tous les forts dont il se rendait maître, renversait les temples et les édifices publics, il n'épargnait pas même la cendre des morts, pour ravir les trésors enfermés dans leurs

(1) *Voyez* sur l'origine et l'histoire de cette famille mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arménie*, t. I, p. 196 et 423-426.

tombeaux; il s'avance ainsi jusque dans l'Acilisène. L'antique forteresse d'Ani (1), lieu révéré de toute l'Arménie, tomba en son pouvoir : les sépulcres des anciens rois, qui s'y trouvaient en grand nombre, furent tous profanés, et leurs ossemens, arrachés avec violence, devaient être transférés en Perse. On croyait emporter avec ces tristes trophées la fortune de l'Arménie. Les princes arméniens parvinrent cependant à retirer ces reliques des mains sacriléges de Mehroujan, et ils les déposèrent avec honneur dans un tombeau commun qu'ils firent disposer dans le bourg d'Aghts au pied du mont Arakadz. Chargé des trésors qu'il avait ravis dans tous les lieux qu'il avait parcourus, Mehroujan vint se réunir aux dynastes révoltés.

## §. XX. *Arsace rétabli sur son trône* (2).

Cependant Arsace, réfugié en Ibérie, s'occupait à y chercher des moyens de remonter sur son trône : les levées qu'il y fit, et les forces qui lui furent amenées par ceux de ses partisans qui vinrent se réunir à lui, le mirent bientôt en état de tirer, ou au moins de demander vengeance des outrages que les princes lui avaient fait éprouver. Ceux-ci réunis sous les ordres de Nerseh ne perdirent pas courage, leur résistance

---

(1) Il ne faut pas confondre cet endroit avec une ville du même nom, située au centre de l'Arménie, dont elle fut la capitale pendant le moyen âge. Celle dont il s'agit ici était sur les bords de l'Euphrate. On l'appelle à présent Kamakh.

(2) Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 29.

fut opiniâtre, et la victoire incertaine semblait se décider en leur faveur, quand un secours inopiné de troupes romaines, vint donner l'avantage à Arsace. Le roi d'Arménie chassé de ses états n'avait pas mis tout son espoir dans la force des armes, il s'était assuré d'autres ressources. C'est à Nersès qu'il avait eu recours dans son malheur, et le patriarche désarmé par son repentir avait consenti à interposer sa médiation auprès des princes et ses bons offices auprès de l'empereur. Persuadé qu'en servant son roi, même coupable, il servait sa patrie, Nersès se rendit promptement à Constantinople. L'existence politique de l'Arménie, comme nation indépendante, résidait toute dans la personne de son roi. S'il était détrôné, l'Arménie cessait d'exister, et n'était plus qu'une province de Perse. L'empire alors se trouvant privé d'une barrière utile, devenait vulnérable sur une plus grande étendue de terrain; car l'Arménie indépendante protégeait par sa neutralité, ou défendait par son alliance, une frontière très-étendue. Nersès n'eut pas de peine à faire sentir toutes ces raisons à Constance, et déjà Arsace en avait recueilli le fruit. Les princes et leurs alliés persans avaient été défaits sur les bords de l'Araxe par Vasak. Désunis par ce revers, chacun d'eux s'empressa d'écrire au roi pour faire sa paix particulière. Nersès crut que le moment était venu d'employer sa médiation et d'arrêter de plus grands maux, en empêchant Arsace d'appesantir sa vengeance sur des princes dont le salut importait à l'Arménie. La paix fut rétablie sous la garantie de Nersès : Arsace jura l'entier oubli du

passé, promit de rétablir chacun dans ses possessions et de gouverner selon la justice. Mehroujan et son beau-frère Vahân Mamigonien, frère de Vartan et du connétable Vasak, refusèrent seuls de souscrire au traité; ils préférèrent s'expatrier et chercher un asyle auprès du roi de Perse, comptant, sans doute, qu'il se présenterait bientôt des occasions de rentrer avec avantage en Arménie.

## §. XXI. *Alliance d'Arsace avec Constance* (1).

La part active que le roi de Perse avait prise dans ces révolutions, en fournissant des troupes aux Arméniens soulevés, avait tout-à-fait éloigné Arsace du dessein de renouer avec Sapor; il était plus que jamais attaché au parti des Romains. C'était à leur puissante intervention qu'il était redevable du succès qu'il avait obtenu dans une lutte trop inégale pour lui. Aussi, à peine rétabli sur son trône, il s'occupa de rendre plus durable le pacte qu'il venait de contracter avec Constance. L'aversion que Pharandsem n'avait cessé de lui témoigner, quoique toute-puissante, et mère de l'héritier présomptif de la couronne; le dégoût, suite trop ordinaire d'une passion depuis long-temps satisfaite, l'avaient décidé à éloigner cette princesse et à contracter un autre mariage. Nersès, qu'il avait envoyé à Constantinople pour y confirmer le renouvellement de l'alliance, et y conduire, comme otage, le

(1) Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 29.

fils qu'il avait eu de Pharandsem, était aussi chargé de demander pour son maître la princesse Olympias, fille de l'ancien préfet du prétoire Ablabius, qui, destinée naguère à épouser Constant, était, depuis sa mort, gardée à la cour auprès de Constance.

### §. XXII. *Massacre de la famille de Camsar* (1).

Cependant, malgré la paix conclue et jurée, Arsace n'avait pas perdu le desir de tirer une vengeance éclatante des princes qui l'avaient offensé. Chassé par eux de son trône, obligé de souscrire ensuite de dures conditions, et de leur assurer une pleine impunité, il pouvait craindre de se voir encore une fois à leur merci; comptant peu sur leur foi incertaine, il songeait aux moyens de se préserver d'un tel malheur. Il profita, pour exécuter son dessein, de l'absence de Nersès, garant du traité. Sous prétexte d'une grande fête, tous les dynastes sont invités à se rendre à Armavir, ancienne capitale du royaume. Là, au lieu des plaisirs qu'ils croyaient y goûter, ils trouvent une mort cruelle. Ils périssent victimes de la plus infâme trahison. C'est principalement sur la race de Camsar que tomba la fureur du roi : hommes, femmes et enfans, ils furent tous égorgés. Ce n'en fut pas assez pour sa haine : il défendit de donner la sépulture à leurs corps abandonnés aux chiens et aux vautours; des habitans de

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 19. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 31 et 32. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 4.

Nakhdjavan (1), qui, malgré les ordres du roi, leur avaient rendu ce pieux service, furent livrés au supplice. Il fit aussi lapider l'archevêque de Bagrévand, qui gouvernait l'église d'Arménie pendant l'absence de Nersès, parce qu'il avait osé lui faire des représentations sur sa cruauté et sa perfidie. Sans perdre de temps, Arsace entra à la tête de son armée dans la principauté qui appartenait à cette famille. Il se saisit de la belle ville d'Érovantaschat (2), qu'il convoitait depuis long-temps, et du fort château d'Artogérassa (3), où il mit garnison. Spantarad, fils d'Arschavir et neveu de Nerseh, ainsi que ses deux enfans, Schavarsch et Gazavon, furent les seuls de cette famille qui échappèrent à ce massacre; avertis à temps, ils purent se soustraire à la cruauté d'Arsace, et chercher un asyle dans l'empire romain, où ils habitèrent tant que leur persécuteur occupa le trône d'Armenie.

---

(1) C'est la moderne *Nakhtchivan*, en arménien *Nakhidchèvan*. Il en est question dans Ptolémée, qui la nomme *Naxuana*.

(2) Cette ville, ruinée maintenant, était située dans la province d'Arscharouni, au midi de l'Araxe. Elle avait été fondée au milieu du premier siècle de notre ère par le roi Érovant. *Voyez* mes *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 120.

(3) Cette forteresse, appelée ainsi par Ammien Marcellin (l. XXVII c. 12), est nommée *Artagéras* par Strabon (XI, 529), *Artagéra* par Velleius Paterculus, et *Artagigarta* par Ptolémée (l. V, c. 13). Chez les Arméniens c'est *Artakers* ou *Kapoïd-perd*, c'est-à-dire, *le château bleu*. Elle était aussi située dans la province d'Arscharouni (l'Araxanène ou le champ araxénien des anciens), sur une haute montagne, au midi de l'Araxe. Il en sera beaucoup question dans la suite de cette histoire.

§. XXIII. *Arsace épouse Olympias* (1).

Le patriarche avait obtenu un plein succès dans la nouvelle négociation dont il avait été chargé par son souverain. Constance accueillit sa demande et lui accorda facilement, pour épouse, la fiancée de son frère. Il la fit conduire avec honneur en Arménie. C'est d'elle qu'Arsace tenait les biens qu'il possédait dans l'empire. Ces biens furent affranchis par la volonté de Constance, de tous les droits qui pesaient sur les autres terres, et ils furent assimilés à celles qui faisaient partie du domaine impérial, ou des possessions de la famille régnante. Arsace fut infiniment touché de la faveur insigne que l'empereur lui avait faite, en lui permettant d'épouser une personne qu'on regardait comme une princesse du sang impérial (2). La satisfaction qu'il en ressentit rendit plus vif l'amour qu'il avait conçu pour sa nouvelle épouse; car c'est à elle qu'il rapportait, avec raison, le mérite des honneurs dont Constance le comblait. Ce mariage qui faisait la joie de l'Arménie et de son souverain, n'avait pas été envisagé de la même façon dans l'empire. On y blâmait Constance d'avoir livré sans pudeur à un barbare une illustre

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 15. — Amm. Marc. l. XX, c. 11. — Athan. *ad monach.* t. I, p. 385. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 24. — Mesrob, *Hist. de Nersès*, c. 2.

(2) Faustus de Byzance (l. IV, c. 25) et Moïse de Khoren (l. III, c. 22) disent l'un et l'autre qu'Olympias était de la famille impériale.

princesse, qui avait été pour ainsi dire l'épouse de son frère. Ce mariage dut se conclure peu de temps avant l'an 358, puisqu'il en est fait mention dans l'apologie que saint Athanase publia en cette année, pour se défendre contre les Ariens. Il en parle comme d'un événement récent, dont il fait un reproche à Constance. C'est ainsi que le roi d'Arménie s'était allié à la famille impériale.

*(La suite à un prochain numéro.)*

---

*Rapport fait au conseil de la Société asiatique par* M. Eugène Burnouf, *sur la collection de manuscrits et d'antiquités rapportée de l'Inde par M. Bélanger.*

Messieurs,

Vous avez chargé une commission, composée de MM. Saint-Martin, Klaproth et de moi, d'examiner les manuscrits et antiquités que M. Bélanger a rapportés de l'Inde. Je viens, au nom de cette commission, vous exposer le résultat de l'examen qu'elle a fait de cette collection, qui occupe une place importante parmi les matériaux de tout genre que le zèle de M. Bélanger a rassemblés dans son voyage en Orient, et qui égale, si elle ne la surpasse pas en importance, celle des manuscrits singhalais dont la bibliothèque royale a récemment fait l'acquisition. Elle comprend un nombre considérable de manuscrits barmans recueillis par M. Bélanger pendant son séjour au Pégou;

plusieurs inscriptions indiennes copiées d'après les monumens et accompagnées en grande partie de traductions anglaises; quelques vocabulaires des dialectes du nord de l'Indostan, les dessins de diverses ruines à Mahamalaïpour, deux ouvrages chinois, et plusieurs traités sur l'art de guérir, traduits en indoustani et en bengali à l'usage des Hindous.

Les manuscrits barmans sont au nombre de vingt-trois et dans un état parfait de conservation. Ils sont, comme la plupart des livres qui viennent de l'Inde au-delà du Gange, écrits avec un stilet sur feuilles de palmier. Il en est plusieurs qui sont fort étendus, leur réunion présente un grand intérêt, parce qu'elle forme la seule collection de manuscrits barmans qui existe encore en France, et parce que plusieurs ne peuvent manquer de jeter du jour sur l'histoire et la philosophie des peuples de l'Inde au-delà du Gange. Le relevé des titres de ces manuscrits, autant du moins que votre commission a pu les reconnaître, suffira pour en faire entrevoir l'importance.

Le n.° 1, manuscrit d'une étendue considérable, est un traité sur la médecine écrit en barman. Nous rapprochons de cet ouvrage, le n.° 6, dont le sujet est le même, et le n.° 3 qui a pour titre *Dhâtuvantarikyam*, ou *Traité sur les élémens*; ces élémens sont au nombre de quatre, et c'est, ce semble, de leur combinaison que sont formés les divers médicamens. Cet ouvrage est écrit en langue barmane, mêlée de plusieurs mots et formules en pali. Le n.° 2 comprend deux ouvrages; le premier de seize feuilles, est un

texte religieux en pali avec un commentaire barman, il paraît incomplet; le second, de quatre feuilles, est un poëme en l'honneur de Bouddha. Nous réunissons ensemble les n.os 4, 5, 13 et 16, parce que ce sont les diverses parties d'un même ouvrage qui se trouvent dispersées dans plusieurs manuscrits. Le n.° 4 a, dans la liste de M. Bélanger, le titre de *Lois du Gouvernement*, tandis que les autres ne portent aucune note qui puisse en indiquer le contenu. Cet ouvrage traite de la législation, et le préambule historique qui en fait le commencement se rapporte au temps du roi Dhammasatta, célèbre dans l'histoire du bouddhisme, telle qu'elle est donnée par les Singhalais et les Barmans. Divers détails prouvent qu'à cette époque, qui doit être antérieure au VII.e siècle avant notre ère, la différence des sectateurs de Brahma et de Bouddha n'était pas aussi fortement tranchée qu'elle l'est devenue depuis. Le texte pali est accompagné d'un ample commentaire barman qui répète chacun des mots de l'original et donne souvent le moyen de le corriger. La première partie de ce traité se trouve dans le n.° 16 et dans le n.° 4; la seconde dans le n.° 13; la cinquième dans le n.° 5; la sixième et la septième sont doubles dans le n.° 5 et le n.° 13; la huitième l'est également dans le n.° 4 et le n.° 16, et la dixième est seulement dans le n.° 5. Au manuscrit que nous venons de décrire, nous joindrons le n.° 11 de M. Bélanger, qui a le titre de *Réglemens;* ces réglemens en pali et commentés en barman, sont attribués à Manouradja.

Les livres historiques ont aussi trouvé leur place dans la collection de M. Bélanger. Le n.° 7 contient une histoire de l'Arakan, intitulée : *Râdjasankhou*; le texte est en barman, mêlé d'un plus grand nombre de phrases en pali qu'on n'a coutume d'en rencontrer dans les livres en langue vulgaire. Le n.° 8 paraît aussi être une histoire des anciens rois, quoiqu'en beaucoup de parties il offre une grande ressemblance avec le n.° 11 qui traite des devoirs et des lois. Le n.° 10 est la vie d'un ancien roi barman contemporain de la déification de Gôtama; le texte de cet ouvrage est moins mêlé de pali qu'aucun des précédens. Le n.° 12 et le n.° 14 ont un caractère plus religieux qu'historique. Le premier de ces deux ouvrages a pour titre, dans le catalogue de M. Bélanger, *Histoire du repos de Gôtama, indiquant où il a posé son pied*, ce qui est d'accord avec le titre barman qui signifie *Histoire de la vénérable empreinte*. On sait quel respect ont les bouddhistes pour ces représentations du pied de Bouddha qui se trouvent dans tous les pays où s'est établie sa doctrine; le texte de cet ouvrage est en pali, commenté en barman. Le n.° 14, dont on a également le texte et le commentaire, est intitulé : *Nârada-djâtakam*, ou *Naissance de Nârada*, et plus exactement *Histoire de la naissance de Bouddha en Nârada*. Cet ouvrage est fort curieux en ce qu'il nous fait connaître une des parties d'une grande collection qui comprend cinq cent cinquante livres. Les bouddhistes de Ceylan et de l'Inde au-delà du Gange, appellent *Djâtaka* le récit fait par Gôtama lui-même de ses existences en ce monde

antérieurement à sa déification. Ils n'en comptent pas moins de cinq cent cinquante, parmi lesquelles on en distingue dix qui l'emportent sur les autres en célébrité et en intérêt. Le *Nârada-djâtakam* est le cinquième de cette collection choisie à laquelle appartient aussi un autre manuscrit de M. Bélanger, qui a pour titre *Histoire rèligieuse*, mais dont le véritable nom est *Nemi-vatthou* ou *Histoire de Nemi*, l'une des plus célèbres naissances de Bouddha. Ces deux traités nous paraissent devoir compter parmi les plus importantes acquisitions de la collection de M. Bélanger, qui contient déjà de si précieux matériaux pour l'étude de l'histoire des Barmans. La religion, la philosophie y sont également représentées, et les n.os 9, 15, 18 et 19, en barman mêlé de pali, appartiennent à ces matières. Mais l'ouvrage qui doit être le plus curieux en ce genre, est un manuscrit très-volumineux qui n'est égalé en étendue que par *l'Angouttara*, recueil que la bibliothèque du Roi doit au zèle de M. Bélanger. C'est un long dialogue entre Bouddha et Ananda, son disciple, dont le sujet est cette philosophie abstruse des Bouddhistes, que l'on connaît encore si peu. Comparé avec *l'Angouttara*, avec lequel il a quelques traits de ressemblance, cet ouvrage immense pourrait servir de base à un travail qui ne serait pas sans intérêt pour la connaissance de la métaphysique des bouddhistes.

Après les manuscrits dont nous venons d'indiquer sommairement les titres, votre commission place les inscriptions, qui ont toutes été trouvées dans

l'Inde centrale. Elles sont copiées, à ce qu'il paraît, avec la plus grande fidélité, et le dessin reproduit quelquefois même jusqu'à la grosseur des caractères originaux. En général on doit louer le soin avec lequel M. Bélanger a fait représenter ces monumens pour lesquels les voyageurs croient ordinairement avoir fait beaucoup quand ils en rapportent un dessin confus ou incomplet. Ces inscriptions présentent pour le plupart diverses formes du dévanagari. La première, prise à l'entrée d'une caverne dans les monts Vindhya, est un nouveau spécimen de ce caractère de l'inscription de Firouz-lath qu'on n'a pas encore déchiffré. La deuxième, prise non loin de cette même caverne, nous apprend qu'elle fut creusée par Ananta Varma, dont l'époque n'est pas indiquée. Le dévanagari en est assez lisible, et d'ailleurs l'original est accompagné d'une traduction anglaise. La troisième inscription, qui est fort courte et n'est pas traduite, a été comme les précédentes trouvée dans les monts Vindhya près de Belsa; elle est curieuse en ce que les caractères en sont tout à fait semblables au dévanagari usité dans le sud de l'Inde et que nous a fait connaître un mémoire de M. Babington. Les deux suivantes, qui ne sont pas non plus traduites, sont beaucoup plus longues qu'aucune de celles que nous venons d'énumérer. Elles forment ensemble 17 pages *in-4.°*, et offrent un singulier mélange de caractères dévanagaris et de formes empruntées au télougou et au malâyalam. L'inscription cotée par M. Bélanger n.$^{os}$ 7 et 8 est celle que M. Babington a déjà

donnée dans la planche 13 du tome II des *Transactions de la Société asiatique de Londres*. Elle se trouve sur une pagode voisine de Mahâmalaipour, et est accompagnée, dans le travail du savant anglais que nous venons de citer, de deux transcriptions en caractères différens et non moins anciens que M. Bélanger n'a pas rapportées. Trois autres inscriptions sont en sanscrit et en karnâtaka, le tout écrit avec les caractères de cette dernière langue. La première mentionne la donation d'un village, faite à Shiva par Krichna-Râya, un des plus célèbres souverains de Vidjayanagara; elle est de l'an 1430 de l'ère de Sâlivâhâna, c'est-à-dire, de la nôtre 1507; les deux autres, du même Krichna-Râya, sont datées de 1512 et de 1515, et relatent, l'une, une donation de terre, et l'autre, l'érection d'un petit temple en l'honneur de Vishala-Svâmi.

Tels sont les objets sur lesquels votre commission a cru devoir attirer particulièrement l'attention du conseil, comme devant fournir des renseignemens étendus et tout à fait neufs sur divers points de la philosophie et de la littérature orientale. Les autres parties de la collection de M. Bélanger, quoique intéressantes à plus d'un titre, nous arrêteront moins long-temps, parce que les matières auxquelles elles se rapportent sont généralement plus connues. Ainsi votre commission n'insiste pas sur la collection des des courts vocabulaires des dialectes ourdou, Bengali, singhalais, bradj-bhâkh et pouchto. Ces vocabulaires sont rédigés avec soin et ils pourraient servir de

modèle pour les collections de ce genre. Mais après les excellens dictionnaires de Shakespear et de Carey, ils ajouteraient peu à nos connaissances, si ce n'est peut-être pour le pouchto et le bradj. Quelques observations suffiront également pour faire connaître la valeur des dessins rapportés par M. Bélanger. Ils sont au nombre de huit et représentent quelques-unes des scènes sculptées sur les rochers de Mahâmalaipour. Cette partie de sa collection a peut-être moins d'importance que les précédentes ; quand on la compare au grand et beau travail de M. Babington inséré dans le tome II des *Transactions de la Société asiatique de Londres*. Un des dessins de M. Bélanger représente la vue totale de la montagne, mais avec moins de détails que la planche I du mémoire anglais précité. On en trouve davantage dans trois dessins, qui ne sont que la reproduction d'un seul et même sujet que donne aussi la planche anglaise. Ces dessins, quoique n'égalant à peu près que la dixième partie des scènes mythologiques que nous a fait connaître M. Babington, qui, au reste, a pu faire sur les lieux un séjour plus long que M. Bélanger, ont cela d'intéressant qu'ils prouvent l'extrême exactitude de l'artiste auquel on doit les planches des *Transactions asiatiques de Londres*. Nous pouvons affirmer qu'elles sont de tout point identiques aux esquisses de M. Bélanger, qu'on y retrouve les mêmes défauts qui déparent le plus grand nombre des sculptures indiennes, et que, selon toute apparence, les originaux n'ont pas été plus embellis par un artiste que par l'autre. Nous avons cru

devoir faire ici cette remarque, parce que la perfection de quelques modèles de l'art indien publiés en Angleterre, a inspiré à plusieurs personnes des doutes sur le degré de fidélité avec lequel ils ont pu être reproduits.

Dans le cours de son examen, votre commission a dû, de préférence, s'arrêter sur la partie de la collection de M. Bélanger qui faisait espérer les résultats les plus neufs et les plus étendus. Elle regarde le recueil de manuscrits barmans et palis comme une des acquisitions les plus précieuses pour la connaissance de l'histoire et de la philosophie de l'Inde au-delà du Gange. Elle a été aussi frappée de son importance relativement à la philologie indienne en particulier et à la grammaire comparée des idiômes de l'Asie occidentale. Les deux langues dans lesquelles sont écrits les ouvrages qui composent cette collection, ont été jusqu'ici trop peu étudiées, faute de matériaux nécessaires, pour qu'on n'accueille pas avec empressement les moyens nombreux qu'elle offre à ceux qui voudront en acquérir l'intelligence. En outre, le rapprochement de deux idiomes aussi différens l'un de l'autre que le barman et le pali, doit fournir matière à de curieuses comparaisons, et répandre quelque jour sur plusieurs problèmes qui intéressent l'histoire et la philosophie du langage. En résumé votre commission pense que M. Bélanger a mérité les éloges de la Société pour le discernement avec lequel il a su diriger ses recherches sur une des parties les moins connues de la littérature orientale, et elle vous propose, pour encou-

rager, autant qu'il est en vous, un zèle trop rare parmi les voyageurs, de faire connaître, par la voie de votre journal, avec quelle satisfaction vous avez vu le succès de recherches dont vous avez toujours suivi les progrès avec un vif intérêt.

---

*Rapport sur le Dictionnaire français-arabe d'*Ellious Bocthor, *revu et augmenté par* M. Caussin de Perceval fils (1).

La langue arabe, dans laquelle il existe tant et de si importans ouvrages, et qui nous a conservé plusieurs des traités de philosophie, de médecine, de mathématiques et d'astronomie de l'antiquité, est encore une de celles qui se parlent sur une plus vaste étendue de pays, et dont la connaissance est des plus utiles. On s'en sert non seulement en Arabie, mais en Syrie, en Égypte, sur les côtes d'Afrique et en Mésopotamie. Elle est même un des principaux liens de communication dans l'intérieur de l'Afrique, dans une partie de la Perse et dans quelques îles de la mer des Indes.

La langue arabe ne doit pas seulement ses progrès à l'avantage d'avoir été l'idiome particulier du peuple qui, à partir du VII.e siècle de notre ère, conquit successivement une si grande partie du globe, elle a, aux yeux des diverses nations musulmanes, le mé-

(1) Paris, Firmin Didot, 2 vol. *in-4.o*

rite de leur avoir transmis leur code religieux et politique. Elle a d'ailleurs donné naissance à la littérature la plus variée et la plus riche dont ces nations puissent s'énorgueillir.

La langue arabe, comme toutes les langues qui se répandent sur de vastes contrées, a éprouvé, par la suite des temps, des altérations et des modifications. Tel mot qui est écrit d'une manière dans un pays, l'est d'une autre manière dans un autre. Plusieurs ont reçu de nouvelles acceptions; quelques-uns ont été empruntés aux nations étrangères.

Ces changemens ne sont pas aussi considérables qu'on serait d'abord tenté de le croire; en général, lorsque les Arabes ont senti le besoin d'exprimer une idée nouvelle, ils ont tâché de trouver dans leur propre idiome, un mot qui répondît à cette idée. Aussi n'y a-t-il peut-être pas maintenant dans le monde une langue qui se conserve depuis autant de temps.

Cependant il existe d'assez grandes différences entre le langage parlé aujourd'hui et celui qui a été employé dans les livres. On a exclu de la conversation les termes savans ou recherchés; on néglige, pour plus de promptitude, la plupart des règles établies par les anciens grammairiens; par exemple, on n'a presqu'aucun égard aux différences de cas et de temps.

A l'époque de la renaissance des lettres et des arts en Europe, dans les XVI.[e] et XVII.[e] siècles de notre ère, on ne tarda pas à sentir le besoin de l'étude de l'arabe. Il parut plusieurs dictionnaires

à ce sujet : les uns, tels que ceux de Golius et de Castel, eurent pour objet l'intelligence de l'arabe littéral, c'est-à-dire, de l'arabe des livres, et ils offrirent les mots arabes expliqués en latin ; les autres, tels que ceux du P. Germano di Silesia et du P. Cannès, étant surtout destinés à l'usage des personnes qui voulaient apprendre à parler la langue, offrirent les mots européens accompagnés de leurs équivalens arabes (1).

Au nombre de ces derniers étaient divers vocabulaires et dictionnaires composés pour les Français; mais aucun n'avait été imprimé : il n'avait paru jusqu'ici que le petit dictionnaire français-arabe de M. Ruphy, consacré au dialecte usité sur les côtes de Barbarie. Cette lacune était vivement sentie, à une époque surtout où la langue française, s'étant extrêmement répandue, était devenue presque le lien de communication entre les peuples de l'Orient et de l'Occident.

Le dictionnaire dont nous rendons compte, est destiné à satisfaire à ce besoin. Les deux personnes auxquelles on le doit, présentent les meilleures garanties d'exactitude; feu Ellious Bocthor, auteur du travail primitif, était né, il y a environ cinquante

(1) Le titre de l'ouvrage du P. Germano est : *Fabrica linguæ arabicæ cum interpretatione latinâ et italicâ*. Rom. 1639, *in-fol.* Quant au dictionnaire du P. Cannès, il est intitulé : *Diccionario espanol-latino-arabigo en que siguiendo el diccionario abreviado de la Academia, se ponen las correspondensias latinas y arabes*. Madrid, 1787, 3 vol. *in-fol.*

ans, à Syouth, dans la haute Égypte, sur les bords du Nil. Ayant pris parti pour les Français, lorsque ces derniers envahirent l'antique patrie des Pharaons, il fut obligé de les accompagner dans leur retraite, et vint s'établir en France. D'abord attaché en qualité d'interprète au ministère de la guerre, à Paris, il fut ensuite nommé professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes, près la Bibliothèque du Roi. M. Caussin de Perceval, qui l'a remplacé à sa mort, a lui-même séjourné pendant quelque temps en Syrie.

Voici d'abord le plan qui a été suivi : « Cet ouvrage, est-il dit dans un avertissement placé en » tête, étant particulièrement destiné au personnes » qui ont besoin d'apprendre à parler et à écrire » la langue arabe, c'est-à-dire, aux voyageurs et » surtout aux interprètes, on a évité d'y insérer les » mots qui sont exclusivement de l'idiome savant » et poétique; on s'est attaché à ne le composer que » des mots usuels, tant de la langue écrite que de » la langue parlée. Ainsi les expressions familières » de la conversation, même les termes bas et popu» laires, aussi bien que les expressions recherchées » du discours écrit et soigné des Arabes modernes, » ont dû trouver place dans ce dictionnaire. Les » mots français qui n'ont point de correspondans » en arabe ont été traduits par des périphrases, afin » d'étendre l'usage de cet ouvrage aux arabes qui » veulent apprendre notre langue. »

On voit par ces paroles que ce dictionnaire est

particulièrement destiné à la langue vulgaire, et qu'il ne s'adresse pas seulement aux Français qui voudront apprendre l'arabe, mais aux Arabes qui voudront apprendre le français. Aussi n'y trouve-t-on pas seulement les termes français qui ont un équivalent en arabe, mais ceux qui expriment des idées tout-à-fait étrangères aux peuples orientaux, tels que les mots *naïade*, *marquis*, *opéra*, &c. Les deux auteurs ont pris pour base de leur travail le *Dictionnaire de l'Académie française*, et ils ont relevé tous les mots susceptibles d'être traduits ou expliqués en arabe.

Il n'eût pas été indifférent de connaître la part de chaque auteur. Nous avons dit que M. Bocthor était né en Égypte et que M. Caussin a séjourné en Syrie : il est probable que l'un et l'autre, dans les expressions arabes qu'ils ont rapportées, ont eu égard au dialecte qu'ils avaient été dans le cas de mieux connaître ; et le lecteur aurait pu quelquefois se rendre compte des idiotismes en usage dans certaines contrées. Mais aucune indication de ce genre n'a été mentionnée dans l'ouvrage. M. Caussin, qui est venu le dernier, et qui a publié le livre entier, se contente de dire que les mots qui lui appartiennent, entrent à peu près pour moitié dans la somme totale : il ajoute qu'au reste, dans les additions qui sont son ouvrage, il a fait de nombreux emprunts aux dictionnaires du P. Germano et du P. Cannès.

Les deux auteurs d'ailleurs ont fait preuve d'une

grande connaissance, tant de l'arabe vulgaire que de l'arabe littéral. Les mots, quoique conformes à la prononciation actuelle, sont constamment ramenés aux règles de la grammaire. Un autre avantage de ce dictionnaire, c'est qu'il renferme assez exactement les termes d'arts et métiers. On sait combien les expressions de ce genre embarrassent dans la lecture des livres, et il est de ces expressions qui sont ici expliquées pour la première fois.

Nous avons cru cependant reconnaître dans cet ouvrage des défectuosités assez graves; et comme M. Caussin annonce l'intention de publier en son propre nom un nouveau dictionnaire arabe-français, nous développerons nos observations, dans l'espoir qu'elles ne lui seront pas inutiles.

On a vu que ce dictionnaire est surtout destiné aux personnes qui veulent apprendre à parler l'arabe. Il était donc de la plus grande importance que la prononciation de chaque mot fût parfaitement déterminée, dans une langue surtout où l'on ne marque ordinairement que les consonnes. Or M. Caussin n'a pas marqué les motions ni les voyelles, et il n'a pas accompagné les consonnes d'une transcription en caractères français; ni l'un ni l'autre de ces moyens n'ayant été mis en usage, comment l'élève pourra-t-il prononcer les mots? Golius et Castel, qui travaillaient pour des personnes vouées à l'étude des livres, avaient employé le premier moyen, et Meninski avait eu recours à l'autre.

La langue arabe, comme toutes celles qui, après

avoir été le langage dominant, deviennent l'apanage des peuples vaincus, a admis dans son sein un certain nombre de termes persans, turcs et même européens. Ces derniers sont d'une composition tout-à-fait différente de celle des premiers. N'eût-il pas été bon d'indiquer l'origine de ces mots, ne fût-ce que par une initiale? C'est le moyen dont on s'était servi jusqu'ici.

Cet inconvénient existe aussi pour la partie française de ce dictionnaire. On sait que le français a adopté plusieurs mots latins, particulièrement dans les matières de jurisprudence; nous citerons comme exemple l'expression *ne varietur*. Quel ne sera pas l'embarras d'un arabe, qui, étudiant le français, voudra, à l'aide de ce dictionnaire, faire l'analyse de cette expression.

Toutes les parties de ce dictionnaire ne sont pas également parfaites. Il nous semble avoir remarqué des lacunes, à la vérité légères, dans la portion consacrée à l'arabe parlé sur les côtes d'Afrique. Peut-être les auteurs auraient-ils trouvé à puiser dans un dictionnaire français-arabe manuscrit, composé par le gouverneur d'un de nos anciens établissemens sur les côtes d'Alger (1).

Certains mots français qui ont un équivalent en arabe, sont rendus par des périphrases; d'autres qui

(1) Ce dictionnaire est conservé au cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi; l'auteur est J. B. Fenin, ancien gouverneur de La Calle.

n'en ont pas, en reçoivent un, sans que les auteurs aient songé à les accompagner d'une explication particulière. Au nombre de ces derniers nous citerons le mot français *feu*, qui se dit d'une personne morte, et qui exprime la cessation d'être : ce mot, dans ce dictionnaire, est rendu par مرحوم, mot dont à la vérité, les Orientaux se servent en parlant des morts, mais qui signifie proprement *de qui Dieu ait pitié*, et qui est une suite de l'esprit de religion familier aux Musulmans.

On pourrait encore faire remarquer que la méthode suivie par les deux auteurs n'est pas toujours constante; par exemple, les dénominations géographiques sont marquées dans certaines parties, et ne le sont pas dans d'autres. Un mot français qui a besoin d'une définition est expliqué en arabe; d'autres fois c'est le mot arabe qui est expliqué en français. Cet ouvrage étant destiné à-la-fois aux français qui étudient l'arabe, et aux Arabes qui étudient le français, il y aura de ces explications qui seront pour les commençans difficiles à entendre.

Mais ces observations ne doivent diminuer en rien la reconnaissance que l'on doit à M. Bocthor et à M. Caussin. Nous les aurions même passées sous silence, si, comme nous l'avons dit, nous n'avions espéré qu'elles seront à M. Caussin de quelque utilité.

En finissant, nous devons dire quelques mots sur la part que M. le marquis de Clermont-Tonnerre a eue à cette importante publication : c'est M. de Clermont-Tonnerre qui, à la mort de M. Bocthor,

acheta son manuscrit et le destina à l'impression; c'est lui qui jeta les yeux sur M. Caussin, pour que l'ouvrage reçût les diverses améliorations dont il était susceptible.

REINAUD.

# NOUVELLES ET MÉLANGES.

## SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

*Séance du 2 novembre 1829.*

M. Henry TATTAM, recteur de Saint-Cuthbert à Bedford, est présenté et admis comme membre de la Société. Il écrit pour annoncer la publication prochaine de sa grammaire égyptienne.

M. Letellier écrit de Tiflis pour demander que la Société lui ouvre un crédit mensuel pendant son séjour dans le Caucase. Cette demande est renvoyée à une commission composée de MM. le comte de Lasteyrie, Klaproth et Kieffer.

M. de Clermont-Tonnerre présente au Conseil la 6.[e] et dernière livraison du *Dictionnaire français arabe* publié par M. Caussin de Perceval; cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Reinaud (*Voy.* ci-dessus, pag. 461).

MM. les commissaires chargés de surveiller les progrès des ouvrages ordonnés ou encouragés par le Conseil, font leur rapport ainsi qu'il suit:

L'impression des notes du *Sacontala* sera terminée dans peu de jours, et il ne restera plus que l'introduction à imprimer.

La dernière épreuve du *Mencius* est sur le point d'être tirée.

celle d'*Aachik-pachazadé* ( dont le seul exemplaire en Europe, que je sache, existe à la Vaticane, dans le dépôt de la reine Christine ), ont été éclipsées par les historiens plus modernes qui y ont puisé, elles sont devenues très-rares, et excepté les bibliothèques de Constantinople, *Neschri* n'existe, à ma connaissance, dans aucune des bibliothèques publiques de l'Europe, à moins qu'elle ne se trouve parmi les manuscrits non catalogués de la bibliothèque royale de Paris.

L'importance de cet ouvrage comme une des principales sources de l'histoire ottomane, me l'a fait rechercher avec empressement, et je suis parvenu à m'en procurer deux manuscrits; l'un, *in-4.°* fort beau et complet, et l'autre, *in-12*, mal relié, auquel il manque une douzaine de feuillets (deux à la fin et huit ou dix entre les feuilles 96 et 105). En numérotant les pages de ce manuscrit, j'ai sauté les huit feuillets, et j'ai numéroté, dans leur véritable ordre, les feuillets de 95-115 déplacés par un relieur turc ignorant, entre les feuillets 86 et 87; c'est l'exemplaire que je vous adresse. Si l'histoire de *Neschri* ne se trouvait pas parmi les manuscrits des bibliothèques de Paris, je pourrais compléter les dix ou douze feuillets qui manquent à ce manuscrit, en les faisant copier sur le mien, et je n'attends là-dessus que votre réponse.

On peut se convaincre aisément par la comparaison de mon manuscrit avec les *Annales musulmanes* de Lewenclau ou Leunclavius (surtout dans l'édition allemande faite à Francfort, en 1595, *in-fol.*), que le contenu de l'histoire de *Neschri* a déjà été publié pour la plus grande partie. Les orientalistes seront bien aises, je pense, d'apprendre qu'il se trouve maintenant un exemplaire de *Neschri* à Paris, dans le foyer des lumières orientales; il y pourra être consulté par tous ceux qui voudront se convaincre par la comparaison du texte de la fidélité avec laquelle j'ai travaillé sur *Neschri*, comme sur toutes les autres sources originales dont je me suis servi pour

la composition de mon *Histoire ottomane*. C'est la meilleure réponse que je puisse faire à des critiques malveillantes et injustes, et dans lesquelles on se permet de mettre en doute ou l'exactitude ou la capacité de l'écrivain, sans autre raison peut-être que l'impossibilité où on est de faire usage soi-même des sources dans lesquelles j'ai puisé, et dans lesquelles on va jusqu'à m'accuser d'avoir *usurpé* (*ad suos concinnandos usurpasset*) le contenu de manuscrits qui ne sont pas entre les mains de tout le monde.

Accusation étrange, en vérité, d'un nouveau genre d'usurpation! Le manuscrit que j'ai l'honneur d'offrir à la bibliothèque de la Société servira, dans tout son contenu, à me justifier contre des accusations aussi étranges qu'injustes.

C'est ainsi que *Neschri* (dans ce manuscrit, *fol.* 94 *v.°* l. 6) atteste que Mahomet I était âgé de onze ans à la bataille d'Angora, fait attesté aussi par l'histoire persane intitulée *Behdjetal-tewarikh*, dont il se trouve un exemplaire à la bibliothèque de Leyde.

Il est question, dans le même manuscrit (fol. 17, l. 6), d'un combat révoqué en doute, et qui fut livré par le Sultan Ala-eddin contre une troupe de Tatars, et dans lequel il fut secouru par Ertoghroul. Ce fait, au reste, est également rapporté dans le *Gihannuma* de Hadji Calfa, et dans toutes les autres sources de l'histoire ottomane.

On trouve (fol. 91 *v.°*, l. 1) le mot que Timour prononça à la bataille d'Angora, au sujet des Serviens, qu'il prit pour des derviches.

Il est vrai que tous ces passages et bien d'autres, révoqués en doute par M. Hamaker, ont été très-bien traduits par le drogman *Mourad* et que Lewenklau les a fidèlement rapportés dans ses *Annales musulmanes;* mais par l'usage de mon manuscrit, les orientalistes qui entendent le turc pourront se convaincre eux-mêmes de la fidélité avec la-

celle d'*Aachik-pachazadé* ( dont le seul exemplaire en Europe, que je sache, existe à la Vaticane, dans le dépôt de la reine Christine ), ont été éclipsées par les historiens plus modernes qui y ont puisé, elles sont devenues très-rares, et excepté les bibliothèques de Constantinople, *Neschri* n'existe, à ma connaissance, dans aucune des bibliothèques publiques de l'Europe, à moins qu'elle ne se trouve parmi les manuscrits non catalogués de la bibliothèque royale de Paris.

L'importance de cet ouvrage comme une des principales sources de l'histoire ottomane, me l'a fait rechercher avec empressement, et je suis parvenu à m'en procurer deux manuscrits; l'un, *in-4.°* fort beau et complet, et l'autre, *in-12*, mal relié, auquel il manque une douzaine de feuillets (deux à la fin et huit ou dix entre les feuilles 96 et 105). En numérotant les pages de ce manuscrit, j'ai sauté les huit feuillets, et j'ai numéroté, dans leur véritable ordre, les feuillets de 95-115 déplacés par un relieur turc ignorant, entre les feuillets 86 et 87; c'est l'exemplaire que je vous adresse. Si l'histoire de *Neschri* ne se trouvait pas parmi les manuscrits des bibliothèques de Paris, je pourrais compléter les dix ou douze feuillets qui manquent à ce manuscrit, en les faisant copier sur le mien, et je n'attends là-dessus que votre réponse.

On peut se convaincre aisément par la comparaison de mon manuscrit avec les *Annales musulmanes* de Lewenclau ou Leunclavius (surtout dans l'édition allemande faite à Francfort, en 1595, *in-fol.*), que le contenu de l'histoire de *Neschri* a déjà été publié pour la plus grande partie. Les orientalistes seront bien aises, je pense, d'apprendre qu'il se trouve maintenant un exemplaire de *Neschri* à Paris, dans le foyer des lumières orientales; il y pourra être consulté par tous ceux qui voudront se convaincre par la comparaison du texte de la fidélité avec laquelle j'ai travaillé sur *Neschri*, comme sur toutes les autres sources originales dont je me suis servi pour

## CRITIQUE LITTÉRAIRE.

*schah*, dont la vie de Timour a été publiée en arabe et en latin par M. Manger, et qui n'aurait pas manqué de s'emparer du sens de ce titre pour en faire une épigramme contre le conquérant Mogol, si effectivement le mot *Gourcan* eût signifié *le grand loup*, reconnaît que c'est le titre qui distinguait les princes alliés à la famille impériale. Je vais citer le passage d'après la traduction latine.

*Postquam vero Transoxianæ imperium sibi vindicasset, æqualibus suis superior in matrimonium accepit regum filias, ideoque addiderunt ei cognomen* Kurkan, *quod in idiomate Mogulensi valet* gener, *quoniam cum regibus adfinitatem contraxerat, atque summa in eorum aula pollebat auctoritate.*

J'ai déjà cité ce passage dans mon *Mémoire sur une correspondance inédite de Tamerlan avec Charles VI*, mémoire qui a été imprimé dans le tome VI du nouveau Recueil de *l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.*

M. de Hammer, n'ayant consulté que la traduction faite par Petis de la Croix, de l'histoire de Tamerlan écrite en persan par Schérifeddin Ali Yezdi, y a vu que cet écrivain donnait à ce conquérant le titre de *Lion*, et il paraît avoir cru, quoiqu'il ne le dise pas positivement, que, dans le texte de l'auteur persan, il y avait گورکان *Gourcan*. En général il ne faudrait pas, pour les détails, citer Schérifeddin d'après l'ouvrage de Petis de la Croix, qui est plutôt un extrait qu'une traduction de l'original persan. M. Klaproth, en rapportant les vers où Petis de la Croix a pris l'épithète de *lion*, a fait voir que le terme persan employé dans l'original est شیرمرد, ce qui signifie *un homme fort comme un lion*. Mais peut-être, en faveur des personnes qui voudraient comparer le texte persan de ces vers avec la traduction, n'est-il pas inutile de faire remarquer qu'on a mal à propos imprimé باش au lieu de باس et que le texte ne parle nullement *de la force des épaules* de Timour, et ne dit point que ce conquérant ait été la

*gloire du monde.* Le second hémistiche du premier des vers cités, est entièrement arabe, et on aurait tort de croire que شانه soit là mot persan qui entre autres choses signifie *scapula*; et quant au mot composé كيتى نورد qui termine le second vers, il veut dire *qui parcourt le monde*. Petis de la Croix, qui ne s'attachait point à rendre le texte exactement, a pu négliger cette épithète sans aucune conséquence.

Si ces observations vous paraissent, Monsieur, de quelque utilité, je vous prie de leur donner place dans le *Journal asiatique*.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens très-distingués.

Le baron Silvestre de Sacy.

---

## *Lettre de M. de Hammer au Président de la Société asiatique.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ici un manuscrit relatif à l'histoire ottomane, dont je vous prie de faire hommage en mon nom à la Société. C'est le *Gihannuma* de *Neschri*, une des histoires les plus anciennes, les plus authentiques et les plus estimées des Ottomans, écrite sous le règne de Bayezid II. Le célèbre interprète de la Porte, *Mourad*, renégat hongrois, auteur d'un traité sur l'*Islam* et de différens autres ouvrages, sur lequel on trouve une notice dans le premier volume des *Oriental Collections* d'Ouseley (pag. 41), a traduit l'histoire de *Neschri* à la fin du XVI.[e] siècle, pour Haniwald, secrétaire de l'ambassadeur autrichien M. de Breyner, et Léwenklau en a tiré en grande partie ses *Annales musulmanes*. Comme cette histoire, tout aussi bien que

celle d'*Aachik-pachazadé* ( dont le seul exemplaire en Europe, que je sache, existe à la Vaticane, dans le dépôt de la reine Christine ), ont été éclipsées par les historiens plus modernes qui y ont puisé, elles sont devenues très-rares, et excepté les bibliothèques de Constantinople, *Neschri* n'existe, à ma connaissance, dans aucune des bibliothèques publiques de l'Europe, à moins qu'elle ne se trouve parmi les manuscrits non catalogués de la bibliothèque royale de Paris.

L'importance de cet ouvrage comme une des principales sources de l'histoire ottomane, me l'a fait rechercher avec empressement, et je suis parvenu à m'en procurer deux manuscrits; l'un, *in-4.°* fort beau et complet, et l'autre, *in-12*, mal relié, auquel il manque une douzaine de feuillets (deux à la fin et huit ou dix entre les feuilles 96 et 105). En numérotant les pages de ce manuscrit, j'ai sauté les huit feuillets, et j'ai numéroté, dans leur véritable ordre, les feuillets de 95-115 déplacés par un relieur turc ignorant, entre les feuillets 86 et 87; c'est l'exemplaire que je vous adresse. Si l'histoire de *Neschri* ne se trouvait pas parmi les manuscrits des bibliothèques de Paris, je pourrais compléter les dix ou douze feuillets qui manquent à ce manuscrit, en les faisant copier sur le mien, et je n'attends là-dessus que votre réponse.

On peut se convaincre aisément par la comparaison de mon manuscrit avec les *Annales musulmanes* de Lewenclau ou Leunclavius (surtout dans l'édition allemande faite à Francfort, en 1595, *in-fol.*), que le contenu de l'histoire de *Neschri* a déjà été publié pour la plus grande partie. Les orientalistes seront bien aises, je pense, d'apprendre qu'il se trouve maintenant un exemplaire de *Neschri* à Paris, dans le foyer des lumières orientales; il y pourra être consulté par tous ceux qui voudront se convaincre par la comparaison du texte de la fidélité avec laquelle j'ai travaillé sur *Neschri*, comme sur toutes les autres sources originales dont je me suis servi pour

la composition de mon *Histoire ottomane*. C'est la meilleure réponse que je puisse faire à des critiques malveillantes et injustes, et dans lesquelles on se permet de mettre en doute ou l'exactitude ou la capacité de l'écrivain, sans autre raison peut-être que l'impossibilité où on est de faire usage soi-même des sources dans lesquelles j'ai puisé, et dans lesquelles on va jusqu'à m'accuser d'avoir *usurpé* (*ad suos concinnandos usurpasset*) le contenu de manuscrits qui ne sont pas entre les mains de tout le monde.

Accusation étrange, en vérité, d'un nouveau genre d'usurpation ! Le manuscrit que j'ai l'honneur d'offrir à la bibliothèque de la Société servira, dans tout son contenu, à me justifier contre des accusations aussi étranges qu'injustes.

C'est ainsi que *Neschri* ( dans ce manuscrit, *fol.* 94 *v.°* l. 6 ) atteste que Mahomet I était âgé de onze ans à la bataille d'Angora, fait attesté aussi par l'histoire persane intitulée *Behdjetol-tewarikh*, dont il se trouve un exemplaire à la bibliothèque de Leyde.

Il est question, dans le même manuscrit (fol. 17, l. 6), d'un combat révoqué en doute, et qui fut livré par le Sultan Ala-eddin contre une troupe de Tatars, et dans lequel il fut secouru par Ertoghroul. Ce fait, au reste, est également rapporté dans le *Gihannuma* de Hadji Calfa, et dans toutes les autres sources de l'histoire ottomane.

On trouve (fol. 91 *v.°*, l. 1) le mot que Timour prononça à la bataille d'Angora, au sujet des Serviens, qu'il prit pour des derviches.

Il est vrai que tous ces passages et bien d'autres, révoqués en doute par M. Hamaker, ont été très-bien traduits par le drogman *Mourad* et que Lewenklau les a fidèlement rapportés dans ses *Annales musulmanes ;* mais par l'usage de mon manuscrit, les orientalistes qui entendent le turc pourront se convaincre eux-mêmes de la fidélité avec la-

quelle j'ai puisé dans les sources, et de la vérité de ce que j'ai avancé dans ma défense contre la critique de M. Hamaker (1).

Je suis, &c.

DE HAMMER.

Vienne, le 27 novembre 1828.

# TABLE GÉNÉRALE

## DES ARTICLES CONTENUS DANS LE 4.e VOLUME.

## MÉMOIRES.



(1) Cette défense a été insérée dans le *Nouveau Journal asiatique*, t. III, pag. 241-274, sous le titre de : *Éclaircissemens sur quelques points contestés de l'histoire des Arabes, des Byzantins, des Seldjoukides et des Ottomans.*

## CRITIQUE LITTÉRAIRE.

## NOUVELLES ET MÉLANGES.



## BIBLIOGRAPHIE.



---

### *ERRATA.*

Pag. 84, lig. 5, et pag. 91, lig. 4, *lisez :* « qu'il n'existait aucun livre imprimé. »

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

---

# RAPPORT

DE

## LA COMMISSION DES CENSEURS

POUR L'ANNÉE 1829.

# RAPPORT

DE

## LA COMMISSION DES CENSEURS

SUR LA COMPTABILITÉ

## DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

EN 1829.

---

Messieurs,

La Commission des fonds a mis sous les yeux des Censeurs nommés dans la dernière séance générale le compte des recettes et dépenses de la Société asiatique pendant l'année 1829.

Il résulte de l'examen qu'ils en ont fait, que la *Recette*, qui se compose :

1.° Du montant des souscriptions;

2.° Du produit de la vente des ouvrages imprimés aux frais de la Société;

3.° De la somme payée par MM. Dondey-Dupré pour l'abonnement de 216 exemplaires du *Journal asiatique;*

4.° Du crédit ouvert par le Roi à l'Imprimerie royale, au profit de la Société;

| | |
|---|---|
| s'est élevée à la somme de............... | 10,982f 15c |
| à laquelle il faut ajouter celle de........... | 4,295 32 |
| qui restait en caisse au 1.er janvier 1829. | |
| Ce qui donne un total de............... | 15,277 47. |
| La *Dépense*, qui consiste en frais d'administration, de loyer, reliures, d'impressions d'ouvrages, de souscriptions, etc. a été de.. | 12,879 47. |
| D'où il suit qu'au 1.er janvier 1830, il y avait en caisse une somme de............ | 2,398. |

Cette somme s'accroîtra nécessairement des recettes qui auront lieu dans le cours de la présente année, et qui ne doivent pas figurer ici.

Nous terminerons, Messieurs, en vous priant d'approuver le compte que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui, et en demandant que la Société veuille bien, par l'organe de son président, adresser ses remercîmens à messieurs les membres de la Commission des fonds, pour le zèle, le soin et l'exactitude avec lesquels ils se sont acquittés de l'administration de vos finances.

Le rapport détaillé sur les recettes et dépenses de l'exercice dont il s'agit sera imprimé incessamment et distribué.

P. B. Hase.

Demanne, *Rapporteur*.

# Société Asiatique.

# RAPPORT

SUR

# LES TRAVAUX DU CONSEIL

ET

# L'EMPLOI DES FONDS

# DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

PENDANT L'ANNÉE 1829,

FAIT

DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1830;

SUIVI

DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,
DE CELLE DE SES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,
ET DE SON RÉGLEMENT.



IMPRIMÉ,
PAR AUTORISATION DE M.GR LE GARDE DES SCEAUX,
À L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXX.

# SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

## PROCÈS-VERBAL

### DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1830.

LA séance s'ouvre à midi, sous la présidence de M. ABEL-RÉMUSAT, Président du Conseil de la Société.

Le Procès-verbal de la Séance générale du 30 avril 1829 est lu, la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de S. A. R. M.gr le le Duc D'ORLÉANS, par laquelle S. A. R. annonce qu'elle ne pourra pas cette année présider la Séance générale de la Société.

S. E. le Ministre de l'Intérieur adresse à la Société un exemplaire du Catalogue de la collection du Lieutenant-colonel Colin Mackenzie, de la part de la Compagnie des Indes orientales.

M. DUPLEIX DE MÉZY, Conseiller d'état, est présenté et agréé comme membre de la Société.

On dépose sur le bureau les ouvrages, ou les parties des ouvrages dont l'impression a été ordonnée par le Conseil et dont la désignation suit :

*Sacountalâ*, publié en sanscrit et en français, par M. Chézy, aux frais de la Société. *In-4.°* édition complètement achevée.

*Meng-tseu*, publié en chinois et en latin, par M. Stanislas Julien, aux frais de la Société. 2 vol. grand *in-8.°* édition complètement achevée.

*Chronique géorgienne*, publiée en géorgien et en français, par M. Brosset, aux frais de la Société.

*Vendidad sadé*, publié par M. Eug. Burnouf, et encouragé par la Société. IV.^e livr. *in-fol.*

Les ouvrages suivans sont offerts pour la bibliothèque de la Société.

Par M. Marcel, *Paléographie arabe, ou Recueil de mémoires sur différens monumens lapidaires des arabes*, par M. le chevalier Marcel. I.^re partie; Paris, 1828, *in-fol.*; *Grammaire arabe vulgaire du dialecte d'Égypte*, par M. Marcel. Au Kaire, 1799, *in-4.°*; *Vocabulaire français algérien*, par M. Marcel. 1.^re et 2.^e édition. Paris, 1830, *in-16.* — Par M. Vincent, *Vocabulaire français arabe, suivi de dialogues, &c.* Paris, 1830, *in-8.°* — Par la Cour des Directeurs de la Compagnie des Indes, *Mackenzie Collection, &c.* by H. H. Wilson. Calcutta, 1828, 2 volumes, *in-8.°* — Par la Société d'agriculture

DE L'INDE, *Transactions of the agricultural and horticultural Society of India.* Tom. I, Sérampore, 1829, *in-8.°* — Par M. JOMARD, *Remarques et recherches géographiques sur le Voyage de M. Caillé dans l'Afrique centrale,* par M. Jomard. Paris, 1830, *in-8°.* — Par M. CHARMOY, *Expédition d'Alexandre le Grand contre les Russes,* extrait de l'*Alexandréïde* ou *Iskender-Nàmé de Nizâmi,* traduit en grande partie d'après l'édition de Calcutta, par Louis Spitznagel, etc.... traduction entièrement refondue par F. B. Charmoy, conseiller d'état au service de S. M. l'empereur de toutes les Russies, professeur ordinaire de persan et de turc à l'Institut oriental..... chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de la 2.e classe avec les insignes en diamant. Pétersbourg, tom. I, 1829, *in-8.°*

M. Eug. Burnouf, chargé, par *interim,* des fonctions de secrétaire, lit l'exposé des travaux du Conseil pendant les derniers mois de l'année 1829 et les trois premiers de l'année 1830.

M. DEMANNE, l'un des censeurs, en son nom ainsi qu'au nom de M. HASE, annonce qu'il résulte de l'examen des comptes que la plus grande exactitude a régné dans la comptabilité. Le Président, après avoir consulté l'assemblée, déclare que les conclusions de ce rapport sont adoptées.

(Le rapport détaillé sur les recettes et les dépenses de l'année 1829 sera imprimé incessamment et distribué à chacun des membres de la Société).

Les nominations faites dans l'assemblée générale du 30 avril 1829, nécessitant un changement dans la rédaction des articles I et II du réglement, relatifs à l'organisation du bureau, il est donné lecture de la rédaction nouvelle, telle qu'elle a été proposée par le Conseil, dans la séance du 1.er juin 1829. L'assemblée adopte les articles proposés, et arrête qu'ils feront partie du réglement de la Société. (*Voy.* ci-dessous pag. 49).

M. REINAUD lit un mémoire sur la formation des armées musulmanes au moyen âge.

M. STENZLER lit une traduction de l'épisode de *Sâvitrî*, extrait du *Mahâbhârata.*

M. KURZ lit un extrait d'un mémoire sur l'état politique et religieux de la Chine, selon le Chou-king.

M. Ernest FOUINET communique des fragmens de poésie persane et arabe, traduits en vers.

(L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture des fragmens d'un voyage en Egypte et en Nubie par M. RIFAUD).

Les membres de la Société sont invités à déposer leurs votes pour le renouvellement de la série sortante des membres du bureau et du conseil; on procède ensuite au dépouillement du scrutin, dont le résultat présente les nominations suivantes :

*Président honoraire :* M. le baron SILVESTRE DE SACY.

*Président :* M. ABEL-RÉMUSAT.

*Vice-présidens :* MM. le comte de LASTEYRIE et le comte D'HAUTERIVE.

*Secrétaire :* M. Eugène BURNOUF.

*Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire :* M. STAHL.

*Trésorier :* M. DELACROIX.

*Commission des fonds :* MM. WÜRTZ, FEUILLET, le baron DE GÉRANDO.

*Membres du Conseil :* MM. Amédée JAUBERT, le baron DE HUMBOLDT, AGOUB, GRANGERET DE LA GRANGE, le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, SAINT-MARTIN, COQUEBERT DE MONTBRET, CAUSSIN DE PERCEVAL fils.

*Censeurs :* MM. EYRIÈS, l'abbé DE LABOUDERIE.

La séance est levée à trois heures et demie.

Pour extrait conforme :

Eugène BURNOUF,

*Secrétaire.*

# TABLEAU

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1830.

---

*Président perpétuel.*

S. A. R. M.gr LE DUC D'ORLÉANS.

*Président honoraire.*

M. Le baron SILVESTRE DE SACY.

*Président.*

M. ABEL-RÉMUSAT.

*Vice-présidens.*

MM. Le comte D'HAUTERIVE.
Le comte DE LASTEYRIE.

*Secrétaire.*

M. Eugène BURNOUF.

*Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire.*

M. STAHL.

*Trésorier.*

M. DELACROIX.

*Commission des Fonds.*

MM. Le baron DEGÉRANDO.
FEUILLET.
WÜRTZ.

*Membres du Conseil.*

MM. BURNOUF père.
Le comte Amédée DE PASTORET.
KIEFFER.
HASE.
Le comte PORTALIS.
L'abbé DE LABOUDERIE.
DEMANNE.
Eugène COQUEBERT DE MONTBRET.
Étienne QUATREMÈRE.
REINAUD.
CHÉZY.
EYRIÈS.
KLAPROTH.
RAOUL-ROCHETTE.
Le baron PASQUIER.
Le duc DE RAUZAN.
Le baron DE HUMBOLDT.
SAINT-MARTIN.
Le baron COQUEBERT DE MONTBRET.
Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE.

MM. Amédée JAUBERT.
AGOUB.
GRANGERET DE LA GRANGE.
CAUSSIN DE PERCEVAL fils.

*Censeurs.*

MM. l'abbé DE LABOUDERIE.
EYRIÈS.

Agent de la Société, M. CASSIN, au local de la Société, *rue Taranne,* n.° 12.

*N. B.* Les Séances du conseil ont lieu le premier lundi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n.° 12.

MM. BUSSIÈRE ( le baron Théodore Rénouard DE ).
Le chevalier BYERLEY.

Le duc DE CADORE, pair de France.
Le rév. CALDWEL, à Versailles.
CALTHROP (Henri), du collége *Corpus-Christi*, à Cambridge.
Le baron DE CANITZ, premier aide-de-camp de S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, *pro tempore*, plénipotentiaire de Prusse près la Porte ottomane.
Le baron VAN DEN CAPELLEN, ancien gouverneur des Indes orientales hollandaises, président honoraire de la Société des sciences de Batavia.
CASTAGNE, premier député du Commerce à Constantinople.
CAUSSIN DE PERCEVAL fils, professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
CHARMOY, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.
La comtesse VICTORINE DE CHASTENAY.
Le vicomte DE CHATEAUBRIANT, pair de France.
Le marquis DE CHATEAUGIRON.
CHAUMETTE DES FOSSÉS, consul général à Lima.
CHÉZY, membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége royal de France, et de persan à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

les divers pays où se cultive l'étude des langues, de l'histoire et des littératures de l'Asie. Vous trouverez sans doute que je n'ai pas besoin d'excuse pour n'avoir accepté que la partie la plus facile de la tâche qui m'était imposée, en rappelant à sa destination première le rapport annuel dont le savant que vous aimiez à entendre pouvait seul agrandir le plan.

La direction uniforme que le Conseil a donnée à ses travaux pendant le cours de l'année qui vient de finir, trace la marche de celui qui se borne à exposer ce qui a été fait en faveur des études que votre association a pour but d'encourager. Suivre avec persévérance les progrès des ouvrages dont l'impression avait été précédemment ordonnée, accueillir les demandes des savans qui sollicitaient la faveur de publier leurs travaux sous vos auspices, chaque fois que ces travaux ont paru devoir servir à l'avancement des études orientales, tels sont les devoirs que s'est imposés le Conseil, et à l'accomplissement desquels il a consacré les pouvoirs dont votre confiance l'a investi. Une amélioration importante dans l'emploi des fonds de la Société, dont on avait déjà pu pressentir les heureux résultats, a été poursuivie cette année avec un plein succès. Dans les premiers temps de sa fondation, le Conseil, désireux de favoriser le développement de jour en jour plus rapide des études relatives à l'Asie, avait ordonné la publication aux frais de la Société d'un certain nombre d'ouvrages propres à répandre la connaissance de quelques idiômes orientaux peu cultivés jusqu'alors. C'est

à ce desir qu'ont dû naissance la Grammaire japonaise, l'Épisode sanscrit de Yadjnadatta, la traduction latine du philosophe chinois Meng-tseu, et plusieurs autres ouvrages déjà terminés ou sur le point de l'être, et qui ont pour objet, ou de présenter aux étudians des secours qu'ils ne possédaient pas, ou de jeter du jour sur quelques questions importantes de philologie et de littérature orientales. Mais le nombre des ouvrages qui étaient soumis à l'examen du Conseil devint de jour en jour plus considérable, et tout en se félicitant de ce qu'il s'approchait ainsi du but que vous vous étiez proposé, celui de produire au grand jour des travaux que leurs auteurs eussent désespéré peut-être de jamais faire paraître sans vos encouragemens, le Conseil dut regretter que les frais considérables qu'entraîne l'impression des ouvrages orientaux, ne lui permissent pas d'entreprendre la publication de tous ceux qui lui étaient présentés. Au milieu de richesses dont le grand nombre même lui interdisait l'usage, le Conseil, d'accord avec votre commission des fonds, a cru qu'il fallait encourager par des souscriptions partielles le plus d'ouvrages qu'il lui serait possible, sans toutefois renoncer à publier certains travaux entièrement à ses frais, chaque fois que le permettraient les ressources de la société. Ce nouveau plan qui donne le moyen de partager entre plusieurs entreprises les fonds qu'eût absorbés une seule publication, doit, nous osons l'espérer, mériter votre approbation. Il a fourni au Conseil l'occasion de témoigner à des savans étrangers, par des encouragemens efficaces, l'estime qu'il faisait de

leurs travaux. Vous savez avec quel empressement avait été accueillie la demande de M. Freytag, de Bonn, éditeur des anciens monumens poétiques des Arabes, ouvrage étendu, d'une grande importance historique et littéraire, qui est maintenant terminé; le Conseil n'a pas vu avec moins d'intérêt la publication de la Moallaka de Tarafa, par M. Vullers. Une souscription a été ordonnée pour cet ouvrage, l'un de ceux qui ont été entrepris et terminés depuis la dernière séance générale. En s'associant autant qu'il était en lui à cette publication, le Conseil a voulu donner une nouvelle preuve de l'impartialité avec laquelle il favorisait toutes les entreprises littéraires qui ont l'Asie pour objet, à quelque nation qu'appartiennent les savans qui en sont les auteurs.

Ces encouragemens accordés à des productions étrangères n'ont pas empêché le Conseil de donner tous ses soins aux travaux qui ont pris naissance dans son sein, ou qui ont pour auteurs des membres de la Société. Ainsi l'édition de Mencius, par M. Stanislas Julien, est terminée; des additions importantes dont l'auteur a voulu faire suivre son travail, avaient seules retardé jusqu'ici l'achèvement de cette publication, désormais si utile à tous ceux qui voudront se livrer à l'étude de la langue chinoise. L'édition latine du dictionnaire chinois du P. Bazile de Glémona, entreprise par MM. Jouy et Kurz, et que la Société publie à ses frais, a été conduite avec toute l'activité que l'on pouvait desirer dans un travail aussi difficile, et les auteurs en

présentent aujourd'hui la vingt-cinquième demi-feuille. Les progrès de la Grammaire géorgienne et du Dictionnaire mandchou n'ont pas répondu, autant que le souhaitait le Conseil, à l'activité bien connue de l'auteur. Mais une partie du manuscrit égarée chez l'imprimeur qui en était primitivement chargé, et la difficulté de se servir des caractères mandchous et géorgiens qui n'ont encore été transportés que partiellement à l'Imprimerie royale expliquent ces retards qui ne se renouvelleront plus. L'édition du drame de Sacountalâ avec une traduction nouvelle par M. Chézy est terminée en ce moment, et sans doute que les amateurs de plus en plus nombreux de la littérature indienne regretteront moins les retards qui les auront empêchés de jouir plus tôt de ce bel ouvrage, quand ils pourront apprécier tous les soins qu'a dû prendre l'éditeur pour s'assurer de la parfaite correction du texte, et en même temps de la haute élégance de la traduction. Outre ces ouvrages déjà commencés depuis long-temps, le Conseil a pu ordonner l'impression du texte avec la traduction d'un extrait de la Chronique géorgienne, par M. Brosset, dont les communications relatives à ce nouvel objet d'étude avaient plus d'une fois enrichi le Journal de la Société. La Chronique géorgienne est un des ouvrages qui ont été entrepris depuis la dernière séance générale, et vous verrez sans doute avec satisfaction qu'il soit déjà aussi avancé. Le texte est complètement achevé et cinq feuilles de la traduction vous sont présentées aujourd'hui.

Les progrès des ouvrages que le Conseil a crus dignes d'être encouragés par une souscription, n'ont pas été moins rapides. L'édition des lois de Manou, ce code antique l'une des bases de la civilisation indienne, et en même temps l'un des monumens littéraires les plus précieux que l'orient nous ait conservés, est parvenue à la seconde livraison; et l'éditeur, M. Loiseleur Deslongchamps, doit publier la traduction et les notes avant la fin de l'année. La quatrième livraison du Vendidad Sadé paraît en ce moment, et on peut apprécier avec quelle fidélité M. Jouy a conservé le style du beau manuscrit que l'éditeur du Vendidad l'a chargé de reproduire. Les personnes qui cultivent la littérature arabe ont remarqué le même talent et la même élégance dans l'édition de la Géographie d'Abulféda, publiée par M. Jouy, dont le zèle paraît devoir suffire à un grand nombre d'entreprises de nature diverse. Cette publication surpasse peut-être tout ce qu'on avait droit d'attendre de l'emploi de la lithographie pour la reproduction brillante et fidèle des monumens nombreux de la calligraphie orientale, et les soins que M. Reinaud a bien voulu donner à la correction du texte, assurent à cette édition un rang distingué parmi les productions récentes de la littérature arabe. Aussi le Conseil n'a pas balancé d'ajouter cet ouvrage à la liste déjà étendue de ceux dont il encourage la publication, et on peut dire que la première livraison a pleinement justifié cette faveur. Les mêmes encouragemens ont été accordés à l'édition du texte du roman célèbre Yiu kiao li, que l'on doit à l'élégant

pinceau de M. Levasseur, et dont on avait pu, dès la séance de l'année dernière, admirer l'exécution toute chinoise. Si, comme on a lieu de l'espérer, M. Levasseur reprend et poursuit avec une activité nouvelle cette publication, les personnes qui se livrent à l'étude de la littérature des Chinois, pourront lire dans la langue originale cette production curieuse que l'écrivain célèbre qui nous préside a popularisée en France avec ce style naturel et vif qui a inspiré à quelques personnes des doutes si peu fondés sur l'authenticité de l'original chinois. M. Levasseur a de plus rédigé, de concert avec M. Kurz, un tableau des élémens vocaux de la langue chinoise. Ce tableau qui donne la liste de ceux des caractères qui servent le plus souvent à la prononciation, présente dans son ensemble le système ingénieux par lequel, avec des signes purement idéographiques, les Chinois parviennent à représenter des sons, et donnent ainsi à leur écriture pittoresque quelques-uns des avantages de l'écriture alphabétique qu'ils ne connaissent pas. Le Conseil qui a vu dans ce travail un service de plus rendu par l'école des sinologues français à l'étude d'une langue qui a déjà fait tant de progrès parmi nous, a voulu l'encourager par une souscription, et reconnaître ainsi le zèle des éditeurs qui n'ont d'ailleurs sollicité son concours que quand leur travail a été complètement achevé.

Une publication plus étendue et qui doit jeter un grand jour sur l'état ancien d'un peuple qu'une communauté de civilisation rattache à la Chine, l'Histoire des

Daïris du Japon, a obtenu du Conseil la même faveur Cet ouvrage important, que M. Titsingh avait composé d'après de nombreux matériaux recueillis pendant son séjour au Japon, et qui présente l'histoire complète de cette contrée, depuis le VI.e siècle avant notre ère, était jusqu'à ce jour resté manuscrit. Un des membres du Conseil, M. Klaproth, s'est chargé de l'enrichir de notes et de l'accompagner de tous les éclaircissemens que peuvent lui fournir ses vastes connaissances dans la géographie et l'histoire de l'Asie orientale. Cette publication sera un digne hommage rendu à la mémoire d'un voyageur célèbre dont on connaît déjà les travaux étendus. Elle recevra même un nouveau prix des difficultés qu'éprouvent toujours les Européens qui tentent de pénétrer au Japon; et des obstacles plus grands encore qui les attendent lorsqu'ils sont sur le point de rapporter dans leur patrie les résultats de recherches pénibles. En souscrivant à l'Histoire des Daïris du Japon, le Conseil a de plus été frappé par une considération générale que d'éminens orientalistes ont souvent appuyée de l'autorité imposante de leur approbation. S'il est vrai que la Société doive les encouragemens aux travaux que des études nouvelles multiplient depuis quelque temps en Europe; et dont plusieurs ouvrent à l'historien et au philosophe un vaste champ de recherches qui promettent d'être fécondes, elle serait injuste de laisser dans l'oubli des ouvrages qui eussent fait la gloire de leurs auteurs, si, moins désintéressés ou plus heureux, ils eussent pu les mettre au jour. C'est dans cette vue que déjà le Conseil avait

voulu s'associer à la publication de la traduction de l'I-king par le P. Régis. Et en effet, quand on pense aux recherches de tout genre sur les religions, les usages et les littératures des principaux peuples de l'Asie, et en même temps au grand nombre de vocabulaires et de grammaires d'idiômes encore à peine connus qui se conservent dans quelques bibliothèques de l'Europe, on doit regretter que des hommes studieux ne consacrent pas leur zèle à publier des matériaux dont plusieurs pourraient répandre un grand jour, ou sur des sujets complètement obscurs, ou sur des matières encore contestées.

C'est parce qu'il a trouvé toutes ces conditions réunies dans l'Histoire des Daïris du Japon, par Titsingh, que le Conseil a voulu la mettre au nombre des ouvrages dont il a, cette année, entrepris la publication, ou poursuivi l'achèvement avec zèle. Peut-être en considérant le nombre de ces travaux dont les uns sont terminés, et dont les autres le seront bientôt, trouverez-vous que l'année qui vient de s'écouler n'a pas été stérile. Car, si d'un côté l'impression de quelques-unes des publications commencées depuis long-temps, n'a pas fait de progrès aussi rapides qu'on devait l'espérer, le Conseil éprouve la satisfaction d'avoir terminé quelques ouvrages importans, et surtout d'avoir encouragé un grand nombre de publications nouvelles. Parmi les quatre ouvrages qui avaient appelé l'attention du Conseil dès les premières années de la fondation de la Société, les plus considérables peut-être, le Meng-tseu

et le Sacountalâ sont achevés, et déjà ils sont remplacés par la Chronique géorgienne, que l'auteur promet de faire paraître dans un court délai. Trois ouvrages seulement se trouvaient encouragés à l'époque de la dernière séance générale ; un des plus étendus, le Hamasa de M. Freytag, est publié depuis plusieurs mois, et la liste des livres auxquels votre Conseil a cru devoir souscrire pour un nombre considérable d'exemplaires, s'est augmentée de cinq ouvrages parmi lesquels deux sont déjà terminés.

Il est encore une autre publication à laquelle le Conseil attache une importance d'autant plus grande, qu'on est accoutumé à y chercher l'indication de ses travaux et la preuve de leurs progrès, c'est le Journal qui se publie aux frais et sous les auspices de la Société. Le Conseil ne doit pas vous laisser ignorer les observations auxquelles ont plus d'une fois donné lieu les retards qui en ont souvent ralenti et suspendu la marche. Le zèle n'a cependant pas manqué à la commission qui est spécialement chargée de la rédaction, ni aux membres qui veulent bien y coopérer de la manière la plus désintéressée. Ainsi le Journal s'est enrichi cette année de précieuses recherches philologiques que M. le baron Silvestre de Sacy a bien voulu lui adresser. M. Klaproth a donné une analyse critique des Chagrins de Hân, drame chinois, traduit par M. Davis, ainsi que plusieurs extraits sur les peuples et les langues du Tibet et de la Géorgie. M. Reinaud a communiqué au Conseil des rapports plein de notions intéressantes

sur des ouvrages qui avaient été renvoyés à son examen. Parmi les diverses branches de la littérature orientale, on a pu remarquer que celle des Arabes et des Persans n'avait pas été aussi fréquemment représentée dans le Journal, que celle des peuples moins connus qui habitent l'extrémité orientale de l'Asie. Ce n'est pas que la commission se soit imposé le devoir de n'admettre que les articles relatifs aux sujets les plus nouveaux entre ceux dont s'occupent avec zèle et succès plusieurs membres de la société. Mais les mémoires destinés à éclaircir quelques-unes des questions auxquelles donnent lieu les littératures de la Chine, du Tibet et de la Géorgie, ont été présentés à la commission en plus grand nombre que ceux qui avaient pour but de nous faire connaître les langues, la poésie et l'histoire des peuples sémitiques. La commission s'est empressée d'insérer dans le Journal tous les articles qui lui ont été adressés sur ces sujets importans; et nous pouvons vous donner l'assurance qu'elle n'a pas eu l'occasion d'user à l'égard d'aucun d'eux, du droit que lui a reconnu le Conseil en lui confiant la direction du Journal. Au reste les divers articles qui y ont été admis cette année se recommandent par ce caractère de spécialité scientifique qui distingue les productions des personnes auxquelles on en est redevable, et que vous ne vous plaindrez pas de trouver dans le Journal asiatique, puisque la Société, en le fondant, a eu surtout en vue d'ouvrir un recueil dans lequel toutes les spécialités de la science pussent également prendre place. C'est parce qu'en maintenant le Journal dans cette di-

rection, le Conseil croit ne pas avoir été infidèle à son plan, qu'il a vu avec plus de regrets des retards dont le moindre inconvénient a été de reculer de quelques mois la publication de deux numéros. Mais il ne dépendait pas entièrement de ses efforts d'en faire cesser la cause. Le contrat passé avec la maison de librairie chargée de la vente du Journal, donne à cette maison le droit d'y insérer diverses annonces qui, plus d'une fois, n'ont pas été remises à la commission aussi promptement que cela eût été nécessaire. La commission, pour respecter le droit du libraire, s'est donc vue souvent obligée de suspendre la marche du Journal; c'est là l'unique cause de retards dont le Conseil fera tous ses efforts pour prévenir le retour, résultat que les promesses du libraire de la Société lui donnent l'espoir d'obtenir bientôt, sans qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres mesures.

Tel est l'ensemble des travaux auxquels s'est livré le Conseil pendant le cours de l'année dernière. Vous jugerez si la direction qu'il a suivie, si la manière dont il a disposé des fonds à l'emploi desquels l'économie la plus sévère a toujours présidé, ont favorisé l'étude des langues et des littératures que vous voulez encourager. Le Conseil a constamment été guidé par les principes qui avaient présidé à son établissement, et s'il lui fallait donner la preuve qu'ils ont déjà porté des fruits, il la trouverait dans les témoignages d'estime que la Société a reçus cette année des orientalistes et des compagnies savantes livrées aux mêmes études

qu'elle. En Allemagne, des hommes comme les Schlegel, les Bopp, les Hammer; en Angleterre et dans l'Inde, MM. Briggs, Tod, et la Société asiatique de Calcutta, ont voulu, en adressant leurs ouvrages à la Société, lui donner une marque de leur estime, et c'est à l'intérêt qu'ils prennent à vos travaux que votre bibliothèque a dû de s'enrichir de ces grandes publications, comme le Râmâyan de M. de Schlegel, les Annales du Râdjasthân, par M. Tod, le XVI.e volume des Recherches asiatiques de Calcutta, et surtout la collection précieuse de livres arabes, persans, et sanscrits qui vous a été adressée par le comité d'instruction publique de Calcutta, et qui contient des renseignemens précieux sur les sujets les plus divers, la philosophie, la législation, l'histoire, la poésie, et la grammaire. Ainsi grâce à ces communications honorables, la Société est comme un centre auquel viennent aboutir les productions diverses qui intéressent la littérature orientale, et cet avantage, il lui est permis de s'en faire honneur parce qu'elle le doit uniquement aux généreux efforts qu'elle a faits pour répandre de plus en plus les belles études à la culture desquelles elle s'est vouée, et à l'impartialité vraiment libérale avec laquelle elle a toujours accueilli et jugé les productions des savans de tous les pays.

---

rection, le Conseil croit ne pas avoir été infidèle à son plan, qu'il a vu avec plus de regrets des retards dont le moindre inconvénient a été de reculer de quelques mois la publication de deux numéros. Mais il ne dépendait pas entièrement de ses efforts d'en faire cesser la cause. Le contrat passé avec la maison de librairie chargée de la vente du Journal, donne à cette maison le droit d'y insérer diverses annonces qui, plus d'une fois, n'ont pas été remises à la commission aussi promptement que cela eût été nécessaire. La commission, pour respecter le droit du libraire, s'est donc vue souvent obligée de suspendre la marche du Journal; c'est là l'unique cause de retards dont le Conseil fera tous ses efforts pour prévenir le retour, résultat que les promesses du libraire de la Société lui donnent l'espoir d'obtenir bientôt, sans qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres mesures.

Tel est l'ensemble des travaux auxquels s'est livré le Conseil pendant le cours de l'année dernière. Vous jugerez si la direction qu'il a suivie, si la manière dont il a disposé des fonds à l'emploi desquels l'économie la plus sévère a toujours présidé, ont favorisé l'étude des langues et des littératures que vous voulez encourager. Le Conseil a constamment été guidé par les principes qui avaient présidé à son établissement, et s'il lui fallait donner la preuve qu'ils ont déjà porté des fruits, il la trouverait dans les témoignages d'estime que la Société a reçus cette année des orientalistes et des compagnies savantes livrées aux mêmes études

# LISTE

## DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

### PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

S. A. R. M.gr LE DUC D'ORLÉANS.

MM. Agoub, professeur de langue arabe au collége royal de Louis-le-Grand.

Ampère fils.

Ansaldo (Roch), avocat, interprète de S. M. le roi de Sardaigne, près la Porte Ottomane.

Audiffret, attaché au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Aymond de Montépin, chef de bataillon au 19.e régiment.

Babinet, professeur de physique au collége de Saint-Louis.

Barchou.

MM. BAZIN, avocat.
BENOIST (François-Balth.), régent de rhétorique.
BÉRARD, maître des requêtes.
BERGER DE XIVREY.
BERGHAUSS, professeur à Berlin.
BERR (Michel), homme de lettres.
BIANCHI, secrétaire-interprète pour les langues orientales, au ministère des affaires étrangères.
Le duc DE BLACAS D'AULPS, pair de France, ambassadeur à Naples.
DE BLAINVILLE, membre de l'Institut.
BOBROWSKI (Michel), professeur à l'Université impériale de Wilna.
Le baron DE BOCK, conservateur des forêts.
Le docteur BŒKEL.
BOILLY (Jules).
BONAR (Henri).
BOUVRAIN, ancien professeur.
Le chevalier BRICE, ingénieur-géographe.
DE BRIÈRE, homme de lettres.
Le colonel BRIGGS.
Le duc DE BROGLIE, pair de France.
BROSSET, homme de lettres.
BRUÉ, géographe.
BRUGUIÈRE, intendant militaire à Saumur.
BRUNET (Wladimir).
BURNOUF père, professeur au Collége royal de France.
Eugène BURNOUF fils.
Le vicomte BUSSIÈRES.

MM. BUSSIÈRE (le baron Théodore Rénouard DE).
Le chevalier BYERLEY.

Le duc DE CADORE, pair de France.
Le rév. CALDWEL, à Versailles.
CALTHROP (Henri), du collége *Corpus-Christi*, à Cambridge.
Le baron DE CANITZ, premier aide-de-camp de S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, *pro tempore*, plénipotentiaire de Prusse près la Porte ottomane.
Le baron VAN DEN CAPELLEN, ancien gouverneur des Indes orientales hollandaises, président honoraire de la Société des sciences de Batavia.
CASTAGNE, premier député du Commerce à Constantinople.
CAUSSIN DE PERCEVAL fils, professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
CHARMOY, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.
La comtesse VICTORINE DE CHASTENAY.
Le vicomte DE CHATEAUBRIANT, pair de France.
Le marquis DE CHATEAUGIRON.
CHAUMETTE DES FOSSÉS, consul général à Lima.
CHÉZY, membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége royal de France, et de persan à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. L'abbé CHIARINI, professeur de langues et d'antiquités orientales, à Varsovie.

Le comte DE CLARAC, conservateur du Musée.

Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, colonel d'état-major.

COLLOT, directeur de la Monnaie.

COOK, ministre du S. Évangile, à Paris.

COOMBS, lieutenant-colonel à Londres.

Le baron COQUEBERT DE MONTBRET, membre de l'Institut.

Eugène COQUEBERT DE MONTBRET fils, attaché au ministère des affaires étrangères.

COUSIN, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

CROGGON, ministre du culte anglais, à Corfou.

CUMMIN (William), du Collége de la Trinité, à Dublin.

Le baron CUVIER, conseiller d'état, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences.

DAHLER, professeur de théologie à la Faculté de Strasbourg.

Le baron DE DAMAS, pair de France, gouverneur de S. A. R. M.gr le duc de Bordeaux.

DAVEZAC, sous-chef de bureau au ministère de la marine.

Le baron DEGÉRANDO, conseiller d'état, membre de l'Institut.

MM. DELACROIX, ancien notaire, propriétaire à Ivry.

Le baron Benj. DELESSERT, membre de la chambre des députés.

DELESSERT (François), banquier.

DELORT, sous-chef de division au ministère de l'intérieur.

DEMANNE, l'un des conservateurs-administrateurs de la bibliothèque du Roi.

DÉSAUGIERS aîné, ancien consul de France.

Le vicomte Eug. DESBASSYNS DE RICHEMOND, maître des requêtes.

DESGRANGES, secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales.

J. DESRAY.

DONDEY-DUPRÉ, imprimeur libraire.

DOROW, conseiller de cour de S. M. le Roi de Prusse.

Le chevalier W. DRUMMOND, à Naples.

Lady DRUMMOND, à Naples.

DRUMMOND, à Rio-Janeiro.

DUBEUX (J. L.), employé à la biblioth. du Roi.

L'abbé DUBOIS, ancien missionnaire au Maysoure.

DUBOIS DE BEAUCHÊNE (Arthur).

DUCLER, commissaire de la marine, administrateur à Karikal.

DUMORET, élève de l'École des LL. OO.

DUPIN E ALMEIDA (Miguel-Calmao), ministre secrétaire d'état des finances de l'empire du Brésil, à Rio-Janeiro.

MM. DUPLEIX DE MÉZY, conseiller d'état.
DUPLESSIS, recteur de l'Académie de Lyon.
DUPRÉ (Louis), peintre d'histoire.
DUREAU DE LAMALLE, membre de l'Institut.
DURSCH, docteur en philosophie, à Tubingen.
Le baron D'ECKSTEIN.
EICHHOFF, docteur ès lettres.
ELPHINSTONE (J.-J.), à Londres.
ERDMANN, professeur à l'Université de Casan.
VAN ESSE (Léonard), docteur en théologie, à Darmstadt.
EWALD, professeur à Gœttingue.
EYRIÈS, géographe.

Le comte FABRE DE L'AUDE, pair de France.
FALCONNER (Forbes).
FEUILLET, bibliothécaire de l'Institut.
Le colonel FITZ-CLARENCE, à Londres.
FLEISCHER.
FLUGEL (le docteur).
Le marquis DE FORTIA D'URBAN.
FOUINET (Ernest).

GADY, juge au tribunal civil de Versailles.
GALLOIS, conseiller maître à la cour des comptes.
Le chevalier DE GAMBA, consul de France à Téflis.
GARCIN DE TASSY, professeur d'hindoustani à l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes.

MM. GAUTIER, ancien administrateur général des subsistances.

GESTAT (Théodore).

GIBON, professeur à l'École préparatoire.

L'abbé GLAIRE, professeur d'hébreu.

GRÂBERG DE HEMSO, ancien consul de Suède, à Maroc et à Tripoli.

GRANGERET DE LAGRANGE, sous-bibliothécaire à l'Arsenal.

VINCENT DE GROPALLO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Sarde près la Porte Ottomane.

GROS, professeur au collége royal de Saint-Louis.

GUERRIER DE DUMAST, ancien sous-intendant militaire à Nancy.

GUIGNIAUT, professeur à la Faculté des lettres, directeur de l'École préparatoire.

GUILLEMINOT (le comte), maréchal de France, ambassadeur de France à Constantinople.

DE GUIZARD (Louis).

GUYS (C.-E.), vice-consul de France à Lattaquié.

DE HAMMER, conseiller actuel et aulique, professeur à Vienne.

HASE, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

HASSLER (Conrad-Thierry), à Ulm.

Le comte D'HAUTERIVE, conseiller d'état, membre de l'Institut.

MM. HELMSDORFER, de Francfort.

HENRY, professeur de langues, à Londres.

Le vicomte HÉRICART DE THURY, conseiller d'état.

HERNOZAN, négociant à Téflis.

HOFMANN, professeur à Stuttgard.

HOLMBOE, secrétaire de la bibliothèque de Christiania.

HUMBERT, professeur d'arabe à Genève.

Le baron DE HUMBOLDT (Alexandre), membre de l'Institut.

DE HUSZLAR, conseiller actuel à la Chancellerie de Cour et d'État de S. M. impériale apostolique.

Le chevalier Albert D'IHRE, chargé d'affaires de Suède près la Porte ottomane.

JACQUET, élève de l'École des LL. OO.

JAKSON (J. Grey), ancien agent diplomatique à Maroc, membre de l'académie, à Caen.

JAUBERT (A.), membre de l'Institut, professeur de turc à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

JOHANSEN (le docteur).

JOMARD, membre de l'Institut, commissaire du gouvernement près la commission d'Égypte.

JOUANNIN, premier secrétaire interprète du Roi.

JOUY, élève de l'École des LL. OO.

JULIEN (Stanislas), sous-bibliothécaire à l'Institut.

KALTHOF (le docteur).

MM. KARPFF, D. M.

KIEFFER, premier secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales, professeur de turc au Collége royal de France.

KLAPROTH (Jules).

KOUCHELEV-BESBORODKO, chambellan de S. M. l'empereur de toutes les Russies.

KUNKEL (Pierre-Antoine).

KUPFER, secrétaire de la légation prussienne, à Constantinople.

KURZ (Henri), docteur en philosophie.

Le prince LABANOFF DE ROSTOFF.

Le comte Alex. DE LABORDE, député, membre de l'Institut.

DE LABORDE fils.

L'abbé DE LABOUDERIE, chanoine honoraire de Saint-Flour, vicaire général d'Avignon.

Le vicomte LAINÉ, pair de France, membre de l'Institut.

LAJARD (F.), membre de l'Institut.

L'abbé LANCI, professeur d'arabe au collége de la Sapience, à Rome.

LANDRESSE (E. A. X. Clerc).

LANGLOIS, professeur au collége royal de Saint-Louis.

Le comte LANJUINAIS, pair de France.

Le comte DE LASTEYRIE.

Le comte DE LAVAL, conseiller d'état de S. M. l'empereur de Russie.

MM. LEBOUCHER, professeur au collége royal de Charlemagne.

Le comte DE LENNOX, capitaine instructeur de cavalerie, à Saumur.

LENORMAND (Charles).

LETRONNE, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université et des écoles militaires.

LEVASSEUR, ingénieur-géometre du cadastre.

LEWCHINE, conseiller de cour de S. M. l'empereur de Russie.

LERMINIER (Eug.), Docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris.

LITTRÉ fils.

LOISELEUR DES LONGCHAMPS (Auguste).

MABLIN, sous-bibliothécaire de l'Université.

MACCARTHY, professeur d'anglais de S. A. R. Mademoiselle.

MAC-GUCKIN, de Dublin.

MULDOON, de Dublin.

MAHARG (John), à Dublin.

MARCEL, ancien directeur de l'Imprimerie royale.

Le vicomte DE MARCELLUS, envoyé extraordinaire à Lucques.

MARCESCHAU, vice-consul de France, à Tunis.

MAREY.

MARION, professeur émérite.

MARLY (P.).

MARSDEN (William), à Londres.

Le baron MASSIAS.

MM. MENGE, de Lubeck.

MICHAUD, membre de l'Académie française.

MILON, sénateur, à Nice.

MOHAMMED-ISMAEL-KHAN, de Chiraz.

MOHL (Julius), de Stuttgardt.

MOHN.

DE MONMEYAN, secrétaire de l'académie d'Aix.

L'abbé duc DE MONTESQUIOU, pair de France, membre de l'Institut.

MOREAU (C.), consul de France à Trébizonde.

MORIS, homme de lettres.

Le baron DE MORTEMART-BOISSE.

Le baron MOUNIER, pair de France, intendant général des bâtimens de la couronne.

Le docteur MUNCH.

La duchesse DE NARBONNE.

Le baron DE NERCIAT.

NEUMANN, professeur d'histoire à Munich.

NICHOLL, professeur d'hébreu à l'Université de Oxford.

Le comte de NOÉ, pair de France.

DE NOVILLE (Alexandre), à Marseille.

OLIVIER, avocat.

ORR.

Le baron D'OTTENFELS, internonce autrichien à Constantinople.

OUTREY (Georges), vice-consul de France à Rhodes.

GORE-OUSELEY, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Perse.

MM. DE LA PALUN, chancelier du consulat de France à Messine.

DE PARAVEY, membre du corps royal du génie des ponts et chaussées.

Le docteur PARTHEY.

Le baron PASQUIER, pair de France.

Le comte DE PASTORET (Amédée), membre de l'Institut.

PAULTHIER, à Ville-Évrart, près Vincennes.

PELLASSY DE L'OUSLE, chef d'institution.

PHARAON, professeur.

PICKFORD (J.-H.).

PONCELET, professeur à la Faculté de droit.

PONS-DEJEAN, répétiteur pour les langues orientales au collége Louis-le-Grand.

Le baron PORTAL, pair de France.

Le comte PORTALIS, pair de France, président de la cour de cassation.

POUGENS, membre de l'Institut.

POUQUEVILLE, membre de l'Institut.

Le général comte POZZO DI BORGO, ambassadeur de Russie à la cour de France.

PUSICHS, ancien interprète dans le Levant.

QUARANTA (B.), professeur d'archéologie à l'Université royale, membre de l'Académie royale, à Naples.

QUATREMÈRE (Étienne), membre de l'Institut, professeur d'hébreu, de chaldaïque et de syriaque au Collége royal de France.

MM. RABANIS, professeur au Collége royal de Lyon.

DE RAINEVAL, ambassadeur de France en Suisse.

Le duc DE RAUZAN, ambassadeur à Lisbonne.

REINAUD, employé au cabinet des manuscrits orientaux de la bibliothèque du Roi.

ABEL-RÉMUSAT, membre de l'Institut et de l'Académie royale de médecine, professeur des langues chinoise et tartare au Collége de France, l'un des conservateurs-administrateurs de la bibliothèque du Roi.

REY, membre du conseil général des manufactures, maire du sixième arrondissement.

RICHE (Asslan).

RIFAUD, voyageur en Égypte.

RITTER, professeur à Berlin.

RAOUL-ROCHETTE, membre de l'Institut, professeur d'archéologie, l'un des conservateurs administrateurs de la bibliothèque du Roi.

Le baron ROGER, ancien Gouverneur du Sénégal.

ROSEN, docteur en philosophie.

Le comte Théodore DE RUMIGNY, aide-de-camp de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

SCHLEMMER, docteur en droit.

Le baron SILVESTRE DE SACY, membre de l'Institut, professeur de persan au Collége royal de France, et d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. SAINT-MARTIN, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la bibliothèque de MONSIEUR.

SANDFORD-ARNOD, professeur de langues orientales.

SAULNIER fils.

SELME fils.

SEMELET.

L. DE SINNER, homme de lettres.

SIDNEY SMITH, amiral anglais.

Le vicomte SIMÉON, maître des requêtes.

SOLVET, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, à Beauvais.

SPENCER SMITH, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen.

STAHL.

STAINES (William), professeur.

GEO. TH. STAUNTON, membre du parlement, à Londres.

STEMPKOUSKI, colonel russe.

STENZLER, docteur en philosophie.

STICKEL, docteur en philosophie.

Le comte DE STIRLING, à Londres.

STRUBBERG, élève de l'École des LL. OO.

TAILLEFER, inspecteur de l'Académie de Paris.

TATTAM (Henry), à Londres.

TERNAUX aîné, député.

THAYER (Édouard), élève de l'École polytechnique.

MM. Théologue, ancien diplomate.

Le colonel Tod.

Le colonel Tolstoï (Jacques).

De Torcy, chef de bureau au ministère des affaires étrangères.

Toulouzan, homme de lettres, à Marseille.

Trébutien, à Caen.

Le capitaine Troyer.

Le baron de Turckheim, ancien député, à Strasbourg.

Vaucelle (Louis).

Le baron de Villebois, maître des requêtes, administrateur de l'Imprimerie royale.

Villemain, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'académie de Paris.

Vincent, secrétaire interprète de l'expédition d'Alger.

Vullers (Jean), de Bonn.

Warden, ancien consul général des États-Unis.

Watson, à Naples.

Wetzer (Henri-Joseph), docteur en théologie, à Anzefahr.

Whiteside (Joseph-W.), membre du collége de la Trinité, à Dublin.

Würtz, négociant.

Wynch, attaché au service civil de la compagnie anglaise des Indes.

MM. S. Ém. le cardinal ZURLA, à Rome.

Le baron DE ZUYLEN DE NYEVELT, ambassadeur de S. M. le Roi des Pays-Bas, près la Porte ottomane.

---

# LISTE

## DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

### SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

---

MM. **De Hammer** (Joseph), conseiller actuel aulique, et interprète de S. M. l'Empereur, à Vienne.

**Ideler**, membre de l'Académie de Berlin.

**Wilkins**, à Londres.

**Lee**, à Cambridge.

**Macbride**, professeur d'arabe, à Oxford.

**Wilson** (H. H.), secrétaire de la Société asiatique du Bengale, à Calcutta.

**Marshmann** (le rév. J.), missionnaire à Sirampour.

**Fræhn** (le docteur Ch.-Martin), membre de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

**Ouwaroff**, conseiller d'état actuel de l'empire de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

**Tychsen** (Thomas-Christian), professeur à l'Université, membre de l'Académie, à Goettingue.

MM. VAN DER PALM (Jean-Henri), professeur à l'Université de Leyde.

Le comte CASTIGLIONI ( Carlo-Ottavio ), à Milan.

RICCHETS, à Londres.

DE SCHLEGEL (A.-W.), professeur à l'Université royale prussienne du Rhin, membre de l'Académie royale des sciences de Prusse, à Bonn.

GESENIUS (Wilhelm), professeur à l'Université, à Halle.

WILKEN, bibliothécaire de S. M. le roi de Prusse, à Berlin.

PEYRON ( Amédée ), professeur de langues orientales, à Turin.

COLEBROOKE ( H.-T. ), directeur de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.

HAMAKER, professeur de langues orientales, et interprète, à Leyde.

FREYTAG, professeur de langues orientales à l'Université, à Bonn.

DEMANGE, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.

Le capitaine LOCKETT ( Abraham ), secrétaire du conseil du collége du Fort-William, à Calcutta.

HARTMANN, à Marbourg.

DELAPORTE, vice-consul de France, à Tanger.

PAREAU ( J. Henri ), à Utrecht.

MM. WILMET (Jean), membre de l'Institut de Hollande, à Amsterdam.

KOSEGARTEN (Jean-Godefroy-Louis), professeur à l'Université d'Iéna.

BOPP (François), à Berlin.

D'OHSSON, ambassadeur de Suède à la cour de Bruxelles.

MORRISON (le rév. Rob.), missionnaire protestant à Canton, et interprète du comité de la compagnie des Indes dans cette ville.

HAUGHTON (Graves Chamney), professeur de langues orientales au collége d'Hertford.

WYNDAM KNATCHBULL, à Oxford.

Le baron SCHILLING DE CANSTADT, membre du collége des affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg.

MIRZA-SALEH, ministre de la cour de Perse, à Saint-Pétersbourg.

SCHMIDT (L.-J.), à Saint-Pétersbourg.

HABICHT (Maximilien), docteur en philosophie, professeur d'arabe à Breslau.

HAUGHTON (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

MOOR (Ed.), de la Société royale de Londres et de celle de Calcutta.

JAKSON (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique à Maroc.

Le baron D'ALTENSTEIN, ministre du culte et de l'instruction publique du royaume de Prusse.

DE SPERANSKI, gouverneur gén. de la Sibérie.

membres sont rééligibles. Les vingt-quatre autres membres sortent par tiers, et à tour de rôle, chaque année. Ils peuvent être réélus. Le sort désignera, les deux premières années, ceux qui devront sortir.

ART. III.

L'élection des membres du conseil aura lieu à la majorité relative des suffrages.

ART. IV.

L'assemblée générale nomme, chaque année, parmi les membres restans du conseil, deux censeurs chargés d'examiner les comptes de l'année précédente, et de lui en faire un rapport à la plus prochaine assemblée générale.

ART. V.

Le conseil est chargé de diriger les travaux littéraires qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que du recouvrement et de l'emploi des fonds; il ordonne l'impression des ouvrages qu'il reconnaît utiles; il en fait faire des traductions ou des extraits; il examine les ouvrages relatifs au but de la Société; il donne des encouragemens; il nomme les associés correspondans; il fait l'acquisition des manuscrits et des ouvrages asiatiques, lorsqu'il le croit convenable.

ART. VI.

Le secrétaire de la Société fait un rapport annuel des travaux du conseil et de l'emploi des fonds. Ce

rapport sera imprimé avec la liste des souscripteurs, le montant des dons pécuniaires ou des offrandes en livres, manuscrits, objets d'arts, &c., faits à la Société, avec les noms des donateurs.

### Art. VII.

Le conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois. Tous les membres souscripteurs de la Société sont admis à ses séances, et peuvent y faire les communications qui leur paraissent utiles.

### Art. VIII.

Le conseil s'occupera le plus tôt possible des moyens de rédiger, sous le titre de *Journal asiatique*, un recueil littéraire qui paraîtra à des époques plus ou moins rapprochées, et qui sera donné *gratis* aux souscripteurs de la Société.

### Art. IX.

Les membres de la Société pourront acquérir chacun un exemplaire des ouvrages qu'elle publiera, au prix coûtant.

## § IV.

## COMPTABILITÉ.

### Article premier.

La commission des fonds présente au conseil d'administration, dans le premier mois de l'année, l'aperçu des recettes et dépenses pour l'année qui commence.

Le conseil d'administration détermine en conséquence, pour l'année entière, les dépenses ordinaires et fixes, et assigne, pour l'année aussi, un *maximum* pour les dépenses de bureau, les autres menus frais journaliers et variables.

ART. II.

Les dépenses extraordinaires, proposées pendant le cours de l'année, sont arrêtées par le conseil d'administration, après avoir pris préalablement l'avis de la commission des fonds.

ART. III.

Les délibérations du conseil d'administration, portant autorisation d'une dépense, sont immédiatement transmises à la commission des fonds par un extrait signé du président et du secrétaire de la Société.

ART. IV.

La commission des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

ART. V.

Dans le cas où une dépense serait arrêtée par la Société seulement en principe et sur une évaluation approximative, cette dépense sera portée pour son *maximum* au registre prescrit par l'article précédent.

Dès que le projet de dépense donne lieu à un enga-

gement de la Société, on assigne les fonds nécessaires pour l'acquitter à l'échéance, de manière que le paiement ne puisse, en aucun cas, éprouver ni incertitude, ni retard.

### Art. VI.

Toute somme allouée pour une dépense extraordinaire ordonnée par le conseil, reste affectée d'une manière spéciale pour l'objet désigné : elle ne peut être détournée de sa destination et appliquée à un autre service que sur une nouvelle décision du conseil, prise selon la forme indiquée dans l'art. 2.

### Art. VII.

Il pourra cependant admettre en principe la proposition de faire imprimer de nouveaux ouvrages au fur et à mesure que les facultés pécuniaires de la Société le permettront, mais sans que cela lie la Société et l'empêche de donner la préférence à tous autres ouvrages qui lui seraient présentés postérieurement, et dont elle jugerait la publication plus opportune ou plus utile.

### Art. VIII.

La commission des fonds tient un registre dans lequel sont contenus tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Lesdits arrêtés doivent être signés au moins de la majorité des membres de la commission.

membres sont rééligibles. Les vingt-quatre autres membres sortent par tiers, et à tour de rôle, chaque année. Ils peuvent être réélus. Le sort désignera, les deux premières années, ceux qui devront sortir.

ART. III.

L'élection des membres du conseil aura lieu à la majorité relative des suffrages.

ART. IV.

L'assemblée générale nomme, chaque année, parmi les membres restans du conseil, deux censeurs chargés d'examiner les comptes de l'année précédente, et de lui en faire un rapport à la plus prochaine assemblée générale

ART. V.

Le conseil est chargé de diriger les travaux littéraires qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que du recouvrement et de l'emploi des fonds; il ordonne l'impression des ouvrages qu'il reconnaît utiles; il en fait faire des traductions ou des extraits; il examine les ouvrages relatifs au but de la Société; il donne des encouragemens; il nomme les associés correspondans; il fait l'acquisition des manuscrits et des ouvrages asiatiques, lorsqu'il le croit convenable.

ART. VI.

Le secrétaire de la Société fait un rapport annuel des travaux du conseil et de l'emploi des fonds. Ce

rapport sera imprimé avec la liste des souscripteurs, le montant des dons pécuniaires ou des offrandes en livres, manuscrits, objets d'arts, &c., faits à la Société, avec les noms des donateurs.

ART. VII.

Le conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois. Tous les membres souscripteurs de la Société sont admis à ses séances, et peuvent y faire les communications qui leur paraissent utiles.

ART. VIII.

Le conseil s'occupera le plus tôt possible des moyens de rédiger, sous le titre de *Journal asiatique*, un recueil littéraire qui paraîtra à des époques plus ou moins rapprochées, et qui sera donné *gratis* aux souscripteurs de la Société.

ART. IX.

Les membres de la Société pourront acquérir chacun un exemplaire des ouvrages qu'elle publiera, au prix coûtant.

§ IV.

COMPTABILITÉ.

ARTICLE PREMIER.

La commission des fonds présente au conseil d'administration, dans le premier mois de l'année, l'aperçu des recettes et dépenses pour l'année qui commence.

Le conseil d'administration détermine en conséquence, pour l'année entière, les dépenses ordinaires et fixes, et assigne, pour l'année aussi, un *maximum* pour les dépenses de bureau, les autres menus frais journaliers et variables.

ART. II.

Les dépenses extraordinaires, proposées pendant le cours de l'année, sont arrêtées par le conseil d'administration, après avoir pris préalablement l'avis de la commission des fonds.

ART. III.

Les délibérations du conseil d'administration, portant autorisation d'une dépense, sont immédiatement transmises à la commission des fonds par un extrait signé du président et du secrétaire de la Société.

ART. IV.

La commission des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

ART. V.

Dans le cas où une dépense serait arrêtée par la Société seulement en principe et sur une évaluation approximative, cette dépense sera portée pour son *maximum* au registre prescrit par l'article précédent.

Dès que le projet de dépense donne lieu à un enga-

gement de la Société, on assigne les fonds nécessaires pour l'acquitter à l'échéance, de manière que le paiement ne puisse, en aucun cas, éprouver ni incertitude, ni retard.

## Art. VI.

Toute somme allouée pour une dépense extraordinaire ordonnée par le conseil, reste affectée d'une manière spéciale pour l'objet désigné : elle ne peut être détournée de sa destination et appliquée à un autre service que sur une nouvelle décision du conseil, prise selon la forme indiquée dans l'art. 2.

## Art. VII.

Il pourra cependant admettre en principe la proposition de faire imprimer de nouveaux ouvrages au fur et à mesure que les facultés pécuniaires de la Société le permettront, mais sans que cela lie la Société et l'empêche de donner la préférence à tous autres ouvrages qui lui seraient présentés postérieurement, et dont elle jugerait la publication plus opportune ou plus utile.

## Art. VIII.

La commission des fonds tient un registre dans lequel sont contenus tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Lesdits arrêtés doivent être signés au moins de la majorité des membres de la commission.

ART. IX.

Les dépenses sont acquittées par le trésorier, sur un mandat de la commission des fonds, accompagné des pièces de dépense visées par elle; ces mandats rappellent les délibérations du conseil d'administration par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense, si elle n'a été préalablement autorisée par le conseil d'administration et ordonnancée par la commission des fonds.

ART. X.

Le trésorier et les membres de la commission des fonds se réunissent en séance particulière une fois chaque mois; dans cette séance sont traitées toutes les affaires sur lesquelles la commission est appelée à délibérer. On y dresse l'état mensuel de situation des fonds, pour le présenter au conseil d'administration.

Cet état est transcrit sur le registre de la commission, ainsi que le procès-verbal de chaque séance particulière.

ART. XI.

Tous les six mois, en septembre et en mars, la commission des fonds fait d'office connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée, soit pour les dépenses fixes et variables, soit pour les dépenses extraordinaires, de façon que le conseil d'administration puisse toujours savoir quelle est la quotité exacte des valeurs disponibles.

ART. XII.

A la fin de l'année, le trésorier présente son compte à la commission des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle. La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

# ARTICLES ADDITIONNELS

## RELATIFS À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ORDONNÉS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ;

Adoptés par le Conseil, dans sa Séance du 3 juillet 1827.

---

Le conseil de la Société asiatique, considérant :

1.° Que, par le réglement du 4 juillet 1825, il a été suffisamment pourvu à la surveillance qui doit être exercée sur l'exécution des ouvrages ordonnés par le conseil, pour le compte de la Société, et aux mesures convenables pour que le conseil soit toujours instruit des progrès desdits travaux;

2.° Que, par les divers articles du réglement du 3 juillet 1826, il a été statué sur les formes à observer, soit par le conseil, soit par la commission des fonds, toutes les fois qu'il s'agit d'ordonner un travail qui doit donner lieu à une dépense, et d'ouvrir un crédit spécial pour son exécution ;

3.° Que néanmoins il pourrait arriver qu'un travail ordonné et pour lequel il a été ouvert un crédit spécial, entraînât la Société dans une dépense plus forte que celle qui avait été prévue, soit parce que l'évaluation primitive aurait été faite d'après des bases peu exactes, soit parce que, dans le cours même de l'exécution, le desir d'améliorer un ouvrage et de le rendre plus utile, aurait engagé l'auteur à lui donner plus

d'étendue qu'il ne l'avait d'abord pensé, ou à y joindre des accessoires qui n'auraient pas été compris dans l'évaluation primitive;

4.° Que, par suite de cela, la balance des recettes et des dépenses établie par le budget annuel se trouverait dérangée, et la Société engagée à son insu dans des dépenses plus fortes que les crédits ouverts; et voulant prévenir ces inconvéniens,

A arrêté ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Outre le compte verbal qui, aux termes de l'art. 2 du réglement du 4 juillet 1825, doit être rendu, à chaque séance du conseil, des progrès des divers ouvrages ordonnés, par les personnes chargées d'en suivre respectivement l'exécution, il sera, dans la première séance des mois de juin et de décembre de chaque année, rendu un compte général de la situation de tous les travaux ordonnés, de quelque nature qu'ils puissent être, et pour lesquels il aurait été ouvert des crédits; de la dépense à laquelle ils auront donné lieu pendant les six mois précédens, et de celle que nécessitera leur entier achèvement.

ART. II.

A cet effet, le conseil nommera, chaque année, dans la séance qui suivra la séance générale de la Société, une commission de trois de ses membres. Cette commission portera le titre de *commission de*

*surveillance des travaux entrepris pour le compte de la Société.*

ART. III.

Les membres du conseil, auteurs ou éditeurs des travaux ordonnés et non encore terminés, et les membres de la commission des fonds, ne pourront point être membres de la commission dont la formation est prescrite par l'art. 2. Les membres de ladite commission pourront être réélus immédiatement.

ART. IV.

La commission devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où elle doit faire son rapport, soit par les commissaires spéciaux chargés de veiller à l'exécution de chacun des travaux ordonnés, soit par les imprimeurs, graveurs, traducteurs ou autres personnes employées auxdits travaux, tous les renseignemens qui devront servir de base à son rapport et en garantir l'exactitude.

ART. V.

S'il résulte du rapport de la commission que le crédit ouvert pour un travail ordonné ne sera point dépassé, et qu'il n'excède point notablement la dépense à laquelle ce travail doit donner lieu, il n'y aura point ouverture à une délibération.

ART. VI.

Dans le cas où le crédit ouvert excéderait notablement la dépense à laquelle il s'applique, le conseil

pourra réduire le crédit primitif et appliquer le *boni* résultant de cette réduction à un autre objet.

ART. VII.

Si, au contraire, il est reconnu que le crédit ouvert est insuffisant, pour quelque motif que ce soit, le conseil devra en délibérer, à l'effet, soit de prendre les mesures convenables pour que la dépense n'excède pas le crédit primitif, soit d'ouvrir un crédit supplémentaire. Dans ce dernier cas, la commission des fonds devra être consultée, et il ne sera ouvert un nouveau crédit, s'il y a lieu, que d'après son rapport.

ART. VIII.

Il n'est, au surplus, aucunement dérogé, par le présent réglement, à ceux des 4 juillet 1825 et 3 juillet 1826.

---

# LISTE DES OUVRAGES

## PUBLIÉS ET ENCOURAGÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

---

CHOIX DE FABLES ARMÉNIENNES du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un volume *in-8.°* grand raisin vélin fort, collé et satiné; 3 fr. 50, et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

ÉLÉMENS DE LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par le P. Rodriguez, traduits du portugais sur le manuscrit de la bibliothèque du Roi, et soigneusement collationnés avec la grammaire publiée par le même auteur, à Nagasaki, en 1604, par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825 : 1 vol. *in-8.°;* 7 fr. 50 c., et 4 fr. pour les membres de la Société.

SUPPLÉMENT À LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par MM. G. de Humboldt et Landresse. *In-8.°,* br. 2 fr., et 1 fr. pour les membres de la Société.

ESSAI SUR LE PALI, ou langue sacrée de la presqu'île au-delà du Gange, avec six planches lithographiées, et la Notice des manuscrits palis de la bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen, membres de la Société asiatique. Un vol. *in-8.°,* papier grand-raisin, orné de six planches; 12 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

MENG-TSEU ou MENCIUS, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit littéralement en latin, et revu avec soin sur la version tartare-mandchoue, avec des notes perpétuelles tirées des meilleurs com-

mentaires; par M. Stan. Julien. Quatre livraisons; 2 vol. *in-8.°* (texte chinois lithographié et traduction), chaque livraison 9 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

YADJNADATTABADHA, OU LA MORT D'YADJNADATTA, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres; et suivi, par forme d'appendice, d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf, un de ses anciens auditeurs, aujourd'hui son collègue au Collège royal de France. 1 vol. *in-4.°*, orné de 15 planches; 15 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

VOCABULAIRE GÉORGIEN, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. *in-8.°*; 5 fr. pour les membres de la Société.

POËME SUR LA PRISE D'ÉDESSE, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. *in-8.°*; 2 fr. pour les membres de la Société.

LA RECONNAISSANCE DE SACOUNTALA, drame sanscrit et prâkrit de Calidasa, publié pour la première fois, en original, sur un manuscrit unique de la bibliothèque du Roi, accompagné d'une traduction française, de notes philologiques, critiques et littéraires, et suivi d'un appendice, par A. L. Chézy, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, etc. 1 fort vol. *in-4.°* avec une planche; 35 fr. et 15 fr. pour les membres de la Société.

HAMASÆ CARMINA, cum Tebrizii scholiis integris, indicibus perfectis, versione latinâ et commentario perpetuo, primùm edidit G. W. Freytag 4 liv. *in-4.°*

TARAFÆ MOALLACA, cum Zuzenii scholiis, edit. J. Vullers. 1 vol. *in-4.°* 6 fr.

TCHOUNG-YOUNG, autographié par M. Levasseur. 1 vol. *in-18*; 2 fr.

LOIS DE MANOU, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Aug. Loiseleur-Deslongchamps. 1.re et 2.e livraisons, 1 vol. *in-8.°*

VENDIDAD-SADÉ, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la bibliothèque du Roi, par M. Eugène Burnouf, en 10 livraisons *in-fol.* de 56 pages. livraisons I-IV.

KITAB TEQOUOUYM AL-BOULDÂN, ou Géographie d'Abou'l-féda, édition autographiée par H. Jouy, et revue et corrigée par M. Reinaud, 1.re livr. *in-4.°* 4 fr. L'ouvrage aura 4 livr.

YU-KIAO-LI, roman chinois traduit par M. Abel-Rémusat, texte autographié par M. Levasseur. Édition dans laquelle on donne la forme régulière des caractères vulgaires et des variantes, 1.re et 2.e livr. *in-8.°* L'ouvrage aura 10 livr. à 2 fr. 50 c.

*Nota.* MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition, à l'agence de la Société, rue Taranne, n.° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre, et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré en vertu du réglement.

---

# LISTE DES OUVRAGES

## OFFERTS À LA SOCIÉTÉ DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1829 ET LES TROIS PREMIERS MOIS DE 1830.

Par M. le baron DE SACY. Anthologie grammaticale arabe pouvant servir de suite à la Chrestomathie arabe. Paris, 1829, 1 vol. *in-8.°*

Notices et extraits de divers manuscrits arabes et autres. Paris, 1829, *in-4.°*

M. le baron ROGER. Recherches philosophiques sur la langue ouolofe. Paris, 1829, *in-8.°*

M. LEVASSEUR. Yu-kiao-li, roman chinois, texte autographié. 1.re livr. *in-8.°*

M. BROSSET. Relation du pays de Ta-ouan, traduit du chinois, extrait du Journ. asiat.

Sentences morales, Almanach lunaire, Lettre de S. Cyrille, &c. autographie géorgienne. Paris, 1829, *in-8.°*

Observations adressées à la Société asiatique sur le Vocabulaire géorgien. 2 feuilles autographiées, Paris, 1830, *in-8.°*

Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres, &c. d'Orléans, tom. X, 5 cahiers *in-8.°* Orléans.

M. J. J. MARCEL. Specimen armenum. Paris, 1829, *in-8.°*

Exercices de lecture d'arabe littéral. Alexandrie, an VI, *in-4.°*

M. J. J. Marcel. Annuaire de la république française, ans VIII et IX. Kaire, *in-4.º*

M. J. Briggs. History of the rise of the Mohammedan power in India, till the year A. D. 1612. Londres, 1829, 4 vol. *in-4.º*

Letters adressed to a young person in India. Londres, 1828, *in-8.º*

M. Loiseleur des Longchamps. Lois de Manou, publiées en sanscrit avec une traduction française et des notes. 1.re et 2.e liv. *in-8.º* texte.

La mort d'Yadjnadatta, publiée en sanscrit. Paris, 1829, *in-8.º*

M. De Sinner. Liber insularum archipelagi, e codd. parisinis edidit et annot. instruxit L. A. Sinner. Halæ, 1824, *in-8.º*

Longi pastoralia e codd. mss. duobus Italicis primùm græcè integra ed. P. L. Courier, exemplar romanum emendatius et auctius typis recudendum curavit L. A. Sinner. Paris, 1829, *in-8.º*

M. L'abbé Dubois. Grammatica latina ad usum sinensium juvenum à J. A. Gonzalvès. Macao. *In-12.*

M. Sébast. Mall. Psalmi cum lectionibus variantibus ex vers. græcâ et latinâ hebraicâ. Munich, 1828, *in-12.*

M. J. Kalthoff. Jus matrimonii veterum Indorum cum eodem hebræorum jure subindè comparatum. Bonn, 1829, *in-8.º*

M. A. G. de Schlegel. Râmâyana, id est carmen epicum de Râmæ rebus gestis, cum interpretatione latinâ et notis criticis. Bonn, 1829, 1.re partie, *in-8.º*

M. Bernhard Dorn. History of the Afghans, translated from the Persian of Neamet Ullah. 1.re partie. Londres, 1829, *in-4.º*

M. J. Klaproth. Observations sur la découverte de

l'alphabet hiéroglyphique faite par M. Champollion le jeune. Paris, 1829, in-fol.

M. L'abbé CHIARINI. Grammatika hebrayska. Varsovie, 1826, in-8.°

Théorie du judaïsme appliquée à la réforme des israélites. Paris, 1830, 2 vol. in-8.°

M. Le comte de LASTEYRIE. The east India calculator by Th. Thornton. Londres, 1823, in-8.°

M. F. BOPP. Diluvium cum tribus aliis Mahâ-Bhârati præstantissimis episodiis. Berlin, 1829, in-4.°

Grammatica critica linguæ sanscritæ. Berlin, 1829, 1.er cah. in-4.°

M. Le colonel TOD. Annals and antiquities of Râdjasthân. Londres, tom. I, 1829, in-4.°

M. J. LOW. Grammar of Thai language. Calcutta, in-4.°

M. GRANT-DUFF. History of the Mahrattas. Londres, 1829, 3 vol. in-8.°

M. SOLVET. Instituts du droit mahométan sur la guerre avec les infidèles. Paris, 1829, in-8.°

M. PALMBLAD. Handbok i physisko, etc. Geographien; 1.re, 2.e et 3.e parties. Upsale, 1826, 1827, in-8.°

M. RIFAUD. Rapports faits sur les ouvrages et les collections rapportées d'Egypte et de Nubie. Paris, 1829, in-8.°

Descriptions des fouilles et des découvertes faites dans la butte de Koum Medinet el Farès. Paris, 1829, in-8.°

Tableau de l'Egypte, de la Nubie et des lieux circonvoisins, ou Itinéraire à l'usage des voyageurs dans ces contrées. Paris, 1829, 1 vol. in-8.°

M. Le comte DE NOÉ. Mémoire relatif à l'expédition anglaise, partie du Bengale en 1800 pour aller combattre en Egypte l'armée d'orient. Paris, 1829, in-8.°

Le père HYACINTHE. Description de Pékin avec un

plan de cette capitale, trad. du russe par M. Fery de Pegny. Saint-Pétersbourg, 1829, *in-8.°*

Le père Hyacinthe. Histoire des quatre premiers khans de la maison de Tchingnis. Saint-Pétersbourg, 1829, *in-8.°*

M. Jacquet. La Lyre, odes en grec moderne par Calbo. Genève, 1824, *in-8.°*

M. Pauthier. Le dévouement de Desèze, poème lyrique. Besançon, 1829, *in-8.°*

M. E. Burnouf. Extrait d'un commentaire sur le Vendidad-Sadé. Paris, 1829, *in-8.°*

Vendidad-Sadé, l'un des livres de Zoroastre. 4.e liv. *in-fol.*

M. Burnouf père. Tomes II, III et IV de sa traduction des œuvres de Tacite. Paris, 1829, *in-8.°*

M. Ch. L. Mathieu. Ruines de l'ancien château de Ludre. Nancy, 1829, *in-8.°*

M. De Grégory. De la culture du maïs et de son utilité pour l'économie animale. Paris, 1829, *in-8.°*

M. H. Tattam. An account of an Egyptian mummy, by Osburn. *in-8.°*

M. A. Peyron. Illustrazione d'una stele Greca del museo egizio di Turino. *in-4.°*

M. J. G. Stickel. Prolusio ad interpretationem tertii cap. Habacuci. Iena, 1829, *in-8.°*

M. Jouy. Géographie d'Aboul-Feda, texte lithogr. Paris, 1829, 1.re liv. *in-4.°*

M. Stenzler. Brahma-vaivarta-pourânæ specimen. Berlin, 1829, *in-4.°*

M. Vullers. Tarafæ Moallaca, cum scholiis Zuzenii. Bonn, 1829, *in-4.°*

MM. Levasseur et Kurz. Tableau des élémens vocaux de l'écriture chinoise. Paris, 1829, 1 cahier *in-8.°*

L'Auteur. Dissertation critique et apologétique sur

la langue basque, par un ecclésiastique de Bayonne, 1829, *in-8.°*

M. De Schlegel et Lassen. Hitopadesas, id est institutio salutaris, textum codd. mss. collatis recensuerunt, interpretationem latinam et annotationes criticas adiecerunt, etc. Bonn, 1829, 1.re partie, *in-4.°*

M. G. de Schlegel. Almanach de Berlin pour 1829. Berlin, *in-32.*

M. Asselan Riche. Scharkan, conte arabe, suivi d'anecdotes curieuses. Marseille, 1830, *in-12.*

M. De Hammer. Vien's turkische Belagerung, von iahre 1529. Vienne, 1829, *in-8.°*

Tomes IV et V de son Histoire de l'empire ottoman. *in-8.°*

M. Dursch. Commentatio de Græcorum poesi satyricâ. 1829, *in-4.°*

M. J. Mohl. Fragmens relatifs à la religion de Zoroastre, extr. de mss. persans. Paris, 1830, *in-8.°*

M. Donner. Die Lusiade des Luis Comoëns. *in-4.°*

M. Erdmann. De expeditione Russorum Berdaam versùs. Casan, 1828, 2.e partie, *in-8.°*

Remarques sur quelques mots orientaux employés dans la langue russe. Casan, 1828, *in-8.°*

M. C. Schmidt. De præpositionibus græcis. Berlin, 1829, *in-4.°*

M. Hamaker. Réflexions critiques sur quelques points controversés de l'Histoire orientale de M. de Hammer. Leyde, 1829, *in-8.°*

M. Michel Berr. De la fête du nouvel an et du jeûne des expiations ou grand pardon chez les Juifs. Paris, 1829, brochure *in-8.°*

M. Graberg de Hemsö. Dubitazione e conghietture intorno Timbuctu. Brochure *in-8.°*

M. Holmboe. Catéchisme turc de Mohammed ben

# ARTICLES ADDITIONNELS

RELATIFS À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ORDONNÉS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ;

Adoptés par le Conseil, dans sa Séance du 3 juillet 1827.

---

Le conseil de la Société asiatique, considérant :

1.° Que, par le réglement du 4 juillet 1825, il a été suffisamment pourvu à la surveillance qui doit être exercée sur l'exécution des ouvrages ordonnés par le conseil, pour le compte de la Société, et aux mesures convenables pour que le conseil soit toujours instruit des progrès desdits travaux;

2.° Que, par les divers articles du réglement du 3 juillet 1826, il a été statué sur les formes à observer, soit par le conseil, soit par la commission des fonds, toutes les fois qu'il s'agit d'ordonner un travail qui doit donner lieu à une dépense, et d'ouvrir un crédit spécial pour son exécution ;

3.° Que néanmoins il pourrait arriver qu'un travail ordonné et pour lequel il a été ouvert un crédit spécial, entraînât la Société dans une dépense plus forte que celle qui avait été prévue, soit parce que l'évaluation primitive aurait été faite d'après des bases peu exactes, soit parce que, dans le cours même de l'exécution, le desir d'améliorer un ouvrage et de le rendre plus utile, aurait engagé l'auteur à lui donner plus

d'étendue qu'il ne l'avait d'abord pensé, ou à y joindre des accessoires qui n'auraient pas été compris dans l'évaluation primitive;

4.° Que, par suite de cela, la balance des recettes et des dépenses établie par le budget annuel se trouverait dérangée, et la Société engagée à son insu dans des dépenses plus fortes que les crédits ouverts; et voulant prévenir ces inconvéniens,

A arrêté ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Outre le compte verbal qui, aux termes de l'art. 2 du réglement du 4 juillet 1825, doit être rendu, à chaque séance du conseil, des progrès des divers ouvrages ordonnés, par les personnes chargées d'en suivre respectivement l'exécution, il sera, dans la première séance des mois de juin et de décembre de chaque année, rendu un compte général de la situation de tous les travaux ordonnés, de quelque nature qu'ils puissent être, et pour lesquels il aurait été ouvert des crédits; de la dépense à laquelle ils auront donné lieu pendant les six mois précédens, et de celle que nécessitera leur entier achèvement.

ART. II.

A cet effet, le conseil nommera, chaque année, dans la séance qui suivra la séance générale de la Société, une commission de trois de ses membres. Cette commission portera le titre de *commission de*

